

**Pêche et  
aquaculture**

**LES  
ÉTUDES**



**Les populations proches de  
la petite pêche côtière en  
France métropolitaine**

Rapport d'étude

FranceAgriMer





## Éléments d'analyse et enjeux pour la petite pêche côtière et ses populations proches en France métropolitaine



Photo crédit: Oceanic Développement

## Rapport final – Population B

[Juillet 2020]

*Etat des lieux, identification et caractérisation des enjeux concernant une **population proche** de la petite pêche côtière en France métropolitaine & Éléments d'analyse et enjeux pour une **population proche** de la petite pêche côtière en France métropolitaine*

## Client

FranceAgriMer

## Intitulé

### Eléments d'analyse et enjeux pour la petite pêche côtière et ses populations proches en France métropolitaine

Livrable 1&2B : Etat des lieux, identification et caractérisation des enjeux concernant une population proche de la petite pêche côtière en France métropolitaine

&

Livrable 3B : Eléments d'analyse et enjeux pour une population proche de la petite pêche côtière en France métropolitaine

## Société

	Mandataire	Co-traitant	Sous-traitant
<b>Organisation</b>	OCEANIC DÉVELOPPEMENT	VERTIGO LAB	EUREKA MER
<b>Contact</b>	Jean-Michel AUDRAIN	Thomas Binet	Ismaël Bernard
<b>Adresse</b>	4 rue de Penzance ZI du Moros 29 900 CONCARNEAU	87 quai des Queyries 33200 BORDEAUX	13 Cite des Gardiens de Phare 22740 LEZARDRIEUX
<b>Téléphone</b>	02 38 50 89 99	06 84 77 36 05	02 96 22 30 33
<b>Adresse électronique</b>	jean-michel.audrain@bureauveritas.com	thomasbinet@vertigolab.eu	ismael.bernard@eurekamer.com

## Versions du document

Version du document	Date	Auteur(s)	Relecteur(s)	Commentaire
1.0	30/07/2020	Laure Robigo Amélie Régimbart Christelle Noirot Etienne Jarry	Thomas Binet Céline Renaud Elisa Teisseire	Version initiale

Ce document a été rédigé par le groupement Oceanic Développement, Eurêka Mer et Vertigo Lab pour le compte de FranceAgriMer.

**Les informations ainsi que les avis, propositions et recommandations présentés reflètent uniquement les points de vue de ses auteurs et ne traduisent en aucun cas une prise de position officielle de FranceAgriMer.**

FranceAgriMer ne peut être en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation de ces informations.

## Note de compréhension destinée au lecteur

Telle que prévue en juin 2019, l'étude dont ce livrable présente la conclusion, avait pour finalité d'assister les autorités publiques en charge de la gestion des fonds européens dans l'élaboration d'un plan d'action spécifique à la petite pêche côtière du FEAMP 2021-2027<sup>1</sup>. Cet objectif reposait sur un état des lieux de la petite pêche côtière en France métropolitaine (Corse incluse), sur l'identification des enjeux auxquels elle est confrontée et sur des propositions de mesures pour répondre à ces derniers.

Toutefois, au regard des négociations au niveau européen au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020, la rédaction d'un plan d'actions spécifique à la petite pêche côtière n'est plus envisagée par la puissance publique mais plutôt une intégration des enjeux liés à cette population dans le programme opérationnel général, tel que mis en œuvre sur la période précédente. Cette évolution stratégique majeure a été entérinée tardivement au regard de l'avancement des travaux des auteurs et n'a pas pu être pleinement intégrée dans ce rapport.

**Il est donc demandé au lecteur de prendre en compte cette modification d'approche stratégique lors de la lecture du présent document.**

### **Citation du rapport :**

Le contenu de ce rapport, ou une partie de celui-ci, ne peut être reproduit sans référence explicite à la source.

Le rapport doit être cité de la manière suivante :

FranceAgriMer, 2020. OCEANIC DEVELOPPEMENT, VERTIGO LAB, EUREKA MER. Rapport Final Population B : Eléments d'analyse et enjeux pour une population proche de la petite pêche côtière en France métropolitaine. 324p.

<sup>1</sup> Conseil de l'Union Européenne (2019). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil - Orientation générale partielle, 14 juin 2019, Bruxelles.

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PRESENTATION DU CONTEXTE ET DE LA METHODOLOGIE UTILISEE POUR LA CONDUITE DE L'ETUDE....</b>	<b>18</b>
1.1	CONTEXTE GENERAL .....	18
1.1	OBJECTIFS ET PERIMETRE DU PRESENT DOCUMENT.....	19
1.2	METHODOLOGIE EMPLOYEE POUR LA CONDUITE DE L'ETUDE.....	19
1.2.1	Approche méthodologique générale.....	19
1.2.2	Critères de sélection retenus pour identifier une population proche à la PPC définie par le règlement FEAMP.....	20
1.2.3	Focus sur la méthodologie utilisée pour réaliser l'état des lieux et identifier les enjeux (action 1). .....	21
1.2.4	Focus sur la méthodologie utilisée pour la caractérisation des enjeux (action 2).....	28
<b>2</b>	<b>ETAT DES LIEUX ET CARACTERISATION DE LA POPULATION PERIPHERIQUE A LA PETITE PECHE COTIERE</b>	<b>36</b>
2.1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (HORS CPP) METROPOLITAINE .....	36
2.2	PERFORMANCES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (HORS CPP).....	41
2.2.1	Emplois.....	41
2.2.2	Poids économique .....	43
2.3	ACTIVITES DE LA FLOTTE PPC METROPOLITAINE .....	43
2.4	PRODUCTION ET VALORISATION DES PRODUITS DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE METROPOLITAINE .....	50
2.5	ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DES FLOTTILLES DU PERIMETRE PROCHE DE LA PPC.....	59
2.6	CARACTERISATION DE LA FLOTTILLE CONCHYLICULTURE-PETITE-PECHE (CPP) .....	61
2.7	CARACTERISATION DE LA PECHE A PIED METROPOLITAINE.....	62
<b>3</b>	<b>ETAT DES LIEUX ET CARACTERISATION DES ENJEUX DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE A L'ECHELLE REGIONALE .....</b>	<b>66</b>
3.1	REGION HAUTS-DE-FRANCE.....	66
3.1.1	Caractéristiques techniques de la population périphérique des navires hors CPP .....	66
3.1.2	Caractéristiques des navires de conchyliculture-petite pêche en région Hauts-de-France .....	79
3.1.3	Caractérisation de l'activité de pêche à pied en région Hauts-de-France .....	79
3.1.4	Panorama institutionnel régional.....	81
3.2	REGION NORMANDIE .....	81
3.2.1	Les navires de la flotte périphérique en Normandie (hors CPP) .....	82
3.2.2	Caractérisation de l'activité de conchyliculture-petite pêche en région Normandie.....	96
3.2.3	Caractérisation de l'activité de Pêche à pied en région Normandie.....	97
3.2.4	Panorama institutionnel régional.....	98
3.3	REGION BRETAGNE .....	99
3.3.1	Caractéristiques de la flottille périphérique (hors CPP).....	99
3.3.2	Caractérisation de l'activité de conchyliculture-petite pêche en région Bretagne .....	115
3.3.3	Caractérisation de l'activité de pêche à pied en région Bretagne .....	115
3.3.4	Panorama institutionnel régional.....	119
3.4	REGION PAYS-DE-LA-LOIRE.....	120
3.4.1	Caractéristiques techniques de la flotte périphérique.....	120
3.4.2	Caractérisation de l'activité de conchyliculture-petite pêche en région Pays de la Loire.....	135
3.4.3	Caractérisation de l'activité de pêche à pied en région Pays de la Loire.....	135
3.4.4	Panorama institutionnel régional.....	137
3.5	REGION NOUVELLE-AQUITAINE .....	138
3.5.1	Caractéristiques techniques de la flotte périphérique.....	138
3.5.2	Caractérisation de l'activité de conchyliculture-petite pêche en région Nouvelle-Aquitaine.....	152

3.5.3	Caractérisation de l'activité de pêche à pied en région Nouvelle-Aquitaine .....	152
3.5.4	Panorama institutionnel régional.....	155
3.6	REGION OCCITANIE .....	155
3.6.1	Caractéristiques techniques de la flotte périphérique.....	155
3.6.2	Caractérisation de l'activité de conchyliculture-petite pêche en région Occitanie.....	171
3.6.3	Caractérisation de l'activité de pêche à pied en région Occitanie.....	171
3.6.4	Panorama institutionnel régional.....	173
3.7	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR.....	174
3.7.1	Caractéristiques techniques de la flotte périphérique.....	174
3.7.2	Caractérisation de l'activité de conchyliculture-petite pêche en région PACA.....	188
3.7.3	Caractérisation de l'activité de pêche à pied en région PACA.....	189
3.7.4	Panorama institutionnel régional.....	190
3.8	REGION CORSE.....	190
3.8.1	Caractéristiques techniques de la flotte périphérique.....	190
3.8.2	Description de l'activité de la flotte périphérique .....	191
3.8.3	Espèces ciblées et valorisation des produits.....	193
3.8.4	Caractérisation de l'activité de conchyliculture-petite pêche en région Corse.....	193
3.8.5	Caractérisation de l'activité de pêche à pied en région Corse.....	194
3.8.6	Panorama institutionnel régional.....	194
3.9	SYNTHESE DES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION PERIPHERIQUE A LA PPC ET DES SPECIFICITES REGIONALES .....	194
3.9.1	Flotte périphérique.....	196
3.9.2	Pêche à pied .....	196
<b>4</b>	<b>CARACTERISATION DES ENJEUX THEMATIQUES .....</b>	<b>198</b>
4.1	FLOTTE PERIPHERIQUE A LA PPC (HORS CPP).....	198
4.1.1	Aspects socio-économiques.....	198
4.1.2	Aspects environnementaux .....	203
4.1.3	Aspects gouvernance.....	207
4.1.4	Aspects sécurité à bord et ergonomie .....	207
4.1.5	Enjeux spécifique de l'anguille.....	208
4.2	CONCHILICULTURE PETITE PECHE (CPP).....	209
4.3	PECHE A PIED.....	209
4.3.1	Améliorer les connaissances et le suivi de l'activité, des ressources et du milieu pour garantir une visibilité et une pérennité nécessaires aux entreprises.....	210
4.3.2	Valoriser l'image du métier et des produits pour en augmenter la reconnaissance et susciter les vocations .....	213
4.3.3	Accompagner la formation et l'équipement des professionnels pour leur garantir des conditions d'exploitation pérennes.....	215
<b>5</b>	<b>SYNTHESE DES ENJEUX CARACTERISES POUR LA POPULATION PROCHE A LA PETITE PECHE COTIERE, PAR REGION .....</b>	<b>216</b>
5.1	REGION HAUTS DE FRANCE.....	216
5.2	REGION NORMANDIE .....	217
5.3	REGION BRETAGNE .....	218
5.4	REGION PAYS DE LA LOIRE .....	219
5.5	REGION NOUVELLE AQUITAINE.....	220
5.6	REGION OCCITANIE .....	221
5.7	REGION PROVENCE-ALPES-COTES D'AZUR.....	222
5.8	REGION CORSE.....	223
5.9	SYNTHESE DES REGIONS POUR LA FLOTTE PERIPHERIQUE .....	224

5.10	SYNTHESE DES REGIONS POUR LA PECHE A PIED .....	225
<b>6</b>	<b>ANALYSE ATOUTS-OPPORTUNITES-FAIBLESSE-MENACES (AFOM) .....</b>	<b>226</b>
<b>7</b>	<b>PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE UTILISEE POUR LA CONDUITE DE L'ACTION 3 .....</b>	<b>227</b>
7.1	CONTEXTE GENERAL .....	227
7.2	OBJECTIFS ET PERIMETRE DU PRESENT RAPPORT .....	227
7.3	METHODOLOGIE UTILISEE POUR PROPOSER UNE STRATEGIE POUR LA POPULATION PROCHE AUX PETITES PECHEES COTIERE POUR LA PROGRAMMATION 2021-2027 (ACTION 3) .....	228
7.3.1	Identification et caractérisation du contexte de définition des mesures.....	229
7.3.2	Proposition d'axes de soutien et d'objectifs pour les populations proches de la PPC .....	230
7.3.3	Éléments pour l'évaluation des besoins financiers.....	231
<b>8</b>	<b>CARACTERISATION ET ANALYSE DU CONTEXTE .....</b>	<b>232</b>
8.1	DEFINITION DES POPULATIONS PROCHES.....	232
8.2	ELEMENTS D'ANALYSE POUR LA FLOTTE PERIPHERIQUE A LA PPC .....	233
8.2.1	Synthèse de l'état des lieux de la flotte périphérique à la PPC.....	233
8.2.2	Synthèse des enjeux de la flotte périphérique à la PPC .....	235
8.3	ELEMENTS D'ANALYSE POUR LA CONCHYLICULTURE / PETITE PECHE (CPP).....	240
8.3.1	Synthèse de l'état des lieux de la Conchyliculture / Petite pêche (CPP) .....	240
8.3.2	Synthèse des enjeux de la Conchyliculture / Petite pêche (CPP).....	240
8.4	ELEMENTS D'ANALYSE POUR LA PECHE A PIED .....	240
8.4.1	Synthèse de l'état des lieux de la pêche à pied .....	240
8.4.2	Synthèse des enjeux de la pêche à pied.....	243
8.5	OBJECTIFS EUROPEENS ET PERIMETRE REGLEMENTAIRE.....	244
8.5.1	Le FEAMP un fonds européen pour quels objectifs ?.....	244
8.5.2	Les populations proches de la PPC dans la proposition de règlement.....	246
8.5.3	Lien entre les populations proches de la PPC et les objectifs européens.....	246
8.6	RETOUR SUR LA PROGRAMMATION 2014-2020 DU FEAMP POUR LA FLOTTILLE PERIPHERIQUE .....	247
8.6.1	Éléments structurels de la mise en œuvre du FEAMP.....	248
8.6.2	Éléments techniques des mesures du FEAMP 2014-2020 .....	249
8.6.2.1	Des mesures fortement consommées et cohérentes avec les enjeux de la PPC et de la flotte .	249
8.7	RETOUR SUR LA PROGRAMMATION 2014-2020 DU FEAMP POUR LA PECHE A PIED .....	250
8.8	PROPOSITION DE PISTES D'AMELIORATION DU CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROGRAMMATION 2021-2027 DU FEAMP	252
8.8.1	Pistes de réflexions sur le cadre général.....	252
8.8.2	Prise en compte de la crise sanitaire liée à la COVID-19 .....	254
<b>9</b>	<b>ORIENTATIONS ET STRATEGIES POUR LES POPULATIONS PERIPHERIQUES .....</b>	<b>257</b>
9.1	PROPOSITION D'AXES DE SOUTIEN ET NIVEAUX DE PRIORITE .....	257
9.2	FLOTTE PERIPHERIQUE A LA PPC (HORS CPP).....	263
9.2.1	Aspects socio-économiques.....	263
9.2.2	Aspects environnementaux .....	266
9.2.3	Aspects gouvernance.....	269
9.2.4	Aspects sécurité à bord et ergonomie .....	270
9.2.5	Enjeux spécifiques de l'anguille .....	271
9.3	CONCHYLICULTURE PETITE PECHE (CPP).....	271
9.4	PECHE A PIED.....	271
9.4.1	Améliorer les connaissances et le suivi de l'activité, des ressources et du milieu pour garantir une visibilité et une pérennité nécessaires aux entreprises.....	271



9.4.2	Valoriser l'image du métier et des produits pour en augmenter la reconnaissance et susciter les vocations .....	273
9.4.3	Accompagner la formation et l'équipement des professionnels pour leur garantir des conditions d'exploitation pérennes.....	274
9.5	ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE FINANCEMENT .....	274
9.5.1	Estimation des besoins financiers.....	275
9.5.2	Indicateurs et critères de sélection .....	277
9.6	PROPOSITION D'AXES A PRENDRE EN COMPTE DANS LA STRATEGIE POUR LES PETITES PECHEES COTIERES POUR LA PROGRAMMATION OPERATIONNELLE FEAMP 2021-2027 .....	279
<b>10</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>280</b>
<b>11</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>284</b>
	ANNEXE 1 : LISTE DES ENGINS COUVERTS PAR LA DEFINITION « FEAMP 2021 - 2027 » DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE.....	284
	ANNEXE 2: PRESENTATION DES ELEMENTS DE RESULTATS DE L'ETAPE 1 DE L'ETUDE.....	289
	ANNEXE 3 : SYNTHESE DES ENJEUX CARACTERISES POUR LA POPULATION PROCHE A LA PETITE PECHE COTIERE, PAR REGION.....	291
	ANNEXE 3 : PRESENTATION DES AXES STRATEGIQUES ET DES OBJECTIFS PROPOSES POUR LES PETITES PECHEES COTIERES.....	299
	Axe 1 : Qualité des produits de la PPC, de leur mise en vente et de leur valorisation.....	299
	Axe 2 : Gestion et assistance des entreprises de pêche.....	304
	Axe 3 : Dynamiques collectives, cohésion de la filière et représentativité.....	308
	Axe 4 : Amélioration des connaissances et gestion de la pêche et des écosystèmes côtiers ....	312
	Axe 5 : Condition de pêche, qualité des engins vis-à-vis de leur impact sur l'environnement, santé et sécurité des pêcheurs .....	315
	Axe 6 : Diversité des activités de la PPC et économie bleue .....	319
	ANNEXE 4 : LISTE DES ACTEURS EFFECTIVEMENT CONSULTES (ENTRETIENS INDIVIDUELS, ATELIERS REGIONAUX).....	321

## Table des illustrations

### Liste des figures

FIGURE 1 : APPROCHE METHODOLOGIQUE GENERALE.....	20
FIGURE 2 : METHODOLOGIE DEPLOYEE POUR LA REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX .....	21
FIGURE 3 : NOMBRE DE NAVIRES IDENTIFIES (TOUS SEGMENTS CONFONDUS) DANS LES DIFFERENTES SOURCES DE DONNEE .....	22
FIGURE 4 : CROISEMENT DES SOURCES DE DONNEES SACROIS, « EXTRACTION D'INDICATEURS DES CALENDRIERS D'ACTIVITE » ET "FLOTTE ACTIVE" .....	25
FIGURE 5 : METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR LA CARACTERISATION DES ENJEUX (ACTION 2) .....	29
FIGURE 6 : TRAITEMENT DES DONNEES ISSUES DES ENTRETIENS ET DES ATELIERS DE TRAVAIL .....	35
FIGURE 7 : REPARTITION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE PAR REGION .....	37
FIGURE 8 : REPARTITION DE LA PUISSANCE TOTALE PAR REGION .....	38
FIGURE 9 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE SELON LES CLASSES DE TAILLE DES NAVIRES.....	39
FIGURE 10 : PYRAMIDE DES AGES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE METROPOLITAINE .....	40
FIGURE 11 : ÂGE DES NAVIRES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE METROPOLITAINE SELON LES REGIONS.....	41
FIGURE 12 : NOMBRE DE MARINS EMPLOYES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN FRANCE METROPOLITAINE PAR REGION .....	42
FIGURE 13 : RAYON D'ACTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN FRANCE METROPOLITAINE SELON LES REGIONS .....	44
FIGURE 14 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE SELON L'ENGIN PRINCIPAL DECLARE DANS SACROIS.....	45
FIGURE 15 : REPARTITION DES EFFECTIFS DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE PAR ENGIN PRINCIPAL DECLARE PAR REGION .....	45
FIGURE 16 : POLYVALENCE DU SEGMENT DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN FRANCE METROPOLITAINE .....	46
FIGURE 17 : POLYVALENCE DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE SELON LES REGIONS .....	47
FIGURE 18 : DUREE DES MAREES PAR CATEGORIE POUR LA FLOTTE PERIPHERIQUE SELON LES REGIONS .....	49
FIGURE 19 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN VOLUME (T) PAR REGION .....	51
FIGURE 20 : PRODUCTION DE FLOTTE PERIPHERIQUE EN VALEUR (K€) PAR REGION.....	51
FIGURE 21 : PRINCIPALES ESPECES PRODUITES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN FRANCE METROPOLITAINE (EN VOLUME, T).....	53
FIGURE 22 : PRINCIPALES ESPECES PRODUITES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN FRANCE METROPOLITAINE (EN VALEUR, K€) .....	53
FIGURE 23 : PRINCIPALES ESPECES DEBARQUEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE SELON LES REGIONS (EN VOLUME, T) .....	54
FIGURE 24 : PRINCIPALES ESPECES DEBARQUEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE SELON LES REGIONS (EN VALEUR, K€).....	54
FIGURE 25 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE AYANT ADHERE OU NON A UNE OP SELON LES REGIONS.....	56
FIGURE 26 : CARTE DES PROJETS D'ENERGIE MARINE RENOUVELABLE EN MER EN FRANCE, SELON LA TECHNOLOGIE ET LE DEGRE DE MATURITE DU PROJET (SOURCE : L'OBSERVATOIRE DES ENERGIES DE LA MER) .....	60
FIGURE 27 : CARTE DES PRINCIPAUX SITES D'EXTRACTION DE MATERIAUX MARINS EN FRANCE (SOURCE : OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA MER ET DU LITTORAL) .....	61
FIGURE 28 : REPARTITION DES NAVIRES (UNITES, PUISSANCE) EN FONCTION DE LA LONGUEUR DES NAVIRES EN 2018 (HAUTS-DE-FRANCE).....	66
FIGURE 29 : PYRAMIDE DES AGES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (HAUTS-DE-FRANCE) .....	67
FIGURE 30 : PYRAMIDE DES AGES DES ARMATEURS INDIVIDUELS POUR L'ENSEMBLE DE LA FLOTTE REGIONALE EN HAUTS-DE-FRANCE (D'APRES SIH, 2018) .....	67
FIGURE 31 : REPARTITION DES NAVIRES PAR PORT D'EXPLOITATION EN 2018 (HAUTS-DE-FRANCE) .....	68
FIGURE 32 : SAISONNALITE ANNUELLE DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (HAUTS-DE-FRANCE) .....	69
FIGURE 33 : NOMBRE DE MAREES CUMULEES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (HAUTS-DE-FRANCE).....	69
FIGURE 34 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE SELON L'ENGIN PRINCIPAL DECLARE (HAUTS-DE-FRANCE) .....	70
FIGURE 35 : POLYVALENCE DES NAVIRES (HAUTS-DE-FRANCE).....	70
FIGURE 36 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE PAR TYPE D'ENGINS MIS EN ŒUVRE (HAUTS-DE-FRANCE) .....	71
FIGURE 37 : PRINCIPALES ZONES CIBLEES PAR LA PECHE (HAUTS-DE-FRANCE) (SIH, 2018).....	74
FIGURE 38 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN VOLUME (T) (HAUTS-DE-FRANCE) .....	75
FIGURE 39 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN VALEUR (K€) (HAUTS-DE-FRANCE).....	76
FIGURE 40 : PRIX MOYEN DES PRINCIPALES ESPECES CIBLEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (HAUTS-DE-FRANCE).....	76
FIGURE 41 : REPARTITION DES NAVIRES (UNITES, PUISSANCE) EN FONCTION DE LA LONGUEUR DES NAVIRES (NORMANDIE) .....	82

FIGURE 42 : PYRAMIDE DES AGES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NORMANDIE) .....	83
FIGURE 43 : PYRAMIDE DES AGES DES ARMATEURS INDIVIDUELS POUR L'ENSEMBLE DE LA FLOTTE REGIONALE EN NORMANDIE (D'APRES SIH, 2018) .....	83
FIGURE 44 : REPARTITION DES NAVIRES PAR PORT D'EXPLOITATION EN 2018 (NORMANDIE) .....	84
FIGURE 45 : SAISONNALITE ANNUELLE DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NORMANDIE) .....	85
FIGURE 46 : NOMBRE DE MAREES CUMULEES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NORMANDIE) .....	85
FIGURE 47 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE SELON L'ENGIN PRINCIPAL DECLARE (NORMANDIE) .....	86
FIGURE 48 : POLYVALENCE DES NAVIRES (NORMANDIE) .....	86
FIGURE 49 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE PAR TYPE D'ENGINS MIS EN ŒUVRE (NORMANDIE) .....	87
FIGURE 50 : PRINCIPALES ZONES CIBLEES PAR LA PECHE (NORMANDIE) (SIH, 2018) .....	90
FIGURE 51 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN VOLUME (T) (NORMANDIE) .....	92
FIGURE 52 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN VALEUR (K€) (NORMANDIE) .....	92
FIGURE 53 : PRIX MOYEN DES PRINCIPALES ESPECES CIBLEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NORMANDIE) .....	93
FIGURE 54 : REPARTITION DES NAVIRES (UNITES, PUISSANCE) EN FONCTION DE LA LONGUEUR DES NAVIRES (BRETAGNE) .....	100
FIGURE 55 : PYRAMIDE DES AGES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (BRETAGNE) .....	101
FIGURE 56 : PYRAMIDE DES AGES DES ARMATEURS INDIVIDUELS POUR L'ENSEMBLE DE LA FLOTTE REGIONALE EN BRETAGNE (D'APRES SIH, 2018) .....	101
FIGURE 57 : REPARTITION DES NAVIRES PAR PORT D'EXPLOITATION EN 2018 (BRETAGNE) .....	102
FIGURE 58 : SAISONNALITE ANNUELLE DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (BRETAGNE) .....	103
FIGURE 59 : NOMBRE DE MAREES CUMULEES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (BRETAGNE) .....	103
FIGURE 60 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE SELON L'ENGIN PRINCIPAL DECLARE (BRETAGNE) .....	104
FIGURE 61 : POLYVALENCE DES NAVIRES (BRETAGNE) .....	104
FIGURE 62 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE PAR TYPE D'ENGINS MIS EN ŒUVRE (BRETAGNE) .....	105
FIGURE 63 : PRINCIPALES ZONES CIBLEES PAR LA PECHE (BRETAGNE) (SIH, 2018) .....	108
FIGURE 64 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN VOLUME (T) (BRETAGNE) .....	110
FIGURE 65 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN VALEUR (K€) POUR LA REGION BRETAGNE .....	110
FIGURE 66 : PRIX MOYEN DES PRINCIPALES ESPECES CIBLEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (BRETAGNE) .....	111
FIGURE 67 : REPARTITION DES NAVIRES (UNITES, PUISSANCE) EN FONCTION DE LA LONGUEUR DES NAVIRES (PAYS DE LA LOIRE) ....	121
FIGURE 68 : PYRAMIDE DES AGES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PAYS DE LA LOIRE) .....	121
FIGURE 69 : PYRAMIDE DES AGES DES ARMATEURS INDIVIDUELS POUR L'ENSEMBLE DE LA FLOTTE REGIONALE PAYS DE LA LOIRE (D'APRES SIH, 2018) .....	122
FIGURE 70 : REPARTITION DES NAVIRES PAR PORT D'EXPLOITATION EN 2018 (PAYS-DE-LA-LOIRE) .....	122
FIGURE 71 : SAISONNALITE ANNUELLE DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PAYS DE LA LOIRE) .....	123
FIGURE 72 : NOMBRE DE MAREES CUMULEES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PAYS DE LA LOIRE) .....	124
FIGURE 73 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE SELON L'ENGIN PRINCIPAL DECLARE (PAYS DE LA LOIRE) .....	124
FIGURE 74 : POLYVALENCE DES NAVIRES (PAYS DE LA LOIRE) .....	125
FIGURE 75 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE PAR TYPE D'ENGINS MIS EN ŒUVRE (PAYS DE LA LOIRE) .....	126
FIGURE 76 : PRINCIPALES ZONES CIBLEES PAR LA PECHE EN PAYS DE LA LOIRE (SIH, 2018) .....	129
FIGURE 77 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN VOLUME (T) (PAYS DE LA LOIRE) .....	131
FIGURE 78 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN VALEUR (K€) (PAYS DE LA LOIRE) .....	131
FIGURE 79 : PRIX MOYEN DES PRINCIPALES ESPECES CIBLEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PAYS DE LA LOIRE) .....	132
FIGURE 80 : REPARTITION DES NAVIRES (UNITES, PUISSANCE) EN FONCTION DE LA LONGUEUR DES NAVIRES (NOUVELLE-AQUITAINE) .....	138
FIGURE 81 : PYRAMIDE DES AGES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NOUVELLE-AQUITAINE) .....	139
FIGURE 82 : PYRAMIDE DES AGES DES ARMATEURS INDIVIDUELS POUR L'ENSEMBLE DE LA FLOTTE REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE (D'APRES SIH, 2018) .....	139
FIGURE 83 : REPARTITION DES NAVIRES PAR PORT D'EXPLOITATION EN 2018 (NOUVELLE-AQUITAINE) .....	140
FIGURE 84 : SAISONNALITE ANNUELLE DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NOUVELLE-AQUITAINE) .....	141
FIGURE 85 : NOMBRE DE MAREES CUMULEES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NOUVELLE-AQUITAINE) .....	141
FIGURE 86 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE SELON L'ENGIN PRINCIPAL DECLARE (NOUVELLE-AQUITAINE) .....	142

FIGURE 87 : POLYVALENCE DES NAVIRES (NOUVELLE-AQUITAINE).....	142
FIGURE 88 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE PAR TYPE D'ENGINS MIS EN ŒUVRE (NOUVELLE-AQUITAINE).....	143
FIGURE 89 : PRINCIPALES ZONES CIBLEES PAR LA PECHE (NOUVELLE-AQUITAINE) (SIH, 2018) .....	146
FIGURE 90 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN VOLUME (T) (NOUVELLE-AQUITAINE) .....	148
FIGURE 91 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN VALEUR (K€) (NOUVELLE-AQUITAINE) .....	148
FIGURE 92 : PRIX MOYEN DES PRINCIPALES ESPECES CIBLEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NOUVELLE-AQUITAINE) .....	149
FIGURE 93 : REPARTITION DES NAVIRES (UNITES, PUISSANCE) EN FONCTION DE LA LONGUEUR DES NAVIRES (OCCITANIE) .....	156
FIGURE 94 : PYRAMIDE DES AGES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (OCCITANIE).....	157
FIGURE 95 : PYRAMIDE DES AGES DES ARMATEURS INDIVIDUELS POUR L'ENSEMBLE DE LA FLOTTE REGIONALE OCCITANE (D'APRES SIH, 2018) .....	157
FIGURE 96 : REPARTITION DES NAVIRES PAR PORT D'EXPLOITATION EN 2018 (OCCITANIE).....	158
FIGURE 97 : SAISONNALITE ANNUELLE DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (OCCITANIE) .....	159
FIGURE 98 : NOMBRE DE MAREES CUMULEES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (OCCITANIE) .....	160
FIGURE 99 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE SELON L'ENGIN PRINCIPAL DECLARE (OCCITANIE).....	160
FIGURE 100 : POLYVALENCE DES NAVIRES (OCCITANIE).....	161
FIGURE 101 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE PAR TYPE D'ENGINS MIS EN ŒUVRE (OCCITANIE).....	162
FIGURE 102 : PRINCIPALES ZONES CIBLEES PAR LA PECHE (OCCITANIE) (SIH, 2018) .....	165
FIGURE 103 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN VOLUME (T) (OCCITANIE) .....	167
FIGURE 104 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN VALEUR (K€) (OCCITANIE) .....	168
FIGURE 105 : PRIX MOYEN DES PRINCIPALES ESPECES CIBLEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (OCCITANIE) .....	168
FIGURE 106 : REPARTITION DES NAVIRES (UNITES, PUISSANCE) EN FONCTION DE LA LONGUEUR DES NAVIRES (PACA) .....	175
FIGURE 107 : PYRAMIDE DES AGES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PACA).....	175
FIGURE 108 : PYRAMIDE DES AGES DES ARMATEURS INDIVIDUELS POUR L'ENSEMBLE DE LA FLOTTE REGIONALE PACA (D'APRES SIH, 2018) .....	176
FIGURE 109 : REPARTITION DES NAVIRES PAR PORT D'EXPLOITATION EN 2018 (PACA).....	177
FIGURE 110 : SAISONNALITE ANNUELLE DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PACA) .....	177
FIGURE 111 : NOMBRE DE MAREES CUMULEES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PACA).....	178
FIGURE 112 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE SELON L'ENGIN PRINCIPAL DECLARE (PACA) .....	178
FIGURE 113 : POLYVALENCE DES NAVIRES (PACA).....	179
FIGURE 114 : REPARTITION DES NAVIRES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE PAR TYPE D'ENGINS MIS EN ŒUVRE (PACA).....	180
FIGURE 115 : PRINCIPALES ZONES CIBLEES PAR LA PECHE (PACA) (SIH, 2018) .....	183
FIGURE 116 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN VOLUME (T) (PACA) .....	185
FIGURE 117 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN VALEUR (K€) (PACA) .....	185
FIGURE 118 : PRIX MOYEN DES PRINCIPALES ESPECES CIBLEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PACA) .....	186
FIGURE 119 : PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE DE L'ACTION 3 : PROPOSITION D'UNE STRATEGIE POUR LES POPULATIONS PROCHES DES PETITES PECHEES COTIERES POUR LA PROGRAMMATION 2021-2027 DU FEAMP.....	229

## Liste des tableaux

TABLEAU 1 : INDICATEURS ANALYSES PERMETTANT DE DRESSER UN ETAT DES LIEUX DE LA PPC EN FRANCE METROPOLITAINE .....	27
TABLEAU 2 : SYNTHESE DES ACTEURS IDENTIFIES POUR LES CONSULTATIONS .....	30
TABLEAU 3 : COMPOSITION DES GUIDES D'ENTRETIEN PAR TYPE D'ACTEUR CONSULTE .....	31
TABLEAU 4 : BILAN DES CONSULTATIONS PAR ENTRETIENS INDIVIDUELS .....	33
TABLEAU 5 : BILAN DES CONSULTATIONS PAR ATELIERS REGIONAUX .....	33
TABLEAU 6 : EFFECTIFS DES NAVIRES COMPOSANT LA POPULATION PERIPHERIQUE D'APRES LE CROISEMENT DES DONNEES SACROIS (2018) ET « FLOTTE ACTIVE » (2019), SUR LA BASE DE LA DEFINITION FEAMP .....	36
TABLEAU 7 : REPARTITION DES EFFECTIFS DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE METROPOLITAINE PAR FAÇADE MARITIME .....	37
TABLEAU 8 : COMPARAISON DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES CUMULEES (JAUGE, PUISSANCE) A L'ECHELLE METROPOLITAINE....	38
TABLEAU 9 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES MOYENNES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE PAR REGION.....	39
TABLEAU 10 : REPARTITION PAR CLASSE D'AGE DES NAVIRES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN FRANCE METROPOLITAINE.....	40
TABLEAU 11 : REPARTITION DU NOMBRE DE MARINS EMPLOYE PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN FRANCE METROPOLITAINE .....	42
TABLEAU 12 : RAYON D'ACTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN FRANCE METROPOLITAINE.....	43
TABLEAU 13 : REPARTITION DES NAVIRES SELON LE NOMBRE D'ENGINS UTILISES AU COURS DE L'ANNEE 2018.....	46
TABLEAU 14 : LISTE DES TYPES D'ENGINS MIS EN ŒUVRE PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN METROPOLE.....	48
TABLEAU 15 : LISTE DES DIX PRINCIPAUX METIERS MIS EN ŒUVRE PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN METROPOLE.....	48
TABLEAU 16 : DUREE MOYENNE DES MAREES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE SELON LES REGIONS .....	49
TABLEAU 17 : PRODUCTION EN VOLUME ET EN VALEUR EN FRANCE METROPOLITAINE EN 2018 .....	50
TABLEAU 18 : PRINCIPALES ESPECES PRODUITES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN FRANCE METROPOLITAINE .....	52
TABLEAU 19 : COMPARAISON DE LA PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE A LA PRODUCTION NATIONALE POUR LES PRINCIPALES ESPECES DEBARQUEES PAR LA FLOTTE NATIONALE (SOURCE : SACROIS) .....	52
TABLEAU 20 : IDENTIFICATION DES ESPECES PRINCIPALEMENT EXPLOITEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE SOUMISES OU NON A QUOTA .....	55
TABLEAU 21 : COMPARAISON DES NAVIRES AYANT ADHERES A UNE OP EN FRANCE METROPOLITAINE .....	55
TABLEAU 22 : REPARTITION DU NOMBRE DE NAVIRES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE AYANT ADHERE A UNE OP EN FRANCE METROPOLITAINE .....	56
TABLEAU 23 : COMPARAISON DE LA PRODUCTION VENDUE EN HALLES A MAREE PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE ET PAR LES AUTRES SEGMENTS EN VOLUME ET EN VALEUR .....	57
TABLEAU 24 : COMPARAISON PRIX MOYENS EN HALLES A MAREE POUR LA FLOTTE PERIPHERIQUE ET L'ENSEMBLE DES SEGMENTS.....	58
TABLEAU 25 : COMPARAISON DE LA PRODUCTION VENDUE SELON DIFFERENTS MODES DE COMMERCIALISATION, ENREGISTREE PAR LES HALLES A MAREE POUR LA FLOTTE PERIPHERIQUE ET POUR LES AUTRES SEGMENTS .....	59
TABLEAU 26 : COMPARAISON DE LA PRODUCTION VENDUE EN HORS CRIEE, ENREGISTREE PAR LES HALLES A MAREE POUR LA FLOTTE PERIPHERIQUE ET POUR LES AUTRES SEGMENTS .....	59
TABLEAU 27 : NOMBRE, SUPERFICIE ET VOLUMES ANNUELS AUTORISES DES SITES D'EXTRACTION DE GRANULATS MARINS EN FRANCE, PAR FAÇADE (SOURCE : OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA MER ET DU LITTORAL).....	61
TABLEAU 28 : NOMBRE DE NAVIRES IMMATRICULES EN CPP EN 2019 (SOURCE DPMA) ET NOMBRE DE MARINS EMBARQUES SUR LES NAVIRES DE CPP EN 2017 (SOURCE : OBSERVATOIRE PROSPECTIFS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS DE LA PECHE) .....	62
TABLEAU 29 : NOMBRE DE PERMIS DE PECHE A PIED DELIVRES POUR LA CAMPAGNE 2019/2020, PAR REGION (SOURCE DPMA). ..	62
TABLEAU 30 : NOMBRE DE GARDES-JURES INTERVENANT SUR LA PECHE A PIED PAR REGION.....	63
TABLEAU 31 : DETERMINATION DE LA CLASSE DE QUALITE SANITAIRE D'UN GISEMENT DE PRODUCTION DE COQUILLAGES ET CONSEQUENCES POUR LA COMMERCIALISATION.....	64
TABLEAU 32 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN 2018 (HAUTS-DE-FRANCE) .....	66
TABLEAU 33 : RAYON D'ACTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (HAUTS-DE-FRANCE) .....	68
TABLEAU 34 : NOMBRE DE MAREES REALISEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (HAUTS-DE-FRANCE).....	69
TABLEAU 35 : LISTE DES TYPES D'ENGINS MIS EN ŒUVRE PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (HAUTS-DE-FRANCE) .....	71
TABLEAU 36 : SAISONNALITE DES TYPES D'ENGINS DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (HAUTS-DE-FRANCE).....	71
TABLEAU 37 : LISTE DES PRINCIPAUX METIERS PRATIQUES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (HAUTS-DE-FRANCE) .....	72
TABLEAU 38 : SAISONNALITE DES PRINCIPAUX METIERS DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (HAUTS-DE-FRANCE) .....	73

TABLEAU 39 : IDENTIFICATION DES ZONES DE PECHE PRINCIPALES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (HAUTS-DE-FRANCE).....	74
TABLEAU 40 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN VOLUME (T) ET VALEUR (K€) (HAUTS-DE-FRANCE) .....	75
TABLEAU 41 : IDENTIFICATION DES ESPECES PRINCIPALEMENT EXPLOITEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE SOUMISES OU NON A QUOTA (HAUTS-DE-FRANCE) .....	77
TABLEAU 42 : VENTES ENREGISTREES EN HALLES A MAREES REALISEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (HAUTS-DE-FRANCE) .....	78
TABLEAU 43 : PRIX DE VENTE MOYENS EN CRIEES EN 2018 (HAUTS-DE-FRANCE) .....	78
TABLEAU 44 : MODES DE COMMERCIALISATION MIS EN PLACE PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN 2018 (HAUTS-DE-FRANCE).....	78
TABLEAU 45 : NOMBRE DE LICENCES DE PECHE A PIED ATTRIBUEES PAR LE CRPMEM DES HAUTS-DE-FRANCE POUR LA CAMPAGNE 2018/2019 (SOURCE : CNPMEM) .....	80
TABLEAU 46 : CLASSEMENT ADMINISTRATIF ET SANITAIRE DES GISEMENTS DE PECHE A PIED SELON LE GROUPE D'ESPECES CONSIDERE (SOURCE : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION – OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU).....	80
TABLEAU 47 : PANORAMA INSTITUTIONNEL EN REGION HAUTS-DE-FRANCE .....	81
TABLEAU 48 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NORMANDIE).....	82
TABLEAU 49 : RAYON D'ACTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NORMANDIE).....	84
TABLEAU 50 : NOMBRE DE MAREES REALISEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NORMANDIE) .....	85
TABLEAU 51 : LISTE DES TYPES D'ENGINS MIS EN ŒUVRE PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NORMANDIE) .....	87
TABLEAU 52 : SAISONNALITE DES TYPES D'ENGINS DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NORMANDIE) .....	87
TABLEAU 53 : LISTE DES PRINCIPAUX METIERS PRATIQUES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NORMANDIE).....	88
TABLEAU 54 : SAISONNALITE DES PRINCIPAUX METIERS DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NORMANDIE).....	89
TABLEAU 55 : IDENTIFICATION DES ZONES DE PECHE PRINCIPALES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NORMANDIE) .....	90
TABLEAU 56 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN VOLUME (T) ET VALEUR (K€) (NORMANDIE).....	91
TABLEAU 57 : IDENTIFICATION DES ESPECES PRINCIPALEMENT EXPLOITEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE SOUMISES OU NON A QUOTA (NORMANDIE).....	94
TABLEAU 58 : VENTES ENREGISTREES EN HALLES A MAREES REALISEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NORMANDIE).....	95
TABLEAU 59 : PRIX DE VENTE MOYENS EN CRIEES EN 2018 (NORMANDIE).....	95
TABLEAU 60 : MODES DE COMMERCIALISATION MIS EN PLACE PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN 2018 (NORMANDIE) .....	96
TABLEAU 61 : NOMBRE DE LICENCES DE PECHE A PIED ATTRIBUEES PAR LE CRPMEM DE NORMANDIE POUR LA CAMPAGNE 2019/2020 (SOURCE : CNPMEM) .....	97
TABLEAU 62 : CLASSEMENT ADMINISTRATIF ET SANITAIRE DES GISEMENTS DE PECHE A PIED SELON LE GROUPE D'ESPECES CONSIDERE POUR LA REGION (SOURCE : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION – OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU) .....	98
TABLEAU 63 : PANORAMA INSTITUTIONNEL EN REGION NORMANDIE .....	99
TABLEAU 64 : REPARTITION DE LA FLOTTE REGIONALE PAR QUARTIER MARITIME ET IDENTIFICATION DES PORTS PRINCIPAUX (D'APRES SIH, 2018) .....	99
TABLEAU 65 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (BRETAGNE).....	100
TABLEAU 66 : RAYON D'ACTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (BRETAGNE).....	102
TABLEAU 67 : NOMBRE DE MAREES REALISEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (BRETAGNE) .....	103
TABLEAU 68 : LISTE DES TYPES D'ENGINS MIS EN ŒUVRE PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (BRETAGNE) .....	105
TABLEAU 69 : SAISONNALITE DES TYPES D'ENGINS DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (BRETAGNE) .....	106
TABLEAU 70 : LISTE DES PRINCIPAUX METIERS PRATIQUES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (BRETAGNE) .....	106
TABLEAU 71 : SAISONNALITE DES PRINCIPAUX METIERS DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN BRETAGNE.....	107
TABLEAU 72 : IDENTIFICATION DES ZONES DE PECHE PRINCIPALES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (BRETAGNE) .....	108
TABLEAU 73 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN VOLUME (T) ET VALEUR (K€) (BRETAGNE).....	109
TABLEAU 74 : IDENTIFICATION DES ESPECES PRINCIPALEMENT EXPLOITEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE SOUMISES OU NON A QUOTA (BRETAGNE).....	111
TABLEAU 75 : VENTES EN HALLES A MAREES REALISEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (BRETAGNE) .....	113
TABLEAU 76 : PRIX DE VENTE MOYENS EN CRIEES EN 2018 (BRETAGNE).....	114
TABLEAU 77 : MODES DE COMMERCIALISATION MIS EN PLACE PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN 2018 (BRETAGNE) .....	114
TABLEAU 78 : NOMBRE DE LICENCES DE PECHE A PIED ATTRIBUEES PAR LE CRPMEM DE BRETAGNE POUR LA CAMPAGNE 2019/2020 (SOURCE : CNPMEM).....	116

TABLEAU 79 : CLASSEMENT ADMINISTRATIF ET SANITAIRE DES GISEMENTS DE PECHE A PIED SELON LE GROUPE D'ESPECES CONSIDERE, POUR LES DEPARTEMENTS D'ILLE-ET-VILAINE ET DES COTES D'ARMOR (SOURCE : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION – OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU) .....	117
TABLEAU 80 : CLASSEMENT ADMINISTRATIF ET SANITAIRE DES GISEMENTS DE PECHE A PIED SELON LE GROUPE D'ESPECES CONSIDERE, POUR LE DEPARTEMENT DU FINISTERE (SOURCE : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION – OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU) .....	118
TABLEAU 81 : CLASSEMENT ADMINISTRATIF ET SANITAIRE DES GISEMENTS DE PECHE A PIED SELON LE GROUPE D'ESPECES CONSIDERE, POUR LE DEPARTEMENT DU MORBIHAN (SOURCE : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION – OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU) .....	119
TABLEAU 82 : PANORAMA INSTITUTIONNEL EN REGION BRETAGNE.....	120
TABLEAU 83 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PAYS-DE-LA-LOIRE) .....	120
TABLEAU 84 : RAYON D'ACTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN PAYS DE LA LOIRE.....	122
TABLEAU 85 : NOMBRE DE MAREES REALISEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PAYS DE LA LOIRE) .....	124
TABLEAU 86 : LISTE DES TYPES D'ENGINS MIS EN ŒUVRE PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PAYS DE LA LOIRE).....	125
TABLEAU 87 : SAISONNALITE DES TYPES D'ENGINS DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PAYS DE LA LOIRE) .....	126
TABLEAU 88 : LISTE DES PRINCIPAUX METIERS PRATIQUES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PAYS DE LA LOIRE) .....	127
TABLEAU 89 : SAISONNALITE DES PRINCIPAUX METIERS DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PAYS DE LA LOIRE) .....	128
TABLEAU 90 : IDENTIFICATION DES ZONES DE PECHE PRINCIPALES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PAYS DE LA LOIRE) .....	129
TABLEAU 91 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN VOLUME (T) ET VALEUR (K€) (PAYS DE LOIRE) .....	130
TABLEAU 92 : IDENTIFICATION DES ESPECES PRINCIPALEMENT EXPLOITEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE SOUMISES OU NON A QUOTA (PAYS DE LA LOIRE).....	133
TABLEAU 93 : VENTES EN HALLES A MAREES REALISEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PAYS DE LA LOIRE) .....	134
TABLEAU 94 : PRIX DE VENTE MOYENS EN CRIEES EN 2018 (PAYS DE LA LOIRE) .....	134
TABLEAU 95 : MODES DE COMMERCIALISATION MIS EN PLACE PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN 2018 (PAYS DE LA LOIRE) .....	135
TABLEAU 96 : NOMBRE DE LICENCES DE PECHE A PIED ATTRIBUEES PAR LE CRPMEM DE PAYS-DE-LA-LOIRE POUR LA CAMPAGNE 2019/2020 (SOURCE : CNPMEM) .....	136
TABLEAU 97 : CLASSEMENT ADMINISTRATIF ET SANITAIRE DES GISEMENTS DE PECHE A PIED SELON LE GROUPE D'ESPECES CONSIDERE POUR LA REGION PAYS-DE-LA-LOIRE (SOURCE : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION – OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU) .....	137
TABLEAU 98 : PANORAMA INSTITUTIONNEL EN REGION PAYS-DE-LA-LOIRE .....	137
TABLEAU 99 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NOUVELLE-AQUITAINE).....	138
TABLEAU 100 : RAYON D'ACTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NOUVELLE-AQUITAINE).....	140
TABLEAU 101 : NOMBRE DE MAREES REALISEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NOUVELLE-AQUITAINE) .....	141
TABLEAU 102 : LISTE DES TYPES D'ENGINS MIS EN ŒUVRE PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NOUVELLE-AQUITAINE).....	143
TABLEAU 103 : SAISONNALITE DES TYPES D'ENGINS DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NOUVELLE-AQUITAINE) .....	144
TABLEAU 104 : LISTE DES PRINCIPAUX METIERS PRATIQUES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NOUVELLE-AQUITAINE) .....	144
TABLEAU 105 : SAISONNALITE DES PRINCIPAUX METIERS DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NOUVELLE-AQUITAINE) .....	145
TABLEAU 106 : IDENTIFICATION DES ZONES DE PECHE PRINCIPALES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NOUVELLE-AQUITAINE) .....	146
TABLEAU 107 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN VOLUME (T) ET VALEUR (K€) (NOUVELLE-AQUITAINE).....	147
TABLEAU 108 : IDENTIFICATION DES ESPECES PRINCIPALEMENT EXPLOITEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE SOUMISES OU NON A QUOTA (NOUVELLE-AQUITAINE).....	150
TABLEAU 109 : VENTES EN HALLES A MAREES REALISEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (NOUVELLE-AQUITAINE) .....	151
TABLEAU 110 : PRIX DE VENTE MOYENS EN CRIEES EN 2018 (NOUVELLE-AQUITAINE) .....	151
TABLEAU 111 : MODES DE COMMERCIALISATION MIS EN PLACE PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN 2018 (NOUVELLE-AQUITAINE) .	152
TABLEAU 112 : NOMBRE DE LICENCES DE PECHE A PIED ATTRIBUEES PAR LE CRPMEM DE NOUVELLE-AQUITAINE POUR LA CAMPAGNE 2019/2020 (SOURCE : CNPMEM ET CRPMEM NOUVELLE-AQUITAINE) .	153
TABLEAU 113 : CLASSEMENT ADMINISTRATIF ET SANITAIRE DES GISEMENTS DE PECHE A PIED SELON LE GROUPE D'ESPECES CONSIDERE POUR LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE (SOURCE : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION – OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU) .....	154
TABLEAU 114 : PANORAMA INSTITUTIONNEL EN REGION NOUVELLE-AQUITAINE.....	155

TABLEAU 115 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (OCCITANIE) .....	156
TABLEAU 116 : RAYON D'ACTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (OCCITANIE).....	158
TABLEAU 117 : NOMBRE DE MAREES REALISEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (OCCITANIE) .....	159
TABLEAU 118 : LISTE DES TYPES D'ENGINS MIS EN ŒUVRE PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (OCCITANIE).....	161
TABLEAU 119 : SAISONNALITE DES TYPES D'ENGINS DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (OCCITANIE).....	162
TABLEAU 120 : LISTE DES PRINCIPAUX METIERS PRATIQUES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN OCCITANIE .....	163
TABLEAU 121 : SAISONNALITE DES PRINCIPAUX METIERS DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN OCCITANIE .....	164
TABLEAU 122 : IDENTIFICATION DES ZONES DE PECHE PRINCIPALES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (OCCITANIE).....	166
TABLEAU 123 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN VOLUME (T) ET VALEUR (k€) (OCCITANIE) .....	167
TABLEAU 124 : IDENTIFICATION DES ESPECES PRINCIPALEMENT EXPLOITEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE SOUMISES OU NON A QUOTA (OCCITANIE) .....	169
TABLEAU 125 : VENTES EN HALLES A MAREES REALISEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (OCCITANIE) .....	170
TABLEAU 126 : PRIX DE VENTE MOYENS EN CRIEES EN 2018 (OCCITANIE) .....	170
TABLEAU 127 : MODES DE COMMERCIALISATION MIS EN PLACE PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN 2018 (OCCITANIE) .....	170
TABLEAU 128 : NOMBRE DE LICENCES DE PECHE A PIED ATTRIBUEES PAR LE CRPMEM OCCITANIE POUR LA CAMPAGNE 2019/2020 (SOURCE : CNPMEM).....	171
TABLEAU 129 : CLASSEMENT ADMINISTRATIF ET SANITAIRE DES GISEMENTS DE PECHE A PIED SELON LE GROUPE D'ESPECES CONSIDERE, POUR LES DEPARTEMENTS DES PYRENEES ORIENTALES ET DE L'AUDE (SOURCE : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION – OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU).....	172
TABLEAU 130 : CLASSEMENT ADMINISTRATIF ET SANITAIRE DES GISEMENTS DE PECHE A PIED SELON LE GROUPE D'ESPECES CONSIDERE POUR LES DEPARTEMENTS DE L'HERAULT ET DU GARD (SOURCE : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION – OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU) .....	173
TABLEAU 131 : PANORAMA INSTITUTIONNEL EN REGION OCCITANIE.....	174
TABLEAU 132 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA FLOTTE FLOTTE PERIPHERIQUE (PACA) .....	174
TABLEAU 133 : RAYON D'ACTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PACA) .....	176
TABLEAU 134 : NOMBRE DE MAREES REALISEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PACA).....	178
TABLEAU 135 : LISTE DES TYPES D'ENGINS MIS EN ŒUVRE PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PACA).....	179
TABLEAU 136 : SAISONNALITE DES TYPES D'ENGINS DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PACA).....	180
TABLEAU 137 : LISTE DES PRINCIPAUX METIERS PRATIQUES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PACA) .....	181
TABLEAU 138 : SAISONNALITE DES PRINCIPAUX METIERS DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PACA) .....	182
TABLEAU 139 : IDENTIFICATION DES ZONES DE PECHE PRINCIPALES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PACA).....	183
TABLEAU 140 : PRODUCTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN VOLUME (T) ET VALEUR (k€) (PACA) .....	184
TABLEAU 141 : IDENTIFICATION DES ESPECES PRINCIPALEMENT EXPLOITEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE SOUMISES OU NON A QUOTA (PACA) .....	187
TABLEAU 142 : VENTES EN HALLES A MAREES REALISEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (PACA) .....	188
TABLEAU 143 : PRIX DE VENTE MOYENS EN CRIEES EN 2018 (PACA) .....	188
TABLEAU 144 : MODES DE COMMERCIALISATION MIS EN PLACE PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE EN 2018 (PACA) .....	188
TABLEAU 145 : CLASSEMENT ADMINISTRATIF ET SANITAIRE DES GISEMENTS DE PECHE A PIED SELON LE GROUPE D'ESPECES CONSIDERE, POUR LES DEPARTEMENTS DES BOUCHES-DU-RHONE ET DU VAR (SOURCE : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION – OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU) .....	190
TABLEAU 146 : PANORAMA INSTITUTIONNEL EN REGION PACA.....	190
TABLEAU 147 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (CORSE) .....	191
TABLEAU 148 : RAYON D'ACTION DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (CORSE) .....	191
TABLEAU 149 : NOMBRE DE MAREES REALISEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (CORSE).....	191
TABLEAU 150 : LISTE DES TYPES D'ENGINS MIS EN ŒUVRE PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (CORSE) .....	191
TABLEAU 151 : SAISONNALITE DES TYPES D'ENGINS DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (CORSE).....	191
TABLEAU 152 : LISTE DES PRINCIPAUX METIERS PRATIQUES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE (CORSE) .....	192
TABLEAU 153 : SAISONNALITE DES PRINCIPAUX METIERS DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE (CORSE) .....	192
TABLEAU 154 : IDENTIFICATION DES ESPECES PRINCIPALEMENT EXPLOITEES PAR LA FLOTTE PERIPHERIQUE SOUMISES OU NON A QUOTA (CORSE) .....	193



TABLEAU 155 : PANORAMA INSTITUTIONNEL EN REGION CORSE .....	194
TABLEAU 156 : SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DE LA POPULATION PÉRIPHÉRIQUE A LA PPC, PAR REGION. ....	195
TABLEAU 157 : ANALYSE ATOUTS-OPPORTUNITÉS-FAIBLESSE-MENACES (AFOM) DE LA FLOTTILLE PÉRIPHÉRIQUE A LA PPC. ....	235
TABLEAU 158 : SYNTHÈSE DES ENJEUX EN REGION POUR LA FLOTTILLE PÉRIPHÉRIQUE A LA PPC.....	237
TABLEAU 159 : SYNTHÈSE DES ENJEUX A PORTEE NATIONALE ET DES RECOMMANDATIONS PROPOSEES POUR PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DE LA PPC ET DE LA FLOTTILLE PÉRIPHÉRIQUE .....	238
TABLEAU 160 : ANALYSE ATOUTS-OPPORTUNITÉS-FAIBLESSE-MENACES (AFOM) DE LA PECHE A PIED.....	241
TABLEAU 161 : SYNTHÈSE DES ENJEUX A PORTEE NATIONALE ET DES RECOMMANDATIONS PROPOSEES POUR PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DES POPULATIONS DE PECHE A PIED.....	243
TABLEAU 162 : BILAN DES OBJECTIFS LIES AU FEAMP 2021-2027 .....	245
TABLEAU 163 : SYNTHÈSE DES AXES STRATEGIQUES DE SOUTIEN PROPOSE POUR LA PETITE PECHE COTIERE – FEAMP 2021-2027 ET NIVEAU DE PRIORITE NATIONAL .....	259
TABLEAU 164 : TAUX DE COFINANCEMENT POUR LES PROJETS DES POPULATIONS PROCHES A LA PPC RESPECTANT DES CRITERES D'ECO-CONDITIONNALITES.....	275
TABLEAU 165 : CRITERES DE SELECTION DES PROJETS ET INDICATEURS PROPOSES POUR LE SUIVI DES OBJECTIFS PPC .....	277
TABLEAU 166 : BILAN DES CONSULTATIONS PAR ENTRETIENS INDIVIDUELS .....	289
TABLEAU 167 : BILAN DES CONSULTATIONS PAR ATELIERS DE TRAVAIL REGIONAUX .....	289
TABLEAU 168 : EFFECTIFS DES NAVIRES COMPOSANT LA POPULATION PÉRIPHÉRIQUE D'APRES LE CROISEMENT DES DONNEES SACROIS (2018) ET « FLOTTE ACTIVE » (2019), SUR LA BASE DE LA DEFINITION FEAMP.....	290
TABLEAU 169 : SYNTHÈSE DES ENJEUX CARACTERISES POUR LES POPULATIONS PROCHES A LA PETITE PECHE COTIERE EN REGION HAUTS DE FRANCE.....	291
TABLEAU 170 : SYNTHÈSE DES ENJEUX CARACTERISES POUR LES POPULATIONS PROCHES A LA PETITE PECHE COTIERE EN NORMANDIE .....	292
TABLEAU 171 : SYNTHÈSE DES ENJEUX CARACTERISES POUR LES POPULATIONS PROCHES A LA PETITE PECHE COTIERE EN BRETAGNE	293
TABLEAU 172 : SYNTHÈSE DES ENJEUX CARACTERISES POUR LES POPULATIONS PROCHES A LA PETITE PECHE COTIERE EN PAYS DE LA LOIRE.....	294
TABLEAU 173 : SYNTHÈSE DES ENJEUX CARACTERISES POUR LES POPULATIONS PROCHES A LA PETITE PECHE COTIERE EN NOUVELLE AQUITAINE .....	295
TABLEAU 174 : SYNTHÈSE DES ENJEUX CARACTERISES POUR LES POPULATIONS PROCHES A LA PETITE PECHE COTIERE EN OCCITANIE	296
TABLEAU 175 : SYNTHÈSE DES ENJEUX CARACTERISES POUR LES POPULATIONS PROCHES A LA PETITE PECHE COTIERE EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR .....	297
TABLEAU 176 : SYNTHÈSE DES ENJEUX CARACTERISES POUR LES POPULATIONS PROCHES A LA PETITE PECHE COTIERE EN CORSE .....	298

### Table des annexes

ANNEXE 1 : LISTE DES ENGINS COUVERTS PAR LA DEFINITION « FEAMP 2021 - 2027 » DE LA FLOTTE PÉRIPHÉRIQUE .....	284
ANNEXE 2 : PRESENTATION DES ELEMENTS DE RESULTATS DE L'ETAPE 1 DE L'ETUDE .....	289
ANNEXE 3 : SYNTHÈSE DES ENJEUX CARACTERISES POUR LA POPULATION PROCHE A LA PETITE PECHE COTIERE, PAR REGION .....	291
ANNEXE 4 : LISTE DES ACTEURS EFFECTIVEMENT CONSULTES (ENTRETIENS INDIVIDUELS, ATELIERS REGIONAUX) .....	321

## Table des acronymes

Abréviation, acronyme, sigle	Définition
<b>AIS</b>	<i>Automatic identification system</i>
<b>AMAP</b>	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
<b>AMOA</b>	Assistance à maîtrise d'ouvrage
<b>AMP</b>	Aires marines protégées
<b>CDPMEM</b>	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins
<b>CEPRALMAR</b>	Centre d'étude pour la promotion des activités lagunaires et maritimes
<b>CGPM</b>	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
<b>CIEM</b>	Conseil international pour l'exploration de la mer
<b>CIPA</b>	Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture
<b>CNPMEM</b>	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins
<b>COREPEM</b>	Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de Loire
<b>CRPMEM</b>	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
<b>CSTEP (STECF)</b>	Comité scientifique, technique et économique des pêches ( <i>Scientific Technic and Economic Committee for Fisheries</i> )
<b>CPP</b>	Conchyliculture Petite Pêche
<b>DCF</b>	<i>Data collection framework</i>
<b>DIRM</b>	Direction interrégionale de la mer
<b>DLAL</b>	Développement local mené par les acteurs locaux
<b>DPMA</b>	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
<b>DREAL</b>	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
<b>EM</b>	Etat membre
<b>EMR</b>	Energie marine renouvelable
<b>ETP</b>	Equivalent temps plein
<b>FEAMP</b>	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
<b>FEP</b>	Fonds européen pour la pêche
<b>GALPA</b>	Groupe d'action locale pêche aquaculture
<b>GIE</b>	Groupement d'intérêt économique
<b>GMS</b>	Grande et moyenne surface
<b>INPI</b>	Institut national de la propriété industrielle
<b>kW</b>	kiloWatt
<b>IGP</b>	Indication géographique protégée
<b>LETG</b>	Littoral, Environnement, Géomatique, Télédétection (Nantes)
<b>MEMN</b>	Manche est, Mer du Nord
<b>MOA</b>	Maîtrise d'ouvrage
<b>MOE</b>	Maître d'œuvre
<b>MSC</b>	<i>Marine Stewardship Council</i> (certification)
<b>NAMO</b>	Nord Atlantique-Manche Ouest
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>OP</b>	Organisation de producteurs

Abréviation, acronyme, sigle	Définition
<b>PACA</b>	Provence-Alpes-Côte d'Azur
<b>PAP</b>	Pêche A Pied
<b>PCP</b>	Politique commune de la pêche
<b>Flotte périphérique</b>	Petite pêche côtière / Plan de production et de commercialisation
<b>RMD</b>	Rendement maximum durable
<b>SACROIS</b>	Application de rapprochement, vérification, contrôles de cohérence de différents flux unitaires de données déclaratives pour produire des séries de données de débarquements et d'effort de pêche validées, consolidées et qualifiées. (Demanèche, 2020)
<b>SIH</b>	Système d'information halieutique
<b>SMEL</b>	Synergie mer et littoral
<b>SPMLR</b>	Syndicat des pêcheurs petits métiers du Languedoc Roussillon
<b>TACs</b>	Totaux admissibles de captures
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UEGC</b>	Unité d'exploitation et de gestion concertée
<b>UMS</b>	<i>Universal Measurement System</i> (tonnage navire)
<b>VALPENA</b>	éVALuation des activités de PEche au regard des Nouvelles Activités
<b>VMS</b>	<i>Vessel monitoring system</i>

### Table des définitions

Libellée des rayons d'actions	Définition	Source
<b>Etang &lt; 3 Milles</b>	« Navires ayant exercé plus de 75% de leur activité dans la bande des 3 milles »	SIH, Ifremer
<b>Côtiers</b>	« Navires ayant exercé plus de 75% de leur activité dans les 12 milles »	SIH, Ifremer
<b>Mixtes</b>	« Navires ayant exercé entre 25 et 75% de leur activité dans les 12 milles »	SIH, Ifremer
<b>Large</b>	« Navires ayant exercé plus de 75% de leur activité à l'extérieur de la bande côtière »	SIH, Ifremer

# 1 PRESENTATION DU CONTEXTE ET DE LA METHODOLOGIE UTILISEE POUR LA CONDUITE DE L'ETUDE

## 1.1 Contexte général

Depuis 1983, l'Union européenne(UE) s'est dotée **d'une politique commune de la pêche (PCP)** visant à renforcer l'approche écosystémique et la durabilité de la filière pêche et aquaculture dans les pays de l'Union. Dans le cadre de sa mise en œuvre, chaque Etat Membre (EM) dispose d'une enveloppe financière, issue du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), visant à :

- Favoriser **la durabilité des activités halieutiques et aquacoles**, tout en assurant la conservation des ressources biologiques aquatiques et la viabilité socio-économique des entreprises ;
- Soutenir **une croissance bleue pour aider au développement socio-économique des populations côtières et intérieures** (diversification de l'économie, création d'emploi, amélioration de la qualité de vie, etc.) ;
- Renforcer **la gouvernance** internationale des océans.

Pour pouvoir bénéficier de cette enveloppe, chaque EM doit élaborer un programme opérationnel (PO), dont le contenu est défini par le règlement européen relatif au FEAMP. L'actuelle programmation parvenant à échéance en 2020, chaque EM doit constituer un nouveau PO pour la période 2021-2027. Celui-ci devra notamment contenir **un plan d'action dédié à la petite pêche côtière (PPC) – ou a minima**, selon la préconisation du 14 juin 2019 du Conseil des Ministres, **une analyse Avantages – Faiblesses – Opportunités – Menaces**<sup>2</sup>.

L'actuel FEAMP, programmé sur la période 2014-2020, fait suite au Fonds Européen pour la Pêche (FEP), principal instrument européen de soutien au développement durable du secteur halieutique et aquacole pour la période 2007-2013. Lors de la conférence organisée en octobre 2017 à Tallinn, dressant le bilan de l'utilisation du FEP, il est apparu :

- Une insuffisance de la prise en compte des spécificités de la petite pêche des zones côtières ;
- Un besoin des EM de disposer d'une plus grande latitude pour s'adapter aux besoins spécifiques des PPC en termes de stratégie et de financement ;
- Un besoin de simplification pour améliorer l'efficacité du programme.

Pour répondre aux besoins identifiés par les acteurs, le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et de la Pêche (FEAMP), programmé sur la période 2021-2027, sera doté de 6,14 milliards d'euros. **Celui-ci poursuivra les objectifs fixés par le précédent FEAMP, tout en privilégiant la croissance des zones côtières via le développement socio-économique d'une aquaculture durable et de la petite pêche côtière.** Ainsi, cette nouvelle programmation prévoit un taux d'intervention concernant la petite pêche côtière supérieur au taux exercé lors de la période 2014-2020<sup>3</sup>.

Contrairement aux précédentes programmations, **la proposition de règlement pour le FEAMP 2021-2027 présente certaines spécificités, notamment en simplifiant les procédures et en permettant aux EM de cibler l'aide en fonction de leurs propres priorités stratégiques.** Ces stratégies seront toutefois encadrées par une liste d'actions inéligibles afin d'éviter toute dérive (augmentation de la capacité de pêche, construction de navire, pêche exploratoire, construction de nouveaux ports/halles à marée etc.)

**La souplesse engendrée par cette simplification permettra donc d'élaborer une stratégie adaptée aux problématiques et aux spécificités de la petite pêche côtière.** Ces dernières sont un véritable atout pour l'aménagement des territoires côtiers et un facteur du maintien de l'emploi local.

<sup>2</sup> Conseil de l'Union Européenne (2019). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil - Orientation générale partielle, 14 juin 2019, Bruxelles.

<sup>3</sup> Commission européenne, Questions and answers on the new European Maritime and Fisheries Fund (EMFF) 2021-2027, [https://ec.europa.eu/fisheries/questions-and-answers-new-european-maritime-and-fisheries-fund-emff-2021-2027\\_en](https://ec.europa.eu/fisheries/questions-and-answers-new-european-maritime-and-fisheries-fund-emff-2021-2027_en)

En Europe, la petite pêche côtière représente 80 % des navires et 40 % de l'emploi dans le secteur halieutique (d'après Stobberup, et al. 2017<sup>4</sup>). Elle représente ainsi un nombre d'emplois important et joue un rôle dans le tissu social et l'identité culturelle des régions littorales. Mais elles sont victimes par ailleurs d'une forte dépendance à certaines espèces sensibles (sole, bar anguille, lieu jaune) et/ou à une saisonnalité marquée.

### 1.1 Objectifs et périmètre du présent document

L'objectif principal du présent rapport est de réaliser un état des lieux d'une population proche à la petite pêche côtière (PPC) définie par le règlement FEAMP, en France métropolitaine (Corse incluse), d'identifier les enjeux auxquels cette population périphérique est confrontée et de proposer des mesures pour répondre à ces derniers afin d'assister les autorités en charge de la gestion des fonds européens dans l'élaboration du plan d'action, qui sera inscrit *in fine* dans le programme opérationnel.

Pour ce faire, il s'est agi :

- De déterminer et quantifier les segments appartenant à cette population proche à la PPC, de caractériser leurs activités et de mettre en évidence leurs spécificités et leurs performances socio-économique et environnementale ;
- D'identifier et d'analyser les enjeux économique, social, politique et environnemental auxquels ces segments sont actuellement confrontés ;
- De hiérarchiser et de territorialiser ces enjeux pour cette population proche.

Le présent livrable présente les résultats relatifs à ces trois volets (Actions 1 et 2 de l'étude telles que décrites au chapitre 1.2 ci-après).

*En complément, deux livrables viennent détailler les résultats de ces deux premières actions (livrables 3a et 3b) ; ces livrables portent sur :*

*Les objectifs et actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux identifiés ;*

*Les indicateurs de suivi pour vérifier l'atteinte des objectifs fixés ;*

*Une stratégie de financement public en identifiant notamment les mesures du FEAMP 2021-2027 potentiellement mobilisables et en définissant des indicateurs de suivi.*

## 1.2 Méthologie employée pour la conduite de l'étude

### 1.2.1 Approche méthodologique générale

La méthodologie employée pour cette étude est organisée autour de 3 actions :

**L'action 1** a permis d'établir l'état des lieux d'une population périphérique à la PPC, définie par le règlement FEAMP 2021-2027, en caractérisant les segments qui constituent cette population, et leurs performances économiques et environnementales.

**L'action 2** s'est concentrée sur la définition et la caractérisation des enjeux pour cette population périphérique. À partir des résultats de l'action 1, des entretiens individuels et des ateliers de travail régionaux ont été menés. L'objectif de cette action a été de recueillir et d'analyser les connaissances empiriques et l'expérience des acteurs de la PPC et de ces populations périphériques, sur leur territoire d'action. Les résultats de cette démarche font l'objet du présent livrable.

<sup>4</sup> Kim Stobberup, María Dolores Garza Gil, Aude Stirnemann-Relot, Arthur Rigaud, Nicolò Franceschelli, Roland Blomeyer, S 2017, Research for PECH Committee – Small-scale Fisheries and “Blue Growth” in the EU, European Parliament, Policy Department for Structural and Cohesion Policies, Brussels

L'action 3 proposera une stratégie à mettre en place pour la PPC et la population périphérique dans le cadre du FEAMP 2021-2027, sur la base du travail d'état des lieux quantifié et d'identification des enjeux. Les résultats de cette action seront présentés dans le livrable 3b.

L'organisation générale de la méthodologie est représentée par la Figure 1 ci-dessous :

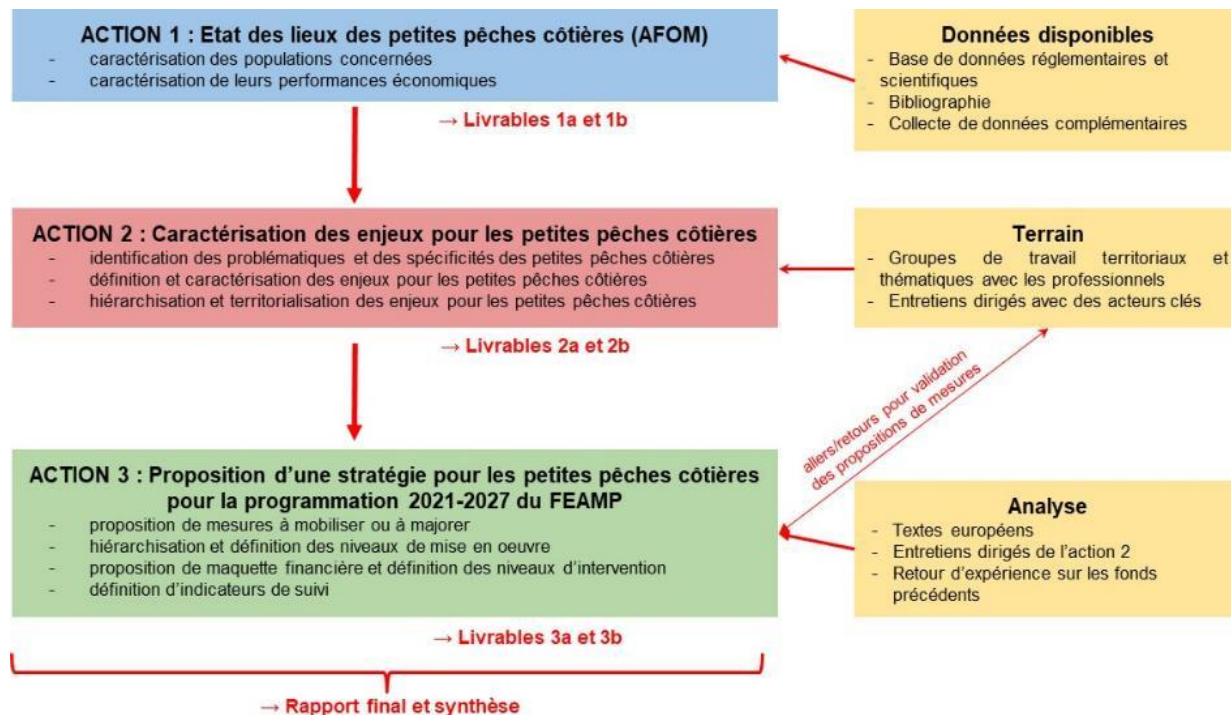


Figure 1 : Approche méthodologique générale

### 1.2.2 Critères de sélection retenus pour identifier une population proche à la PPC définie par le règlement FEAMP

**Pour rappel :**

D'après la proposition de règlement COM /2018/390, la petite pêche côtière est définie comme la pêche « pratiquée par des navires de pêche dont la longueur hors tout est inférieure à douze mètres et qui n'utilisent aucun des engins remorqués énumérés à l'article 2, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1967/2006 du Conseil », c'est à dire aucun des « engins de pêche, à l'exception des lignes traînantes, remorqués grâce à la puissance de propulsion du navire de pêche ou tirés à l'aide de treuils alors que le navire est à l'ancre ou se déplace à faible allure, y compris en particulier les filets et dragues remorqués ».

Le périmètre de la population proche à la PPC a dû être défini, pour prendre en compte la volonté des acteurs de disposer d'un éclairage sur les sujets périphériques en lien avec la PPC.

Des propositions ont été discutées en comité de pilotage, sur la base du cahier des charges relatif à la présente étude et des populations dont l'activité est liée au territoire et au littoral.



Hypothèses retenues :

Ainsi, la **population proche à la PPC**, faisant l'objet du présent rapport, est constituée :

- des **navires répondant aux 3 critères suivants (flotte périphérique à la PPC)**:
  - Durée des marées inférieure à 96 heures<sup>5</sup> ;
  - Zones de pêche comprises dans la bande des 12 milles ;
  - Longueur hors tout inférieure à 12 mètres.
- des navires de **conchyliculture-petite-pêche (CPP)**
- des **pêcheurs à pied professionnels (PAP)**.

Le rapport traitera de ces 3 sous-populations de manière thématique et différenciée.

### 1.2.3 Focus sur la méthodologie utilisée pour réaliser l'état des lieux et identifier les enjeux (action 1)

La méthodologie générale déployée pour la réalisation de l'état des lieux est présentée ci-dessous (Figure 2) :

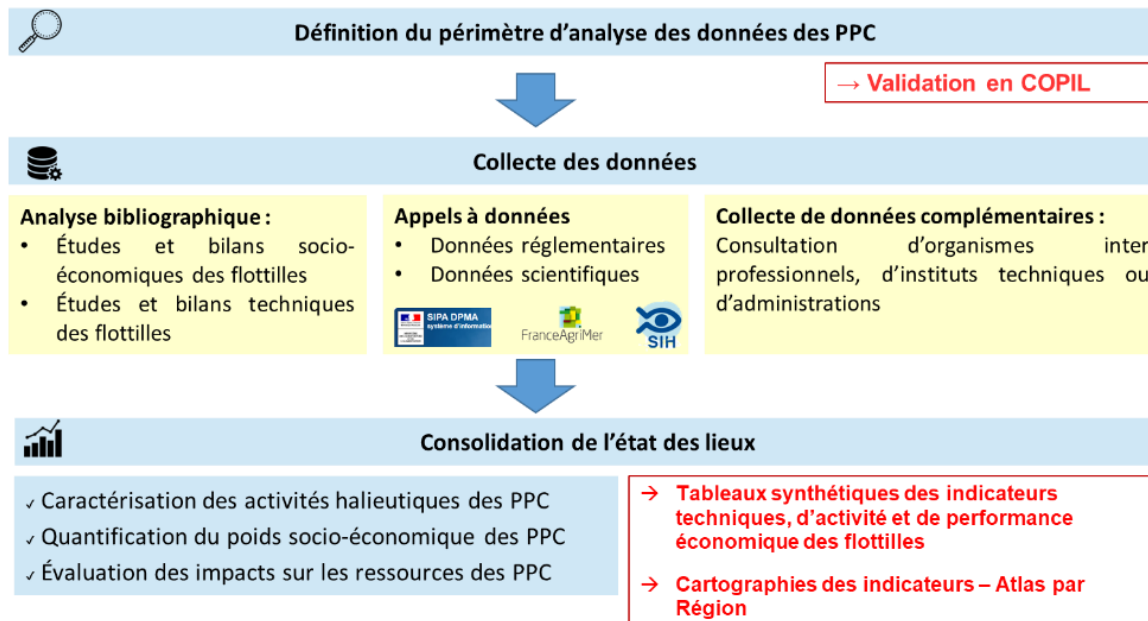


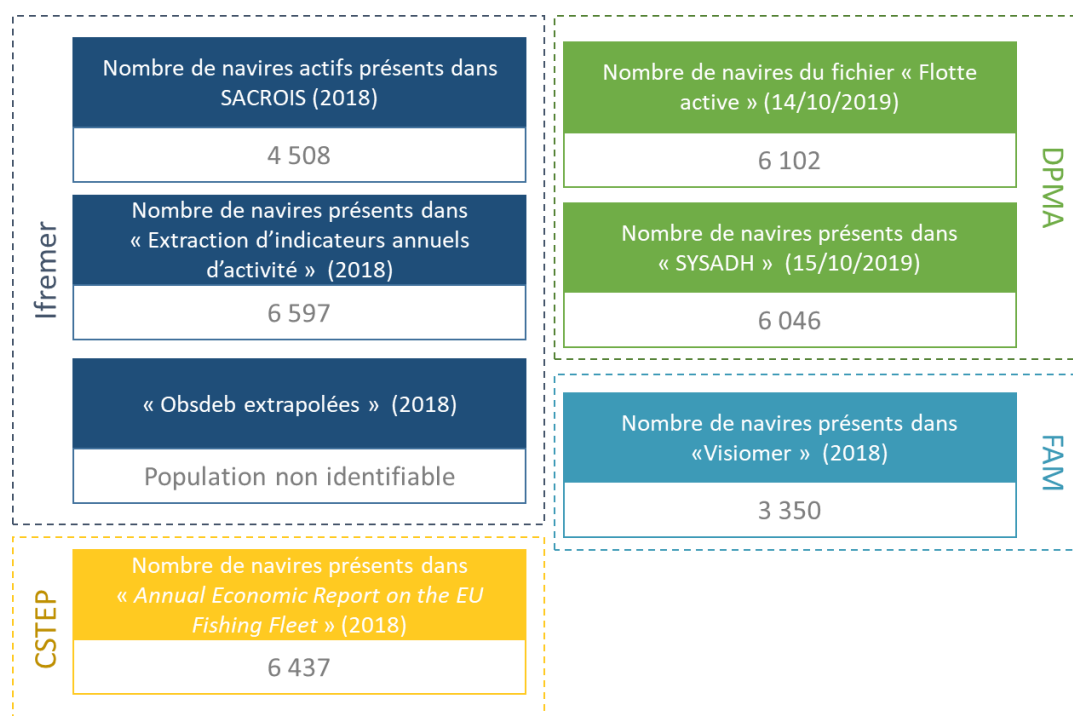
Figure 2 : Méthodologie déployée pour la réalisation de l'état des lieux

#### 1.2.3.1 Constitution de la population d'une flotte périphérique à étudier et traitement des données

##### 1.2.3.1.1 Présentation des sources de données utilisées

Pour réaliser cet état des lieux, plusieurs sources de données ont été utilisées (Figure 3). Elles sont présentées dans ce chapitre.

<sup>5</sup> Cette limite a notamment été fixée pour correspondre à la définition réglementaire des catégories de navires de « petite pêche » et de « pêche côtière ».



**Figure 3 : Nombre de navires identifiés (tous segments confondus) dans les différentes sources de donnée**

**Attention**, les chiffres présentés ci-après sont probablement sous-estimés, la population ayant été construite à partir du fichier « Flotte active » extrait par la DPMA au 14/10/2019 et les données SACROIS étant partielle et/ou incomplète pour certaines régions (en particulier pour les régions méditerranéennes).

Une analyse conduite en parallèle par l'Ifremer indique que 6 629 navires ont été inscrits au FPC au cours de l'année 2018, dont 5 713 navires de moins de 12 mètres avec 1 022 navires inactifs (d'après les données des calendriers d'activité) soit 4 691 navires actifs de moins de 12 mètres (sans considération des engins mis en œuvre) dont 3 125 en Métropole (1 984 en Atlantique et 1 141 en Méditerranée).

➤ *Données issues du fichier « Flotte active »*

Le fichier « Flotte active » est produit et mis à jour par la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA). Une extraction de ce fichier a été réalisée par la DPMA au 14/10/2019. C'est sur la base de ce jeu de données que les analyses ont été réalisées. Ce jeu de données regroupe l'ensemble des caractéristiques administratives et techniques des navires français en activité :

- Ses caractéristiques **administratives** (quartier maritime d'immatriculation, numéro d'immatriculation, engins déclarés lors de l'immatriculation du navire, nom du propriétaire etc.) ;
- Ses caractéristiques **techniques** (jauge, puissance, longueur) ;
- Les **événements** liés au navire (date de mise en service, modifications, export etc.)

L'ensemble de ces informations ont été utilisés pour calculer les indicateurs permettant de dresser l'état des lieux de la PPC métropolitaine et de la population proche à cette dernière.

➤ *Données issues du fichier « SACROIS » (extraction de données)*

SACROIS est une application portée par la DPMA (MOA), développée par l'Ifremer (AMOA et MOE). Cette application permet de reconstituer des « séries de données de production et d'effort validées,



consolidées et qualifiées » (d'après Demanèche, 2020). Différents flux unitaires de données<sup>6</sup> sont croisés pour produire des indicateurs spatialisés de l'effort de pêche et de la production de la flotte nationale (SIH, 2018). Ce jeu de données a ainsi permis d'apporter des informations sur :

- L'**activité** des navires (polyvalence, durée des marées etc.)
- La **production** en volume et en valeur par espèce ciblée.

**1** Les données SACROIS sont partielles pour la PPC, en particulier en Méditerranée avec « seulement 73 % des navires par mois d'activité couverts en 2018 contre 96 % en Atlantique » (d'après Demanèche, 2020). Pour compléter le diagnostic présenté ci-après, il serait nécessaire d'analyser les données issues de l'enquête calendrier d'activité mensuelle (exhaustive pour l'ensemble des navires FPC). Le traitement de ce jeu de données en complément des données SACROIS permettrait d'affiner l'état des lieux de la PPC métropolitaine, notamment sur l'identification du nombre de navires concernés et la caractérisation des métiers mis en œuvre par ces derniers (polyvalence, pluriactivité, espèces cibles etc.)

➤ *Données issues du fichier « Extraction d'indicateurs annuels d'activité »*

Ce fichier est produit par l'Ifremer : les données sont issues d'une exploitation des données de l'enquête calendrier d'activité mensuelle. Ce jeu de données regroupe des **données agrégées d'activités des navires calculées annuellement**. Cette source de données a notamment apporté des informations sur :

- Les rayons d'actions des flottilles ;
- Les ports d'exploitation principaux ;
- Le nombre moyen de marins à bord.

➤ *Données issues du fichier SYSADH*

Afin d'identifier les navires de la PPC adhérents à une Organisation de Producteurs (OP), les données du SYSADH ont été utilisées : cette base de données détenues par la DPMA recueille **l'ensemble des informations relatives aux adhésions ou désaffiliations des navires à une OP**.

➤ *Données issues du fichier « Obsdeb extrapolées »*

Obsdeb est un programme d'observation mis en œuvre par l'Ifremer pour collecter des données sur les navires de moins de 12 mètres en Méditerranée et dans les départements d'Outre-Mer (Antilles, Guyane, La Réunion). Ce programme permet de reconstituer des séries de données affinées sur l'effort de pêche et la production réalisée par les "petits métiers" en complément des données fournies par l'application SACROIS.

➤ *Données issues du système d'information Visiomer*


Visiomer est un système d'information géré par FranceAgriMer. Ce système centralise **les données de mises en ventes des produits de la pêche maritime dans les halles à marée ainsi qu'en hors-criée**. Ce système d'information fournit notamment des indications sur :

- Les modes de commercialisation (hors criée, halles à marée, gré à gré) ;
- Les sites de commercialisation.

➤ *Données socio-économiques*

<sup>6</sup> Flux croisés : Navires-Armateurs (FPC), Obligations déclaratives (JPE, SACAPT), Visiomer, VMS (Géolocalisation des navires), Enquête calendrier d'activité mensuelle.

Les données socio-économiques collectées dans le cadre de la *Data Collection Framework* (DCF) apportent des informations sur la santé économique des entreprises (chiffre d'affaires, EBE, soldes intermédiaires de gestion etc.).


 Suite à notre appel à données initié fin octobre, **il n'a pas été possible de récupérer des données socio-économiques à une échelle macro régionale** du fait de leur caractère sensible et confidentiel. Les indicateurs de performance socio-économiques sont donc présentés **pour le segment de la PPC à une échelle nationale** (chapitre 6). Il est à noter que la population analysée **inclut les navires situés dans les DOM**.

➤ *Données complémentaires*

Pour consolider l'état des lieux et apporter des éléments d'analyse complémentaires afin de mettre en perspective la PPC avec l'ensemble des flottilles régionale et nationale, certains documents ont été consultés notamment :

- Les études et bilans édités par le CSTEP, la DG MARE et la Commission européenne: rapport annuel sur les flottilles européennes, etc.;
- Les études réalisées par les instituts de recherche (Ifremer, CIEM) : synthèses produites par le SIH, fiches d'évaluation des stocks etc.

1.2.3.1.2 *Critères de sélection retenus pour identifier une population de navires (hors CPP) proche à la PPC définie par le règlement FEAMP*

 **Hypothèses retenues :**

Afin d'identifier une population de navires (hors CPP) proche à la définition du FEAMP, les critères énumérés ci-dessous ont été retenus et validés en COFIL :

- **Durée des marées inférieure à 96 heures<sup>7</sup>** (selon les données issues de SACROIS 2018) ;
- **Zones de pêche comprises dans la bande des 12 milles** (selon les « Indicateurs annuels d'activité » de l'Ifremer, 2018) ;
- **Longueur hors tout inférieure à 12 mètres**, donnée provenant du fichier « Flotte active ».

1.2.3.1.3 *Identification de la population de référence*

Afin de constituer la population de référence, les sources de données suivantes ont été croisées au sein d'une base de données relationnelle<sup>8</sup> :

- Fichier SACROIS (année 2018) ;
- Fichier « Extraction d'indicateurs des calendriers d'activité » (année 2018) ;
- Fichier « Flotte active » (d'après l'extraction du 14/10/2019 réalisée par la DPMA).


Les engins utilisés par chaque navire au cours de l'année 2018 ont été analysés. Ces engins ont été identifiés à partir du champ « *engin\_cod* ». A chaque engin ont été rattachées :

- Une catégorie : palangres, lignes, filets, plongée, trémails, chaluts, dragues, sennes, pièges etc.;
- Une information sur son adéquation ou non à la définition stipulée dans la proposition de règlement COM /2018/390.

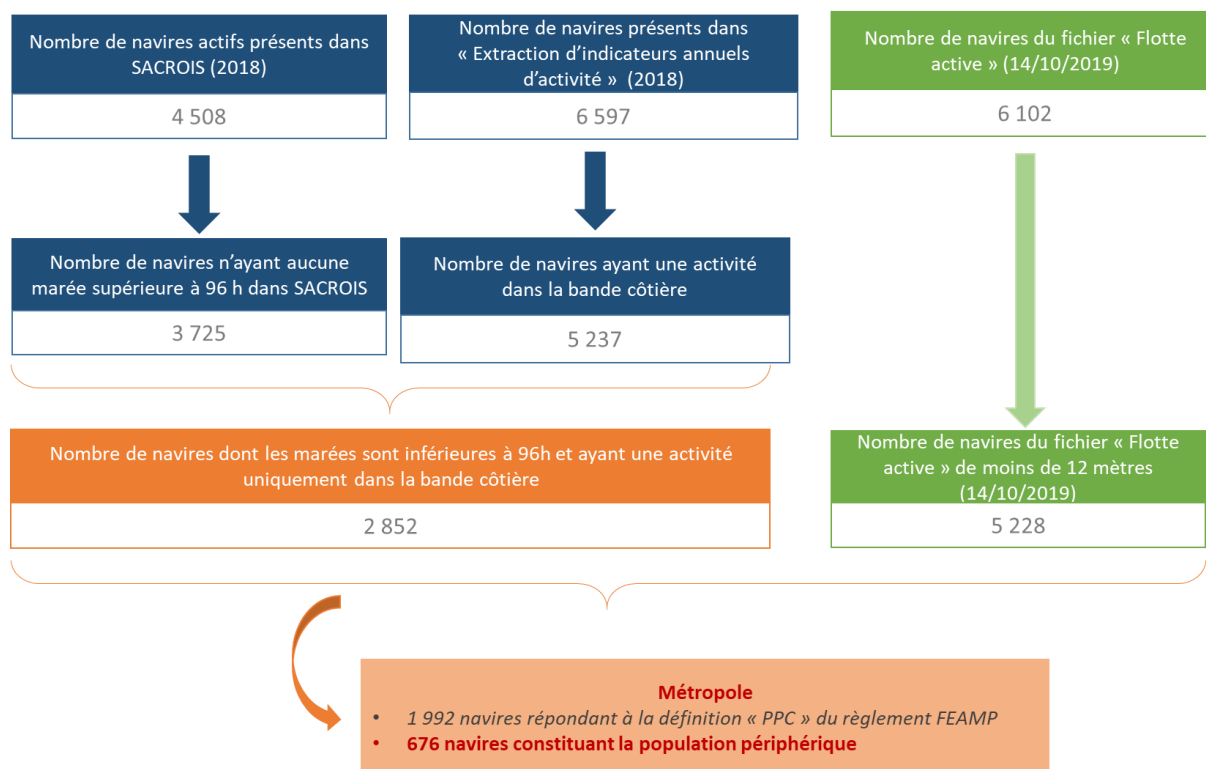
Pour chaque engin, le nombre de marée d'utilisation a été calculé.

<sup>7</sup> Cette limite a notamment été fixée pour correspondre à la définition réglementaire des catégories de navires de « petite pêche » et de « pêche côtière ».


<sup>8</sup> Cette base a été constituée sous PostgreSQL (Copyright © 1996-2019 The PostgreSQL Global Development Group)

 **Hypothèse retenue :**

L'engin principal a été défini **comme l'engin ayant le plus grand nombre de marées d'utilisation, d'après les données SACROIS 2018.**



**Figure 4 : Croisement des sources de données SACROIS, « Extraction d'indicateurs des calendriers d'activité » et "Flotte active"**

 **Attention**, il existe des deltas en termes de nombre de navires entre la table de données SACROIS, la table « Extraction d'indicateurs » et la table de données « Flotte active ». Ce delta peut s'expliquer par la mise en service de certains navires en 2019, la sortie de flotte de certains navires au cours de l'année 2019, l'absence de données de statistiques de pêche réceptionnées dans SACROIS pour certains navires.

Chaque navire a été rattaché à une région à partir des données d'activités contenues dans le jeu de données « Extraction d'indicateurs annuels d'activité », sur la base du port d'exploitation principal.

#### 1.2.3.1.4 Traitement et analyse des données de la population des navires

Une fois la population à étudier identifiée, des indicateurs ont ainsi pu être calculés pour établir un panorama de la flotte périphérique par région. Ces traitements ont été réalisés sous le logiciel R et automatisés au travers de scripts conçus sur R et PostgreSQL.

Le traitement des données a notamment permis de produire :

- des **tableaux synthétiques d'indicateurs techniques** des flottilles concernées (caractéristiques des navires, identification des principaux ports d'exploitation, etc.) ;
- des **tableaux synthétiques des indicateurs de performance socio-économique** (soldes intermédiaires de gestion, prix moyens de vente, etc.) ;

- des **tableaux synthétiques d'indicateurs d'activité** des flottilles concernées (polyvalence, engins mis en œuvre, métiers pratiqués, zones de pêche fréquentées, ressources exploitées, etc.) ;
- des **tableaux synthétiques d'indicateurs sur la production et la valorisation** des captures de la flotte périphérique (volumes capturées en poids et valeur, modes de commercialisation et de valorisation).

Le Tableau 1 présente la liste des indicateurs calculés pour permettre de quantifier et de qualifier les petites pêches côtières d'un point de vue technique, social, économique et environnemental.

**Tableau 1 : Indicateurs analysés permettant de dresser un état des lieux de la PPC en France métropolitaine**

	Indicateurs	Sources de données	Etat d'avancement
<b>Caractéristiques techniques</b>	Nombre de navires	SACROIS, Flotte	Réalisé
	Longueur	Flotte	Réalisé
	Puissance	Flotte	Réalisé
	Jauge	Flotte	Réalisé
	Âge	Flotte	Réalisé
	Port d'exploitation	Indicateurs annuel d'activité	Réalisé
<b>Performances socio-économiques</b>	Revenus	<i>Annual Economic Fleet Report</i>	Réalisé à l'échelle nationale
	Consommation énergétique et coût	<i>Annual Economic Fleet Report</i>	Réalisé à l'échelle nationale
	Charges et salaires	<i>Annual Economic Fleet Report</i>	Réalisé à l'échelle nationale
	Valeur ajoutée	<i>Annual Economic Fleet Report</i>	Réalisé à l'échelle nationale
	Marge brute et bénéfice net	<i>Annual Economic Fleet Report</i>	Réalisé à l'échelle nationale
	Equipage (ETP)	<i>Annual Economic Fleet Report</i>	Réalisé à l'échelle nationale
	Equipage (effectif)	Indicateurs annuel d'activité	Réalisé
	Statut de l'armateur (embarqué/ non embarqué)		Non disponible
	Âge des patrons et des matelots	SIH	Réalisé (échelle nationale, tout segment confondu)
	Droits à produire		Non disponible
	Nombre d'unités ayant adhéré à une OP	SYSADH	Réalisé
<b>Activité</b>	Espèces cibles	SACROIS	Réalisé
	Nombre de jour de mer	SACROIS	Indicateur non approprié pour la flotte périphérique
	Nombre de marées	SACROIS	Réalisé
	Durée moyenne des marées	SACROIS	Réalisé
	Engin principal au cours de l'année	SACROIS	Réalisé
	Types d'engins utilisés au cours de l'année	SACROIS	Réalisé
	Nombre d'engin (polyvalence)	SACROIS	Réalisé
	Types de métiers pratiqués	SACROIS	Réalisé
	Mois d'activité (engins, métiers)	SACROIS	Réalisé
	Activité annexe (aquaculture, tourisme, etc.)		Non disponible
	Saisonnalité (engins, métiers)	SACROIS	Réalisé
	Zone de pêche	SACROIS	Réalisé
<b>Production et valorisation</b>	Espèces cibles sous-quota	Règlement TAC et quotas	Réalisé
	Espèces cibles hors quota		Réalisé
	Etat des ressources exploitées	CIEM	Réalisé
	Saisonnalité	SACROIS	Réalisé
	Volumes de captures (en poids et en valeur)	SACROIS	Réalisé
	Prix moyen de vente par espèce	SACROIS	Réalisé
	Modes de commercialisation (sous criée, gré à gré, vente directe)	Visiomer	Réalisé
	Modes de valorisation (SIQO, écolabel, marques etc.)	Éléments issus des ateliers / entretiens	Réalisé

### 1.2.3.2 Constitution de la population de navires de conchyliculture-petite pêche et traitement des données

Les navires appartenant au genre de navigation « conchyliculture – petite pêche » sont des navires armés par les conchyliculteurs, qui exercent une activité de pêche en plus de la conchyliculture. Ils ne sont pas rattachés actuellement au fichier flotte et ne possède pas de Permis de Mise en Exploitation (PME). Depuis le 1er janvier 2007, cette catégorie est remplacée progressivement par deux autres

genres de navigation, afin de différencier les navires de « culture marine » (CM) qui exercent uniquement une activité conchylicole des navires de « culture marine - pêche » (CMP) qui pratiquent réellement les deux activités<sup>9</sup>. Ces derniers sont maintenant inscrits au fichier flotte.

Les données concernant ces navires ont été transmises par la DPMA, au titre de l'année 2019.

De plus, la phase des consultations des acteurs menée lors de l'action 2 a mis en évidence que ce genre de navigation n'était pas représenté de la même manière dans toutes les régions et, par suite, ne suscitait pas le même intérêt partout.

Enfin, il est à noter que les structures professionnelles représentant les activités de conchyliculture ont été identifiées comme acteurs à mobiliser pour la phase de concertation et à ce titre, ont été invitées à prendre part aux ateliers de travail régionaux. Cependant, elles n'ont pas répondu à cette sollicitation, dans aucune des régions visitées. Ainsi, les enjeux pour les navires de CPP, s'ils existent, n'ont pas pu être remontés par les autres acteurs présents qui ne représentaient pas les activités de conchyliculture.

**Attention**, en l'absence de données complètes sur la flottille de CPP, étant donné l'évolution administrative qu'elle connaît actuellement et cette catégorie de navigation ne sera pas traitée de manière aussi fine que les autres navires de la population proche de la PPC.

### 1.2.3.3 Constitution de la population des pêcheurs à pied et traitement des données

L'état des lieux de la population des pêcheurs à pied a été réalisé à partir de deux types de données.

D'une part, le nombre de permis de pêche à pied délivrés en 2019, pour la saison se déroulant entre le 1er mai 2019 et le 31 avril 2020 ont été transmis par la DPMA. Les permis étant délivrés annuellement à titre individuel, ils reflètent les effectifs de la population des pêcheurs à pied.

« D'autre part, le CNPMM a communiqué le nombre des licences de pêche à pied délivrées par département par les comités des pêches pour la campagne 2019/2020, excepté pour la région Hauts-de-France dont les chiffres sont ceux de la saison 2018/2019 et pour les départements du Finistère et d'Ille-et-Vilaine dont les chiffres sont ceux de la saison 2017/2018. Les données des licences du département de la Gironde et de la région PACA n'étant pas dans le fichier transmis par le CNPMM, les données ont été reçues directement des comités régionaux concernés. Pour chaque région, le libellé et le nombre de licences de pêche à pied traduisent la diversité de l'activité. »

**Attention**, en l'absence de données de production complètes transmises pour l'activité de pêche à pied, aucune analyse n'a pu être réalisée à l'échelle nationale. Seules les ventes des produits de la pêche à pied réalisées sous les halles à marées apparaissent dans les tableaux de synthèse de production, mais ces données ne sont que partielles, les produits issus de cette activité étant majoritairement vendus via le mareyage et le gré à gré.

Lorsque des éléments sont disponibles à l'échelle régionale, ou ont été apportés par les acteurs lors de la phase de consultation, ils sont énoncés pour illustrer la situation de la pêche à pied dans la région considérée.

## 1.2.4 Focus sur la méthodologie utilisée pour la caractérisation des enjeux (action 2)

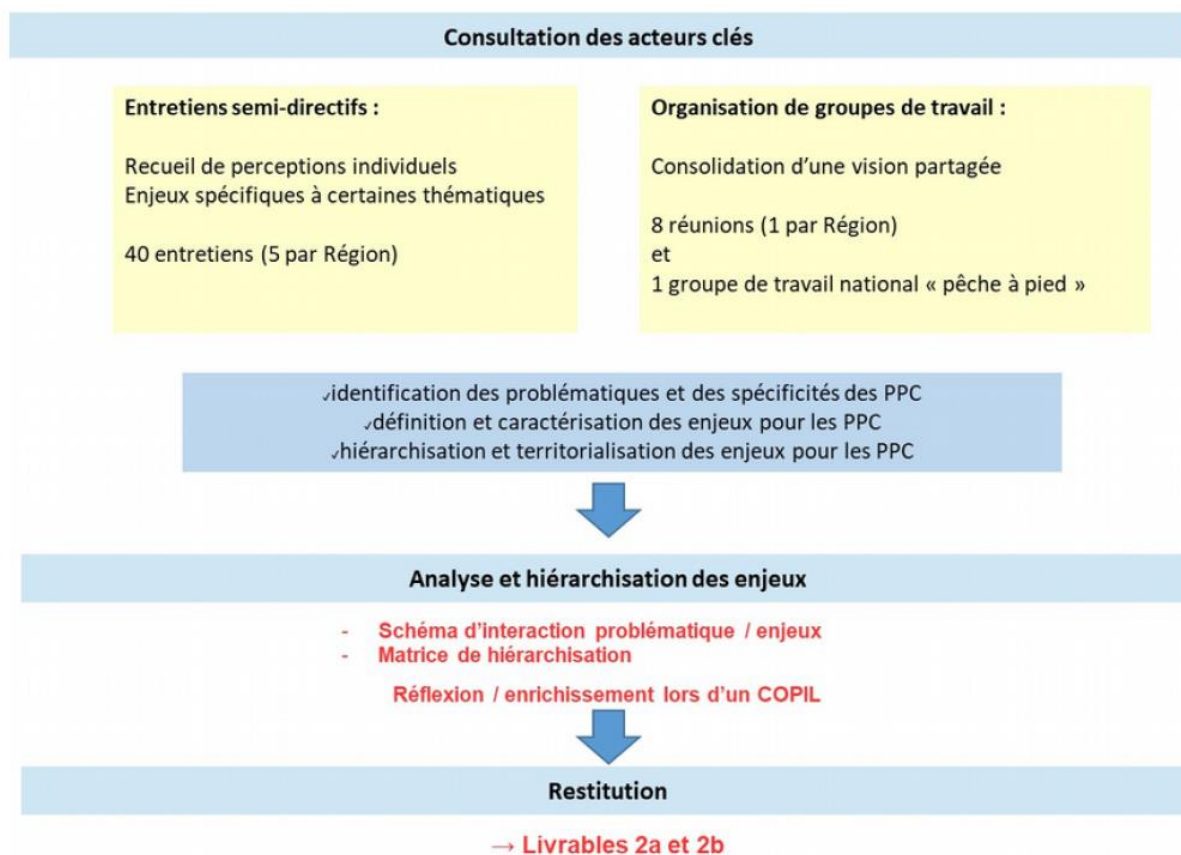
### 1.2.4.1 Approche générale

L'action 2 avait pour objectifs :

- l'identification des problématiques et des spécificités de la flotte périphérique ;
- la définition et la caractérisation de la flotte périphérique ;
- la hiérarchisation et la territorialisation des enjeux de la flotte périphérique.

<sup>9</sup> Circulaire DAM n°3 du 4 décembre 2006 relative à la gestion du rôle d'équipage dans la conchyliculture.

L'action 2 s'est basée sur la consultation des acteurs de la PPC et de sa population périphérique, intervenant à l'échelle régionale ou nationale. Cette consultation a pris la forme soit d'entretiens semi-directifs individuels, soit d'atelier régionaux, soit des deux selon les acteurs concernés. Le déroulement de cette phase est synthétisé par la Figure 5 ci-après :



**Figure 5 : Méthodologie mise en œuvre pour la caractérisation des enjeux (action 2)**

#### 1.2.4.1.1 Identification des acteurs clés

L'action 2 a essentiellement été une phase de terrain, permettant d'associer à la réflexion les acteurs de la PPC et de la population périphérique afin de prendre en compte les spécificités régionales. La première étape a donc été de dresser la liste des acteurs à associer aux travaux et d'identifier parmi eux et pour chaque niveau d'intervention (national ou régional), quels étaient les acteurs clés. Les acteurs clés ont été définis comme ceux devant être consultés à la fois en entretien individuel mais également invités aux ateliers régionaux. Le mode de consultation des autres acteurs a été défini selon leur profil, leur rayon de représentation et la nature des informations à recueillir auprès d'eux.

Une première liste a été proposée le 12 novembre 2019 à FranceAgriMer. Cette liste a été complétée et validée le 18 novembre 2019, et comptait alors 195 acteurs. Le Tableau 2 ci-après synthétise le nombre d'acteurs identifiés par catégorie et région de compétence.

**Tableau 2 : Synthèse des acteurs identifiés pour les consultations**

	Nombre d'acteurs clés	Nombre d'acteurs non clés	Nombre total d'acteurs
<b>Aquitaine</b>	7	19	26
<b>Bretagne</b>	8	33	41
<b>Corse</b>	2	6	8
<b>Hauts-de-France</b>	4	8	12
<b>Ile-de-France</b>	9	10	19
<b>Méditerranée</b>	7	49	56
<b>Normandie</b>	5	13	18
<b>Pays-de-la-Loire</b>	5	10	15
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>148</b>	<b>195</b>

Un tableau récapitulant le nombre d'acteurs à consulter par type d'organisme et par région est disponible en Annexe 2.

#### 1.2.4.1.2 Organisation des entretiens et des ateliers de travail régionaux

Après validation de la liste des acteurs à consulter, un premier courrier électronique présentant l'étude et annonçant une prise de contact prochaine a été envoyé à l'ensemble des acteurs régionaux. Puis les comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins ont été contactés directement afin d'organiser les déplacements en région et les ateliers de travail.

En parallèle, des rendez-vous ont été pris rapidement pour mener les entretiens individuels. Les rendez-vous en présentiel ont été privilégiés mais lorsque la disponibilité de l'acteur concerné ne le permettait pas, des rendez-vous téléphoniques ont été proposés. Enfin, quelques acteurs ont souhaité participer à l'étude en répondant à l'enquête directement en ligne.

#### 1.2.4.1.3 Élaboration de la méthodologie des entretiens

Une fois les rendez-vous organisés, des entretiens semi-directifs ont été menés. L'objectif de cette phase de terrain était de recueillir les connaissances empiriques et l'expérience des acteurs de la flotte périphérique, concernant :

- la PPC<sup>10</sup> et la population périphérique associée telles qu'elles sont pratiquées dans la région concernée, et mais aussi selon la vision que les acteurs s'en font ;
- les problématiques et les enjeux auxquels ces populations sont confrontées aujourd'hui ;
- le bilan des programmations précédentes ;
- les attentes de ces populations pour ce nouveau fonds.

Les informations à obtenir devaient permettre de consolider les résultats de l'action 1, en termes d'état des lieux de la PPC et de la population périphérique associée, d'identifier et de caractériser les enjeux auxquels ces deux populations sont confrontées mais aussi d'alimenter la réflexion sur les propositions d'actions pour y répondre (ce qui fera l'objet des livrables 3).

Enfin, pour ne pas sur-solliciter les acteurs, les différents sujets relatifs à la flotte périphérique métropolitaine (définition FEAMP 2021-2027 et périmètre proche de la flotte périphérique) ont été abordées simultanément lors des entretiens.

Ainsi, il a été décidé de mener des entretiens semi-directifs, permettant une expression large et libre de l'acteur consulté tout en abordant les thématiques devant figurer dans les propositions de mesure :

<sup>10</sup> FEAMP 2021-2027



- économie et environnement ;
- valorisation de la production ;
- diversification de l'activité ;
- développement des compétences ;
- gouvernance et gestion de l'espace maritime.

Pour appuyer les discussions, trois guides d'entretiens ont ainsi été élaborés, selon le type d'acteur(s) auquel ils se destinaient :

- un guide d'entretien à destination des administrations et des collectivités gestionnaires du fonds (DIRM, régions) ;
- un guide d'entretien à destination des structures collectives (OP, CRPMEM) ;
- un guide d'entretien à destination des autres acteurs (GALPA, ONG, associations...).

Ces guides ont été élaborés sur l'outil en ligne GoogleForms, permettant la saisie en ligne des réponses des acteurs enquêtés voire directement par les acteurs eux-mêmes. Les guides complets sont fournis en pièces jointes au présent rapport.

Le tableau ci-dessous présente les différentes sections présentes ou non dans les guides, en fonction du type d'acteur consulté.

**Tableau 3 : Composition des guides d'entretien par type d'acteur consulté**

Sections du guide	Administrations et collectivités gestionnaires du fonds	Structures collectives	Autres acteurs
1) Identification du répondant	X	X	X
2) Présentation de la structure et de son rôle auprès de la PPC		X	X
3) Définition et caractérisation de la PPC au sein de la région concernée	X	X	X
4) Enjeux pour la PPC – aspects économiques		X	X
5) Enjeux pour la PPC – aspects environnementaux		X	X
6) Enjeux pour la PPC – développement des compétences		X	X
7) Enjeux pour la PPC – sécurité à bord		X	X
8) Enjeux pour la PPC - gouvernance		X	X
9) Bilan des programmations précédentes	X	X	X
10) Attentes de la PPC pour le prochain fonds	X	X	X
11) Expression libre	X	X	X

Les guides étaient envoyés en amont des entretiens aux acteurs avec qui un rendez-vous était pris, afin qu'ils puissent prendre connaissance des thématiques à aborder et préparer, s'ils le souhaitaient, des éléments de réponse.

À l'issue de chaque entretien, les réponses des acteurs enquêtés ont été saisies dans le formulaire en ligne de GoogleForms, et une extraction des réponses sous format .csv a été réalisée pour chaque type de guide

#### 1.2.4.1.4 Élaboration de la méthodologie des ateliers régionaux

Les ateliers organisés en région ont permis de confronter les résultats de l'action 1 (définition de l'état des lieux pour la région concernée) et les éléments recueillis en entretiens à l'avis de l'ensemble des acteurs de la région. Les travaux menés en ateliers régionaux ont permis d'aller plus loin, en sélectionnant les principaux enjeux énoncés et en les hiérarchisant.

Le support d'atelier présentait donc une structure commune pour toutes les régions, mais la première partie présentait les indicateurs spécifiques à la région concernée. La structure de ce support était la suivante :

- contexte et rappel des objectifs de la prestation ;
- définition de la flotte FEAMP (définition FEAMP 2021-2027) et population proche ;
- état des lieux de la flotte FEAMP : principaux indicateurs calculés pour la définition FEAMP 2021-2027 pour la région concernée ;
- « Word café » :
  - énonciation des problématiques de la flotte FEAMP et de la population proche
  - hiérarchisation des enjeux
  - brainstorming : besoins et projets pour y répondre

Un modèle de la présentation utilisée lors des ateliers est joint au présent document.

Les ateliers ont été construits en 3 temps :

- présentation et validation des indicateurs calculés pour la flotte FEAMP (définition FEAMP 2021-2027) dans la région concernée ;
- invitation à énoncer les problématiques rencontrées par la flotte FEAMP et la population proche périphérique dans la région concernée, en incitant à aborder les thématiques principales retenues;
- sélection, reformulation et hiérarchisation des enjeux correspondant aux problématiques énoncées (définition FEAMP 2021-2027 et population proche de la flotte périphérique).

La présentation des indicateurs calculés pour la région ont fait l'objet d'une discussion avec les acteurs et les interrogations soulevées étaient consignées pour, le cas échéant, améliorer la définition de la population de navires à prendre en compte pour l'état des lieux (action 1).

Les deux phases suivantes étaient menées de manière plus participative. L'animateur de l'atelier devait à la fois encourager la prise de parole des participants sur les problématiques et les enjeux pour la flotte périphérique dans leur région, et cadrer cette parole pour travailler sur les différentes thématiques que l'étude devait aborder.

Ces phases se sont appuyées sur un support type tableau blanc ou paperboard, permettant de poser les idées et de les organiser simultanément en séance. L'animateur a pris soin de valider les formulations des enjeux avec les acteurs lors des ateliers.

Enfin, les besoins et les actions plus concrètes à encourager pour répondre aux enjeux ont été évoqués en séance, au fil des discussions ou sur l'invitation de l'animateur.

Après chaque atelier, les résultats des travaux ont été conservés soit sous forme de photos lorsqu'un tableau blanc avait été utilisé, soit sous forme de feuilles du paperboard.

Finalement, 43 entretiens semi-directifs individuels et 8 ateliers régionaux, pour un total de 60 acteurs consultés, ont été menés dans le cadre de l'action 2. Lors des phases de prise de contact ou d'entretiens, quelques nouveaux référents ont été suggérés comme étant intéressants à consulter. La liste finale des acteurs effectivement consultés diffère alors en ce sens de la liste initialement validée le

18 novembre 2019. De plus, des entretiens individuels restent à réaliser dans le cadre de l'action 3, auprès notamment de représentants d'organismes nationaux.

Les Tableau 4 et Tableau 5 suivants présentent la consultation des acteurs en région, par le biais des entretiens individuels ou des ateliers de travail effectivement menés.

**Tableau 4 : Bilan des consultations par entretiens individuels**

Région	Nombre total acteurs identifiés	Nombre acteurs clés identifiés	Entretiens réalisés en présentiel	Entretiens réalisés par téléphone	Consultation via le formulaire en ligne	Total entretiens réalisés
Aquitaine	26	7	2	4		6
Bretagne	41	8	1	5		6
Corse	8	2		1		1
Hauts-de-France	12	4	7	2	2	11
Île-de-France	19	3		2		2
Occitanie	10	4	6			6
Normandie	18	5	3			3
PACA	5	3	5			5
Pays-de-la-Loire	15	5	3			3
<b>Total</b>	<b>154</b>	<b>41</b>	<b>27</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>43</b>

**Tableau 5 : Bilan des consultations par ateliers régionaux**

Région	Date	Lieux	Nombre de participants
Aquitaine	02/12/19	Bordeaux- délégation régionale FranceAgriMer	7
Bretagne	09/12/19	Rennes- CRPMEM de Bretagne	14
Corse	23/01/20	Visioconférence	5
Hauts-de-France	29/11/19	Boulogne – CRPMEM des Hauts-de-France	8
Occitanie	27/11/19	Sète – CRPMEM d'Occitanie	10
Normandie	10/12/19	Caen – délégation régionale FranceAgriMer	3
PACA	02/12/19	Marseille – CRPMEM PACA	3
Pays-de-la-Loire	06/12/19	Saint-Herblain – Bureau Véritas	12

Il est à noter une mobilisation **importante des acteurs** pour participer à l'étude, malgré un contexte peu favorable à leur disponibilité dû à :

- la tenue d'ateliers de travail organisés par les Régions, dans le cadre de la rédaction de leurs AFOM sur la pêche et l'aquaculture, mobilisant les mêmes acteurs sur la même période ;

- la tenue des Assises de l'économie maritime, à Montpellier, les 3 et 4 décembre 2019 réunissant entre autres les acteurs de la pêche ;
- l'indisponibilité de nombreux permanents des GALPA, réunis à Bruxelles les 3 et 4 décembre 2019 pour une conférence sur l'action locale post-2020 ;
- les perturbations dans les transports liées aux mouvements sociaux de fin 2019.

#### 1.2.4.1.5 Traitement des données pour la population proche

##### ➤ Caractérisation des enjeux thématiques

L'ensemble des données collectées auprès des acteurs, à travers les entretiens individuels ou lors des ateliers régionaux, a été traité en privilégiant une approche thématique. En effet, beaucoup de problématiques énoncées en phase de consultation sont communes à la population PPC FEAMP et à la population proche et par conséquent, il en est de même pour les enjeux correspondant. De plus, l'importance des activités concernées (nombres de pêcheurs à pied ou conchyliculture-petite pêche) n'est pas la même d'une région à l'autre, mais les problématiques énoncées pour chaque activité sont très similaires dans les régions où elles sont exercées. Ainsi, les enjeux pour la population proche à la PPC sont traités à l'échelle nationale, pour :

- la flotte des navires proches à la PPC (flotte périphérique) ;
- les navires de CPP ;
- la pêche à pied.

Les problématiques listées par l'ensemble des acteurs ont été reprises pour être synthétisées, explicitées et organisées en fonction des thématiques à aborder, en utilisant les arguments apportés par les acteurs eux-mêmes. Puis les enjeux énoncés par les acteurs ont été reformulés et le lien entre les problématiques listées à l'étape précédentes et ces enjeux a été recherché et mis en évidence.

Les enjeux ont ensuite été analysés et finalement retenus à la lumière d'éléments de contexte réglementaire et bibliographiques (adéquation avec la réglementation en vigueur, contexte économiques ou état de certaines pêcheries, études d'accidentologie, etc.). Puis le caractère « majeur » ou « secondaire » de chaque enjeu a été spécifié pour chaque région.

Enfin, des tableaux synthétiques reprenant par thématique les problématiques énoncées, les enjeux reformulés et les enjeux harmonisés et retenus pour la population de proche à la PPC définie par le FEAMP 2021-2027 ont été élaborés. La Figure 6 ci-après schématise les étapes du traitement des données d'entretiens et d'atelier à l'échelle régionale :

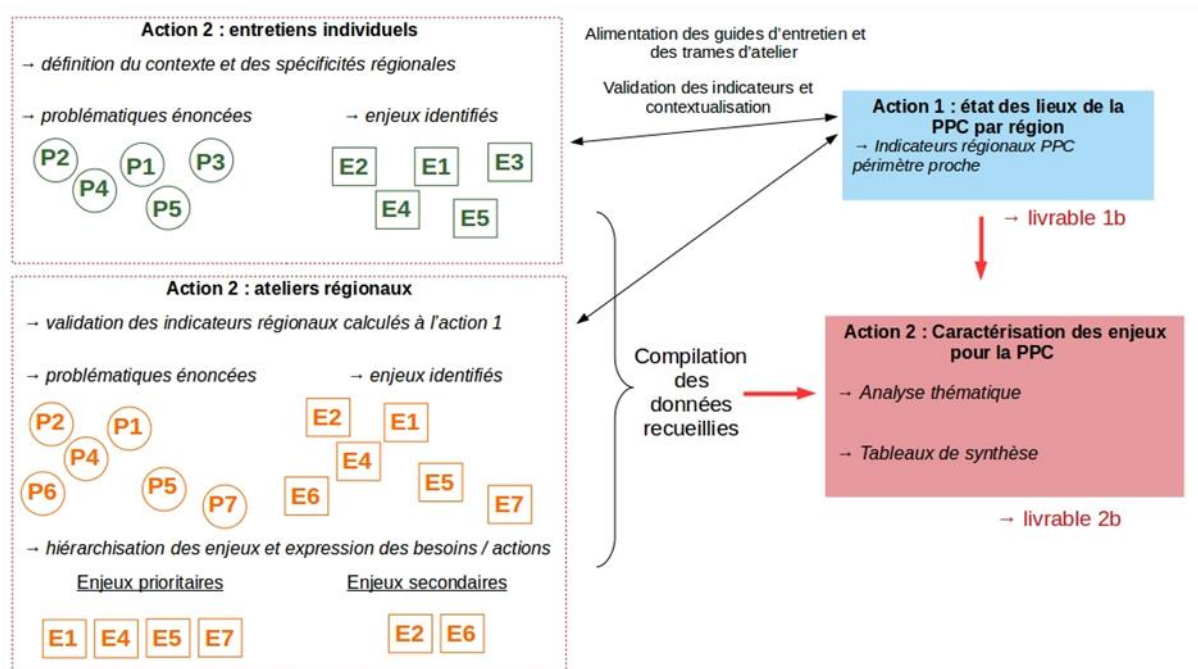


Figure 6 : Traitement des données issues des entretiens et des ateliers de travail

**Attention**, seules les spécificités des navires du périmètre proche à la définition FEAMP (les navires répondant à cette définition n'étant pas inclus) sont traitées ici. Les problématiques et enjeux soulevés dans le livrable A ne sont pas repris dans le présent rapport, mais ceux communs aux deux définitions sont listés sans être détaillés au chapitre 4 (Problématiques communes aux deux définitions).

## 2 ETAT DES LIEUX ET CARACTERISATION DE LA POPULATION PERIPHERIQUE A LA PETITE PECHE COTIERE

**Attention**, les chiffres présentés ci-après sont probablement sous-estimés, la population ayant été construite à partir du fichier « Flotte active » extrait par la DPMA au 14/10/2019 et les données SACROIS étant partielle et/ou incomplète pour certaines régions (en particulier pour les régions méditerranéennes).

### 2.1 Caractéristiques techniques de la flotte périphérique (hors CPP) métropolitaine

La flotte française comporte 6 102 navires actifs, dont 1 959 navires en Outre-Mer<sup>11</sup>. La population périphérique métropolitaine représente 11 % de la population nationale et 16 % de la population métropolitaine. Le détail par région est présenté dans le Tableau 6 et cartographié dans la Figure 7 ci-dessous.

Tableau 6 : Effectifs des navires composant la population périphérique d'après le croisement des données SACROIS (2018) et « Flotte active » (2019), sur la base de la définition FEAMP

Régions	Nombre de navires	Comparaison à la flotte périphérique métropolitaine	Comparaison à la flotte nationale, tous segments confondus	Comparaison à la flotte métropolitaine, tous segments confondus
<b>flotte périphérique (métropole)</b>	676	100 %	11 %	16 %
<b>Bretagne</b>	268	39,6 %	4,4 %	6,5 %
<b>Pays de la Loire</b>	134	19,8 %	2,2 %	3,2 %
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	123	18,2 %	2,0 %	3,0 %
<b>Normandie</b>	90	13,3 %	1,5 %	2,2 %
<b>PACA</b>	25	3,7 %	0,4 %	0,6 %
<b>Occitanie</b>	19	2,8 %	0,3 %	0,5 %
<b>Hauts-de-France</b>	15	2,2 %	0,2 %	0,4 %
<b>Corse</b>	2	0,3 %	0,0 %	0,0 %

<sup>11</sup> D'après le fichier « Flotte active » extrait et transmis en octobre 2019.

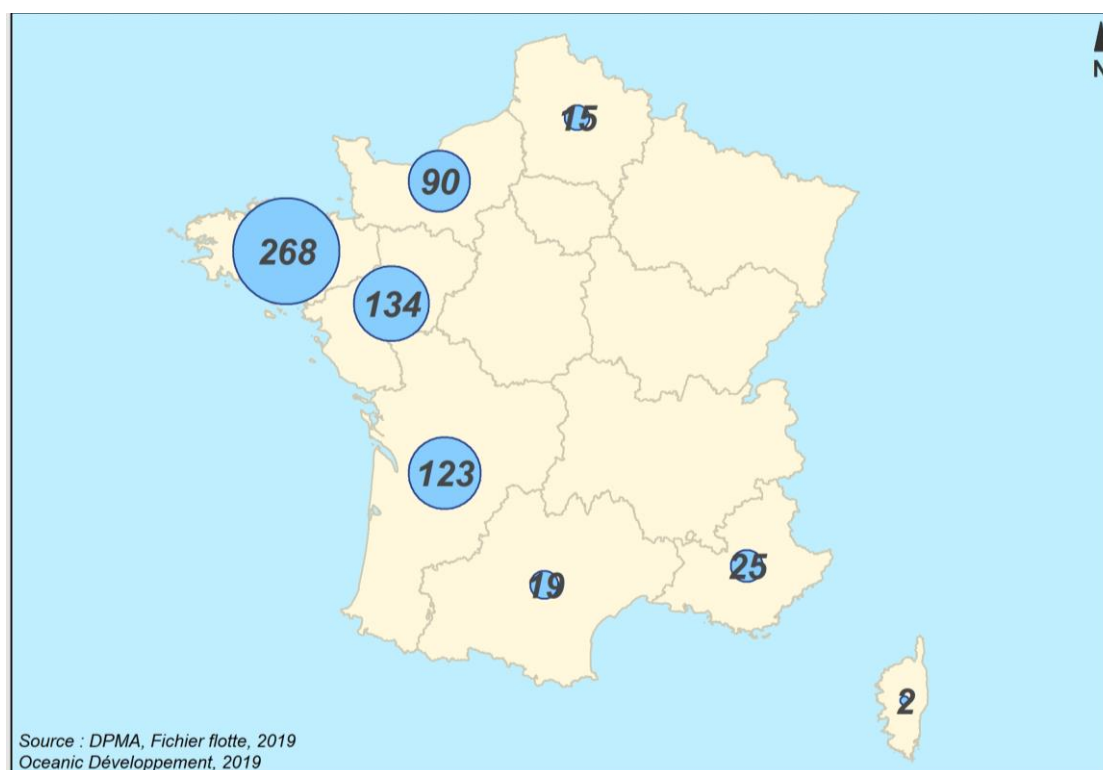


Figure 7 : Répartition de la flotte périphérique par région

La flotte périphérique est majoritairement concentrée sur la façade Atlantique, avec 77,6 % des effectifs.

Tableau 7 : Répartition des effectifs de la flotte périphérique métropolitaine par façade maritime

Façade	Nombre de navires de la flotte périphérique	Comparaison à la flotte périphérique métropolitaine	Nombre de navires <u>tous segments confondus</u>	Comparaison à la flotte de la façade, <u>tous segments confondus</u>
Manche Mer du Nord	105	15,5 %	2 %	15 %
Atlantique	525	77,6 %	9 %	27 %
Méditerranée	46	6,8 %	1 %	4 %

A l'échelle des façades maritimes, la flotte périphérique semble représenter<sup>12</sup> 27 % des effectifs totaux de la façade en Atlantique, elle constitue 15 % des effectifs totaux en Manche Mer du Nord (Tableau 7).

La flotte périphérique représente 6 % de la jauge totale nationale (en UMS) et 12 % de la puissance nationale totale (en Watt). Le Tableau 8 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** présente en détails la répartition de la jauge totale (en UMS) et de la puissance totale par région.

<sup>12</sup> Ces chiffres restent à nuancer au regard des sources de données utilisées pour construire la population de référence et d'après l'expertise apportée par l'Ifremer lors de la relecture de la version de travail.

Tableau 8 : Comparaison des caractéristiques techniques cumulées (jauge, puissance) à l'échelle métropolitaine

Régions	Jauge (UMS)	Comparaison à la flotte périphérique	Comparaison à la flotte tous segments confondus	Puissance (Watt)	Comparaison à la flotte périphérique	Comparaison à la flotte tous segments confondus
Bretagne	2 580	47 %	7 %	28 383	43 %	16 %
Pays de la Loire	815	15 %	8 %	11 706	18 %	20 %
Nouvelle-Aquitaine	654	12 %	12 %	9 884	15 %	18 %
Normandie	1 067	20 %	8 %	11 007	17 %	12 %
PACA	121	2 %	5 %	2 116	3 %	5 %
Occitanie	74	1 %	1 %	1 523	2 %	3 %
Hauts-de-France	112	2 %	1 %	1 420	2 %	4 %
Corse	15	0 %	2 %	426	1 %	2 %
Flotte périphérique	5 438	100 %	6 %	66 465	100 %	12 %

Les régions Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine concentrent **76 % de la puissance de ce segment périphérique à la flotte périphérique** (Figure 8).

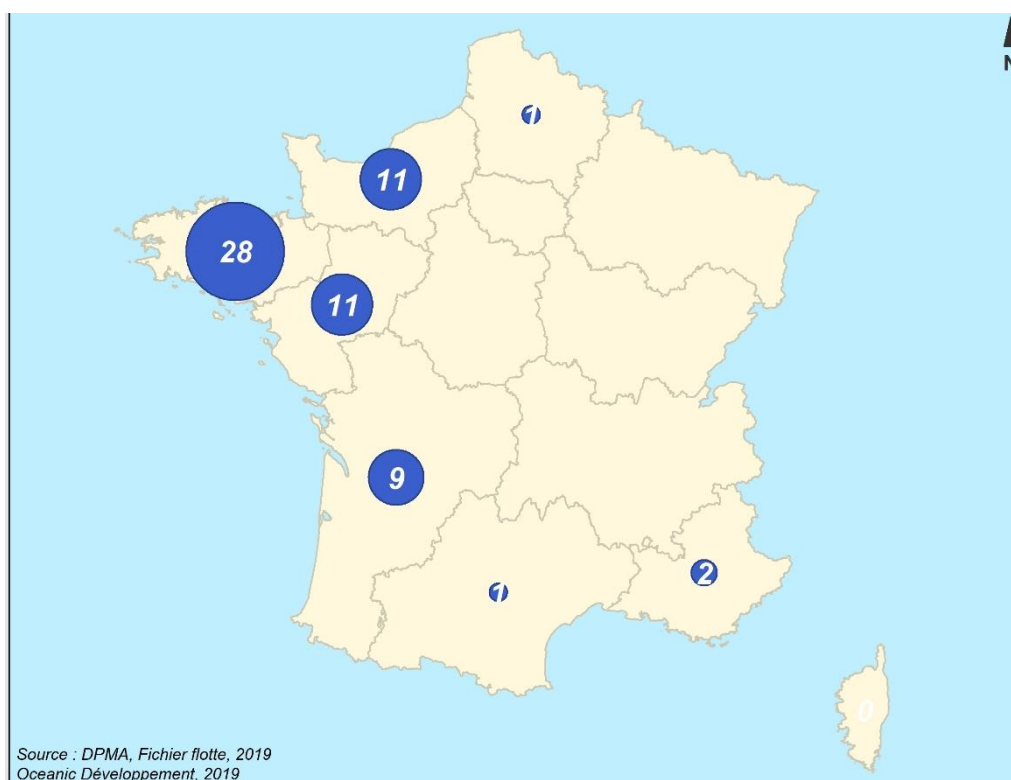


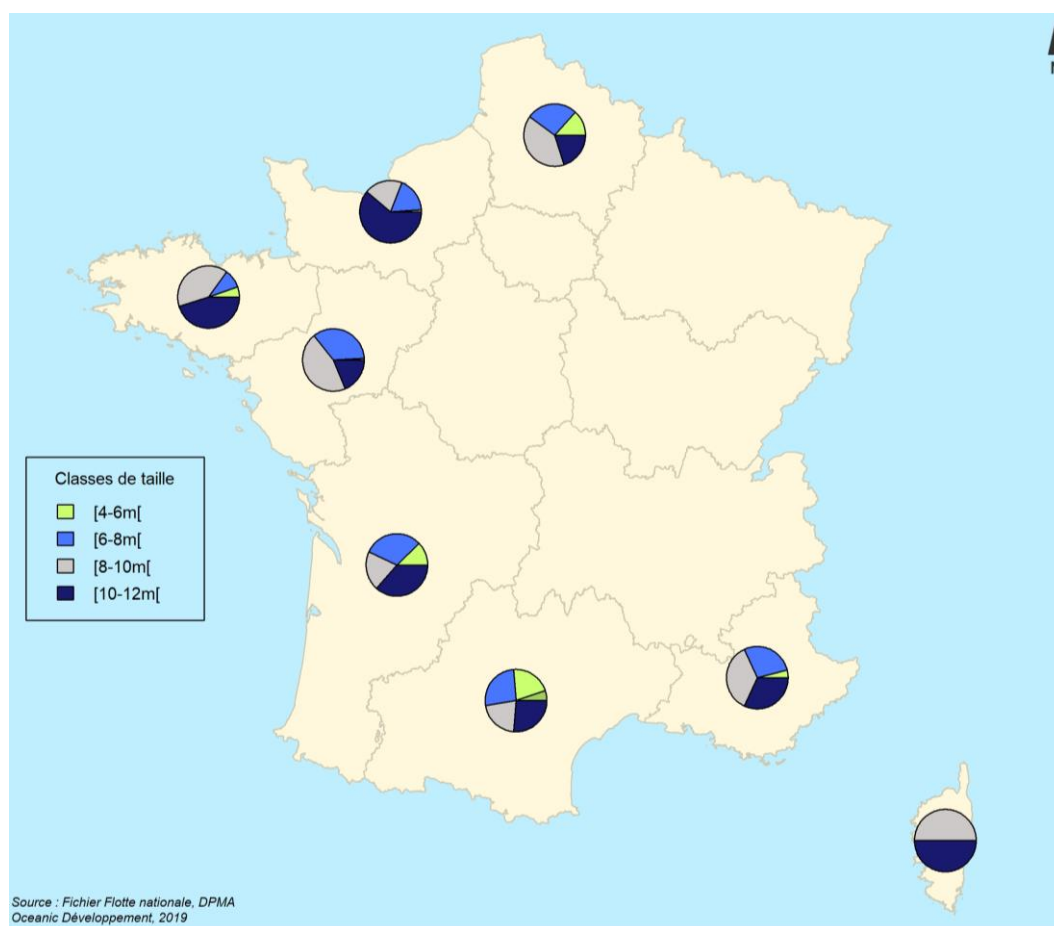
Figure 8 : Répartition de la puissance totale par région



Les caractéristiques techniques moyennes sont présentées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 9 : Caractéristiques techniques moyennes de la flotte périphérique par région**

Régions	Jauge moyenne (UMS)	Puissance moyenne (Watt)	Age moyen (ans)	Longueur moyenne (m)
Bretagne	10	106	34	10
Corse	8	213	10	10
Hauts-de-France	7	95	31	9
Normandie	12	122	30	10
Nouvelle-Aquitaine	5	80	32	9
Occitanie	4	80	34	8
PACA	5	85	47	9
Pays-de-la-Loire	6	87	32	9
Flotte périphérique	8	98	33	9

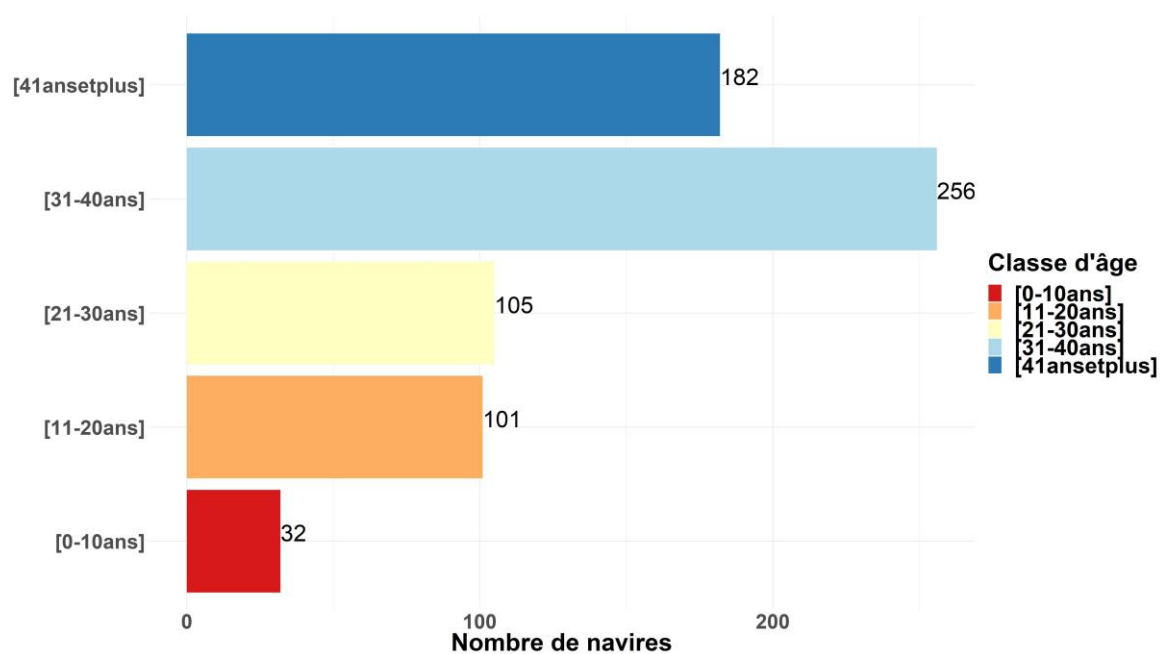


**Figure 9 : Répartition des navires de la flotte périphérique selon les classes de taille des navires**

Sur l'ensemble des façades, les navires de la flotte périphérique présentent majoritairement des longueurs supérieures à 8 mètres (Figure 9).

**Tableau 10 : Répartition par classe d'âge des navires de la flotte périphérique en France métropolitaine**

Classe d'âge	Nombre de navires de la <u>flotte périphérique</u>	Nombre de navires <u>tous segments confondus</u>	Comparaison navires périphériques / navires tous segments confondus par classe d'âge
[0-10ans]	32	335	10 %
[11-20ans]	101	765	13 %
[21-30ans]	105	724	15 %
[31-40ans]	256	1 453	18 %
[41ansetplus]	182	866	21 %
<b>Total</b>	<b>676</b>	<b>4 143</b>	<b>16 %</b>



**Figure 10 : Pyramide des âges de la flotte périphérique métropolitaine**

La flotte périphérique est une flotte vieillissante, avec 65 % de son effectif âgé de plus de 30 ans (Figure 11). Elle présente une proportion de navires âgés plus importante que la population FEAMP (pour rappel, 55 % de l'effectif de cette dernière est âgé de plus de 30 ans).

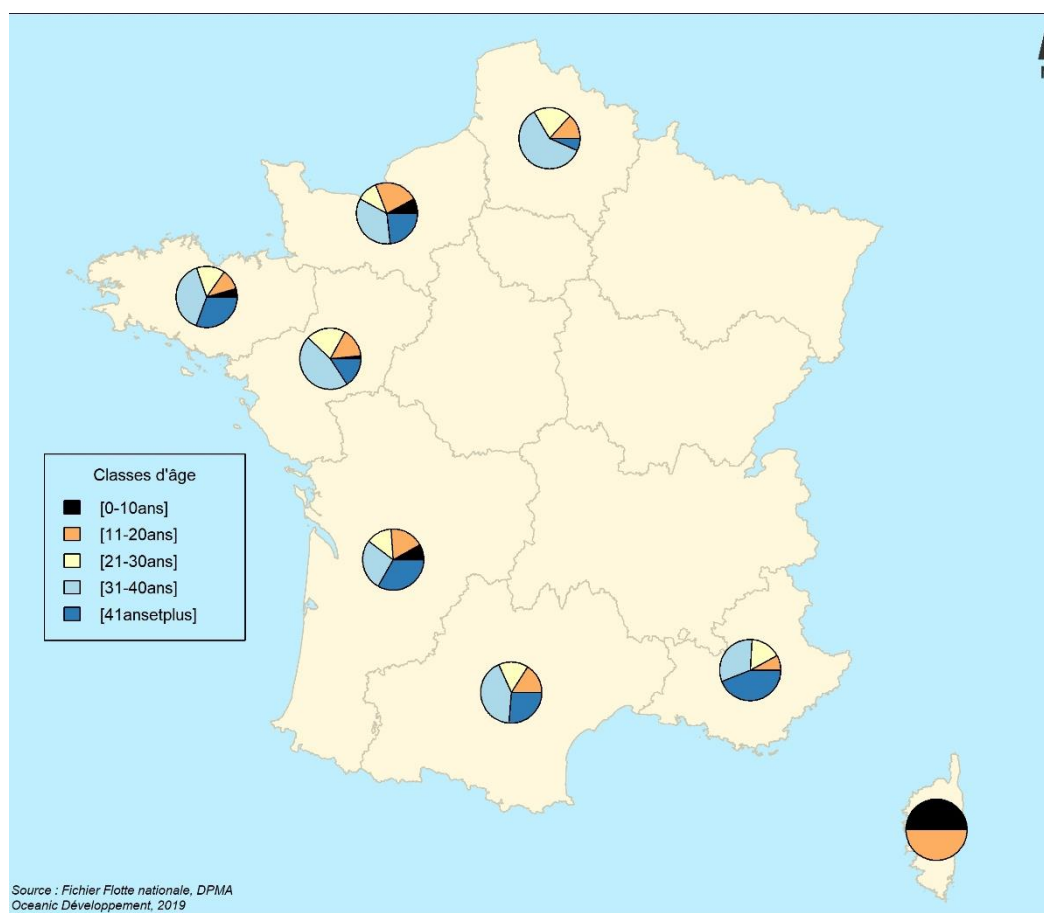


Figure 11 : Âge des navires de la flotte périphérique de la flotte périphérique métropolitaine selon les régions

## 2.2 Performances socio-économiques de la flotte périphérique (hors CPP)

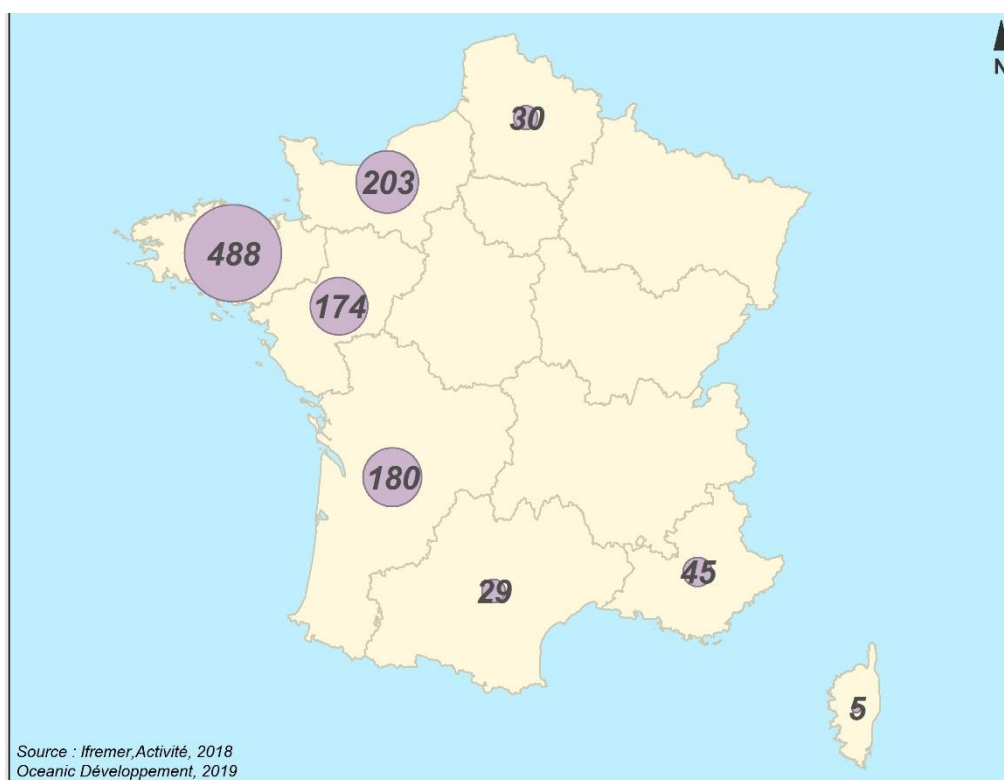
### 2.2.1 Emplois

En France, la pêche emploie 12 463 marins<sup>13</sup>, dont 9 574 marins sur le territoire métropolitain. La flotte périphérique représente 12 % des emplois en France métropolitaine, avec en moyenne 1,9 marins à bord. En supposant qu'un emploi en mer génère trois emplois à terre, il est possible d'estimer le nombre d'emplois total à l'échelle de la filière par cette filière périphérique : on estime ainsi que la flotte périphérique induit 3 462 emplois sur le territoire métropolitain.

<sup>13</sup> Nombre issu d'une approximation à partir du nombre moyen de marins présents à bord des navires les mois où ces derniers sont actifs (d'après les indicateurs d'activité annuels)

**Tableau 11 : Répartition du nombre de marins employé par la flotte périphérique en France métropolitaine**

Région	Nombre de marins	Comparaison à la <u>flotte périphérique métropolitaine</u>	Comparaison à la <u>flotte nationale</u>	Effectif moyen à bord
Corse	5	0 %	0 %	2,4
Occitanie	29	3 %	0 %	1,8
Hauts-de-France	30	3 %	0 %	2,0
PACA	45	4 %	0 %	2,0
Pays de la Loire	174	15 %	1 %	1,3
Nouvelle-Aquitaine	180	16 %	1 %	1,5
Normandie	203	18 %	2 %	2,4
Bretagne	488	42 %	4 %	1,8
<b>Flotte périphérique (métropole)</b>	<b>1 154</b>	<b>100 %</b>	<b>9 %</b>	<b>1,9</b>



**Figure 12 : Nombre de marins employés par la flotte périphérique en France métropolitaine par région**

## 2.2.2 Poids économique

**Point de vigilance** : Suite à notre appel à données fin octobre, il n'a pas été possible de récupérer des données socio-économiques à une échelle macro régionale pour des raisons de confidentialité des données.

Aucune donnée socio-économique n'existe pour ce segment spécifiquement.

## 2.3 Activités de la flotte PPC métropolitaine

**Point de vigilance** : ne sont présentés ici que les navires pour lesquels nous disposons d'une donnée SACROIS<sup>14</sup> – ces chiffres sont sous-estimés au regard d'autres sources de données existantes (d'après l'expertise apportée par l'Ifremer). En complément, il serait nécessaire d'analyser les données liées aux calendriers d'activité, données plus exhaustives, en particulier pour les régions de la façade Méditerranée.

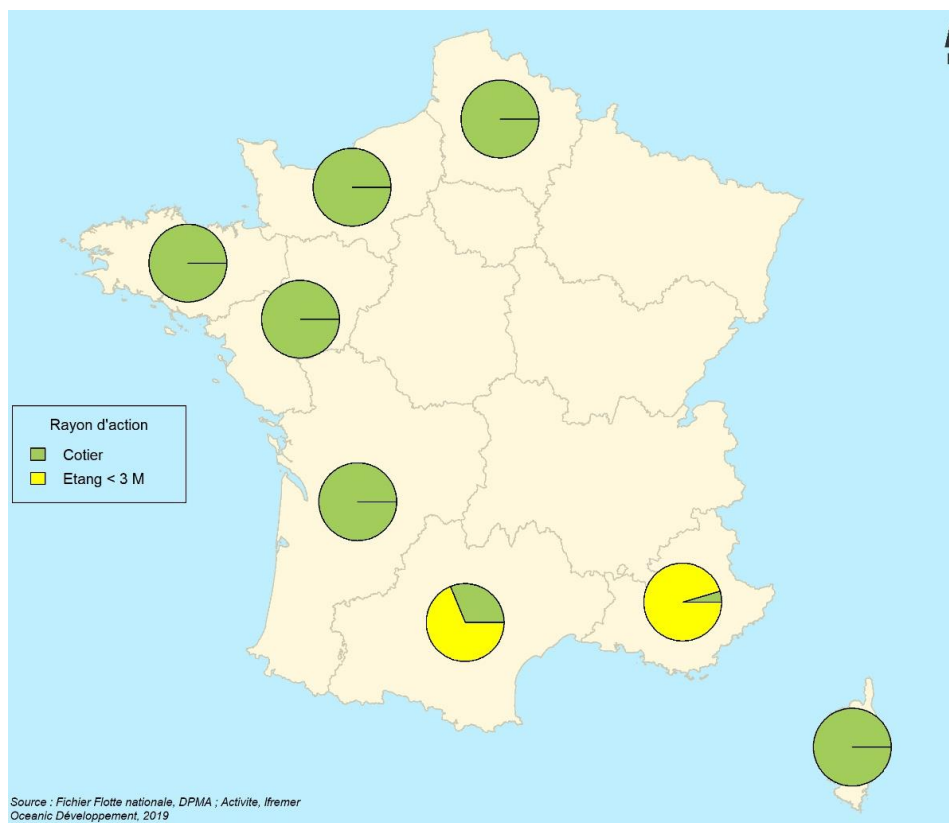
Du fait des critères d'identification retenus pour construire la flotte périphérique, les rayons d'action de cette dernière se concentrent sur le périmètre côtier et la bande des 3 milles. Sur la façade méditerranéenne, la flotte périphérique est majoritairement active dans les étangs, les lagunes, tout comme la flotte définie par le règlement FEAMP (Figure 13).

Tableau 12 : Rayon d'action de la flotte périphérique en France métropolitaine<sup>15</sup>

Rayon d'action	Nombre de navires
Inactifs	14
Etang <3 milles	32
Côtier	630

<sup>14</sup> Pour rappel, données SACROIS disponibles pour 4 508 navires en 2018, DOM-TOM inclus.

<sup>15</sup> Pour les définitions des différents rayons d'action, se référer à la Table des définitions en page 15.



**Figure 13 : Rayon d'action de la flotte périphérique en France métropolitaine selon les régions**

Les principales catégories d'engins déclarés comme engins principaux identifiées sont : les chaluts (incluant les tamis), les dragues, les sennes, la pêche à pied<sup>16</sup> (Figure 14). Le détail des engins constituant chaque catégorie est présentée en annexes. Les principaux engins utilisés par la flotte périphérique sont les chaluts (66 % des unités) et les dragues (28 %). 3 navires appartiennent à deux catégories d'engin principal suite à l'analyse du nombre de marées d'utilisation (se référer au chapitre relatif à la méthodologie du Chapitre 3).

<sup>16</sup> Attention, **pour la pêche à pied, ces chiffres sont sous-estimés** : la taille de la population ne peut pas être estimée de manière exhaustive avec les jeux de données SACROIS et fichier « Flotte active ».

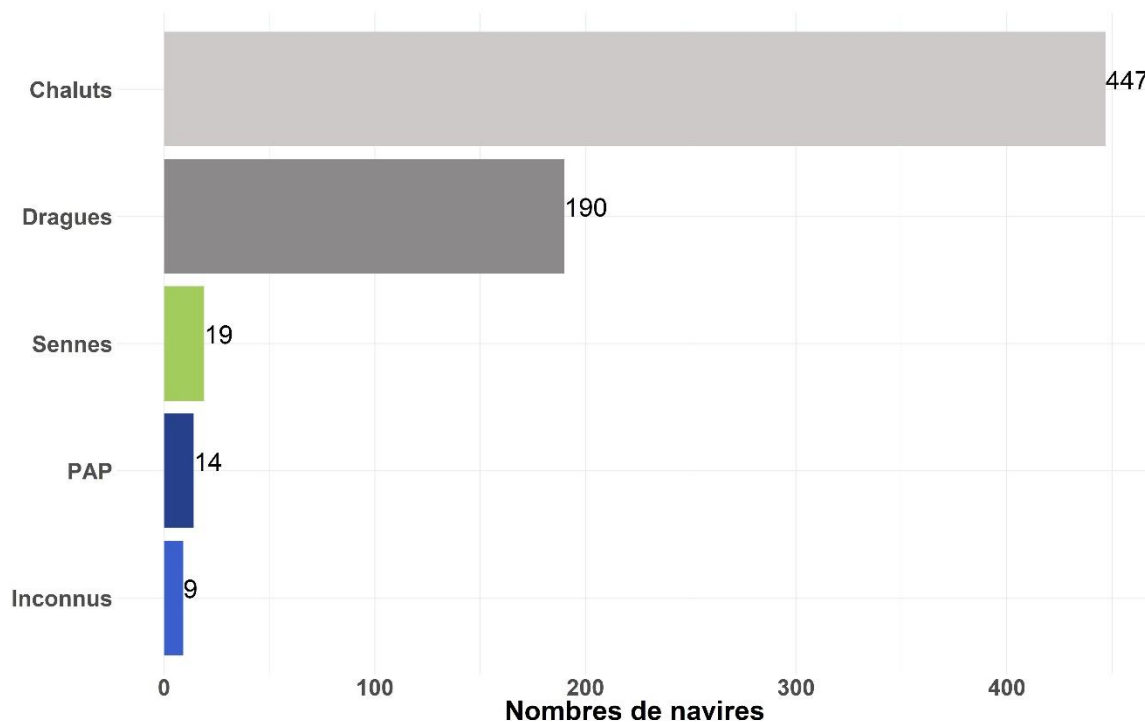


Figure 14 : Répartition des navires de la flotte périphérique selon l'engin principal déclaré dans SACROIS

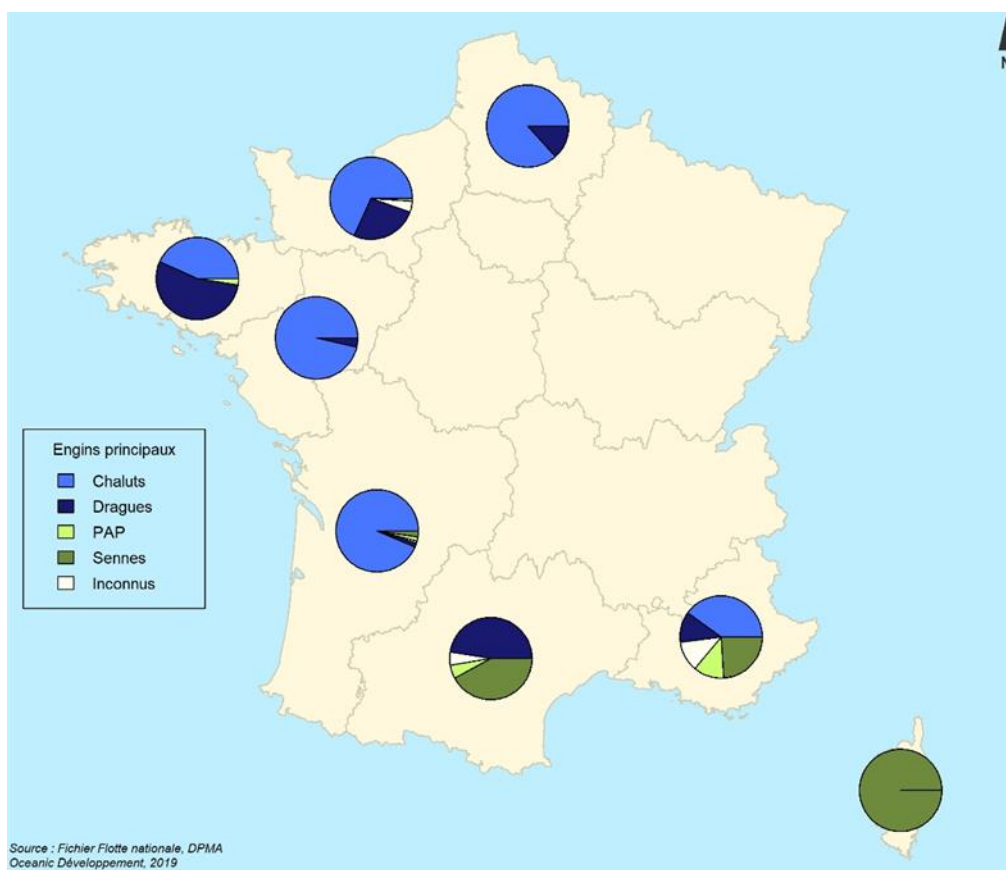


Figure 15 : Répartition des effectifs de la flotte périphérique par engin principal déclaré par région

Les différentes catégories d'engins déclarés comme engin principal par région sont présentées dans la Figure 14. Sur la façade méditerranéenne, la senne est un des engins prédominants. S'ajoute à ces engins les dragues pour la région Occitanie et les chaluts pour la région PACA. Sur la façade Manche-Mer du Nord et nord Atlantique, ceux sont essentiellement les chaluts et les dragues qui sont déclarés comme engin principal.

Tout comme la population de PPC définie par le règlement FEAMP, la flotte périphérique est un segment polyvalent (Figure 16).

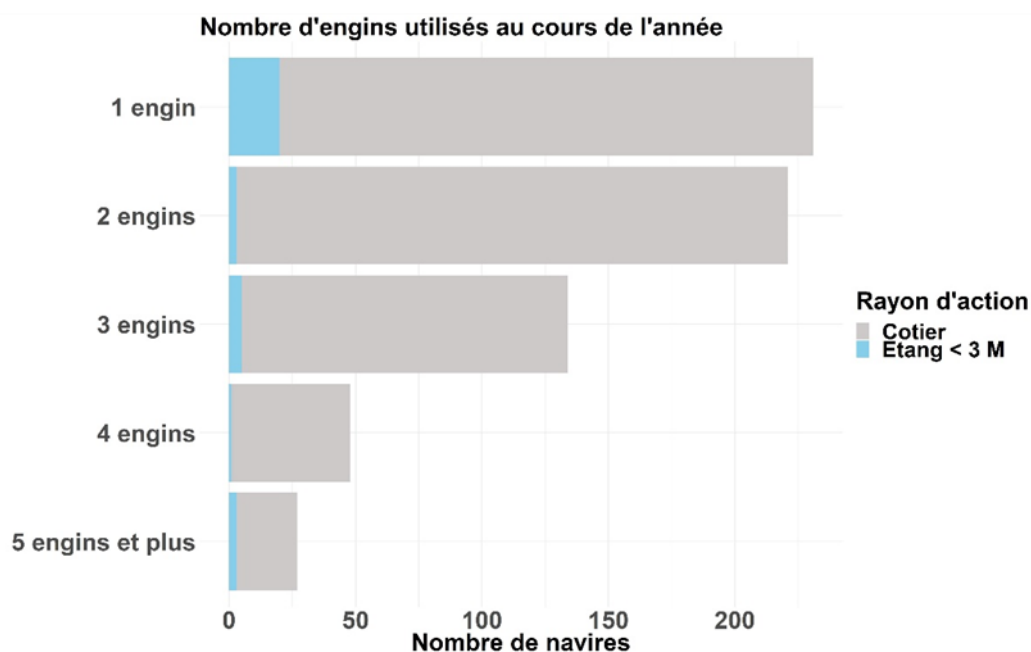


Figure 16 : Polyvalence du segment de la flotte périphérique en France métropolitaine

En effet, 65 % de la population active (soit 430 navires) déclare utiliser deux engins ou plus au cours de l'année (Tableau 13).

Tableau 13 : Répartition des navires selon le nombre d'engins utilisés au cours de l'année 2018.

Nombre d'engins utilisés au cours de l'année	Nombre de navires de la flotte périphérique actifs	Nombre de navires tous segments confondus <sup>17</sup> 🟡	Comparaison flotte périphérique / tous segments
1 engin	231	1 387	17 %
2 engins	221	1 209	18 %
3 engins	134	675	20 %
4 engins	48	241	20 %
5 engins	20	108	19 %
6 engins	6	24	25 %
7 engins	1	8	13 %
<b>Total</b>	<b>661</b>	<b>3 654</b>	-

Cette flottille périphérique est tout aussi polyvalente que la flotte périphérique répondant à la définition FEAMP, avec une majorité de navires pratiquant 2 à 3 engins sur l'ensemble des façades (Figure 17).

<sup>17</sup> **Attention**, ne concerne que la flotte métropolitaine pour laquelle des données SACROIS ont été réceptionnées ; ces chiffres sont sous-estimés au regard des sources de données utilisées. En complément, il serait nécessaire d'analyser les données liées aux calendriers d'activité, données plus exhaustives, en particulier pour les régions de la façade Méditerranée.



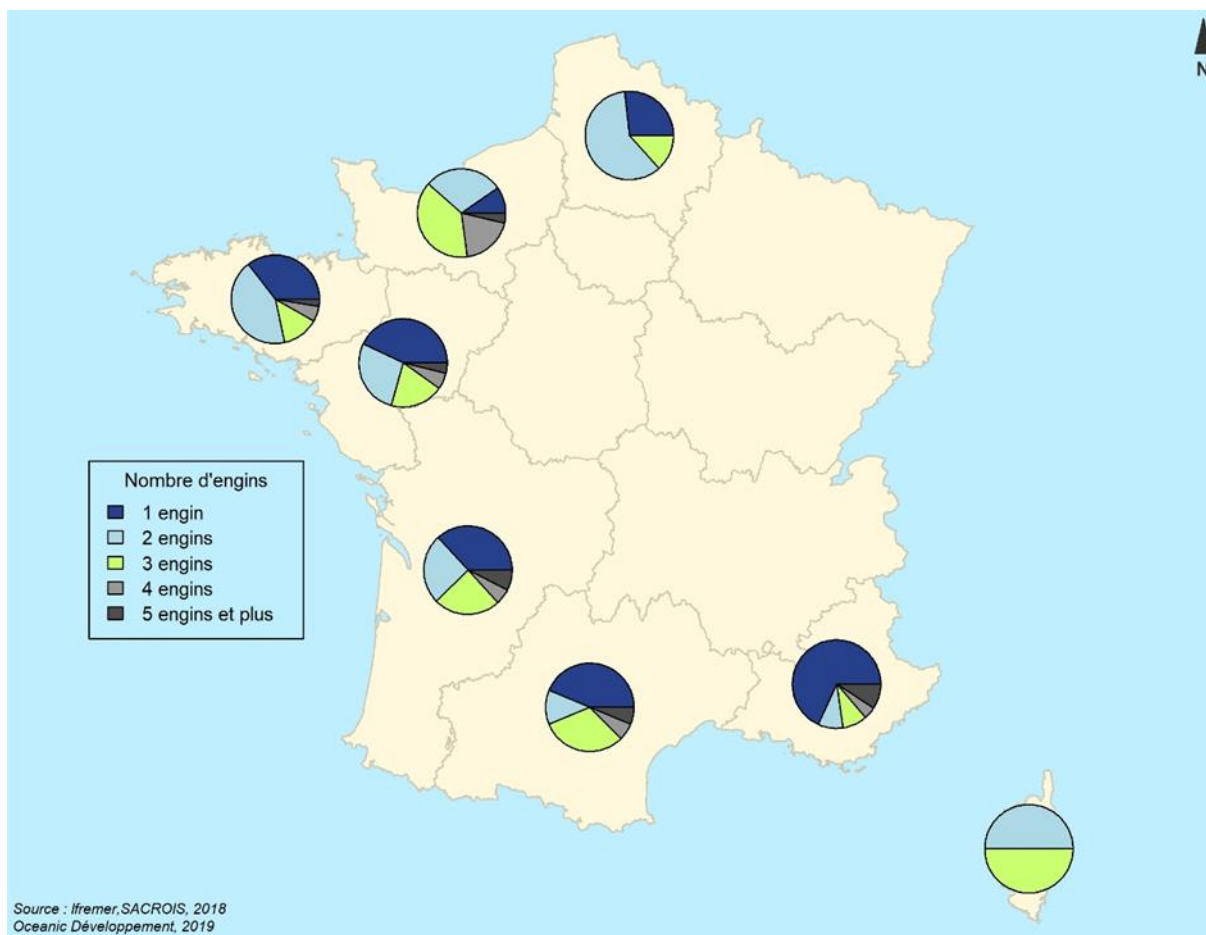


Figure 17 : Polyvalence de la flotte périphérique selon les régions

Cette pluriactivité se traduit par un nombre d'engins mis en œuvre et de métiers pratiqués au cours de l'année très diversifiés.

**Les tableaux ci-après présentent les dix principaux engins mis en œuvre et métiers pratiqués par la flotte périphérique métropolitaine. Une analyse plus fine de ces indicateurs est présentée dans les chapitres régionaux.**

**Attention**, cette analyse concerne les engins principaux, présentés en Figure 14, ainsi que les engins secondaires utilisés au cours de l'année 2018.

**Un navire peut utiliser plusieurs engins et pratiquer plusieurs métiers au cours d'une même année.**

Tableau 14 : Liste des types d'engins mis en œuvre par la flotte périphérique en Métropole

Catégorie d'engins	Bretagne	Corse	Hauts-de-France	Normandie	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	PACA	Pays de la Loire	Total de navires
Chaluts	147		15	79	117		10	130	498
Dragues	210		4	74	30	9	3	24	354
Filets	25		2	5	29	3	4	9	77
Inconnus	5			6	9	2	3	2	27
Lignes	13			4	2		1	3	23
Palangres	16	2		1	16	2	2	15	54
PAP	8			1	2	1	4		16
Pièges	47		1	9	13	5	3	20	98
Plongée							2		2
<b>Total de navires</b>	<b>487</b>	<b>4</b>	<b>22</b>	<b>185</b>	<b>242</b>	<b>35</b>	<b>40</b>	<b>214</b>	<b>1 229</b>

Les engins mis en œuvre par la flotte périphérique métropolitaine sont principalement des arts traînants : chaluts et dragues (soit 69 % de la population utilisant ces engins). Les pièges et filets sont également utilisés en engins secondaires.

Tableau 15 : Liste des dix principaux métiers mis en œuvre par la flotte périphérique en Métropole

Catégorie d'engins	Bretagne	Corse	Hauts-de-France	Normandie	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	PACA	Pays de la Loire	Total de navires
Dragues à coquille St-Jacques	198		4	64	27			21	314
Tamis à civelle	49		6	7	104			105	271
Chaluts de fond à calmars, encornets	66		2	34	31			42	175
Chaluts de fond à soles	52		2	47	24			42	167
Chaluts de fond à seiches	71		2	19	30			34	156
Chaluts de fond à poissons	50		2	18	21			19	110
Chaluts de fond à maquereaux	39		3	31	10			17	100
Chaluts de fond à crevette grise	2		8	21	9			30	70
Chaluts de fond à poissons plats	24		2	32	3			7	68
Chaluts de fond à bars	11		1	3	12			31	58

Concernant la durée moyenne des marées de la population périphérique, cette dernière est essentiellement comprise entre 0 et 24 heures, tout comme pour la flotte périphérique définie par le

règlement FEAMP. Ce constat est partagé par l'ensemble des flottes régionales (Figure 18). Les durées moyennes par région sont présentées dans le Tableau 16 ci-dessous.

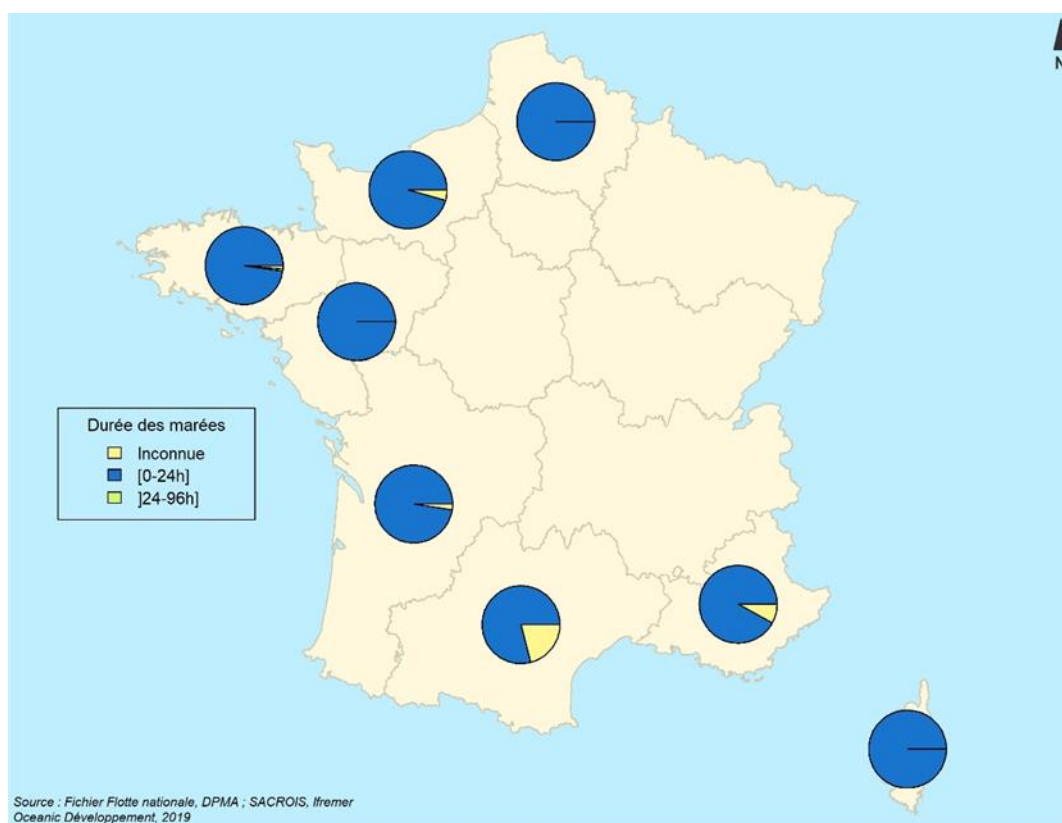


Figure 18 : Durée des marées par catégorie pour la flotte périphérique selon les régions

Tableau 16 : Durée moyenne des marées de la flotte périphérique selon les régions

Région	Catégorie de durée moyenne	Nombre de navires	Durée moyenne (h)
Bretagne	[0-24h]	262	7,1
Bretagne	[24-96h]	2	26,5
Corse	[0-24h]	2	13,0
Hauts-de-France	[0-24h]	15	7,7
Normandie	[0-24h]	86	10,8
Nouvelle-Aquitaine	[0-24h]	120	6,1
Occitanie	[0-24h]	15	6,5
PACA	[0-24h]	23	6,9
Pays de la Loire	[0-24h]	134	6,6

La majorité des navires réalisent des marées à la journée, d'une durée moyenne comprise entre 6 et 13 heures (durée légèrement supérieure à la flotte périphérique). Seulement 2 navires affichent des durées de marée supérieures à 24 h, avec de possibles erreurs de déclaration pour certains navires.

## 2.4 Production et valorisation des produits de la flotte périphérique métropolitaine

### Point de vigilance :

Les chiffres présentés ci-après concernent :

1. Les navires pour lesquels des données SACROIS ont été réceptionnées (couverture incomplète en Méditerranée), soit 676 navires identifiés pour la population périphérique sur 4 508 navires présentant des données SACROIS ;
2. Pour la Méditerranée, les données présentées ci-après ne reflètent pas le niveau réel de production, cette région étant moins bien couverte par le dispositif SACROIS ;
3. L'ensemble des captures réalisées par la flotte périphérique, pour l'ensemble des engins mis en œuvre par cette dernière (engins traînants et dormants).

La flotte périphérique<sup>18</sup> a débarqué **52 127 tonnes de produits halieutiques en 2018, d'une valeur de 71 millions d'euros** (Tableau 17). Cela représente 11 % des produits débarqués par la pêche française (outré-mer inclus) et 6 % en valeur.

**Tableau 17 : Production en volume et en valeur en France métropolitaine en 2018**  
(Sources : SACROIS 2018 pour la flotte périphérique et synthèses régionales du SIH, 2018 pour l'ensemble des segments)

Région	Quantité (T) débarquée par la flotte proche	Quantité (T) débarquée tous segments confondus	Comparaison flotte proche / tous segments	Valeur (k€) produite par la flotte proche	Valeur (k€) produite tous segments confondus	Comparaison flotte proche / tous segments
Bretagne	40 053	231 180	17 %	32 480	472 061	7 %
Normandie	7 197	115 206	6 %	18 699	189 784	10 %
Pays de la Loire	2 337	53 410	4 %	10 117	198 822	5 %
Nouvelle-Aquitaine	1 527	27 537	6 %	6 750	108 208	6 %
Hauts-de-France	575	10 524	5 %	1 969	76 527	3 %
PACA	245	36 404	1 %	638	74 656	1 %
Occitanie	148	5 378	3 %	436	54 059	1 %
Corse	45	1 003	4 %	192	8 755	2 %
<b>Total</b>	<b>52 127</b>	<b>480 642</b>	<b>11 %</b>	<b>71 281</b>	<b>1 113 090</b>	<b>6 %</b>

Les principales régions productrices pour la flotte périphérique sont la Bretagne et la Normandie, avec 90 % de produits débarqués et 72 % de la valeur produite par la flotte périphérique (Figure 19 et Figure 20).

<sup>18</sup> Pour rappel, 676 navires.

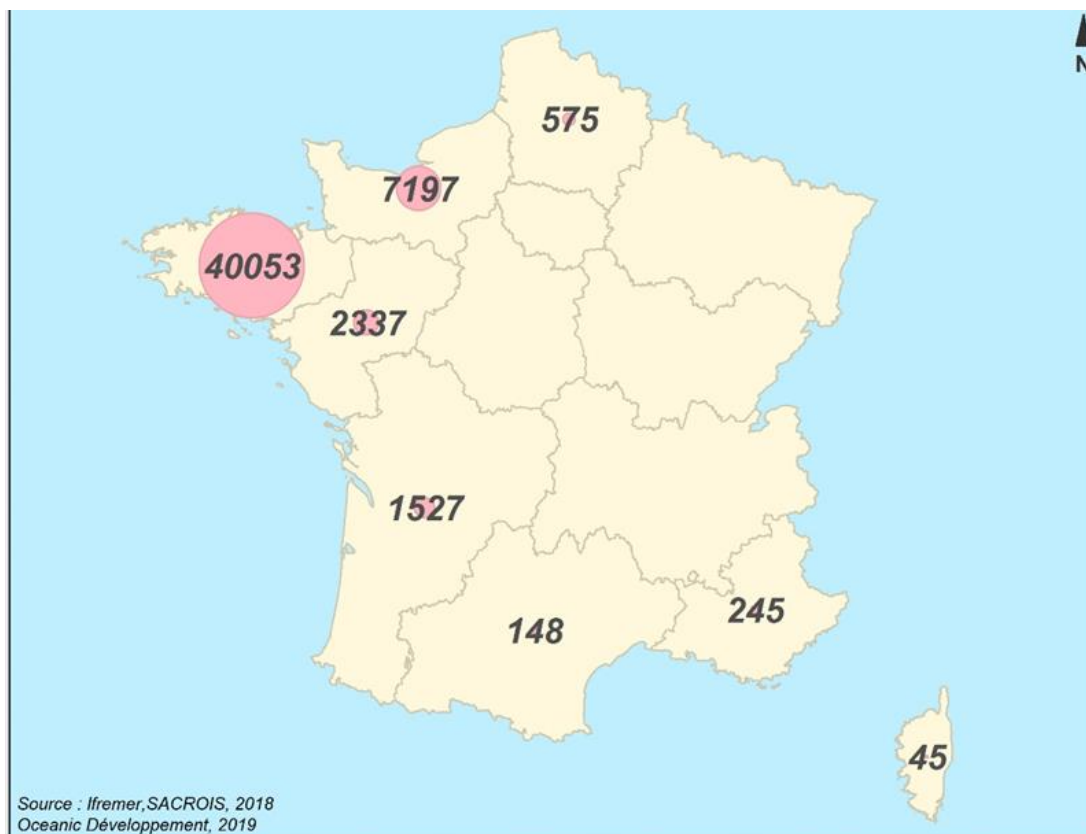


Figure 19 : Production de la flotte périphérique en volume (T) par région

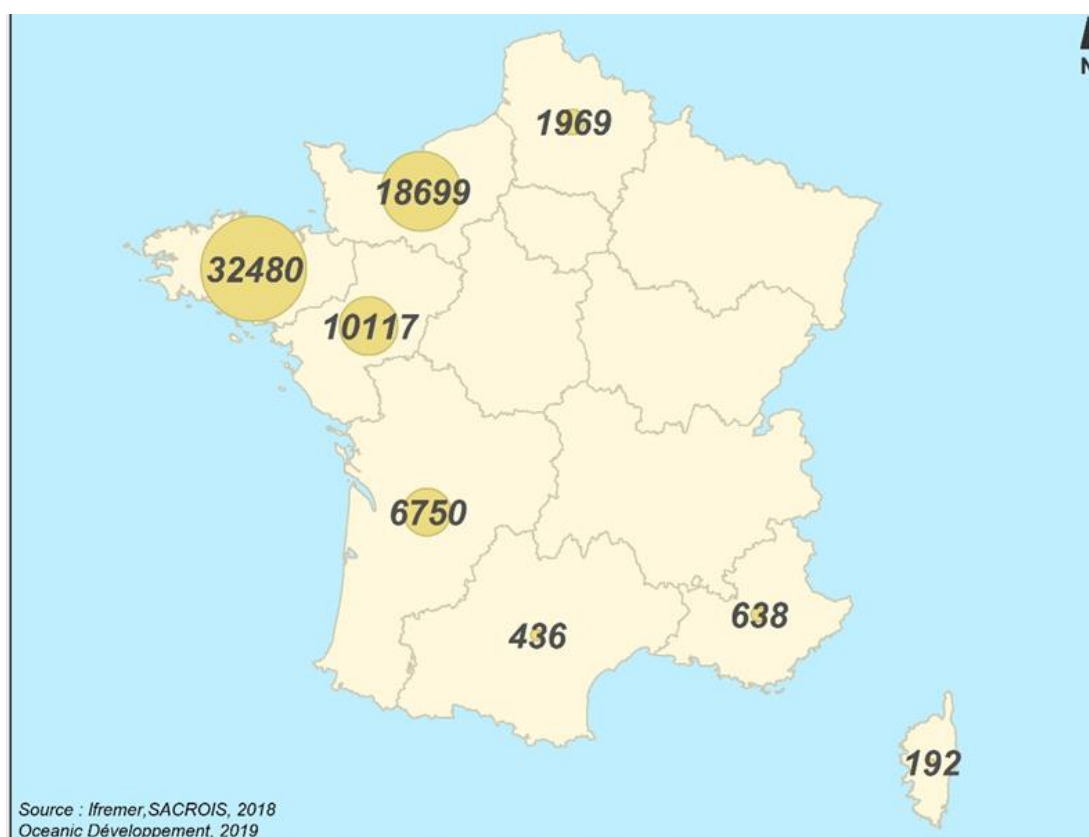


Figure 20 : Production de flotte périphérique en valeur (k€) par région

Le détail de la production de la flotte périphérique en France métropolitaine est présenté dans le Tableau 18 pour les 20 principales débarquées en valeur :

**Tableau 18 : Principales espèces produites par la flotte périphérique en France métropolitaine**

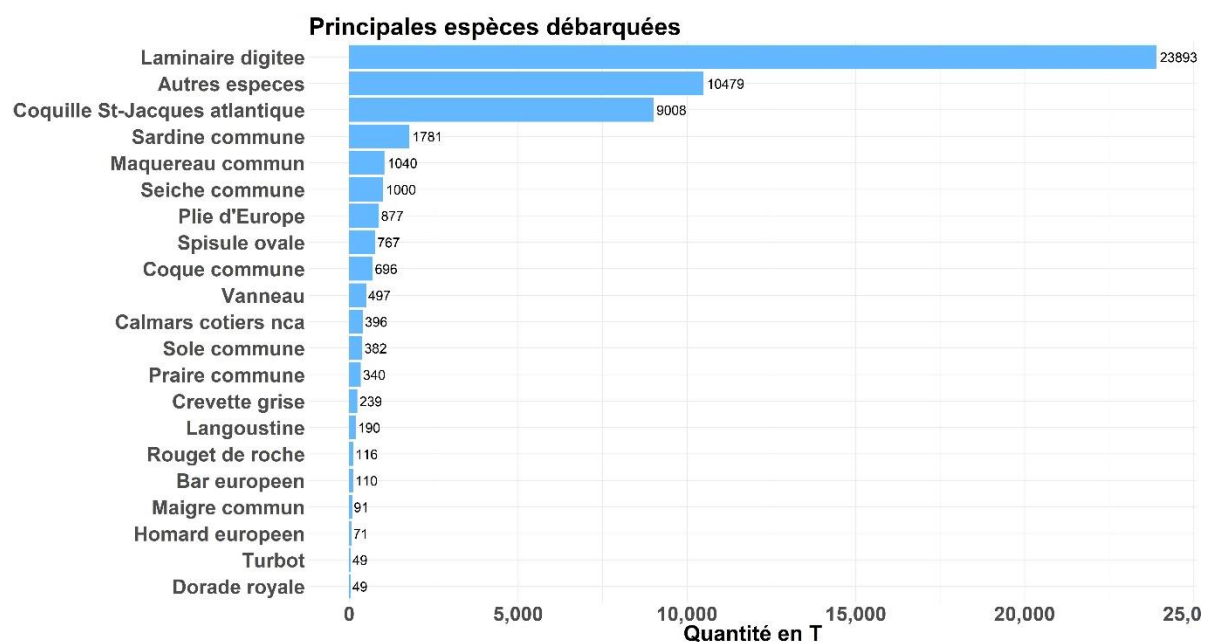
Espèces	Quantité (T)	Valeur (k€)
Coquille St-Jacques atlantique	9 008	23 597
Seiche commune	1 000	5 762
Sole commune	382	5 326
Calmars côtiers nca	396	3 064
Sardine commune	1 781	2 732
Crevette grise	239	2 552
Langoustine	190	2 413
Plie d'Europe	877	1 804
Maquereau commun	1 040	1 793
Coque commune	696	1 778
Bar européen	110	1 660
Praire commune	340	1 517
Homard européen	71	1 257
Laminaire digitée	23 893	1 003
Maigre commun	91	835
Rouget de roche	116	790
Turbot	49	707
Spisule ovale	767	664
Dorade royale	49	614
Vanneau	497	587
Autres espèces	10 479	10 818
<b>Total</b>	<b>52 071</b>	<b>71 273</b>

D'après les principales données disponibles, les principales espèces débarquées en volume par la flotte périphérique à l'échelle métropolitaine sont : les laminaires (46 % des débarquements), la coquille Saint-Jacques (17 %) et la sardine (3 %). Les principales espèces en valeur produites par la population périphérique à l'échelle métropolitaine sont : la coquille Saint-Jacques (33 %), la seiche (7 %) et la sole commune (8 %).

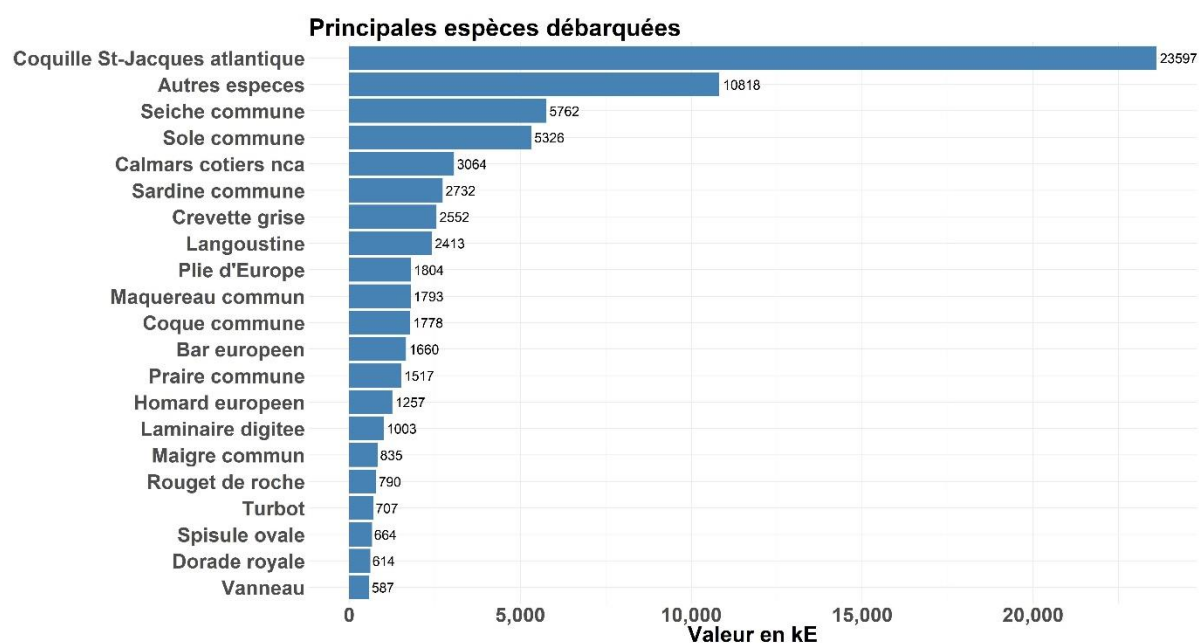
Le Tableau 19 ci-dessous présente une comparaison de la production de la population périphérique en France métropolitaine à la production de la flotte métropolitaine pour les principales débarquées par cette dernière.

**Tableau 19 : Comparaison de la production de la flotte périphérique à la production nationale pour les principales espèces débarquées par la flotte nationale (source : SACROIS)**

Espèce	Comparaison au volume produit à l'échelle nationale	Comparaison à la valeur produite à l'échelle nationale
Coquille St-Jacques atlantique	28 %	27 %
Seiche commune	15 %	17 %
Sole commune	7 %	8 %



**Figure 21 : Principales espèces produites par la flotte périphérique en France métropolitaine (en volume, T)**



**Figure 22 : Principales espèces produites par la flotte périphérique en France métropolitaine (en valeur, k€)**

L'analyse des cinq principales espèces produites par la flotte périphérique pour chaque région montre la grande diversité des apports de la flotte périphérique. La catégorie « Autres espèces » représente une part significative dans les débarquements des navires de la flotte périphérique de toutes les régions, exceptée la région Hauts-de-France, voire la part majoritaire dans les régions Bretagne, Aquitaine et Corse. La coquille Saint-Jacques est structurante pour les flottilles des régions Hauts-de-France et Normandie, et dans une moindre mesure de la région Bretagne. Enfin, les volumes de sardine sont prépondérants dans les débarquements de la flotte périphérique en région Pays-de-la-Loire, Occitanie et PACA (Figure 23 et Figure 24).

**Une analyse régionale plus fine est présentée au chapitre 3.**

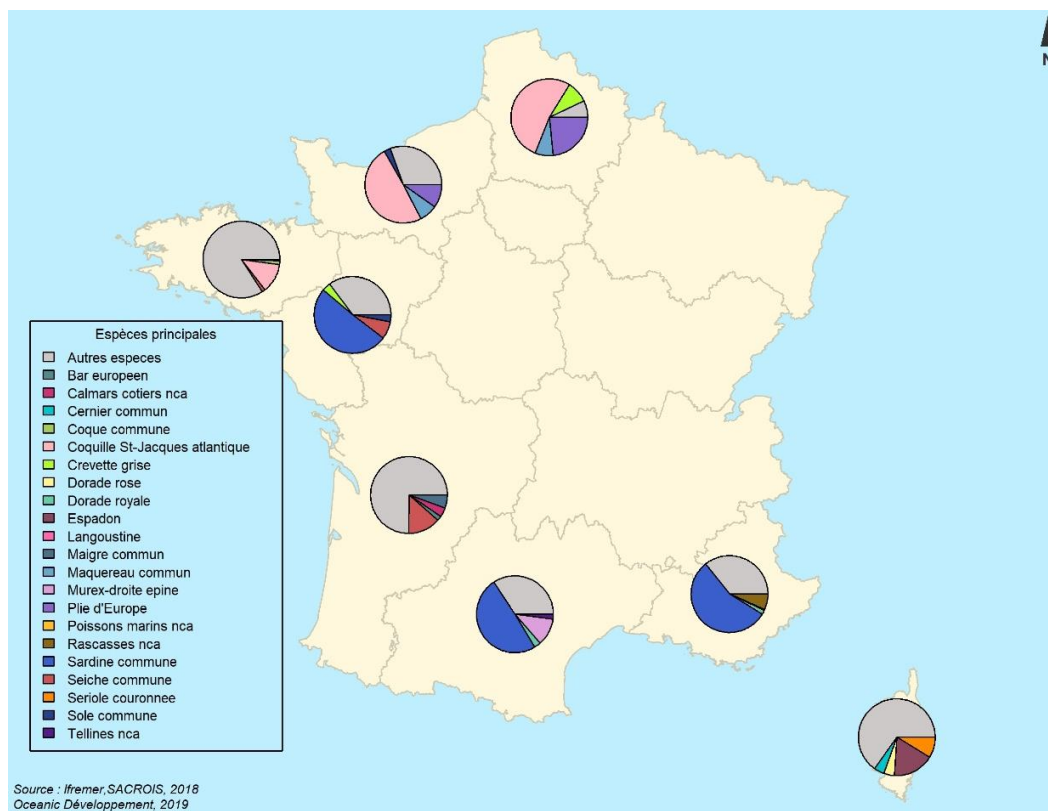


Figure 23 : Principales espèces débarquées par la flotte périphérique selon les régions (en volume, T)

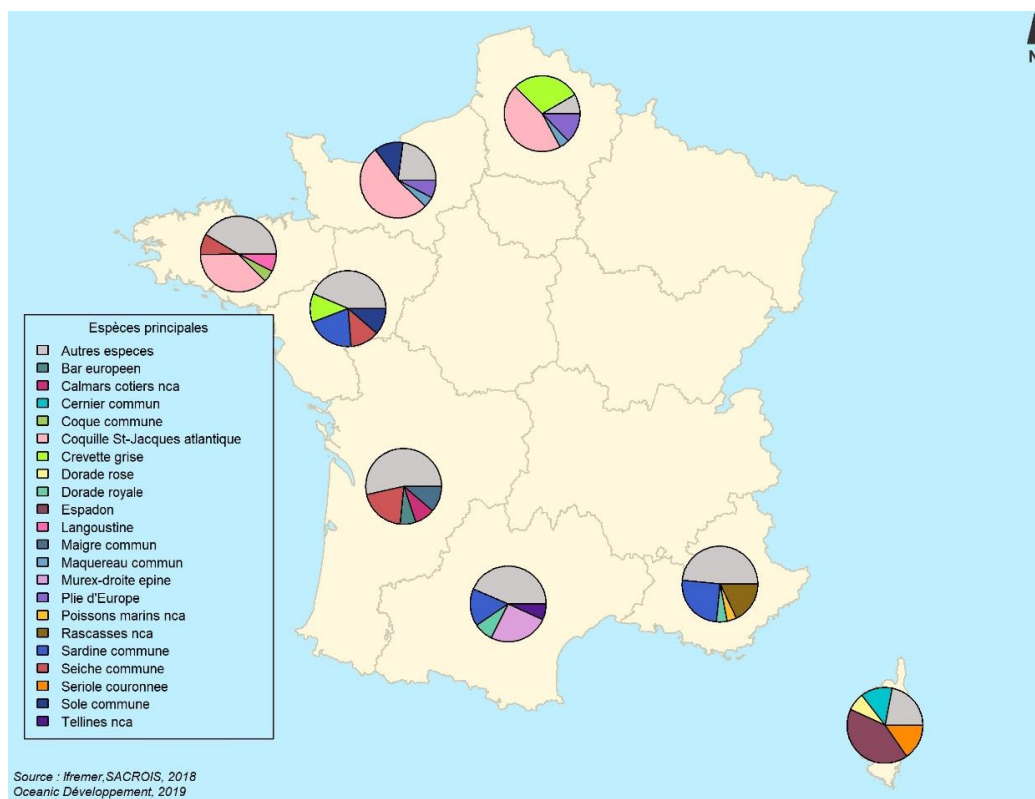


Figure 24 : Principales espèces débarquées par la flotte périphérique selon les régions (en valeur, k€)



En matière de stratégie d'exploitation, une majorité des espèces ciblées par cette population ne sont pas soumises à quota (13 espèces sur 20 espèces principales d'après le Tableau 20). La flotte périphérique à l'échelle métropolitaine est donc peu dépendante des quotas, mais ce constat reste à nuancer selon les régions. En effet, la flotte périphérique de la région Hauts-de-France est très dépendante des quotas de sole en Manche-Mer du Nord, et la flotte périphérique de la région Pays de la Loire affiche une dépendance marquée aux quotas de bar européen et de la sole commune (Figure 24).

**Tableau 20 : Identification des espèces principalement exploitées par la flotte périphérique soumises ou non à quota**

Espèces	Soumise à quota de capture (Oui/non)	Espèces	Soumise à quota de capture (Oui/non)
Coquille St-Jacques atlantique	Non	Sole commune	Oui
Seiche commune	Non	Sardine commune	Oui
Calmars côtiers nca	Non	Langoustine	Oui
Crevette grise	Non	Plie d'Europe	Oui
Coque commune	Non	Maquereau commun	Oui
Praire commune	Non	Bar européen	Oui
Homard européen	Non	Turbot	Oui
Laminaire digitée	Non		
Maigre commun	Non		
Rouget de roche	Non		
Spisule ovale	Non		
Daurade royale	Non		
Vanneau	Non		

En termes de durabilité d'exploitation, seules les espèces soumises à quota font l'objet d'une évaluation.

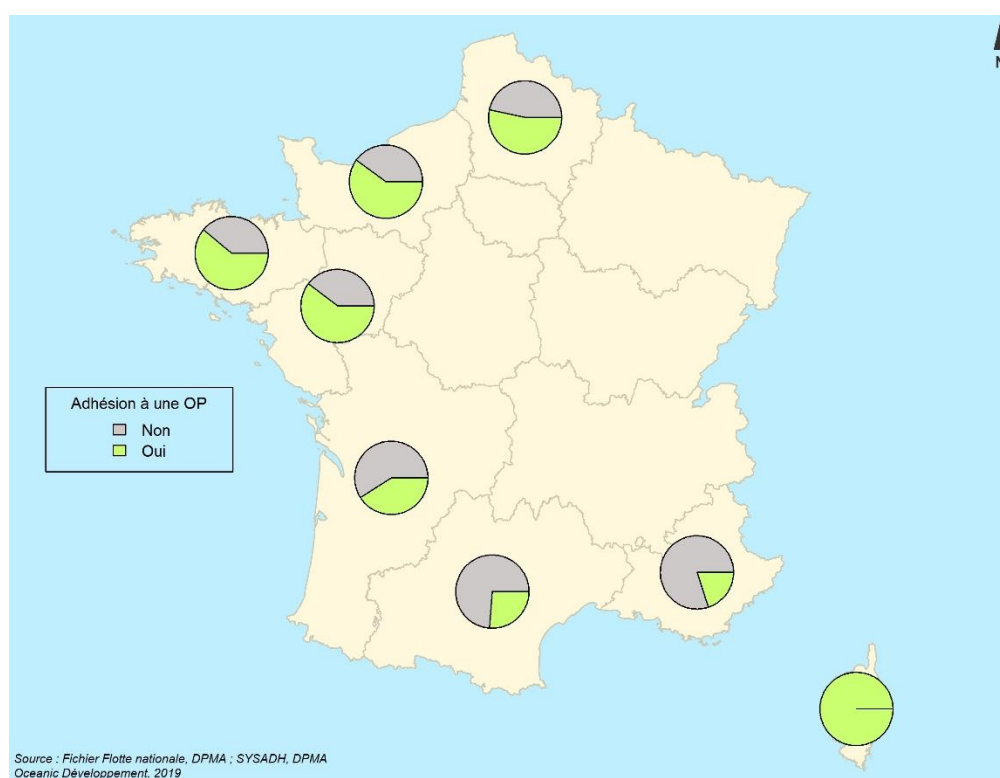
Du fait de leur stratégie d'exploitation, la flotte périphérique semble moins dépendantes des espèces soumises à quotas. Toutefois, pour la commercialisation de certaines espèces, comme la coquille Saint-Jacques, il peut être avantageux d'adhérer à une OP, en plus de l'obtention des droits d'accès à certaines ressources (Tableau 22, Figure 25).

**Tableau 21 : Comparaison des navires ayant adhéré à une OP en France métropolitaine**

Région	Nombre de navires périphériques adhérents à une OP	Nombre de navires, tous segments confondus, adhérents à une OP	Comparaison flotte périphérique / tous segments confondus
Bretagne	161	731	22 %
Corse	2	7	29 %
Hauts-de-France	8	102	8 %
Normandie	54	309	17 %
Nouvelle-Aquitaine	50	261	19 %
Occitanie	5	159	3 %
PACA	5	51	10 %
Pays de la Loire	81	291	28 %
<b>Total général</b>	<b>568</b>	<b>1 911</b>	<b>30 %</b>

**Tableau 22 : Répartition du nombre de navires de la flotte périphérique ayant adhéré à une OP en France métropolitaine**

Région	Nombre de navires hors OP	Nombre de navires adhérents à une OP	Pourcentage de navires ayant adhérés (%)	Total
Corse	0	2	100 %	2
Bretagne	103	161	61 %	264
Normandie	36	54	60 %	90
Pays de la Loire	53	81	60 %	134
Hauts-de-France	7	8	53 %	15
Nouvelle-Aquitaine	72	50	41 %	122
Occitanie	14	5	26 %	19
PACA	20	5	20 %	25
<b>Total général</b>	<b>305</b>	<b>366</b>	<b>55 %</b>	<b>671</b>



**Figure 25 : Répartition des navires de la flotte périphérique ayant adhéré ou non à une OP selon les régions**

**Tableau 23 : Comparaison de la production vendue en halles à marée par la flotte périphérique et par les autres segments en volume et en valeur**

Halles à marées	Quantités vendues par la flotte (T)	Quantités vendues, tous segments confondus (T)	Rapport flotte périphérique/ tous segments confondus	Valeurs des ventes de la flotte (k€)	Valeurs des ventes, tous segments confondus (k€)	Rapport flotte périphérique/ tous segments confondus
Cancale	33	42	78,6 %	172	208	82,7 %
St Malo	564	1 188	47,5 %	1 358	2 750	49,4 %
St Quay Portrieux	3 356	9 409	35,7 %	7 503	25 784	29,1 %
La Rochelle	349	1 429	24,4 %	2 245	7 836	28,6 %
Ile d'Yeu <sup>19</sup>	13 678	57 894	23,6 %	13 897	89 630	15,5 %
St Gilles Croix de Vie	412	1 865	22,1 %	1 015	7 726	13,1 %
Quiberon	248	1 278	19,4 %	1 092	5 767	18,9 %
Erquy	1 982	10 489	18,9 %	3 796	28 766	13,2 %
Brest	327	1 801	18,2 %	1 168	9 109	12,8 %
Grandcamp	549	3 147	17,4 %	1 571	6 453	24,3 %
Port en Bessin	1 353	9 298	14,6 %	3 147	22 012	14,3 %
Dieppe	444	3 372	13,2 %	1 288	10 194	12,6 %
Noirmoutier	208	1 592	13,1 %	1 546	11 821	13,1 %
Granville	1 229	9 459	13,0 %	1 993	18 072	11,0 %
Le Croisic	219	1 741	12,6 %	1 569	12 762	12,3 %
Concarneau	256	3 276	7,8 %	1 724	16 104	10,7 %
Fécamp	212	2 956	7,2 %	541	8 973	6,0 %
Royan	57	867	6,6 %	437	8 431	5,2 %
St Jean de Luz	437	7 510	5,8 %	1 061	25 382	4,2 %
Oléron	188	4 012	4,7 %	1 205	24 543	4,9 %
Les Sables d'Olonne	317	7 653	4,1 %	1 557	43 720	3,6 %
La Turballe	238	6 955	3,4 %	1 634	19 250	8,5 %
Boulogne	624	19 843	3,1 %	1 439	46 107	3,1 %
Loctudy	62	2 288	2,7 %	392	10 232	3,8 %
Lorient	360	19 698	1,8 %	2 022	62 326	3,2 %
Roscoff	77	4 540	1,7 %	284	19 464	1,5 %
Cherbourg	60	4 613	1,3 %	132	12 564	1,1 %
Arcachon	16	1 682	1,0 %	90	11 857	0,8 %
Port la Nouvelle	12	1 594	0,8 %	18	4 972	0,4 %
Agde	9	1 325	0,7 %	67	6 144	1,1 %
Dunkerque	3	606	0,5 %	20	4 270	0,5 %
Le Grau du roi	10	2 144	0,5 %	71	11 046	0,6 %
Le Guilvinec	79	15 523	0,5 %	507	63 830	0,8 %
St Guénolé	39	7 443	0,5 %	211	12 840	1,6 %
Sète	10	2 297	0,4 %	71	10 120	0,7 %
Audierne	0	1 059	0,0 %	0	6 917	0,0 %
<b>Total toutes HAM confondues</b>	<b>28 017</b>	<b>231 888</b>	<b>12,08 %</b>	<b>56 843</b>	<b>687 982</b>	<b>8,26 %</b>

Pour les criées de Cancale, de Saint-Malo et de Saint-Quay-Portrieux, la flotte périphérique contribue de manière importante aux ventes, en volume et en valeur (78 % pour Cancale, 47 % pour Saint-Malo, 35 % pour Saint-Quay-Portrieux).

<sup>19</sup> La criée de l'Île d'Yeu n'existe plus, les débarquements sont transférés à la criée des Sables d'Olonne. Néanmoins, des débarquements rattachés à la criée de l'Île d'Yeu apparaissent, du fait d'incohérences liées aux référentiels utilisés par l'application SACROIS. Il est à noter que ces référentiels sont utilisés en routine par l'administration et l'Ifremer, d'où le choix de ne pas modifier cette incohérence.

**Tableau 24 : Comparaison prix moyens en halles à marée pour la flotte périphérique et l'ensemble des segments**

Halles à marées	Prix moyen flotte périphérique	Prix moyen criée
Royan	7,67	9,72
Agde	7,44	4,64
Noirmoutier	7,43	7,43
Le Croisic	7,16	7,33
Le Grau du roi	7,10	5,15
Sète	7,10	4,41
La Turballe	6,87	2,77
Concarneau	6,73	4,92
Dunkerque	6,67	7,05
La Rochelle	6,43	5,48
Le Guilvinec	6,42	4,11
Oléron	6,41	6,12
Loctudy	6,32	4,47
Arcachon	5,63	7,05
Lorient	5,62	3,16
St Guénolé	5,41	1,73
Cancale	5,21	4,95
Les Sables d'Olonne	4,91	5,71
Quiberon	4,40	4,51
Roscoff	3,69	4,29
Brest	3,57	5,06
Dieppe	2,90	3,02
Grandcamp	2,86	2,05
Fécamp	2,55	3,04
St Gilles Croix de Vie	2,46	4,14
St Jean de Luz	2,43	3,38
St Malo	2,41	2,31
Port en Bessin	2,33	2,37
Boulogne	2,31	2,32
St Quay Portrieux	2,24	2,74
Cherbourg	2,20	2,72
Erquy	1,92	2,74
Granville	1,62	1,91
Port la Nouvelle	1,50	3,12
Ile d'Yeu <sup>20</sup>	1,02	4,76

D'après les données issues de Visiomer, selon les criées et les espèces commercialisées, la flotte périphérique présente des prix moyens de vente moins élevés que l'ensemble des segments de la flotte métropolitaine. Elle semble donc moins bien valoriser sa production que la flotte métropolitaine.

<sup>20</sup> La criée de l'Île d'Yeu n'existe plus, les débarquements sont transférés à la criée des Sables d'Olonne. Néanmoins, des débarquements rattachés à la criée de l'Île d'Yeu apparaissent, du fait d'incohérences liées aux référentiels utilisés par l'application SACROIS. Il est à noter que ces référentiels sont utilisés en routine par l'administration et l'Ifremer, d'où le choix de ne pas modifier cette incohérence.

Il est à noter que pour certaines régions, les volumes vendus en criée et en hors criée ne correspondent pas aux données de captures issues de SACROIS : ceci est probablement dû à l'absence d'enregistrement des ventes réalisées en direct (en particulier en Méditerranée<sup>21</sup>).

**Tableau 25 : Comparaison de la production vendue selon différents modes de commercialisation, enregistrée par les halles à marée pour la flotte périphérique et pour les autres segments**

Modes de commercialisation	Quantités vendues par la flotte périphérique (T)	Quantités vendues, tous segments confondus (T)	Rapport flotte périphérique / tous segments confondus	Valeurs des ventes de la flotte (k€)	Valeurs des ventes, tous segments confondus (k€)	Rapport flotte périphérique / tous segments confondus
Invendu	11	174	6 %	0	0	0 %
Stockage	49	389	13 %	70	575	12 %
Vente aux enchères	10 666	124 676	9 %	37 362	504 936	7 %
Vente de gré à gré	16 083	106 836	15 %	19 198	184 140	10 %
Vente par contrat	1 209	4 468	27 %	211	3 761	6 %

**Tableau 26 : Comparaison de la production vendue en hors criée, enregistrée par les halles à marée pour la flotte périphérique et pour les autres segments**

Régions	Quantités vendues par la flotte (T)	Quantités vendues, tous segments confondus (T)	Rapport flotte périphérique / tous segments confondus	Valeurs des ventes de la flotte (k€)	Valeurs des ventes, tous segments confondus (k€)	Rapport flotte périphérique / tous segments confondus
Bretagne	20 297	121 543	17 %	24 157	297 436	8 %
Hauts-de-France	297	27 383	1 %	791	69 784	1 %
Normandie	4 549	38 317	12 %	10 667	92 795	11 %
Nouvelle-Aquitaine	1 088	15 552	7 %	9 135	84 921	11 %
Occitanie	40	8 516	0 %	213	36 188	1 %
PACA	146	1 263	12 %	609	5 048	12 %
Pays de la Loire	1 600	23 955	7 %	11 269	107 225	11 %

En Pays-de-la-Loire et en Nouvelle-Aquitaine, de faibles volumes sont vendus en hors criées. Ce mode de vente concerne essentiellement l'anguille, sous forme de gré à gré, mais également les petits pélagiques comme la sardine. En Bretagne, les laminaires sont principalement vendues hors criées, en gré à gré.

Le mode de vente « hors criées », en gré à gré, est privilégié sur la façade méditerranéenne. Ces données de vente ne sont pas systématiquement déclarées au sein de Visiomer : ainsi, il existe un delta important entre les données déclarées dans les systèmes d'information Sacapt et Visiomer pour ces régions.

## 2.5 Éléments de contexte des flottilles du périmètre proche de la PPC

Les navires répondant à la définition du périmètre proche de la PPC utilisent pour la majorité les dragues et les chaluts, et sont ainsi concernés par les problématiques d'économie d'énergie. De plus, les engins

<sup>21</sup> Absence de criées en PACA et en Corse

traînants utilisés par ces flottilles, chaluts notamment, sont concernés par le règlement fixant les modalités techniques des engins de pêche au niveau européen, révisé et publié en 2019<sup>22</sup>.

Les flottilles de pêche côtière, tous métiers confondus, sont en concurrence pour l'espace avec d'autres utilisations de l'espace maritime à l'intérieur des 12 milles, à vocation économique (énergies marines renouvelables<sup>23</sup> et extraction de granulats marins<sup>24</sup>) ou environnementale (aires marines protégées) (Figure 26 et Figure 27, Tableau 27). Ces usages peuvent être différents d'un site à l'autre (dimensionnement, taille de la concession, restriction des usages, perturbations sur le milieu et les espèces d'intérêt halieutique) mais concernent très souvent les arts traînants : interdiction de traîner sur les zones de câble, incertitudes sur les autorisations à l'intérieur des parcs, etc. La construction d'arguments pour objectiver l'importance de ces zones pour les flottilles côtières nécessite une connaissance fine des activités et de leurs évolutions sur plusieurs années.

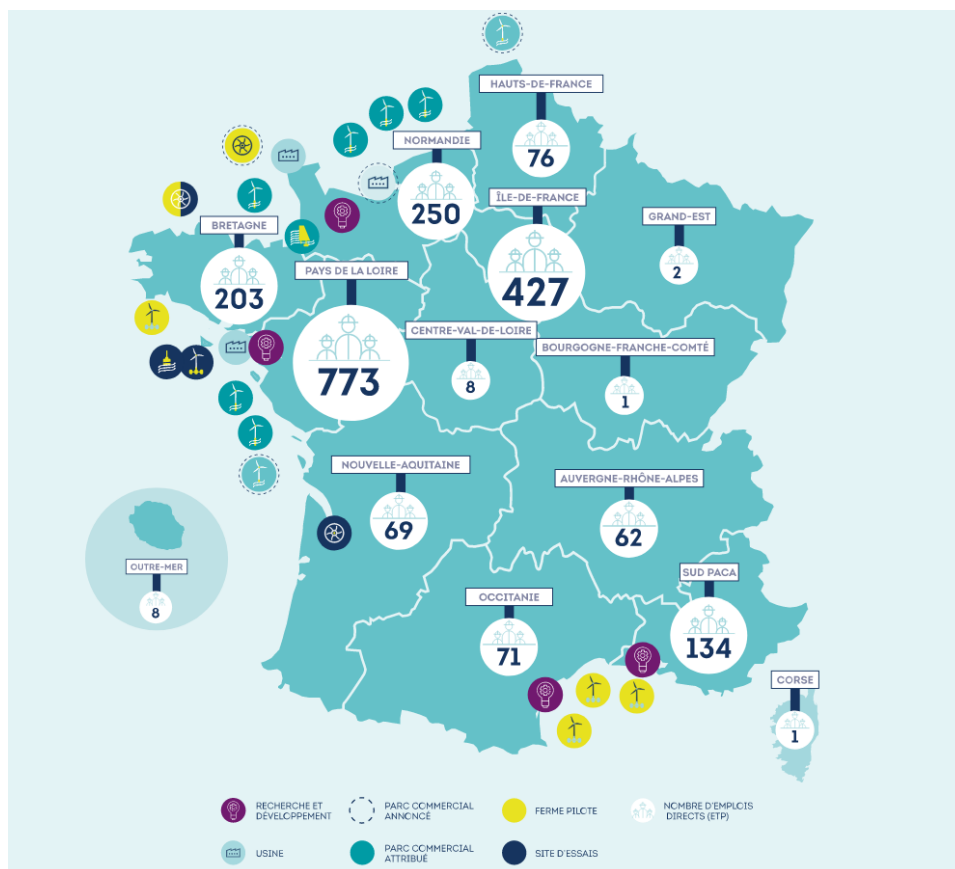


Figure 26 : Carte des projets d'énergie marine renouvelable en mer en France, selon la technologie et le degré de maturité du projet (source : L'observatoire des énergies de la mer)

<sup>22</sup> RÈGLEMENT (UE) 2019/1241 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la conservation des ressources halieutiques et à la protection des écosystèmes marins par des mesures techniques, modifiant les règlements (CE) n°2019/2006 et (CE) n°1224/2009 du Conseil et les règlements (UE) n°1380/2013, (UE) 2016/1139, (UE) 2018/973, (UE) 2019/472 et (UE) 2019/1022 du Parlement européen et du Conseil, et abrogeant les règlements (CE) n°894/97, (CE) n°850/98, (CE) n°2549/2000, (CE) n°254/2002, (CE) n°812/2004 et (CE) n°2187/2005 du Conseil.

<sup>23</sup> L'Observatoire des Énergies de la Mer. <https://merenergies.fr/>

<sup>24</sup> Observatoire National de la Mer et du Littoral. <https://www.onml.fr>

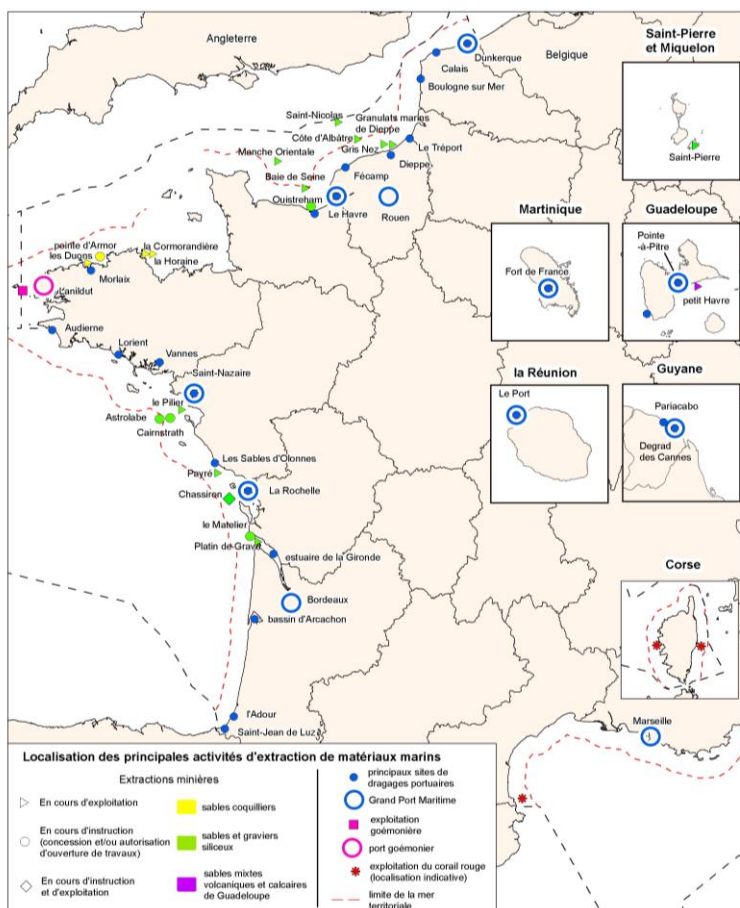


Figure 27 : Carte des principaux sites d'extraction de matériaux marins en France (source : Observatoire National de la Mer et du Littoral)

Tableau 27 : Nombre, superficie et volumes annuels autorisés des sites d'extraction de granulats marins en France, par façade (source : observatoire national de la mer et du littoral)

Façade	Nombre de sites en cours d'exploitation	Superficie des concessions (km <sup>2</sup> )	Volumes annuels autorisés (m <sup>3</sup> )
Manche – Mer du Nord	9	139	9 749 000
Atlantique	6	26	4 159 000

## 2.6 Caractérisation de la flottille conchyliculture-petite-pêche (CPP)

En France métropolitaine, 289 navires étaient inscrits au genre de navigation « conchyliculture-petite pêche » (CPP) au titre de l'année 2019. Les régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et dans une moindre mesure Pays-de-la-Loire sont les régions comptant le plus de ces navires, avec des effectifs respectifs de 105, 83 et 47 navires. Ceci s'explique par la forte activité conchylicole de ces régions, exercée dans le bassin d'Arcachon, dans l'étang de Thau et en baie de Bourgneuf. En effet, l'inscription du navire dans ce genre de navigation témoigne d'une multi-activité, permettant aux conchyliculteurs concernés une plus grande diversité de production. En lien avec ces chiffres, le nombre total de marins recensés en 2017 comme embarqués sur des navires de CPP était de 559, dont 213 en Nouvelle-Aquitaine, 152 en Occitanie et 66 en Pays-de-la-Loire (Tableau 28).

**Tableau 28 : Nombre de navires immatriculés en CPP en 2019 (source DPMA) et nombre de marins embarqués sur les navires de CPP en 2017 (source : Observatoire prospectifs des métiers et des qualifications de la pêche)**

Région	Quartier maritime d'immatriculation	Nombre de navires immatriculés en CPP en 2019	Nombre de marins embarqués sur des navires CPP en 2017
Normandie	CN	9	50
	CH	11	
	Total	20	
Bretagne	SM	1	46
	LO	1	
	AY	3	
	VA	11	
	Total	16	
Pays-de-la-Loire	NO	47	66
Nouvelle-Aquitaine	LR	15	213
	MN	18	
	AC	71	
	BX	1	
	Total	105	
Occitanie	ST	83	152
PACA	MT	15	32
	TL	3	
	Total	18	
<b>Total France métropolitaine</b>		<b>289</b>	<b>559</b>

## 2.7 Caractérisation de la pêche à pied métropolitaine

La profession de pêcheur à pied est reconnue depuis 2001<sup>25</sup>, année de création du statut posant un cadre légal à cette activité. Le décret fondateur de cette définition distingue bien la pêche à pied de la pêche exercée à partir d'un navire et de la pêche en plongée, mais exclu cependant les activités de récolte à pied des végétaux marins<sup>26</sup>. Le statut encadrant cette activité est en cours de création.

L'objectif de la présente étude étant de traiter du périmètre proche de la petite pêche côtière, il a été convenu de prendre en compte les activités de récolte à pied professionnelle de végétaux marins, comprenant la récolte des algues ainsi que des plantes marines littorales.

L'intégration de la pêche à pied professionnelle au sein des comités des pêches, prévue dès 2002, a été effective en 2003 à l'occasion de la réforme des comités<sup>27</sup>.

Pour exercer le métier de pêcheur à pied en France, il est donc obligatoire depuis 2001 de détenir un permis délivré par l'État. Depuis 2011, l'obtention de ce permis est soumise au suivi d'une formation de 195 h dans les 2 ans après obtention du premier permis. L'accès à la ressource peut ensuite être conditionné à la détention de licences de pêche régionales, qui peuvent être déclinées par gisements et/ou espèces, attribuées par les CRPMEM. En 2019, 1 283 permis ont été délivrés (Tableau 29).

**Tableau 29 : Nombre de permis de pêche à pied délivrés pour la campagne 2019/2020, par région (source DPMA).**

<sup>25</sup> Décret n°2001-426 du 11 mai 2001, article 1 : « La pêche maritime à pied professionnelle, au sens du présent décret, s'entend de celle dont l'action, en vue de la vente des animaux marins pêchés, s'exerce sur le domaine public maritime ainsi que dans la partie des fleuves, rivières, étangs ou canaux où les eaux sont salées telle que délimitée par la réglementation en vigueur. L'action de pêche proprement dite s'exerce : sans que le pêcheur cesse d'avoir un appui au sol ; sans équipement respiratoire permettant de rester immergé ».

<sup>26</sup> LOARER Méline – La pêche à pied professionnelle – Mémento – EAAM 2013.

<sup>27</sup> Décret n° 2002-1160 du 12 septembre 2002 modifiant le décret n° 92-335 du 30 mars 1992 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que des comités régionaux et locaux des pêches maritimes et des élevages marins et le décret n° 92-376 du 1er avril 1992 fixant les modalités d'organisation et de tenue des consultations électorales prévues à l'article 4 de la loi n° 91-411 du 2 mai 1991.



Région	DDTM de référence	Permis 2019
<b>Hauts-de-France</b>	Pas-de-Calais	306
	Somme	4
	<b>Total</b>	<b>310</b>
<b>Normandie</b>	Calvados	52
	Manche	65
	<b>Total</b>	<b>117</b>
<b>Bretagne</b>	Ille-et-Vilaine	29
	Côtes-d'Armor	30
	Finistère	43
	Morbihan	154
	<b>Total</b>	<b>256</b>
<b>Pays-de-la-Loire</b>	Loire-Atlantique	56
	Vendée	176
	<b>Total</b>	<b>232</b>
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	Charente-Maritime	54
	Gironde	99
	<b>Total</b>	<b>153</b>
<b>Occitanie</b>	Pyrénées-Orientales	39
	Hérault	64
	<b>Total</b>	<b>103</b>
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	Bouches-du-Rhône	112
<b>TOTAL</b>		<b>1283</b>

La portée du permis de pêche à pied professionnelle est nationale mais la gestion de l'effort et de la ressource est réalisée par les CRPMEM, en cohérence avec le caractère local du périmètre des gisements de coquillages. Chaque CRPMEM dispose d'un ensemble d'outils de gestion qu'il adapte et fait évoluer en fonction des gisements et de la dynamique des stocks de coquillages exploités correspondant. L'accès aux gisements et/ou aux espèces est limité par des licences, qui peuvent être contingentées, des mesures techniques (quantités maximales, caractéristiques des engins, etc.) et de gestion (horaires et calendriers d'ouverture) y sont associées. Chaque pêcheur à pied possède souvent plusieurs licences, la polyvalence étant indispensable dans cette activité fortement dépendante de l'état des stocks et de leur qualité sanitaire

Dans certaines régions, pour appuyer les services de l'État en matière de contrôle de la réglementation, les gardes-jurés assermentés sont financés par la profession, à travers les cotisations et les licences professionnelles. Ils travaillent en étroite collaboration avec les services de l'État (les services de contrôles mais aussi les services en charge des réseaux de surveillance de la qualité de l'eau et de l'environnement) et leur présence sur l'estran contribue à la sensibilisation et au respect de la réglementation par les pêcheurs, professionnels mais aussi de loisir. Ces gardes-jurés sont présents dans les régions où l'activité de pêche à pied professionnelle est la plus importante (Tableau 30).

**Tableau 30 : Nombre de gardes-jurés intervenant sur la pêche à pied par région**

Région	Nombre de gardes-jurés intervenant sur la pêche à pied
<b>Hauts-de-France</b>	2
<b>Normandie</b>	2
<b>Bretagne</b>	4
<b>Pays-de-la-Loire</b>	4

Les gisements de pêche à pied professionnelle peuvent faire l'objet d'un classement administratif, qui délimite son périmètre, et font l'objet d'un classement sanitaire, établi sur les résultats d'analyses microbiologiques et de contaminants environnementaux réalisés sur les coquillages présents sur ces zones.

Ces classements font l'objet d'arrêtés préfectoraux. Le classement sanitaire est différencié selon 3 groupes de coquillages, en lien avec leur écologie et leur physiologie, et donc leur capacité à bioaccumuler ou au contraire à éliminer les bactéries et les contaminants :

- **Groupe 1** : les gastéropodes marins (bulots, bigorneaux, ormeaux, crépidules...), les échinodermes (oursins, concombres de mer) et les tuniciers (violets) ;

- **Groupe 2** : les bivalves fouisseurs, c'est-à-dire les mollusques bivalves filtreurs dont l'habitat est constitué par les sédiments (palourdes, coques...);
- **Groupe 3** : les bivalves non fouisseurs, c'est-à-dire les autres mollusques bivalves filtreurs (huîtres, moules, coquilles Saint-Jacques...).

Le classement d'une zone de pêche à pied détermine les conséquences pour la mise en marché des coquillages à destination de la consommation humaine<sup>28</sup> (Tableau 31) :

**Tableau 31 : détermination de la classe de qualité sanitaire d'un gisement de production de coquillages et conséquences pour la commercialisation**

Classes de qualité	Répartition des résultats pour 100g de CLI	Conséquences
<b>Qualité A</b>	80 % ou plus des résultats $\leq$ 230 <i>E. coli</i> Maximum 20 % des résultats compris entre 230 et 700 <i>E. coli</i> Aucun résultat $>$ 700 <i>E. coli</i>	Mise à la consommation directe possible après la récolte
<b>Qualité B</b>	90% ou plus des résultats $\leq$ à 4600 <i>E. coli</i> Et aucun résultat $>$ à 46 000 <i>E. coli</i>	Purification obligatoire en centre agréé ou <u>reparcage</u> avant mise à la consommation
<b>Qualité C</b>	Moins de 90% des résultats $\leq$ à 4600 <i>E. coli</i> Et aucun résultat $>$ à 46 000 <i>E. coli</i>	<u>Reparcage</u> de longue durée obligatoire avant mise à la consommation ou traitement thermique

Cette mise en marché se fait principalement via le mareyage, et les destinations des coquillages sont différentes selon l'espèce : les coques se vendent majoritairement en Espagne, les palourdes partent en Italie, tout comme les tellines. La vente directe est également une bonne voie de valorisation pour une partie des palourdes et des tellines, qui bénéficient alors de prix moyens plutôt élevés<sup>29</sup>.

Les pêcheurs à pied professionnels sont affiliés pour moitié à la MSA et pour moitié à l'ENIM, pour ceux justifiant par ailleurs d'une activité de marin embarqué ou ayant été affiliés à l'ENIM précédemment.

Les pêcheurs à pied professionnels utilisent parfois des navires pour rejoindre les gisements de pêche ou pour transporter les captures réalisées en pêche à pied. Il s'agit bien de navires de transport et non de navires de pêche (ils ne possèdent pas de PME et ne sont pas autorisés pour la pratique de la pêche embarquée à titre professionnel).

En France métropolitaine, la pêche à pied est le mode de pêche de loisir le plus pratiqué, et concernerait plus de 2 millions de personnes. Trois espèces sont plus particulièrement recherchées par les pêcheurs à pied récréatifs : la coque, la palourde et la moule<sup>30</sup>. Un arrêté national<sup>31</sup> fixe les tailles minimales de pêche de certaines espèces pour la pêche récréative et dans certaines régions, des arrêtés préfectoraux encadrent de manière plus restrictive cette activité, en limitant les quantités autorisées par exemple<sup>32</sup>.

Enfin, concernant la récolte des végétaux marins sur le rivage, un projet de décret créant un statut pour les récoltants est examiné en ce moment par les services compétents du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ce projet de statut prévoit la délivrance d'une autorisation de récolte, délivrée soit par les services de l'Etat soit par les Comités des pêches, et une affiliation obligatoire à un régime de protection sociale. Cette activité est déjà soumise à l'obligation de déclarer les productions, comme toute activité de pêche maritime. Les récoltants de végétaux marins sur le rivage ne sont actuellement pas représentés en tant que tels au sein des structures professionnelles mais certains professionnels

<sup>28</sup> RÈGLEMENT (CE) N° 854/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine. Chapitre ii: contrôles officiels relatifs aux mollusques bivalves vivants provenant des zones de production classées.

<sup>29</sup> SINAY, 2014. Étude du marché de la coque et des autres coquillages de la pêche à pied professionnelle, rapport final. Rapport pour FranceAgriMer. 42p.

<sup>30</sup> FranceAgriMer, 2018. Évaluation de l'activité de pêche de loisirs en France métropolitaine (dont la Corse). Enquête de cadrage – novembre / décembre 2017.

<sup>31</sup> Arrêtés du 29 janvier 2013 et du 15 janvier 2018 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2012 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins (pour une espèce donnée ou pour une zone géographique donnée) effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir.

<sup>32</sup> Arrêté préfectoral modificatif 2014-9311 du 16 juin 2014 modifiant l'arrêté préfectoral 2013-7456 du 21 octobre 2013 réglementant la pêche maritime de loisir pratiquée à pied en Bretagne.

exercent les activités de récolte d'algues de rive et de pêche à pied et les passerelles entre les deux leur permettent une intégration facilitée dans les structures<sup>33</sup>.

---

<sup>33</sup> D'après la DPMA – bureau de l'aquaculture. Entretien réalisé le 21/02/2020.

### 3 ETAT DES LIEUX ET CARACTERISATION DES ENJEUX DE LA FLOTTE PERIPHERIQUE A L'ECHELLE REGIONALE

#### 3.1 Région Hauts-de-France

La flotte de pêche de la Région Hauts-de-France est composée de 139 navires (tous segments confondus), dont 131 sont actifs à la pêche en 2017. Les navires sont rattachés administrativement à deux quartiers maritimes : celui de Dunkerque (16 navires), dont les ports principaux sont Dunkerque et Dieppe, et celui de Boulogne-sur-Mer (123 navires) dont les ports principaux sont Boulogne-sur-Mer, Calais et Le Tréport (d'après SIH, 2018).

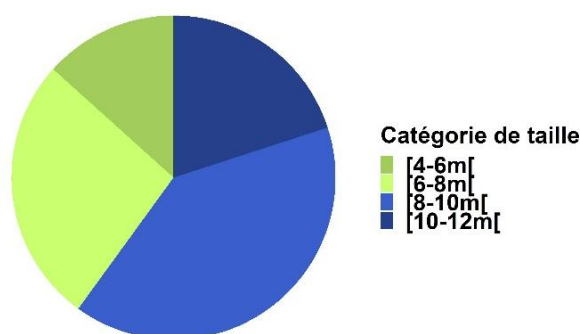
##### 3.1.1 Caractéristiques techniques de la population périphérique des navires hors CPP

Au sein de cette flotte régionale, **15 navires** appartiennent au segment de la flotte périphérique en 2018, selon les critères définis au chapitre 1.2.2. Ces navires représentent environ 11 % de la flotte régionale. Les caractéristiques techniques de la flotte sont présentées dans le Tableau 32 ci-dessous :

Tableau 32 : Caractéristiques techniques de la flotte périphérique en 2018 (Hauts-de-France)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Jauge (UMS)	Jauge moyenne (UMS)	Puissance (Watt)	Puissance moyenne (Watt)	Âge moyen (ans)	Longueur moyenne (m)
[4-6m]	2	2	1	52	26	36	5
[6-8m]	4	10	2	213	53	29	7
[8-10m]	6	43	7	631	105	32	9
[10-12m]	3	58	19	524	175	27	11
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>112</b>	<b>7</b>	<b>1420</b>	<b>95</b>	<b>31</b>	<b>9</b>

Répartition des navires selon leur taille



Répartition de la puissance

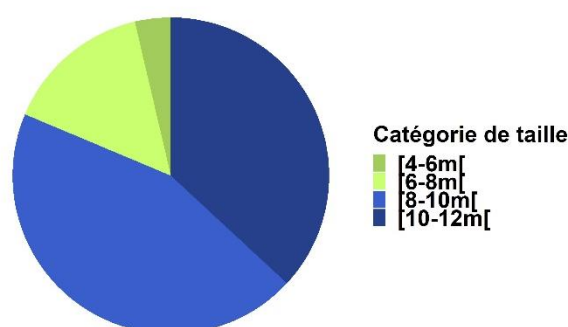


Figure 28 : Répartition des navires (unités, puissance) en fonction de la longueur des navires en 2018 (Hauts-de-France)

La flotte périphérique est essentiellement constituée de navires de plus de 10 mètres, ce segment représentant 60 % de la population et 81 % de la puissance de la flotte périphérique en Hauts-de-France. Le navire moyen est une unité plutôt forte de 9m de long, de 10 ans et de moyenne puissance (8 UMS et 95 W).

Le nombre de navires à l'échelle régionale, tous segments confondus, tend à diminuer depuis une dizaine d'années. Les navires de moins de 12 mètres ont vu leurs effectifs diminués de 30 % en dix ans (d'après SIH, 2018).

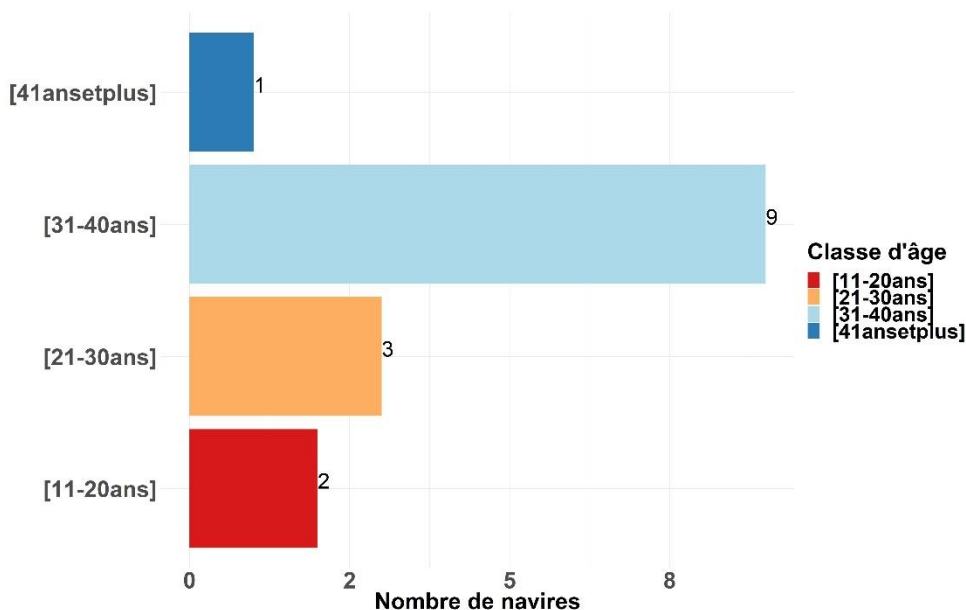


Figure 29 : Pyramide des âges de la flotte périphérique (Hauts-de-France)

La flotte périphérique en Hauts-de-France est une flotte vieillissante, avec 66 % de la flotte dont les navires sont âgés de plus de 30 ans. Ce constat est partagé pour l'ensemble de la flotte régionale (SIH, 2018).

### 3.1.1.1 Performances socio-économiques de la flotte périphérique

La flotte périphérique embarque en moyenne 30 marins annuellement, soit près de 5 % de l'effectif professionnel régional et 3 % de la flotte nationale. Le nombre d'emplois induits est estimé à 90 emplois (pour 1 emploi en mer, 3 emplois à terre). En moyenne, l'effectif à bord s'élève à 2 marins, moins que la PPC régionale (qui s'élève à 3,4).



**Point de vigilance :**

Les données d'âge pour les armateurs n'étant pas accessibles à l'échelle de la flotte périphérique, la pyramide des âges tient compte des âges de tous les armateurs, tous segments confondus.

Pyramide des âges des armateurs individuels

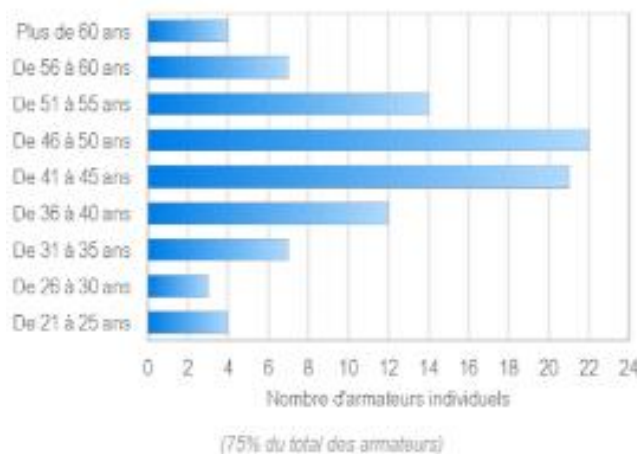


Figure 30 : Pyramide des âges des armateurs individuels pour l'ensemble de la flotte régionale en Hauts-de-France (d'après SIH, 2018)

En Hauts-de-France, la majorité des armateurs individuels ont plus de 45 ans, ce qui pose la question du renouvellement des équipages.

### 3.1.1.2 Type d'activités de la flotte périphérique

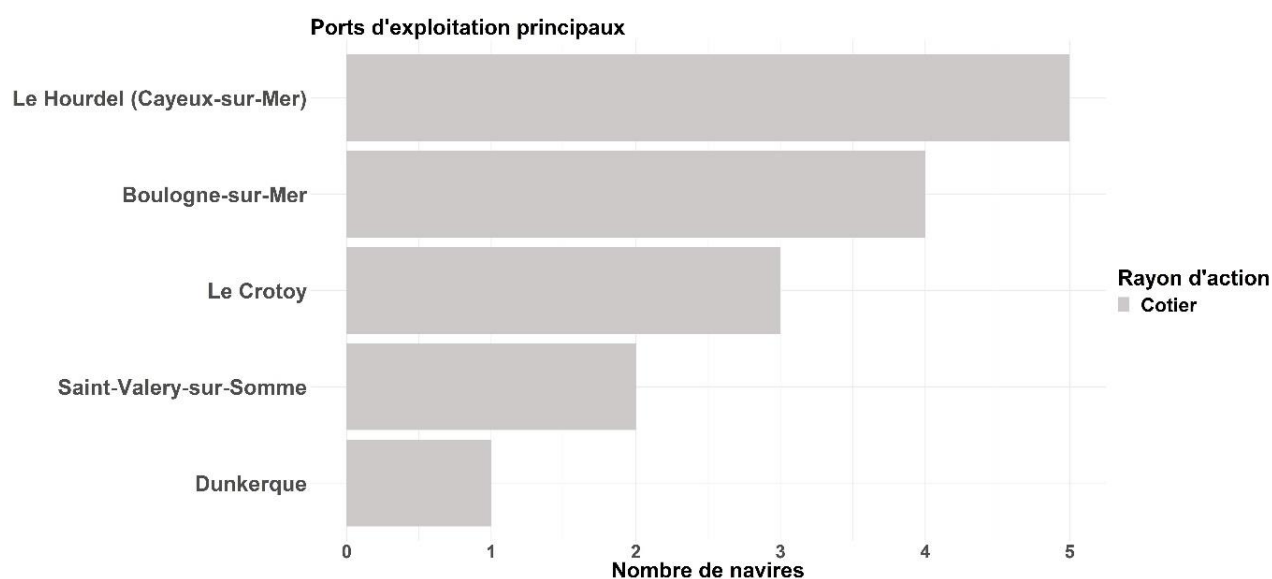
#### 3.1.1.2.1 Ports d'exploitation des navires de la flotte périphérique et halles à marée

En 2018, l'ensemble de la flotte périphérique a été active.

**Tableau 33 : Rayon d'action de la flotte périphérique (Hauts-de-France)**

Rayon d'action	Nombre de navires actifs
Côtier	15

Le principal port d'exploitation de cette population est Le Hourdel, avec 33 % des navires rattachés à ce dernier. Boulogne-sur-Mer est aussi un des ports principalement fréquenté par cette flottille (avec 26 % des navires) (Figure 31).



**Figure 31 : Répartition des navires par port d'exploitation en 2018 (Hauts-de-France)**

Le long du littoral des Hauts-de-France, sur lequel on ne compte que 2 halles à marée (Boulogne-sur-Mer et Dunkerque), ces navires sont répartis également sur les ports de Le Crotoy, Saint Valery sur Somme et Dunkerque.

#### 3.1.1.2.2 Saisonnalité de l'activité

Contrairement à la flotte de PPC active toute l'année, la flotte périphérique est plus active en fin d'automne jusqu'au début du printemps (de novembre à avril), avec une baisse de l'activité en été (de juillet à septembre). Cette activité peut être corrélée aux ouvertures des gisements de coquillages (Coquille Saint-Jacques).

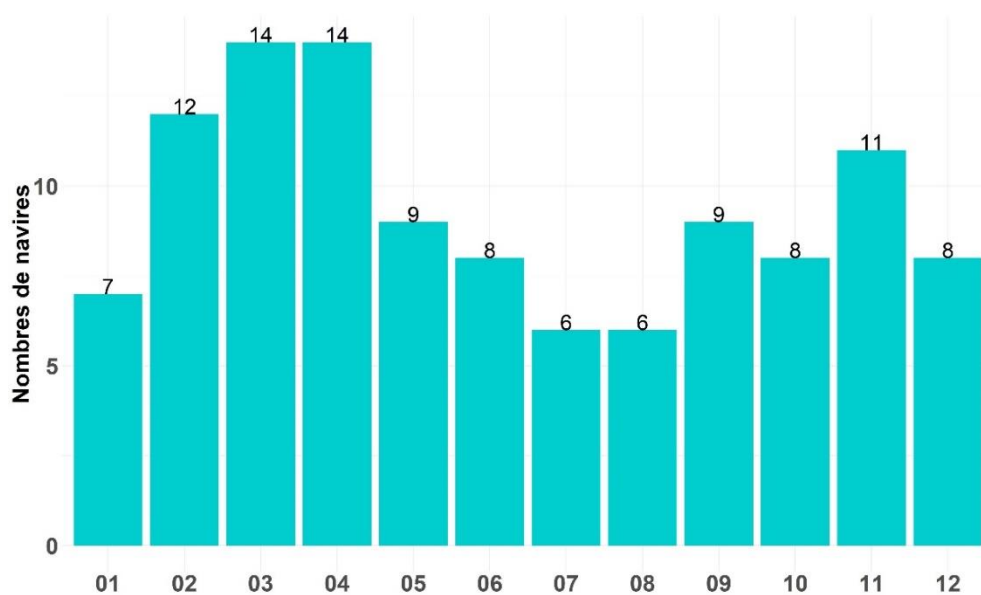


Figure 32 : Saisonnalité annuelle de la flotte périphérique (Hauts-de-France)

Les unités de moins de 8 mètres (soit 6 navires) sortent peu à l'année (moins de 50 marées par an en moyenne), tandis que les unités de plus de 10 mètres ont un nombre moyen de 121 marées.

Tableau 34 : Nombre de marées réalisées par la flotte périphérique (Hauts-de-France)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Nombre de marées cumulées	Nombre moyen de marées
[4-6m]	2	51	26
[6-8m]	4	172	43
[8-10m]	6	622	104
[10-12m]	3	363	121

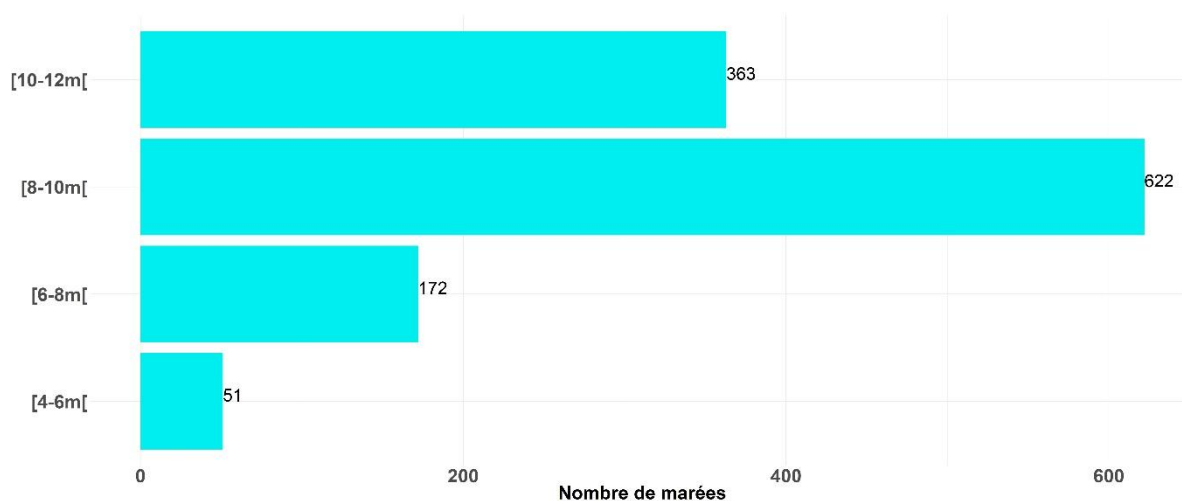
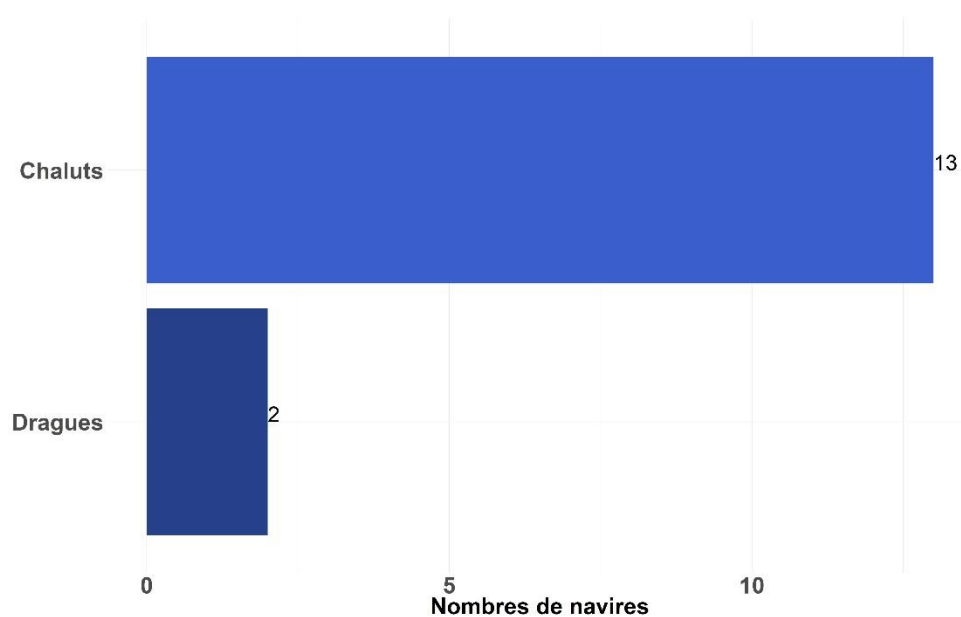


Figure 33 : Nombre de marées cumulées de la flotte périphérique (Hauts-de-France)

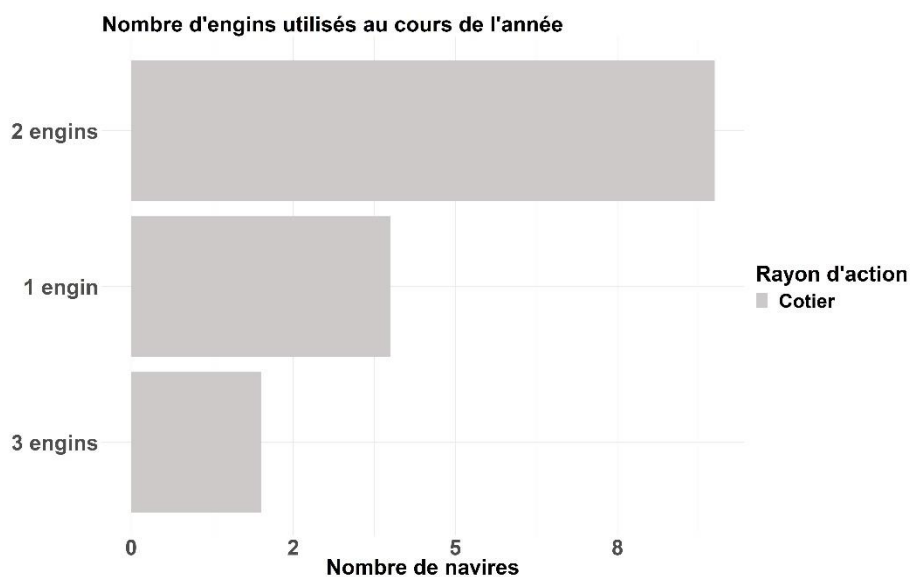
### 3.1.1.2.3 Engins mis en œuvre et métiers pratiqués

L'engin principal le plus déclaré par les unités de la flotte périphérique est le chalut (d'après SACROIS, 2018). En effet, 13 unités, soit 86 % de l'effectif, déclarent utilisés principalement cet engin.



**Figure 34 : Répartition des navires de la flotte périphérique selon l'engin principal déclaré (Hauts-de-France)**

Afin d'analyser la pluriactivité des navires, une analyse a été réalisée sur l'ensemble des engins mis en œuvre pour chaque navire, ces derniers pouvant utiliser plusieurs engins au cours de l'année. Cette polyvalence est à la fois technique de par l'engin de pêche utilisé, spatio-temporelle selon les saisons et biologique (type d'espèces ciblées et capturées). Elle leur apporte une souplesse d'adaptation face aux variations du milieu et des stocks exploitables.



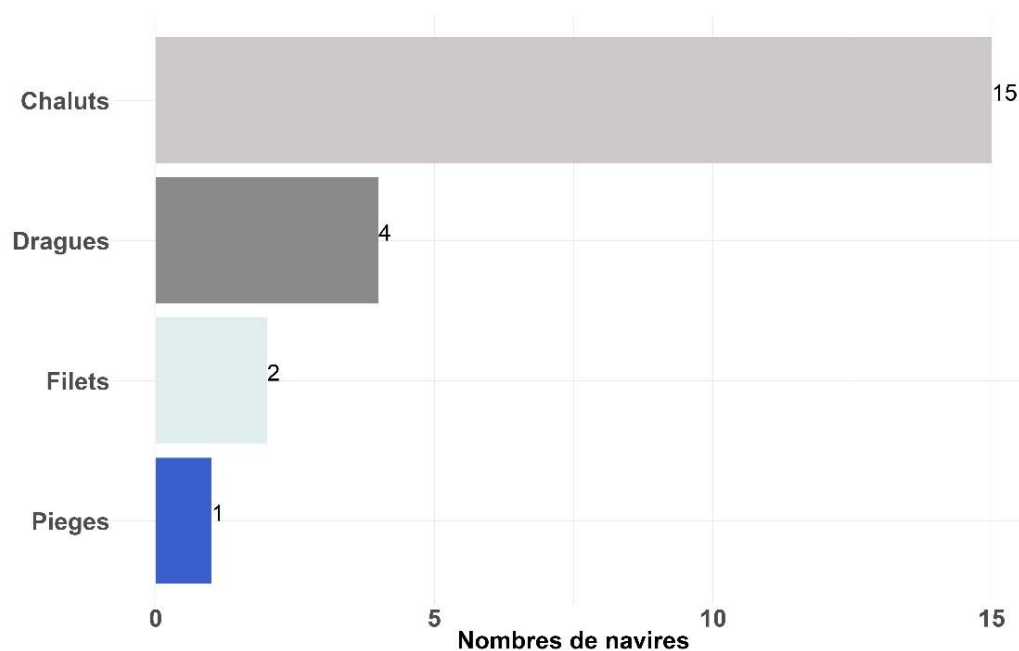
**Figure 35 : Polyvalence des navires (Hauts-de-France)**

Les unités des Hauts-de-France sont des unités polyvalentes, mettant en œuvre plusieurs types d'engins, majoritairement des chaluts et des dragues au cours d l'année (96 % des mois d'activités).



**Tableau 35 : Liste des types d'engins mis en œuvre par la flotte périphérique (Hauts-de-France)**

Type d'engins	Nombre de navires flotte périphérique	Nombre de mois d'activité
<b>Chaluts</b>	15	93
<b>Dragues</b>	4	23
<b>Filets</b>	2	3
<b>Pièges</b>	1	1



**Figure 36 : Répartition des navires de la flotte périphérique par type d'engins mis en œuvre (Hauts-de-France)**

**Tableau 36 : Saisonnalité des types d'engins de la flotte périphérique (Hauts-de-France)**

Engins	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Chaluts	4	10	12	12	9	8	6	6	9	5	8	4	93
Dragues	3	3	2	2	2					3	4	4	23
Filets			1			1	1						3
Pièges												1	1

Tableau 37 : Liste des principaux métiers pratiqués par la flotte périphérique (Hauts-de-France)

Métier	Nombre de navires	Nombre de mois d'activité
Chaluts de fond à crevette grise	8	49
Tamis à civelle	6	17
Dragues à coquille St-Jacques	4	23
Chaluts de fond à maquereaux	3	6
Chaluts de fond à seiches	2	4
Chaluts de fond à calmars, encornets	2	2
Chaluts de fond à poissons	2	5
Chaluts de fond à poissons plats	2	2
Chaluts de fond à rougets	2	2
Chaluts de fond à soles	2	11
Chaluts à perche à poissons plats	1	2
Chaluts jumeaux à crevette grise	1	7
Chaluts jumeaux à poissons	1	4
Chaluts jumeaux à poissons plats	1	5
Chaluts pélagiques à poissons	1	1
Chaluts de fond à mulets	1	2
Filets maillants dérivants à mulets	1	2
Chaluts de fond à chinchards	1	1
Chaluts de fond à bars	1	1

**Tableau 38 : Saisonnalité des principaux métiers de la flotte périphérique (Hauts-de-France)**

Métier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Chaluts de fond à crevette grise	2	3	4	6	6	5	3	2	5	4	6	3	49
Dragues à coquille St-Jacques	3	3	2	2	2					3	4	4	23
Tamis à civelle	1	5	6	5									17
Chaluts de fond à soles		1	2	2	1	1	2	1	1				11
Chaluts jumeaux à crevette grise						1	1	1	1	1	1	1	7
Chaluts de fond à maquereaux						2	2	1	1				6
Chaluts de fond à poissons					2		1	1	1				5
Chaluts jumeaux à poissons plats	1	1	1	1				1					5
Chaluts de fond à seiches							2	1	1				4
Chaluts jumeaux à poissons		1			1	1	1						4
Chaluts à perche à poissons plats					1	1							2
Chaluts de fond à calmars, encornets									2				2
Chaluts de fond à mulets						1	1						2
Chaluts de fond à poissons plats			1		1								2
Chaluts de fond à rougets						2							2
Filets maillants dérivants à mulets						1	1						2
Chaluts de fond à bars					1								1
Chaluts de fond à chinchards						1							1
Chaluts pélagiques à poissons							1						1

Le chalut de fond à crevette grise est mis en œuvre tout au long de l'année, avec une activité légèrement plus importante au début du printemps. Le reste de l'année, cet engin permet de cibler des poissons plats (sole, autres poissons plats), mais également certaines espèces de céphalopodes (seiche, calmar).

La Coquille Saint-Jacques est une des espèces principalement ciblée par cette population périphérique, notamment en période hivernale.

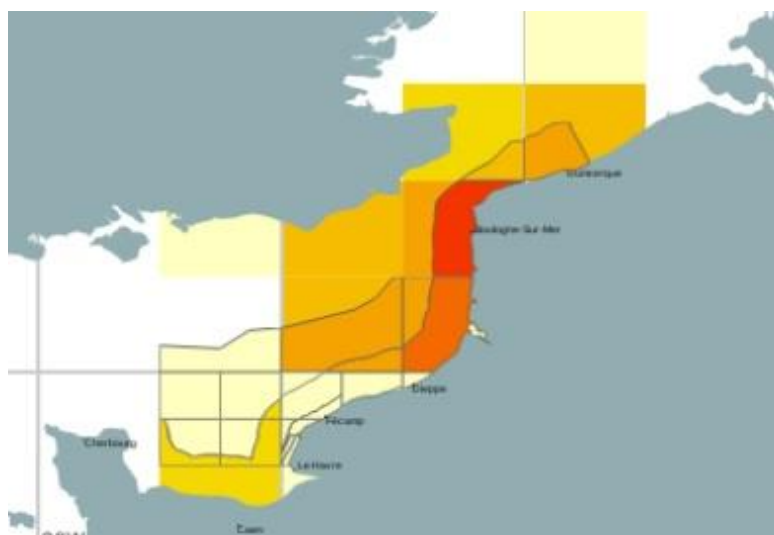
### 3.1.1.2.4 Zones de pêche



**Point de vigilance :**

Les cartes de zones de pêche présentées ci-dessous concernent l'ensemble de la flotte régionale.

En Hauts-de-France, les zones les plus ciblées par la pêche sont situées dans la bande côtière de la zone 7 d (Figure 37).



**Figure 37 : Principales zones ciblées par la pêche (Hauts-de-France) (SIH, 2018)**

Les unités de flotte périphérique sont dépendantes des **zones 7.d et 4.c** qui représentent respectivement **60 % et 38 % de la valeur** produite par ce segment.

**Tableau 39 : Identification des zones de pêche principales de la flotte périphérique (Hauts-de-France)**

Zones de pêche	Nombre de marées	Quantité pêchée (T)	Valeur (k€)
<b>27.4.c</b>	91	9	79
<b>27.7.d</b>	1 118	567	1 890

### 3.1.1.3 Production et valorisation des produits

#### 3.1.1.3.1 Production en volume et en valeur

En 2018, la flotte périphérique a débarqué 574 t de produits halieutiques sur le territoire pour une valeur totale de 1 millions d'euros. Cela représente 1,5 % de la production régionale en volume et 2,6 % en valeur (Tableau 40).

Les principales espèces ciblées par la flotte périphérique en Hauts-de-France sont la coquille Saint-Jacques, la crevette grise et la plie d'Europe (Figure 38 et Figure 39). Elle contribue à 13 % aux débarquements de coquille Saint-Jacques sur le territoire (Tableau 40).

Tableau 40 : Production de la flotte périphérique en volume (T) et valeur (k€) (Hauts-de-France)

Espèces	Quantité (T)	Valeur (k€)	Prix moyen (€/kg)
Coquille St-Jacques atlantique	303	893	2,95
Crevette grise	52	575	11,06
Plie d'Europe	134	254	1,90
Maquereau commun	44	82	1,86
Sole commune	6	70	11,67
Mulet labéon	8	20	2,50
Turbot	1	18	18,00
Sardine commune	8	11	1,38
Rouget de roche	2	10	5,00
Seiche commune	2	10	5,00
Autres espèces	1	5	5,00
Calmars côtiers nca	1	3	3,00
Anguille d'Europe	0	3	-
Raie bouclée	2	3	1,50
Araignée européenne	2	2	1,00
Chinchard d'Europe	3	2	0,67
Mulets	1	2	2,00
Merlan	2	2	1,00
Mulet lippu	1	2	200
Grondin perlon	0	1	-
Flet d'Europe	1	1	1,00
<b>Total</b>	<b>574</b>	<b>1 969</b>	<b>-</b>

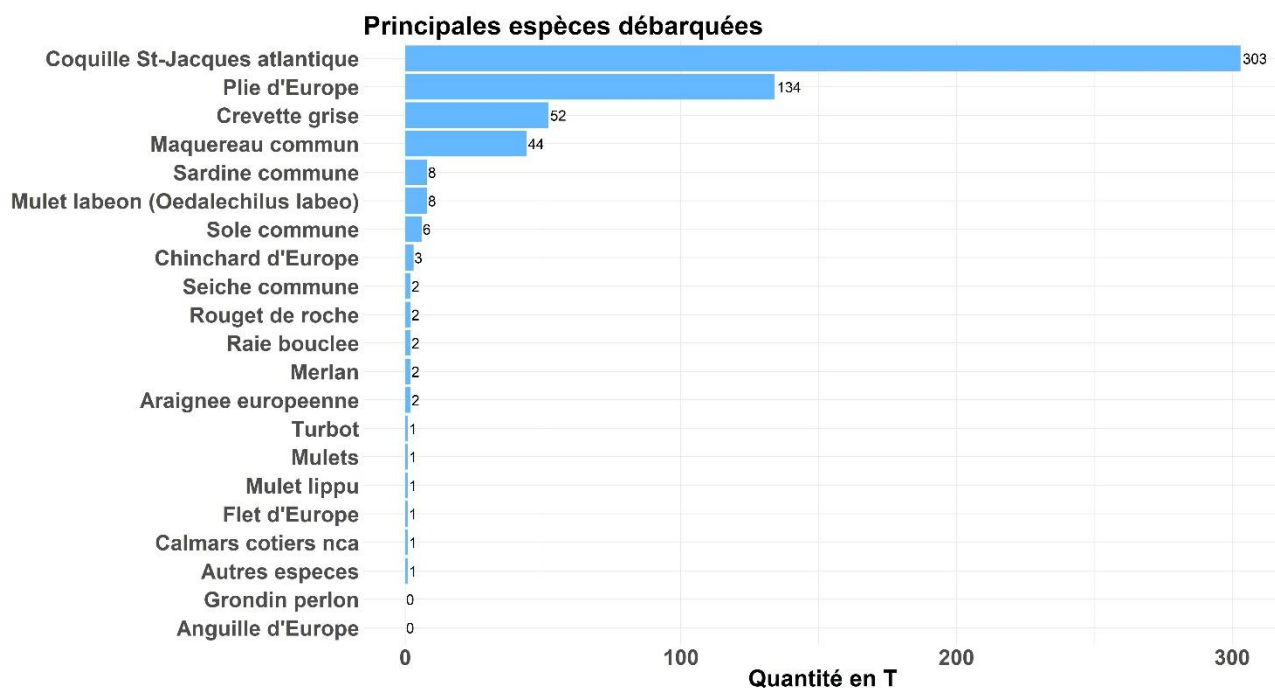


Figure 38 : Production de la flotte périphérique en volume (T) (Hauts-de-France)

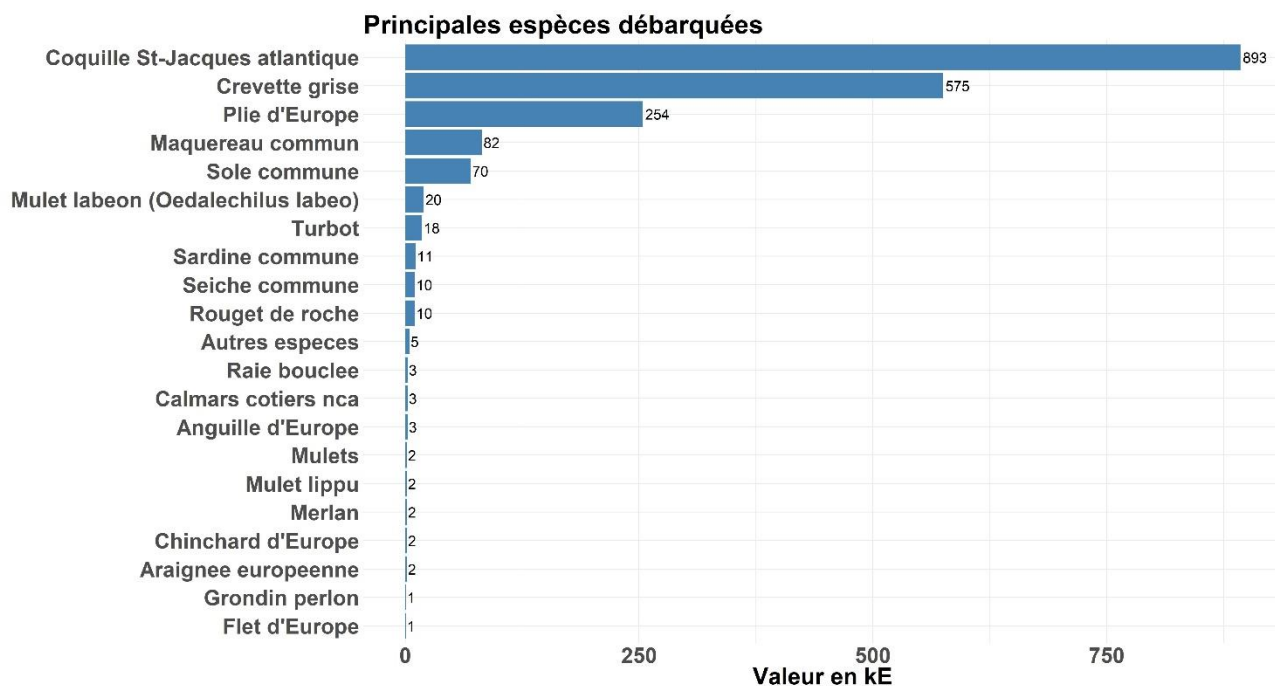


Figure 39 : Production de la flotte périphérique en valeur (k€) (Hauts-de-France)

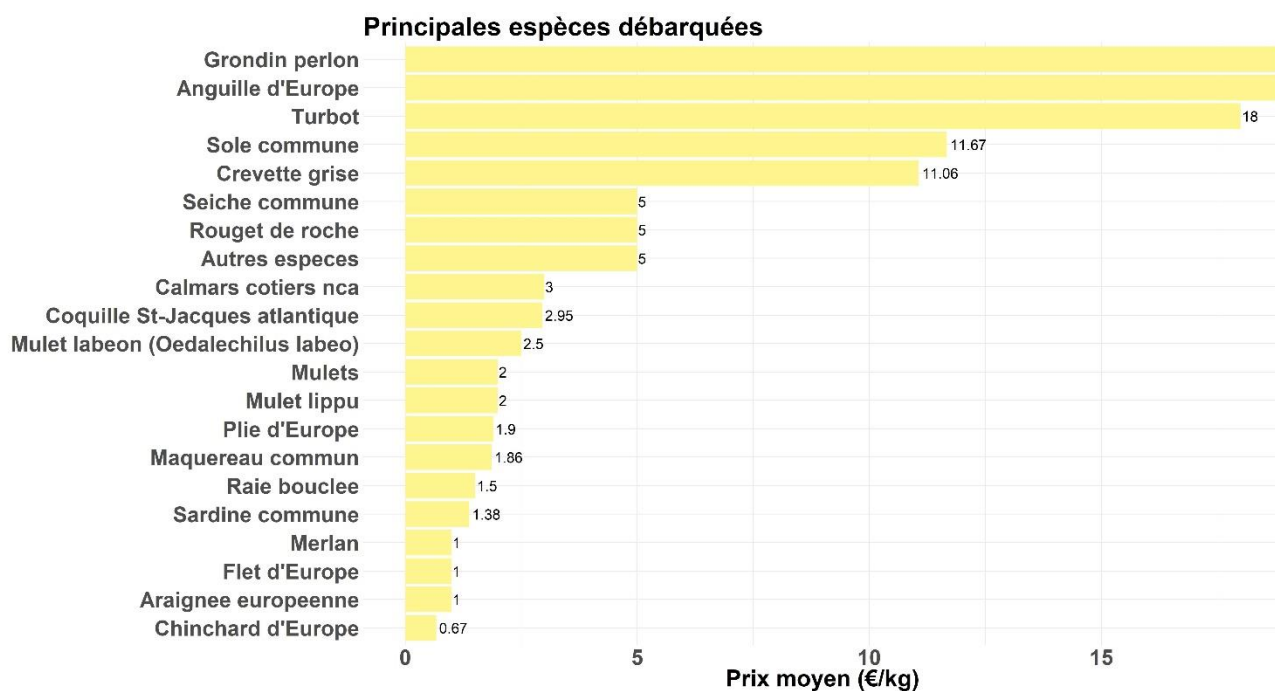


Figure 40 : Prix moyen des principales espèces ciblées par la flotte périphérique (Hauts-de-France)

### 3.1.1.3.2 Durabilité des stratégies d'exploitation

La flotte périphérique en Hauts-de-France cible une grande diversité d'espèces, dont une quinzaine espèces non soumises à quota. Au vu des principales espèces débarquées par cette flottille en termes de valeur et tonnage (coquilles St Jacques, crevette grise), elle est peu dépendante d'espèces soumis à quota. 53% des navires de la flotte périphérique régionale ont adhéré à une OP.

**Tableau 41 : Identification des espèces principalement exploitées par la flotte périphérique soumises ou non à quota (Hauts-de-France)**

Espèce	Stock principal concerné par la flotte périphérique	Evaluation	Etat du stock	Gestion sous quota	TAC Français (T)
<b>Coquille Saint-Jacques</b>	Baie de Seine	Oui	Bonne santé	Non	-
<b>Crevette grise</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Seiche commune</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Turbot</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Anguille d'Europe</b>	-	Oui	Inconnu	Non	-
<b>Rouget de roche</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Grondin perlon</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Calmar côtier</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Etrille commune</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Araignée européenne</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Flet d'Europe</b>	4	Oui	Ni surpêché ni surexploité	Non	-
<b>Sardine commune</b>	7	Oui	Inconnu	Non	-
<b>Merlan</b>	4 et 7 d	Oui	Surpêché, surexploité	Oui	5 644
<b>Chinchard d'Europe</b>	3.a, 4.b–c, 7.d	Oui	Probablement surpêché	Oui	441
<b>Sole commune</b>	7 d	Oui	Surexploité	Oui	1 833
<b>Plie d'Europe</b>	7 d	Oui	Ni surpêché ni surexploité	Oui	5 651
<b>Raie bouclée</b>	7 d	Non	Inconnu	Oui	963
<b>Maquereau commun</b>	1-8	Oui	Surpêché	Oui	15 612

### 3.1.1.3.3 Stratégie de commercialisation

97,1<sup>34</sup> tonnes pêchées par la flotte périphérique sont vendues ou enregistrées (pour les ventes directes) sous halles à marée.

<sup>34</sup> Certains navires de la flotte périphérique peuvent être classés dans une région limitrophe (par exemple en Normandie). Toutefois, ces navires, dont les captures sont comptabilisées pour la Normandie, peuvent vendre sur les criées présentes en Haut-de-France : il peut donc exister une différence de tonnage entre les volumes de captures calculés via SACROIS et les volumes vendus sous Visiomer.

**Tableau 42 : Ventes enregistrées en halles à marées réalisées par la flotte périphérique (Hauts-de-France)**

Halles à marées	Quantités vendues par la flotte périphérique (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités flotte périphérique / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la flotte périphérique (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs flotte périphérique / Valeurs Totales
<b>Boulogne</b>	624	19 843	3 %	1 439	46 107	3 %
<b>Dunkerque</b>	3	606	0 %	20	4 270	0 %
<b>Hors criées</b>	344	57 894	1 %	941	89 630	1 %
<b>Total</b>	<b>971</b>	<b>78 343</b>	<b>4 %</b>	<b>2 400</b>	<b>140 007</b>	<b>4 %</b>

**Tableau 43 : Prix de vente moyens en criées en 2018 (Hauts-de-France)**

Halles à marées	Prix moyen flotte périphérique (€/kg)	Prix moyen Criée (€/kg)
<b>Boulogne</b>	2,31	2,32
<b>Dunkerque</b>	6,67	7,05
<b>Hors criées</b>	2,74	1,55
<b>Total</b>	<b>2,47</b>	<b>1,79</b>

La flotte périphérique valorise mieux ses productions que les autres segments en hors criées (2,74 €/kg contre 1,55 €/kg).

En 2018, le prix moyen de vente sous la criée de Boulogne-sur-Mer est très bas par rapport au prix moyen français (3,39 €/Kg) alors que la criée de Dunkerque affiche un très bon prix moyen de 7,05 €/Kg. Cependant, cette situation a très récemment évolué avec la chute des débarquements de sole commune en 2019. L'écorage est un système de mise en vente des produits de la pêche exclusivement boulonnais. La vente directe aux consommateurs est en voie de développement.

**Tableau 44 : Modes de commercialisation mis en place par la flotte périphérique en 2018 (Hauts-de-France)**

Modes de commercialisation	Quantités vendues par la flotte périphérique (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités flotte périphérique / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la flotte périphérique (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs flotte périphérique / Valeurs Totales
<b>Invendu</b>	0	2	0	0	0	0
<b>Vente aux enchères</b>	203	6 520	3 %	498	23 131	2 %
<b>Vente de gré à gré</b>	768	20 861	4 %	1 902	46 652	4 %
<b>Total</b>	<b>971</b>	<b>27 383</b>	<b>7 %</b>	<b>2 400</b>	<b>69 783</b>	<b>6 %</b>

La flotte périphérique vend principalement sa production sous forme de gré à gré (80 %) et lors des enchères (20 %).

#### 3.1.1.3.4 Stratégie de valorisation

Des démarches de valorisation des productions régionales sont mises en place sur le territoire, et portent notamment sur la mise en place d'écolabels tels que MSC ou de signes de qualité (Label Rouge) sur certaines espèces comme la sole ou la coquille Saint-Jacques. Ces initiatives sont portées par les représentants de professionnels (OP) ou bien encore par le pôle de compétitivité Aquimer.



Il est à noter que suite au déclin du stock de sole de Manche Est mis en évidence par les évaluations du CIEM en 2018, l'OP FROM NORD a décidé de suspendre le certificat MSC obtenu en 2016 sur la pêcherie de sole de Manche Est<sup>35</sup>.

D'autres démarches collectives ont été mises en place par les acteurs sur le territoire, notamment avec la création de marque privée comme la marque « Les pêcheurs d'Étaples » (stoppée dans les années 90), ou encore la marque « Filière Opale », développée par le Pôle Aquimer. Celle-ci a été mise en suspens l'année dernière car il semblait difficile d'associer les mareyeurs et de communiquer par le biais de cette marque auprès des consommateurs. Toutefois, les OP FROM Nord et CME ont souhaité la maintenir et se sont associées pour la faire perdurer.

### 3.1.2 *Caractéristiques des navires de conchyliculture-petite pêche en région Hauts-de-France*

Les données transmises par la DPMA indiquent qu'aucun navire de CPP n'était immatriculé dans un quartier relevant de la région Hauts-de-France en 2019. De même, l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications de la pêche ne dénombre pas non plus de marin naviguant sur des navires de CPP en 2017 pour la région Hauts-de-France (Tableau 28). Ce n'est donc pas un sujet dans cette région.

### 3.1.3 *Caractérisation de l'activité de pêche à pied en région Hauts-de-France*

La pêche à pied professionnelle est une activité importante dans la région Hauts-de-France, pour laquelle 310 permis nationaux ont été délivrés en 2019 (Tableau 29). Le CRPMEM des Hauts-de-France a attribué 1 039 licences pour la campagne 2018/2019, parmi lesquelles les licences « Coques Hauts-de-France » et « Salicornes Hauts-de-France » ont atteint les contingents (fixés respectivement à 345 et 140) (Tableau 45). Ceci reflète bien l'activité de pêche à pied de la région, essentiellement portée sur le gisement de coque de la baie de Somme, 1er gisement de coque en France, et sur la récolte des végétaux marins : salicornes, obione, aster... Cependant, la diversité des espèces présentes, des licences régissant leur accès et la périodicité des calendriers d'exploitation des différents gisements permettent aussi à une partie des pêcheurs à pied professionnels de la région d'être relativement polyvalents sur l'année<sup>36</sup>. Pour appuyer les mesures de gestion et les suivis mis en place, le CRPMEM des Hauts-de-France emploie 2 gardes-jurés.

---

<sup>35</sup> <https://www.msc.org/fr/espace-presse/communiqués-presse/le-from-nord-suspend-le-certificat-msc-de-la-p%C3%A0cherie-de-sole-de-manche-est>.

<sup>36</sup> SINAY, 2014. Étude du marché de la coque et des autres coquillages de la pêche à pied professionnelle, boîte à outil – les fiches thématiques. Rapport pour FranceAgriMer. 182p.

**Tableau 45 : Nombre de licences de pêche à pied attribuées par le CRPMEM des Hauts-de-France pour la campagne 2018/2019 (source : CNPMEM)**

		Campagne 2018/2019		
		Nom licence	Contingent licence	Nb licences attribuées
<b>Hauts-de-France</b>		Coques Hauts-de-France	345	345
		Moules Pas-de-Calais	51	51
		Moules Somme	25	0
		Salicornes Hauts-de-France	140	140
		Algues Hauts-de-France		30
		Autres végétaux Hauts-de-France		94
		Vers Hauts-de-France		84
		Crustacés Hauts-de-France		92
		Poissons canne Hauts-de-France		23
		Poissons hameçons Hauts-de-France		31
		Poissons filet Hauts-de-France		4
		Tellines et autres bivalves -consommation Hauts-de-France		74
		Tellines et autres bivalves -appâts uniquement Hauts-de-France		4
		Lavagnons Hauts-de-France	75	67
		<b>Total</b>		<b>1039</b>

Il est à noter qu'en région Hauts-de-France, aucune zone de pêche n'est classée sanitaire en A, quel que soit le groupe de coquillages considéré. Ceci implique pour les pêcheurs à pied, selon la réglementation, un reparcage ou une purification systématique des produits de leur pêche avant toute mise en consommation, limitant de fait la valorisation des produits.

Pour les bivalves fouisseurs (groupe II, coques et tellines), seuls les gisements de la baie d'Authie et de la baie de Somme sont classés sanitaire, en B, ce qui limite beaucoup les possibilités de report de l'activité sur d'autres zones de la région (Tableau 46)<sup>37</sup>. Pour les bivalves filtreurs (groupe III, moules), 13 gisements sont classés sanitaire en B, la grande majorité se situant dans le Pas-de-Calais.

Des pêcheurs à pied des Hauts-de-France détiennent des licences de pêche dans d'autres régions, comme les Pays-de-la-Loire, ce qui leur assure une solution de report en cas de fermeture des gisements dans leur région.

**Tableau 46 : Classement administratif et sanitaire des gisements de pêche à pied selon le groupe d'espèces considéré (source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – Office International de l'eau)**

Région	Département	Code zone	Titre zone	GP1	GP2	GP3	
<b>Hauts-de-France</b>	<b>Nord</b>	59.01	Au large de la commune de Zuydcoote	N	N	B	
		62.01	Oye-Plage Marck	N	N	B	
	<b>Pas-de-Calais</b>	62.02	Calais	N	N	N	
		62.03	Sangatte Blanc-Nez	N	N	EO	
		62.04	Baie de Wissant	N	N	B	
		62.05	Gris-Nez	N	N	B	
		62.06.01	Les crans Audresselles	N	N	B	
		62.06.02	Ambleteuse	N	N	B	
		62.07.01	Wimereux Nord	N	N	B	
		62.07.02	Wimereux Sue Centre de voile	N	N	B	
		62.08	Port de Boulogne sur Mer	N	N	N	
		62.09	Le Portel Equihen	N	N	B	
		62.10	Baie de Canche : Hardelot le Touquet	N	EO	B	
		62.11	Berck Merlimont	N	N	B	
		6280.00	Baie d'Authie	N	B	N	
		<b>Somme</b>	80.02	Quend-Plage	N	EO	B
			80.03	Baie de Somme Nord	N	B	N
			80.04	Baie de Somme Sud	N	B	N
			80.05	Cayeux Ault Nord	N	EO	N
	80.06		Bois de Cise Mers-les-Bains	N	N	B	

En région Hauts-de-France, le GEMEL (Groupe d'Études des Milieux Estuariens et Littoraux) intervient régulièrement en appui à la profession. Il réalise des suivis et des évaluations des gisements de coques, de moules et des végétaux marins, formule des avis avant ouverture des campagnes de pêche, rédige

<sup>37</sup> D'après Atlas des zones de production et de reparcage de coquillages. Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – Office International de l'eau. <http://www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/classesments-sanitaires>

des recommandations avant travaux prenant en compte les gisements de pêche à pied professionnelle. Depuis 2018, le GEMEL met en œuvre le programme DYNENSIS qui a pour objectif l'amélioration de la connaissance des stocks exploitables de coqueaux, majoritairement présents dans des zones conchylicoles non classées sanitaires pour les bivalves fouisseurs. Prisés sur le marché européen, les coqueaux pourraient représenter une voie de diversification intéressante pour les pêcheurs à pied professionnel, mais leur exploitation est conditionnée au classement sanitaire des zones de pêche<sup>38</sup>.

Les coques sont destinées à la conserverie et sont commercialisées en grande majorité en Espagne. Une partie est valorisée par des conserveries locales, qui communiquent sur l'origine des produits. En 2012 et 2015 sur les gisements Picards puis en 2018 en baie de Somme, les pêcheurs à pied constatent une mortalité massive des coques, réduisant les possibilités de pêche sur cette espèce<sup>39</sup>. En revanche, les moules de pêche subissent la concurrence des moules d'élevage qui répondent mieux aux attentes des restaurateurs et transformateurs<sup>40</sup>. Les végétaux marins récoltés dans les Hauts-de-France seraient en majorité exportés vers les Pays-Bas.

### 3.1.4 Panorama institutionnel régional

Le tableau ci-dessous recense les différentes institutions en lien avec la pêche professionnelle présentes en région Hauts-de-France.

**Tableau 47 : Panorama institutionnel en région Hauts-de-France**

Organisations professionnelles	Centres techniques et scientifiques et de formation	Aires marines protégées
Le CRPMEM, basé à Boulogne-sur-Mer Le CDPMEM du Nord basé à Dunkerque L'OP FROM Nord, basée à Boulogne-sur-Mer L'OP CME basée à Boulogne-sur-Mer	Le pôle Aquimer, basé à Boulogne-sur-Mer Le Centre Ifremer de Manche-Mer du Nord, basé à Boulogne-sur-Mer Lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer Le groupe d'études des milieux estuariens et littoraux (GEMEL), basé à Saint-Valéry-sur-Somme	Le Parc Naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'Opale 6 sites Natura 2000 en mer, tout ou en partie maritimes 3 Réserves Naturelles ayant une partie maritime

## 3.2 Région Normandie

La flotte de pêche de la Région Normandie est composée de 592 navires (tous segments confondus), dont 544 sont actifs à la pêche en 2017. Les navires sont rattachés administrativement à cinq quartiers maritimes : celui de Dieppe (85 navires), dont les ports principaux sont Dieppe, Le Tréport et Fécamp ; celui de Fécamp (25 navires) dont les ports principaux sont Fécamp, Saint-Valéry-en-Caux et Boulogne-sur-Mer ; celui du Havre (22 navires) dont les ports principaux sont Le Havre, Antifer et Etretat ; celui de Caen (183 navires) dont les ports principaux sont Port-en-Bessin, Grandcamp et Trouville-sur-Mer ; et celui de Cherbourg (277 navires) dont les ports principaux sont Granville, Saint-Vaast-la-Hougue et Cherbourg (d'après SIH, 2018).

<sup>38</sup> GEMEL – Nos activités – Coqueaux. <http://www.gemel.org/nos-activites/coqueaux>

<sup>39</sup> France 3 Hauts-de-France - Baie de Somme : 80 % des coques sont mortes, une bactérie suspectée. 05/07/2018. Consultable sur : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/somme/baie-somme-80-coques-sont-mortes-bacterie-suspectee-1507103.html>

<sup>40</sup> SINAY, 2014. Étude du marché de la coque et des autres coquillages de la pêche à pied professionnelle, boîte à outil – les fiches thématiques. Rapport pour FranceAgriMer. 182p.

### 3.2.1 Les navires de la flotte périphérique en Normandie (hors CPP)

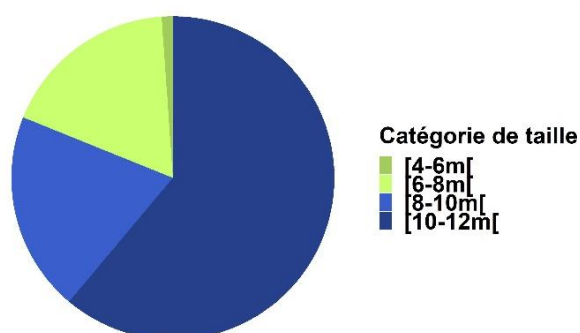
#### 3.2.1.1 Caractéristiques techniques de la flotte périphérique

Au sein de cette flotte régionale, 90 navires appartiennent au segment de la flotte périphérique en 2018, selon les critères prédéfinis. Ces navires représentent environ 15 % de la flotte régionale. Les caractéristiques techniques de la flotte sont présentées dans le Tableau 48 ci-dessous :

Tableau 48 : Caractéristiques techniques de la flotte périphérique (Normandie)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Jauge (UMS)	Jauge moyenne (UMS)	Puissance (Watt)	Puissance moyenne (Watt)	Âge moyen (ans)	Longueur moyenne (m)
[4-6m[	1	1	1	55	55	30	6
[6-8m[	16	37	2	885	55	23	7
[8-10m[	18	125	7	1756	98	41	9
[10-12m[	55	904	16	8311	151	29	11
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>1067</b>	<b>12</b>	<b>11007</b>	<b>122</b>	<b>30</b>	<b>10</b>

Répartition des navires selon leur taille



Répartition de la puissance

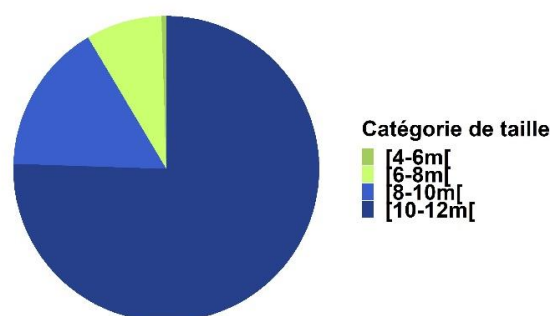


Figure 41 : Répartition des navires (unités, puissance) en fonction de la longueur des navires (Normandie)

La flotte périphérique est essentiellement constituée de navires de plus de 10 mètres, ce segment représentant 60 % de la population et 75 % de la puissance de la flotte périphérique en Normandie. Le navire moyen est une unité moyenne de 10 m de long, de 30 ans et puissante (12 UMS pour 110 kW).

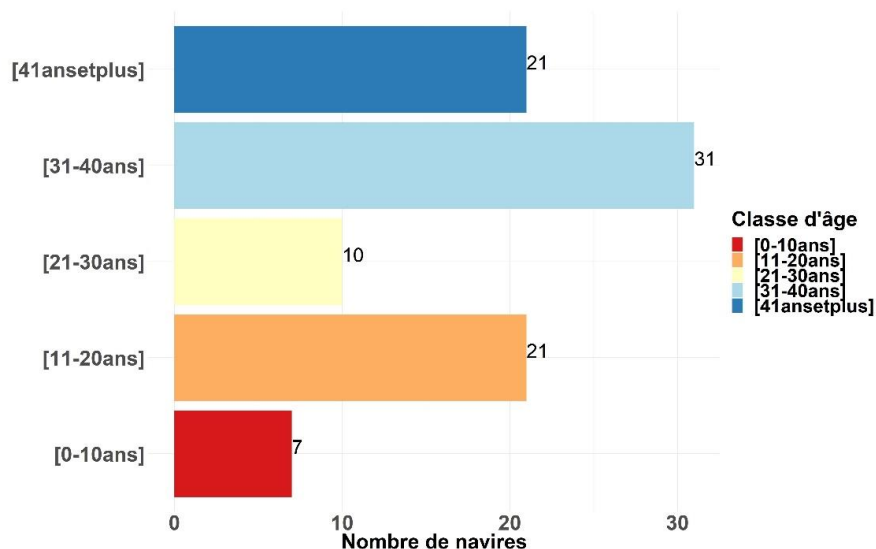


Figure 42 : Pyramide des âges de la flotte périphérique (Normandie)

La flotte périphérique en Normandie est une flotte plutôt jeune, avec 23 % de la flotte dont les navires sont âgés de plus de 11 à 20 ans. La flotte normande tend à se renouveler ces dernières années avec des constructions de nouveaux navires permises par le bon état de certains stocks côtiers (coquille Saint-Jacques notamment), accompagnées d'une augmentation des installations sur l'ensemble des segments.

Le nombre de navires à l'échelle régionale, tous segments confondus, tend à diminuer depuis une dizaine d'années, mais cette diminution est moins marquée comparée aux diminutions observées au sein des autres régions. Les navires de moins de 12 mètres ont vu leurs effectifs diminués de 9% en dix ans, et tend à stagner depuis 2014 (d'après SIH, 2018).

### 3.2.1.2 Performances socio-économiques de la flotte périphérique

La flotte périphérique regroupe 203 marins employés soit près de 12 % de l'effectif professionnel régional. Le nombre d'emplois induits est estimé à 609 emplois (pour 1 emploi en mer, 3 emplois à terre). En moyenne, l'effectif à bord s'élève à 2,4 marins, légèrement supérieur à la moyenne de la PPC.

**Point de vigilance :**  
 Les données d'âge pour les armateurs n'étant pas accessibles à l'échelle de la flotte périphérique, la pyramide des âges tient compte des âges de tous les armateurs, tous segments confondus.

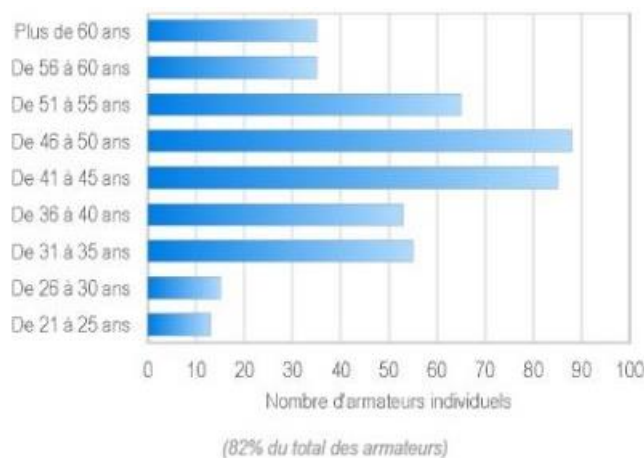


Figure 43 : Pyramide des âges des armateurs individuels pour l'ensemble de la flotte régionale en Normandie (d'après SIH, 2018)

En Normandie, la majorité des armateurs individuels ont plus de 45 ans, ce qui pose la question du renouvellement des équipages.

### 3.2.1.3 Type d'activités de la flotte périphérique

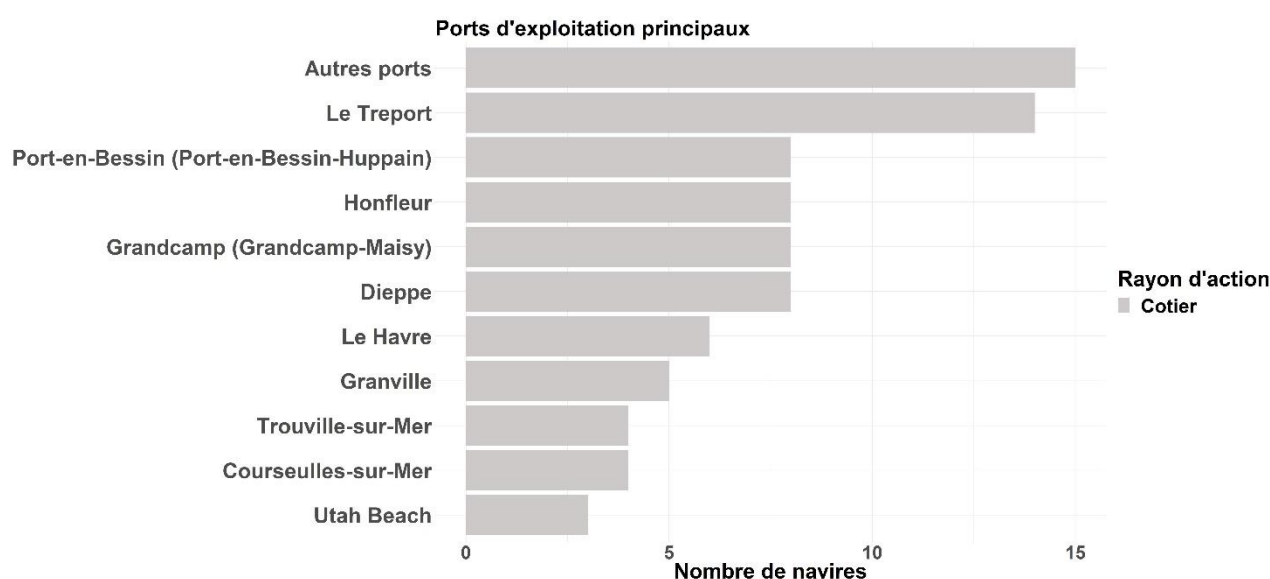
#### 3.2.1.3.1 Ports d'exploitation des navires de flotte périphérique et halles à marée

En 2018, 92 % de la flotte périphérique normande a été active.

**Tableau 49 : Rayon d'action de la flotte périphérique (Normandie)**

Rayon d'action	Nombre de navires actifs
Inactif à la pêche	7
Côtier	83

Le principal port d'exploitation de la flotte périphérique est Le Tréport, avec près de 17 % des navires rattachés à ce dernier.



**Figure 44 : Répartition des navires par port d'exploitation en 2018 (Normandie)**

Les navires de la flotte périphérique sont très dispersés le long des 640 km du littoral normand, qui ne compte pour autant que 6 halles à marée. La flotte périphérique, avec la PPC, est une activité structurante pour le territoire, qui permet le maintien d'une activité jusque dans les petits ports peu équipés ou éloignés des criées.

#### 3.2.1.3.2 Saisonnalité de l'activité

La flotte périphérique affiche un pic d'activité entre octobre et février, diminuant légèrement en été, cette baisse étant liée à la fermeture des gisements de Coquille St-Jacques, principale espèce ciblée par cette population.

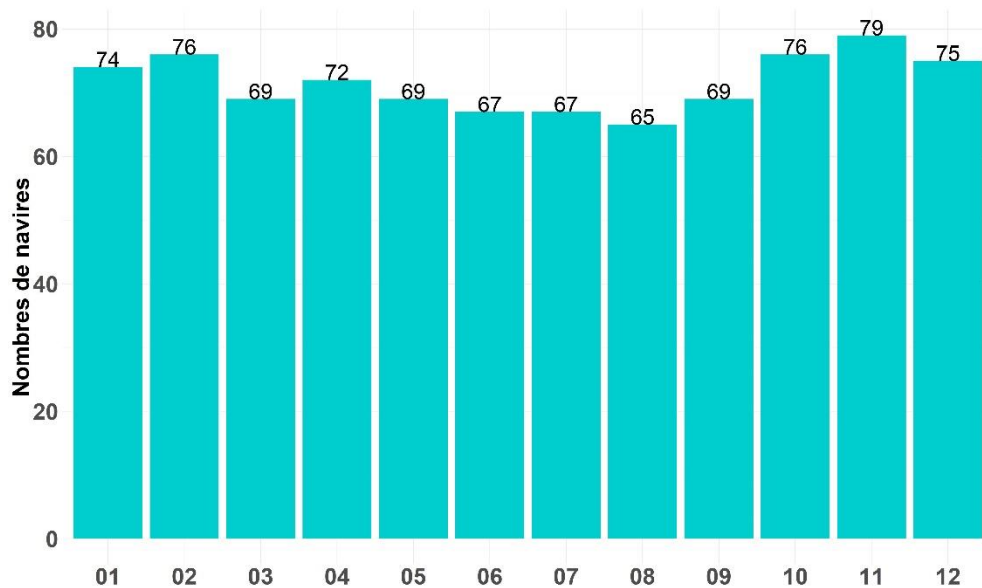


Figure 45 : Saisonnalité annuelle de la flotte périphérique (Normandie)

Les unités de moins de 8 mètres (soit 17 navires) sortent peu à l'année (moins de 60 marées par an en moyenne), tandis que les unités de plus de 8 mètres ont un nombre moyen de marées compris entre 111 et 146 marées.

Tableau 50 : Nombre de marées réalisées par la flotte périphérique (Normandie)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Nombre de marées cumulées	Nombre moyen de marées
[4-6m[	1	16	16
[6-8m[	16	900	56
[8-10m[	18	1 998	111
[10-12m[	55	8 009	146

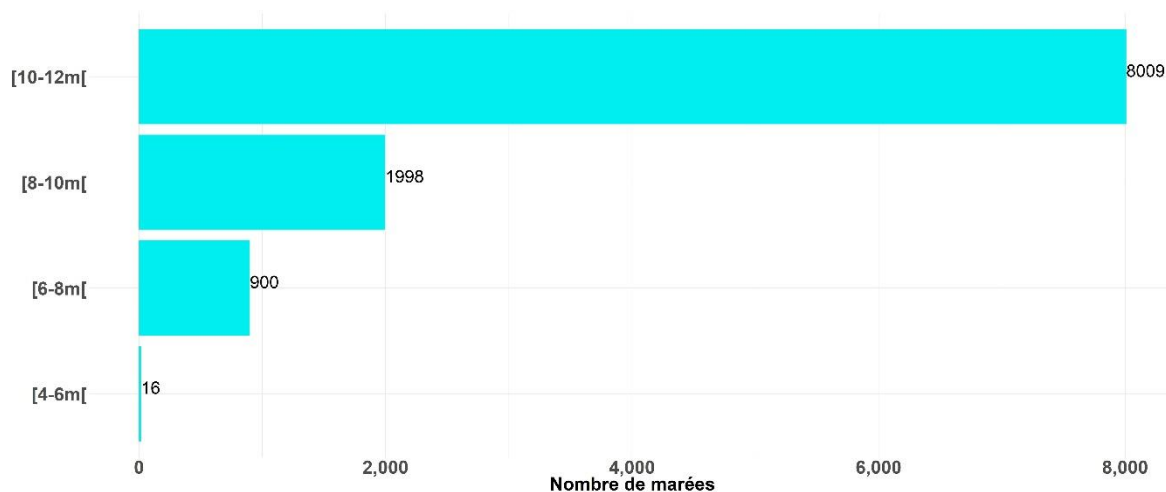
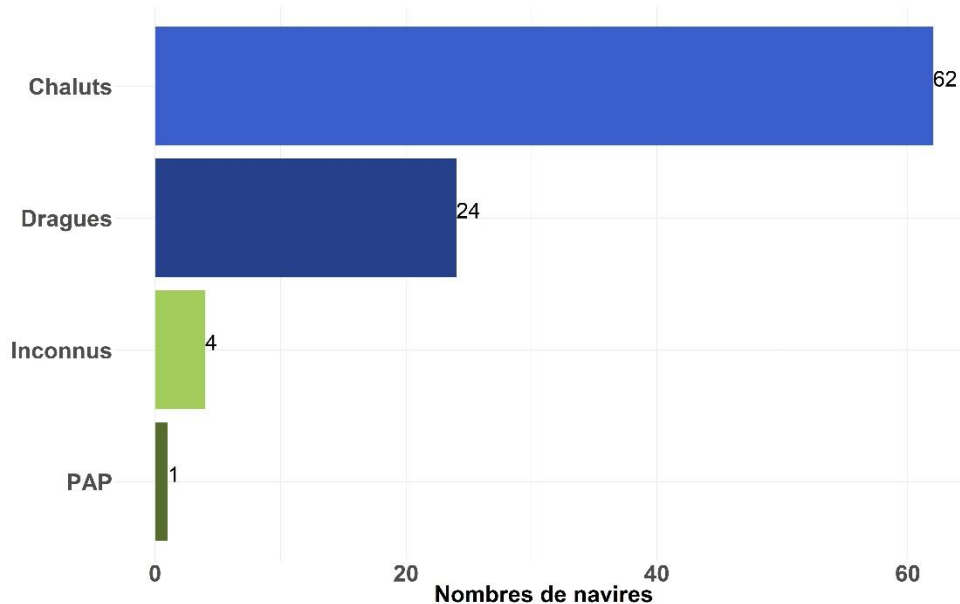


Figure 46 : Nombre de marées cumulées de la flotte périphérique (Normandie)

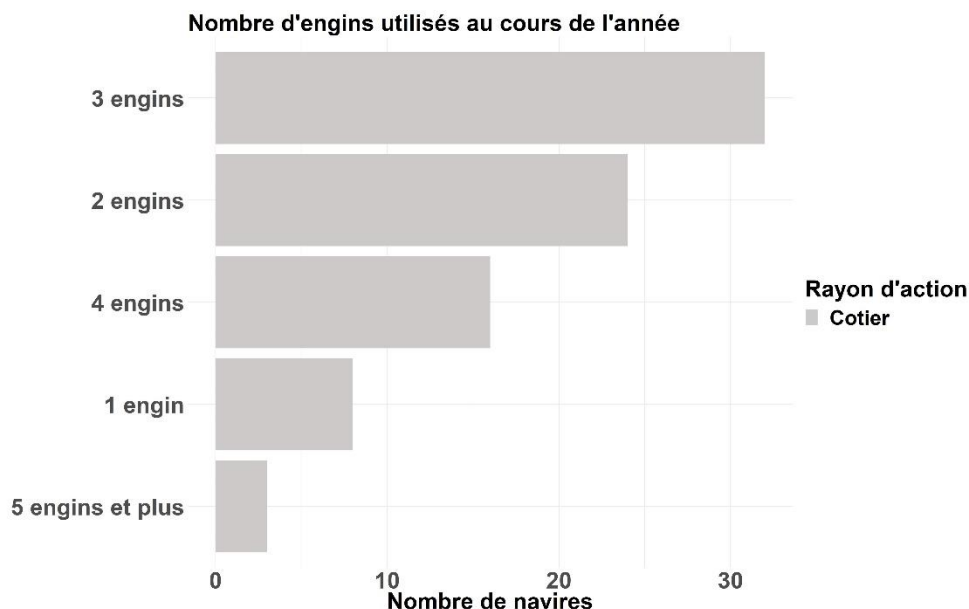
### 3.2.1.3.3 Engins mis en œuvre et métiers pratiqués

L'engin principal le plus déclaré par les unités de flotte périphérique sont les chaluts (d'après SACROIS, 2018). En effet, 62 unités, soit 68 % de l'effectif, déclarent utiliser principalement cet engin.



**Figure 47 : Répartition des navires de la flotte périphérique selon l'engin principal déclaré (Normandie)**

Afin d'analyser la pluriactivité des navires, une analyse a été réalisée sur l'ensemble des engins mis en œuvre pour chaque navire, ces derniers pouvant utiliser plusieurs engins au cours de l'année. Cette polyvalence est à la fois technique de par l'engin de pêche utilisé, spatio-temporelle selon les saisons et biologique (type d'espèces ciblées et capturées). Elle leur apporte une souplesse d'adaptation face aux variations du milieu et des stocks exploitables.



**Figure 48 : Polyvalence des navires (Normandie)**

83 % des navires de la flotte périphérique en Normandie mettent en œuvre plus de 2 engins (soit 134 navires) (Figure 48). Les chaluts et les dragues sont les engins les plus utilisés par la flotte périphérique : ils représentent respectivement 52 % et 40 % de l'activité annuelle des navires.



Tableau 51 : Liste des types d'engins mis en œuvre par la flotte périphérique (Normandie)

Type d'engins	Nombre de navires flotte périphérique	Nombre de mois d'activité
Chaluts	79	547
Dragues	74	421
Pièges	9	38
Trémails	6	15
Filets	5	15
Lignes	4	12
Palangres	1	1
PAP	1	2

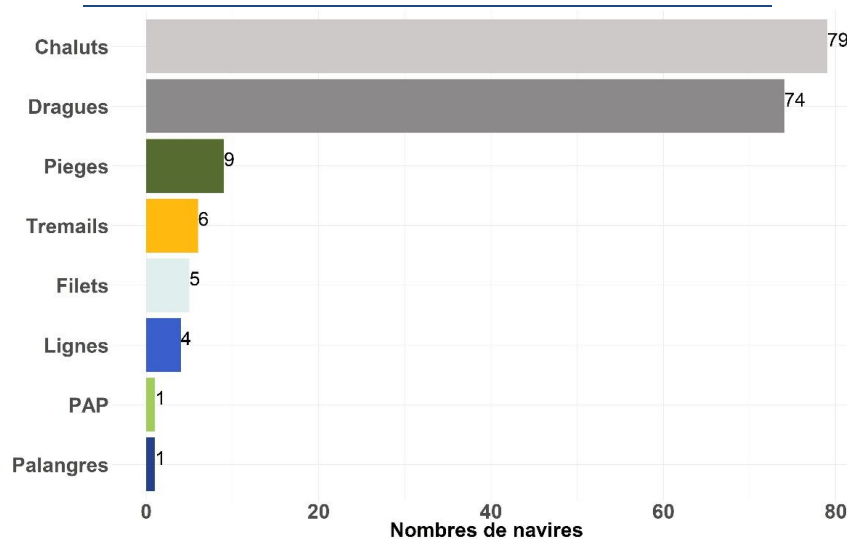


Figure 49 : Répartition des navires de la flotte périphérique par type d'engins mis en œuvre (Normandie)

Tableau 52 : Saisonnalité des types d'engins de la flotte périphérique (Normandie)

Engins	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Chaluts	24	30	47	57	56	56	54	52	58	53	42	18	547
Dragues	60	61	40	28	14	5	10	13	10	51	65	64	421
Filets	1	1		1	3	4	2	1	1			1	15
Lignes	1		1	2		1	2	1	1	1	1	1	12
Palangres				1									1
PAP							1		1				2
Pièges	1			4	5	6	4	4	4	4	2	4	38
Trémails				3	3		1		1	4	3		15

**Tableau 53 : Liste des principaux métiers pratiqués par la flotte périphérique (Normandie)**

<b>Métier</b>	<b>Nombre de navires</b>	<b>Nombre de mois d'activité</b>
<b>Dragues à coquille St-Jacques</b>	64	375
<b>Chaluts de fond à soles</b>	47	308
<b>Chaluts de fond à calmars, encornets</b>	34	72
<b>Chaluts de fond à poissons plats</b>	32	126
<b>Chaluts de fond à maquereaux</b>	31	133
<b>Chaluts de fond à crevette grise</b>	21	99
<b>Chaluts de fond à seiches</b>	19	53
<b>Chaluts de fond à poissons</b>	18	83
<b>Chaluts pélagiques à maquereaux</b>	16	75
<b>Chaluts pélagiques à calmars, encornets</b>	13	27
<b>Chaluts pélagiques à poissons</b>	12	20
<b>Chaluts de fond à raies</b>	11	32
<b>Chaluts de fond à merlan</b>	8	12
<b>Chaluts à perche à poissons plats</b>	7	17
<b>Tamis à civelle</b>	7	26
<b>Dragues à soles</b>	7	24
<b>Dragues à moules</b>	7	17
<b>Chaluts pélagiques à merlan</b>	6	6
<b>Chaluts de fond à squaliformes</b>	5	8

**Tableau 54 : Saisonnalité des principaux métiers de la flotte périphérique (Normandie)**

Métier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Dragues à coquille St-Jacques	57	59	40	29	11			2	5	49	62	61	375
Chaluts de fond à soles	7	10	20	25	34	34	33	35	37	38	26	9	308
Chaluts de fond à maquereaux	6	5	8	10	13	12	16	21	14	15	11	2	133
Chaluts de fond à poissons plats	3	3	15	16	14	11	12	7	13	16	11	5	126
Chaluts de fond à crevette grise	2	5	9	6	11	9	11	13	13	13	7		99
Chaluts de fond à poissons	3	2	7	10	11	9	9	8	8	6	8	2	83
Chaluts pélagiques à maquereaux	1	2	4	9	10	8	9	9	9	12	2		75
Chaluts de fond à calmars, encornets	1	1	2	7	2			3	14	19	17	6	72
Chaluts de fond à seiches	1	2		3	10	6	8	8	8	4	3		53
Chaluts de fond à raies	1		7	2	5	4	4	2	2	3	1	1	32
Chaluts pélagiques à calmars, encornets			1	2	1	1	1	1	4	7	6	3	27
Tamis à civelle	6	6	7	6								1	26
Dragues à soles	1	2	5	6	4	1	1	2		1		1	24
Chaluts pélagiques à poissons					2	4	4	4	1	3	2		20
Chaluts à perche à poissons plats	1		1		2	2	4	2	2	2	1		17
Dragues à moules					1		5	6	2	2	1		17
Chaluts de fond à merlan	1		3	1	3					1	1	2	12
Chaluts de fond à squaliformes			2		1	1			1	1	1	1	8

Les dragues à coquille Saint-Jacques sont mis en œuvre principalement pendant la période hivernale, avec des pics d'activité d'octobre à février.

Les chaluts de fond, deuxième engin le plus mis en œuvre par la flotte périphérique régionale, permet de cibler une grande diversité d'espèces de mars à octobre (soles, crevette grise, autres poissons plats). Cette activité concorde avec les phases de croissance des juvéniles de sole, localisées dans les zones plus côtières à cette période de l'année.

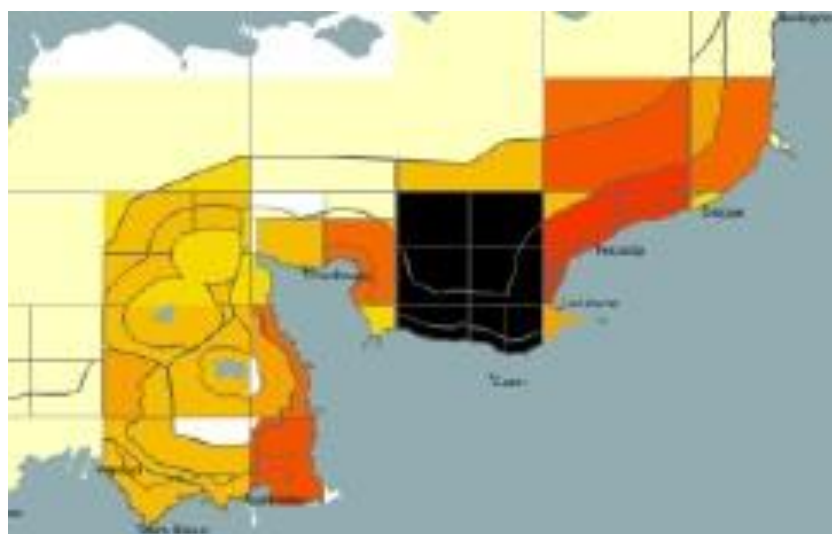
### 3.2.1.3.4 Zones de pêche



**Point de vigilance :**

Les cartes de zones de pêche présentées ci-dessous concernent l'ensemble de la flotte régionale.

En Normandie, les zones les plus ciblées par la pêche sont situées dans la baie de Seine (située dans la zone 7. d.).



**Figure 50 : Principales zones ciblées par la pêche (Normandie) (SIH, 2018)**

Les unités de flotte périphérique sont dépendantes des zones 7.d et 7.e qui représentent 99,5 % de la valeur produite par ce segment.

**Tableau 55 : Identification des zones de pêche principales de la flotte périphérique (Normandie)**

Zones de pêche	Nombre de marées	Quantité pêchée (T)	Valeur (k€)
27.7.d	9 946	5 824	16 476
27.7.e	963	1 352	2 145
27.8.a	37	19	75
27.7.j	24	0	2
27.7.b	2	0	1
27.8.d	2	1	1

### 3.2.1.4 Production et valorisation des produits

#### 3.2.1.4.1 Production en volume et en valeur

En 2018, la flotte périphérique a débarqué **7 198 T de produits halieutiques sur le territoire pour une valeur totale de 18 millions d'euros**. Cela représente environ 6 % de la production régionale en volume et 9 % en valeur (Tableau 56).

**Tableau 56 : Production de la flotte périphérique en volume (T) et valeur (k€) (Normandie)**

Espèces	Quantité (T)	Valeur (k€)	Prix moyen (€/kg)
<b>Coquille St-Jacques atlantique</b>	3 554	9 816	2,76
<b>Sole commune</b>	192	2 298	11,97
<b>Plie d'Europe</b>	704	1 424	2,02
<b>Maquereau commun</b>	552	859	1,56
<b>Autres espèces</b>	688	720	1,05
<b>Calmars côtiers nca</b>	92	541	5,88
<b>Spisule ovale</b>	608	489	0,8
<b>Turbot</b>	33	448	13,58
<b>Crevette grise</b>	66	400	6,06
<b>Praire commune</b>	79	348	4,41
<b>Seiche commune</b>	62	289	4,66
<b>Vanneau</b>	357	246	0,69
<b>Bouquet delta</b>	10	186	18,6
<b>Rouget de roche</b>	21	111	5,29
<b>Merlan</b>	57	105	1,84
<b>Raie bouclée</b>	46	101	2,2
<b>Mulet dore</b>	36	71	1,97
<b>Bar européen</b>	4	66	16,5
<b>Barbue</b>	8	65	8,12
<b>Sole-perdrix</b>	14	55	3,93
<b>Venus chambrière</b>	15	54	3,6
<b>Total</b>	<b>7 198</b>	<b>18 692</b>	-

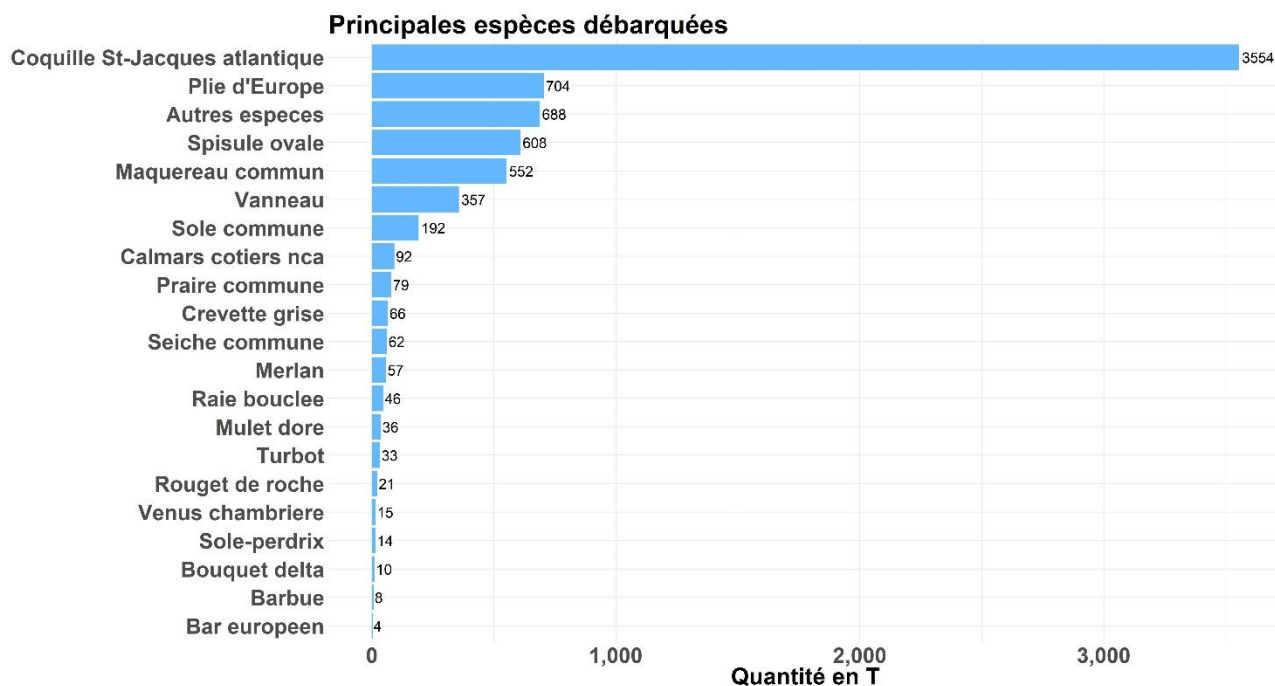


Figure 51 : Production de la flotte périphérique en volume (T) (Normandie)

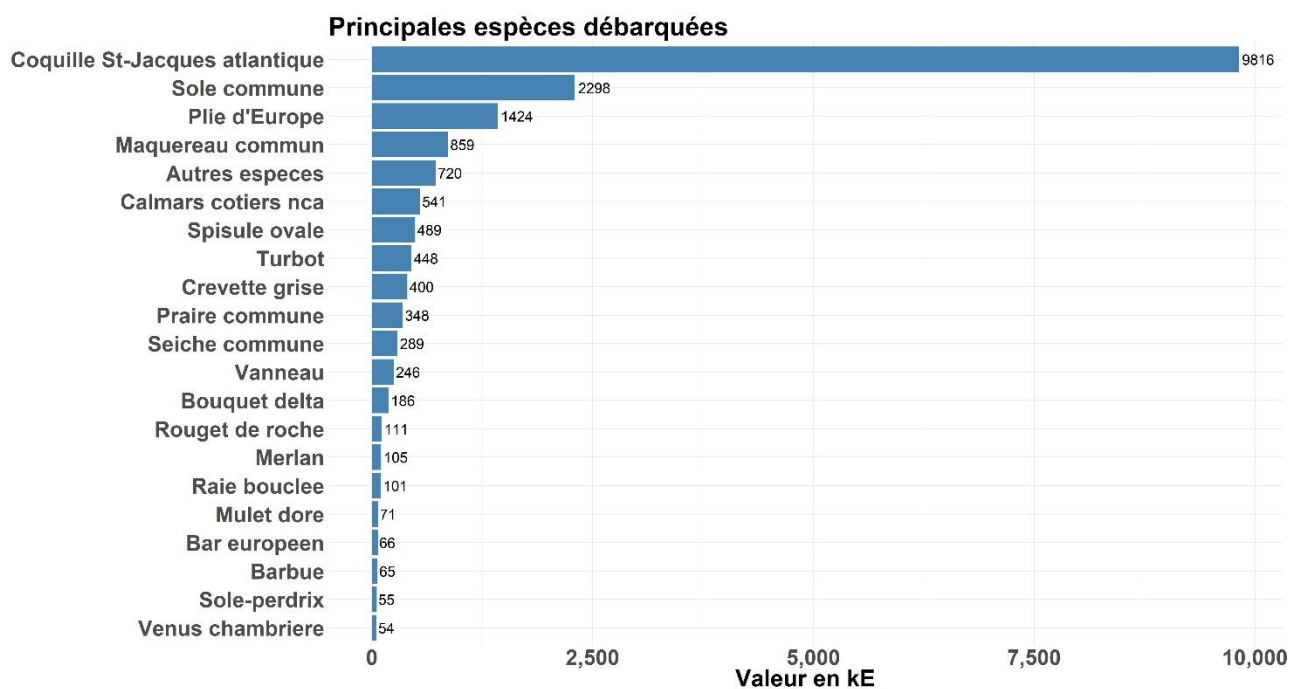
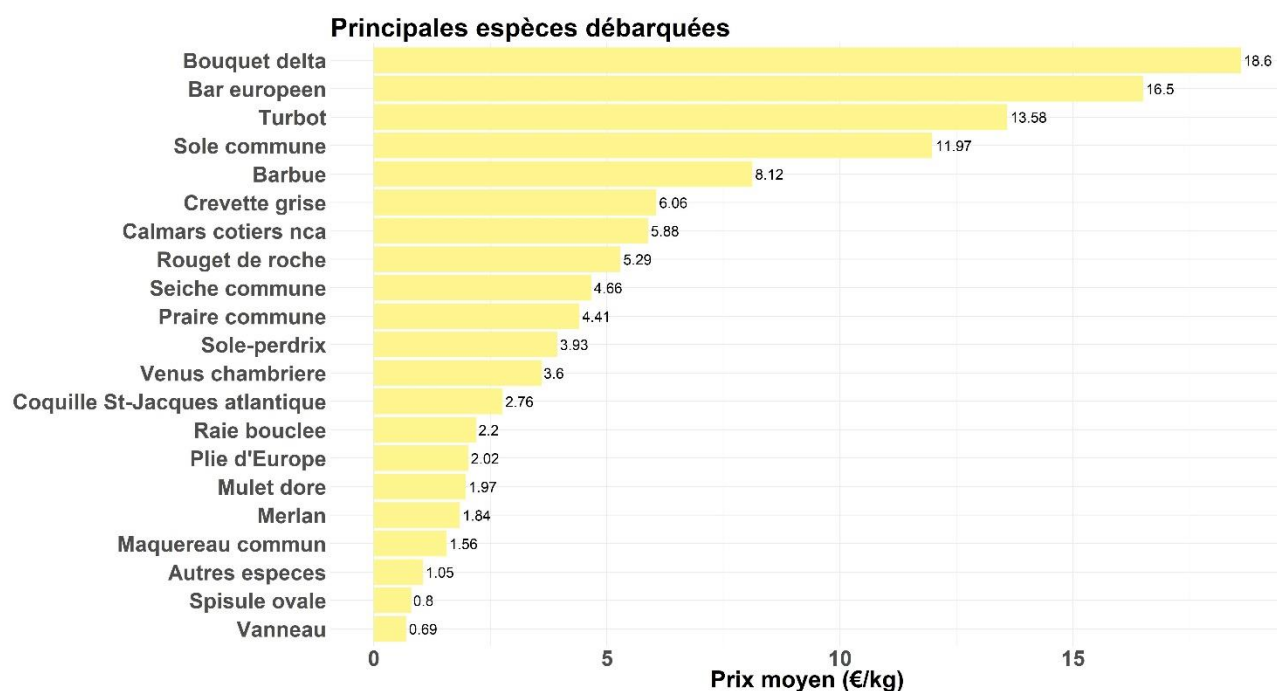


Figure 52 : Production de la flotte périphérique en valeur (k€) (Normandie)



**Figure 53 : Prix moyen des principales espèces ciblées par la flotte périphérique (Normandie)**

La région Normandie présente une grande diversité des activités de pêche sur son territoire. La production des navires de flotte périphérique normands est très marquée par les débarquements de coquille Saint-Jacques, qui représentent 49 % du volume des 20 premières espèces débarquées par cette flottille dans cette région (52 % en valeur). La coquille Saint-Jacques est une espèce structurante pour les activités de pêche sur le territoire, notamment dans les petits ports comme Honfleur ou Trouville.

Les débarquements de poissons plats (sole, plie) représentent également une valeur importante pour la flotte périphérique (20 % en valeur).

La proximité des Îles Anglo-Normandes, à l'Ouest du Cotentin, est une contrainte forte de spatialisation des activités de pêche. Les incertitudes liées au Brexit et la légère hausse du prix du gasoil freinent un peu la bonne dynamique observée pour les activités de pêche ces dernières années.

#### 3.2.1.4.2 Durabilité des stratégies d'exploitation

La flotte périphérique cible une grande diversité d'espèces, principalement non soumises à quota (15 espèces non soumises à quota sur les 20 principales espèces d'importance exploitées d'après le Tableau 57). Il est à noter que la flotte périphérique normande est dépendante économiquement des pêcheries de coquilles saint jacques (52 % de la valeur débarquée). Seulement 60 % des navires sont donc adhérents à une OP.

**Tableau 57 : Identification des espèces principalement exploitées par la flotte périphérique soumises ou non à quota (Normandie)**

Espèce	Stock principal concerné par la flotte périphérique	Evaluation	Etat du stock	Gestion sous quota	TAC Français (T)
<b>Bar européen</b>	7 d-e	Oui	Surexploité	Non	-
<b>Barbue</b>	7.d-e	Oui	Ni surexploité ni surpêché	Non	-
<b>Bouquet delta</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Calmars côtiers nca</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Coquille St Jacques</b>	Baie de Seine	Oui	Bonne santé	Non	-
<b>Crevette grise</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Mulet dore</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Praire commune</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Rouget de roche</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Seiche commune</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Sole-perdrix</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Spisule ovale</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Turbot</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Vanneau</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Venus chambrière</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Maquereau commun</b>	1-8	Oui	Surpêché	Oui	15 612
<b>Merlan</b>	7d, 7.e-k	Oui	Surpêché, surexploité	Oui	5 644
<b>Plie d'Europe</b>	7 d-e	Oui	Ni surexploité ni surpêché	Oui	5 651
<b>Raie bouclée</b>	7 d	Non	Inconnu	Oui	963 (7 d) 3 929 (7 e)
<b>Sole commune</b>	7 d-e	Oui	Surexploité (7 d) Ni surexploité ni surpêché (7 e)	Oui	1 833 (7 d) 453 (7 e)

#### 3.2.1.4.3 Stratégie de commercialisation

4 218 tonnes pêchées par la flotte périphérique sont vendues ou enregistrées (pour les ventes directes) sous halles à marée, soit 58 % des volumes capturés. 42 % des volumes sont donc probablement vendus en direct, mais non enregistrés.



**Tableau 58 : Ventes enregistrées en halles à marées réalisées par la flotte périphérique (Normandie)**

Halles à marées	Quantités vendues par la flotte périphérique (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités flotte périphérique / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la flotte périphérique (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs flotte périphérique / Valeurs Totales
<b>Cherbourg</b>	60	4 613	1 %	132	12 564	1 %
<b>Dieppe</b>	444	3 372	13 %	1 288	10 194	13 %
<b>Fécamp</b>	212	2 956	7%	541	8 973	6 %
<b>Grandcamp</b>	549	3 147	17 %	1 571	6 453	24 %
<b>Granville</b>	1 229	9 459	13 %	1 993	18 072	11 %
<b>Hors criées</b>	371	57 894	1 %	882	89 630	1 %
<b>Port en Bessin</b>	1 353	9 298	15 %	3 147	22 012	14 %
<b>Total</b>	<b>4 218</b>	<b>90 739</b>	<b>5 %</b>	<b>9 554</b>	<b>167 898</b>	<b>6 %</b>

**Tableau 59 : Prix de vente moyens en criées en 2018 (Normandie)**

Halles à marées	Prix moyen flotte périphérique (€/kg)	Prix moyen Criée (€/kg)
<b>Cherbourg</b>	2,20	2,72
<b>Dieppe</b>	2,90	3,02
<b>Fécamp</b>	2,55	3,04
<b>Grandcamp</b>	2,86	2,05
<b>Granville</b>	1,62	1,91
<b>Hors criées</b>	2,38	1,55
<b>Port en Bessin</b>	2,33	2,37
<b>Total</b>	<b>2,27</b>	<b>1,85</b>

La flotte périphérique valorise moins bien sa production que les autres segments, sauf en criée de Grandcamp (principalement des coquillages comme la coquille Saint-Jacques, la spisule, la praire) et en hors criées (coquille Saint-Jacques, pétoncle).

**Tableau 60 : Modes de commercialisation mis en place par la flotte périphérique en 2018 (Normandie)**

Modes de commercialisation	Quantités vendues par la flotte périphérique (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités flotte périphérique / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la flotte périphérique (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs flotte périphérique / Valeurs Totales
<b>Invenu</b>	3	109	3 %	0	0	-
<b>Stockage</b>	27	236	11 %	59	457	13 %
<b>Vente aux enchères</b>	2 367	22 677	10 %	6 827	64 720	11 %
<b>Vente de gré à gré</b>	1 796	14 105	13 %	2 594	24 996	10 %
<b>Vente par contrat</b>	26	1 190	2 %	74	2 622	3 %

La vente directe, au consommateur ou auprès des restaurateurs, est développée pour les coquillages (coquille Saint-Jacques, pétoncles, spisule).

#### 3.2.1.4.4 Stratégie de valorisation

Des marques collectives ont été instaurées sur le territoire, notamment pour mieux valoriser les produits halieutiques vendus en direct.

Des labels avec cahier des charges ont aussi été mis en place par les structures interprofessionnelles (CRPMEM Normandie / Normandie Fraicheur Mer). En Normandie, il existe une structuration assez forte de la valorisation pour le bulot et le homard. Ces produits bénéficient du label MSC, garantissant ainsi d'une meilleure valorisation sur le marché. D'autres labels ont été mis en place sur ces productions. Le bulot de Granville est également labellisé IGP. Cette labellisation a été portée par le CRPMEM. Une nouvelle démarche a également été lancée sur le homard en juin 2019 : cette démarche a été appréciée des acheteurs.

Le schéma de vente directe (c'est-à-dire produits pêchés par les unités de la flotte périphérique et vente réalisée par le conjoint) est anecdotique.

Des démarches ont également été initiées par NFM, notamment vis-à-vis de la filière aval (mareyage). Une étiquette spécifique a été mise en place pour présenter les différentes informations au consommateur (Nom du navire, port, QR Code, etc.).

Un travail a été mené par la filière sur le poisson de ligne, mais a périclité avec la raréfaction du bar.

Pour améliorer la valorisation des produits halieutiques de la flotte périphérique, il est nécessaire de communiquer de manière plus transparente, en mettant à disposition des acheteurs des informations sur l'origine et les modes de pêches, et de garantir ainsi la traçabilité des produits.

Des chantiers restent à mettre en place pour continuer ces démarches de valorisation : une structuration des producteurs est un des chantiers à mettre en place pour pérenniser les démarches existants et à venir.

### 3.2.2 Caractérisation de l'activité de conchyliculture-petite pêche en région Normandie

En 2019 en région Normandie, 20 navires étaient immatriculés dans le genre de navigation de CPP. L'observatoire prospectif des métiers et des qualifications de la pêche dénombrait seulement 50 marins naviguant sur des navires de CPP en 2017 pour la région Normandie (Tableau 28). Les entretiens menés auprès des acteurs de la région n'ont pas permis de dégager de problématique spécifique à ce genre de navigation.

### 3.2.3 Caractérisation de l'activité de Pêche à pied en région Normandie

En Normandie, au titre de la campagne 2019/2020, 117 permis de pêche à pied ont été délivrés au titre de la campagne 2019/2020 par l'administration et 665 licences ont été attribuées par le CRPMEM (Tableau 29 et Tableau 61). Les licences « Coque », « Moule » et « Palourde » sont les plus importantes en nombre de licences possibles et demandées. Cela reflète l'activité de pêche à pied dans cette région, qui se concentre sur ces 3 espèces et principalement sur les gisements de la baie des Veys et de la baie du Mont-Saint-Michel. Sur l'ensemble de la région, 2 gardes-jurés sont mandatés sur les gisements de pêche à pied (Tableau 30).

Sur certains gisements normands, comme à Blainville, la pêche à pied de loisir peut s'exercer intensément à certaines périodes, et les prélèvements peuvent avoir un impact non négligeable sur les stocks exploités par les professionnels.

Le caractère cyclique de la production naturelle des gisements de coques engendre de très fortes variations de production d'une année à l'autre. Cette irrégularité des apports est un vrai frein à la conquête de marchés de proximité pour les pêcheurs. La coque est ainsi vendue en très grande majorité via les mareyeurs aux conserveries espagnoles<sup>41</sup>.

**Tableau 61 : Nombre de licences de pêche à pied attribuées par le CRPMEM de Normandie pour la campagne 2019/2020 (source : CNPMEM)**

Campagne 2019/2020			
	Nom licence	Contingent licence	Nb licences attribuées
<b>Normandie</b>	Licence Coque Normandie	260	258
	Licence Moule Normandie	145	112
	Licence Vers de vase Normandie	60	35
	Licence Palourde Normandie	105	71
	Licence Autres Fousseurs Normandie	60	59
	Licence Autres Non Fousseurs Normandie	50	50
	Licence Crevette Grise Normandie	35	30
	Licence Poisson Normandie	85	50
	<b>Total</b>		<b>665</b>

En région Normandie, pour le groupe d'espèce II (bivalves fousseurs), seuls 2 gisements sont classés sanitaires en A. Ce sont les gisements « Ouest et Nord Cotentin », qui couvre tout le littoral de la pointe de Barfleur au nord de la baie du Mont-Saint-Michel, et le gisement « Chausey ». Pour les espèces du groupe III (bivalves filtreurs), 5 gisements sont classés sanitaires en A, un seul dans le département du Calvados et les 4 autres sur le littoral du département de la Manche (Tableau 62).

<sup>41</sup> SINAY, 2014. Étude du marché de la coque et des autres coquillages de la pêche à pied professionnelle, boîte à outil – les fiches thématiques. Rapport pour FranceAgriMer. 182p.

**Tableau 62 : Classement administratif et sanitaire des gisements de pêche à pied selon le groupe d'espèces considéré pour la région (source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – Office International de l'eau)**

Région	Département	Code zone	Titre zone	GP1	GP2	GP3	
Normandie	Seine-Maritime	76.M1	Etretat - Le Treport	N	N	B	
		76.M2	Antifer	N	N	N	
		76.M3	Le Tréport	N	B	N	
		76.T2	Veules les Roses	N	N	B	
	Calvados	14.031	De l'estuaire de la Dives a Merville-Franceville	N	B	N	
		14.032	Merville-Franceville OWest	N	EO	EO	
		14.041	Pointe du Siege a Ouistreham	N	B	B	
		14.060	Les Essarts	N	N	EO	
		14.070	De Colleville-Montgomery à Bernieres sur mer	N	N	B	
		14.090	L'Epee et le Vilain	N	N	EO	
		14.100	Meuvaines et Ver sur mer	N	N	B	
		14.120	Port en Bessin Est	N	N	B	
		14.130	Port en Bessin Ouest	N	N	B	
		14.140	Englesqueville la Percee	N	N	B	
		14.160	Grandcamp-Maisy Est	N	N	A	
		14.161	Grandcamp-Maisy Ouest et Gefosse-Fontenay	N	B	B	
		14.170	Gefosse-Fontenay Sud (Le Wigwam)	N	C	N	
		Manche	50.01	Brevands	N	B	N
			50.02	Le Grand Vey	N	B	N
	50.03		Beauguillot	N	B	B	
	50.04		Utah Beach Ouinéville	N	N	B	
	50.05		Lestre	N	N	B	
	50.06.01		Anse du cul de Loup	N	N	A	
	50.06.02		Morsalines	N	N	B	
	50.07		Saint Vaast la Houque	N	N	A	
	50.08		Est Cotentin	N	N	EO	
	50.09		Saint Remy des Landes	N	N	B	
	50.10		Bretteville sur Ay	N	N	B	
	50.11		Saint Germain sur Ay	N	N	B	
	50.12		Pirou Nord	N	N	B	
	50.13		Pirou Sud	N	N	B	
	50.14		Gouville - Blainville	N	B	X	
	50.14.01		Gouville	X	X	A	
	50.14.02		Blainville	X	X	A	
	50.15.01		AGON Nord	N	B	B	
	50.15.02		AGON Sud	N	EO	B	
	50.16		Hauteville sur Mer	N	B	B	
	50.17		Lingreville	N	N	B	
	50.18.01		Bricqueville Nord	X	X	B	
	50.18.02		Bricqueville Sud	X	X	B	
	50.18.19		Bricqueville Nord à Coudeville	N	EO	X	
	50.19		Coudeville	X	X	B	
	50.20	Donville les Bains	N	N	B		
	50.21	Ouest et Nord Cotentin	N	A	A		
	50.22	Sud Granville	N	N	N		
	50.23	Hacqueville	N	N	EO		
	50.24	Baie du Mont St Michel Nord	N	B	N		
	50.25	Chausey	N	A	A		

### 3.2.4 Panorama institutionnel régional

Le tableau ci-dessous recense les différentes institutions en lien avec la pêche professionnelle présentes en région Normandie.

**Tableau 63 : Panorama institutionnel en région Normandie**

Organisations professionnelles	Centres techniques et scientifiques et de formation	Aires marines protégées
Le CRPME, basé à Cherbourg	La station Ifremer Port-en-Bessin	31 sites Natura 2000 tout ou en partie maritimes 3 Réserves Naturelles ayant une partie maritime
Le CDPME du Calvados, basé à Trouville-sur-Mer	Normandie Fraîcheur Mer, basé à Port-en-Bessin	
L'OPN, pêcheurs de Normandie, basée à Port-en-Bessin	Le SMEL, Synergie Mer et Littoral, basé à Saint-Lô	
L'OP FROM Nord, basée à Boulogne-sur-Mer	Le Lycée Professionnel Maritime Anita Conti à Fécamp, Le Lycée Professionnel Maritime et Aquacole Daniel Rigolet à Cherbourg.	

### 3.3 Région Bretagne

La flotte de pêche de la Région Bretagne est composée de 1 216 navires, dont 1 171 sont actifs à la pêche en 2017. Les navires sont rattachés administrativement à 13 quartiers maritimes présentés ci-dessous :

**Tableau 64 : Répartition de la flotte régionale par quartier maritime et identification des ports principaux (d'après SIH, 2018)**

Quartier maritime	Nombre de navires	Ports principaux
<b>Saint-Malo</b>	63	Saint-Malo, Saint-Cast-le-Guildo, Saint-Quay-Portrieux
<b>Saint-Brieuc</b>	160	Saint-Quay-Portrieux, Erquy, Roscoff
<b>Paimpol</b>	120	Saint-Quay-Portrieux, Pors-Even (Ploubazlanec), Loguivy de la mer (Ploubazlanec)
<b>Morlaix</b>	95	Roscoff, Batz (Ile-de-Batz), Plougasnou (Le Diben-Primel)
<b>Brest</b>	124	Brest, Le Conquet, Lanildut
<b>Camaret</b>	14	Camaret (Camaret-sur-Mer), Morgat (Crozon), Douarnenez
<b>Douarnenez</b>	12	Douarnenez, Concarneau
<b>Audierne</b>	41	Audierne, Concarneau
<b>Concarneau</b>	95	Concarneau, Abidjan, Belon (Riec-sur-Belon)
<b>Guilvinec</b>	218	Guilvinec, Saint-Guérolé (Penmarch), Loctudy
<b>Lorient</b>	98	Lorient, Concarneau, Port Tudy (Groix)
<b>Auray</b>	111	Quiberon (Port-Maria), Le Palais, La Trinité-sur-Mer
<b>Vannes</b>	65	Séné, Tréhiguier-en-Pénestin (Pénestin), Sarzeau

#### 3.3.1 Caractéristiques de la flottille périphérique (hors CPP)

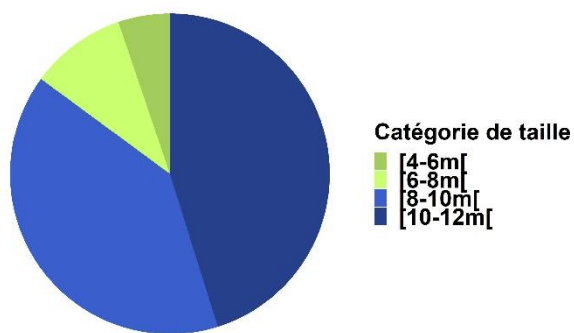
##### 3.3.1.1 Caractéristiques techniques de la flotte périphérique

Au sein de cette flotte, 268 navires appartiennent au segment de la flotte périphérique en 2018, selon les critères définis précédemment. Ces navires représentent environ 22 % de la flotte régionale. Les caractéristiques techniques de la flotte sont présentées dans le Tableau 65 ci-dessous :

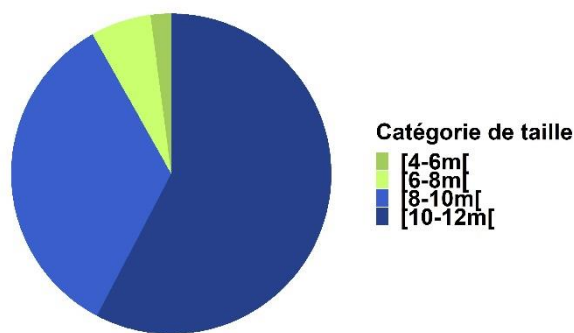
**Tableau 65 : Caractéristiques techniques de la flotte périphérique (Bretagne)**

Catégorie (taille)	Nombre navires	Jauge (UMS)	Jauge moyenne (UMS)	Puissance (Watt)	Puissance moyenne (Watt)	Âge moyen (ans)	Longueur moyenne (m)
[4-6m]	14	19	1	589	42	22	5
[6-8m]	26	60	2	1 732	67	28	7
[8-10m]	107	754	7	9 692	91	39	9
[10-12m]	121	1 747	14	16 370	135	33	11
<b>Total</b>	<b>268</b>	<b>2 580</b>	<b>10</b>	<b>28 383</b>	<b>106</b>	<b>34</b>	<b>10</b>

Répartition des navires selon leur taille



Répartition de la puissance



**Figure 54 : Répartition des navires (unités, puissance) en fonction de la longueur des navires (Bretagne)**

55 % de la flotte périphérique bretonne est composée de navires de moins de 10 mètres. La classe de taille la plus représentée est celle des navires de 8 à 10 m. La puissance totale par classe de taille est corrélée au nombre de navires, avec une puissance importante de la flotte des navires de 8 à 10 m, soit 9 692 W, ce qui correspond à 34 % de la puissance totale de la flotte périphérique (Figure 54).

Le navire moyen est une unité moyenne de 10 m de long, de 34 ans et peu puissante (10 UMS pour 106 W).

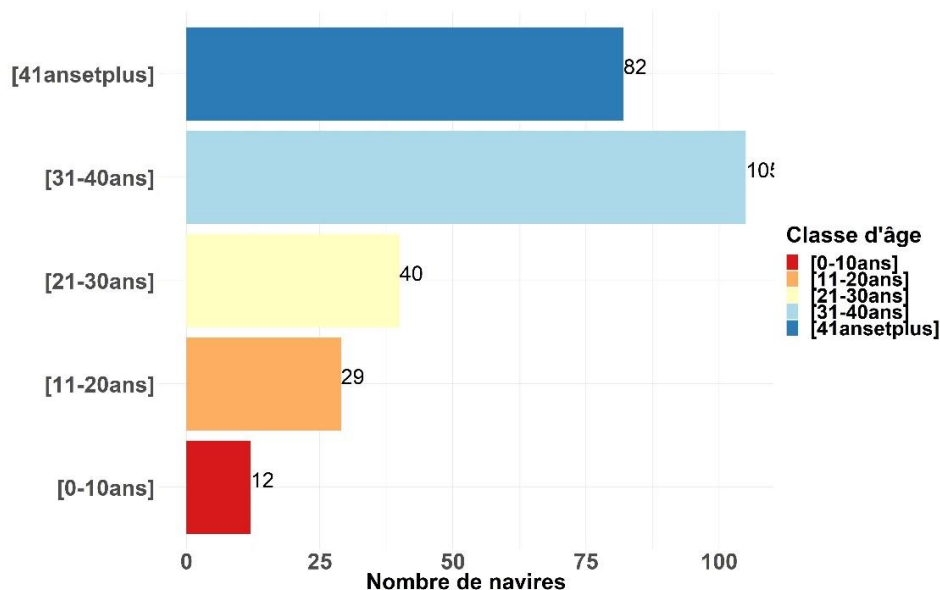


Figure 55 : Pyramide des âges de la flotte périphérique (Bretagne)

L'âge moyen des navires en fonction des classes de taille est assez uniforme, entre 22 et 39 ans (Tableau 65). La classe d'âge la plus représentée est celle des navires de 31 à 40 ans, avec 105 navires (Figure 55).

Le nombre de navires à l'échelle régionale, tous segments confondus, tend à diminuer depuis une dizaine d'années. Les navires de moins de 12 mètres ont vu leurs effectifs diminués de 15 % en dix ans (d'après SIH, 2018).

### 3.3.1.2 Performances socio-économiques de la flotte périphérique

La flotte périphérique regroupe marins employés 488 soit près de 16 % de l'effectif professionnel régional. Le nombre d'emplois induits est estimé à 1 464 emplois (pour 1 emploi en mer, 3 emplois à terre). En moyenne, l'effectif à bord s'élève à 1,8 marin, légèrement supérieur à la moyenne PPC.

**Point de vigilance :**  
 Les données d'âge pour les armateurs n'étant pas accessibles à l'échelle de la flotte périphérique, la pyramide des âges tient compte des âges de tous les armateurs, tous segments confondus.

Pyramide des âges des armateurs individuels

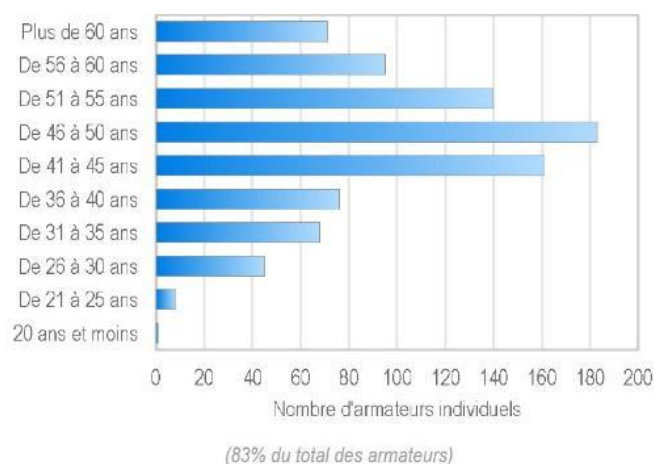


Figure 56 : Pyramide des âges des armateurs individuels pour l'ensemble de la flotte régionale en Bretagne (d'après SIH, 2018)

L'âge des marins s'étend de 20 à plus de 60 ans, avec une grande proportion des marins entre 40 et 55 ans. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 46 à 50 ans.

### 3.3.1.3 Type d'activités de la flotte périphérique

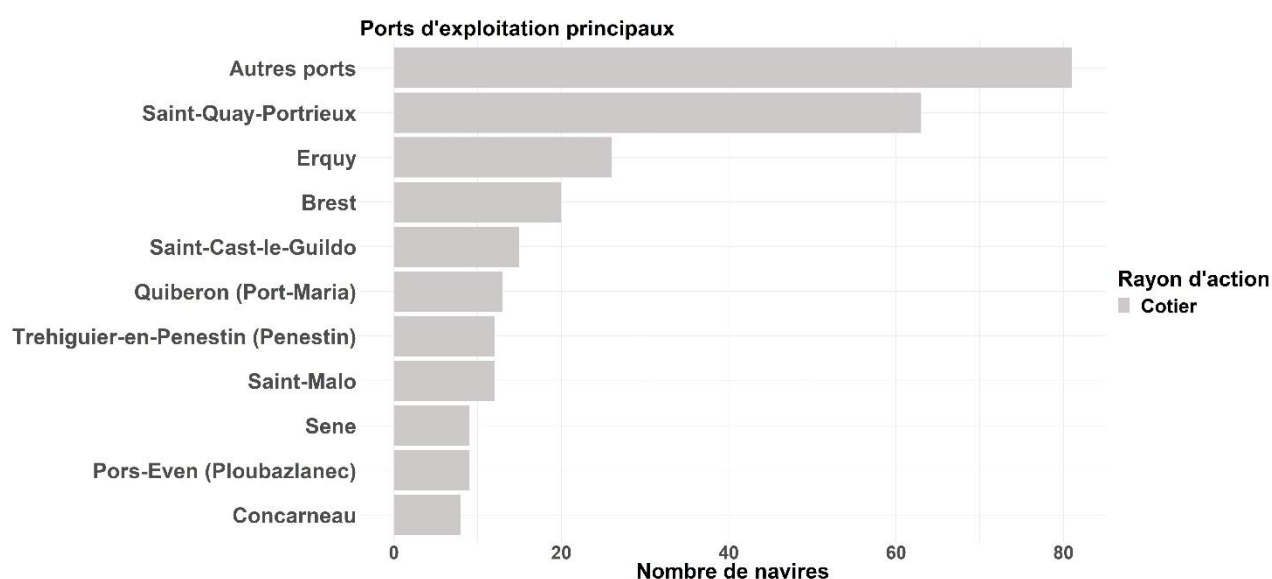
#### 3.3.1.3.1 Ports d'exploitation des navires de flotte périphérique et halles à marée

En 2018, 268 navires de la flotte périphérique bretonne ont été actifs (d'après les données SACROIS).

**Tableau 66 : Rayon d'action de la flotte périphérique (Bretagne)**

Rayon d'action	Nombre de navires actifs
Côtier	268

Le port de Saint-Quay-Portrieux est celui comprenant le plus de navires de la flotte périphérique en Bretagne, suivi de près par le port d'Erquy, tous deux basés dans les Côtes d'Armor. Ceci est lié à l'activité de la pêche à la coquille Saint-Jacques à la drague, sur le gisement coquillier de Saint-Brieuc (Figure 57).



**Figure 57 : Répartition des navires par port d'exploitation en 2018 (Bretagne)**

Les navires de la flotte périphérique sont répartis dans une multitude de ports d'exploitation tout le long du littoral breton, dont la longueur est estimée à près de 3 000 km.

#### 3.3.1.3.2 Saisonnalité de l'activité

La flotte périphérique est très active à la fin de l'automne et en hiver (de décembre à mars), avec une baisse d'activité en été (corrélée à la fermeture des gisements de coquilles Saint-Jacques).



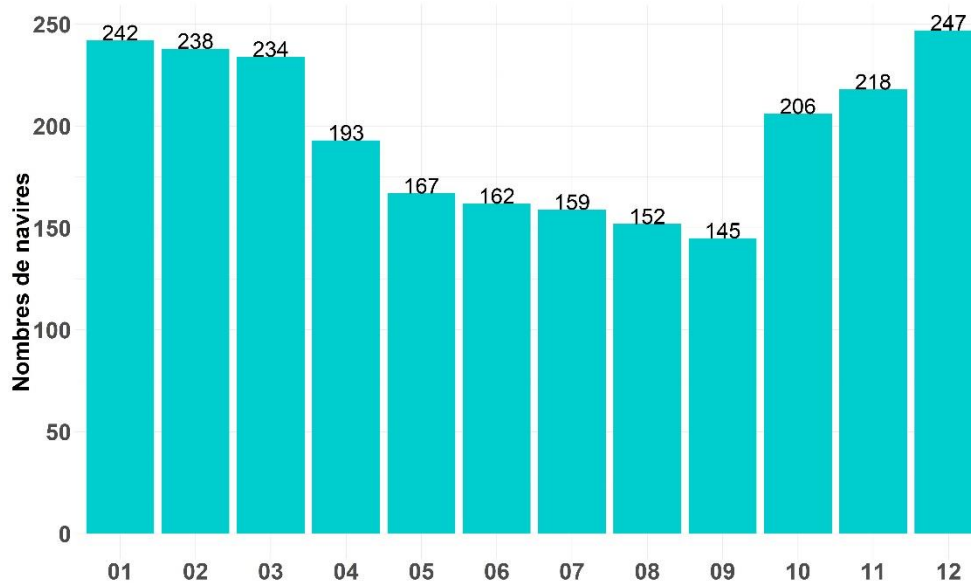


Figure 58 : Saisonnalité annuelle de la flotte périphérique (Bretagne)

Les unités de moins de 8 mètres (soit 40 navires) sortent peu à l'année (moins de 50 marées par an en moyenne), tandis que les unités de 8-10 mètres réalisent en moyenne 85 marées et les 10-12 mètres réalisent en moyenne 141 marées.

Tableau 67 : Nombre de marées réalisées par la flotte périphérique (Bretagne)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Nombre de marées cumulées	Nombre moyen de marées
[4-6m[	14	408	29
[6-8m[	26	1025	39
[8-10m[	107	9125	85
[10-12m[	121	17049	141

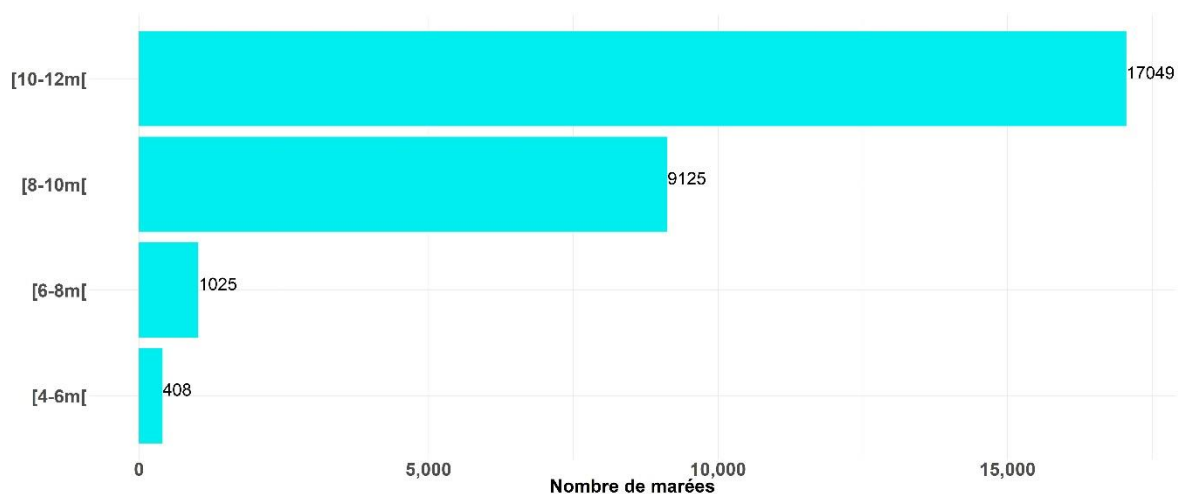


Figure 59 : Nombre de marées cumulées de la flotte périphérique (Bretagne)

### 3.3.1.3.3 Engins mis en œuvre et métiers pratiqués

Les engins principaux les plus déclarés sont les dragues, qui représentent 54 % des engins principaux déclarés par les navires (d'après les données SACROIS). Les chaluts sont également bien représentés, avec 43 % des unités pratiquant ces engins.

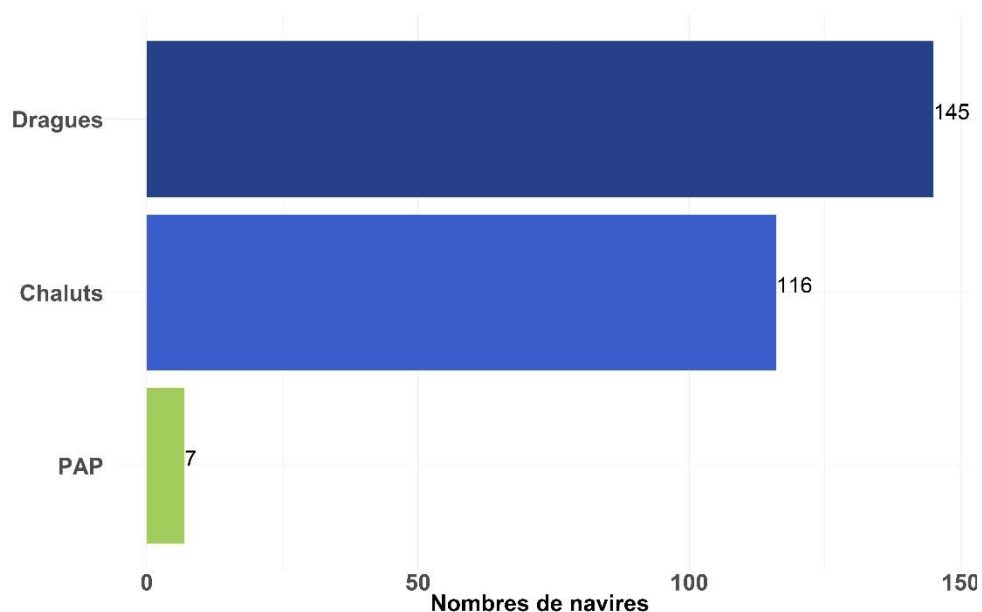


Figure 60 : Répartition des navires de la flotte périphérique selon l'engin principal déclaré (Bretagne)

Afin d'analyser la pluriactivité des navires, une analyse a été réalisée sur l'ensemble des engins mis en œuvre pour chaque navire, ces derniers pouvant utiliser plusieurs engins au cours de l'année.

Cette polyvalence est à la fois technique de par l'engin de pêche utilisé, spatio-temporelle selon les saisons et biologique (type d'espèces ciblées et capturées). Elle leur apporte une souplesse d'adaptation face aux variations du milieu et des stocks exploitables.

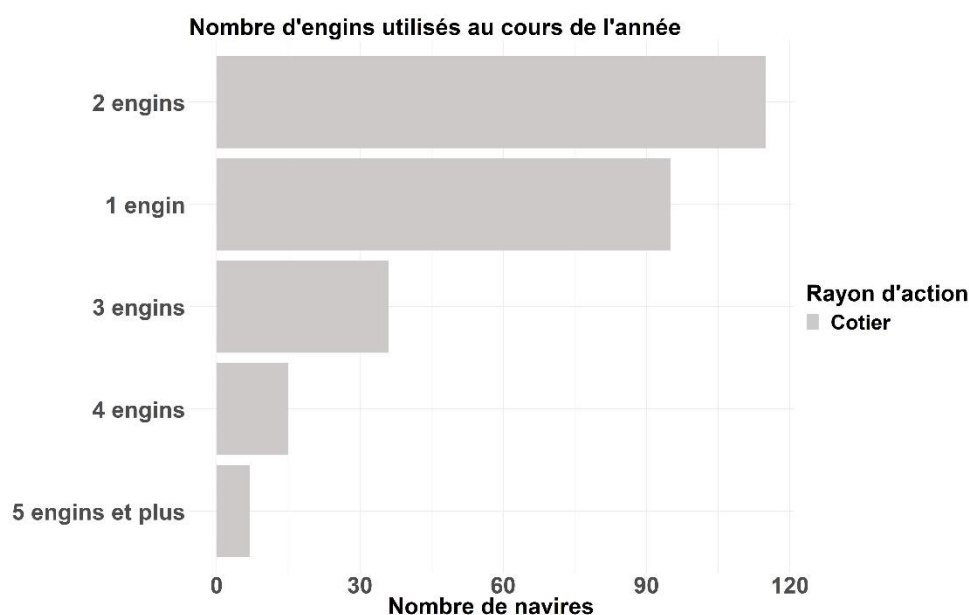


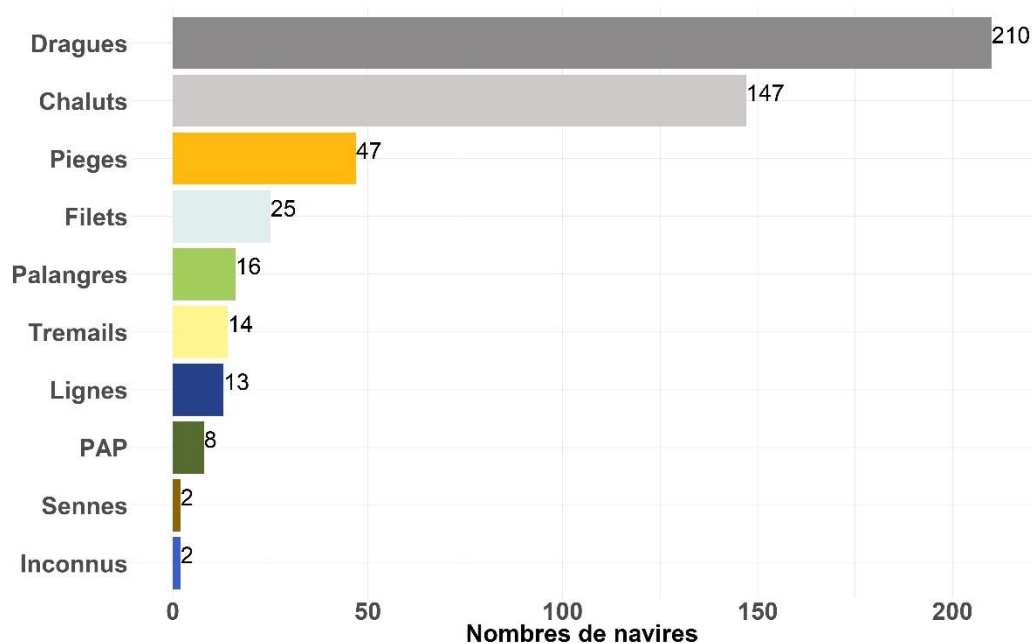
Figure 61 : Polyvalence des navires (Bretagne)

64 % des navires sont polyvalents, utilisant majoritairement 2 à 3 engins (56 % de la population). Les dragues et les chaluts sont les engins les plus utilisés par la flotte périphérique : ils représentent respectivement 48 et 36 % de l'activité annuelle des navires flotte périphérique.

**Tableau 68 : Liste des types d'engins mis en œuvre par la flotte périphérique (Bretagne)**

Type d'engins	Nombre de navires flotte périphérique	Nombre de mois d'activité
<b>Dragues</b>	210	1 406
<b>Chaluts</b>	147	1 052
<b>Pièges</b>	47	156
<b>Filets</b>	25	97
<b>Palangres</b>	16	49
<b>PAP</b>	8	46
<b>Trémails</b>	14	39
<b>Lignes</b>	13	33

La flotte périphérique régionale représente près de 60 % des effectifs régionaux mettant en œuvre la drague, engin permettant de cibler notamment la coquille Saint-Jacques en période automnale et hivernale (210 unités catégorisées comme flotte périphérique sur environ 339 navires, identifiés d'après SACROIS en 2018).



**Figure 62 : Répartition des navires de la flotte périphérique par type d'engins mis en œuvre (Bretagne)**

**Tableau 69 : Saisonnalité des types d'engins de la flotte périphérique (Bretagne)**

Engins	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Dragues	178	165	158	134	46	43	41	44	53	162	186	196	1406
Chaluts	97	100	99	80	87	88	87	82	84	82	80	86	1052
Pièges	5	5	9	29	33	29	22	10	6	2	2	4	156
Filets	6	6	9	10	10	7	11	10	5	9	7	7	97
Palangres				5	5	9	13	7	4	3	1	2	49
PAP	2	2	3	4	5	5	6	5	4	5	2	3	46
Trémails		3	5	6	7	4	5	2	2	4		1	39
Lignes			1	2	6	5	7	9	1	2			33
Inconnus	1							1	1				3
Sennes					1	2							3

**Tableau 70 : Liste des principaux métiers pratiqués par la flotte périphérique (Bretagne)**

Métier	Nombre de navires	Nombre de mois d'activité
<b>Dragues à coquille St-Jacques</b>	198	1 138
<b>Chaluts de fond à seiches</b>	71	435
<b>Chaluts de fond à poissons</b>	50	253
<b>Dragues à praire</b>	50	241
<b>Chaluts de fond à soles</b>	52	227
<b>Chaluts de fond à calmars, encornets</b>	66	185
<b>Tamis à civelle</b>	49	178
<b>Chaluts jumeaux à langoustine</b>	16	144
<b>Chaluts de fond à maquereaux</b>	39	123
<b>Scoubidou à laminaire</b>	20	120
<b>Dragues à amande de mer</b>	16	72
<b>Chaluts de fond à poissons plats</b>	24	64
<b>Chaluts de fond à raies</b>	29	60
<b>Casiers à homard</b>	15	59
<b>Casiers à grands crustacés</b>	17	45
<b>Casiers à seiches</b>	19	44
<b>Chaluts de fond à squaliformes</b>	17	24
<b>Chaluts de fond à rougets</b>	15	23
<b>Dragues à huitre plate</b>	14	19

**Tableau 71 : Saisonnalité des principaux métiers de la flotte périphérique en Bretagne**

Métier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Dragues à coquille St-Jacques	173	158	148	105	11	3	5	10	11	149	178	187	1 138
Chaluts de fond à seiches	15	17	8	35	45	46	49	47	46	51	43	33	435
Chaluts de fond à poissons	18	18	25	28	32	23	26	26	16	16	8	17	253
Dragues à praire	34	34	36	29	2	3	1	3	14	21	29	35	241
Chaluts de fond à soles	18	17	22	29	23	17	25	19	14	20	10	13	227
Chaluts de fond à calmars, encornets	9	4	6	1	9	6	10	17	22	30	43	28	185
Tamis à civelle	47	47	42	3	1		2	1	1		3	31	178
Chaluts jumeaux à langoustine	10	11	13	13	16	14	15	12	12	12	13	3	144
Chaluts de fond à maquereaux	8	12	19	12	6	5	9	10	13	13	10	6	123
Scoubidou à laminaire	3	5	4	9	19	20	19	17	14	9	1		120
Dragues à amande de mer	4	4	4	5	7	8	8	8	9	4	6	5	72
Chaluts de fond à poissons plats	6	7	9	9	9	7	5	6	3	1	1	1	64
Chaluts de fond à raies	3		2	17	10	7	7	2	2	4	3	3	60
Casiers à homard	1	2	4	7	10	10	9	8	3	2		3	59
Casiers à grands crustacés		1	1	5	10	12	7	3	3			3	45
Casiers à seiches	2	2	2	16	13	5	1			2	1		44
Chaluts de fond à squaliformes	2	2	2	3	3	4	2	2			2	2	24
Chaluts de fond à rougets	1	1	2	1	2	1	5	3	5	1	1		23

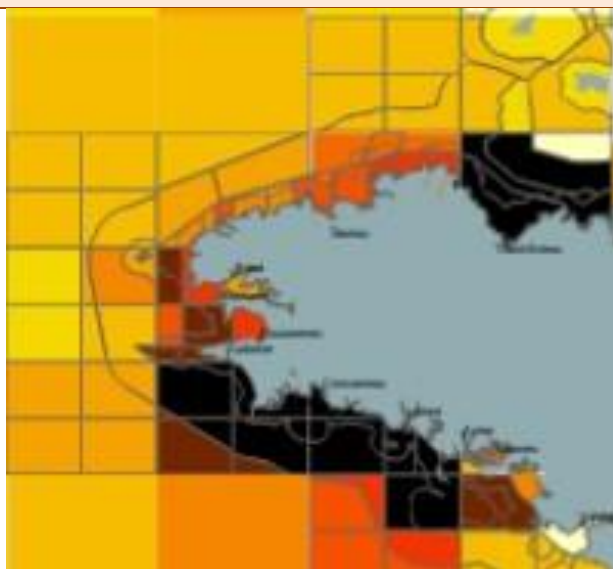
La coquille Saint-Jacques est l'espèce phare ciblée par la flotte périphérique : elle représente près d'un tiers de l'activité des dragueurs sur l'année, cette activité étant concentrée d'octobre à mars, en fonction des périodes d'ouverture des gisements. Au printemps et en été, la flotte périphérique cible des poissons et des céphalopodes, période correspondant à la présence des ressources dans la bande côtière.

### 3.3.1.3.4 Zones de pêche



**Point de vigilance :**

Les cartes de zones de pêche présentées ci-dessous concernent l'ensemble de la flotte régionale.



**Figure 63 : Principales zones ciblées par la pêche (Bretagne) (SIH, 2018)**

L'activité de pêche est la plus intense en sud Bretagne, d'Auray à Audierne, et dans le Golfe Normand-Breton.

**Tableau 72 : Identification des zones de pêche principales de la flotte périphérique (Bretagne)**

Zones de pêche	Nombre de marées	Quantité pêchée (T)	Valeur (k€)
27.7.e	18 384	35 070	21 946
27.8.a	8 955	4 565	9 843
27.7.d	145	165	462
27.7.b	72	36	91
27.8.b	36	5	72
27.7.h	87	206	51
27.8.d	1	4	8
27.7.j	4	2	5
27.8.c	2	1	3
27.2.a	1	0	1

Les unités de flotte périphérique sont dépendantes des zones 7.e et 8.a qui représentent respectivement 67 % et 30 % de la valeur produite par ce segment.

### 3.3.1.4 Production et valorisation des produits

#### 3.3.1.4.1 Production en volume et en valeur

La longueur de son littoral, bordé par l'Atlantique et par la Manche, confère à la région Bretagne une grande diversité d'espèces débarquées par les navires de la flotte périphérique bretonne. En 2018, la flotte périphérique a débarqué 40 046 T de produits halieutiques sur le territoire pour une valeur totale de 32 millions d'euros. Cela représente 17 % de la production régionale en volume et 7 % en valeur (Tableau 73).

Les navires flotte périphérique bretons sont responsables de près de 60 % des débarquements de coquille Si-Jacques, de 23 % des débarquements de seiche, et de 9 % des débarquements de sole sur le territoire breton.

En quantité pêchée, les algues et coquillages arrivent en tête des volumes débarqués pour la flotte périphérique : les trois espèces les plus pêchées sont les laminaires, la coquille Saint-Jacques et l'amande commune. Les espèces de céphalopodes (seiche, calmar) arrivent ensuite en terme de volumes débarqués. Les crustacés (homard, langoustine) sont des espèces également ciblées par la flotte périphérique : ces espèces présentent des prix moyens allant de 12 à 17 €/kg.

**Tableau 73 : Production de la flotte périphérique en volume (T) et valeur (k€) (Bretagne)**

Espèces	Quantité (T)	Valeur (k€)	Prix moyen (€/kg)
<b>Coquille St-Jacques atlantique</b>	4 958	12 135	2,45
<b>Autres espèces</b>	6 503	3 615	0,56
<b>Seiche commune</b>	554	2 853	5,15
<b>Langoustine</b>	188	2 394	12,73
<b>Coque commune</b>	649	1 676	2,58
<b>Sole commune</b>	92	1 425	15,49
<b>Homard européen</b>	70	1 243	17,76
<b>Praire commune</b>	261	1 168	4,48
<b>Laminaire digitée</b>	23 893	1 003	0,04
<b>Calmars côtiers nca</b>	127	912	7,18
<b>Maquereau commun</b>	245	554	2,26
<b>Amande commune</b>	1 465	499	0,34
<b>Bar européen</b>	33	486	14,73
<b>Baudroies nca</b>	86	374	4,35
<b>Araignée européenne</b>	231	355	1,54
<b>Barbue</b>	34	351	10,32
<b>Rouget de roche</b>	48	335	6,98
<b>Buccin</b>	241	321	1,33
<b>Saint Pierre</b>	23	276	12
<b>Vernis fauve</b>	80	251	3,14
<b>Sardine commune</b>	265	248	0,94
<b>Total</b>	<b>40 046</b>	<b>32 474</b>	

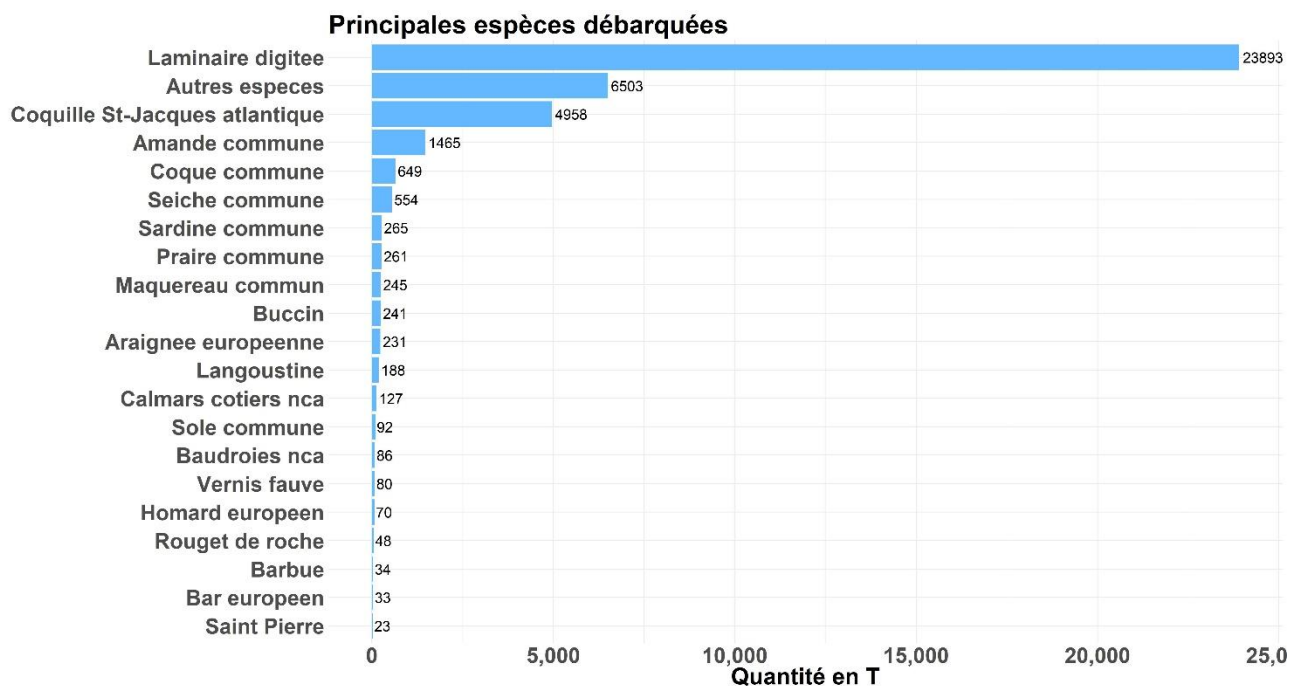


Figure 64 : Production de la flotte périphérique en volume (T) (Bretagne)

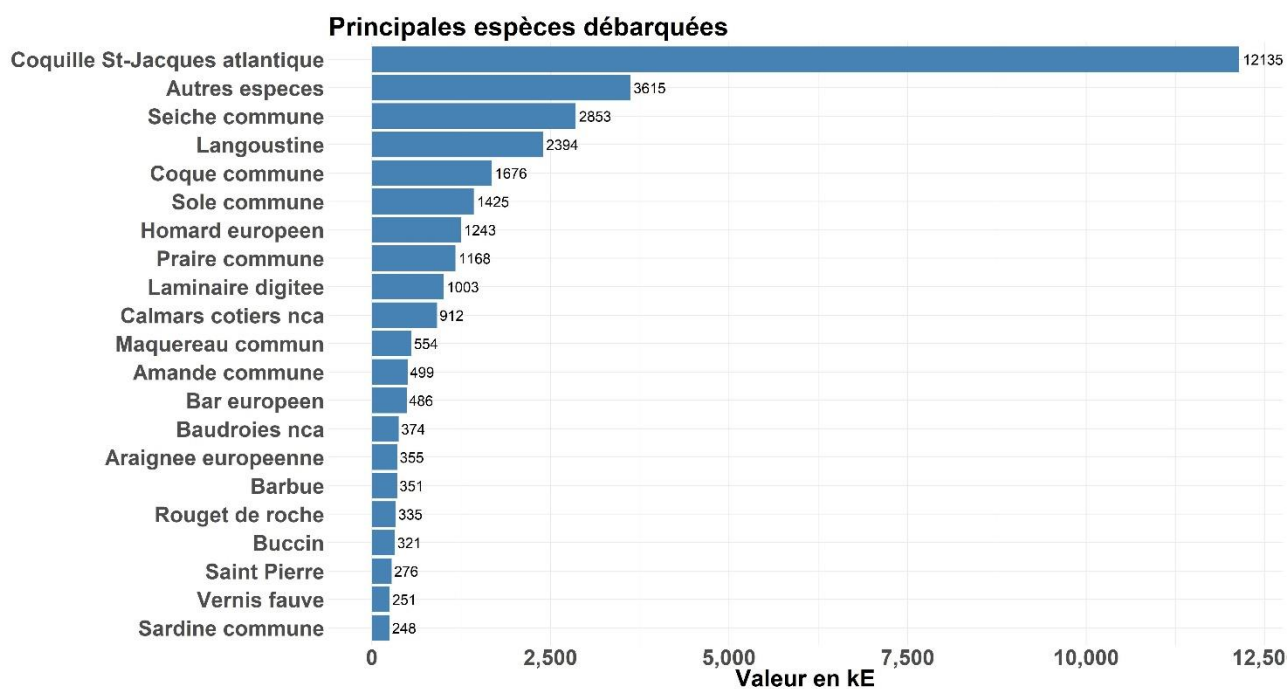


Figure 65 : Production de la flotte périphérique en valeur (k€) pour la région Bretagne



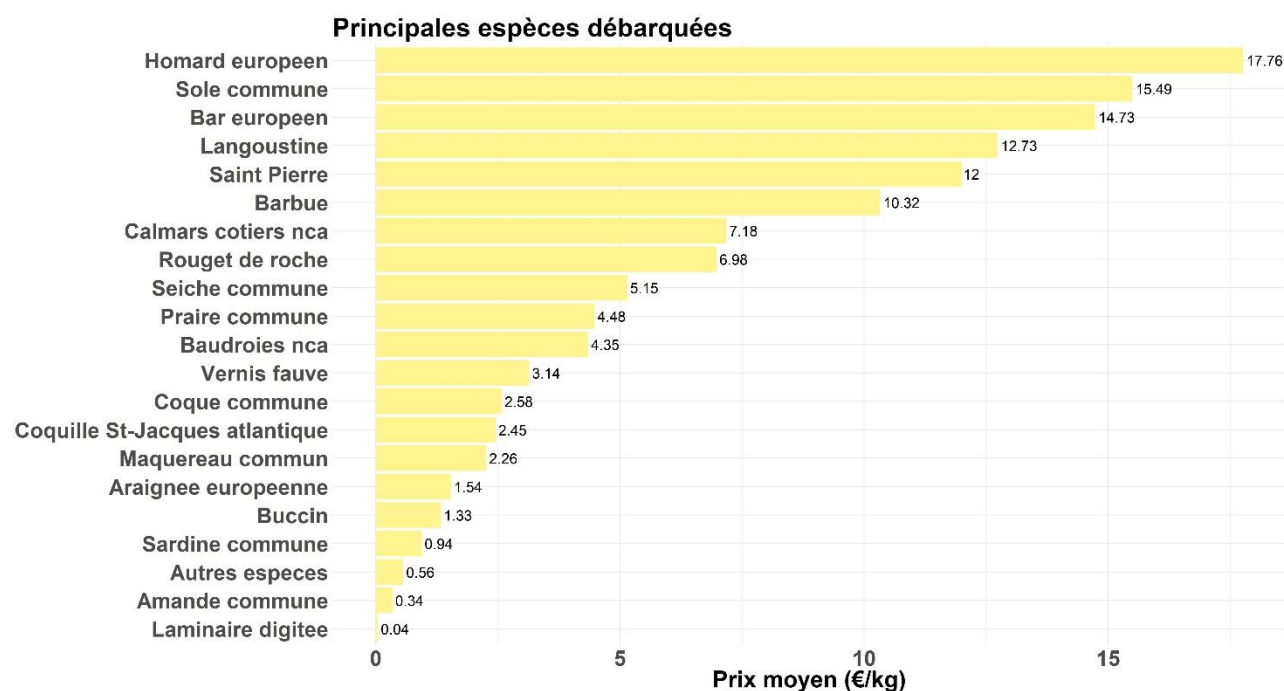


Figure 66 : Prix moyen des principales espèces ciblées par la flotte périphérique (Bretagne)

#### 3.3.1.4.2 Durabilité des stratégies d'exploitation

En Bretagne, 60 % des unités de la flotte périphérique sont adhérentes à une OP. Ceci s'explique par les stratégies de commercialisation liées à certaines espèces ciblées par certains navires, comme la Coquille Saint-Jacques.

Tableau 74 : Identification des espèces principalement exploitées par la flotte périphérique soumises ou non à quota (Bretagne)

Espèce	Stock principal concerné par la flotte périphérique	Evaluation	Etat du stock	Gestion sous quota	TAC Français (T)
Coque commune	-	Non	Inconnu	Non	-
Praire commune	-	Non	Inconnu	Non	-
Laminaire digitée	-	Non	Inconnu	Non	-
Calmars côtiers nca	-	Non	Inconnu	Non	-
Amande commune	-	Non	Inconnu	Non	-
Rouget de roche	-	Non	Inconnu	Non	-
Saint Pierre	-	Non	Inconnu	Non	-
Vernis fauve	-	Non	Inconnu	Non	-
Sardine commune	7	Oui	Inconnu	Non	-
Sardine commune	8abd	Oui	Surpêché	Non	-

Espèce	Stock principal concerné par la flotte périphérique	Evaluation	Etat du stock	Gestion sous quota	TAC Français (T)
<b>Araignée européenne</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Bar européen</b>	7 d, e, f, g, h, j	Oui	Surexploité	Non	-
<b>Barbue</b>	7.d-e	Oui	Ni surexploité ni surpêché	Non	-
<b>Buccin</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Coquille St-Jacques Atlantique</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Homard européen</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Seiche commune</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Turbot</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Langoustine</b>	8ab	Oui	Non surpêché	Oui	3 653
<b>Maquereau commun</b>	1-8	Oui	Surpêché	Oui	15 612
<b>Bar européen</b>	8 a-b	Oui	Surpêché	Oui	2 150 <sup>42</sup>
<b>Baudroies nca</b>	8 a-b	Oui	Ni surpêché ni surexploité	Oui	7 612
<b>Baudroies nca</b>	7 d, e, f, g, h, j	Oui	Ni surpêché ni surexploité	Oui	19 875
<b>Sole commune</b>	8 a-b		Ni surpêché ni surexploité	Oui	3 319
<b>Sole commune</b>	7 d, e, f, g, h, j	Oui	Ni surpêché ni surexploité (7 e, j, h, k) Surpêché (7 f, g) 7 d (surexploité)	Oui	1 833 (7 d) 453 (7 e) 58 (7 f, g) 64 (7 h, j)

#### 3.3.1.4.3 Stratégie de commercialisation

Les produits issus de la flotte périphérique sont vendus sous halles à marée, de gré-à-gré ou en vente directe. La région compte 14 halles à marées dont les prix moyens varient de 1,55 €/Kg à 6,53 €/Kg.

19 861 tonnes pêchées par la flotte périphérique sont vendues ou enregistrées (pour les ventes directes) sous halles à marée, soit 49 % des volumes capturés. 51 % des volumes sont donc probablement vendus en direct, mais non enregistrés.

<sup>42</sup> Limite de capture nationale pour le stock Sud

**Tableau 75 : Ventes en halles à marées réalisées par la flotte périphérique (Bretagne)**

Halles à marées	Quantités vendues par la flotte périphérique (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités flotte périphérique / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la flotte périphérique (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs flotte périphérique / Valeurs Totales
<b>Audierne</b>	0	1 059	0 %	0	6 917	0 %
<b>Brest</b>	327	1 801	18 %	1 168	9 109	13 %
<b>Cancale</b>	33	42	79 %	172	208	83 %
<b>Concarneau</b>	256	3 276	8 %	1 724	16 104	11 %
<b>Erquy</b>	1 982	10 489	19 %	3 796	28 766	13 %
<b>Hors criées</b>	12 478	57 894	22 %	2 478	89 630	3 %
<b>Le Guilvinec</b>	79	15 523	1 %	507	63 830	1 %
<b>Loctudy</b>	62	2 288	3 %	392	10 232	4 %
<b>Lorient</b>	360	19 698	2 %	2 022	62 326	3 %
<b>Quiberon</b>	248	1 278	19 %	1 092	5 767	19 %
<b>Roscoff</b>	77	4 540	2 %	284	19 464	1 %
<b>St Guenolé</b>	39	7 443	1 %	211	12 840	2 %
<b>St Malo</b>	564	1 188	47 %	1 358	2 750	49 %
<b>St Quay Portrieux</b>	3 356	9 409	36 %	7 503	25 784	29 %
<b>Total</b>	<b>19 861</b>	<b>135 928</b>	<b>15 %</b>	<b>22 707</b>	<b>353 727</b>	<b>6 %</b>

**Tableau 76 : Prix de vente moyens en criées en 2018 (Bretagne)**

Halles à marées	Prix moyen flotte périphérique (€/kg)	Prix moyen Criée (€/kg)
<b>Audierne</b>	-	6,53
<b>Brest</b>	3,57	5,06
<b>Cancale</b>	5,21	4,95
<b>Concarneau</b>	6,73	4,92
<b>Erquy</b>	1,92	2,74
<b>Hors criées</b>	0,20	1,55
<b>Le Guilvinec</b>	6,42	4,11
<b>Loctudy</b>	6,32	4,47
<b>Lorient</b>	5,62	3,16
<b>Quiberon</b>	4,40	4,51
<b>Roscoff</b>	3,69	4,29
<b>St Guenolé</b>	5,41	1,73
<b>St Malo</b>	2,41	2,31
<b>St Quay Portrieux</b>	2,24	2,74
<b>Total</b>	<b>1,14</b>	<b>2,60</b>

La flotte périphérique valorise mieux sa production que les autres segments sur certaines criées, avec la vente d'espèces à haute valeur commerciale : la seiche pour la criée de Cancale, et la langoustine pour les criées du Le Guilvinec, Loctudy, Lorient, Concarneau, Saint Guénolé. Sur les autres criées régionales, on retrouve des espèces à plus faible valeur commerciale (par exemple amande, praire, buccin).

**Tableau 77 : Modes de commercialisation mis en place par la flotte périphérique en 2018 (Bretagne)**

Modes de commercialisation	Quantités vendues par la flotte périphérique (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités flotte périphérique / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la flotte périphérique (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs flotte périphérique / Valeurs Totales
<b>Invenu à destination</b>	5	22	23 %	0	0	-
<b>Stockage</b>	2	12	17 %	3	12	25 %
<b>Vente aux enchères</b>	5 641	60 055	9 %	17 468	225 658	8 %
<b>Vente de gré à gré</b>	13 306	60 549	22 %	5 194	71 726	7 %
<b>Vente par contrat</b>	906	906	100 %	41	41	100 %

La flotte périphérique vend principalement en gré à gré (67 % des volumes vendus et enregistrés sous criées). Les espèces vendues en gré à gré concernent des espèces à faible valeur commerciale (laminaire, buccin, amande).

#### 3.3.1.4.4 Stratégie de valorisation

L'Association des ligneurs de la pointe de Bretagne ont mis en place un système d'étiquetage des poissons, mentionnant la référence du navire adhérent les ayant capturés. Cette référence permet au consommateur d'avoir accès, via le site Internet de l'Association, à une fiche d'information sur le navire.

La Coquille Saint-Jacques des Côtes d'Armor bénéficie d'une Indication Géographique Protégée depuis 2015, ainsi que d'une Charte Coquille Saint-Jacques de la Baie de Saint-Brieuc, développée par l'OP Cobrenord.

### 3.3.2 Caractérisation de l'activité de conchyliculture-petite pêche en région Bretagne

En 2019, seulement 16 navires étaient immatriculés dans le genre de navigation PPC pour l'ensemble de la région Bretagne, dont 11 dans le quartier maritime de Vannes et 3 dans celui d'Auray. Ceci correspond à l'activité conchylicole du Golfe du Morbihan. En 2017, 46 marins étaient répertoriés sur ce genre de navigation en Bretagne (Tableau 28). Il s'agit probablement d'une diversification des activités d'entreprises conchylicoles souhaitant élargir la gamme des produits qu'ils offrent à la vente ou à la dégustation.

### 3.3.3 Caractérisation de l'activité de pêche à pied en région Bretagne

La région Bretagne comptait 256 permis de pêche-à-pied en 2019, dont plus de 60 % pour le seul département du Morbihan (Tableau 29). Ceci représente près de 20 % du nombre national de permis. En Bretagne aussi les licences attribuées concernent principalement la coque et la palourde, mais avec une grande diversité d'espèces ciblées parfois.

Une autre particularité concerne le ramassage des algues de rive qui rassemblait environ 140 récoltants à l'année et une centaine de récoltants saisonniers en 2018 pour une production de 4 000 à 6 000 t selon les années. Le ramassage des algues de rives a intégré le système de licences en 2018 avec 74 licences attribuées cette année-là. La récolte des algues de rives se concentre quasi exclusivement sur le Finistère, avec 2 622 t et les Côtes-d'Armor avec 1 931 t en 2018. Les principales espèces récoltées sont *Ascophyllum nodosum* pour 52 %, suivi de *Himanthalia elongata* et autres fucus pour 27 %, complétées par *Palmaria palmata* et *Chondrus crispus* pour 7 % chacune<sup>43</sup>.

Pour le Morbihan et la campagne 2019/2020, la pêche à pied se concentre sur la coque et la palourde (130 licences), l'huître creuse (85 licences), la moule (53 licences) et la telline (16 licences) (Tableau 78). Les coques et palourdes de la rivière d'Étel bénéficient de leur propre contingent de 30 licences. Les contingents sont atteints pour la coque, la palourde et le pouce-pied mais pas pour les autres espèces. En 2014, la récolte s'établissait ainsi selon le CDPMEM<sup>56</sup> à 380 t de palourdes, 95 t d'huîtres, 23 t de coques, 52 t de tellines et 1,2 t de tellines. La majorité des gisements du Morbihan bénéficient d'un classement en B pour les fousseurs et en A pour les filtreurs.

Pour le Finistère et la campagne 2017/2018, le nombre de licence témoigne d'une pêche-à-pied particulièrement diversifiée pour ce département : coques et palourdes avec notamment des gisements en Bretagne nord (15 licences), en rivière de Pont l'Abbé (21 licences) ou les coques à Locquirec (32 licences), telline (29 licences), huîtres en rade de Brest (12 licences), oursin à Audierne et Douarnenez (11 licences) et pouce-pied à Audierne (5 licences). Pour la campagne 2019/2020, les contingents étaient rarement atteints pour ce département (Tableau 79). La plupart des gisements de fousseurs de ce département sont classés en B (Tableau 80).

<sup>43</sup> Anonyme. 2020. Évaluation et gestion de la biomasse exploitable en algues de rives, Rapport technique final du projet Biomasse Algues, CRPMEM, 88 p.

Pour les Côtes d'Armor et la campagne 2019/2020, les licences concernent principalement là aussi les coques et les palourdes pour les gisements principaux du Banc du Guer (34 licences), de Goaz Treiz (12 licences), de la baie de Saint-Brieuc (19 licences) de la Ville Ger en Rance (18 licences). Les autres espèces comme l'huître creuse ou la moule sont plus minoritaires pour ce département. Les contingents sont le plus souvent atteints pour les gisements de coques et de palourdes mais jamais pour les autres espèces (Tableau 78). Les Côtes d'Armor comptent certains gisements classés en A en 2019 pour les fousseurs comme l'Arguenon, Goaz Treiz ou Pleubian (Tableau 80).

Pour l'Ille-et-Vilaine et la campagne 2017/2018, la pêche à pied s'articule principalement autour des gisements de coques et de palourdes, de la Baie du Mont Saint-Michel et Ville-Es-Nonais, avec 30 licences pour ce site et 16 licences hors gisement (Tableau 79). Les gisements sont classés pour la plupart en B pour les fousseurs dans ce département (Tableau 80).

Des suivis de la ressource sont régulièrement effectués par les CDPMEM départementaux sur les principaux gisements du département. Cette région compte 3 gardes jurés pour encadrer la pêche à pied professionnelle, 1 dans le Morbihan et 2 en Côtes d'Armor.

En région Bretagne, de très fortes mortalités ont également été constatées en 2013, sur la quasi-totalité des gisements de coquillages. Des mortalités sont régulièrement observées sur les gisements de tellines dans le Finistère, ainsi que sur les gisements de moules dans les Côtes d'Armor. Récemment, les contaminations au norovirus qui ont entraîné la fermeture des zones conchylicoles touchent également les coquillages de pêche à pied sur certains gisements.

**Tableau 78 : Nombre de licences de pêche à pied attribuées par le CRPMEM de Bretagne pour la campagne 2019/2020 (source : CNPMEM)**

Campagne 2019/2020			
		Nom licence	Contingent licence Nb licences attribuées
Bretagne	22	Coques et Palourdes - Banc du Guer	42 34
		Coques et Palourdes - Pleubian	10 4
		Coques et Palourdes - Goaz Treiz	17 12
		Coques et Palourdes - Baie de St Brieuc	19 19
		Coques et Palourdes - Baie de Binic	9 9
		Coques et Palourdes Lancieux-Arguenon-La Fresnaie	11 10
		Coques et Palourdes - La Ville Ger en Rance	19 18
		Moules Saint-Brieuc	15 3
		Huîtres creuses - Pordic	19 5
		Pêche à pied des poissons Côtes d'Armor	18 4
		Animaux Vermiformes Côtes d'Armor	5 3
		Pêche à pied des crustacés Côtes d'Armor	0 0
		Autres coquillages Côtes d'Armor	20 5
		56	Coques et palourdes morbihan (excepté etel)
	Tellines morbihan		16 16
	Huîtres creuses morbihan		100 85
	Crustacés pap morbihan		2 2
	Poissons pap morbihan		9 9
	Animaux vermifores morbihan		8 4
	Moules morbihan		100 53
	Coquillages autres morbihan		27 27
	Pouces pieds pap morbihan		2 2
	Coques et palourdes Rivière Etel		30 30
	Oursins secteur de Lorient		5
	Total		484

**Tableau 79 : Classement administratif et sanitaire des gisements de pêche à pied selon le groupe d'espèces considéré, pour les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor (source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – Office International de l'eau)**

Région	Département	Code zone	Titre zone	GP1	GP2	GP3
Bretagne	Ille-et-Vilaine	35.01	Zone du large	A	A	A
		35.02	Pointe de la Varde	N	N	N
		35.03	Saint Malo - Dinard	N	B	N
		35.04	Sud Cézembre	N	B	N
		35.05	Saint Lunaire	N	N	N
		35.06	Baie du Mont Saint Michel Rivage	N	B	B
		35.07	Cancale	N	A	A
		35.08	Stockage Cancale	N	N	A
		35.11	Zone conchylicole Hirel	N	A	A
		35.13	Zone conchylicole Cherruëix	N	N	B
		35.14	Zone conchylicole Les Hermelles	N	N	B
		35.15	Super Est	N	N	A
		3522.01	Rance Nord	N	EO	B
		3522.02	Rance centre	N	B	B
		3522.03	Le Minihic	N	B	N
	3522.04	Les Gastines	N	B	N	
	3522.05	Pointe de Saint-Suliac	N	B	B	
	22.00.00	Eaux territoriales	A	A	A	
	22.01.10	Baie de Lancieux	N	B	N	
	22.01.20	Baie de l'Arquenon	N	A	B	
	22.01.30	Partie maritime de l'Arquenon	N	N	N	
	22.02.10	Baie de la Fresnaie	N	B	X	
	22.02.11	Baie de la Fresnaie - Partie Est	X	X	B	
	22.02.12	Baie de la Fresnaie - Partie Ouest	X	X	B	
	22.02.15	Le Frémur	N	N	N	
	22.02.20	Pleherel - Plurien - Erquy	N	N	B	
	22.02.30	Caroual	N	N	B	
	22.03.09	Port de Dahouët	N	N	N	
	22.03.10	Dahouët	N	N	B	
	22.03.21	La Cotentin	N	N	A	
	22.03.22	Baie de Morieux - Hillion	N	B	B	
	22.03.23	Baie d'Yffiniac Est	N	B	N	
	22.03.24	Baie d'Yffiniac Sud	N	N	N	
	22.03.25	Le Légué	N	N	N	
	22.03.30	Pordic	N	N	A	
	22.03.40	Binic	N	A	N	
	22.03.41	L'ic	N	N	N	
	22.04.08	Anse de Beauport	N	N	N	
	22.04.09	Baie de Poulaifret	N	N	N	
	22.04.11	Baie de Paimpol Sud	N	N	A	
	22.04.12	Baie de Paimpol Nord	N	N	B	
	22.04.13	Fond de la baie de Paimpol	N	N	N	
	22.05.11	Le Trieux : Zone aval	N	N	B	
	22.05.12	Le Trieux : Zone intermédiaire	N	N	A	
	22.05.13	Le Trieux : Zone amont	N	N	A	
	22.05.14	Rivière du Trieux	N	N	N	
	22.06.11	Anse de Gouern	N	N	A	
	22.06.12	Arcouest, Ile de Bréhat Sud	N	B	A	
	22.06.13	Lanmodez, îlots de Bréhat Ouest	N	N	A	
	22.06.15	Anse de Pomelin	N	N	N	
	22.06.20	Pleubian	N	A	A	
	22.07.10	Partie maritime du Jaudy	N	N	N	
22.07.11	Le Jaudy : Zone amont	N	N	B		
22.07.12	Le Jaudy : Zone aval	N	N	A		
22.07.13	Baie d'Enfer	N	N	N		
22.08.10	Pors Scaff	N	N	A		
22.08.20	Gouermel	N	N	A		
22.09.10	Landrillec	N	N	A		
22.10.10	Goas Treiz	N	A	A		
22.11.10	Banc du Guer	N	B	N		
22.11.11	Léguer	N	N	N		
2229.00.01	Rivière du Douron	N	N	N		
2229.00.02	Baie de Locquirec-Plestin Les Greves	N	B	N		
2229.00.03	Port de Locquirec	N	N	N		
2235.00.01	La Ville Ger	N	B	N		

**Tableau 80 : Classement administratif et sanitaire des gisements de pêche à pied selon le groupe d'espèces considéré, pour le département du Finistère (source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – Office International de l'eau)**

Région	Département	Code zone	Titre zone	GP1	GP2	GP3
Bretagne	Finistère	29.01.010	Anse de Terenez	N	N	B
		29.01.020	Rivière de Morlaix et du Dourduff	N	N	N
		29.01.030	Baie de Morlaix amont	N	B	B
		29.01.040	Baie de Morlaix aval	N	B	A
		29.01.050	Baie de Morlaix large	N	N	A
		29.01.060	Rivière de Penze	N	B	B
		29.01.070	Ile Callot	N	N	A
		29.01.900	Baie de Goulven	N	B	N
		29.02.011	Rivière de l'Aber Wrac'h aval	N	N	B
		29.02.012	Rivière de l'Aber Wrac'h amont	N	N	B
		29.02.030	Presqu'île Sainte Marquerite	N	N	B
		29.02.041	Rivière de l'Aber Benoit aval	N	B	B
		29.02.042	Rivière de l'Aber Benoit amont	N	N	B
		29.02.050	Ile Trevors	N	N	B
		29.03.020	Les Blancs Sablons	N	B	N
		29.04.010	Eaux profondes Rade de Brest	N	A	A
		29.04.020	Anses de Camfrout, Kerhuon et Poul Ar Velin	N	N	N
		29.04.030	Rivière de l'Elorn amont	N	N	N
		29.04.041	Rivière de l'Elorn aval	N	N	B
		29.04.042	Rivière de l'Elorn intermédiaire	N	N	B
		29.04.060	Anse du Moulin Neuf	N	N	B
		29.04.070	Anse de Penfoul	N	B	B
		29.04.080	Rivière de Daoulas	N	B	B
		29.04.090	Anse Saint-Jean	N	N	B
		29.04.100	Rivière de l'Hopital Camfrout	N	N	B
		29.04.111	Anse de Keroulle	N	N	B
		29.04.112	Rivière du Faou	N	EO	B
		29.04.130	Rivière de l'Aulne et sillon des Anglais	N	N	B
		29.04.150	Baie de Roscarvel	N	N	B
		29.05.010	Mer d'Iroise et baie de Douarnenez	N	A	N
		29.05.020	Anse de Camaret	N	N	B
		29.05.030	Anses de Pen Hir et de Dinan	N	B	N
		29.05.040	Estran baie de Douarnenez	N	B	N
		29.05.050	Estran Ile de Sein	N	N	A
		29.06.010	Rivière du Goyen	N	N	B
		29.06.020	Baie d'Audierne	N	B	N
		29.07.010	Eaux profondes Guilyvec-Benodet	A	A	A
		29.07.020	Toul ar Ster	N	N	B
		29.07.030	Rivière de Pont l'Abbe amont	N	N	N
		29.07.040	Rivière de Pont l'Abbe aval	N	B	B
		29.07.050	Anse du Pouldon	N	B	B
		29.07.061	Rivière de l'Odet amont	N	N	N
		29.07.062	Anse de Combrit	N	N	N
		29.07.070	Rivière de l'Odet intermédiaire	N	N	B
		29.07.080	Rivière de l'Odet aval	N	EO	B
		29.08.010	Baie de la Forêt	N	N	B
		29.08.020	Rivieres de Penfoulc et de la Forêt	N	B	B
		29.08.030	Rivière de l'Aven amont	N	N	N
		29.08.041	Rivière de l'Aven intermédiaire	N	N	B
		29.08.042	Rivière de l'Aven aval	N	B	B
29.08.050	Rivière de Belon amont	N	N	N		
29.08.061	Rivière de Belon aval	N	EO	B		
29.08.062	Rivière de Belon intermédiaire	N	N	B		
29.08.070	Rivière de Mernien amont	N	N	N		
29.08.080	Rivière de Mernien aval	N	N	B		
2956.08.090	La Laita amont	N	N	N		
2956.08.100	La Laita aval	N	N	B		



**Tableau 81 : Classement administratif et sanitaire des gisements de pêche à pied selon le groupe d'espèces considéré, pour le département du Morbihan (source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – Office International de l'eau)**

Région	Département	Code zone	Titre zone	GP1	GP2	GP3
Bretagne	Morbihan	56.01.1	Zone du large	N	A	A
		56.01.2	Zone du large - Ile de Groix - Zone de parcs	N	N	A
		56.01.3	Zone du large - Ile de Groix - Bande cotiere	N	N	N
		56.01.4	Zone du large - Belle Ile	N	N	N
		56.01.5	Zone du large - Ile de Houat	N	N	N
		56.01.6	Zone du large - Ile de Hoedic	N	N	N
		56.03.1	Bande cotiere entre la Laita et la rade de Port	N	N	N
		56.04.1	Lorient - Riviere du Scorff et rade de Port-Lou	N	N	N
		56.04.2	Lorient - Le Blavet amont	N	N	N
		56.04.3	Lorient - Le Blavet aval	N	B	B
		56.04.4	Lorient - Petite Mer de Gavres	N	B	A
		56.04.5	Lorient - Cote entre la rade de Port-Louis et la	N	N	A
		56.05.1	Riviere d'Etel - Bras de Nostang	N	N	N
		56.05.2	Riviere d'Etel - Anse du Kerihuelo	N	N	N
		56.05.3	Riviere d'Etel - Anse du Listrec	N	N	N
		56.05.4	Riviere d'Etel - La Cote	N	B	A
		56.05.5	Riviere d'Etel - Beg er Vil	A	B	A
		56.05.6	Riviere d'Etel - Anse du Sach	N	N	N
		56.06.1	Bande cotiere entre la riviere d'Etel et Penrhie	N	B	N
		56.07.1	Presqu'île de Quiberon - Cotes de St Pierre O	N	N	N
		56.07.3	Côte de Quiberon Coté baie	N	N	A
		56.08.1	Baie de Quiberon - Baie de Plouharnel	N	B	B
		56.08.2	Baie de Quiberon - Baie de Quiberon	N	B	A
		56.08.3	Baie de Quiberon - Anse du Men Du	N	B	N
		56.09.1	Riviere de Crach - Riviere de Crach amont	N	N	N
		56.09.2	Riviere de Crach - Kerlearec	N	N	B
		56.09.3	Riviere de Crach - Les Presses	N	B	A
		56.10.1	Riviere de St Philibert	N	B	A
		56.11.1	Anse de Locmariaquer - Le Brenequy	N	B	A
		56.12.1	Riviere d'Auray - Riviere Le Loch	N	N	N
		56.12.2	Riviere d'Auray - Riviere Le Bono	N	N	N
		56.12.3	Riviere d'Auray - Le Rohello	N	B	A
		56.12.4	Riviere d'Auray aval et Anse de Baden	N	B	A
		56.13.10	Golfe du Morbihan	A	B	X
		56.13.20	Golfe du Morbihan Sud	X	X	A
		56.13.21	Locmiquel - Berder - Kerdelan	X	X	A
		56.13.22	Golfe du Morbihan Nord	X	X	A
		56.13.23	Ile aux Moines - Ile d'Arz	X	X	A
		56.13.24	Golfe du Morbihan Est	X	X	A
		56.13.5	Golfe du Morbihan - Iles de Boede et Boedic	N	B	B
		56.13.6	Golfe du Morbihan - Chenal de St Leonard	N	N	N
		56.13.7	Golfe du Morbihan - Riviere de Novalo	N	B	A
		56.13.8	Riviere de Vannes	N	N	N
		56.14.1	Bande cotiere Presqu'île de Rhuys cote ocean	N	N	A
		56.15.1	Riviere de Peneff - Etier de Kerboulicot	N	N	N
		56.15.10	Riviere de Peneff	N	B	X
		56.15.2	Riviere de Peneff - Etier de Caden	N	N	N
		56.15.3	Riviere de Peneff - Etier de Sainte Anne	X	X	B
		56.15.4	Riviere de Peneff - Etier de l'Epinay	N	N	N
		56.15.5	Riviere de Peneff - Chenal d'Ambon	N	N	N
		56.15.6	Riviere de Peneff	X	X	A
		56.15.7	Embouchure de la riviere de Peneff	X	X	A
		56.15.8	Riviere de Peneff - Claires du Pont Neuf	N	B	N
		56.16.1	Entre la riviere de Peneff et l'estuaire de la V	N	N	A
		56.17.1	Estuaire de la Vilaine - Baie de Kervoyal	X	X	B
		56.17.10	Estuaire de la Vilaine - Vilaine	N	B	X
		56.17.2	Estuaire de la Vilaine - Etier de Billiers	N	N	N
		56.17.3	Estuaire de la Vilaine - Embouchure de la Vila	X	X	B
		56.17.4	Estuaire de la Vilaine - Baie de la Vilaine	X	X	A
		56.17.5	Estuaire de la Vilaine - Côte de la Mine d'Or	N	N	A
		56.17.7	Estuaire de la Vilaine - Riviere de Vilaine	N	N	N
56.18.1	Baie de Pont Mahe	N	N	B		

### 3.3.4 Panorama institutionnel régional

Le tableau ci-dessous recense les différentes institutions en lien avec la pêche professionnelle présentes en région Bretagne.

**Tableau 82 : Panorama institutionnel en région Bretagne**

Organisations professionnelles	Centres techniques et scientifiques et de formation	Aires marines protégées
Le CRPMEM, basé à Rennes	Les stations Ifremer de Dinard, Argenton, Concarneau, Lorient	Le Parc Naturel Marin d'Iroise
Le CDPMEM d'Ille-et-Vilaine, basé à Saint-Malo	Le Centre Ifremer de Bretagne ainsi que le siège administratif de l'Ifremer, basé à Plouzané	37 sites Natura 2000 en mer, tout ou en partie maritimes
Le CDPMEM des Côtes d'Armor, basé à Pordic	Agrocampus Ouest, basé à Rennes	10 Réserves Naturelles ayant une partie maritime
Le CDPMEM du Finistère, basé à Ergué-Gabéric	L'institut Maritime de Prévention, basé à Lorient	
Le CDPMEM du Morbihan, basé à Lorient	Le Centre Européen de Formation Continue Maritime, basé à Concarneau	
L'OP les Pêcheurs de Bretagne, basée à Quimper	Le Lycée Public Maritime Florence Arthau, à Saint-Malo	
L'OP COBRENORD, basée à Saint-Quay-Portrieux	Le Lycée Maritime Pierre Loti, à Paimpol	
	Le Lycée Professionnel Maritime du Guilvinec	
	Le Lycée Professionnel Maritime et Aquacole d'Étel	

### 3.4 Région Pays-de-la-Loire

La flotte de pêche de la Région Pays de la Loire est composée de 371 navires, dont 360 sont actifs à la pêche en 2017. Les navires sont rattachés administrativement à cinq quartiers maritimes : celui de Nantes (17 navires), dont les ports principaux sont Pornic, La Turballe et Gravette; celui de Saint-Nazaire (116 navires) dont les ports principaux sont La Turballe, Saint-Nazaire et Le Croisic ; celui de L'Île d'Yeu (29 navires) dont les ports principaux sont Port-Joinville (L'Île-D'yeu), Les Sables-d'Olonne et Capbreton; celui de Noirmoutier (83 navires) dont les ports principaux sont L'Herbaudière (Noirmoutier-en-l'Île), Noirmoutier-en-l'Île, et L'Epoids (Beauvoir-sur-Mer); et celui des Sables d'Olonne (126 navires) dont les ports principaux sont Les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et L'Aiguillon-sur-Mer (d'après SIH, 2018).

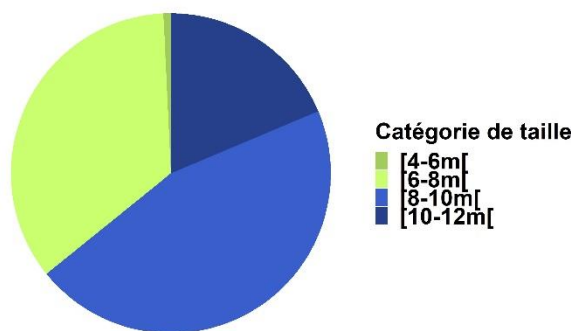
#### 3.4.1 Caractéristiques techniques de la flotte périphérique

Au sein de cette flotte, 134 navires appartiennent au segment de la flotte périphérique en 2018, selon les critères définis au chapitre 0. Ces navires représentent environ 36 % de la flotte régionale. Les caractéristiques techniques de la flotte sont présentées dans le Tableau 83 ci-dessous :

**Tableau 83 : Caractéristiques techniques de la flotte périphérique (Pays-de-la-Loire)**

Catégorie (taille)	Nombre navires	Jauge (UMS)	Jauge moyenne (UMS)	Puissance (Watt)	Puissance moyenne (Watt)	Âge moyen (ans)	Longueur moyenne (m)
[4-6m]	1	2	2	74	74	49	6
[6-8m]	47	120	3	3 201	68	32	7
[8-10m]	61	380	6	5 347	88	32	9
[10-12m]	25	313	13	3 084	123	31	11
<b>Total</b>	<b>134</b>	<b>815</b>	<b>6</b>	<b>11 706</b>	<b>87</b>	<b>32</b>	<b>9</b>

Répartition des navires selon leur taille



Répartition de la puissance

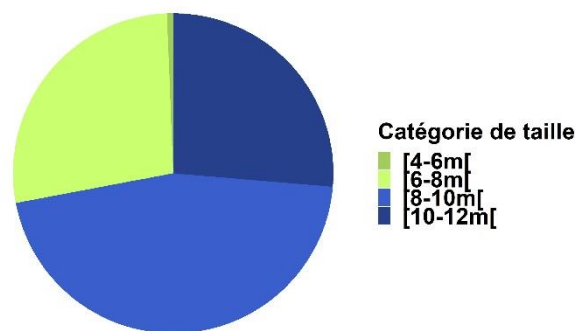


Figure 67 : Répartition des navires (unités, puissance) en fonction de la longueur des navires (Pays de la Loire)

La classe de taille la plus représentée est celle des navires de 8 à 10 m. Les navires de plus de 10 m sont également nombreux, avec 25 unités. En revanche, peu de navires de moins de 6 m sont représentés au sein de la flotte périphérique ligérienne. Le navire moyen est une unité moyenne de 9 m de long, de 32 ans de puissance moyenne (6 UMS pour 87 W).

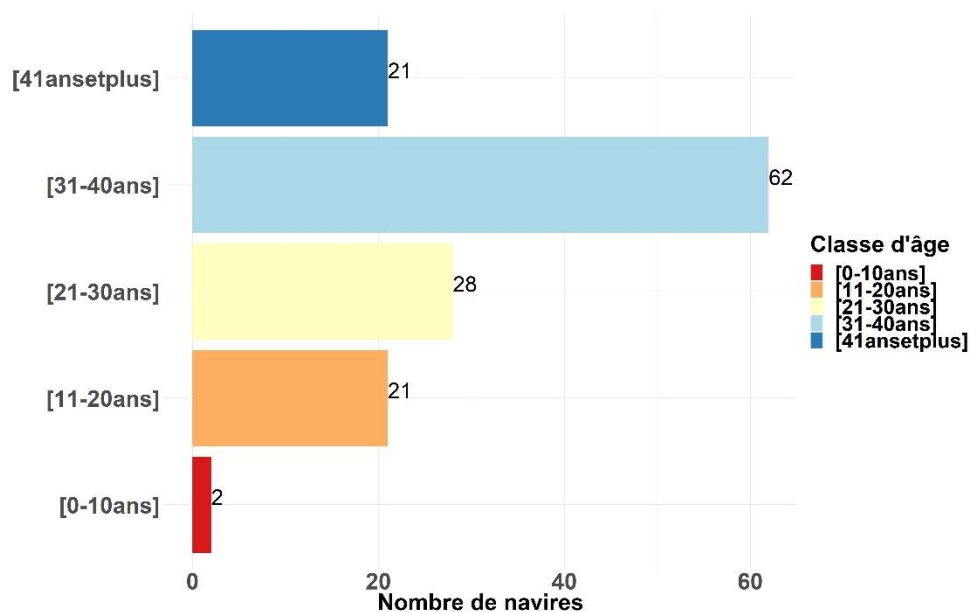


Figure 68 : Pyramide des âges de la flotte périphérique (Pays de la Loire)

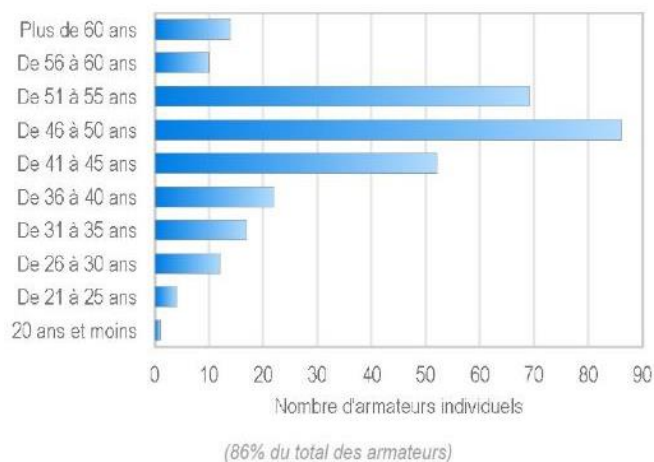
La classe d'âge la plus représentée est celle des navires de 31 à 40 ans, avec 62 navires (tout comme la flotte PPC).

Le nombre de navires à l'échelle régionale, tous segments confondus, tend à diminuer depuis une dizaine d'années. Les navires de moins de 12 mètres ont vu leurs effectifs diminués de 29 % en dix ans, et tend à stagner depuis 2015 (d'après SIH, 2018).

### 3.4.1.1 Performances socio-économiques de la flotte périphérique

La flotte périphérique regroupe 174 marins employés soit près de 21 % de l'effectif professionnel régional. Le nombre d'emplois induits est estimé à 522 emplois (pour 1 emploi en mer, 3 emplois à terre). En moyenne, l'effectif à bord s'élève à 1,3 marin (moyenne légèrement inférieure à celle de la PPC).

**Point de vigilance :**  
 Les données d'âge pour les armateurs n'étant pas accessibles à l'échelle de la flotte périphérique, la pyramide des âges tient compte des âges de tous les armateurs, tous segments confondus.



**Figure 69 : Pyramide des âges des armateurs individuels pour l'ensemble de la flotte régionale Pays de la Loire (d'après SIH, 2018)**

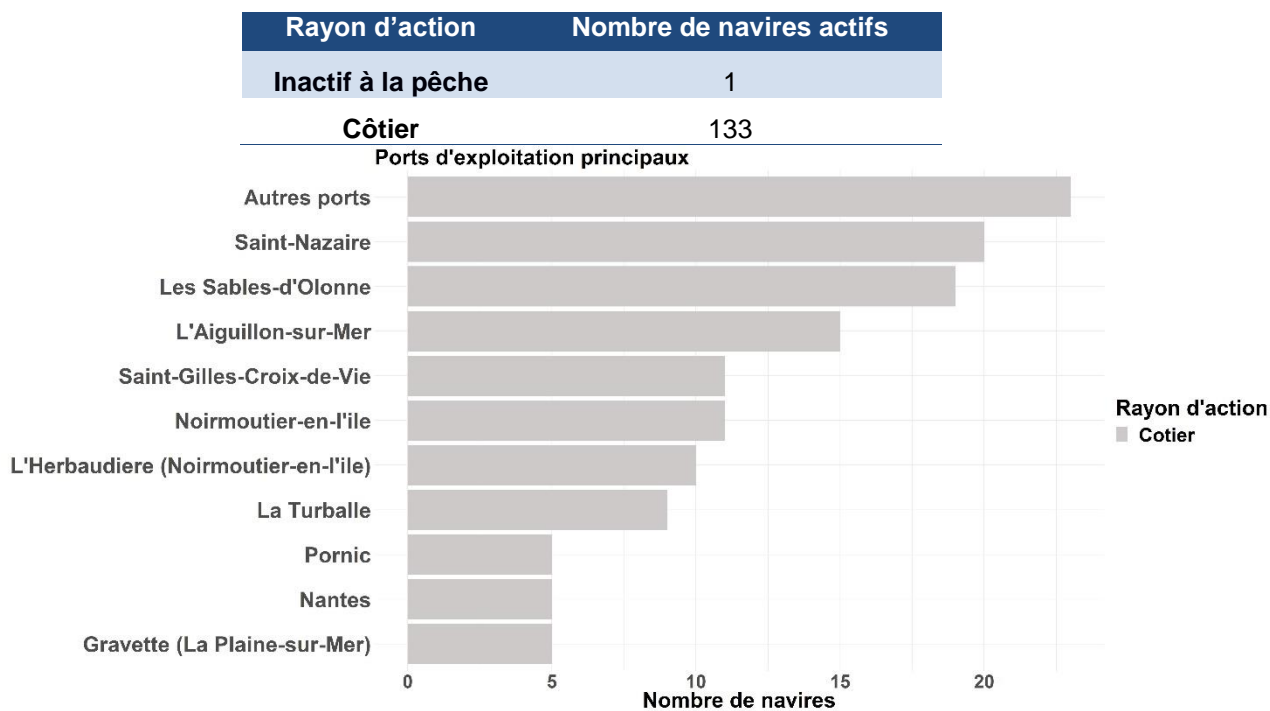
L'âge des marins s'étend de 20 à plus de 60 ans, avec une grande proportion des marins entre 40 et 55 ans. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 46 à 50 ans.

### 3.4.1.2 Type d'activités de la flotte périphérique

#### 3.4.1.2.1 Ports d'exploitation des navires de flotte périphérique et halles à marée

En 2018, 99 % de la flotte périphérique a été active.

**Tableau 84 : Rayon d'action de la flotte périphérique en Pays de la Loire**



**Figure 70 : Répartition des navires par port d'exploitation en 2018 (Pays-de-la-Loire)**

Les navires de la flotte périphérique exploitent de nombreux petits ports le long du littoral des Pays-de-la-Loire, long de 450 km. Les ports de Saint-Nazaire, des Sables-d'Olonne et de l'Aiguillon-sur-mer sont les plus actifs pour la flotte périphérique. Les deux ports de l'Île de Noirmoutier comptent également une dizaine de navires<sup>44</sup>.

Les 6 halles à marée<sup>45</sup>, dont les prix moyens en 2018 sont supérieurs au prix moyen national (exceptée la Turballe), offre un bon maillage en termes d'équipements.

#### 3.4.1.2.2 Saisonnalité de l'activité

La flotte périphérique ligérienne est active de décembre à mars, avec une légère baisse d'activité au printemps et en été. Ce pic d'activité hivernale peut être corrélé à l'ouverture des pêcheries de civelle, dont la pêche est très réglementée (fixée du 1er décembre au 30 avril, sous réserve que le quota ne soit pas atteint avant.)

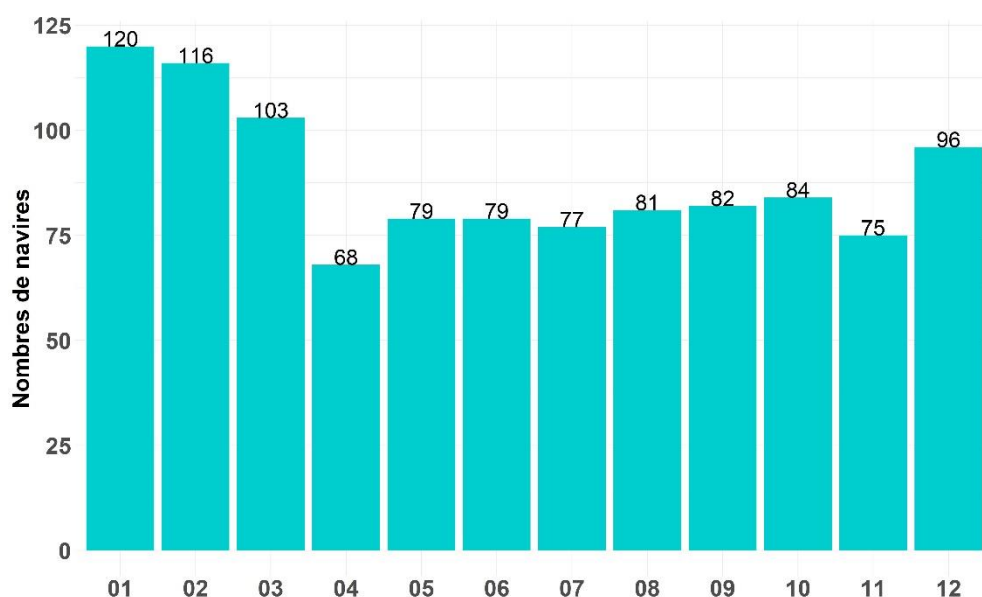


Figure 71 : Saisonnalité annuelle de la flotte périphérique (Pays de la Loire)

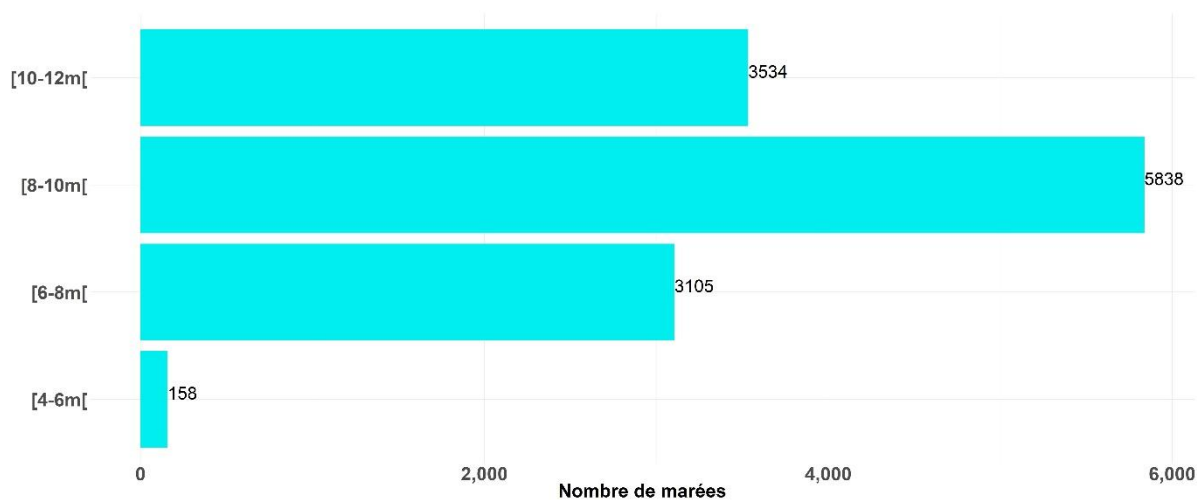
Les unités de moins de 6 à 8 mètres (soit 47 navires) sortent peu à l'année (moins de 90 marées par an en moyenne), tandis que les unités de 8-10 mètres réalisent en moyenne 96 marées et les 10-12 mètres réalisent en moyenne 141 marées. L'unité de [4-6m] est également très active (158 marée en moyenne dans l'année).

<sup>44</sup> Le port de Noirmoutier apparaît deux fois du fait d'incohérences liées aux référentiels utilisés par l'application SACROIS. Il est à noter que ces référentiels sont utilisés en routine par l'administration et l'Ifremer, d'où le choix de ne pas modifier cette incohérence.

<sup>45</sup> La criée de l'Île d'Yeu n'existe plus, les débarquements sont transférés à la criée des Sables d'Olonne. Néanmoins, des débarquements rattachés à la criée de l'Île d'Yeu apparaissent, du fait d'incohérences liées aux référentiels utilisés par l'application SACROIS. Il est à noter que ces référentiels sont utilisés en routine par l'administration et l'Ifremer, d'où le choix de ne pas modifier cette incohérence.

**Tableau 85 : Nombre de marées réalisées par la flotte périphérique (Pays de la Loire)**

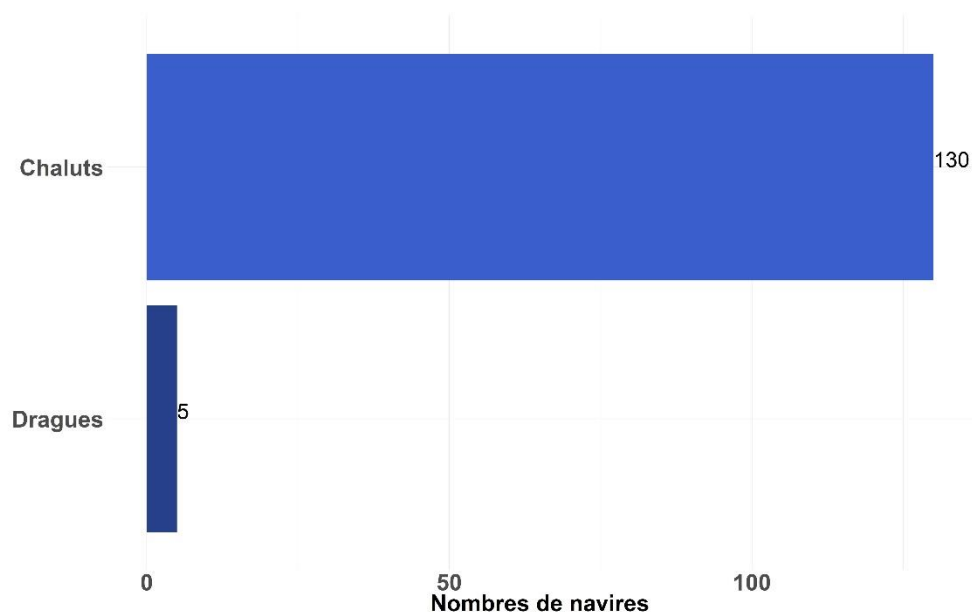
Catégorie (taille)	Nombre navires	Nombre de marées cumulées	Nombre moyen de marées
[4-6m]	1	158	158
[6-8m]	47	3 105	66
[8-10m]	61	5 838	96
[10-12m]	25	3 534	141



**Figure 72 : Nombre de marées cumulées de la flotte périphérique (Pays de la Loire)**

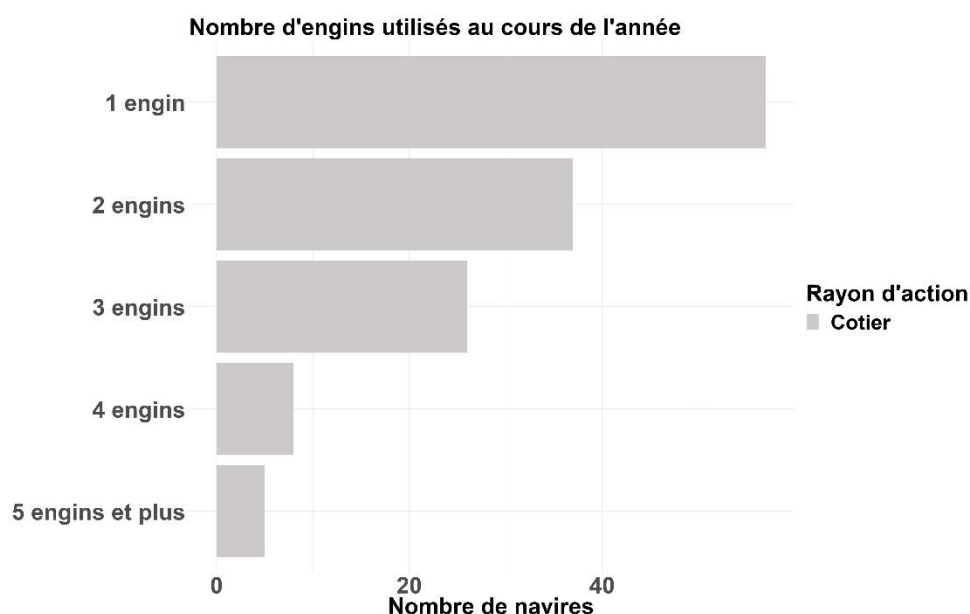
### 3.4.1.2.3 Engins mis en œuvre et métiers pratiqués

Les engins principaux les plus déclarés sont les chaluts (incluant les tamis à civelle), qui représentent 96% des engins principaux déclarés par les navires (d'après SACROIS, 2018).



**Figure 73 : Répartition des navires de la flotte périphérique selon l'engin principal déclaré (Pays de la Loire)**

Afin d'analyser la pluriactivité des navires, une analyse a été réalisée sur l'ensemble des engins mis en œuvre pour chaque navire, ces derniers pouvant utiliser plusieurs engins au cours de l'année. Cette polyvalence est à la fois technique de par l'engin de pêche utilisé, spatio-temporelle selon les saisons et biologique (type d'espèces ciblées et capturées). Elle leur apporte une souplesse d'adaptation face aux variations du milieu et des stocks exploitables.



**Figure 74 : Polyvalence des navires (Pays de la Loire)**

57 % des navires sont polyvalents : 37 d'entre eux ont déclaré deux engins différents et 26 d'entre eux ont utilisé plus de deux engins au cours de l'année 2018. Les pièges, les palangres et les trémails sont les engins les plus utilisés au cours de l'année : ils représentent 74 % du cumul des mois d'activité.

**Tableau 86 : Liste des types d'engins mis en œuvre par la flotte périphérique (Pays de la Loire)**

Type d'engins	Nombre de navires flotte périphérique	Nombre de mois d'activité
<b>Chaluts</b>	130	860
<b>Pièges</b>	20	80
<b>Dragues</b>	24	66
<b>Palangres</b>	15	56
<b>Trémails</b>	10	47
<b>Filets</b>	9	41
<b>Lignes</b>	3	10
<b>Inconnus</b>	1	1
<b>Sennes</b>	1	1

Les chaluts (incluant les tamis à civelle) sont principalement mis en œuvre par cette flotte périphérique régionale.

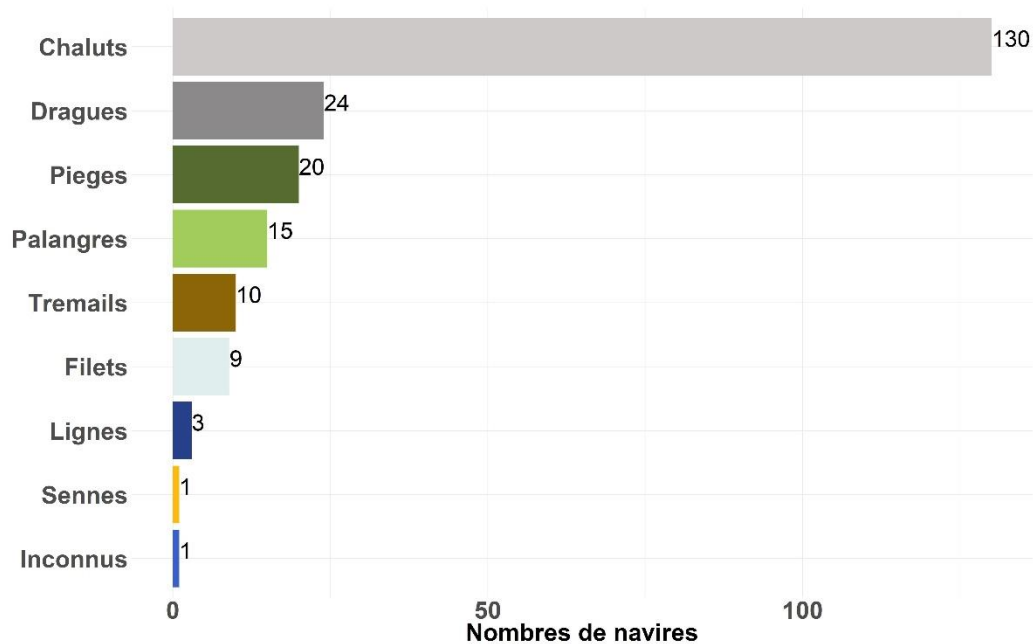


Figure 75 : Répartition des navires de la flotte périphérique par type d'engins mis en œuvre (Pays de la Loire)

Tableau 87 : Saisonnalité des types d'engins de la flotte périphérique (Pays de la Loire)

Engins	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Chaluts	114	110	98	51	58	60	59	62	60	59	46	83	860
Pièges	4	2	2	3	7	8	6	3	10	14	15	6	80
Dragues	6	5	3	2	3	1	2	2	2	5	17	18	66
Palangres	1	1	1	2	3	4	4	8	10	13	6	3	56
Trémails			2	9	9	5	5	4	2	6	5		47
Filets			5	4	4	3	3	7	7	5	3		41
Lignes				1	2	1	1	1	1	2	1		10



Tableau 88 : Liste des principaux métiers pratiqués par la flotte périphérique (Pays de la Loire)

Métier	Nombre de navires	Nombre de mois d'activité
Tamis à civelle	105	346
Chaluts de fond à soles	42	203
Chaluts de fond à seiches	34	160
Chaluts de fond à crevette grise	30	153
Chaluts de fond à calmars, encornets	42	139
Chaluts de fond à bars	31	76
Dragues à coquille St-Jacques	21	53
Chaluts de fond à poissons	19	53
Palangres de fond à bars	15	51
Trémails à soles	9	39
Casiers à bouquet	12	38
Trémails à bars	8	37
Casiers à anguille	7	34
Chaluts de fond à sparidés	10	26
Chaluts de fond à maquereaux	17	25
Chaluts de fond à rougets	8	18
Chaluts de fond à dorade royale	7	18
Dragues à pétoncle noir	7	14
Chaluts de fond à maigre	9	12
Chaluts de fond à poissons plats	7	8

**Tableau 89 : Saisonnalité des principaux métiers de la flotte périphérique (Pays de la Loire)**

Métier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Tamis à civelle	99	96	81		1		2			1	5	61	346
Chaluts de fond à soles	7	4	4	23	25	26	28	23	19	21	14	9	203
Chaluts de fond à seiches	5	5	4	12	18	22	27	26	16	13	8	4	160
Chaluts de fond à crevette grise	3	4	7	21	20	22	18	17	14	13	7	7	153
Chaluts de fond à calmars, encornets	4	4			2	4	11	20	28	34	27	5	139
Chaluts de fond à bars	4	2	5	11	7	9	3	6	6	8	10	5	76
Chaluts de fond à poissons	4	5	3	7	2	4	4	4	3	7	9	1	53
Dragues à coquille St-Jacques	4	5	3	1	1					3	17	19	53
Palangres de fond à bars	1	1	2	2	2	1	4	6	8	12	7	5	51
Trémails à soles			2	6	7	5	4	3	3	5	4		39
Casiers à bouquet	3	2	2	3	1			3	5	6	9	4	38
Trémails à bars				5	6	4	6	5	2	5	3	1	37
Casiers à anguille					6	5	5		6	6	6		34
Chaluts de fond à sparidés			1	5	3	4	6	4	3				26
Chaluts de fond à maquereaux		1		3	2		3	8	7	1			25
Chaluts de fond à dorade royale		1		3	3	3	1	3	4				18
Chaluts de fond à rougets						2	4	7	1	3	1		18
Dragues à pétoncle noir	1	2									7	4	14

Les métiers les plus pratiqués en période hivernale par les navires de flotte périphérique ligérienne sont les tamis à civelle. Une fois la pêcherie de civelle fermée, les navires mettent œuvre des arts trainants au printemps et en été. Ceux sont majoritairement des chaluts de fond qui sont utilisés pour cibler une grande diversité d'espèces : des poissons à haute valeur commerciale (bar, sole), mais aussi des crustacés (crevette grise) et des céphalopodes (seiche, calmar).

#### 3.4.1.2.4 Zones de pêche



Point de vigilance :

Les cartes de zones de pêche présentées ci-dessous concernent l'ensemble de la flotte régionale.

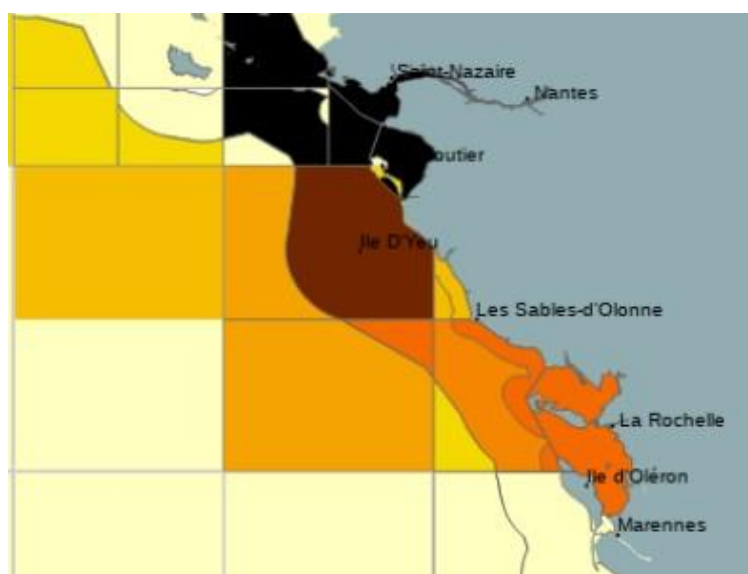


Figure 76 : Principales zones ciblées par la pêche en Pays de la Loire (SIH, 2018)

L'estuaire de la Loire et la Baie de Bourgneuf sont les secteurs les plus pêchés en Pays de la Loire, en particulier jusqu'aux 12 milles des côtes.

Tableau 90 : Identification des zones de pêche principales de la flotte périphérique (Pays de la Loire)

Zones de pêche	Nombre de marées	Quantité pêchée (T)	Valeur (k€)
27.8.a	12 625	2 331	10 104
27.7.d	6	3	9
27.8.d	2	2	3
27.7.e	1	0	1
27.8.b	2	0	0

Les usages en mer sont nombreux sur l'espace maritime exploité par les navires de la flotte périphérique ligériens : extractions de granulats marins, projets d'éoliennes en mer, aires marines protégées, pêche de loisir, etc. Or, ces espaces, situés majoritairement en zone 8.a, représentent 99 % de la valeur produite par la flotte périphérique.

### 3.4.1.3 Production et valorisation des produits

#### 3.4.1.3.1 Production en volume et en valeur

La côte ligérienne présente des milieux variés, de l'estuaire de la Loire à l'océan. La grande diversité des métiers qui en résulte et la complémentarité des flottilles de pêche assurent des apports variés.

En 2018, la flotte périphérique a débarqué 2 332 T de produits halieutiques sur le territoire pour une valeur totale de 10 millions d'euros (Tableau 56).

**Tableau 91 : Production de la flotte périphérique en volume (T) et valeur (k€) (Pays de Loire)**

Espèces	Quantité (T)	Valeur (k€)	Prix moyen (€/kg)
<b>Sardine commune</b>	1 188	2 067	1,74
<b>Seiche commune</b>	173	1 255	7,25
<b>Crevette grise</b>	84	1 251	14,89
<b>Sole commune</b>	66	1 144	17,33
<b>Calmars côtiers nca</b>	116	1 013	8,73
<b>Bar européen</b>	41	621	15,15
<b>Autres espèces</b>	177	544	3,07
<b>Coquille St-Jacques atlantique</b>	104	405	3,89
<b>Bouquet commun</b>	11	273	24,82
<b>Rouget de roche</b>	32	236	7,38
<b>Anguille d'Europe</b>	25	217	8,68
<b>Dorade grise</b>	44	203	4,61
<b>Maquereau commun</b>	77	144	1,87
<b>Dorade royale</b>	9	128	14,22
<b>Lieu jaune</b>	16	117	7,31
<b>Saint Pierre</b>	8	100	12,5
<b>Congre d'Europe</b>	74	95	1,28
<b>Coque commune</b>	41	94	2,29
<b>Merlu européen</b>	26	75	2,88
<b>Maigre commun</b>	6	74	12,33
<b>Spisule ovale</b>	14	58	4,14
<b>Total</b>	<b>2 332</b>	<b>10 114</b>	-

Les principales espèces produites par la flotte périphérique régionale en volume sont la sardine, la seiche et le calmar.

Les espèces contribuant majoritairement à la valeur dégagée par la flotte périphérique sur le territoire ligérien sont la sardine (20 % de la valeur produite), la seiche (12 %) et la crevette grise (12 %).

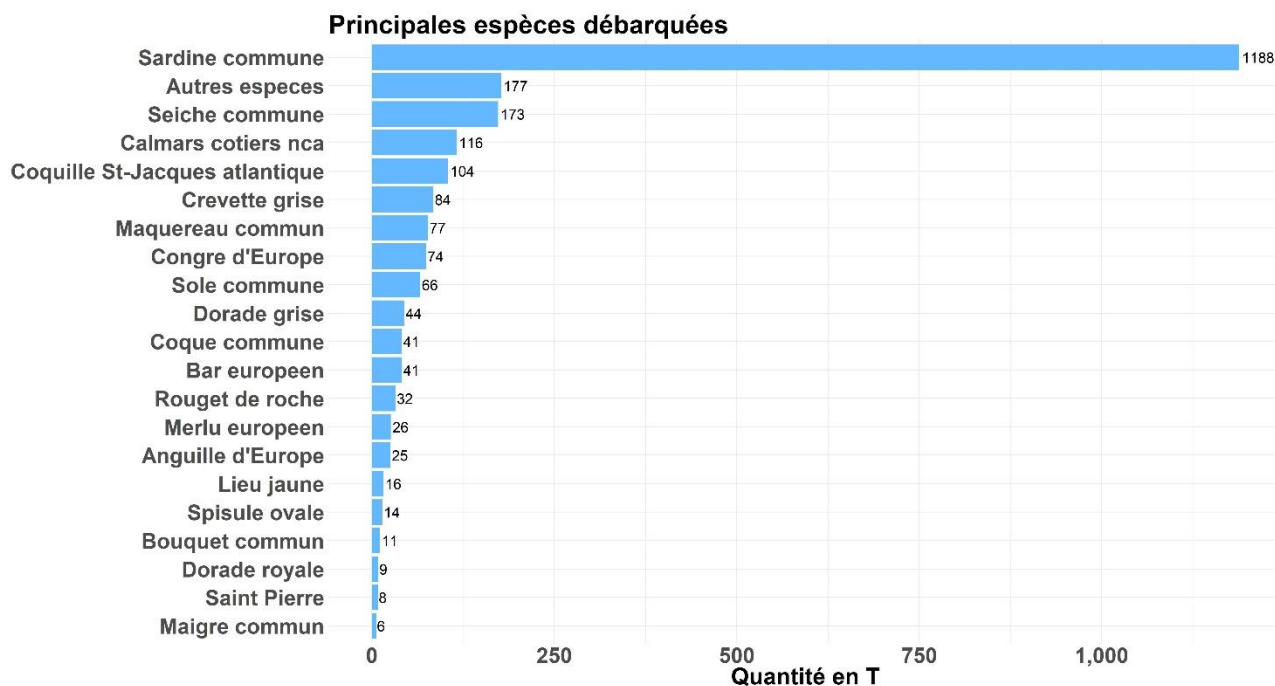


Figure 77 : Production de la flotte périphérique en volume (T) (Pays de la Loire)

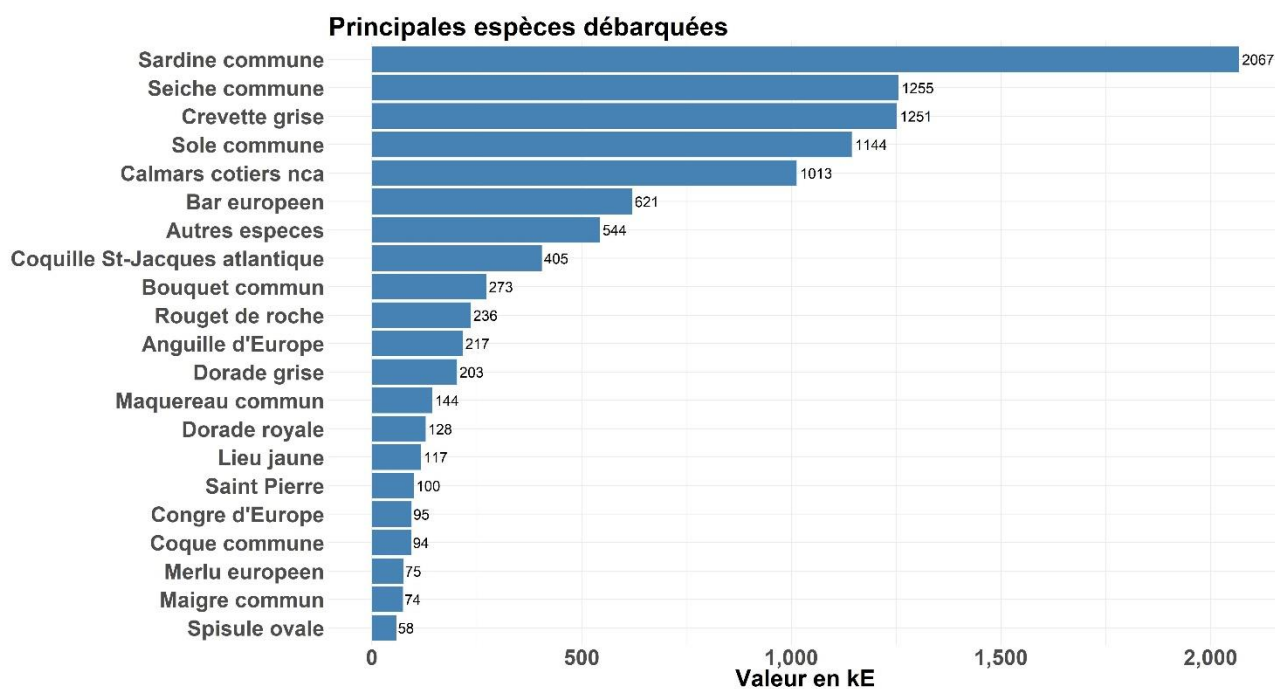
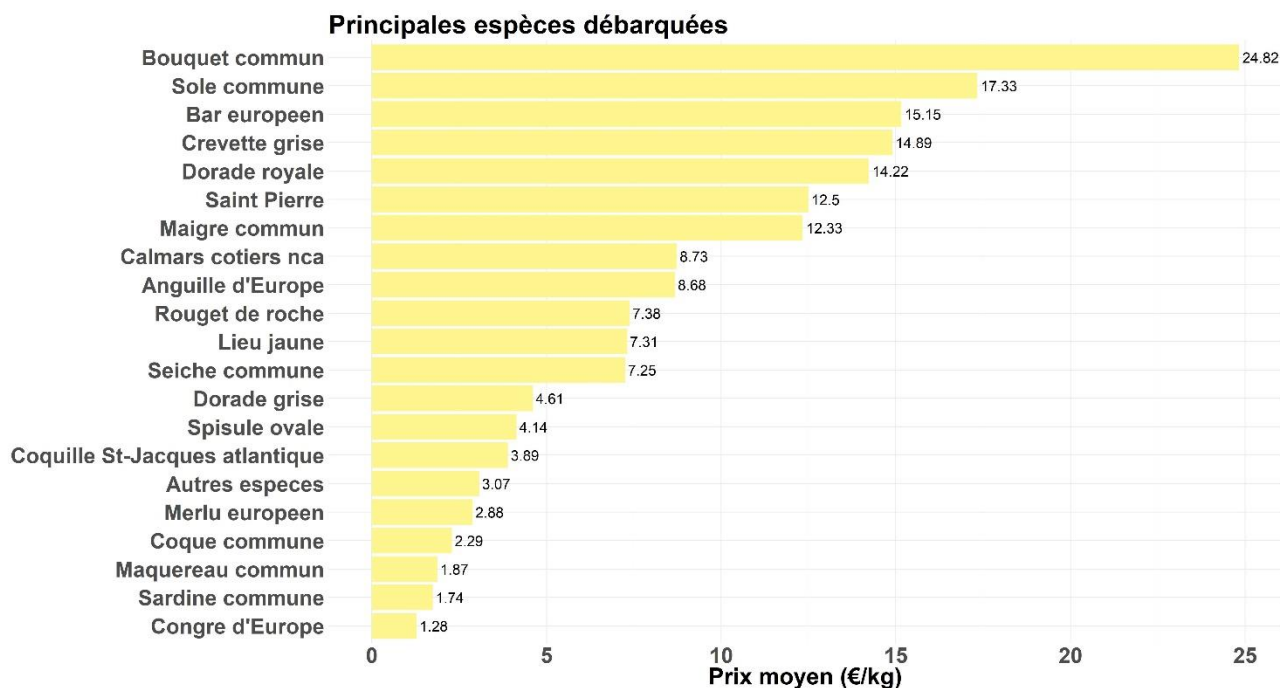


Figure 78 : Production de la flotte périphérique en valeur (k€) (Pays de la Loire)



**Figure 79 : Prix moyen des principales espèces ciblées par la flotte périphérique (Pays de la Loire)**

#### 3.4.1.3.2 Durabilité des stratégies d'exploitation

En Pays de la Loire, les navires de la flotte périphérique régionale semblent moins dépendants à certaines espèces soumises à quota que la PPC (fortement dépendante aux quotas de sole). En effet, 55 % de la valeur produite par cette flottille sont issues de l'exploitation d'espèces non soumises à une limitation de captures (sardine, seiche, calmar et crevette grise).

**Tableau 92 : Identification des espèces principalement exploitées par la flotte périphérique soumises ou non à quota (Pays de la Loire)**

Espèce	Stock principal concerné par la flotte périphérique	Evaluation	Etat du stock	Gestion sous quota	TAC Français (T)
<b>Anguille d'Europe</b>	-	Oui	Inconnu	Non <sup>46</sup>	-
<b>Bouquet commun</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Calmars côtiers nca</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Congre d'Europe</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Coque commune</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Coquille St-Jacques atlantique</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Crevette grise</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Dorade grise</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Dorade royale</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Maigre commun</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Rouget de roche</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Saint Pierre</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Sardine commune</b>	8abd	Oui	Surpêché	Non	-
<b>Seiche commune</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Spisule ovale</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Bar européen</b>	8 a-b	Oui	Surpêché	Oui	2 150
<b>Lieu jaune</b>	8 a-b	Oui	Inconnu	Oui	1 230
<b>Maquereau commun</b>	1-8	Oui	Surpêché	Oui	15 612
<b>Merlu européen</b>	8 a-b	Oui	Ni surpêché, ni surexploité	Oui	29 338
<b>Sole commune</b>	8 a-b	Oui	Ni surpêché, ni surexploité	Oui	3 319

#### 3.4.1.3.3 Stratégie de commercialisation

Les produits de la pêche sont majoritairement vendus sous les criées, par praticité, mais la vente directe existe également.

1 693 tonnes pêchées par la flotte périphérique sont vendues ou enregistrées (pour les ventes directes) sous halles à marée, soit 72 % des volumes capturés. 28 % des volumes sont donc probablement vendus en direct, mais non enregistrés.

<sup>46</sup> Il existe un quota pour la civelle, juvénile de l'anguille (<http://www.corepem.fr/actions-et-projets/gestion-des-peches/civelles/introduction/>)

**Tableau 93 : Ventes en halles à marées réalisées par la flotte périphérique (Pays de la Loire)**

Halles à marées	Quantités vendues par la flotte périphérique (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités flotte périphérique / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la flotte périphérique (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs flotte périphérique / Valeurs Totales
<b>Hors criées</b>	299	57 894	1 %	4 365	89 630	5 %
<b>La Turballe</b>	238	6 955	3 %	1 634	19 250	8 %
<b>Le Croisic</b>	219	1 741	13 %	1 569	12 762	12 %
<b>Les Sables d'Olonne</b>	317	7 653	4 %	1 557	43 720	4 %
<b>Noirmoutier</b>	208	1 592	13 %	1 546	11 821	13 %
<b>St Gilles Croix de Vie</b>	412	1 865	22 %	1 015	7 726	13 %
<b>Total</b>	<b>1 693</b>	<b>77 700</b>	<b>2 %</b>	<b>11 686</b>	<b>184 909</b>	<b>6 %</b>

**Tableau 94 : Prix de vente moyens en criées en 2018 (Pays de la Loire)**

Halles à marées	Prix moyen flotte périphérique (€/kg)	Prix moyen Criée (€/kg)
<b>Hors criées</b>	14,60	1,55
<b>La Turballe</b>	6,87	2,77
<b>Le Croisic</b>	7,16	7,33
<b>Les Sables d'Olonne</b>	4,91	5,71
<b>Noirmoutier</b>	7,43	7,43
<b>St Gilles Croix de Vie</b>	2,46	4,14
<b>Total</b>	<b>6,90</b>	<b>2,38</b>

La flotte périphérique valorise mieux sa production que les autres segments, sauf pour les criées de St Gilles Croix de Vie et des Sables d'Olonne (les espèces principalement vendues étant les petits pélagiques comme la sardine, espèce à faible valeur commerciale). Sur les autres criées régionales, on retrouve des espèces à plus haute valeur commerciale (par exemple la sole, la seiche et les crevettes).

Le hors-criées présente un prix moyen très supérieur aux autres segments: ce mode de vente concerne une espèce à très haute valeur commerciale, l'anguille (178 €/kg).



**Tableau 95 : Modes de commercialisation mis en place par la flotte périphérique en 2018 (Pays de la Loire)**

Modes de commercialisation	Quantités vendues par la flotte périphérique (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités flotte périphérique / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la flotte périphérique (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs flotte périphérique / Valeurs Totales
<b>Invenu à destination</b>	1	13	8	0	0	NA
<b>Stockage</b>	1	47	2	1	38	3
<b>Vente aux enchères</b>	1 389	16 739	8	7 311	91 873	8
<b>Vente de gré à gré</b>	26	4 817	1	4 278	14 429	30
<b>Vente par contrat</b>	277	2 339	12	96	886	11

Le mode de vente le plus pratiqué est la vente à l'enchère, qui concerne 82 % des ventes.

Les ventes de gré à gré concernent majoritairement l'anguille et la sardine (vente directe auprès des conserveurs).

#### 3.4.1.3.4 Stratégie de valorisation

Certaines pêcheries du territoire sont intéressées par l'écolabel « Pêche durable » développé par les acteurs de la filière grâce à une très large concertation (ONG, association de consommateurs, professionnels de la filière amont et aval). Ce label est géré par FranceAgriMer. La prise en compte du volet social dans le référentiel est jugée intéressante par les acteurs de la filière. Toutefois, les acteurs peinent à engager cette démarche de certification, du fait d'un cahier des charges complexe à mettre en œuvre.

Une marque régionale est en cours de définition, mais il est difficile d'y intégrer les produits de la pêche et de l'aquaculture (espèces sauvages, provenance difficile à prouver) (d'après Région Pays de la Loire).

#### 3.4.2 Caractérisation de l'activité de conchyliculture-petite pêche en région Pays de la Loire

En Pays-de-la-Loire en 2019, 47 navires étaient immatriculés en CPP, tous dans le quartier maritime de Noirmoutier. L'observatoire prospectif des métiers et des qualifications de la pêche relevait 66 marins naviguant sur des navires de CPP en 2017 en région Pays-de-la-Loire (Tableau 28Tableau 29). Cette situation est en lien avec l'activité conchylicole de la baie de Bourgneuf et de l'île de Noirmoutier. La consultation des acteurs régionaux menée lors de la phase 2 de la présente étude n'a pas mis en évidence de problématiques spécifiques à ce genre de navigation en Pays-de-la-Loire.

#### 3.4.3 Caractérisation de l'activité de pêche à pied en région Pays de la Loire

La région Pays-de-la-Loire comptait 232 permis de pêche-à-pied en 2019 (Tableau 29), dont un peu plus des trois quarts pour le département de la Vendée. Ceci représente 18 % des permis de pêche à pied délivrés au niveau national. Ces chiffres sont à compléter par ceux de 2018, année pour laquelle le COREPEM recensait 388 professionnels ayant au moins une licence de pêche à pied en pays de la Loire (ces professionnels pouvant être originaires d'autres régions).

Pour la Loire-Atlantique, la principale espèce sous licence est la coque pour les bancs principaux de La Baule, le Pouliguen, Pen Bé ou du Traict du Croisic. Le gisement de coque de La Baule compte ainsi à lui seul 208 licences pour la campagne 2019/2020 sur les 534 du département. Les moules, les huîtres et les palourdes disposent également de licences en Loire-Atlantique mais sans gisement spécifique. Les licences du département Loire-Atlantique ont quasiment toutes atteintes leur contingent (Tableau

96). Cette répartition des licences est en adéquation avec les proportions d'espèces débarquées en Loire-Atlantique, selon le COREPEM, avec 57 % de coques, 22 % de moules et 20 % d'huître creuse.

Pour la Vendée, c'est la palourde qui dispose du plus grand nombre de licences, avec 205 licences attribuées pour cette espèce pour la campagne 2019/2020 sur les 514 du département. 133 licences sont attribuées pour la coque, 59 pour l'huître et 39 pour la moule pour la campagne 2019/2020, avec des contingents non atteints pour la pêche-à-pied de ces trois espèces en Vendée (Tableau 96). La production moyenne est en accord avec cette répartition avec 71 % de palourdes, 14 % pour l'huître creuse, 9 % pour la coque et 5 % pour la moule, selon le COREPEM, sur la période 2012 à 2017.

Cette forte activité de pêche à pied dans la région se traduit par un tonnage moyen annuel débarqué de 1300 t avec une activité encadrée par 4 gardes jurés, 2 sur chaque département. Des programmes de suivi spécifiques à ces ressources ont été mis en place par le COREPEM et permettent d'adapter le contingent de licence à l'abondance des gisements.

Dans la région Pays-de-la-Loire, parmi les gisements faisant l'objet d'un classement sanitaire pour le groupe II, seuls 2 gisements sont classés en A, les autres étant classés en B. Les zones classées pour les espèces du groupe III sont plus fréquemment classées en A (Tableau 97). Il est à noter que depuis 2014, des mortalités de moules ont été observées sur les élevages, de manière concomitante aux mortalités observées sur les bancs sauvages sur les départements de Vendée et de Loire-Atlantique<sup>47</sup>, affectant ainsi l'activité de pêche à pied.

**Tableau 96 : Nombre de licences de pêche à pied attribuées par le CRPEM de Pays-de-la-Loire pour la campagne 2019/2020 (source : CNPEM)**

Campagne 2019/2020					
		Nom licence	Contingent licence	Nb licences attribuées	
Pays-de-la-Loire	44	huître de Loire Atlantique	68	68	
		Coques de la Baule	208	208	
		Palourdes de Loire-Atlantique	60	59	
		Moules de Loire-Atlantique	36	36	
		Tout coquillage du Traict du Croisic	18	18	
		Coques du Pouliguen	30	30	
		Coques de Pen Bé (n° 44.03)	45	45	
		Coques autres gisements de Loire-Atlantique	50	50	
		Autres animaux marins Loire Atlantique	21	20	
	85	Palourde Vendée	206	205	
		Coque Vendée	150	133	
		Huître Vendée	150	59	
		Moule Vendée	50	39	
		Autres animaux marins Vendée	81	78	
			Total		<b>1048</b>

<sup>47</sup> ALLAIN G. & BERNARD I., 2016. Les mortalités de moules en 2014 et 2015 vues par les professionnels - Compte-rendu de la phase 1 : synthèse sur l'émergence, la propagation et l'installation des mortalités Armeria, Eurêka Modélisation et CRCBN, 23p.

**Tableau 97 : Classement administratif et sanitaire des gisements de pêche à pied selon le groupe d'espèces considéré pour la région Pays-de-la-Loire (source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – Office International de l'eau)**

Région	Département	Code zone	Titre zone	GP1	GP2	GP3	
Pays-de-la-Loire	Loire-Atlantique	44.01	Ile Dumet	N	N	A	
		44.02	Baie de Pont-Mahe	N	N	B	
		44.03	Traict de Pen Bé	N	X	B	
		44.03.01	Traict de Pen Bé Nord	X	EO	X	
		44.03.02	Traict de Pen Bé Sud	X	B	X	
		44.04.01	Piriac Nord	N	N	B	
		44.04.02	Pointe de Piriac	N	N	B	
		44.04.03	Piriac - Lanséria	N	N	B	
		44.04.04	Piriac Sud	N	N	B	
		44.05	Les barres de Pen-Bron	N	EO	B	
		44.05.01	Pointe du Croisic	N	N	B	
		44.06	Traict du Croisic	N	B	N	
		44.06.01	Nord Traict du CROISIC	X	X	A	
		44.06.02	Sud Traict du CROISIC	X	X	B	
		44.07.01	Pointe de Penchâteau	N	B	B	
		44.07.02	La Baule	N	B	B	
		44.08	Pornichet - Les ilots	N	N	B	
		44.09	Estuaire de la Loire	N	EO	EO	
		44.10	Embouchure - Banc du Nord	N	N	B	
		44.11	Embouchure rive sud	N	N	B	
		44.12	La Plaine sur mer	N	N	B	
	44.13	La Tara	N	N	A		
	44.14	La Pree	N	N	B		
	44.15	Nord de la baie de Bourgneuf	N	N	A		
		Vendée	85.01.01	BAIE DE BOURGNEUF - NORD-OUEST DU GOIS	N	A	A
			85.01.02	SUD JETÉE DES ILEAUX	N	B	A
			85.01.03	BAIE DE BOURGNEUF - NORD-EST DU GOIS	N	B	A
			85.02.01	SUD DU GOIS : FROMENTINE	N	B	B
			85.02.02	SUD DU GOIS : LA FOSSE	N	B	N
			85.03	PAILLARD - LA GUERINIERE	N	N	B
			85.04	LA FANDIERE - LA FOSSE	N	N	A
			85.05.01	LOTISSEMENT DES FILIERES DE L'ILE D'Yeu	N	N	A
			85.05.02	GISEMENT NATUREL COQUILLIER DE LA SABLE	N	A	N
			85.06	PARCS DU HAVRE DE LA GACHERIE	N	N	B
			85.07	CHENAUX DU PAYRE	N	N	B
			85.08.01	LOTISSEMENT DES FILIERES DU PERTUIS	N	N	B
			85.08.03	RIVIERE DU LAY	N	N	B
			85.08.05	ESTUAIRE DE LA SEVRE NIORTAISE	N	N	B
			85.08.21	COTE DE LA TRANCHE	N	N	A
			85.08.22	COTE DE LA FAUTE	N	N	A
			85.08.41	POINTE DE LA ROCHE	N	N	B
		85.08.42	COTE DE L'AIGUILLON	N	N	B	

### 3.4.4 Panorama institutionnel régional

Le tableau ci-dessous recense les différentes institutions en lien avec la pêche professionnelle présentes en région Pays-de-la-Loire.

**Tableau 98 : Panorama institutionnel en région Pays-de-la-Loire**

Organisations professionnelles	Centres techniques et scientifiques et de formation	Aires marines protégées
Le COREPEM, Comité Régional des Pêches maritimes et des Élevages Marins, basé aux Sables d'Olonne L'OP Vendée, basée aux Sables d'Olonne L'OP des Pêcheurs Artisans de Noirmoutier, basée à Noirmoutier-en-l'Île L'OP Estuaires, basée aux Sables d'Olonne	Le Centre Ifremer Atlantique, basé à Nantes La station Ifremer de Bouin Le SMIDAP, Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays-de-la-Loire, basé à Nantes Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard	Site Natura 2000 en mer du Plateau du Four

### 3.5 Région Nouvelle-Aquitaine

La flotte de pêche de la Région Nouvelle-Aquitaine est composée de 555 navires, dont 505 sont actifs à la pêche en 2017. Les navires sont rattachés administrativement à six quartiers maritimes : celui de Marennes (100 navires), dont les ports principaux sont Royan, La Cotinière et Mortagne-sur-Gironde; celui de l'île d'Oléron (73 navires) dont les ports principaux sont La Cotinière, Boyardville et Le Château d'Oléron; celui de La Rochelle (74 navires) dont les ports principaux sont La Rochelle, Charron Le Pave et Celeiro; celui d'Arcachon (116 navires) dont les ports principaux sont Arcachon, La Vigne et Gujan-Mestras ; celui de Bordeaux (36 navires) dont les ports principaux sont Callonges (Saint-Ciers-sur-Gironde), Le Verdon-sur-Mer et Portes Neuves (Saint-Ciers-sur-Gironde) ; et celui de Bayonne (156 navires), dont les ports principaux sont Saint-Jean-de-Luz, Ciboure, Bayonne et Castletown bearhaven (d'après SIH, 2018).

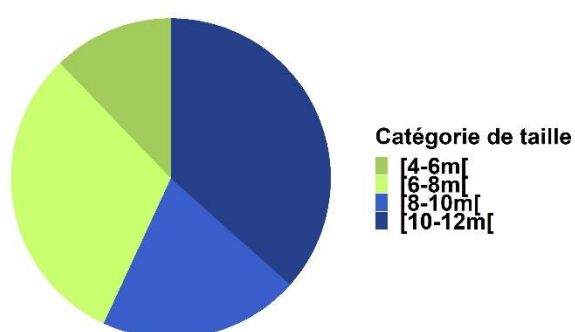
#### 3.5.1 Caractéristiques techniques de la flotte périphérique

Au sein de cette flotte, 123 navires appartiennent au segment de la flotte périphérique en 2018, selon les critères définis au chapitre 1.2.2. Ces navires représentent environ 21 % de la flotte régionale. Les caractéristiques techniques de la flotte sont présentées dans le Tableau 99 ci-dessous :

Tableau 99 : Caractéristiques techniques de la flotte périphérique (Nouvelle-Aquitaine)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Jauge (UMS)	Jauge moyenne (UMS)	Puissance (Watt)	Puissance moyenne (Watt)	Âge moyen (ans)	Longueur moyenne (m)
[4-6m]	15	15	1	517	34	32	5
[6-8m]	38	77	2	3 060	81	21	7
[8-10m]	25	124	5	1 930	77	36	9
[10-12m]	45	437	10	4 377	97	39	11
<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>654</b>	<b>5</b>	<b>9 884</b>	<b>80</b>	<b>32</b>	<b>9</b>

Répartition des navires selon leur taille



Répartition de la puissance

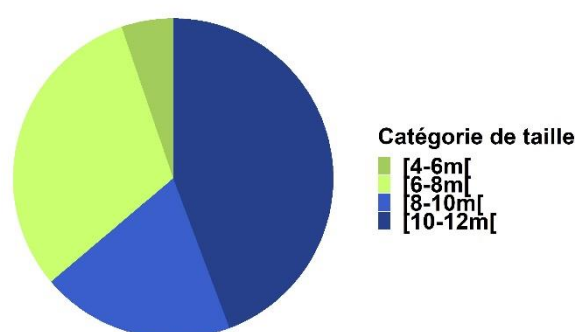
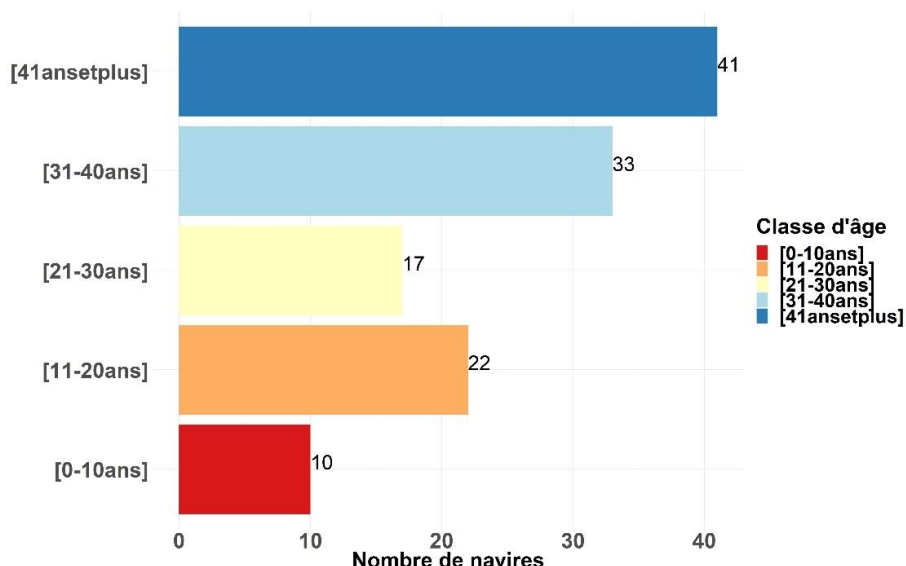


Figure 80 : Répartition des navires (unités, puissance) en fonction de la longueur des navires (Nouvelle-Aquitaine)

Les classes de taille les plus représentées sont celles des navires de 6 à 8 m et de 10 – 12m. En revanche, peu de navires de moins de 6 m sont représentées au sein de la flotte périphérique régionale. Le navire moyen est une unité moyenne de 9 m de long, de 32 ans et relativement puissant (5 UMS pour 80 W).



**Figure 81 : Pyramide des âges de la flotte périphérique (Nouvelle-Aquitaine)**

60 % des navires ont plus de 30 ans : la flotte périphérique régionale est un segment vieillissant. 41 navires appartiennent à la classe des [41 ans et plus].

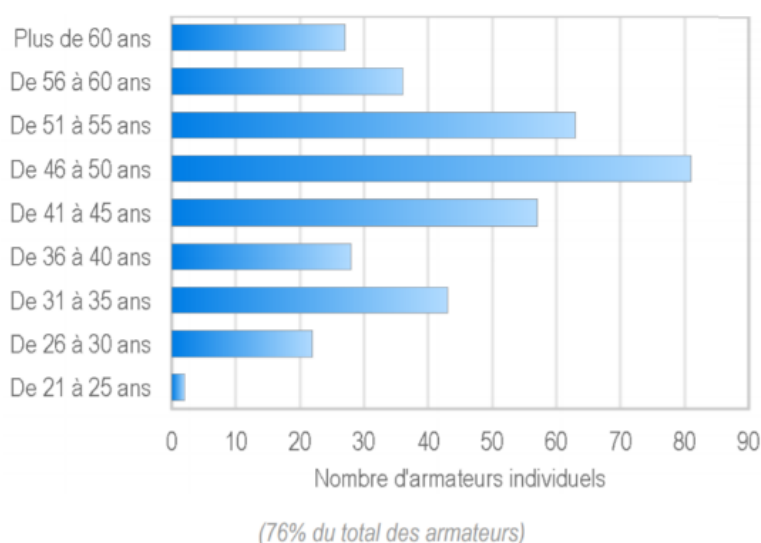
Le nombre de navires à l'échelle régionale, tous segments confondus, tend à diminuer depuis une dizaine d'années. Les navires de moins de 12 mètres ont vu leurs effectifs diminués de 14 % en dix ans, et tend à augmenter légèrement depuis 2015 (d'après SIH, 2018).

### 3.5.1.1 Performances socio-économiques de la flotte périphérique

La flotte périphérique regroupe 180 marins employés soit près de 11 % de l'effectif professionnel régional. Le nombre d'emplois induits est estimé à 540 emplois (pour 1 emploi en mer, 3 emplois à terre). En moyenne, l'effectif à bord s'élève à 1,5 marin (moyenne inférieure à la PPC).

**Point de vigilance :**

Les données d'âge pour les armateurs n'étant pas accessibles à l'échelle de la flotte périphérique, la pyramide des âges tient compte des âges de tous les armateurs, tous segments confondus.



**Figure 82 : Pyramide des âges des armateurs individuels pour l'ensemble de la flotte régionale Nouvelle-Aquitaine (d'après SIH, 2018)**

L'âge des marins s'étend de 20 à plus de 60 ans, avec une grande proportion des marins entre 46 et 55 ans. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 46 à 50 ans.

### 3.5.1.2 Type d'activités de la flotte périphérique

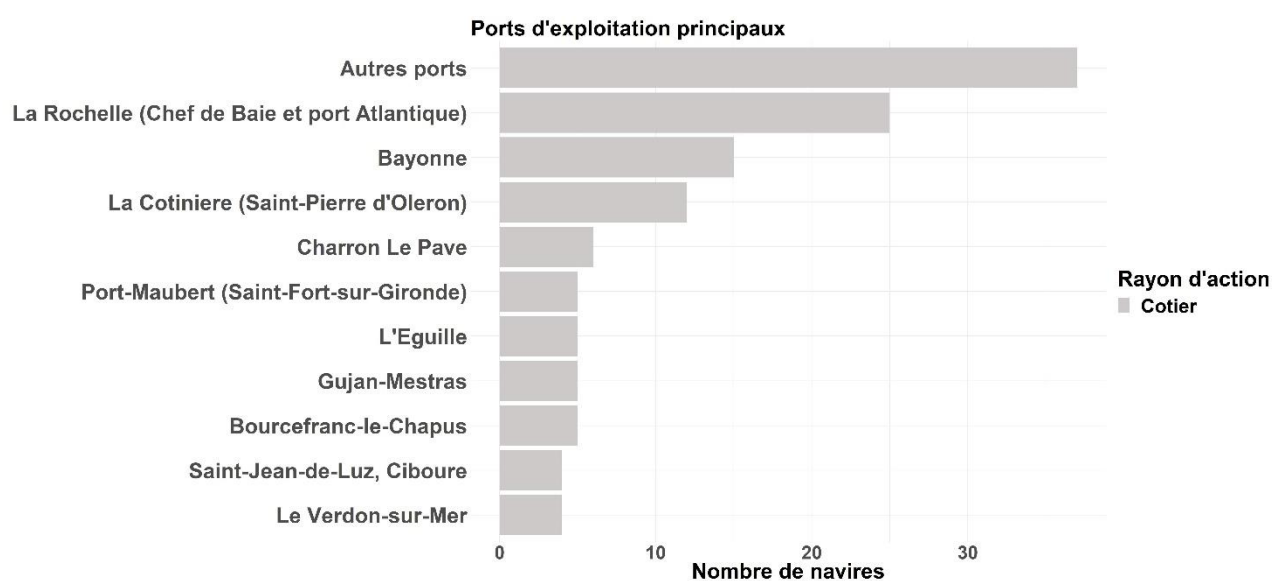
#### 3.5.1.2.1 Ports d'exploitation des navires de flotte périphérique et halles à marée

En 2018, 100 % de la flotte périphérique a été active.

**Tableau 100 : Rayon d'action de la flotte périphérique (Nouvelle-Aquitaine)**

Rayon d'action	Nombre de navires actifs
Côtier	123

Les principaux ports d'exploitation de la flotte périphérique sont La Rochelle et Bayonne, avec une vingtaine de navires rattachés à ces derniers.



**Figure 83 : Répartition des navires par port d'exploitation en 2018 (Nouvelle-Aquitaine)**

Le long des 970 km de côtes du littoral Néo-Aquitain, les navires de la flotte périphérique sont répartis sur de nombreux ports. Sur la façade, on ne compte que 5 halles à marée. La complémentarité entre les différentes flottilles est forte et assure à la fois un bon niveau d'équipement des ports, leur animation et des apports très diversifiés.

#### 3.5.1.2.2 Saisonnalité de l'activité

La flotte périphérique a un pic d'activité en hiver (de novembre à février). Ce pic correspond à la période d'exploitation des civelles, pêche dont l'exploitation est très encadrée (fermeture temporelle, quota) L'activité de la flotte périphérique décroît au printemps et en été.

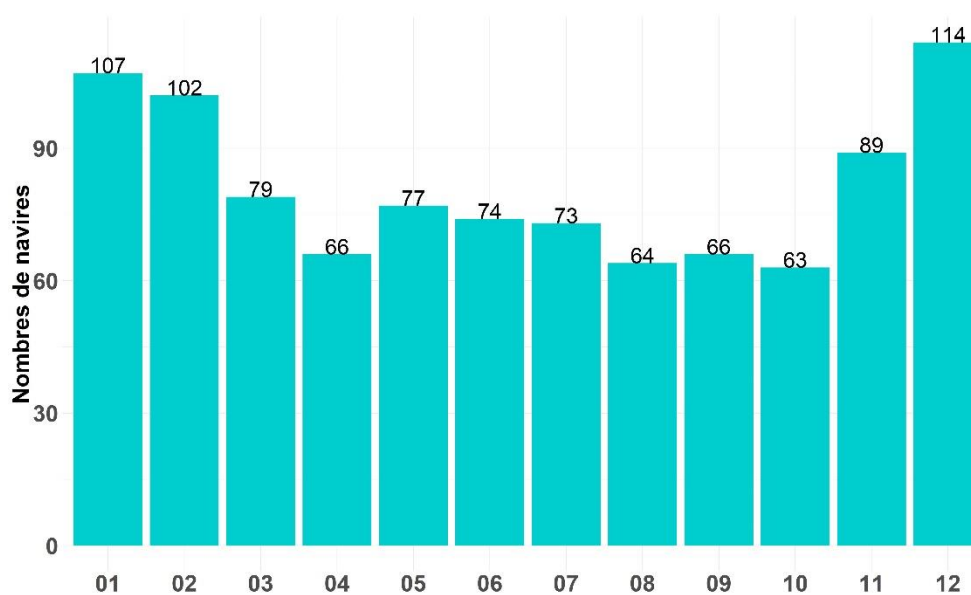


Figure 84 : Saisonnalité annuelle de la flotte périphérique (Nouvelle-Aquitaine)

Tableau 101 : Nombre de marées réalisées par la flotte périphérique (Nouvelle-Aquitaine)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Nombre de marées cumulées	Nombre moyen de marées
[4-6m]	15	649	43
[6-8m]	38	2 425	64
[8-10m]	25	2 012	80
[10-12m]	45	5 788	129

Les unités de moins de 10 mètres (soit 78 navires) sortent peu à l'année (moins de 100 marées par an en moyenne), tandis que les unités de 10-12 mètres réalisent en moyenne 129 marées.

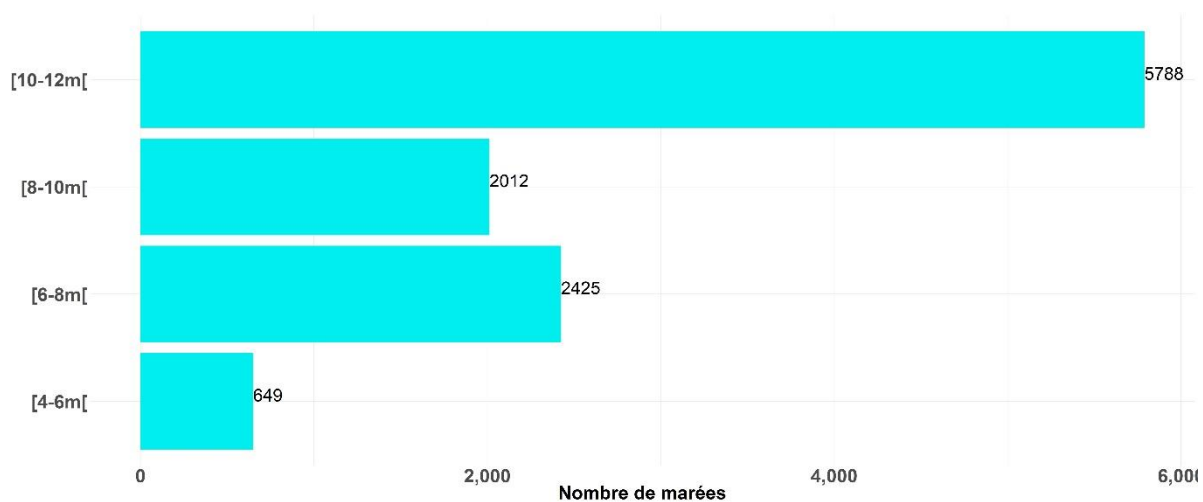


Figure 85 : Nombre de marées cumulées de la flotte périphérique (Nouvelle-Aquitaine)

### 3.5.1.2.3 Engins mis en œuvre et métiers pratiqués

Les engins principaux les plus déclarés sont les chaluts (incluant les tamis à civelle), qui représentent 94 % des engins principaux déclarés par les navires.

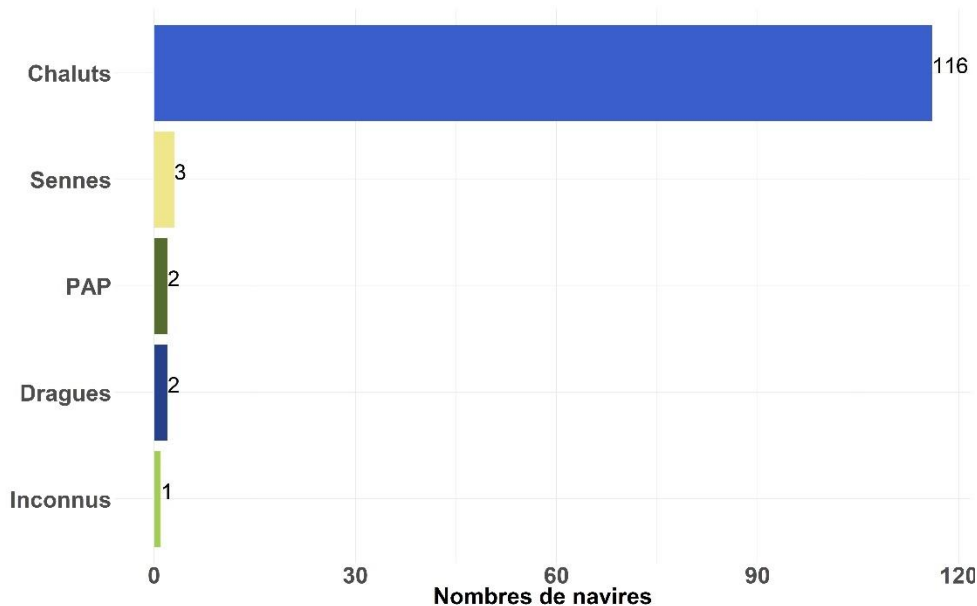


Figure 86 : Répartition des navires de la flotte périphérique selon l'engin principal déclaré (Nouvelle-Aquitaine)

Afin d'analyser la pluriactivité des navires, une analyse a été réalisée sur l'ensemble des engins mis en œuvre pour chaque navire, ces derniers pouvant utiliser plusieurs engins au cours de l'année. Cette polyvalence est à la fois technique de par l'engin de pêche utilisé, spatio-temporelle selon les saisons et biologique (type d'espèces ciblées et capturées). Elle leur apporte une souplesse d'adaptation face aux variations du milieu et des stocks exploitables.

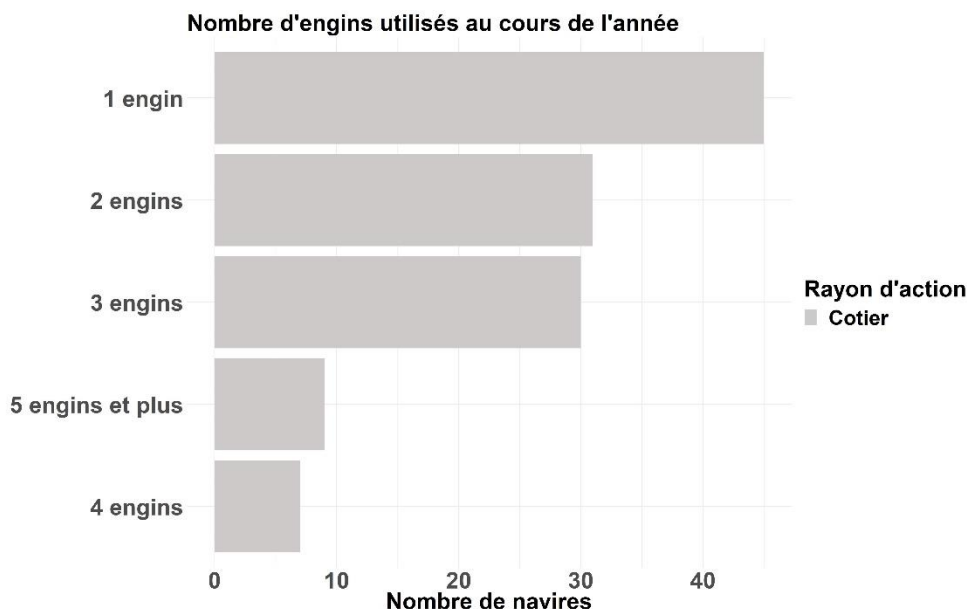


Figure 87 : Polyvalence des navires (Nouvelle-Aquitaine)

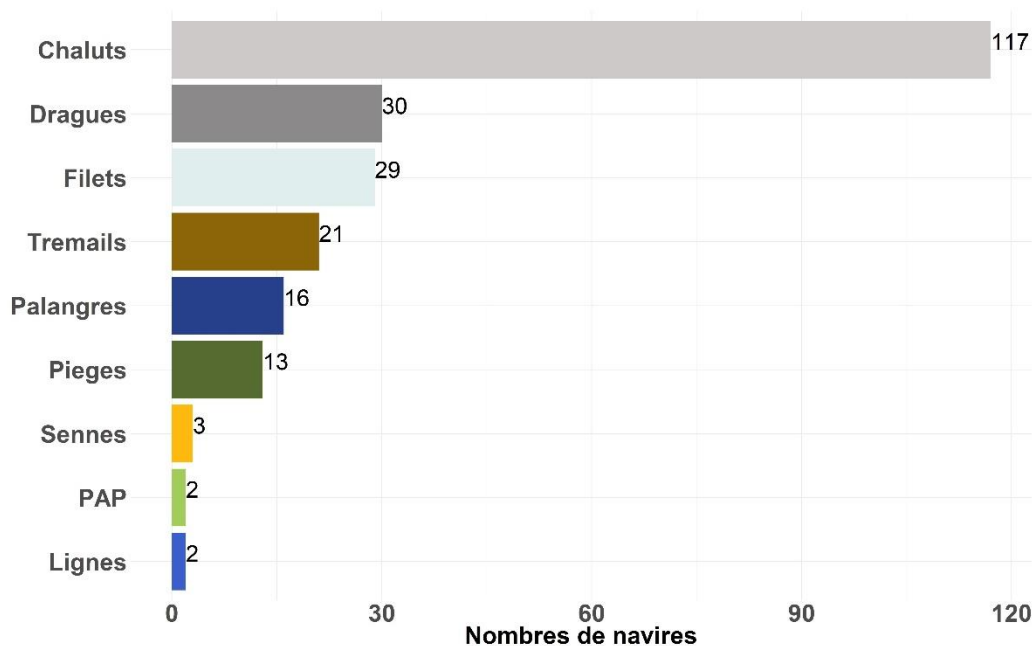
La flotte périphérique en Nouvelle-Aquitaine est polyvalente : 50 % des navires mettent en œuvre entre 2 et 3 engins.



**Tableau 102 : Liste des types d'engins mis en œuvre par la flotte périphérique (Nouvelle-Aquitaine)**

Type d'engins	Nombre de navires flotte périphérique	Nombre de mois d'activité
<b>Chaluts</b>	117	721
<b>Filets</b>	29	97
<b>Dragues</b>	30	79
<b>Trémails</b>	21	74
<b>Palangres</b>	16	61
<b>Pièges</b>	13	31
<b>Sennes</b>	3	28
<b>Lignes</b>	2	4
<b>PAP</b>	2	2

Le chalut (incluant des tamis, ces engins permettant de cibler notamment la civelle en période hivernale) est un des engins les plus pratiqués par la flotte périphérique régionale : il représente 65 % des mois d'activité de cette population.



**Figure 88 : Répartition des navires de la flotte périphérique par type d'engins mis en œuvre (Nouvelle-Aquitaine)**

**Tableau 103 : Saisonnalité des types d'engins de la flotte périphérique (Nouvelle-Aquitaine)**

Engins	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Chaluts	101	98	72	39	43	41	41	38	40	38	67	103	721
Filets			5	14	21	20	15	8	6	5	3		97
Dragues	5	9				1	1	1	3	5	29	25	79
Trémails		1	5	11	13	12	6	7	7	7	5		74
Palangres	1			1	3	5	10	11	14	11	4	1	61
Pièges			3	6	5	3	3	3	4	4			31
Sennes	3	3	3	3	1	1	3	3	2	2	2	2	28
Lignes						1	2			1			4

**Tableau 104 : Liste des principaux métiers pratiqués par la flotte périphérique (Nouvelle-Aquitaine)**

Métier	Nombre de navires	Nombre de mois d'activité
Tamis à civelle	104	384
Chaluts de fond à seiches	30	153
Chaluts de fond à calmars, encornets	31	96
Chaluts de fond à soles	24	94
Chaluts de fond à poissons	21	70
Chaluts de fond à céteau	15	66
Dragues à coquille St-Jacques	27	57
Dragues à pétoncle noir	25	56
Chaluts de fond à maigre	22	56
Trémails à soles	14	42
Filets maillants dérivants à maigre	13	39
Palangres de fond à bars	10	38
Chaluts de fond à crevette grise	9	35
Filets maillants dérivants à salmonidés	9	33
Chaluts de fond à bars	12	28
Trémails à seiches, sépioles	11	26
Filets maillants dérivants à aloses	9	23
Chaluts de fond à maquereaux	10	21
Chaluts de fond à rougets	9	11

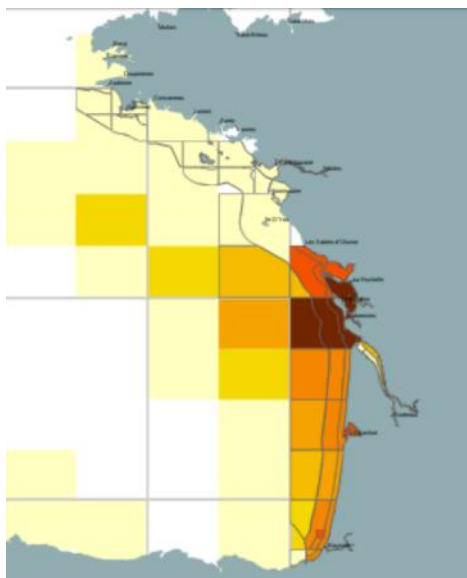
**Tableau 105 : Saisonnalité des principaux métiers de la flotte périphérique (Nouvelle-Aquitaine)**

Métier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Tamis à civelle	94	87	55		2	2	2	2	2	1	44	93	384
Chaluts de fond à seiches	1		3	19	27	26	23	22	17	11	4		153
Chaluts de fond à calmars, encornets	1	1				1	5	22	26	28	11	1	96
Chaluts de fond à soles	2	1	4	14	4	8	16	9	11	15	7	3	94
Chaluts de fond à poissons	1	3	3	7	4	6	11	11	8	6	7	3	70
Chaluts de fond à cèteau	1	2	3	9	7	8	10	9	7	6	2	2	66
Dragues à coquille Jacques	1	7							1		25	23	57
Chaluts de fond à maigre				1	3	4	11	17	7	10	3		56
Dragues à pétoncle noir	4	7							1		24	20	56
Trémails à soles			1	6	5	7	6	3	6	6	2		42
Filets maillants dérivants à maigre				7	11	11	5	2	1	1	1		39
Palangres de fond à bars	1	1	1	2	3	4	5	7	8	6			38
Chaluts de fond à crevette grise			2	4	4	7	7	7	4				35
Filets maillants dérivants à salmonidés			5	7	8	7	6						33
Chaluts de fond à bars	1	1	3	1	3	1	4	2	3	3	6		28
Trémails à seiches, sépioles			2	8	10	4	1	1					26
Filets maillants dérivants à aloses			6	7	9	1							23

Les navires flotte périphérique de la région Nouvelle-Aquitaine ciblent une grande diversité d'espèces (civelles soles, céteau, calmars et seiches). La population périphérique cible essentiellement la civelle pendant la période hivernale à l'aide de tamis. Le reste de l'année, la flotte cible des espèces de céphalopodes à haute valeur commerciale (seiche, calmars), ainsi que certains poissons plats (sole, céteau), dont les nourriceries se concentrent le long de la côte atlantique.

#### 3.5.1.2.4 Zones de pêche

**Point de vigilance :**  
Les cartes de zones de pêche présentées ci-dessous concernent l'ensemble de la flotte régionale.



**Figure 89 : Principales zones ciblées par la pêche (Nouvelle-Aquitaine) (SIH, 2018)**

Le littoral néo-aquitain est très vaste et présente des milieux particuliers : les pertuis charentais, le bassin d'Arcachon, les estuaires de la Charente, de la Gironde et de l'Adour, et la proximité immédiate du plateau continental dans la Golfe de Gascogne.

**Tableau 106 : Identification des zones de pêche principales de la flotte périphérique (Nouvelle-Aquitaine)**

Zones de pêche	Nombre de marées	Quantité pêchée (T)	Valeur (k€)
27.8.a	4 980	615	3 501
27.8.b	5 938	910	3 235
27.7.d	16	1	11

L'activité de pêche est importante au niveau de l'estuaire de la Gironde et dans les pertuis. Les unités de flotte périphérique sont dépendantes des zones 8.a et 8.b.

### 3.5.1.3 Production et valorisation des produits

#### 3.5.1.3.1 Production en volume et en valeur

En 2018, la flotte périphérique a débarqué 1 520 t de produits halieutiques sur le territoire pour une valeur totale de 6 millions d'euros. Cela représente environ 3 % de la production régionale en volume et 3 % en valeur (Tableau 107).

Les navires de la flotte périphérique en région Nouvelle-Aquitaine débarquent une grande diversité d'espèces. Cette diversité d'espèces débarquées s'explique par les engins pratiqués et par la polyvalence des navires de la flotte périphérique en région Nouvelle-Aquitaine. Les céphalopodes sont les espèces contribuant le plus à la valeur produite par ce segment (20 %).

**Tableau 107 : Production de la flotte périphérique en volume (T) et valeur (k€) (Nouvelle-Aquitaine)**

Espèces	Quantité (T)	Valeur (k€)	Prix moyen (€/kg)
Seiche commune	208	1 340	6,44
Maigre commun	84	755	8,99
Autres espèces	378	710	1,88
Calmars côtiers nca	60	579	9,65
Bar européen	29	457	15,76
Sole commune	25	365	14,6
Coquille St-Jacques atlantique	89	349	3,92
Crevette grise	34	302	8,88
Céteau	59	272	4,61
Vanneau	99	243	2,45
Dorade royale	20	220	11
Pétoncle	17	155	9,12
Sardine commune	94	149	1,59
Anguille d'Europe	15	146	9,73
Maquereau commun	103	129	1,25
Sar commun	13	116	8,92
Saumon de l'Atlantique	3	109	36,33
Chinchard à queue jaune	139	101	0,73
Dorade grise	18	101	5,61
Rouget de roche	11	76	6,91
Merlu européen	22	72	3,27
<b>Total</b>	<b>1 520</b>	<b>6 746</b>	<b>-</b>

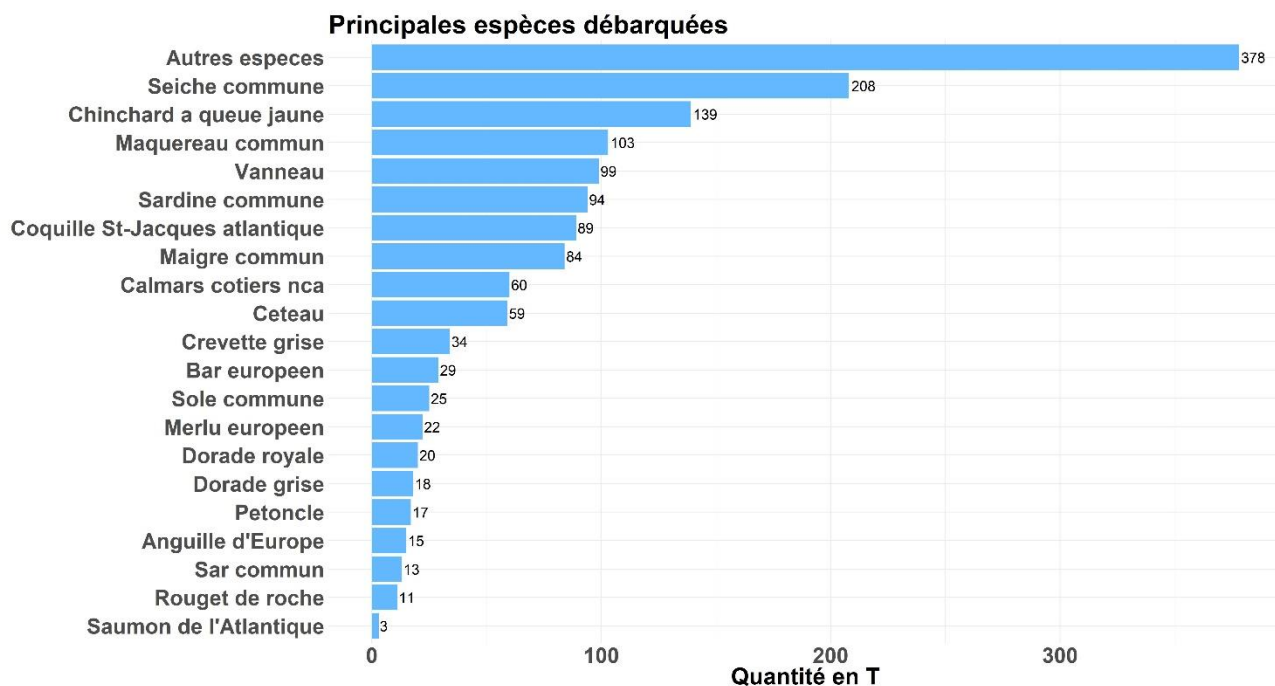


Figure 90 : Production de la flotte périphérique en volume (T) (Nouvelle-Aquitaine)

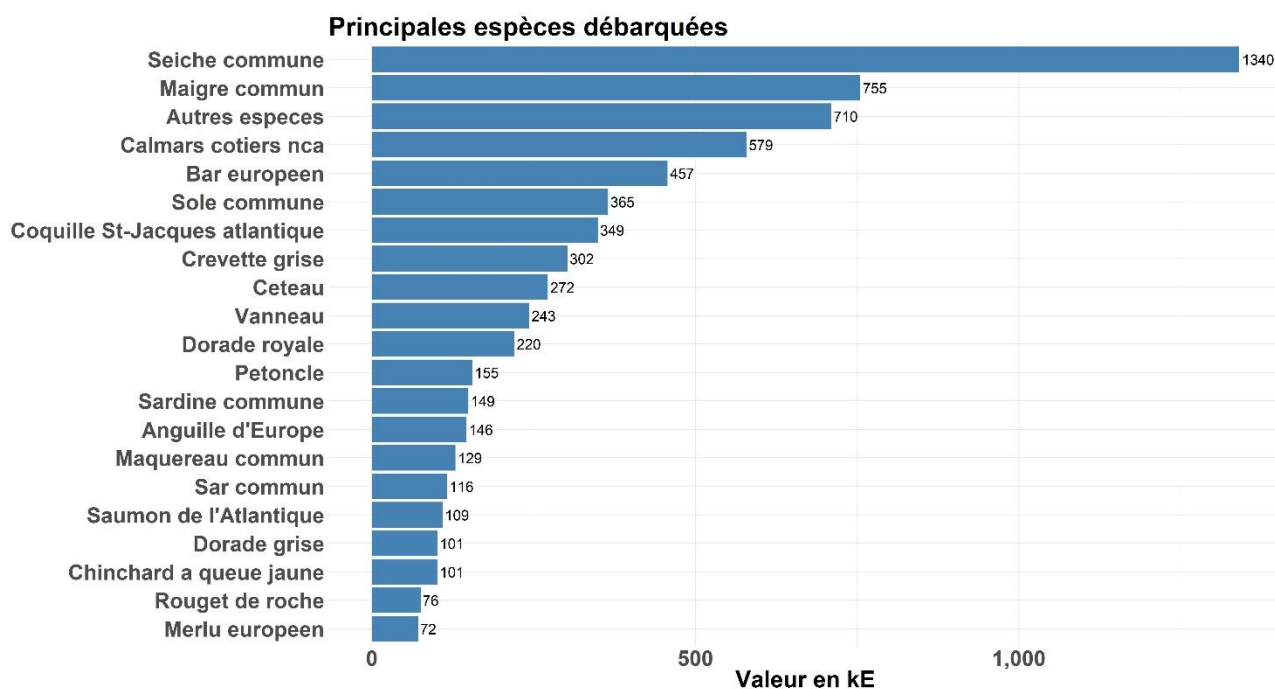
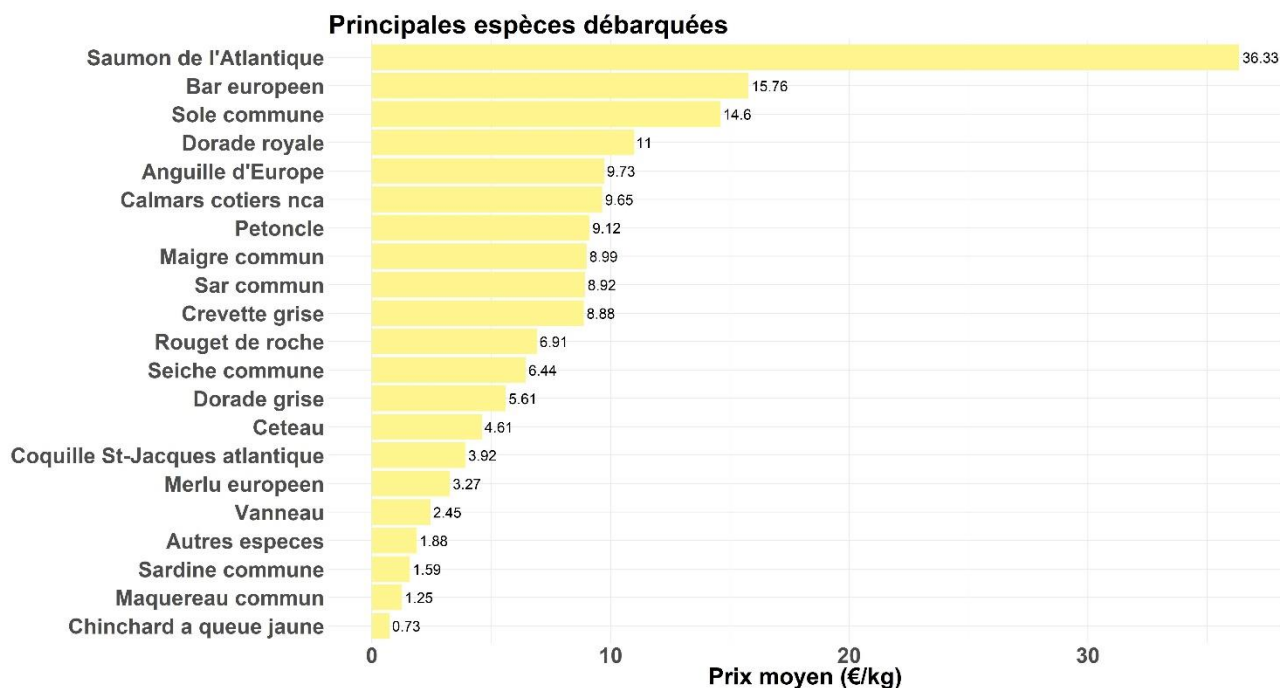


Figure 91 : Production de la flotte périphérique en valeur (k€) (Nouvelle-Aquitaine)



**Figure 92 : Prix moyen des principales espèces ciblées par la flotte périphérique (Nouvelle-Aquitaine)**

### 3.5.1.3.2 Durabilité des stratégies d'exploitation

La flotte périphérique de la région Nouvelle-Aquitaine cible une grande diversité d'espèces, dont 15 espèces sont non soumises à quota, incluant les principales espèces produites par la flotte périphérique, la seiche et le maigre commun, participant à 20 % de la valeur totale produite par ce segment.

**Tableau 108 : Identification des espèces principalement exploitées par la flotte périphérique soumises ou non à quota (Nouvelle-Aquitaine)**

Espèce	Stock principal concerné par la flotte périphérique	Evaluation	Etat du stock	Gestion sous quota	TAC Français (T)
<b>Saumon de l'Atlantique</b>	Atlantique Nord Est	Oui	En déclin	Non	-
<b>Anguille d'Europe</b>	-	Oui	Inconnu	Non	-
<b>Calmars côtiers nca</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Céteau</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Coquille St-Jacques atlantique</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Crevette grise</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Dorade grise</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Dorade royale</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Maigre commun</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Pétoncle</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Rouget de roche</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Sar commun</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Sardine commune</b>	8abd	Oui	Surpêché	Non	-
<b>Seiche commune</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Vanneau</b>	-	Non	Inconnu	Non	-
<b>Bar européen</b>	8 a-b	Oui	Surpêché	Oui	2 150 <b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>Chinchard à queue jaune</b>	8a, 8b, 8d et 8e	Oui	Surpêché, surexploité	Oui	2 739
<b>Maquereau commun</b>	8 a-b	Oui	Surpêché	Oui	13 830
<b>Merlu européen</b>	8 a-b	Oui	Ni surexploité ni surpêché	Oui	29 338
<b>Sole commune</b>	8 a-b	Oui	Ni surexploité ni surpêché	Oui	3 319

### 3.5.1.3.3 Stratégie de commercialisation

Malgré des volumes parfois peu importants, les espèces vendues sous les halles à marée de Nouvelle-Aquitaine leur confère des prix moyens plutôt élevés par rapport à la moyenne nationale (3,39 €/Kg). La vente directe aux consommateurs est développée, elle relève de stratégies individuelles.



1 088 tonnes pêchées par la flotte périphérique sont vendues ou enregistrées (pour les ventes directes) sous halles à marée, soit 71 % des volumes capturés. 29 % des volumes sont donc probablement vendus en direct, mais non enregistrés.

**Tableau 109 : Ventes en halles à marées réalisées par la flotte périphérique (Nouvelle-Aquitaine)**

Halles à marées	Quantités vendues par la flotte périphérique (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités flotte périphérique / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la flotte périphérique (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs flotte périphérique / Valeurs Totales
<b>Arcachon</b>	16	1 682	1	90	11 857	1 %
<b>Hors criées</b>	41	57 894	0	4 426	89 630	5 %
<b>La Rochelle</b>	349	1 429	24	2 245	7 836	29 %
<b>Oléron</b>	188	4 012	5	1 205	24 543	5 %
<b>Royan</b>	57	867	7	437	8 431	5 %
<b>St Jean de Luz</b>	437	7 510	6	1 061	25 382	4 %
<b>Total</b>	1 088	73 394	1 %	9 464	167 679	6 %

**Tableau 110 : Prix de vente moyens en criées en 2018 (Nouvelle-Aquitaine)**

Halles à marées	Prix moyen flotte périphérique (€/kg)	Prix moyen Criée (€/kg)
<b>Arcachon</b>	5,63	7,05
<b>Hors criées</b>	107,95	1,55
<b>La Rochelle</b>	6,43	5,48
<b>Oléron</b>	6,41	6,12
<b>Royan</b>	7,67	9,72
<b>St Jean de Luz</b>	2,43	3,38
<b>Total</b>	<b>8,70</b>	<b>2,28</b>

La flotte périphérique valorise mieux sa production que les autres segments en criées, avec des espèces à haute valeur commerciale (seiche, calmars, bar, maigre). Le prix moyen à Saint Jean de Luz est nettement inférieur au prix moyen globale de la flotte périphérique : ceux sont essentiellement des petits pélagiques à faible valeur commerciale (sardine, maquereau, chinchard) qui vendus sous cette criée par la flotte périphérique.

Le hors-criées présente un prix moyen très supérieur aux autres segments: ce mode de vente concerne une espèce à très haute valeur commerciale, l'anguille.

**Tableau 111 : Modes de commercialisation mis en place par la flotte périphérique en 2018 (Nouvelle-Aquitaine)**

Modes de commercialisation	Quantités vendues par la flotte périphérique (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités flotte périphérique / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la flotte périphérique (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs flotte périphérique / Valeurs Totales
<b>Invenu à destination</b>	2	8	25 %	0	0	-
<b>Stockage</b>	19	40	48 %	6	29	21 %
<b>Vente aux enchères</b>	1 025	10 615	10 %	5 031	64 730	8 %
<b>Vente de gré à gré</b>	41	4 857	1 %	4 426	19 950	22 %

La flotte périphérique vend principalement sous criée (près 99 % des volumes vendus et enregistrés sous criées). Les espèces vendues en gré à gré concernent principalement l'anguille.

#### 3.5.1.3.4 Stratégie de valorisation

Afin de valoriser au mieux leurs productions, les navires tendent à vendre en direct. En parallèle, des démarches ont été initiées par les OP régionales, qui ont développé des marques et labels pour soutenir la production de leurs adhérents. Une marque collective avec cahier des charges, portée par l'OP Pêcheurs d'Aquitaine, a ainsi été développée pour valoriser les productions de merlu de ligne. Cette marque a néanmoins besoin d'être redynamisée, en lançant par exemple de nouvelles campagnes de communication pour la promouvoir sur l'ensemble de la région. Des campagnes de communication devraient être également mises en place pour promouvoir d'autres produits de la pêche régionale.

Pour les structures interprofessionnelles, il est nécessaire d'apporter des informations au consommateur, soit par la mise en place de labels, soit par la création de marques collectives.

#### 3.5.2 Caractérisation de l'activité de conchyliculture-petite pêche en région Nouvelle-Aquitaine

La note de conjoncture 2018 du CRPME de Nouvelle-Aquitaine fait état de 115 navires immatriculés dans le genre de navigation CPP, dont 109 pratiquant leur activité dans le bassin d'Arcachon et 24 disposant d'une licence de pêche<sup>48</sup>. Les données de la DPMA pour l'année 2019 font état de 105 navires de CPP immatriculés dans les quartiers maritimes de la région, dont 71 dans le quartier d'Arcachon. Au cours de l'année 2017, 213 marins ont été inscrits comme naviguant sur des navires de CPP. Ces éléments montrent une particularité du bassin d'Arcachon vis-à-vis de ces navires multi-activités conchyliculture et pêche. Les entreprises qui les exploitent privilégient la diversité de leurs activités pour proposer à la vente de nombreuses espèces complémentaires. De même, ces entreprises multiplient très souvent les voies de commercialisation de leurs produits (vente directe, dégustation à l'établissement, etc.).

#### 3.5.3 Caractérisation de l'activité de pêche à pied en région Nouvelle-Aquitaine

En région Nouvelle-Aquitaine, le nombre de permis de pêche à pied délivrés au titre de l'année 2019 s'élève à 153. L'activité se concentre en Charente-Maritime et dans le bassin d'Arcachon. Elle est régulée à travers diverses licences attribuées (241 pour la campagne 2019/2020). Les espèces ciblées sont les tellines, les coques, les palourdes, les huîtres. Une activité sur les appâts de pêche, vendus en Méditerranée, est à noter.

<sup>48</sup> CRPME Nouvelle-Aquitaine, 2019. Note de conjoncture régionale du secteur des pêches maritimes 2018.

Pour les zones de production classées sanitaires pour le groupe II, aucune n'est classée en A et une seule est classée en C.

L'activité principale en Gironde est la pêche des palourdes japonaises sur le bassin d'Arcachon. Cependant, depuis plusieurs années, l'activité est complexifiée par les conditions environnementales défavorables qui empêchent une grande partie du stock d'atteindre la taille minimale et a entraîné de nombreux arrêts d'activité au cours des dernières années.

**Tableau 112 : Nombre de licences de pêche à pied attribuées par le CRPME de Nouvelle-Aquitaine pour la campagne 2019/2020 (source : CNPME et CRPME Nouvelle-Aquitaine).**

Campagne 2019/2020				
		Nom licence	Contingent licence	Nb licences attribuées
Nouvelle-Aquitaine	17	Appâts Charente-Maritime	<i>Non contingenté</i>	4
		Bivalves fouisseurs Charente-Maritime	33	33
		Engins Charente-Maritime	<i>Non contingenté</i>	24
		Gastéropodes Charente-Maritime	<i>Non contingenté</i>	16
		Huitres Charente-Maritime	71	40
		Tellines Côte Sauvage Charente-Maritime	25	6
		Tellines Vert-Bois	10	6
	33 (bassin d'Arcachon)	Appâts		20
		Bivalves fouisseurs		92
				<b>Total</b>

**Tableau 113 : Classement administratif et sanitaire des gisements de pêche à pied selon le groupe d'espèces considéré pour la région Nouvelle-Aquitaine (source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – Office International de l'eau)**

Region	Departement	Code zone	Titre zone	GP1	GP2	GP3
Nouvelle-Aquitaine	Charente-Maritime	17.01	Estuaire de la Sevre Niortaise	N	N	B
		17.02.01	Est du Pertuis Breton mytilicole	N	N	A
		17.02.02	Est du Pertuis Breton ostreicole	N	N	A
		17.03	Sud du Pertuis Breton	N	N	B
		17.04.01	Fier d'Ars	N	B	A
		17.04.02	La Moulinette	N	N	B
		17.04.03	La Flotte	N	N	B
		17.04.04	Rivedoux	N	N	A
		17.05.01	La Martray	N	N	A
		17.05.02	Sainte-Marie	N	N	A
		17.06.01	La Pallice	N	N	N
		17.06.02	Baie de la Rochelle	N	N	N
		17.07	Sud pointe des Minimes	N	N	A
		17.08	Ouest du Pertuis d'Antioche	N	N	A
		17.09.01	Baie d'Aytré	N	N	B
		17.09.02	Angoulins-Chatefillon	N	N	A
		17.09.03	Baie d'Yves - Filières Pertuis Antioche	N	N	A
		17.09.04	Fouras	N	B	A
		17.09.05	Ile d'Aix	N	N	B
		17.10.01	Les Palles	N	N	A
		17.10.02	Estrée	N	N	A
		17.10.03	Mérignac - Lamouroux	N	N	A
		17.10.04	Daire	N	N	A
		17.10.05	Bourgeois	N	X	A
		17.11.01	Côte nord est Oléron	N	N	A
		17.11.02	Ois - la Casse	N	N	A
		17.11.03	Saint Trojan	N	N	A
		17.12.01	Seudre aval	N	N	A
		17.12.02	Seudre amont	N	N	B
		17.13	Ronce les Bains	N	X	B
		17.14	Nord de l'Estuaire de la Gironde	N	N	N
		17.43	Baie de Bellevue	N	N	N
		17.45	Grand Plage Vert Bois - La Giraudière	N	EO	N
		17.46	Cote sauvage	N	EO	N
		17.49	Bonne Anse	N	B	N
		17.50	Ade-Menson	N	B	N
		17.51	Bourgeois - Barat	X	B	X
		17.52	Ronce - Perouis	X	C	X
		17.C.01	Ouest Ile de Ré	N	X	A
		17.C.02	Esnandes	N	N	A
		17.C.03	Marais de Lauzières	N	N	A
		17.C.04	Marais du Chev	N	N	A
		17.C.05	Marais de Godechaud	N	N	A
		17.C.06	Yves	N	N	A
		17.C.07	Ile d'Aix	N	N	A
		17.C.08	Montportail	N	N	A
		17.C.09	Brouage	N	N	A
		17.C.10	Mérignac	N	N	A
		17.C.11	Bourcetranc	N	N	A
	17.C.12	Les Fauts	N	N	A	
	17.C.13	Lindron	N	B	A	
	17.C.14	Luzac	N	B	A	
	17.C.15	Marais de Nieulle sur Seudre	N	B	A	
	17.C.16	Seudre-amont	N	N	A	
	17.C.17	Mornac	N	N	A	
	17.C.18	Chaillevette	N	N	A	
	17.C.19	Etaules	N	B	A	
	17.C.20	Coux	N	N	A	
	17.C.21	Route neuve	N	N	A	
	17.C.22	Grand Village	N	N	A	
	17.C.23	Oulme	N	N	A	
	17.C.24	Etier neuf	N	N	A	
	17.C.25	La Brande	N	B	A	
	17.C.26	La Beaudosière	N	N	A	
	17.C.27	Nord Oléron	N	N	A	
	17.C.28	Ile Madame La Garenne	N	N	A	
	17.C.30	Ouest Lix en Ré	N	N	N	
	33.01	Pirallian	X	X	B	
	33.02.03	Ares	X	X	B	
	33.04	Le Teich	X	X	B	
	33.05.06	Gujan-Mestras	X	X	B	
	33.08	Arguin	X	X	A	
	33.09	Le Ferret	X	X	A	
	33.10.A	Intra-bassin	X	X	A	
	33.10.A.R	La Motelle	X	X	A	
33.10.B	Gorp	X	X	A		
33.11	Arguin	N	B	X		
33.12	Intra bassin	N	B	X		
33.18	Marais de la pointe du Médoc	N	B	B		
Landes	40.01	Lac de Sports-Hossegor	N	N	B	

### 3.5.4 Panorama institutionnel régional

Le tableau ci-dessous recense les différentes institutions en lien avec la pêche professionnelle présentes en région Nouvelle-Aquitaine.

**Tableau 114 : Panorama institutionnel en région Nouvelle-Aquitaine**

Organisations professionnelles	Centres techniques et scientifiques et de formation	Aires marines protégées
Le CRPMEM, basé à Ciboure	Les stations Ifremer de la Tremblade, d'Arcachon et d'Anglet (UFR)	
Le CIDPMEM Landes-Pyrénées-Atlantiques, basé à Ciboure	L'AGLIA (Association pour le Grand Littoral Atlantique), basé à Rochefort	Le Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.
Le CDPMEM Gironde, basé à Arcachon	L'IMA, Institut des Milieux Aquatiques, basé à Bayonne	Le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon
Le CDPMEM Charente-Maritime, basé à Bourcefranc-le-Chapus	Le CREAA, Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole, basé au Château d'Oléron	13 sites Natura 2000 tout ou en partie maritimes
L'OP FROM Sud-Ouest, basée à La Rochelle	Le Lycée Maritime et Aquacole de La Rochelle	4 Réserves Naturelles ayant une partie maritime
L'OP Pêcheurs d'Aquitaine, basée à Arcachon		
L'OP La Cotinière, basée à La Cotinière	Le Lycée Professionnel Maritime de Ciboure	

### 3.6 Région Occitanie



**Point de vigilance :**

Attention, les chiffres présentés ci-après sont probablement sous-estimés, la population ayant été construite à partir du fichier « Flotte active » extrait par la DPMA au 14/10/2019 et les données SACROIS étant partielle et/ou incomplète pour certaines régions (en particulier pour les régions méditerranéennes).

La flotte de pêche de la Région Occitanie est composée de 668 navires, dont 556 sont actifs à la pêche en 2016. Les navires sont rattachés administrativement à deux quartiers maritimes : celui de Port-Vendres (202 navires), dont les ports principaux sont Port-la-Nouvelle, Etang de l'Ayrolle et Port-Vendres et celui de Sète (466 navires) dont les ports principaux sont Le-Grau-du-Roi, Sète-Mole et canaux, Etang de Thau, Pointe Courte, Le Barrou, Zup (d'après SIH, 2018).

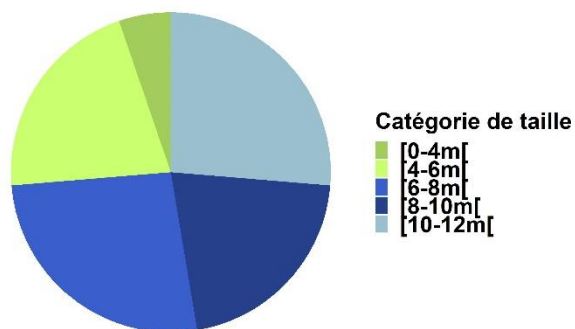
#### 3.6.1 Caractéristiques techniques de la flotte périphérique

Au sein de cette flotte, 19 navires appartiennent au segment de la flotte périphérique en 2018, selon les critères définis précédemment. Ces navires représentent environ 3 % de la flotte régionale. Les caractéristiques techniques de la flotte sont présentées dans le Tableau 115 ci-dessous :

Tableau 115 : Caractéristiques techniques de la flotte périphérique (Occitanie)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Jauge (UMS)	Jauge moyenne (UMS)	Puissance (Watt)	Puissance moyenne (Watt)	Âge moyen (ans)	Longueur moyenne (m)
[0-4m]	1	1	1	0	0	39	4
[4-6m]	4	3	1	103	26	41	5
[6-8m]	5	7	1	166	33	27	7
[8-10m]	4	20	5	403	101	43	9
[10-12m]	5	44	9	851	170	27	12
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>74</b>	<b>4</b>	<b>1 523</b>	<b>80</b>	<b>34</b>	<b>8</b>

Répartition des navires selon leur taille



Répartition de la puissance

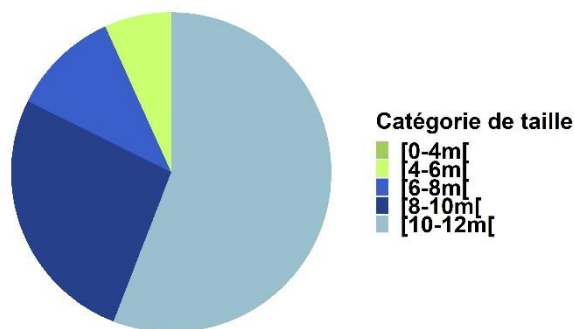


Figure 93 : Répartition des navires (unités, puissance) en fonction de la longueur des navires (Occitanie)

La flotte périphérique occitane est constituée majoritairement de petites unités de moins 12 mètres de faible puissance.

La flotte totalise en puissance 1 523 W. Le navire moyen est une très petite et vieille unité de 8 m de long, de 34 ans et peu puissante (4 UMS pour 80 W).

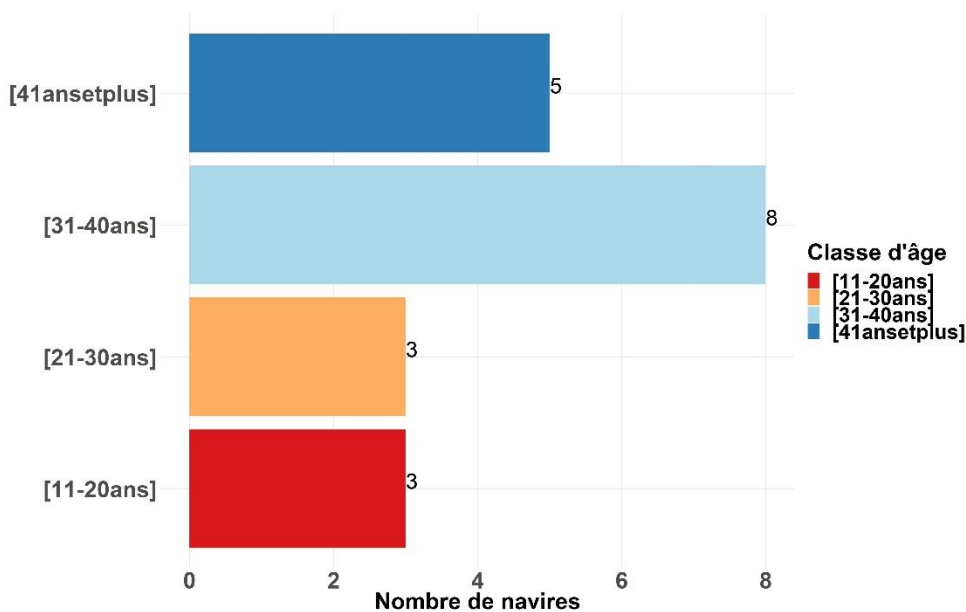


Figure 94 : Pyramide des âges de la flotte périphérique (Occitanie)

La flotte périphérique régionale est très vieillissante avec 68 % des effectifs dont l'âge est supérieur à 40 ans. Elle est plus âgée que la moyenne nationale qui est de 30 ans pour les unités de la flotte périphérique en métropole.

Le nombre de navires à l'échelle régionale, tous segments confondus, tend à diminuer depuis une dizaine d'années. Les navires de moins de 12 mètres ont vu leurs effectifs diminués de 6 % en dix ans, et tend à stagner depuis 2011 (d'après SIH, 2018).

### 3.6.1.1 Performances socio-économiques de la flotte périphérique

La flotte périphérique regroupe 29 marins employés soit près de 3 % de l'effectif professionnel régional. Le nombre d'emplois induits est estimé à 87 emplois (pour 1 emploi en mer, 3 emplois à terre). En moyenne, l'effectif à bord s'élève à 1,8 marin (légèrement plus élevée que la moyenne de la PPC).

**Point de vigilance :**  
 Les données d'âge pour les armateurs n'étant pas accessibles à l'échelle de la flotte périphérique, la pyramide des âges tient compte des âges de tous les armateurs, tous segments confondus.

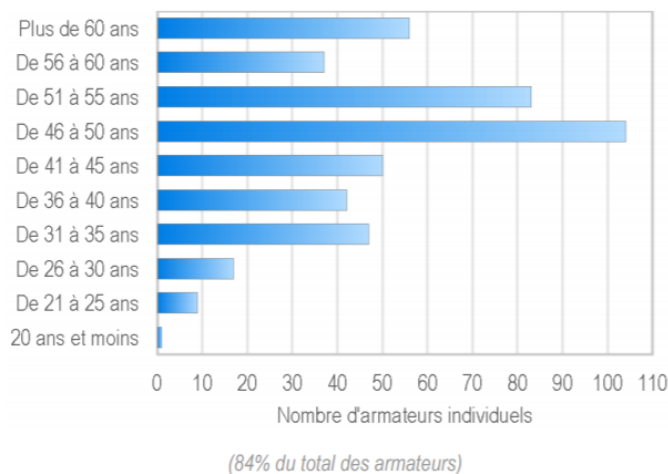


Figure 95 : Pyramide des âges des armateurs individuels pour l'ensemble de la flotte régionale occitane (d'après SIH, 2018)

L'âge des marins s'étend de 20 à plus de 60 ans, avec une grande proportion des marins entre 46 et 55 ans. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 46 à 50 ans.

### 3.6.1.2 Type d'activités de la flotte périphérique

#### 3.6.1.2.1 Ports d'exploitation des navires de flotte périphérique et halles à marée

En 2018, 84 % de la flotte périphérique a été active.

Tableau 116 : Rayon d'action de la flotte périphérique (Occitanie)

Rayon d'action	Nombre de navires actifs
Inactif à la pêche	3
Etang < 3 milles	11
Côtier	5

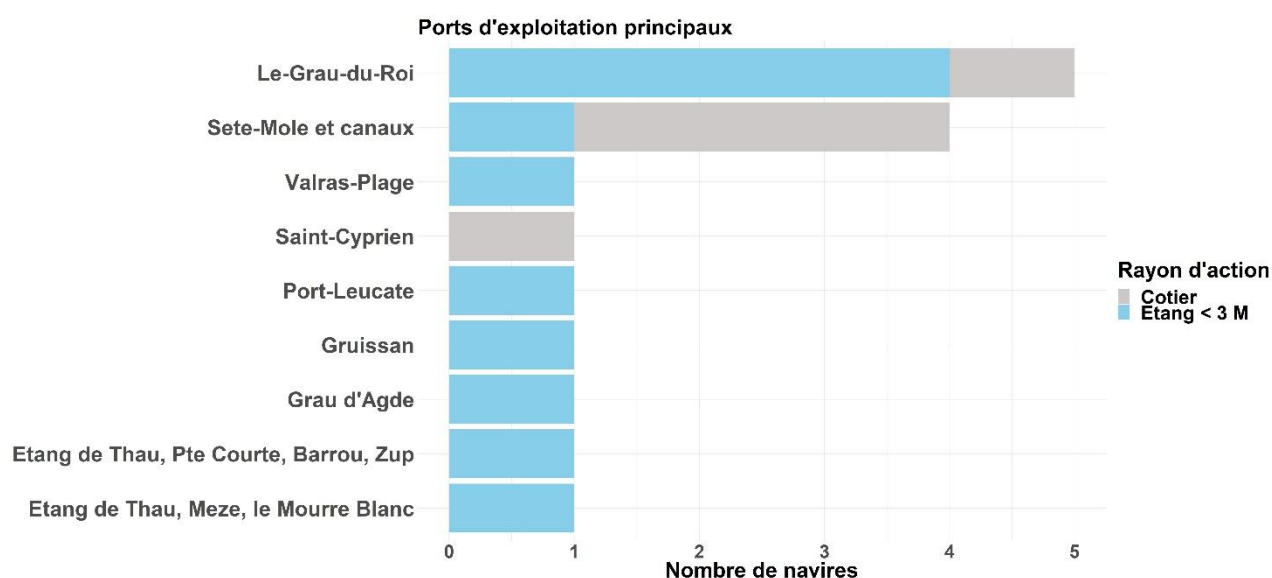


Figure 96 : Répartition des navires par port d'exploitation en 2018 (Occitanie)

Le long des 220 km du littoral d'Occitanie, sur lequel on compte 4 halles à marée, les navires de la flotte périphérique sont répartis sur de nombreux ports d'exploitation. Le Grau-du-Roi est le port qui en rassemble le plus.

50 ports ou sites de débarquements sont fréquentés sur la façade occitane par les professionnels de la pêche. Ces sites ont pour usage des activités mixtes pêche, conchyliculture, plaisance ou un usage pêche exclusif.

Les 3 principaux ports sont équipés d'une halle à marée : Grau-du-Roi, Sète, et le Grau d'Agde. Dans ces ports, les gestionnaires proposent l'ensemble des services d'appui à la première mise en marché.

Depuis 2007, les points de débarquements non dotés de halles à marée sont uniformisés en matière d'équipements collectifs d'appui à la première mise en marché. Sur les 35 points de débarquement officiels, un peu moins d'une vingtaine est équipée d'étals pour la vente directe. Les ports équipés d'étals sont principalement concentrés dans les Pyrénées Orientales (7 ports de pêche équipés sur les 12). Cela s'explique en partie par l'absence de criée sur ce département (et par la concentration des navires « petits métiers » qui écoulent plus de 50 % de leurs productions via ces points de vente à quai ou en gré à gré.



### 3.6.1.2.2 Saisonnalité de l'activité

La flotte périphérique a un pic d'activité en été. Son activité décroît légèrement en automne, et affiche une baisse d'activité en hiver (corrélée à l'absence des ressources pendant ces saisons, situées plus au large, et aux conditions météo ne permettant pas aux navires de sortir).

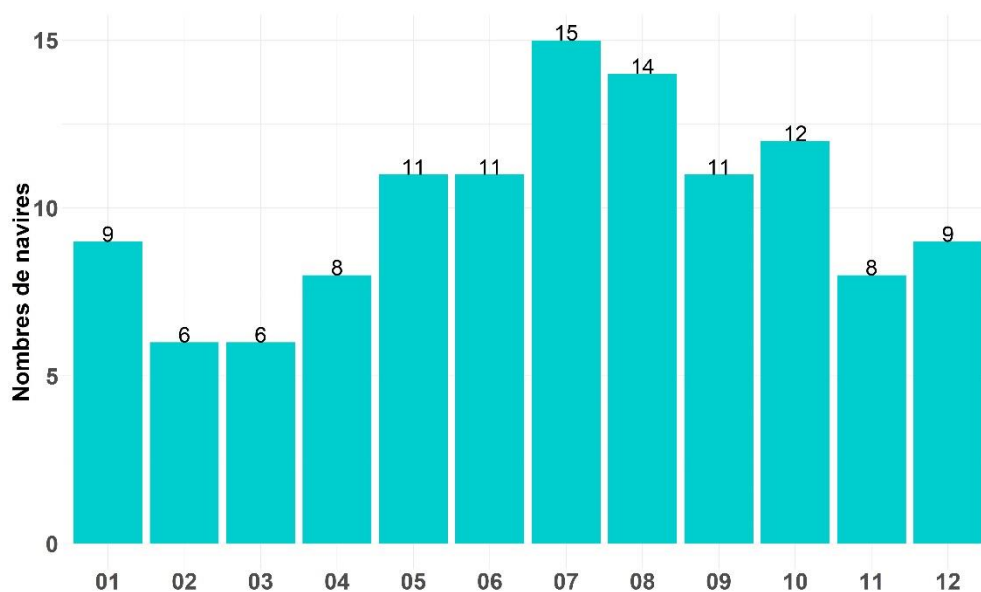


Figure 97 : Saisonnalité annuelle de la flotte périphérique (Occitanie)

Les unités de flotte périphérique occitane réalisent moins de 100 marées en moyenne par an. Ce faible nombre de sortie par an peut être dû à la réalisation d'activité annexe (agriculture, tourisme etc.),

Tableau 117 : Nombre de marées réalisées par la flotte périphérique (Occitanie)

Catégorie (taille)	Nombre navires	Nombre de marées cumulées	Nombre moyen de marées
[0-4m]	1	10	10
[4-6m]	4	154	39
[6-8m]	5	203	41
[8-10m]	4	238	60
[10-12m]	5	206	41

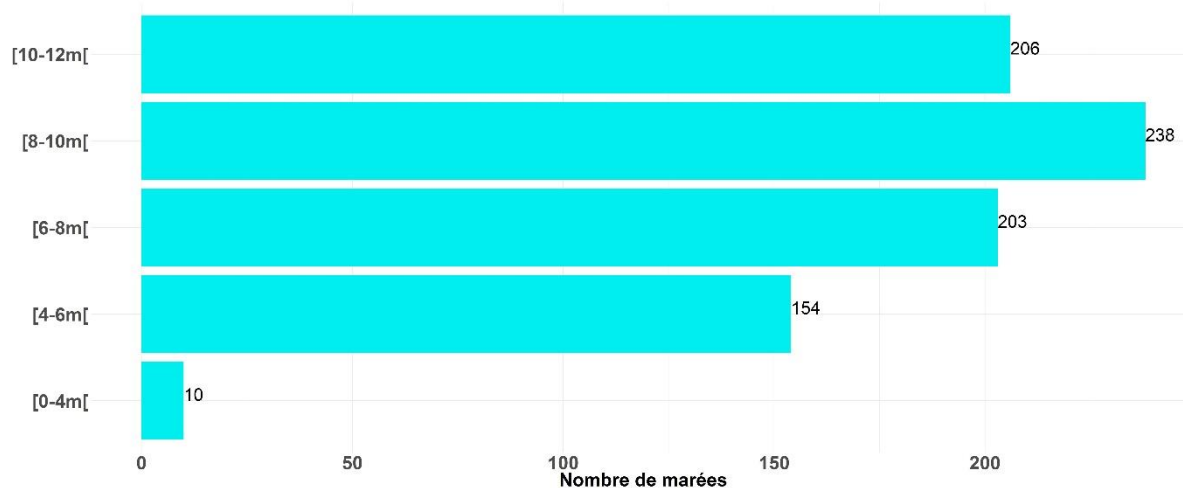


Figure 98 : Nombre de marées cumulées de la flotte périphérique (Occitanie)

### 3.6.1.2.3 Engins mis en œuvre et métiers pratiqués

Les engins principaux les plus déclarés sont les dragues, qui représentent 47 % des engins principaux déclarés par les navires. Les sennes sont également bien représentées, avec 42 % des engins.

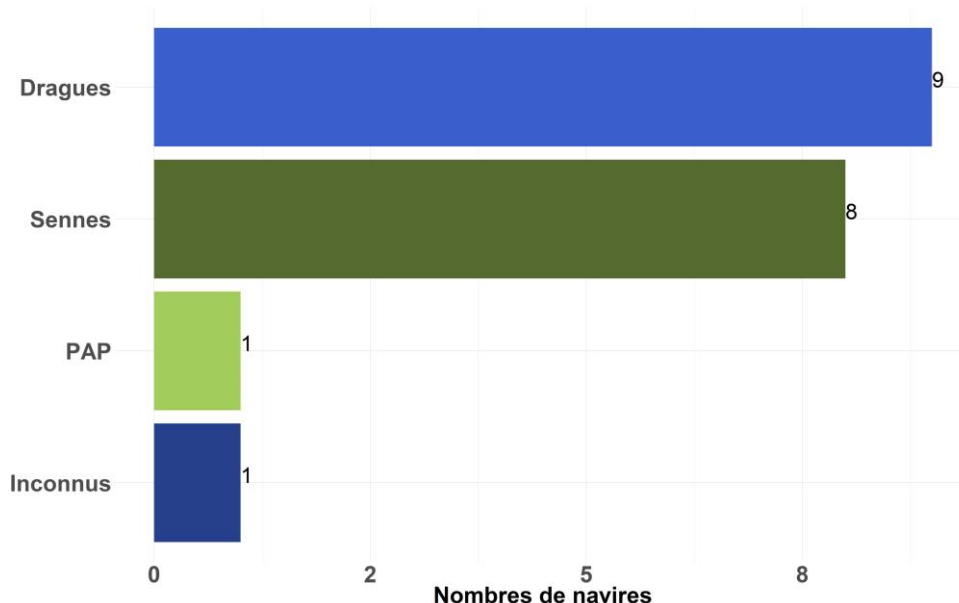
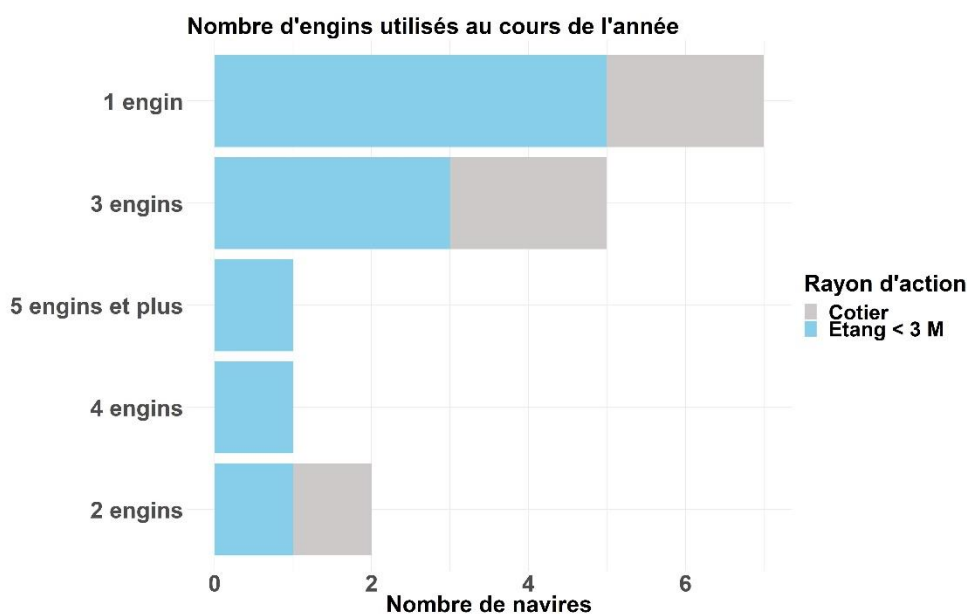


Figure 99 : Répartition des navires de la flotte périphérique selon l'engin principal déclaré (Occitanie)

Afin d'analyser la pluriactivité des navires, une analyse a été réalisée sur l'ensemble des engins mis en œuvre pour chaque navire, ces derniers pouvant utiliser plusieurs engins au cours de l'année. Les navires de petite pêche côtière sont plus communément appelés petits métiers dans la Région. La caractéristique essentielle du petit métier réside dans sa polyvalence. Cette polyvalence est à la fois technique de par l'engin de pêche utilisé, spatio-temporelle selon les saisons et biologique (type d'espèces ciblées et capturées). Elle leur apporte une souplesse d'adaptation face aux variations du milieu et des stocks exploitables.



**Figure 100 : Polyvalence des navires (Occitanie)**

Les unités de la flotte périphérique occitanes sont des navires polyvalents : 56 % de l'effectif régional ont déclaré plus de deux engins.

**Tableau 118 : Liste des types d'engins mis en œuvre par la flotte périphérique (Occitanie)**

Type d'engins	Nombre de navires flotte périphérique	Nombre de mois d'activité
<b>Sennes</b>	9	50
<b>Dragues</b>	9	49
<b>Pièges</b>	5	20
<b>Filets</b>	3	9
<b>Trémails</b>	4	8
<b>Palangres</b>	2	4
<b>PAP</b>	1	2
<b>Inconnus</b>	1	1

Les sennes et les dragues représentent les principaux engins mis en œuvre par la flotte périphérique occitane au cours de l'année (70 % de l'activité annuelle).

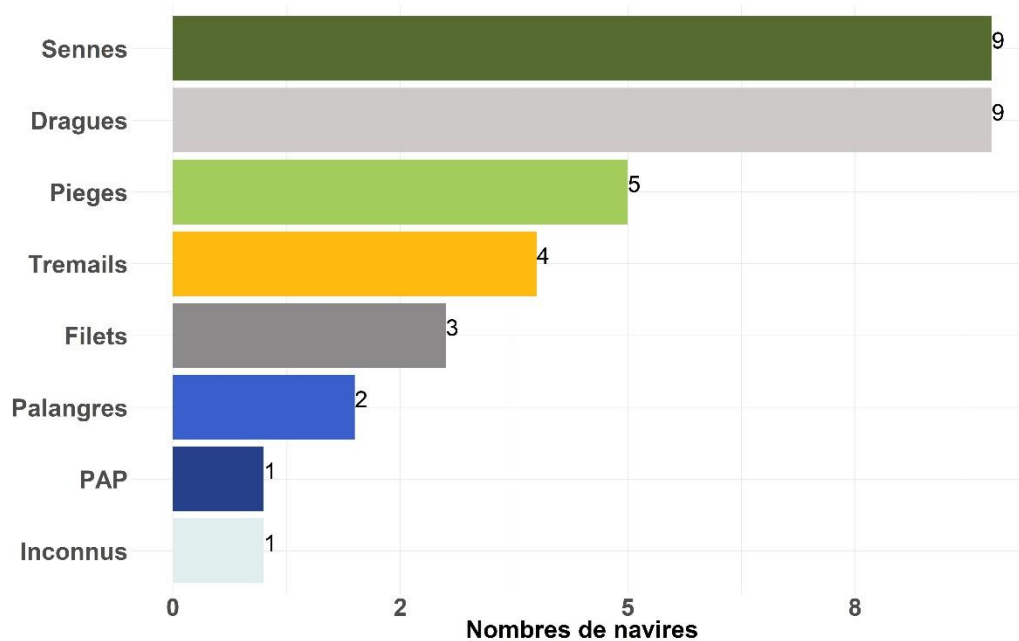


Figure 101 : Répartition des navires de la flotte périphérique par type d'engins mis en œuvre (Occitanie)

Tableau 119 : Saisonnalité des types d'engins de la flotte périphérique (Occitanie)

Engins	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Sennes	3	3	4	4	5	4	6	6	3	4	4	4	50
Dragues	3	2	2	3	5	5	6	7	5	5	2	4	49
Pièges	2	3	1	2	1	1			1	3	3	3	20
Filets			1	1	1	1	1	1	1	1	1		9
Trémails	1				2	1	2	1		1			8
Palangres									2	1	1		4
PAP	1					1							2
Inconnus								1					1

**Tableau 120 : Liste des principaux métiers pratiqués par la flotte périphérique en Occitanie**

Métier	Nombre de navires	Nombre de mois d'activité
Dragues à murex	4	22
Sennes de plage à poissons	3	17
Dragues à main de rivage à tellines	3	14
Casiers à poulpes	3	13
Sennes coulissantes à poissons	2	12
Sennes coulissantes à sparidés	1	12
Verveux à anguille	3	10
Sennes coulissantes à sardine	4	9
Filets maillants à sparidés	2	8
Filets maillants à dorade royale	2	5
Filets maillants encerclants à dorade royale	2	5
Trémails à dorade royale	2	5
Sennes coulissantes à dorade royale	1	5
Palangres dérivantes à espadon	2	4
Petits ganguis à cadre à oursins	1	4
Filets maillants et emmêlant à poissons	2	2
Sennes coulissantes à chinchards	2	2
Sennes coulissantes à petits pélagiques	1	2
Sennes coulissantes à bonites	1	1

**Tableau 121 : Saisonnalité des principaux métiers de la flotte périphérique en Occitanie**

Métier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Dragues à murex	1	1	1	1	2	2	3	4	2	2	1	2	22
Sennes de plage à poissons	2	1	1	3	2	2	2	2	1		1		17
Dragues à main de rivage à tellines	1	1		1	2	2	2	2	1	1		1	14
Casiers à poulpes	3	2	1	1			1	2		1	1	1	13
Sennes coulissantes à poissons	1	1		1	1	1	1	2		2		2	12
Sennes coulissantes à sparidés	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12
Verveux à anguille	1	1			1	1				2	2	2	10
Sennes coulissantes à sardine		1					2	2	1	1	1	1	9
Filets maillants à sparidés	1		2				1			1	2	1	8
Filets maillants à dorade royale	1		1				1			1	1		5
Filets maillants encerclants à dorade royale				1				1	2	1			5
Sennes coulissantes à dorade royale					1	1	1	1	1				5
Trémails à dorade royale					2	1	1			1			5
Palangres dérivantes à espadon									2	1	1		4
Petits ganguis à cadre à oursins			1							1	1	1	4
Filets maillants et emmêlant à poissons							1			1			2
Sennes coulissantes à chinchards								2					2
Sennes coulissantes à petits pélagiques											1	1	2

La flotte périphérique exploite une variété importante d'espèce de poissons (petits pélagiques, sparidés, coquillages).

Le murex est une des espèces phares méditerranéennes, ciblées par la flotte périphérique à l'aide de drague. Elle est également ciblée par la PPC (au filet).

Les pots à poulpes, originellement en terre et maintenant tous en plastique, sont généralement montés en filière de 60 à 70 pots. Ils sont calés sans appât sur fond meuble dans la bande côtière et permettent de capturer des poulpes. Cette activité associée bien souvent à la pratique d'un autre métier a connu un développement substantiel ces dernières années.

#### 3.6.1.2.4 Zones de pêche



Point de vigilance :

Les cartes de zones de pêche présentées ci-dessous concernent l'ensemble de la flotte régionale.

A l'échelle de la mer Méditerranée, le golfe du Lion est une zone de forte productivité bénéficiant d'importants apports fluviaux (Rhône, Têt, Aude). L'activité de pêche y est historiquement importante et l'espace de pêche est divisé selon un gradient de distance à la côte : jusqu'à 3 milles en mer, jusqu'à 12 milles en mer, et au-delà jusqu'au tombant du plateau continental.

La majorité des petits métiers exercent leur activité dans les zones lagunaires et sur la bande côtière dans la limite des 3 milles nautiques.

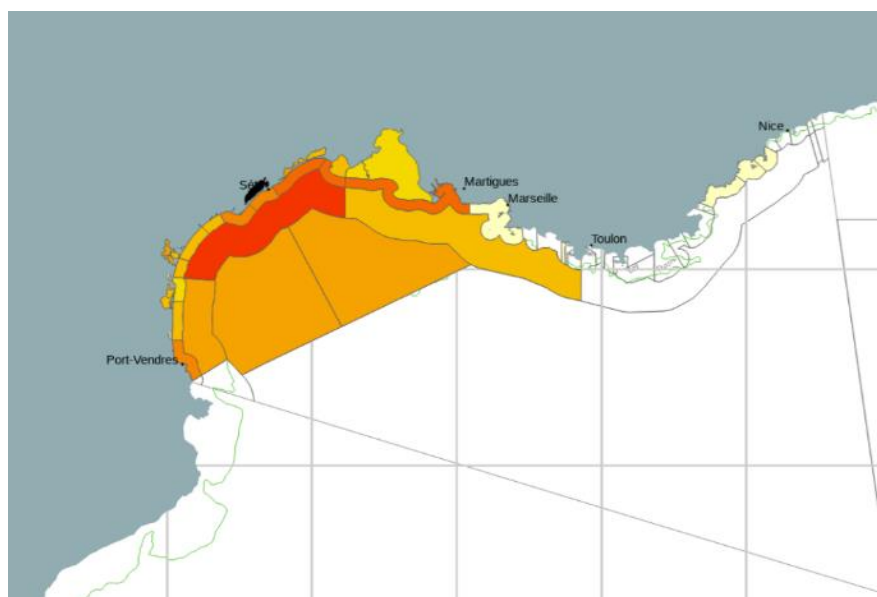


Figure 102 : Principales zones ciblées par la pêche (Occitanie) (SIH, 2018)

**Tableau 122 : Identification des zones de pêche principales de la flotte périphérique (Occitanie)**

Zones de pêche	Nombre de marées	Quantité pêchée (T)	Valeur (k€)
<b>3712 (Golfe du Lion)</b>	810	148	436

L'activité de pêche est importante au niveau des étangs occitans et de la bande côtière du golfe du Lion. Les unités de flotte périphérique sont dépendantes du golfe du Lion.

### **3.6.1.3 Production et valorisation des produits**

#### *3.6.1.3.1 Production en volume et en valeur*

En 2018, la flotte périphérique a débarqué 146 t de produits halieutiques sur le territoire pour une valeur totale de 429 milles euros. Cela représente 1 % de la production régionale en volume et 0,5 % en valeur (Tableau 123).

En Occitanie, les activités de flotte périphérique sont exercées en milieu lagunaire, en estuaire et en milieu côtier ouvert. Le plateau continental du Golfe du Lion est plus large qu'ailleurs en Méditerranée française, offrant des fonds sablonneux.

Cette diversité de milieux d'activité engendre une forte pluralité des espèces débarquées. La première place des débarquements des navires de la flotte périphérique est ainsi occupée par la catégorie « autres espèces », suivie par la dorade royale, l'anguille d'Europe et la pieuvre.



Tableau 123 : Production de la flotte périphérique en volume (T) et valeur (k€) (Occitanie)

Espèces	Quantité (T)	Valeur (k€)	Prix moyen (€/kg)
Murex-droite épine	17	110	6,47
Sardine commune	72	68	0,94
Dorade royale	4	35	8,75
Tellines nca	3	29	9,67
Bar européen	2	24	12
Autres espèces	16	24	1,5
Sole commune	1	19	19
Maquereau commun	12	19	1,58
Anguille d'Europe	2	14	7
Pieuvre	2	12	6
Marbre	1	9	9
Thon rouge de l'Atlantique	1	8	8
Coque commune	6	7	1,17
Rouget de roche	1	7	7
Oursin-pierre	1	7	7
Baudroies nca	1	5	5
Sar commun	1	4	4
Chinchard d'Europe	3	3	1
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>429</b>	<b>-</b>

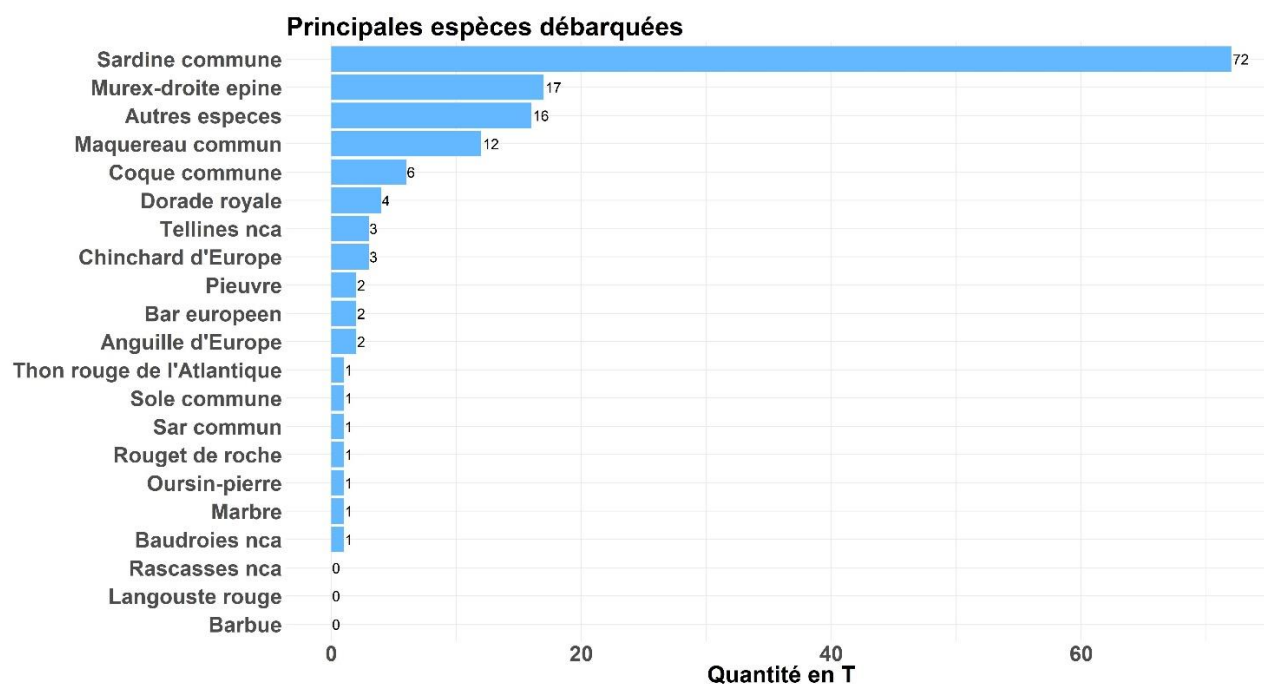


Figure 103 : Production de la flotte périphérique en volume (T) (Occitanie)

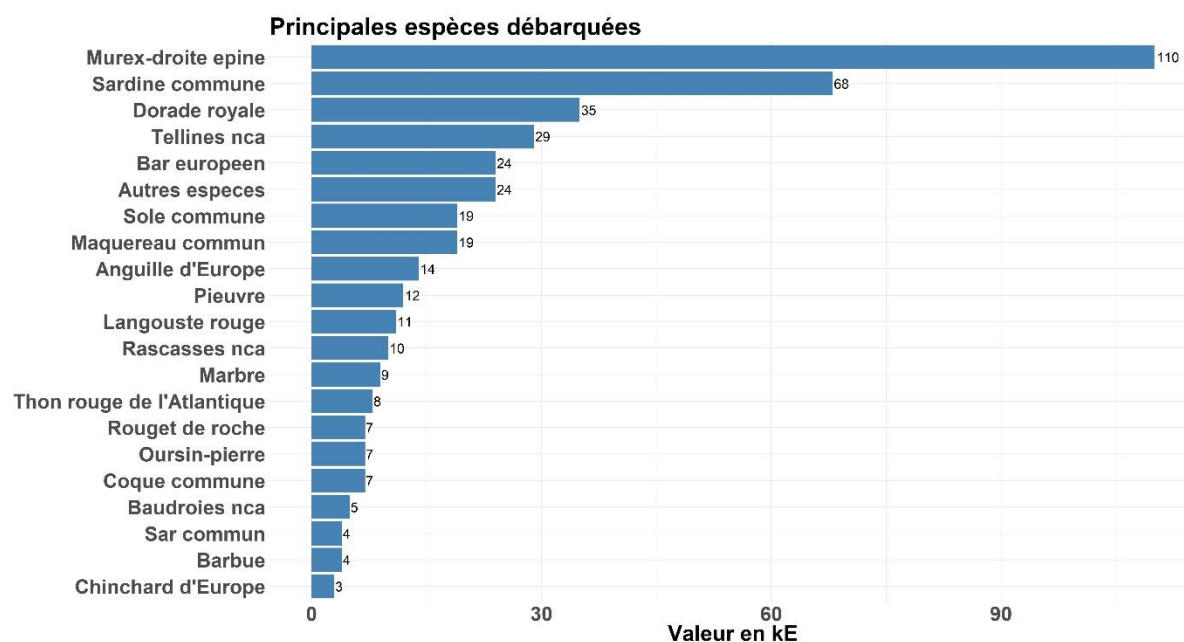


Figure 104 : Production de la flotte périphérique en valeur (k€) (Occitanie)

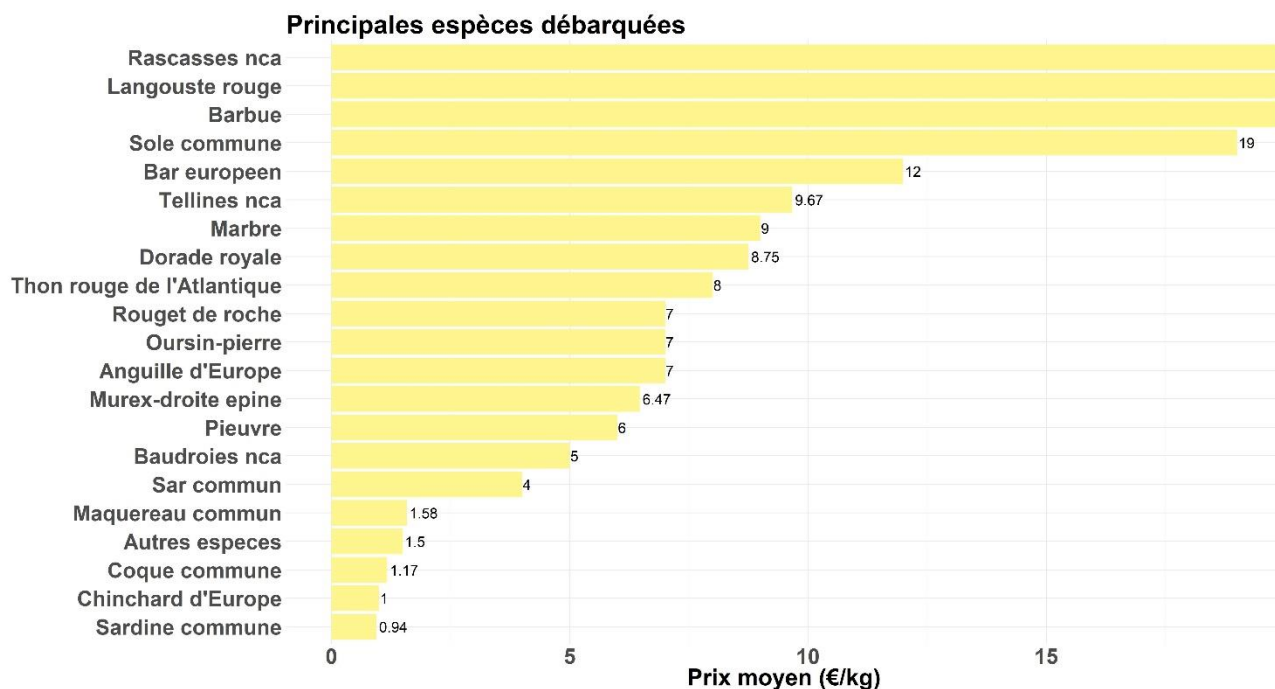


Figure 105 : Prix moyen des principales espèces ciblées par la flotte périphérique (Occitanie)

### 3.6.1.3.2 Durabilité des stratégies d'exploitation

Parmi les espèces ciblées, seules six espèces font l'objet d'un suivi par la CGPM. Les stocks de merlu et du rouget de vase du Golfe du Lion sont exploités au-delà du Rendement Maximal Durable (RMD) et sont donc jugés en mauvais état. L'anguille est dans une situation très préoccupante, avec une abondance la plus faible jamais observée et qui continue de décroître. Le renouvellement du stock semble compromis compte tenu du très faible niveau de la biomasse reproductive.

**Tableau 124 : Identification des espèces principalement exploitées par la flotte périphérique soumises ou non à quota (Occitanie)**

Espèce	Stock principal concerné par la flotte périphérique	Evaluation	Etat du stock	Gestion sous quota	TAC Français (T)
Anguille d'Europe	-	Oui	Inconnu	Non	-
Bar européen	-	Non	Inconnu	Non	-
Baudroies nca	-	Non	Inconnu	Non	-
Chinchard d'Europe	-	Oui	Inconnu	Non	-
Coque commune	-	Non	Inconnu	Non	-
Dorade royale	-	Non	Inconnu	Non	-
Marbre	-	Non	Inconnu	Non	-
Murex-droite épine	-	Non	Inconnu	Non	-
Oursin-pierre	-	Non	Inconnu	Non	-
Pieuvres, poulpes nca	-	Non	Inconnu	Non	-
Rouget de roche	-	Non	Inconnu	Non	-
Sar commun	-	Non	Inconnu	Non	-
Sardine commune	-	Non	Inconnu	Non	-
Sole commune	-	Non	Inconnu	Non	-
Tellines nca	-	Non	Inconnu	Non	-
Thon rouge de l'Atlantique	-	Oui		Oui	4 933,97

### 3.6.1.3.3 Stratégie de commercialisation

#### Point de vigilance :

Attention, **les chiffres présentés ci-après sont probablement sous-estimés**, la population ayant été construite à partir du fichier « Flotte active » extrait par la DPMA au 14/10/2019 et les données SACROIS étant partielle et/ou incomplète pour certaines régions (en particulier pour les régions méditerranéennes). S'ajoute à ce biais, l'absence des déclarations pour les ventes réalisées en direct, qui est un des modes de vente privilégiés en Méditerranée.

La contribution des petits métiers aux quantités vendues sous criées varie entre 13 % (Port-La-Nouvelle) et 20 % (Grau du Roi) du volume total des ventes annuelles. Les circuits de commercialisation des produits de la flotte périphérique en Occitanie sont les halles à marée, le gré à gré et la vente directe. En moyenne, plus de 80% de l'approvisionnement des criées concernent la flottille chalutière.

Les espèces pêchées par la flotte périphérique sont vendues ou enregistrées (pour les ventes directes) sous halles à marée, soit 65 % des volumes capturés. 35 % des volumes sont donc probablement vendus en direct, mais non enregistrés. En 2018, le prix moyen de vente sous les criées d'Occitanie se situaient au-dessus de la moyenne nationale (3,39€/Kg), excepté pour Port-la-Nouvelle.

**Tableau 125 : Ventes en halles à marées réalisées par la flotte périphérique (Occitanie)**

Halles à marées	Quantités vendues par la flotte périphérique (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités flotte périphérique / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la flotte périphérique (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs flotte périphérique / Valeurs Totales
<b>Agde</b>	9	1 325	1 %	67	6 144	1 %
<b>Hors criées</b>	5	57 894	0 %	230	89 630	0 %
<b>Le Grau du roi</b>	10	2 144	0 %	71	11 046	1 %
<b>Port la Nouvelle</b>	12	1 594	1 %	18	4 972	0 %
<b>Sète</b>	10	2 297	0 %	71	10 120	1 %
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>65 254</b>	<b>0 %</b>	<b>457</b>	<b>121 912</b>	<b>0 %</b>

**Tableau 126 : Prix de vente moyens en criées en 2018 (Occitanie)**

Halles à marées	Prix moyen flotte périphérique (€/kg)	Prix moyen Criée (€/kg)
<b>Agde</b>	7,44	4,64
<b>Hors criées</b>	46,00	1,55
<b>Le Grau du roi</b>	7,10	5,15
<b>Port la Nouvelle</b>	1,50	3,12
<b>Sète</b>	7,10	4,41
<b>Total</b>	<b>9,93</b>	<b>1,87</b>

La flotte périphérique valorise mieux sa production que les autres segments en criées, avec des espèces à haute valeur commerciale (bar, anguille, dorade royale, murex) sauf sur la criée de Port La Nouvelle (espèce à faible valeur commerciale comme la sardine).

**Tableau 127 : Modes de commercialisation mis en place par la flotte périphérique en 2018 (Occitanie)**

Modes de commercialisation	Quantités vendues par la flotte périphérique (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités flotte périphérique / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la flotte périphérique (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs flotte périphérique / Valeurs Totales
<b>Invendu</b>	0	19	0 %	0	0	-
<b>Stockage</b>	0	55	0 %	0	39	0 %
<b>Vente aux enchères</b>	41	7 909	1 %	227	33 826	1 %
<b>Vente de gré à gré</b>	5	533	1 %	230	2 323	10 %

La flotte périphérique vend principalement sous criée (près de 99 % des volumes vendus et enregistrés sous criées). Les espèces vendues en gré à gré concernent principalement l'anguille.

#### 3.6.1.3.4 Stratégie de valorisation

La pêcherie de thon rouge pêché à la ligne artisanale, bénéficie du label « Pêche Durable » géré par FranceAgriMer depuis 2019. Cette initiative a été portée par l'OP SATHOAN et VALPEM (Association pour la Valorisation des Produits de la Pêche en Méditerranée) au travers de la mise en place d'une marque collective.

### 3.6.2 Caractérisation de l'activité de conchyliculture-petite pêche en région Occitanie

En région Occitanie, au titre de l'année 2019, 83 navires étaient immatriculés dans le genre de navigation CPP, tous dans le quartier maritime de Sète. Les conchyliculteurs, principalement ceux travaillant installés sur l'étang de Thau, peuvent ainsi diversifier les produits à destination des consommateurs, notamment en dégustation ou en vente directe. En 2017, 152 marins étaient embarqués à bord de ces navires.

### 3.6.3 Caractérisation de l'activité de pêche à pied en région Occitanie

En région Occitanie, 103 permis de pêche à pied ont été délivrés au titre de l'année 2019 (tableau 27).

La pêche à pied en région Occitanie se concentre très essentiellement sur la telline, récoltée à l'aide d'une drague à main. L'Aude et le Gard sont les départements de la région qui comptent le plus grand nombre de licences attribuées (tableau 128), alors que dans le Gard, un seul gisement est classé sanitaire pour le groupe II. Ceci s'explique par la longueur de ce gisement, qui correspond à l'ensemble de la bande littorale du département.

La telline est exportée en quantité vers l'Italie et l'Espagne. La part commercialisée en France bénéficie d'une forte renommée de la telline en région Occitanie, son origine est très souvent mise en avant sur les étals des revendeurs. Dans la région, elle est vendue sous halle à marée (le Grau-du-Roi notamment), via le mareyage et en direct au consommateur. C'est une espèce bien valorisée, dont le prix moyen sous halle à marée en 2019 était de 9,67€/Kg pour 3 t vendues. La forte demande assure aux pêcheurs des revenus stables, mais leur pratique monospécifique les rend vulnérables en cas de raréfaction de la ressource<sup>49</sup>.

Sur l'ensemble des gisements de la région Occitanie, aucun n'est classé sanitaire en A pour le groupe II. La plupart des gisements classés sanitaire le sont en B, voire en C, ce qui oblige une purification des coquillages avant la commercialisation.

**Tableau 128 : Nombre de licences de pêche à pied attribuées par le CRPME Occitanie pour la campagne 2019/2020 (source : CNPME)**

Campagne 2019/2020			
	Nom licence	Contingent licence	Nb licences attribuées
<b>Occitanie</b>	Telline Occitanie - Aude	36	34
	Telline Occitanie - Pyrénées Orientales	7	1
	Telline Occitanie - Gard	37	30
	Telline Occitanie - Hérault	28	14
	<b>Total</b>		<b>79</b>

<sup>49</sup> SINAY, 2014. Étude du marché de la coque et des autres coquillages de la pêche à pied professionnelle, boîte à outil – les fiches thématiques. Rapport pour FranceAgriMer. 182p.

**Tableau 129 : Classement administratif et sanitaire des gisements de pêche à pied selon le groupe d'espèces considéré, pour les départements des Pyrénées Orientales et de l'Aude (source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – Office International de l'eau)**

Région	Département	Code zone	Titre zone	GP1	GP2	GP3	
Occitanie	Pyrénées-Orientales	66.01	ÉTANG DE SALSES	N	N	N	
		66.02	ÉTANG DE SALSES ZONE OUEST	N	N	N	
		66.03	ÉTANG DE SALSES ZONE SUD	N	N	N	
		66.04	ÉTANG DE L'ANGLE	N	N	N	
		66.07	ABRI DE SAINTE MARIE LA MER	N	N	N	
		66.08	PORT DE CANET EN ROUSSILLON	N	N	N	
		66.09	PORT DE SAINT CYPRIEN	N	N	N	
		66.10	PORT DE SAINT CYPRIEN LES DARSEES	N	N	N	
		66.11	PORT D'ARGELES SUR MER	N	N	N	
		66.12	BAIE DE COLLIOURE	N	N	N	
		66.13	PORT DE PORT VENDRES	N	N	N	
		66.14	PORT DE BANYULS	N	N	N	
		66.15	MOUILLAGE DE CERBERE	N	N	N	
		66.16	BANDE LITTORALE	N	N	N	
		66.17	BANDE LITTORALE	N	N	N	
		66.18	ZONE LARGE DU LITTORAL	N	N	N	
		Aude	11.01	LOTISSEMENT CONCHYLICOLE DE FLEURY D'AUDE	N	N	A
			11.02	LOTISSEMENT CONCHYLICOLE DE GRUISSAN	N	N	B
	11.03		ÉTANG DES AYGADES ET DE MATEILLE (Nord)	N	B	N	
	11.04		ÉTANG DE MATEILLE	N	C	N	
	11.05		ÉTANG DU GRAZEL	N	N	B	
	11.06		ÉTANG DE GRUISSAN	N	C	N	
	11.11		ÉTANG DE L'AYROLLE	N	B	N	
	11.14		ÉTANG DE LEUCATE PARCS OSTREICOLES	N	N	B	
	11.18		ÉTANG DE LEUCATE	N	N	N	
	11.19		PORT LEUCATE AVANT PORT	N	B	N	
	11.20	BANDE LITTORALE NORD DE PORT LA NOUVELLE	N	B	N		
	11.21	BANDE LITTORALE DE PORT LA NOUVELLE AU GRAU DE LA FRANQUI	N	B	N		
11.24	BANDE LITTORALE DU CAP LEUCATE A LA LIMITE DU DEPARTEMENT	N	B	N			

**Tableau 130 : Classement administratif et sanitaire des gisements de pêche à pied selon le groupe d'espèces considéré pour les départements de l'Hérault et du Gard (source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – Office International de l'eau)**

Région	Département	Code zone	Titre zone	GP1	GP2	GP3		
Occitanie	Hérault	34.01	Fleuves : Aude, Orb, Hérault et Libron	N	N	N		
		34.02	Bande littorale de l'embouchure de l'Aude au grau d'Agde	A	B	N		
		34.04	Bande littorale, île du Brescou et pourtour du Cap d'Agde	A	N	N		
		34.05	Port du Cap d'Agde	N	N	N		
		34.06	Port d'Arbonne	N	N	N		
		34.07	Lotissement conchylicole de Sete-Marseillan	N	N	A		
		34.08	Port de Marseillan - Plage	N	N	N		
		34.09	Bande littorale de Port-Arbonne au feu ouest du brise lames extérieur du port des Outils	A	B	N		
		34.10	Bande littorale de la Corniche	N	N	N		
		34.11	Au-delà de la bande littorale de la Corniche	A	N	N		
		34.12	Port de Sete	N	N	N		
		34.13	Partie extérieure des digues du Port de Sete	A	N	N		
		34.14	Port de Frontignan-Plage	N	N	N		
		34.15	Bande littorale de Frontignan à Palavas	A	N	N		
		34.16	Etang d'Ingril : partie nord	N	C	N		
		34.16.01	Etang d'Ingril : zone conchylicole (GIE des veneric(ite)urs)	N	N	C		
		34.17	Etang d'Ingril : partie sud	N	C	N		
		34.18	Etang d'Ingril: bassins de lagunage de Frontignan - Plage	N	N	N		
		34.19	Etang du Pionet	N	N	N		
		34.20	Canal du Rhône à Sete	N	N	N		
		34.21	Lotissement conchylicole des Aresquiers	N	N	A		
		34.22	Etang de Vic et Etang des Moures	A	B	N		
		34.23	Etang de Vic- zones de rejet	N	N	N		
		34.24	Etang de Pierre Blanche	N	N	N		
		34.25	Etang de l'Arnel	N	N	N		
		34.26	Etang du Prevost : zone conchylicole	N	N	C		
		34.26.01	Grau du Prevost	N	N	N		
		34.27	Partie ouest de l'étang du Prevost et Sarrazine : gisements coquilliers	A	C	N		
		34.27.01	Etang du Prevost : partie propriété communale	A	N	N		
		34.27.02	Etang du Prevost : partie propriété privée	A	N	N		
		34.27.03	Etang de la Sarrazine	N	N	N		
		34.28	Etang du Mejean	N	N	N		
		34.29	Etang de Perols	N	N	N		
		34.30	Etang du Grec et etang du Leben	N	N	N		
		34.31	Etang de Mauguio ou etang de l'Or	N	N	N		
		34.32	Port de Palavas	N	N	N		
		34.32.01	Canal du Grau du Lez	N	N	N		
		34.33	Bande littorale de Palavas à l'embouchure du Ponant	A	B	N		
		34.34	Port de Carnon	N	N	N		
		34.35	Port de la Grande Motte	N	N	N		
		34.36	Extérieur de l'embouchure du Ponant	N	N	N		
		34.38	Lagune de Thau	A	B	B		
		34.39.01	Zone A - Bouziques-Loupian	A	N	B		
		34.39.02	Zone B - Méze-Marseillan	A	N	B		
		34.40	Zone des eaux blanches	A	C	EO		
		34.41	Crique de l'Angie: partie sud	A	N	N		
		34.42.01	Etang de Thau : Sortie de la pointe courte	N	N	N		
		34.42.02	Etang de Thau : le Barrou	N	N	N		
		34.42.03	Etang de Thau : île de Thau	N	N	N		
		34.42.04	Etang de Thau : Crique de l'Angie, partie nord	N	N	N		
		34.42.05	Rejet du lagunage de Méze	N	N	N		
		34.42.06	Etang de Thau : Embouchures du Pallas, du Negue Vaque, du Souple, de Fontamille	N	N	N		
		34.42.07	Etang de Thau : Bassins de lagunage de Villeroy	N	N	N		
		34.42.08	Etang de Thau : Les Onglous et grau de Pisse-Saumes	N	N	N		
		34.42.09	Etang de Thau : Intérieur des ports de Balaruc les Bains, Bouziques, Méze-Ville, Méze-Taurus, Mourre Blanc, Marseillan-Ville	N	N	N		
		34.42.10	Embouchures de Bouziques, Méze ville, Méze Taurus et Marseillan Ville	N	N	N		
		34.42.11	Etang de Thau : zones urbanisées (ex 34.45)	N	N	N		
		3430.36.01 (30.01.01)	Grau du Ponant	N	N	N		
		3430.37 (30.01)	Etang du Ponant	A	N	N		
		Gard	Gard	30.02	Port du grau du roi	N	N	N
				30.03	Port Comarque	N	N	N
				30.04	Gisement naturel	A	N	N
				30.05	Bande Littorale	A	B	N
				30.06	Etang de Salonique	A	N	N
				30.07	Centre hélio-marin	N	N	N

### 3.6.4 Panorama institutionnel régional

Le tableau ci-dessous recense les différentes institutions en lien avec la pêche professionnelle présentes en région Occitanie.

**Tableau 131 : Panorama institutionnel en région Occitanie**

Organisations professionnelles	Centres techniques et scientifiques et de formation	Aires marines protégées
Le CRPME, basé à Sète	Les stations Ifremer de Sète et de Palavas	Le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion
Le CIDPME de l'Aude et des Pyrénées Orientales, basé à Sigean	Le CEPALMAR (Centre d'Études pour la PRomotion des Activités Lagunaires et Maritimes), basé à Sète	10 sites Natura 2000 en mer, tout ou en partie maritimes
Le CDPME du Gard, basé au Grau-du-Roi	Lycée de la mer Paul Bousquet	7 Réserves Naturelles ayant une partie maritime
L'OP du Sud, basée au Grau-du-Roi		
L'OP SATHOAN, basée à Sète		
18 prud'homies		

### 3.7 Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

#### Point de vigilance :

Attention, **les chiffres présentés ci-après sont probablement sous-estimés**, la population ayant été construite à partir du fichier « Flotte active » extrait par la DPMA au 14/10/2019 et les données SACROIS étant partielle et/ou incomplète pour certaines régions (en particulier pour les régions méditerranéennes).

La flotte de pêche de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) est composée de 594 navires, dont 524 sont actifs à la pêche en 2016. Les navires sont rattachés administrativement à quatre quartiers maritimes : celui de Martigues (155 navires), dont les ports principaux sont Martigues, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Port-de-Bouc, Anse Aubran ; celui de Marseille (130 navires) dont les ports principaux sont Vieux Port de Marseille, Saumaty, et La Ciotat; celui de Toulon (205 navires), dont les ports principaux sont Sanary-sur-Mer, Hyères, St Pierre sur mer et Saint-Raphaël, vieux port ; et celui de Nice (104 navires), dont les ports principaux sont Cannes, vieux port, Nice et Cros de Cagnes (d'après SIH, 2018).

#### 3.7.1 Caractéristiques techniques de la flotte périphérique

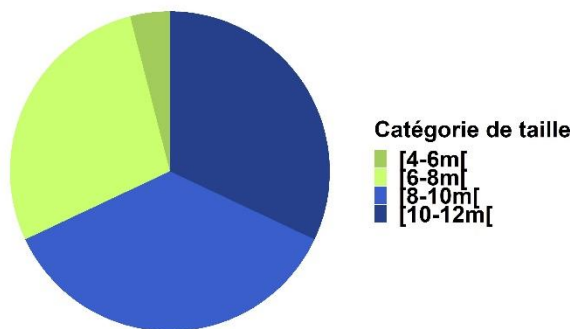
Au sein de cette flotte, 25 navires appartiennent au segment de la flotte périphérique en 2018, selon les critères définis précédemment. Ces navires représentent environ 4 % de la flotte régionale. Les caractéristiques techniques de la flotte sont présentées dans le Tableau 132 ci-dessous :

**Tableau 132 : Caractéristiques techniques de la flotte périphérique (PACA)**

Catégorie (taille)	Nombre navires	Jauge (UMS)	Jauge moyenne (UMS)	Puissance (Watt)	Puissance moyenne (Watt)	Âge moyen (ans)	Longueur moyenne (m)
[4-6m]	1	1	1	37	37	32	6
[6-8m]	7	13	2	481	69	34	7
[8-10m]	9	42	5	843	94	55	9
[10-12m]	8	64	8	755	94	52	11
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>121</b>	<b>5</b>	<b>2 116</b>	<b>85</b>	<b>47</b>	<b>9</b>



Répartition des navires selon leur taille



Répartition de la puissance

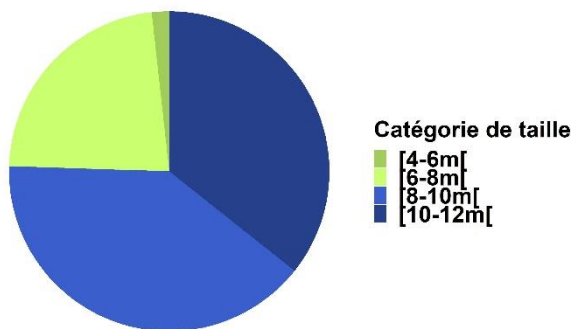


Figure 106 : Répartition des navires (unités, puissance) en fonction de la longueur des navires (PACA)

La flotte périphérique occitane est constituée majoritairement de petites unités de moins 10 mètres de faible puissance, ces unités représentent 68 % de la flotte périphérique. Le navire moyen est une unité petite et particulièrement âgée, de 9 m de long, de 47 ans et peu puissante (5 UMS pour 85 W).

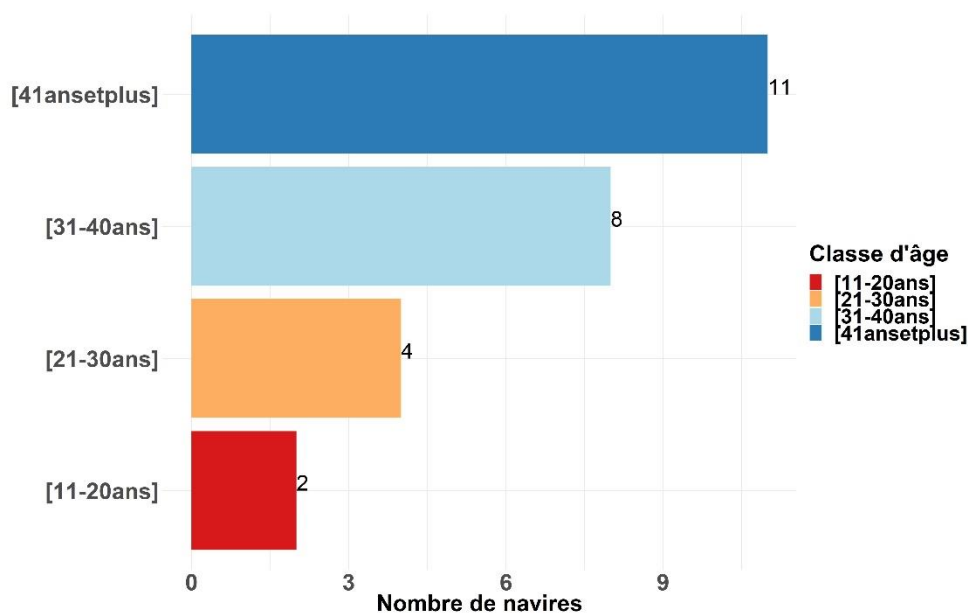


Figure 107 : Pyramide des âges de la flotte périphérique (PACA)

La flottille périphérique en région PACA est une flottille très vieillissante : 44 % des effectifs ont plus de 40 ans.

Le nombre d'unités de pêche de moins de 12 mètres en Région PACA enregistre une légère baisse ces dix dernières années, baisse très inférieure à ce que l'on peut constater sur l'ensemble des façades de France métropolitaine (d'après SIH, 2018).

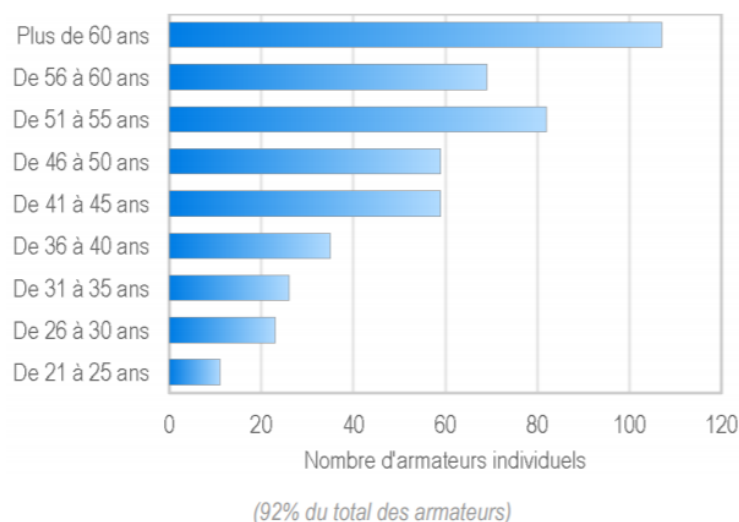
### 3.7.1.1 Performances socio-économiques de la flotte périphérique

La flotte périphérique regroupe 45 marins employés soit près de 5 % de l'effectif professionnel régional. Le nombre d'emplois induits est estimé à 135 emplois (pour 1 emploi en mer, 3 emplois à terre). En moyenne, l'effectif à bord s'élève à 2 marins (légèrement plus élevée que la moyenne de la PPC).

Fréquemment dans la région PACA, l'équipage est composé d'un seul marin. Il n'y a, souvent, que le patron pêcheur à bord, qui est également l'armateur du navire. A noter que les plans de sorties de flotte

sur les chalutiers ont entraîné des licenciements ayant induits une baisse de l'effectif global des marins pour la région mais certains de ces matelots ont investi dans une petite unité, sur lesquelles ils travaillent généralement seul.

**Point de vigilance :**  
 Les données d'âge pour les armateurs n'étant pas accessibles à l'échelle de la flotte périphérique, la pyramide des âges tient compte des âges de tous les armateurs, tous segments confondus.



**Figure 108 : Pyramide des âges des armateurs individuels pour l'ensemble de la flotte régionale PACA (d'après SIH, 2018)**

L'âge des marins s'étend de 20 à plus de 60 ans, avec une grande proportion des marins entre 50 et 60 ans. La tranche d'âge la plus représentée est celle des plus de 60 ans.

### 3.7.1.2 Type d'activités de la flotte périphérique

#### 3.7.1.2.1 Ports d'exploitation des navires de flotte périphérique et halles à marée

En 2018, 98 % de la flotte périphérique a été active. 84 % de la flotte périphérique exercent dans un rayon d'action essentiellement en étang et lagunes (plus de 75 % de son activité concernent la bande des 3 milles).

**Tableau 133 : Rayon d'action de la flotte périphérique (PACA)**

Rayon d'action	Nombre de navires actifs
Inactif à la pêche	3
Etang < 3 milles	21
Côtier	1

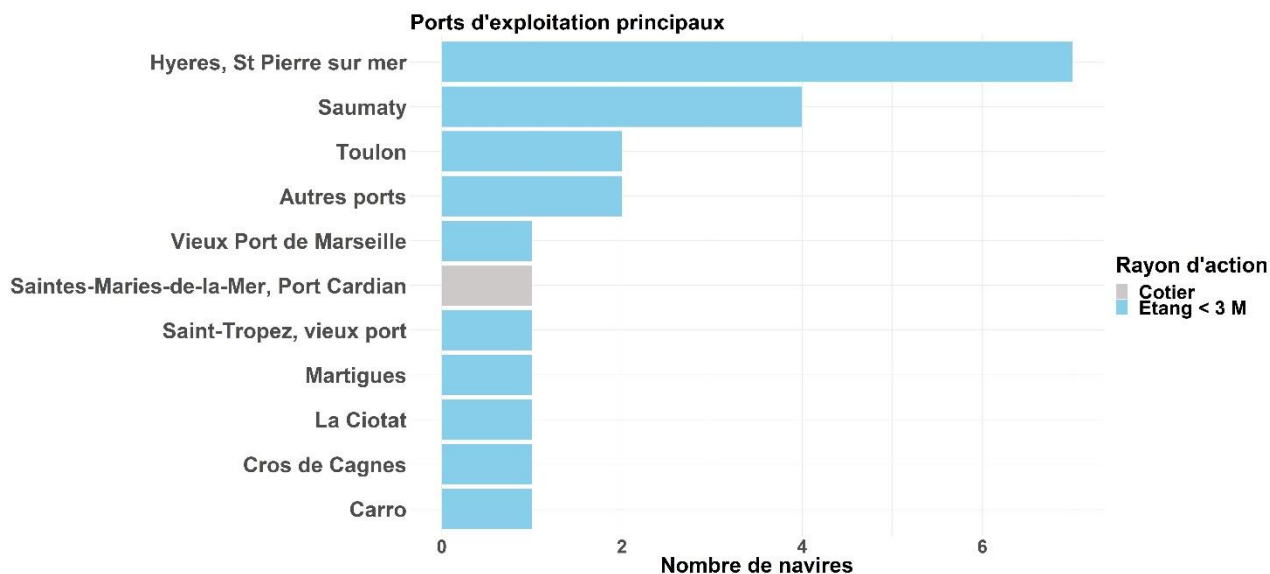


Figure 109 : Répartition des navires par port d'exploitation en 2018 (PACA)

Les navires de la flotte périphérique sont répartis dans une multitude de ports d'exploitation tout le long du littoral PACA, dont la longueur est estimée à près de 1000 km.

### 3.7.1.2.2 Saisonnalité de l'activité

La flotte périphérique a un pic d'activité au printemps. Son activité décroît légèrement en été (de juillet à septembre), et affiche une baisse d'activité en hiver (corrélée à l'absence des ressources pendant ces saisons, situées plus au large, et aux conditions météo ne permettant pas aux navires de sortir).

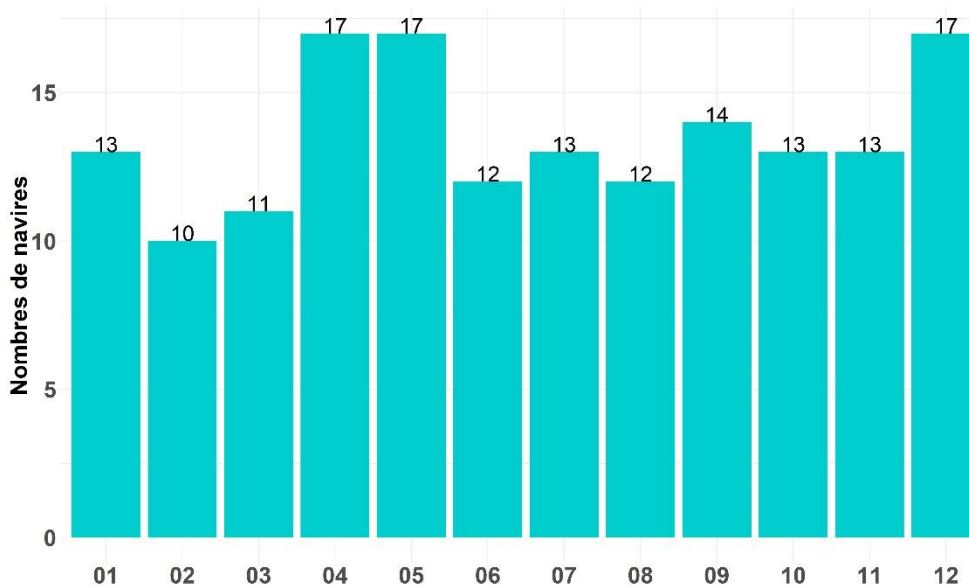
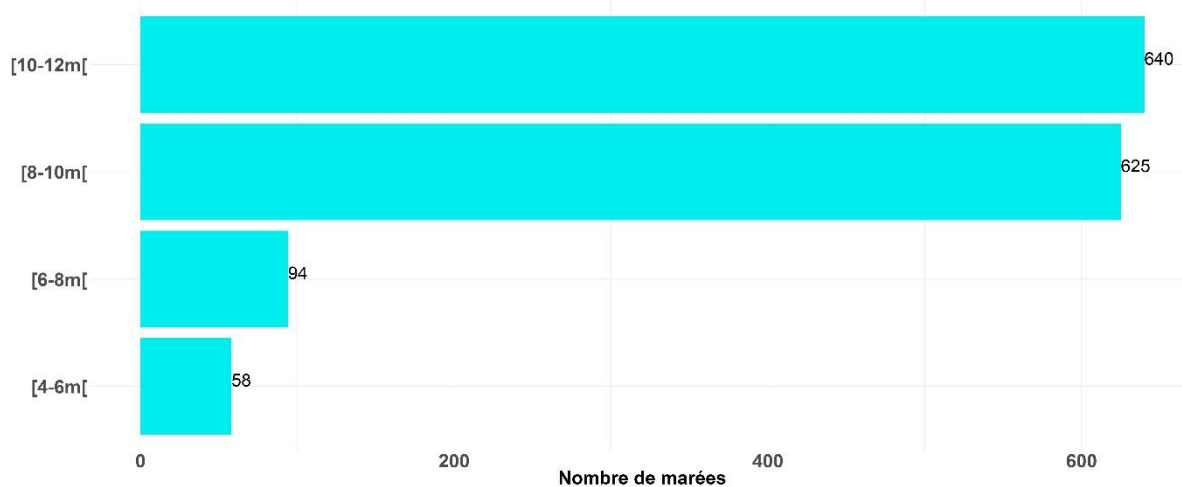


Figure 110 : Saisonnalité annuelle de la flotte périphérique (PACA)

Les unités de flotte périphérique régionale réalisent moins de 100 marées en moyenne par an. Ce faible nombre de sortie par an peut être dû à la réalisation d'activité annexe (agriculture, tourisme etc.)

**Tableau 134 : Nombre de marées réalisées par la flotte périphérique (PACA)**

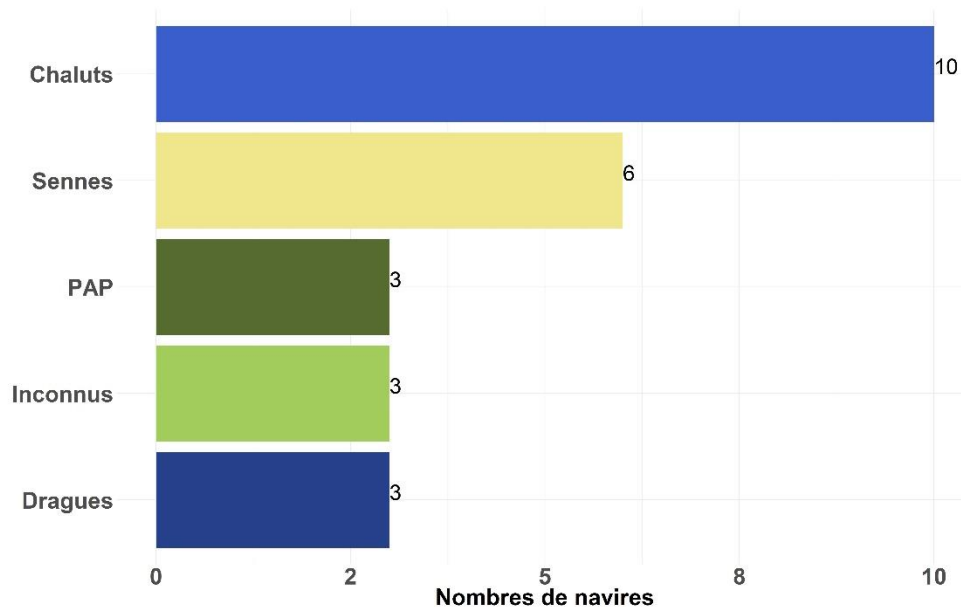
Catégorie (taille)	Nombre navires	Nombre de marées cumulées	de	Nombre moyen de marées
[4-6m]	1	58		58
[6-8m]	7	94		13
[8-10m]	9	625		69
[10-12m]	8	640		80



**Figure 111 : Nombre de marées cumulées de la flotte périphérique (PACA)**

### 3.7.1.2.3 Engins mis en œuvre et métiers pratiqués

Les engins principaux les plus déclarés sont les chaluts, qui représentent 40 % des engins principaux déclarés par les navires. Les sennes sont également bien représentées, avec 24 % des engins.



**Figure 112 : Répartition des navires de la flotte périphérique selon l'engin principal déclaré (PACA)**

Afin d'analyser la pluriactivité des navires, une analyse a été réalisée sur l'ensemble des engins mis en œuvre pour chaque navire, ces derniers pouvant utiliser plusieurs engins au cours de l'année. Les navires de petite pêche côtière sont plus communément appelés petits métiers dans la Région. La caractéristique essentielle du petit métier réside dans sa polyvalence. Cette polyvalence est à la fois technique de par l'engin de pêche utilisé, spatio-temporelle selon les saisons et biologique (type d'espèces ciblées et capturées). Elle leur apporte une souplesse d'adaptation face aux variations du milieu et des stocks exploitables.

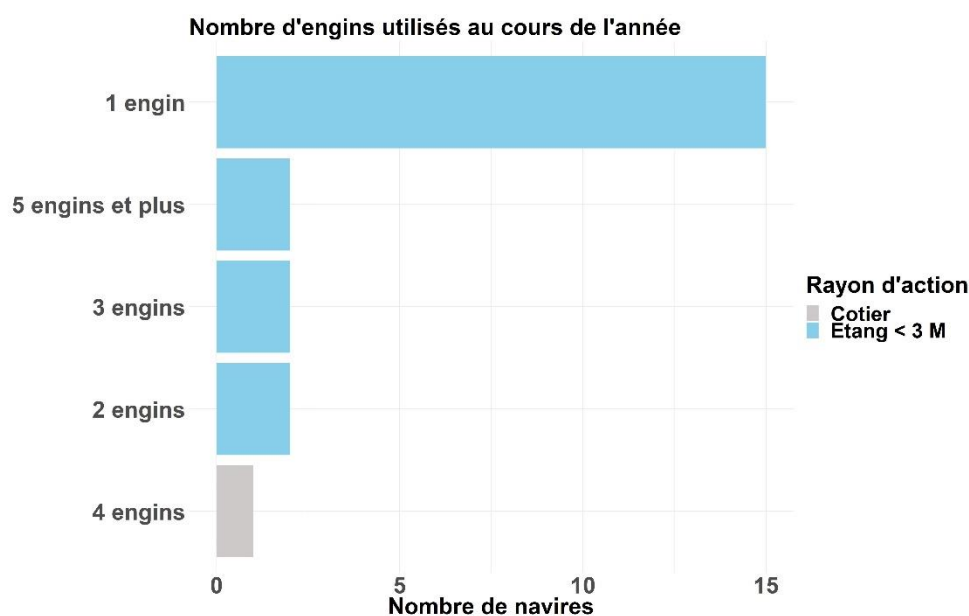


Figure 113 : Polyvalence des navires (PACA)

Les unités de la flotte périphérique régionale sont des navires peu polyvalents : 60 % de l'effectif régional ont déclaré un seul engin en 2018.

Tableau 135 : Liste des types d'engins mis en œuvre par la flotte périphérique (PACA)

Type d'engins	Nombre de navires périphérique	de flotte	Nombre de mois d'activité
<b>Chaluts</b>	10		91
<b>Sennes</b>	6		30
<b>Filets</b>	4		13
<b>Pièges</b>	3		13
<b>PAP</b>	4		12
<b>Palangres</b>	2		12
<b>Dragues</b>	3		10
<b>Trémails</b>	2		3
<b>Plongée</b>	2		2
Lignes	1		1

Le chalut et la senne sont les engins les plus utilisés au cours de l'année : ils représentent respectivement 49 % et 16 % de l'activité annuelle.

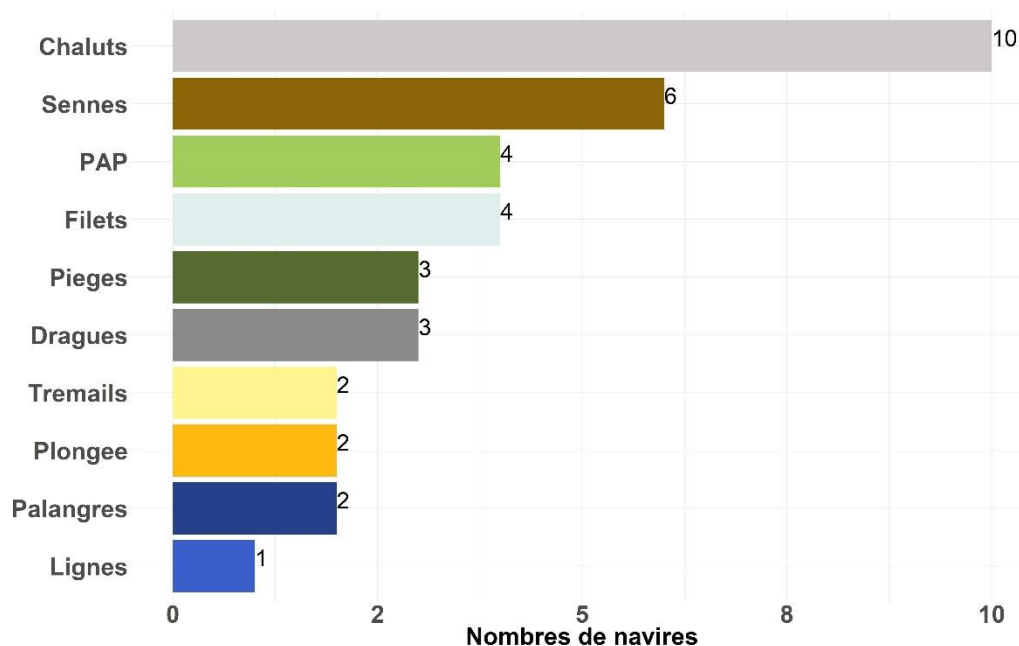


Figure 114 : Répartition des navires de la flotte périphérique par type d'engins mis en œuvre (PACA)

Tableau 136 : Saisonnalité des types d'engins de la flotte périphérique (PACA)

Engins	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Chaluts	6	6	5	9	8	8	9	8	8	7	8	9	91
Sennes	2	2	2	4	5	2	1	1	3	2	1	5	30
Filets				1	2	1	1	2	2	4			13
Pièges	1		1	1					2	3	2	3	13
Palangres	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1		12
PAP	1		2	2	2				1	1	1	2	12
Dragues	1	1	1	1	1	1			1	1	1	1	10
Tremails											2	1	3
Plongée			1						1				2
Lignes							1						1

**Tableau 137 : Liste des principaux métiers pratiqués par la flotte périphérique (PACA)**

<b>Métier</b>	<b>Nombre de navires</b>	<b>Nombre de mois d'activité</b>
<b>Grands ganguis à panneaux à poissons</b>	9	90
<b>Sennes coulissantes à sardine</b>	6	25
<b>Grands ganguis à armature à poissons</b>	7	21
<b>Filets maillants à merlu</b>	2	8
<b>Dragues à murex</b>	2	7
<b>Filets maillants à sparidés</b>	3	6
<b>Haveneaux à sardine</b>	2	6
<b>Casiers à poulpes</b>	2	6
<b>Sennes coulissantes à dorade royale</b>	1	5
<b>Sennes coulissantes à poissons</b>	2	4
<b>Sennes coulissantes à petits pélagiques</b>	2	3
<b>Plongée à oursins</b>	2	3
<b>Dragues à moules</b>	1	3
<b>Filets maillants à dorade royale</b>	2	2
<b>Sennes coulissantes à marbre</b>	2	2
<b>Trémails à soles</b>	2	2
<b>Apnée à oursins</b>	1	1
<b>Casiers à homard</b>	1	1
<b>Filets maillants à bars</b>	1	1

**Tableau 138 : Saisonnalité des principaux métiers de la flotte périphérique (PACA)**

Métier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Grands ganguis à panneaux à poissons	6	6	5	9	8	8	9	8	8	7	8	8	90
Sennes coulissantes à sardine	2	2	2	4	5	2	1	1	1	1	1	3	25
Grands ganguis à armature à poissons	3	2	2	1	2	2	2	2	3		2		21
Filets maillants à merlu				1	2	1	1	1	1	1			8
Dragues à murex				1	1	1			1	1	1	1	7
Casiers à poulpes									1	2	1	2	6
Filets maillants à sparidés					1			2	1	2			6
Haveneaux à sardine			2	2	2								6
Sennes coulissantes à dorade royale								1	1	1	1	1	5
Sennes coulissantes à poissons					1				1			2	4
Dragues moules a	1	1	1										3
Plongée à oursins	1								1			1	3
Sennes coulissantes à petits pélagiques								1	2				3
Filets maillants à dorade royale										2			2
Sennes coulissantes à marbre					1							1	2
Trémails à soles										1	1		2
Apnée a oursins			1										1
Casiers à homard									1				1



La flotte périphérique exploite une variété importante d'espèce de poissons tout au long de l'année. Les données déclaratives sont peu révélatrices des quantités réellement capturées et débarquées.

Les ganguis, art traînant traditionnel en Provence, sont les engins les plus utilisés par les navires de flotte périphérique. Les principales espèces capturées par ce métier sont les poissons entrant dans la composition de la bouillabaisse et de la soupe (sapidés, labridés, rascasses etc.), ainsi que les rougets et le merlu. Les sennes quant à elles permettent de cibler des pélagiques, comme la sardine.

L'activité de pêche en plongée, ciblant l'oursin, les coquillages ou et le corail, est également une activité caractéristique de la région.

#### 3.7.1.2.4 Zones de pêche



#### Point de vigilance :

Les cartes de zones de pêche présentées ci-dessous concernent l'ensemble de la flotte régionale.

A l'échelle de la mer Méditerranée, le golfe du Lion est une zone de forte productivité bénéficiant d'importants apports fluviaux (Rhône, Têt, Aude). L'activité de pêche y est historiquement importante et l'espace de pêche est divisé selon un gradient de distance à la côte : jusqu'à 3 milles en mer, jusqu'à 12 milles en mer, et au-delà jusqu'au tombant du plateau continental.

La majorité des petits métiers exercent leur activité dans les zones lagunaires et sur la bande côtière dans la limite des 3 milles nautiques.

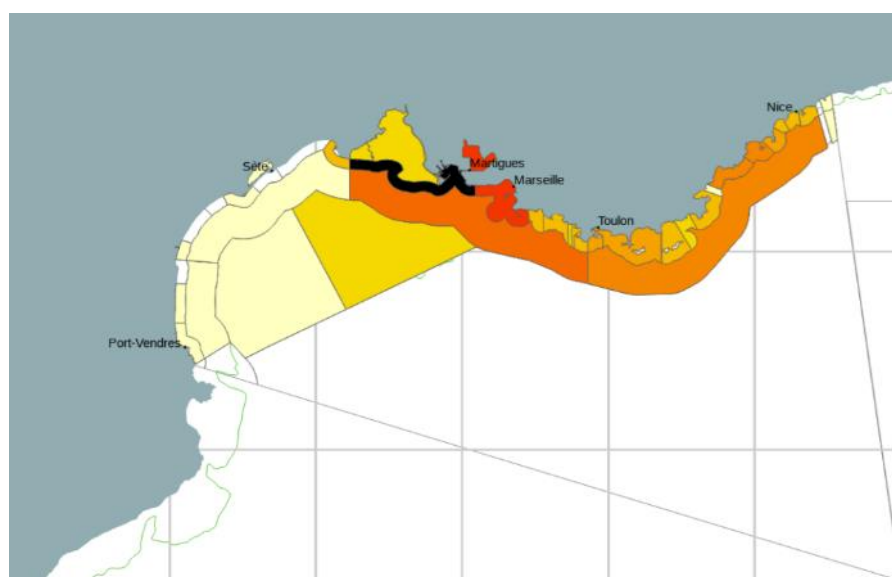


Figure 115 : Principales zones ciblées par la pêche (PACA) (SIH, 2018)

Tableau 139 : Identification des zones de pêche principales de la flotte périphérique (PACA)

Zones de pêche	Nombre de marées	Quantité pêchée (T)	Valeur (k€)
3712 (Golfe du Lion)	1 410	244	636
3713 (Sardaigne)	4	0	1

L'activité de pêche est importante au niveau des étangs occitans et de la bande côtière du golfe du Lion. Les unités de flotte périphérique sont dépendantes du golfe du Lion.

### 3.7.1.3 Production et valorisation des produits

#### 3.7.1.3.1 Production en volume et en valeur

En 2018, la flotte périphérique a débarqué 241 t de produits halieutiques sur le territoire pour une valeur totale de 635 milles euros. Cela représente 4 % de la production régionale en volume et 1 % en valeur.

Le plateau continental très réduit à proximité de la côte et la diversité des milieux (étangs, canaux, mer côtière) dans lesquels s'exerce la flotte périphérique lui confère une grande diversité d'engins utilisés et par conséquent, d'espèces débarquées. En volume et valeur produite, la sardine arrive en première position (respectivement 55 % et 25 %). Les rascasses, poissons composant la bouillabaisse traditionnelle, sont en seconde position en termes de valeur (17 %).

**Tableau 140 : Production de la flotte périphérique en volume (T) et valeur (k€) (PACA)**

Espèces	Quantité (T)	Valeur (k€)	Prix moyen (€/kg)
<b>Sardine commune</b>	134	160	1,19
<b>Rascasses nca</b>	16	113	7,06
<b>Autres espèces</b>	35	62	1,77
<b>Dorade royale</b>	4	29	7,25
<b>Poissons marins nca</b>	1	26	26
<b>Pieuvre</b>	4	26	6,5
<b>Anguille d'Europe</b>	4	25	6,25
<b>Murex-droite épine</b>	2	25	12,5
<b>Seriote couronnée</b>	2	19	9,5
<b>Espadon</b>	2	17	8,5
<b>Bonite à dos rayé</b>	3	17	5,67
<b>Rouget de roche</b>	2	15	7,5
<b>Serrans nca</b>	6	15	2,5
<b>Saupe</b>	7	15	2,14
<b>Calmars côtiers nca</b>	1	14	14
<b>Seiche commune</b>	1	13	13
<b>Maquereau espagnol</b>	11	11	1
<b>Merlu européen</b>	2	9	4,5
<b>Sar a tête noire</b>	0	9	
<b>Pieuvres, poulpes nca</b>	3	8	2,67
<b>Oursin-pierre</b>	1	7	7
<b>Total</b>	<b>241</b>	<b>635</b>	-

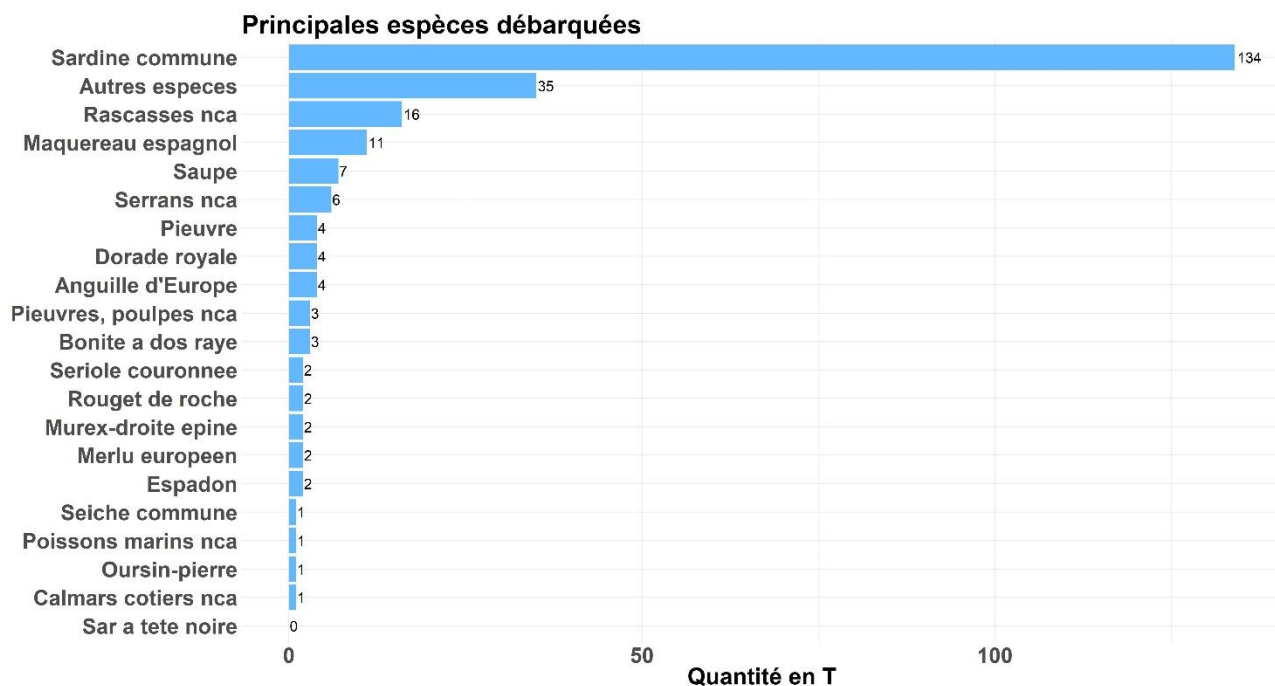


Figure 116 : Production de la flotte périphérique en volume (T) (PACA)

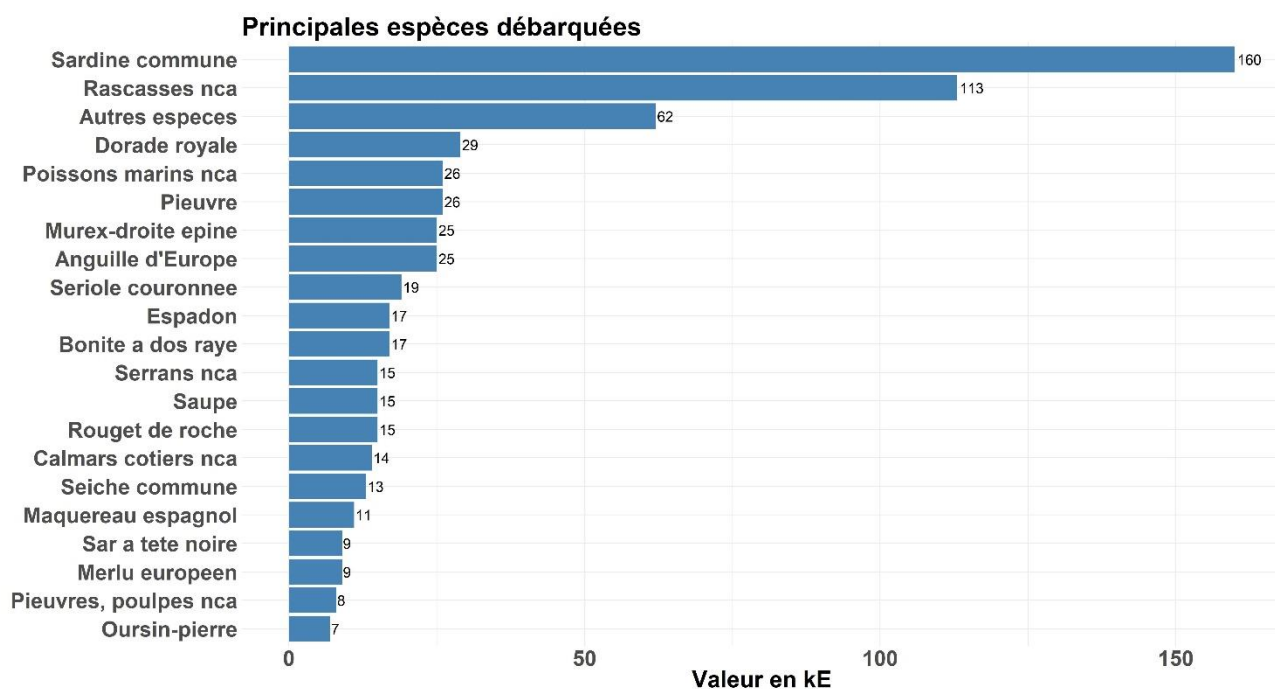
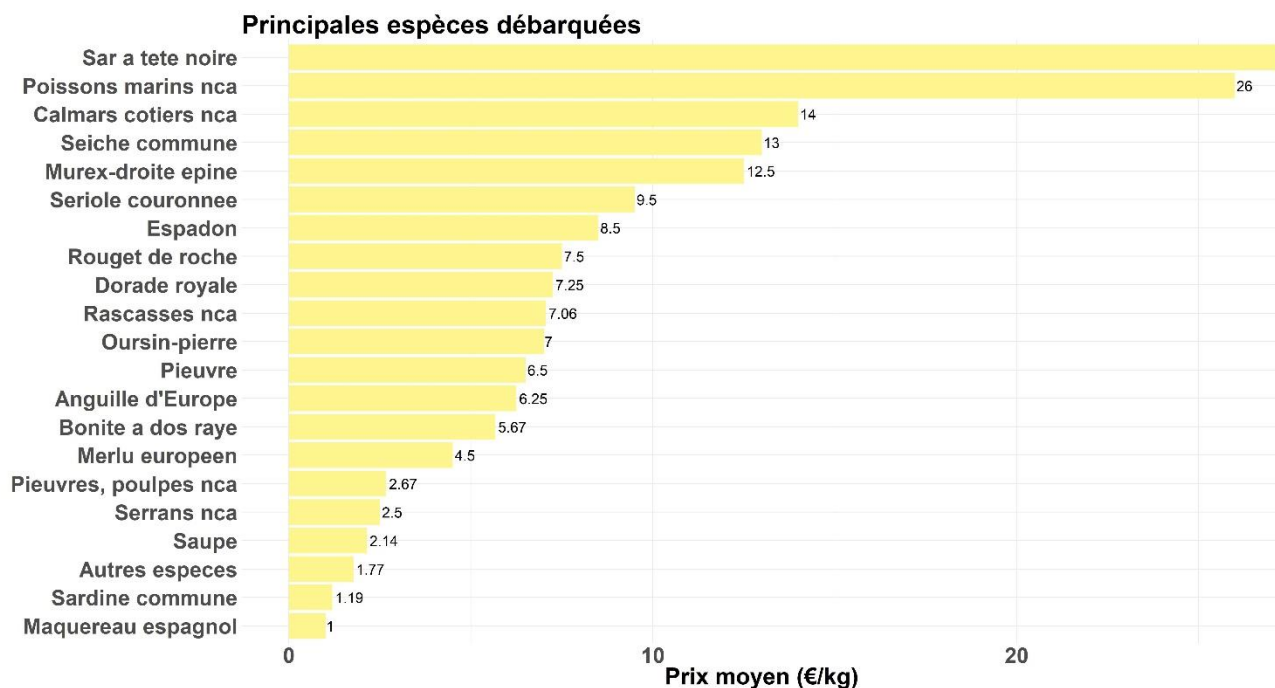


Figure 117 : Production de la flotte périphérique en valeur (k€) (PACA)



**Figure 118 : Prix moyen des principales espèces ciblées par la flotte périphérique (PACA)**

### 3.7.1.3.2 Durabilité des stratégies d'exploitation

Parmi les espèces ciblées, seules six espèces font l'objet d'un suivi par la CGPM. Les stocks de merlu et du rouget de vase du Golfe du Lion sont exploités au-delà du Rendement Maximal Durable (RMD) et sont donc jugés en mauvais état. L'anguille est dans une situation très préoccupante, avec une abondance la plus faible jamais observée et qui continue de décroître. Le renouvellement du stock semble compromis compte tenu du très faible niveau de la biomasse reproductive.

**Tableau 141 : Identification des espèces principalement exploitées par la flotte périphérique soumises ou non à quota (PACA)**

Espèce	Stock principal concerné par la flotte périphérique	Evaluation	Etat du stock	Gestion sous quota	TAC Français (T)
Anguille d'Europe	-	Non	Inconnu	Non	-
Bonite à dos rayé	-	Non	Inconnu	Non	-
Calmars cotiers nca	-	Non	Inconnu	Non	-
Dorade royale	-	Non	Inconnu	Non	-
Maquereau espagnol	-	Non	Inconnu	Non	-
Murex-droite épine	-	Non	Inconnu	Non	-
Oursin-pierre	-	Non	Inconnu	Non	-
Pieuvre	-	Non	Inconnu	Non	-
Pieuvres, poulpes nca	-	Non	Inconnu	Non	-
Poissons marins nca	-	Non	Inconnu	Non	-
Rascasses nca	-	Non	Inconnu	Non	-
Rouget de roche	-	Non	Inconnu	Non	-
Sar a tête noire	-	Non	Inconnu	Non	-
Saupe	-	Non	Inconnu	Non	-
Seiche commune	-	Non	Inconnu	Non	-
Seriole couronnée	-	Non	Inconnu	Non	-
Espadon	Méditerranée	Oui	Surpêché et surexploité	Oui	123,21
Merlu européen	7	Oui	Surpêché et surexploité	Non	-
Sardine commune	GSA7	Oui	Probablement surexploité	Non	-

### 3.7.1.3.3 Stratégie de commercialisation

#### Point de vigilance :

Attention, **les chiffres présentés ci-après sont probablement sous-estimés**, la population ayant été construite à partir du fichier « Flotte active » extrait par la DPMA au 14/10/2019 et les données SACROIS étant partielle et/ou incomplète pour certaines régions (en particulier pour les régions méditerranéennes). S'ajoute à ce biais, l'absence des déclarations pour les ventes réalisées en direct, qui est un des modes de vente privilégiés en Méditerranée.

La région ne compte plus de halle à marée depuis 2010, les ventes des produits issus de la flotte périphérique se font donc exclusivement en direct (aux restaurateurs, aux particuliers, aux poissonneries) ou via l'activité de mareyage. La vente au sein d'AMAP se développe également.

La vente de 140 tonnes pêchées par la flotte périphérique a été enregistrée (pour les ventes directes) sous halles à marée, soit 58 % des volumes capturés. 42 % des volumes sont donc probablement vendus en direct, mais non enregistrés.

**Tableau 142 : Ventes en halles à marées réalisées par la flotte périphérique (PACA)**

Halles à marées	Quantités vendues par la flotte périphérique (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités flotte périphérique / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la flotte périphérique (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs flotte périphérique / Valeurs Totales
<b>Hors criées</b>	140	57 894	0 %	574	89 630	1 %

**Tableau 143 : Prix de vente moyens en criées en 2018 (PACA)**

Halles à marées	Prix moyen flotte périphérique (€/kg)	Prix moyen Criée (€/kg)
<b>Hors criées</b>	4,1	1,55

La flotte périphérique valorise mieux sa production que les autres segments : ces ventes concernent principalement les sparidés, les rascasses.

**Tableau 144 : Modes de commercialisation mis en place par la flotte périphérique en 2018 (PACA)**

Modes de commercialisation	Quantités vendues par la flotte périphérique (T)	Quantités totales vendues (T)	Rapport Quantités flotte périphérique / Quantités Totales	Valeurs des ventes de la flotte périphérique (k€)	Valeurs totales des ventes (k€)	Rapport Valeurs flotte périphérique / Valeurs Totales
<b>Vente de gré à gré</b>	140	1 101	13	574	4 051	14 %

La flotte périphérique vend principalement en gré à gré.

#### 3.7.1.3.4 Stratégie de valorisation

Aucune marque collective n'a été développée sur le territoire pour valoriser les produits halieutiques de la pêche artisanale.

A l'échelle du bassin méditerranéen, la pêcherie de thon rouge pêché à la ligne artisanale, bénéficie du label « Pêche Durable » géré par FranceAgriMer depuis 2019. Cette initiative a été portée par l'OP SATHOAN et VALPEM (Association pour la Valorisation des Produits de la Pêche en Méditerranée) au travers de la mise en place d'une marque collective.

### 3.7.2 Caractérisation de l'activité de conchyliculture-petite pêche en région PACA

En 2019, 18 navires immatriculés dans les quartiers maritimes de la région PACA étaient armés en conchyliculture-petite pêche. En 2017, 32 marins étaient recensés comme naviguant sur les navires de cette catégorie. La situation semble donc plutôt stable entre ces deux années pour ce genre de navigation, et la consultation des acteurs en région n'a pas permis de dégager de problématique particulière pour ces navires.

### 3.7.3 Caractérisation de l'activité de pêche à pied en région PACA

En région PACA, en 2019, 112 permis de pêche à pied étaient délivrés pour cette région, alors que le CRPME PACA fait état de 165 pêcheurs à pied en 2018<sup>50</sup>. Pour cette même année, 69 licences de pêche à la telline et 95 licences de pêche à la palourde ont été attribuées. En région PACA, l'activité de pêche à pied professionnelle s'exerce exclusivement dans le département des Bouches-du-Rhône, où les zones de production de coquillages sont toutes classées sanitaires en B pour le groupe II (pour les gisements classés sanitaires). Il est à noter que le classement sanitaire, pour les espèces du groupe II, ne permet pas leur commercialisation dans le département du Var (tableau 145) et qu'aucune zone n'est classée administrativement dans le département des Alpes-Maritimes.

La telline est une espèce convoitée car très bien valorisée sur la façade méditerranéenne, et des professionnels en provenance d'autres régions venaient y pêcher, créant des tensions avec les professionnels locaux. Pour en assurer une exploitation raisonnée, le CRPME PACA a restreint l'accès de certaines zones de pêche à la telline à travers la création de la licence « telline »<sup>51</sup>.

La pêche à pied de la palourde s'exerce principalement sur les rives de l'étang de Berre. Suite à un épisode de malaïgue<sup>52</sup> en fin d'été 2018 provoquant une anoxie sévère des eaux du bassin, les palourdes ont subi de très fortes mortalités<sup>53</sup>. Les commissions de visite suivant cet épisode ont conclu à une abondance trop faible pour en autoriser l'exploitation, qui a été suspendue de septembre 2018 à avril 2020<sup>54</sup>.

La telline est une espèce très bien valorisée localement, vendue directement aux consommateurs sur les marchés (y compris hors-département et dans les terres) et aux restaurateurs. La demande est forte, encourageant la pêche et la vente illégale de la telline. Cette situation met les stocks en péril en maintenant une forte pression de pêche, en rendant difficile la régulation des prélèvements et le respect des tailles minimales. Le classement sanitaire en B des zones de pêche impliquant un retrempage des coquillages en bassin de purification, les professionnels se sont équipés soit de manière individuelle, soit en se regroupant autour d'outils collectifs<sup>55</sup>.

<sup>50</sup> <https://www.crpmem-paca.fr/index.php/peche-maritime/presentation-peche-maritime>

<sup>51</sup> CRPME PACA, 2012. Filière pêche dans les Bouches-du-Rhône. Présentation du 14 septembre 2012 au Conseil Départemental de Concertation, commission des affaires économiques.

<sup>52</sup> Malaïgue (« mauvaises eaux » en occitan) : crise anoxique, dont la cause est liée à l'eutrophisation et à des conditions météorologiques et environnementales particulières (d'après l'Ifremer).

<sup>53</sup> Ifremer, 2018. Bulletin de la Surveillance de la Qualité du Milieu Marin Littoral 2018. Résultats acquis jusqu'en 2018. Ifremer/ODE/LITTORAL/LER/ Laboratoire Environnement Ressources Provence Azur Corse, 104p.

<sup>54</sup> Arrêté préfectoral R93-2020-04-06-001 du 6 avril 2020 portant encadrement des activités de pêche maritime professionnelle et de loisir des bivalves fouisseurs sur le littoral de l'étang de Berre et hors des limites administratives du Grand Port Maritime de Marseille.

<sup>55</sup> SINAY, 2014. Étude du marché de la coque et des autres coquillages de la pêche à pied professionnelle, boîte à outil – les fiches thématiques. Rapport pour FranceAgriMer. 182p.

**Tableau 145 : Classement administratif et sanitaire des gisements de pêche à pied selon le groupe d'espèces considéré, pour les départements des Bouches-du-Rhône et du Var (source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – Office International de l'eau)**

Région	Département	Code zone	Titre zone	GP1	GP2	GP3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13.01	Golfe des Stees Maries de la mer	N	B	N
		13.04	Pompage de Beauduc-Grand Rhone	N	B	N
		13.06.01	Anse de Carteau Sud	A	B	B
		13.07.03	Rejet station d'epuration de Carry-Sausset	N	N	N
		13.07.04	Rejet de Cortiou	N	N	N
		13.07.05	Rejet station d'epuration de Cassis	N	N	N
		13.07.06	Rejet station d'epuration de la Ciotat	N	N	N
		13.08	Etang de Berre	N	B	C
		13.08.01	Cordon du Jaï	N	B	N
		13.09	Côte bleue	A	N	N
		13.10	Iles de Marseille	A	N	N
		13.11	Cap Morgiou à baie de la Ciotat	A	N	N
	Var	83.01	Zone 83-01	A	D	D
		83.01.01	Zone 83-01.01	D	D	D
		83.02	Zone 83-02	A	D	D
		83.02.01	Baie du Lazaret	D	D	B
		83.02.02	Zone 83-02.02	D	D	D
		83.03	Zone 83-03	A	D	D
		83.03.01	Zone 83-03.01	D	D	D
		83.03.02	Zone 83-03.02	D	D	D
		83.03.03	Zone 83-03.02	D	D	D

### 3.7.4 Panorama institutionnel régional

Le tableau ci-dessous recense les différentes institutions en lien avec la pêche professionnelle présentes en région PACA.

**Tableau 146 : Panorama institutionnel en région PACA**

Organisations professionnelles	Centres techniques et scientifiques et de formation	Aires marines protégées
Le CRPMEM, basé à Marseille Le CDPMEM du Var, basé à Toulon Le CDPMEM des Alpes-Maritimes, basé à Antibes 18 prud'homies	Centre Ifremer Méditerranée, basé à Toulon	13 sites Natura 2000 en mer, tout ou en partie maritimes 2 Parcs Nationaux et 1 Réserve Naturelle ayant une partie maritime

### 3.8 Région Corse

**Point de vigilance :**

Pour la région Corse, seuls 2 navires ont été identifiés comme répondant à la définition de la flotte périphérique à la flotte de PPC. **Aussi, pour des raisons de confidentialité, il n'est pas possible de présenter des indicateurs de performance socio-économique, d'activité ou de production pour cette région.**

De même, il n'est pas pertinent de dégager d'enjeux spécifiques à cette flotte présentant un si faible effectif. Leurs caractéristiques techniques ne permettant pas non plus de les rattacher aux flottes des autres régions méditerranéennes, seule une description succincte de leurs activités est proposée.

La flotte de pêche de la Région Corse est composée de 196 navires, dont 178 sont actifs à la pêche en 2018 (d'après SIH, 2018).

#### 3.8.1 Caractéristiques techniques de la flotte périphérique

Au sein de cette flotte, 2 navires appartiennent au segment de la flotte périphérique en 2018, selon les critères définis au chapitre 0. Ces navires représentent environ 1 % de la flotte régionale. Les caractéristiques techniques de la flotte sont présentées dans le Tableau 147 ci-dessous :



**Tableau 147 : Caractéristiques techniques de la flotte périphérique (Corse)**

Catégorie (taille)	Nombre navires	Jauge (UMS)	Jauge moyenne (UMS)	Puissance (Watt)	Puissance moyenne (Watt)	Âge moyen (ans)	Longueur moyenne (m)
[8-10m]	1	7	7	132	132	6	10
[10-12m]	1	8	8	294	294	13	10
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>426</b>	<b>213</b>	<b>10</b>	<b>10</b>

La flotte périphérique corse est donc constituée de 2 unités de 8 à 12 mètres, plus puissantes et plus jeunes que les navires appartenant aux mêmes classes de taille des régions Occitanie ou PACA.

### 3.8.2 Description de l'activité de la flotte périphérique

Les 2 navires de la flotte périphérique corse pratique une activité côtière, et réalisent en moyenne moins de 40 marées par an (tableaux 148 et 149).

**Tableau 148 : Rayon d'action de la flotte périphérique (Corse)**

Rayon d'action	Nombre de navires actifs
Côtier	2

**Tableau 149 : Nombre de marées réalisées par la flotte périphérique (Corse)**

Catégorie (taille)	Nombre navires	Nombre de marées cumulées	Nombre moyen de marées
[8-10m]	1	33	33
[10-12m]	1	38	38

Les sennes représentent l'engin principal le plus déclarés par les navires, qui peuvent également pratiquer les palangres (tableau 150). Les palangres sont plutôt utilisées en fin de printemps et en début d'été, pour cibler l'espadon, alors que les différentes sennes sont utilisées tout au long de l'année, en fonction des espèces ciblées (tableaux 151 et 152).

**Tableau 150 : Liste des types d'engins mis en œuvre par la flotte périphérique (Corse)**

Engin	Nombre de navires flotte périphérique	Nombre de mois d'activité
Sennes	2	15
Palangres	2	12

**Tableau 151 : Saisonnalité des types d'engins de la flotte périphérique (Corse)**

Engins	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Palangres	0		1	1	2	2	2	1	1	1	1	0	12
Sennes	0	2	1	1	2	2	1	1	2	2	1	0	15

**Tableau 152 : Liste des principaux métiers pratiqués par la flotte périphérique (Corse)**

Métier	Nombre de navires	Nombre de mois d'activité
Sennes coulissantes à petits pélagiques	2	12
Palangres dérivantes à espadon	2	11
Sennes coulissantes à chinchards	2	6
Sennes coulissantes à sardine	1	3
Sennes coulissantes à poissons	1	2
Sennes coulissantes à anchois	1	1
Palangres de fond à dorade rose	1	1
Sennes coulissantes à thon germon	1	1

**Tableau 153 : Saisonnalité des principaux métiers de la flotte périphérique (Corse)**

Métier	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Total
Sennes coulissantes à petits pélagiques	1	1		2	1	1	1	2	2	1	12
Palangres dérivantes à espadon			1	2	2	2	1	1	1	1	11
Sennes coulissantes à chinchards	2		1	1	2						6
Sennes coulissantes à sardine				1	1			1			3
Sennes coulissantes à poissons					1	1					2
Palangres de fond à dorade rose		1									1
Sennes coulissantes à anchois				1							1
Sennes coulissantes à thon germon				1							1

### 3.8.3 Espèces ciblées et valorisation des produits

Les pêcheries artisanales corse ciblent une grande diversité d'espèces. La flotte périphérique cible des espèces à haute valeur commerciale : espadon, poissons de soupe.

Parmi les espèces ciblées, seules six espèces font l'objet d'un suivi par la CGPM. La grande diversité des espèces ciblées par les petits métiers corse leur permet d'être peu dépendants aux espèces soumises à quota. Toutefois, les pêcheries artisanales ciblent l'espadon, dont l'état du stock est préoccupant. Cette espèce représente 9 % de la valeur produite par la flotte périphérique corse.

**Tableau 154 : Identification des espèces principalement exploitées par la flotte périphérique soumises ou non à quota (Corse)**

Espèce	Stock principal concerné par la flotte périphérique	Evaluation	Etat du stock	Gestion sous quota	TAC Français (T)
Seriole couronnée	-	Non	Inconnu	Non	-
Cernier commun	-	Non	Inconnu	Non	-
Dorade rose	-	Non	Inconnu	Non	-
Sardine commune	-	Non	Inconnu	Non	-
Chinchard d'Europe	-	Non	Inconnu	Non	-
Bogue	-	Non	Inconnu	Non	-
Maquereau commun	-	Non	Inconnu	Non	-
Maquereau espagnol	-	Non	Inconnu	Non	-
Chinchard à queue jaune	-	Non	Inconnu	Non	-
Anchois	-	Non	Inconnu	Non	-
Espadon	Méditerranée	Oui	Surpêché et surexploité	Oui	123,21

Il n'y a pas de halle à marée en Corse ni d'organisation de producteurs, les produits issus de la pêche sont vendus en totalité de gré-à-gré ou en vente directe (directement aux consommateurs sur les marchés ou sur le quai, auprès des restaurateurs, des poissonneries). Les exportations sont faibles et la chaîne de production et de commercialisation est très courte, ce qui favorise la valorisation des espèces locales.

### 3.8.4 Caractérisation de l'activité de conchyliculture-petite pêche en région Corse

Les données transmises par la DPMA indiquent qu'aucun navire de CPP n'était immatriculé dans un quartier relevant de la région Corse en 2019. De même, l'observatoire prospectif des métiers et des

qualifications de la pêche ne dénombre pas non plus de marin naviguant sur des navires de CPP en 2017 pour la région Corse. Ce n'est donc pas un sujet dans cette région.

### 3.8.5 Caractérisation de l'activité de pêche à pied en région Corse

Les listes de permis de pêche à pied délivrés par la DPMA en 2019 ainsi que les données relatives aux licences de pêche à pied transmises par le CNPMM ne mentionnent pas de données pour la région Corse. Cette activité n'est pas pratiquée dans cette région.

### 3.8.6 Panorama institutionnel régional

Le tableau ci-dessous recense les différentes institutions en lien avec la pêche professionnelle présentes en région Corse.

**Tableau 155 : Panorama institutionnel en région Corse**

Organisations professionnelles	Centres techniques et scientifiques et de formation	Aires marines protégées
Le CRPMM, basé à Bastia 4 prud'homies	La station Ifremer de Corse, basée à Bastia	Le Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate
	La station océanographique Stareso, basée à Calvi	Le Parc Marin International des Bouches de Bonifacio
	La plateforme marine UMS CNRS Stella Mare, basée à Bastia	21 sites Natura 2000 en mer, tout ou en partie maritimes
	Lycée Professionnel Maritime et Aquacole de BASTIA	4 Réserves Naturelles ayant une partie maritime

## 3.9 Synthèse des caractéristiques de la population périphérique à la PPC et des spécificités régionales

Le tableau 156 propose une vue d'ensemble des effectifs des navires de la flotte périphérique, des navires de CPP et de pêcheurs à pied pour les régions de France métropolitaine.

La façade atlantique concentre le plus grand nombre de navires appartenant à la flotte périphérique avec 525 navires cumulés pour les régions Bretagne, Pays-de-la-Loire et Nouvelle-Aquitaine. Les navires de conchyliculture-petit pêche semblent être une particularité des régions de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie, leur activité étant liée à l'exercice de la conchyliculture dans le bassin d'Arcachon et l'étang de Thau. Enfin, à l'exception de la Corse, la pêche à pied est pratiquée dans toutes les régions, mais plus intensément dans les régions Hauts-de-France, Bretagne et Pays-de-la-Loire. Il est à noter que la région Corse ne présente que 2 navires correspondant à la définition de la flotte périphérique.

**Tableau 156 : Synthèse des différentes composantes de la population périphérique à la PPC, par région.**

	Enjeux caractérisés pour la PPC / Préoccupation pour les régions	Hauts-de-France	Normandie	Bretagne	Pays-de-la-Loire	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Corse	Note sur 16
Économique	Améliorer et structurer la mise en vente des produits de la PPC pour augmenter leur valorisation.	Majeure		Majeure	Majeure		Majeure	Majeure		10
	Pallier la dissémination des activités de PPC sur le territoire tout en conservant le maillage territorial, en équipant les ports de structures collectives.		Majeure					Majeure	Majeure	6
	Renforcer les compétences techniques et théoriques des acteurs de la production et de la commercialisation pour améliorer la qualité des produits de la PPC mis en vente.	Majeure	Majeure	Majeure	Majeure	Majeure	Majeure	Majeure		14
	Aider les entreprises de la PPC à faire face à la complexité administrative et réglementaire en renforçant leur accompagnement et leur culture de l'entreprise.	Secondaire	Majeure			Secondaire		Majeure	Secondaire	7
	Encadrer et accompagner la vente directe des produits de la PPC pour en améliorer la traçabilité et la sécurité sanitaire.					Majeure			Majeure	4
	Renouveler et améliorer les outils de production (navires) et renforcer la cohérence entre les besoins et la réglementation.			Majeure	Majeure				Majeure	6
	Instaurer une dynamique collective et fédératrice, réunissant les pêcheurs de PPC et leur faire acquérir des stratégies collectives, pour être plus résilients face aux perturbations fortes de leurs activités.	Majeure								2
	Améliorer les connaissances sur les stocks et leur exploitation pour permettre une vision prospective de l'activité de PPC.	Majeure						Majeure		4
	Accompagner et favoriser la diversification des entreprises de la PPC, dans leurs activités de pêche ou en-dehors du secteur.			Secondaire				Secondaire		2
Environnementaux	Renforcer les connaissances sur le milieu côtier et les espèces d'intérêt halieutique qui y vivent.	Majeure	Majeure		Majeure				Secondaire	7
	Améliorer la qualité des eaux côtières dont les activités de PPC dépendent fortement.					Majeure				2
	Prendre en compte les évolutions, naturelles ou non, du milieu côtier dans les études prospectives liées aux activités de PPC, quelle qu'en soit l'échelle.	Secondaire	Secondaire			Secondaire	Majeure	Secondaire		6
	Doter les navires d'équipements permettant d'améliorer la sélectivité des captures et de limiter les interactions avec le milieu.				Majeure			Secondaire		3
	Mettre en évidence les évolutions du milieu côtier, les causes et les impacts pour les activités de PPC. Faire reconnaître ces impacts et y apporter une réponse.			Majeure		Majeure	Majeure		Majeure	8
Gouvernance	Connaître et faire connaître la participation de la PPC au développement économique, social et culturel de la PPC de leurs territoires pour rendre audible et visible leurs activités.	Majeure	Majeure	Majeure		Majeure	Majeure	Majeure	Majeure	14
	Mobiliser les pêcheurs de la PPC au sein des structures existantes, autour de projets collectifs.									
	Doter la PPC d'un pouvoir de communication sur les métiers, les emplois, les problématiques qui lui sont spécifiques.				Secondaire	Secondaire		Majeure	Majeure	6
	Accompagner les entreprises de la PPC dans la conduite et le développement de leur activité, dans toutes ses composantes : réglementaire, sociale, économique, développement des compétences...								Secondaire	1
	Renforcer les moyens et les compétences des structures professionnelles pour améliorer la mobilisation et la représentation de la PPC.			Majeure	Majeure	Secondaire	Majeure			7
	Lutter contre la pêche illégale, en renforçant la communication et la sensibilisation des acteurs à la réglementation.							Majeure		2
Sécurité et ergonomie à bord	Favoriser l'innovation dans les équipements de sécurité individuels ou embarqués.	Les enjeux liés à la sécurité et à l'ergonomie à bord des navires de PPC ne sont pas spécifiques à une région en particulier et sont donc traités dans le chapitre « Caractérisation des enjeux à portée nationale ».								
	Renouveler et améliorer les outils de production (navires) et renforcer la cohérence entre les besoins et la réglementation.									
	Inciter l'équipement des navires et des équipages avant que les dispositions ne deviennent réglementaires.									

### 3.9.1 Flotte périphérique

La moyenne des navires de la flotte périphérique s'établit à 9 m, pour un âge de 33 ans et des unités de jauge et de puissance moyennes à faibles (8 UMS pour 98 kW). Ce sont donc, en moyenne, des navires un peu plus forts et un peu plus âgés que ceux de la flotte de PPC. Les navires les plus forts sont immatriculés en Normandie, en Bretagne et en Corse, tandis que les unités les plus petites se retrouvent dans les régions Nouvelle-Aquitaine et PACA. Les navires de la flotte périphérique affichent un âge moyen supérieur à 30 ans dans toutes les régions à l'exception de la Corse. La région PACA se caractérise par des navires dont l'âge moyen est de 47 ans (tableau 9). Ces navires embarquent au total 1 154 marins, en grande majorité en Bretagne, Normandie, Nouvelle-Aquitaine et Pays-de-la-Loire. Les effectifs de marins de la flotte périphérique des autres régions sont inférieurs à 50 (tableau 11).

Les navires de la flotte périphérique emploient à 68 % 2 engins ou moins au cours de l'année, ce sont très majoritairement le chalut et la drague (tableaux 13 et 14). Pour rappel, les navires de la flotte de PPC présentent le même taux de polyvalence, mais les engins les plus pratiqués sont les différents filets et les casiers.

En termes de production, les navires de la flotte périphérique bretonne débarquent plus de 40 000 t de produits, soit 77 % des volumes et 45 % de la valeur débarqués par la flotte périphérique métropolitaine. Ils devancent les navires des régions de Normandie, des Pays-de-la-Loire et de Nouvelle-Aquitaine (tableau 17). Dans l'ensemble des régions de France métropolitaine, la catégorie « Autres espèce » représente une part importante voire très importante des débarquements et des ventes, illustrant la grande diversité des apports de ces navires (figures 23 et 24). Les espèces débarquées sont principalement des espèces non soumises à TAC et quotas. Cependant, certaines espèces qui y sont soumises comme le maquereau, la sole ou le bar, peuvent représenter de forts intérêts dans certaines régions et mettre les flottilles sous tension lorsque l'état de la ressource est dégradé (tableau 20). Ces situations sont différentes d'une région à l'autre selon les stocks et impactent différemment les flottilles concernées.

Enfin, la valorisation des produits débarqués par les navires de la flotte périphérique est variable en fonction des régions, voire au sein des régions. Des prix moyens de vente des produits de ces navires inférieurs aux prix de vente de l'ensemble des produits de la criée concernée sont observés à Dunkerque, à Cherbourg, en Bretagne Nord, en Vendée et dans le sud de la Nouvelle-Aquitaine. Les prix moyens de vente sont équivalents entre les deux flottes pour les criées de Boulogne-sur-Mer, dans les criées normandes de la baie de Seine, à Noirmoutier et dans les criées de Loire-Atlantique. Enfin, les produits débarqués par les navires de la flotte périphérique sont mieux valorisés que ceux de l'ensemble des débarquements en criée de Grandcamp, en Bretagne Sud et dans les criées de Charente-Maritime (à l'exception de Royan) (tableau 24). Les voies de commercialisation des produits des navires de la flotte périphérique sont multiples : vente sous halle-à-marée (représentant 15 % des ventes totales réalisées sous halle-à-marée tous segments confondus), vente en gré-à-gré, vente par contrat et vente directe. Ce dernier mode de vente, bien que très difficile à évaluer, est d'une manière générale fréquemment pratiqué sur l'ensemble des régions, mais très particulièrement dans les régions méditerranéennes (les régions PACA et Corse ne possédant pas de criée) (tableau 25).

### 3.9.2 Pêche à pied

À elles-seules, les régions Hauts-de-France, Bretagne et Pays-de-la-Loire concentrent plus de 60 % des permis délivrés pour la pêche à pied. Sur les façades atlantiques et de la Manche, c'est principalement les coques et les palourdes qui sont exploitées avec les tellines, les moules et les huîtres, et plus rarement les pouce-pieds ou les vers marins. Les gisements principaux sont ainsi ceux de la baie de Somme et de la Baule pour la coque et ceux du golfe du Morbihan, de la baie de Bourgneuf et du bassin d'Arcachon pour la palourde. En Méditerranée l'exploitation de la telline domine, avec une activité en régression sur la palourde. Dans la plupart des régions, la pêche à pied repose sur quelques

gisements principaux et quelques espèces exploitées. La récolte des algues de rives est une activité exercée principalement dans les régions Hauts-de-France, Bretagne et Pays-de-la-Loire.

Sur toutes les façades, les aléas climatiques et écologiques ainsi que les variations des gisements qu'ils occasionnent nécessitent des suivis prospectifs pour déterminer l'abondance de la ressource exploitable et ajuster en conséquence les prélèvements. Cette gestion s'effectue par l'attribution de licences contingentées pour chaque gisement ou département. Une grande diversité d'acteurs intervient dans l'évaluation de l'abondance de la ressource, souvent il s'agit de centres techniques régionaux ou de gestionnaires locaux, parfois directement des comités départementaux des pêches et plus rarement de l'Ifremer pour certains gisements (comme par exemple le suivi de la palourde à Arcachon). Ces dernières années, des nouvelles problématiques de mortalité, en particulier sur les bivalves, ont émergées. La bonne gestion des gisements par les Comités des pêches peut par ailleurs parfois remise en cause par les prélèvements excessifs de la pêche de loisir, lorsqu'elle n'est pas suffisamment régulée ou contrôlée.

Pour la pêche-à-pied également, le classement sanitaire des gisements exploités a un impact potentiellement important sur l'activité. Cet impact se décline à la fois sur la fermeture de certains gisements en période de contamination mais aussi sur de nouvelles contraintes réglementaires d'épuration des coquillages en cas de déclassement de zone. Le manque d'équipements d'épuration et le faible équipement en général des pêcheurs à pied rendent l'adaptation à ces nouvelles contraintes difficiles et les rendent souvent dépendants d'un faible nombre d'acheteurs. Actuellement la plupart des gisements exploités sont classés en qualité B pour les fouisseurs comme pour les filtreurs, plus rarement en A.

## 4 CARACTERISATION DES ENJEUX THEMATIQUES

Les différentes populations prises en compte dans la définition de la population proche à la PPC, à savoir les navires des flottilles périphériques, les navires de conchyliculture-petite pêche et les pêcheurs à pied, ne sont pas représentées dans toutes les régions de France métropolitaine. Pour autant, lors de la phase de consultations des acteurs, les problématiques énoncées pour ces populations étaient les mêmes partout où elles sont présentes. Le chapitre suivant va donc s'attacher à décrire les enjeux caractérisés pour chacune de ces populations mais sans régionaliser les enjeux. Lorsque ces enjeux sont communs aux deux populations faisant l'objet de la présente étude (population des navires de PPC au sens de la définition FEAMP 2021-2027 (livrables A) et population proche à la PPC (livrables B), cela est précisé et les détails sont renvoyés au livrable A.

### 4.1 Flotte périphérique à la PPC (hors CPP)

Pour rappel, la définition de la flotte périphérique à la PPC s'est faite à partir des critères suivants (retenus et validés en COPIL) :



La flotte périphérique à la PPC est composée de navires répondant aux 3 critères :

- ✓ Durée des marées inférieure à 96 heures<sup>56</sup> (selon les données issues de SACROIS 2018) ;
- ✓ Zones de pêche comprises dans la bande des 12 milles (selon les « Indicateurs annuels d'activité » de l'Ifremer, 2018) ;
- ✓ Longueur hors tout inférieure à 12 mètres, donnée provenant du fichier « Flotte active ».

Les navires de conchyliculture petite-pêche (CPP) ne font pas partie de cette population et font l'objet d'un chapitre à part.

#### 4.1.1 Aspects socio-économiques

##### 4.1.1.1 Améliorer l'équipement des ports de débarquement pour y encourager et maintenir la complémentarité



Aspect en lien avec l'enjeu « Pallier la dissémination des activités de PPC sur le territoire tout en conservant le maillage territorial, en équipant les ports de structures collectives » caractérisé pour la flotte de PPC et détaillé dans le livrable A.

Les navires de la flotte périphérique stationnent et débarquent dans de nombreux ports dispersés tout au long du littoral français. Ces ports, plus ou moins importants et plus ou moins équipés, n'offrent pas tous le même niveau de services : grues, machines à glace, viviers, chambre froide, etc. Cette offre de service est fonction de la valeur dégagée par les activités qui s'y exercent et des besoins des navires qui y débarquent. D'une manière générale, les plus gros navires débarquant régulièrement de gros volumes de produits contribueront de manière plus évidente aux taxes portuaires qui permettent les investissements dans l'équipement et la maintenance des ports. Pour autant, des ports bien équipés et dont les services correspondent aux besoins des navires plus modestes sont attractifs pour ces derniers. Les débarquements de ces navires viennent alors compléter et diversifier les apports en termes d'espèces et de méthode de capture, ce qui valorise leurs produits mais également l'offre globale de la criée. Les courtes marées engendrent un rythme d'activité accentué au sein du port, ce qui contribue à son dynamisme et à son attractivité touristique. La complémentarité des ports de pêche doit donc être encouragée.

<sup>56</sup> Cette limite a notamment été fixée pour correspondre à la définition réglementaire des catégories de navires de « petite pêche » et de « pêche côtière ».



Pour les ports de débarquement les plus petits ou les plus éloignés des halles à marée, les contributions aux investissements des navires sont moindres et les projets d'investissement vont souvent aux ports plus importants concentrant plus de navires. Le manque ou le vieillissement des équipements ne permettent alors pas d'améliorer les conditions de débarque des produits, ni de les valoriser par des méthodes de conditionnement ou de stockage qualitatifs, et peuvent rendre difficile la mise en œuvre de l'obligation de pesée avant la 1<sup>ère</sup> vente. Les conditions de travail des marins en sont aussi parfois plus compliquées. Pourtant, le maintien de ces points de débarquements est essentiel pour préserver un tissu social et économique le long du littoral. En effet, les activités maritimes y sont souvent pourvoyeuses d'emplois directs et indirects et permettent aux familles des marins de résider près du littoral, lieu de l'exercice de leur métier. Le lien entre l'activité de pêche et le territoire est alors fort.



Afin de maintenir les activités de pêche dans l'ensemble des ports du littoral métropolitain, leur attractivité pour l'ensemble des flottilles et leur participation au dynamisme du territoire, il est important d'améliorer les conditions de débarquement et de stockage des produits de la flotte périphérique et de favoriser la complémentarité des ports de pêche. Pour cela, différentes actions sont nécessaires :

- ✓ accompagner l'acquisition d'équipements destinés à améliorer les conditions de travail, de stockage et de conditionnement des produits débarqués par les navires de la flotte périphérique, en favorisant les équipements collectifs ;
- ✓ encourager la complémentarité des ports de pêche, en favorisant la diversification des services offerts par les halles à marée notamment en termes de valorisation des produits débarqués par les navires de la flotte périphérique.

#### **4.1.1.2 Renforcer la qualité des produits débarqués, améliorer leur image et développer de nouveaux marchés pour accroître la valorisation des produits et s'adapter à l'évolution de la demande**



Aspect en lien avec les enjeux suivants caractérisés pour la flotte de PPC et détaillés dans le livrable A :

- « Améliorer et structurer la mise en vente des produits de la PPC pour augmenter leur valorisation » ;
- « Renforcer les compétences techniques et théoriques des acteurs de la production et de la commercialisation pour améliorer la qualité des produits de la PPC mis en vente ».

Les navires de la flotte périphérique réalisent des marées de courte durée, en quasi-totalité de moins de 24 h (tableau 16). Ainsi, la fraîcheur des produits qu'ils proposent à la vente est optimale. Leur activité est marquée par une polyvalence d'engins réduite (68 % des navires de la flotte périphérique utilisent 2 ou moins engins par an, tableau 13), mais la saisonnalité des métiers pratiqués est marquée. En effet, le métier de la drague à coquille Saint-Jacques, prépondérant au sein des flottilles des Hauts-de-France jusqu'en Bretagne, se pratique les mois d'hiver réglementairement, tout comme le tamis à civelle dans les régions des Pays-de-la-Loire et de Nouvelle-Aquitaine (figures 32, 45, 58, 71 et 84, tableau 15). Les différents métiers du chalut sont ensuite pratiqués sur les mois d'été, permettant une diversité des espèces ciblées (céphalopodes, soles, maquereaux, crevettes, poissons plats, etc.) (tableau 15). Inversement, les conditions météorologiques ne permettent pas aux navires méditerranéens de sortir l'hiver, et l'activité des navires des régions Occitanie, PACA et Corse est particulièrement marquée l'été (figures 97, 110 et 123).

Les prix moyens des produits de la pêche des navires de la flotte périphérique sont inférieurs, dans la quasi-totalité des criées, aux prix moyens des produits vendus par les navires de la flotte de PPC (tableau 24 et tableau 26 du livrable A). Ils sont donc moins bien valorisés que les produits issus de la flotte de PPC. Sous certaines halles à marée, ils présentent également des prix moyens inférieurs aux

prix moyens de l'ensemble des produits vendus sous la halle à marée considérée (tableau 24). Ceci est dû aux espèces débarquées en elles-mêmes et aux volumes correspondant, c'est notamment le cas de la coquille Saint-Jacques mais également de certains poissons peu valorisés, comme les raies, la plie, la sardine, le maquereau ou le congre<sup>57</sup>. C'est également la conséquence d'une différence de valorisation de l'image entre les engins de pêche dormants (qui sont un critère de définition de la flotte de PPC) et les engins de pêche traînants. Les poissons capturés à l'aide de lignes ou de palangres bénéficient d'une image de fraîcheur et de qualité supérieure à ceux capturés au chalut et certaines criées valorisent ces produits différemment. Ainsi en 2018, le prix moyen des ventes sous halle à marée en France métropolitaine (hors Méditerranée) toutes flottilles confondues était de 3,34 €/Kg. Celui des ventes des chalutiers exclusifs était équivalent (3,34 €/Kg), un peu supérieur à celui de la flottille des chalutiers-dragueurs (2,56 €/Kg), alors que les ventes de la flottille des métiers de l'hameçon affichaient un prix moyen de 6,13 €/Kg et celles de la flottille des fileyeurs 5,30 €/Kg, pour des quantités vendues bien moindres que celles vendues par les chalutiers exclusifs<sup>58</sup>.

De par la taille des navires considérés, la courte durée des marées et leurs capacités techniques, les débarquements des navires de la flotte périphérique restent faibles individuellement. Pourtant, la somme des débarquements individuels peut représenter des volumes non négligeables sur certains produits, les coquillages notamment. La structuration des producteurs et de leurs débarquements permettrait de mieux organiser les ventes et d'induire des effets leviers permettant l'investissement en équipement dédié.

La valorisation des produits débarqués par les navires de la flotte périphérique passe donc aussi par un travail sur leur image, qui doit se faire à l'échelle de la filière aval, mareyeurs, restaurateurs, etc., la vente directe n'étant pas la voie de commercialisation prépondérante (tableau 25).

L'évolution de la consommation des produits de la pêche est plutôt positive pour les produits frais issus de la pêche de poissons sauvages. Entre 2012 et 2017, les achats en frais de saumon sont passés de 33 594 t à 21 022 t (- 37 %) alors que les achats en frais de coquilles Saint-Jacques avec coquille, de calmar et d'encornet et de lotte ont augmenté sur la même période (respectivement de 21 %, 26 % et 18 %). Dans le même temps, le prix moyen d'achat du saumon a augmenté de 55 % alors que ceux des produits de la pêche n'ont pas accusé de forte hausse, voire ont légèrement diminué (lotte)<sup>59</sup>. Les produits concernés par ces achats ne sont pas en totalité issus de l'activité de la flotte périphérique mais les tendances globales peuvent être indicatrices du comportement général des consommateurs.

Enfin, les recommandations des autorités sanitaires en matière de consommation des produits de la mer, au regard des risques de contamination aux polluants et aux métaux lourds, sont de limiter sa consommation à 2 fois par semaine, de varier les espèces et les lieux d'approvisionnement, de ne consommer l'anguille qu'à titre exceptionnel et pour les personnes les plus sensibles, de limiter voire d'éviter la consommation de certaines espèces (prédateurs sauvages, crustacés vendus cuits)<sup>60</sup>.

La consommation des produits issus de la pêche est donc probablement en train d'évoluer vers le modèle du « manger moins mais mieux ». Les navires de la flotte périphérique possèdent des atouts à mettre en avant pour suivre cette évolution et valoriser ses produits auprès des acheteurs en tenant compte des nouveaux attendus.



Pour augmenter la valorisation des produits débarqués par la flotte périphérique et s'adapter à l'évolution de la consommation des produits de la mer, il est important d'améliorer leur qualité mais

<sup>57</sup> FranceAgriMer, 2019. Données et bilans de FranceAgriMer, données de ventes déclarées en halles à marée en 2018.

<sup>58</sup> FranceAgriMer, 2019. Données et bilans de FranceAgriMer, données de ventes déclarées en halles à marée en 2018.


<sup>59</sup> FranceAgriMer, 2018. Consommation des produits de la pêche et de l'aquaculture 2017. Données et bilans de FranceAgriMer, septembre 2018.

<sup>60</sup> AFSSA, 2006. Étude des Consommations Alimentaires de produits de la mer et Imprégnation aux éléments traces, PolluantS et Oméga 3 (CALIPSO). Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Institut National de la Recherche Agronomique. Rapport, 162p.

également de travailler sur l'image et la valorisation des espèces et des métiers en eux-mêmes. Pour cela, il est nécessaire de :

- ✓ financer des équipements à bord pour améliorer le stockage et le conditionnement des produits, dans le but d'en améliorer la qualité à la débarque et par suite le prix de vente ;
- ✓ structurer la production, pour fiabiliser les apports et générer des investissements dédiés ;
- ✓ travailler à l'échelle de la filière, engager des démarches de qualité, de formation et d'information auprès des différents types d'acheteurs ;
- ✓ proposer de nouveaux produits, de nouvelles présentations, de nouveaux modes de vente et travailler sur l'image des espèces et des métiers en adéquation avec les nouvelles attentes des consommateurs ;
- ✓ faire connaître les espèces locales, les espèces peu connues du consommateur, les nouvelles espèces ;
- ✓ apporter de l'information au consommateur, soit par la définition de labels soit par la création de marques collectives.

#### 4.1.1.3 **Accompagner la formation, la recherche d'emploi et le recrutement pour pallier le manque de main d'œuvre**

 Aspect en lien avec les enjeux suivants caractérisés pour la flotte de PPC et détaillés dans le livrable A :

- « Formation des marins-pêcheurs : un format à renouveler, un financement à rendre plus adéquat et plus sûr » ;
- « Une attractivité des métiers indispensable, une transmission des entreprises à ré-inventer »


La flotte périphérique emploie 12 % des marins-pêcheurs de la flotte métropolitaine. Ils sont en moyenne 1,9 marin à bord mais en Hauts-de-France, en Normandie, en région PACA et en Corse, les effectifs moyens sont plus élevés (tableau 11). En 2017, les effectifs des marins de la flotte nationale embarqués sur les genres de navigation « petite pêche » et « pêche côtière » ont diminué respectivement de 1,6 % et 1,2 % entre 2016 et 2017. Sur le même intervalle de temps, la population nationale des marins-pêcheurs présente un vieillissement puisque les effectifs de la catégorie des « plus de 55 ans » ont augmenté de 3 %. En parallèle, le nombre de marins étrangers augmente de manière générale sur l'ensemble des genres de navigation des navires de la flotte nationale. Les marins embarqués en « petite pêche » représentaient 9 % des effectifs nationaux et ceux embarqués en « pêche côtière » représentaient 16 % en 2017<sup>61</sup>.

Le manque de marins-pêcheurs, et particulièrement de marins titulaires d'un brevet de mécanicien, est une difficulté fréquemment énoncée pour la flotte périphérique. Ceci a des conséquences directes sur l'activité des navires et sur leur rentabilité puisqu'ils sont contraints de travailler en effectif réduit. Le roulement de l'équipage n'est alors pas permis, et les demandes de dérogation pour que le navire puisse aller en mer malgré un effectif réduit et non assez qualifié deviennent nombreuses. De plus, il est difficile pour un armateur de fidéliser un équipage puisque les offres d'embarquements sont plus nombreuses que le nombre de marins-pêcheurs.

Ce manque de main d'œuvre est lié au non-renouvellement des marins qui quittent ce secteur d'activité (départs à la retraite, incapacité de travailler, reconversion, etc.) et à la faible attractivité du métier. Le vieillissement des navires n'y est pas étranger, puisque la proportion de navires de plus de 30 ans est de 65 % pour la flotte périphérique (contre 55 % des navires de la flotte de PPC), et certaines régions

<sup>61</sup> OCAPIAT, 2018. L'emploi à la pêche en 2017. Observatoire prospectif des métiers et des qualifications de la Pêche, note n° 2018/01.

présentent des profils extrêmes, comme la région PACA où l'âge moyen des navires de la flotte périphérique est de 47 ans (tableau 9).

 Pour pallier le manque de marins qualifiés entraînant des difficultés à compléter les équipages des navires de la flotte périphérique et ne favorisant pas un contexte serein à l'exercice de leur activité, il est nécessaire de :

- ✓ accompagner les armateurs en recherche de personnel, suivre les entreprises employeuses dans le temps pour qu'elles soient appuyées dans leurs démarches de recrutement ;
- ✓ accompagner les personnes en formation ou en reconversion dans le temps, renforcer le lien entre le stagiaire, l'entreprise de pêche et le formateur pour éviter les abandons ;
- ✓ rendre attractifs les métiers de la pêche, en communiquant sur les avantages et les perspectives d'évolution, mais aussi les outils de production, en permettant leur renouvellement et leur modernisation.

#### 4.1.1.4 Encourager l'innovation et l'anticipation pour lutter contre le parasitisme

Le parasitisme des poissons sauvages est observé depuis plusieurs décennies et les connaissances actuelles ne permettent pas de qualifier avec certitudes l'évolution de ce phénomène. Les parasites de la famille des Anisakidae sont de ceux les plus répandus dans toutes les mers du monde, et les larves peuvent contaminer jusqu'à 100 % des poissons sauvages, selon l'espèce et la zone considérée. Les espèces les plus fréquemment et abondamment parasitées sont le hareng, le maquereau, la lotte et les gadidés en général. Les parasites se trouvent dans les viscères du poisson mais s'ils migrent vers les parois de la cavité abdominale ou dans les muscles, il y a danger d'ingestion par le consommateur<sup>62,63</sup>.

Un cadre législatif existe à l'échelle européenne et nationale<sup>64</sup>, qui engage la responsabilité de chaque opérateur intervenant à chaque étape de la mise sur le marché des poissons sauvages. Des mesures correctives doivent être prises dans le cadre du plan de maîtrise sanitaire de chacun de ces opérateurs, et si ces mesures ne permettent pas d'éliminer tous les parasites du poisson, celui-ci doit être retiré de la vente.

Plusieurs actions ont été prises à l'échelle de la filière et du territoire, pour améliorer les connaissances sur ce phénomène, sensibiliser au risque, diffuser les bonnes pratiques à appliquer lors du traitement des captures<sup>65</sup>, et développer des outils spécifiques embarqués de nettoyage des poissons et d'élimination des parasites<sup>66</sup>.

En plus de dévaloriser les captures ainsi touchées, la contamination par les parasites pose un problème d'image sur l'ensemble des produits issus de la pêche sauvage. Il y a un risque de perte de marché pour certaines espèces issues de certaines zones, si la contamination est avérée. S'il est difficile d'évaluer la progression de ce phénomène, l'ANSES estime qu'au niveau mondial, le nombre de cas déclaré d'infection par des vers de la famille des Anisakidae a fortement augmenté au cours de ces 30

<sup>62</sup> Anses, 2010. Consommation des poissons, mollusques et crustacés : aspects nutritionnels et sanitaires pour l'Homme. Rapport, édition scientifique. 191p.

<sup>63</sup> Ifremer. Y-a-t-il des parasites dans les poissons que nous consommons ? 04/09/2012. Consultable sur : <https://wwz.ifremer.fr/peche/FAQ/FAQ/Y-a-t-il-des-parasites-dans-les-poissons-que-nous-consommons>

<sup>64</sup> RÈGLEMENT (CE) N° 854/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine. Instruction technique DGAL/SDSSA/2019-220 du 20/03/2019 relative à la maîtrise du risque parasitaire dans les produits de la mer et d'eau douce.


<sup>65</sup> Des sessions de formation spécifiques au parasitisme dans la filière pêche ont par exemple été organisées, à destination de l'ensemble des acteurs de la filière, par le zoopôle de Ploufragan (Côtes d'Armor).

<sup>66</sup> Dans le cadre du projet ATTILA (2018-2020) porté par France Filière Pêche et rassemblant des représentants de l'ensemble de la filière pêche, plusieurs actions ont été déclinées :

- édition et diffusion d'un Guide d'information et de recommandations pour lutter contre le parasitisme à l'usage des professionnels ;
- amélioration des connaissances les conditions de migration des parasites ;
- mise au point d'un outil embarqué de nettoyage des captures.

dernières années, ce qu'elle attribue sans certitudes aux changements d'habitudes alimentaires (consommation de poisson cru, marinés, fumés), à l'augmentation des populations de certains mammifères marins intervenant dans le cycle de vie des parasites, à l'augmentation des populations parasitaires mais aussi à l'amélioration des techniques de diagnostic<sup>67</sup>.


Le problème du parasitisme des poissons issus de la pêche sauvage touche par définition l'ensemble des segments de la flotte nationale mais de par les espèces ciblées et les engins pratiqués par les navires de la flotte périphérique, cet enjeu peut être considéré comme important pour cette flottille.

 Afin de poursuivre les efforts déjà engagés dans la lutte contre le parasitisme en termes d'amélioration des connaissances et de recherche de solution, il est nécessaire d'encourager la prise en compte de ce phénomène par l'ensemble des acteurs de la filière et de doter celle-ci de moyens de communication dédiés de nature à anticiper et à éviter une perte de marché par réaction des consommateurs :

- ✓ Accompagner les structures professionnelles dans la définition de méthode de lutte contre le parasitisme (études) et dans la mise en œuvre de cette lutte ;
- ✓ Former l'ensemble des opérateurs amenés à traiter les produits, à bord comme à terre ;
- ✓ Favoriser l'innovation dans le traitement des captures (nettoyage, filetage), accompagner l'équipement des navires en outils spécifiques pour lutter contre les parasites ;
- ✓ Anticiper la réaction des consommateurs, se préparer à communiquer.

#### 4.1.2 Aspects environnementaux

##### 4.1.2.1 Encourager les études participatives visant à objectiver et à limiter les captures accidentelles

 Aspect en lien avec l'enjeu suivant caractérisé pour la flotte de PPC et détaillé dans le livrable A :

- ✓ « Doter les navires d'équipements permettant d'améliorer la sélectivité des captures et de limiter les interactions avec le milieu ».

Le sujet, très sensible et très médiatique, des échouages et captures accidentelles de mammifères marins est régulièrement repris par les médias, qui relaient les actions de certaines ONG engagées dans la protection du milieu marin. Le suivi des échouages de mammifères marins est coordonné à l'échelle nationale par l'Observatoire PELAGIS (unité mixte de l'Université de La Rochelle et du CNRS). L'observatoire a recensé en France métropolitaine en 2018 1 753 échouages de mammifères marins, dont 79 % concernent des cétacés et 21 % des pinnipèdes. Les événements d'échouages de cétacés diffèrent selon les façades et les espèces. La façade Atlantique représente 70 % de ces échouages, qui interviennent essentiellement sur les côtes des départements de Vendée, du Finistère, de Charente-Maritime des Landes et du Morbihan. Le littoral de la Manche-Mer du Nord concerne 20 % des échouages de cétacés, qui sont observés principalement sur les côtes du Pas-de-Calais, du Calvados et de la Manche. Enfin, la Méditerranée ne concerne que 9 % des échouages observés, en majorité sur les plages du département du Var. Les échouages ont une saisonnalité très marquée, ils interviennent en grande majorité en hiver. Le dauphin commun est l'espèce la plus représentée dans les échouages, suivi du marsouin commun et du dauphin bleu et blanc. Sur les 4 premiers mois de l'année, 518 dauphins communs se sont échoués. Parmi ceux en état d'être examinés, 63 % présentaient des lésions compatibles avec une mort par capture accidentelle dans un engin de pêche. Concernant les

<sup>67</sup> Anses, 2010. Consommation des poissons, mollusques et crustacés : aspects nutritionnels et sanitaires pour l'Homme. Rapport, édition scientifique. 191p.

pinnipèdes, le nombre d'échouages de phoques veaux-marins tend à se stabiliser alors que la tendance à l'augmentation est confirmée pour le phoque gris.


Sur la période 1990-2009, l'estimation annuelle du nombre de captures accidentelles de dauphins communs, à partir des observations d'échouages, se situe entre 3 650 (2 250; 7 000) et 4 700 (3 850; 5 750) en fonction des choix méthodologiques réalisés. Les méthodes d'estimation des populations de dauphins communs et des niveaux de captures accidentelles présentent de nombreuses incertitudes et ne conduisent pas toutes aux mêmes conclusions. La caractérisation des captures accidentelles de mammifères marins par les engins de pêche est donc particulièrement délicate.

Très mobilisées sur ces questions, les structures professionnelles sont engagées dans de nombreux programmes et actions. Le CNPMM a mené des enquêtes auprès d'une soixantaine de professionnels concernés de septembre 2019 à janvier 2020, dont il ressort un sentiment unanime d'observer de plus en plus de dauphins sur les zones qu'ils fréquentent.

Concernant le chalut pélagique, plusieurs essais de répulsifs acoustiques ont fait l'objet de plusieurs programmes, menés entre 2004 et 2009. Le dispositif CETASAVER (issu des résultats du programme Procet 2 en 2007) montre des résultats efficaces sur la réduction des captures par les chalutiers pélagiques de dauphin commun. Cependant, ce dispositif n'a jamais été commercialisé, faute de partenaire industriel. Pour chercher de nouvelles solutions opérationnelles, le programme PIC a été mis en œuvre sur la période 2017-2018, et a permis de tester des répulsifs disponibles sur le marché, qui se sont révélés très efficaces (65 % de réduction des captures accidentelles en moyenne). Les résultats de ce programme ont servi de bases de discussions au sein du groupe national dédié mis en place en avril 2017 et réunissant l'administration, les scientifiques, les professionnels de la pêche et les organisations non gouvernementales. Des mesures ont alors été mises en place, pour les navires pratiquant la pêche au chalut pélagique en bœuf pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 avril 2019 :

- équipement volontaire des navires concernés en répulsifs (rendu obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020) ;
- marquage des carcasses remises à la mer (afin d'améliorer la connaissance sur le comportement des carcasses) ;
- augmentation de la présence d'observateurs à bord afin d'obtenir des chiffres plus précis du nombre de captures accidentelles.

Le programme PIC se poursuit par le programme LICADO, qui doit voir se réaliser des tests en conditions réelles sur des chalutiers pélagiques, et en testant des solutions innovantes sur les fileyeurs, entre 2020 et 2022<sup>68</sup>.




Afin de poursuivre les efforts déjà engagés dans la limitation des captures accidentelles en termes d'amélioration des connaissances et de recherche de solution, et de prendre en compte les problèmes d'image du métier et des retentissements sur l'ensemble de la filière, il est nécessaire :

- ✓ d'encourager les études collectives et participatives visant à acquérir des connaissances et à objectiver la situation, en veillant à ce que les professionnels engagés bénéficient de retours en termes d'opérationnalité des mesures prises à la lumière des résultats, dans le but d'éviter les risques de lassitude et de découragement de ces professionnels
- ✓ d'encourager les démarches collectives de mise en œuvre de méthodes de limitation ou d'évitement (étude d'efficacité et de faisabilité technique et financière, accompagnement du déploiement à l'échelle d'une flottille ou d'une zone pertinente ; etc.);

<sup>68</sup> CNPMM - Projet LICADO : premiers tests des nouveaux pingons prévus cet hiver. Consultable sur : <https://www.comite-peches.fr/premiers-tests-projet-licado/>

- ✓ d'accompagner l'équipement des navires concernés par des outils ayant démontré leur efficacité et leur opérabilité,
- ✓ de doter la filière de moyens de communication dédiés et mobilisables en réaction à des évènements médiatiques.

#### 4.1.2.2 *Accompagner les pêcheries dans leur adaptation au changement climatique et aux modifications de l'environnement marin*

 Aspect en lien avec les enjeux suivants caractérisés pour la flotte de PPC et détaillés dans le livrable A :

- « Prendre en compte les évolutions, naturelles ou non, du milieu côtier dans les études prospectives liées aux activités de PPC, quelle qu'en soit l'échelle » ;
- « Mettre en évidence les évolutions du milieu côtier, les causes et les impacts pour les activités de PPC. Faire reconnaître ces impacts et y apporter une réponse. »

Cet enjeu est similaire à celui rencontré par les navires de la PPC, et les pistes de réflexions proposées peuvent être adaptées à la flotte périphérique :

- encourager l'amélioration de la connaissance des activités de la flotte périphérique, à travers notamment la mise en œuvre d'outils de suivi spécifiques ;
- permettre la projection des activités à moyen terme, en favorisant les programmes d'acquisition de données sur les espèces exploitées, mais aussi sur la compréhension de leurs relations avec leur milieu et de leur évolution dans le contexte du changement climatique ;
- favoriser l'intégration de la connaissance empirique des pêcheurs sur les espèces exploitées, le milieu marin et les activités dans les études sur l'évolution des espèces et du milieu.

#### 4.1.2.3 *Innover sur les matériaux des engins et sur les filières de traitement des déchets*

La pollution des océans par les plastiques est un sujet qui préoccupe particulièrement la communauté scientifique depuis une dizaine d'année<sup>69</sup> mais qui s'accompagne récemment d'une prise de conscience du grand public. La présence de plastiques dans les océans perturbe la nutrition des espèces, favorise la dispersion des espèces invasives, concentre les polluants et, une fois ces déchets fragmentés, pénètre les chaînes trophiques<sup>70</sup>. Cette prise de conscience du grand public se traduit par une pression accrue sur les filières productives pour la mise en place d'alternatives à l'utilisation du plastique ou la récupération et le recyclage des déchets plastiques, notamment en mer. La filière pêche contribue aux déchets plastiques à travers les Engins de Pêche Usagés (EPU). Ces engins de pêches usagés, lorsqu'ils se retrouvent dans les océans, sont problématiques à la fois par la pollution plastique qu'ils génèrent mais aussi par la mortalité qu'ils continuent à produire sur les espèces (engins fantômes).

Le projet PECHPROPRE, qui s'est déroulé de septembre 2016 à août 2018 sous l'égide de la coopération maritime et en partenariat avec l'ADEME, dresse un état des lieux complet de la gestion actuelle des EPU en France dans le but d'évaluer la faisabilité financière et technique de la mise en place d'une filière nationale pérenne des EPU. Ce rapport comptabilise 13 projets en France de récupération ou de valorisation des EPU. Ce rapport établit tout d'abord que les principaux flux de déchets collectés sont les filets et les chaluts usagés. D'un point de vue technique, le projet SEAPLAST a mis en évidence que la valorisation des déchets de la pêche en plasturgie en Normandie se heurte

<sup>69</sup> BARNES D.K.A., GALGANI F., THOMPSON R.C, AND BARLAZ M., 2009. Accumulation and fragmentation of plastic debris in global environments phil. Trans. R. Soc. B364:1985–1998 <http://doi.org/10.1098/rstb.2008.0205>

<sup>70</sup> BARNES D.K.A., GALGANI F., THOMPSON R.C, AND BARLAZ M., 2009. Accumulation and fragmentation of plastic debris in global environments phil. Trans. R. Soc. B364:1985–1998 <http://doi.org/10.1098/rstb.2008.0205>

principalement à la nécessité d'un démontage des engins, aux salissures des matières et à une répartition des déchets atomisée le long du trait de côte. Ce projet a par ailleurs identifié une baisse de la qualité mécanique des produits plastiques recyclés de l'ordre de 20 % dans le cadre d'une réutilisation de la matière recyclée pour le même produit<sup>71</sup>. Cette matière recyclée peut alors être mélangée à de la matière neuve, mélangée à d'autres plastiques ou avoir des utilisations moins contraignante.

Ces déchets, considérés comme des déchets professionnels non dangereux, peuvent également être valorisés thermiquement et ne sont donc pas considérés comme des déchets ultimes, qui doivent être mis en décharge. Dans les faits, le projet, PECHPROPRE a montré que la séparation et la valorisation des déchets de la pêche est très variables d'un port à l'autre et qu'il paraît important d'améliorer le niveau d'information et d'implication des gestionnaires des ports dans la bonne gestion de ces déchets. Concrètement le programme a mis en place des opérations pilotes de tri de déchets qui ont montré que les contraintes à la valorisation des déchets sur les ports sont liés principalement au manque de place, à la préparation et au regroupement des déchets sur une aire protégée, au manque de personnel, au manque de visibilité sur les débouchés possibles et à la composition parfois complexe des engins de pêche<sup>72</sup>.

Ce projet met en évidence que la mise en place d'une filière nationale de valorisation nécessite un effort important de pédagogie auprès des représentants professionnels et des professionnels eux-mêmes. La filière devra également impliquer tous les acteurs : les pêcheurs pour le désassemblage et le transport, un référent local sur le port pour la diffusion des bonnes pratiques et une filière nationale pour la massification des volumes<sup>73</sup>. Le rapport établit enfin que le coût d'une telle filière nationale de traitement des filets de pêche usagés avoisine les 300 k€ par an pour un coût de mise en place de près de 500 k€. Cet état des lieux laisse plusieurs questions ouvertes, notamment sur une mise en place réglementaire ou volontaire de la gestion des déchets de la pêche et sur le degré de régionalisation des solutions mises en œuvre pour la gestion et la valorisation de ces déchets.

Du côté de la valorisation des déchets et des innovations, de très nombreuses initiatives ont vu le jour comme Fil & Fab<sup>74</sup> en Bretagne qui collecte et recycle les filets de pêche usagés, l'entreprise CORAIL<sup>75</sup> en région PACA qui, en partenariat avec les entreprises de pêche de Marseille, récolte le plastique en mer et le recycle en textile, ou le projet FIND<sup>76 77</sup>, qui vise à mettre au point des filets de pêche connectés, plus facilement retrouvables. L'amélioration de la facilité de recyclage des engins de pêches dès leur conception est également une voie d'innovation possible.

---

<sup>71</sup> HEGRON- MACÉ, MOAL S, THOMAS B., LEFÈVRE T., RAINGUÉ A., BÉLARD I., 2017. Sous-produits et déchets plastiques des filières pêche, conchyliculture et algues en Normandie : potentiels de valorisation en plasturgie. Rapport technique SMEL. 238 pages.

<sup>72</sup> GUEGEN M., LEMOINE B., VINUESA E., MAIGNAN K., 2018. PECHPROPRE - Préfiguration pour la mise en place d'une filière volontaire de gestion des engins de pêche usagés. Rapport. 128 pages.

<sup>73</sup> GUEGEN M., LEMOINE B., VINUESA E., MAIGNAN K., 2018. PECHPROPRE - Préfiguration pour la mise en place d'une filière volontaire de gestion des engins de pêche usagés. Rapport. 128 pages.

<sup>74</sup> FIL&FAB, Brest. <https://fil-et-fab.fr/>

<sup>75</sup> CORAIL <https://www.corail.co/>

<sup>76</sup> Université de Bordeaux – Des filets de pêche nouvelle génération. 29/03/2019. Consultable sur : <https://www.u-bordeaux.fr/Actualites/De-la-recherche/Des-filets-de-peche-nouvelle-generation>

<sup>77</sup> Le Marin, 11 juin 2020. Des filets de pêche connectés déployés en Méditerranée et outre-mer. 08/06/2020. Consultable sur : <https://lemarin.ouest-france.fr/secteurs-activites/environnement/36745-des-filets-de-peche-connectes-deployes-en-mediterranee-et>





Pour réduire l'impact des activités de pêche sur le milieu marin et notamment la pollution par les plastiques et les effets des engins fantômes, il est nécessaire de :

- ✓ poursuivre les efforts de recherche et de développement déjà engagés sur les composants des matériaux utilisés pour la fabrication initiale des engins de pêche, sur les process de recyclage, sur les outils pratiques de réduction des pertes d'engins ;
- ✓ favoriser les projets d'étude et de mise en place des filières de collecte et de recyclage des engins de pêche usés, en portant une attention particulière à la dimension spatiale de ces filières pour ne pas engendrer d'effets négatifs collatéraux en termes de transport notamment ;
- ✓ encourager les réflexions collectives, les partages de retour d'expérience et de bonnes pratiques qui réunissent l'ensemble des acteurs concernés.

#### 4.1.3 Aspects gouvernance

##### 4.1.3.1 Améliorer la connaissance des activités et des interactions en bande côtière pour objectiver les démarches de planification maritime, de gestion de la bande côtière.

Aspect pour la flotte périphérique similaire aux enjeux suivants caractérisés pour la flotte de PPC et détaillés dans le livrable A :

- ✓ « Améliorer le suivi des pêcheries et des espèces exploitées pour donner du poids et de la visibilité à la PPC »
- ✓ « Connaître et faire connaître la participation de la PPC au développement économique, social et culturel de la PPC de leurs territoires pour rendre audible et visible leurs activités. »

Cet enjeu est similaire à celui rencontré par les navires de la PPC, et les pistes de réflexions proposées peuvent être adaptées à la flotte périphérique :

- encourager l'amélioration de la connaissance des activités de la flotte périphérique, à travers notamment la mise en œuvre d'outils de suivi spécifiques ;
- améliorant la connaissance des stocks régionaux exploités par la flotte périphérique, pour remettre en perspective les activités de la flotte périphérique et leurs possibilités de capture ;
- caractériser et porter à connaissance les spécificités et les besoins de la flotte périphérique ;
- renforcer les structures existantes et leur donner les moyens de mettre en place et de mener des missions de veille et d'acquisition de données sur les ressources et sur les activités des navires ;
- accompagner l'équipement des navires en matériel de géolocalisation et d'acquisition de données, la formation des équipages au recueil de données.

#### 4.1.4 Aspects sécurité à bord et ergonomie

Aspect en lien avec l'enjeu suivant caractérisé pour la flotte de PPC et détaillé dans le livrable A :

- ✓ « Sécurité à bord et ergonomie : une spécificité à prendre en compte ».

En matière de sécurité à bord et d'ergonomie, il n'y a pas de distinction de flottille à faire dans l'effort à y consacrer. Néanmoins, les spécificités de chaque flottille sont importantes à connaître pour orienter les actions à mener dans ce domaine. Les enjeux identifiés pour la flotte de PPC dans le livrable A sont ainsi applicables aux navires de la flotte périphérique, mais ces derniers présentent des caractéristiques

particulières en termes de contraintes et d'accidentologie. Ces caractéristiques sont reprises ici à la lumière des éléments disponibles en termes d'accidentologie.

Selon les statistiques de l'ENIM/IMP<sup>78</sup>, en 2018 et sur l'ensemble de la flotte métropolitaine, 38 % des accidents du travail ont concerné des navires de moins de 12 m, les plus touchés. Les accidents du travail déclarés sur ces navires ont eu lieu dans de bonnes conditions de navigation à 63 %, l'engin de pêche était impliqué dans 21 % et les genres d'accident associés étaient « frappé, entraîné ou coincé par » et « coupé, piqué par » (respectivement 22 % et 21 % des accidents dénombrés).

Parmi les navires de moins de 12 m, les accidents du travail ont concernés le chalut ou la senne danoise dans 18 % des cas, et la drague dans 11 % des cas (derrière le filet et les casiers).

Pour rappel, le navire moyen de la flotte périphérique mesure 9m et est âgé de 33 ans (Tableau 9). Dans certaines régions, les tailles des navires peuvent être particulièrement faibles, comme en Occitanie. Les chaluts et les dragues sont les engins les plus fréquemment mis en œuvre de manière principale par les navires de cette flotte périphérique, et représentent respectivement 40,5 % (498 navires) et 28,8 % (354 navires) des navires de la flotte (Tableau 14).

Outre la petite taille des navires, qui peut être vue comme « une contrainte forte en termes d'équipement des navires » (par manque de place), l'encombrement des ponts par d'autres engins (sur les navires polyvalents), des hauteurs de lisse faibles et des outils de production vétustes peuvent être envisagés comme des facteurs impliqués dans la survenue d'un accident.

Les pistes de réflexion identifiées pour les navires de la PPC dans le livrable A sont ici reprises pour les navires de la flotte périphérique :



Pour continuer d'améliorer la sécurité des marins et l'ergonomie à bord des navires de la flotte périphérique, il est nécessaire :

- ✓ de prendre en compte la spécificité de la flotte périphérique et de ses pratiques, pour la définition des investissements éligibles ;
- ✓ de favoriser les projets visant à sécuriser le travail des marins seuls à bord, en termes d'étude ou d'aménagement du navire ;
- ✓ d'accompagner les études visant à améliorer l'innovation dans les équipements et aménagements à bord des navires de la flotte périphérique;
- ✓ d'encourager les actions de formation et sensibilisation des marins et des futurs marins, en prenant en compte les spécificités de la flotte périphérique et de ses pratiques.

#### 4.1.5 Enjeux spécifique de l'anguille

Au sein des navires de la flotte périphérique, le tamis à la civelle est pratiqué dans toutes les régions des façades Manche-Mer du Nord et Atlantique, mais plus particulièrement en Bretagne (49 navires), Pays-de-la-Loire (105 navires) Nouvelle-Aquitaine (104 navires) (tableau 15). En Méditerranée, au sein de cette flotte, seule la région Occitanie présente 3 navires utilisant le verveux à anguille comme engin principal (tableau 120). La pêche ciblant la civelle (anguille de moins de 12 cm) est autorisée du 1er décembre au 30 avril de chaque année, tant que le quota de capture n'est pas atteint. Face à la situation critique de l'anguille, l'Union européenne a voté, en 2007, le règlement (CE) n°1100/2007, qui impose à chaque état membre d'élaborer un plan de gestions de l'anguille. En France, le Plan de gestion national a été approuvé en 2010, mais il est mis en œuvre depuis le 1er juillet 2009. Ce plan s'appuie sur 9 unités de gestion spécifiques et traite des différents facteurs mis en cause dans le déclin de la population d'anguille. Parmi ces facteurs, l'exploitation de tous les stades de l'anguille par la pêche est

<sup>78</sup> Source ENIM/IMP : Questionnaires sur les Circonstances des Accidents du Travail Maritime (QCATM). Statistiques transmises par l'Institut Maritime de Prévention.

pris en considération à travers des mesures de gestion spécifiques à chaque unité de gestion, mais la dégradation de la qualité de l'eau est également un axe d'intervention défini dans le plan de gestion national<sup>79</sup>. Sur cette thématique, les programmes de mesure des SDAGE et leurs volets opérationnels les SAGE intègrent et permettent la mise en œuvre des mesures traitant de la dégradation de la qualité de l'eau.

Les navires pratiquant le tamis à civelle sont des petites unités, adaptées aux conditions de navigation et de pêche des estuaires et des bassins côtiers et qui ne possèdent pas les catégories de navigation leur permettant de réaliser des marées plus au large. Ce constat est le même pour les navires ciblant les anguilles au stade adulte, dans les canaux et les étangs méditerranéens.

L'état préoccupant de la population d'anguille européenne, la dégradation de la qualité de l'eau, notamment des estuaires, et les impacts des autres usages (ouvrages rompant la continuité écologique, usines marémotrices entraînant la mortalité lors de la dévalaison) sont autant de facteurs menant à un manque de visibilité pour les pêcheurs professionnels. La commercialisation de la civelle (hors captures destinées au repeuplement) est en quasi-totalité à destination de l'exportation vers l'Espagne (pour la consommation humaine directe et la mise en grossissement), les Pays-Bas, le Danemark, l'Allemagne, la Grèce ou l'Italie (pour la mise en grossissement). Les prix à l'export ont dévalués après l'interdiction en 2010 d'exporter en-dehors de l'Union Européenne et par contraction du marché suite à une forte baisse de la consommation<sup>80</sup>.

La gestion de la pêche ciblant l'anguille fait ainsi l'objet d'un plan à part entière et est dépendante des stratégies menées en matière de restauration des habitats et de la qualité de l'eau, et des aménagements des cours d'eau. La flottille ciblant la civelle au tamis a donc peu de levier d'action pour augmenter sa production ou se diversifier sur d'autres espèces, mais il peut être intéressant de revaloriser ce produit auprès des consommateurs régionaux, en améliorant l'image du produit ou en travaillant sur sa transformation.



Pour maintenir l'activité des navires ciblant l'anguille, en tenant compte de la situation de la population, et leur donner de la visibilité, il est nécessaire de :

- ✓ améliorer l'image de l'anguille (adulte ou civelle) en travaillant à sa promotion auprès des consommateurs locaux ou régionaux, pour regagner les marchés intérieurs et revaloriser les captures ;
- ✓ encourager les études de faisabilité de transformation de l'anguille (fumaison notamment) ;
- ✓ faire porter à connaissance, dans les structures adéquates, les impacts de la dégradation des habitats et de la qualité de l'eau sur les activités de pêche professionnelle de la civelle ou de l'anguille adulte.

#### 4.2 Conchyliculture petite pêche (CPP)

La phase de consultation des acteurs n'a pas permis de mettre en évidence de problématique particulière pour les navires de conchyliculture-petite pêche, notamment en raison de l'absence aux ateliers des représentants de la conchyliculture, l'activité des navires de conchyliculture-petite pêche étant déjà prise en compte dans l'élaboration de la stratégie concernant l'aquaculture.

#### 4.3 Pêche à pied

L'activité de pêche à pied professionnelle présente des caractéristiques particulières qui la distinguent de la pêche embarquée. Les besoins et enjeux auxquels elle est confrontée sont ainsi spécifiques, et

<sup>79</sup> Plan de gestion anguille de la France, volet national. Ministère de l'Ecologie, de l'Energie du Développement Durable et de la Mer, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, ONEMA. 3 février 2010.

<sup>80</sup> VIA AQUA, 2014. Etude d'initiatives potentielles pour les acteurs français de la filière européenne de l'anguille. Rapport pour FranceAgriMer.

l'accompagnement financier et technique doit être défini en tenant compte de ses particularités pour lui garantir une reconnaissance et une durabilité nécessaire à sa pérennité.

#### 4.3.1 Améliorer les connaissances et le suivi de l'activité, des ressources et du milieu pour garantir une visibilité et une pérennité nécessaires aux entreprises

Le chiffre d'affaires des entreprises de pêche à pied repose souvent sur une ou deux espèces, dont au moins une espèce de coquillage, exploitées sur quelques gisements. Leur pérennité économique est donc suspendue à la disponibilité de ces espèces, qui dépend :

- de la qualité du milieu (c'est-à-dire des masses d'eau et des sédiments), au niveau sanitaire pour la consommation humaine mais aussi en termes de qualité de l'habitat pour la présence des coquillages (régularité des apports d'eau douce en été comme en hiver, nourriture suffisante, pollution des sédiments, etc.) ;
- du niveau des prélèvements par la pêche professionnelle et de loisir ;
- de la mortalité naturelle ou non des espèces exploitées.

La qualité du milieu de production des espèces ciblées par les activités de pêche à pied peut être sanitaire ou chimique, notamment dans le cas des organismes fouisseurs. Le classement de salubrité des masses d'eau, différencié selon le groupe d'organismes considéré, a une implication directe sur la commercialisation des produits de ces activités. Le reparcage des coquillages est ainsi obligatoire, pour une durée plus ou moins longue, en cas de classement en B ou en C des gisements. Cependant, il n'existe que très peu de zones de reparcage en France, limitant les possibilités de valorisation. En cas de classement sanitaire en C, le traitement thermique est incontournable, ce qui amène les pêcheurs à vendre leurs produits issus de ces zones aux conserveries espagnoles (coque notamment)<sup>81</sup>.

Or, sur l'ensemble des façades de France métropolitaine, le nombre de zones de production classées sanitaires en A pour le groupe II (bivalves fouisseurs) est très réduit, la grande majorité des gisements suivis sanitaires étant classés en B (voir les tableaux récapitulants les classements sanitaires de chaque région dans la partie 3. Etat des lieux de la population périphérique à l'échelle régionale). Ce classement de salubrité des zones de production de coquillages est établi sur la base du taux d'*Escherichia coli* mesuré dans les coquillages issus de ces zones, utilisé comme indicateur de la contamination fécale en provenance des réseaux d'eaux usées et des élevages agricoles<sup>82</sup>. Très peu de professionnels étant équipés de bassins de purification, la valorisation des produits de la pêche à pied professionnelle est fortement limitée, et les professionnels sont soumis aux prix fixés par les quelques acheteurs présents sur le marché.

La contamination chimique des coquillages, notamment des bivalves fouisseurs, peut avoir pour origine les activités anthropiques telles que les activités portuaires (peintures antifouling), les rejets en mer de l'industrie chimique (en estuaire principalement). Les sédiments piègent et retiennent ces polluants et les bivalves fouisseurs y sont alors par nature plus exposés que les filtreurs. Le remaniement des sédiments, en cas de travaux sous-marins ou portuaires par exemple, peut engendrer une remise en suspension des contaminants.

La qualité microbiologique et chimique des sédiments et des masses d'eaux côtières est donc directement impliquée dans la disponibilité des zones de pêche et dans la destination des produits de l'activité de pêche à pied, qui est alors fortement dépendante des activités anthropiques terrestres.

Le règlement européen n°854-2004 du 29 avril 2004 impose que toutes les zones de production classées de mollusques bivalves vivants fassent l'objet d'un inventaire et d'une caractérisation des sources de pollution d'origine humaine ou animale susceptibles de constituer une source de

<sup>81</sup> SINAY, 2014. Étude du marché de la coque et des autres coquillages de la pêche à pied professionnelle, rapport final. Rapport pour FranceAgriMer. 42p.

<sup>82</sup> RÈGLEMENT (CE) N° 854/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine.

contamination et que ces zones soient contrôlées à intervalles réguliers, notamment afin de vérifier leur qualité microbiologique. Le réseau de suivi microbiologique de l'Ifremer (REMI) mis en place pour les zones de productions françaises de coquillages et les profils de vulnérabilité conchylicole permettent de répondre à ces obligations<sup>83</sup>.

Pour l'ensemble des bassins versants du territoire français, les SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et leurs déclinaisons locales, les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) orientent et planifient les actions permettant d'atteindre les objectifs attendus en matière de bon état des eaux<sup>84</sup>. Au niveau local, les SAGE sont des instances à mobiliser pour faire connaître les enjeux de la pêche professionnelle en matière de qualité des eaux côtière et du lien entre les activités anthropiques terrestres et les gisements qu'elle exploite.

Le bon état des gisements est également fortement conditionné par les quantités d'eau douce en provenance des bassins versants, qui doivent être régulières. Le changement climatique et la gestion de l'eau à terre impactent ainsi directement la productivité des zones côtières et la croissance des coquillages, et peuvent également rendre les coquillages plus sensibles aux changements de température, entraînant des mortalités.

Par ailleurs, le code rural et de la pêche maritime<sup>85</sup> rend obligatoire la déclaration des quantités pêchées mensuellement, par le biais des carnets de fiches pêche remis à l'administration. Cette obligation n'est que nationale et les Etats Membres n'ont pas à rendre compte à l'Europe de l'effort de pêche réalisé par les pêcheurs à pied, du fait du statut des espèces cibles. Ainsi, ces données ne sont pas saisies au niveau national et leur agrégation et leur valorisation n'est donc pas possible. Il est ainsi difficile pour la profession d'être réactive et objective en cas d'impact sur ses activités, par manque de données disponibles et faciles à mobiliser. La qualité et la complétude des déclarations faites par les pêcheurs à pied en eux-mêmes est parfois également mise en défaut. Pour simplifier la déclaration par les professionnels et améliorer l'accès à la donnée par les organismes concernés, un outil de télédéclaration a été mis en place en région Bretagne depuis 2014, puis dans d'autres régions depuis. Son extension à l'échelle nationale est prévue mais reste en attente de la certification de l'outil. En plus de l'amélioration de la déclaration par les professionnels, qui devrait être atteinte avec le développement de l'outil de télédéclaration attendu, la caractérisation et le suivi des activités de pêche à pied doit être élevée à l'échelle nationale et considérer l'ensemble des aspects socio-économiques et environnementaux. Des initiatives professionnelles départementales ou régionales existent<sup>86</sup>, mais l'absence d'un observatoire national ne permet pas à la pêche à pied de disposer de données agrégées, fiables et mobilisables pour faire valoir ses intérêts. Cet observatoire pourrait fournir des indicateurs révélateurs des tendances et des performances de l'activité de pêche à pied aux échelles pertinentes, permettant aux professionnels de prouver les dommages subis le cas échéant ou de démontrer leur durabilité et accéder aux prêts bancaires en cas de besoin.

Le suivi complet de l'exploitation des stocks de pêche à pied devrait prendre en compte les prélèvements issus de la pêche à pied de loisir. Des programmes ciblant spécifiquement les pratiques et les connaissances des pêcheurs à pied de loisir ont été menés<sup>87</sup>, mais l'effort de prélèvement n'est ni connu ni pris en compte dans les plans de gestion des gisements de coquillages. De plus, les tensions entre les deux activités peuvent être fortes sur les zones où la fréquentation plaisancière est la plus intense, et les différences de mesures d'encadrement ne sont pas toujours bien acceptées de part et d'autre. Dans ce cadre, les actions de sensibilisation et de contrôle du respect de la réglementation sont

<sup>83</sup> IFREMER, 2015. Qualité du Milieu Marin Littoral Synthèse Nationale de la Surveillance 2013. Edition 2015.

IFREMER/ODE/DYNECO/VIGIES/15-07, mars 2015, 75p.

<sup>84</sup> Gest'eau - Le SAGE, un outil de planification locale de l'eau. 12/02/2020. Consultable sur : <https://www.gesteau.fr/presentation/sage>

<sup>85</sup> Obligation de déclaration statistique prévue à l'article R. 921-74 du Code rural et de la pêche maritime.

<sup>86</sup> Pour exemple, le COREPEM a mis en place dès 2005 un plan de gestion de la pêche à pied professionnelle en Pays-de-la-Loire, incluant des suivis scientifiques des gisements et un suivi mensuel des déclarations de capture.

<sup>87</sup> Pour exemple, le programme Life + « Pêche à pied de Loisir », mené sur les façades Manche-Mer-du-Nord et Atlantique et pérennisé en Réseau Littorea, a réalisé des suivis de fréquentation et des quantités prélevées par les pêcheurs plaisanciers sur certains gisements.

primordiales. Les services de contrôle de l'État sont, sur cet aspect, appuyés dans certaines régions par des gardes-jurés (tableau 29), dont le coût est supporté par les structures professionnelles.

Les coquillages, sauvages et élevés, ont subi de fortes mortalités ces dernières années (coques, moules, palourdes, tellines<sup>88</sup>). Par nature, le constat au niveau des élevages conchylicoles est plus facile à mettre en évidence que sur les gisements naturels où les niveaux initiaux d'abondance et les taux de prélèvements, par la pêche de loisir notamment, ne sont pas connus. De plus, la non disponibilité des données de production et de vente des produits des pêcheurs à pied ne permet pas d'objectiver une diminution ou une perte d'activité, et par conséquent de chiffre d'affaires, sur une espèce ou sur un gisement en particulier. Ainsi, en cas de mortalité massive de coquillages exploités professionnellement par des pêcheurs à pied, ceux-ci manquent d'outils facilement mobilisables pour faire reconnaître le préjudice subi. Or, les entreprises de pêche à pied dépendent la plupart du temps de 1 ou 2 espèces de coquillages, et les épisodes de mortalité massives sont des événements qui mettent à mal leur viabilité économique très rapidement, puisqu'aucun report d'activité n'est possible pour eux s'ils ne détiennent pas d'autres droits de pêche (sur d'autres espèces ou d'autres gisements épargnés par les mortalités).

La forte dépendance à la qualité du milieu côtier, l'incomplétude des suivis des stocks exploités et les mortalités subies par les espèces cibles font peser sur l'activité de pêche à pied de fortes incertitudes sur la pérennité des entreprises et ne permettent pas à celles-ci une visibilité satisfaisante. Ces entreprises sont souvent peu diversifiées. En effet, la diversification sur de nouvelles espèces ou de nouveaux gisements suppose :


- à l'échelle d'un pêcheur à pied : l'obtention des droits de pêche correspondants (licences et/ou timbres), souvent contingentés et potentiellement éloignés du domicile ;
- à l'échelle de la profession : l'obtention du classement sanitaire d'un gisement jusqu'alors non exploité.

Mais la procédure de classement sanitaire est longue, et la qualité sanitaire des coquillages est soumise aux activités et à la gestion des réseaux d'assainissement des communes littorales sur lesquels les pêcheurs n'ont pas directement d'action.

Le manque de suivis systématiques et coordonnés des gisements ne permet pas une vue globale à l'échelle du territoire, ni d'identifier les dynamiques des espèces à cette échelle. L'absence de données agrégées facilement mobilisables ne permet pas d'analyser l'évolution des performances et des indicateurs de l'activité de pêche à pied au regard d'une situation qui surviendrait, et les structures professionnelles peuvent rencontrer des difficultés dans leur exercice d'objectivation et de représentation de cette activité.

---

<sup>88</sup> Voir les descriptions des états des lieux des différentes régions pour les activités de pêche à pied.

 Afin de garantir une visibilité et une pérennité nécessaires au maintien de l'activité de pêche à pied, la qualité du milieu côtier doit être significativement améliorée, les connaissances sur cette activité et sur les gisements qu'elle exploite doivent être renforcées et portées à connaissance, et les dynamiques des espèces et leurs interactions avec leur milieu doivent être mieux comprises. Pour cela, il est nécessaire de :

- ✓ encourager les projets terre-mer éclairant les relations entre les pratiques à terre et les conséquences en mer et sur le littoral, sur le milieu mais également sur les activités économiques qui s'y exercent ;
- ✓ soutenir l'acquisition de données sur la qualité des coquillages via le soutien des réseaux de surveillance ;
- ✓ favoriser la diversification des entreprises en soutenant les études de zones pour classer sanitaire de nouveaux gisements et éclairer la prise de mesures de gestion ;
- ✓ améliorer la valorisation des coquillages en permettant en particulier la vente en frais, par le développement des bassins de purification (individuels ou collectifs) détenus par les professionnels ;
- ✓ améliorer la collecte, le traitement et la diffusion des données d'activité et de production, en favorisant les actions collectives menées à des échelles pertinentes ;
- ✓ favoriser la connaissance et la reconnaissance de cette activité au sein des différentes instances politiques et structurantes des territoires concernés, notamment en permettant la mobilisation des données d'activité et de production ;
- ✓ encourager la prise en compte de l'activité de pêche à pied professionnelle comme une activité économique à part entière, en considérant ses particularités intrinsèques, l'économie qu'elle génère et les facteurs dont elle dépend ;
- ✓ soutenir les études scientifiques visant à expertiser la situation des gisements ou des ressources, pour comprendre les dynamiques des espèces et comprendre le déclin de certaines ressources ; encourager les études interdisciplinaires et interrégionales pour prendre en compte l'évolution globale des espèces et mettre en évidence les relations inter-stocks.

#### 4.3.2 Valoriser l'image du métier et des produits pour en augmenter la reconnaissance et susciter les vocations

Dans le règlement relatif à la Politique Commune des Pêches adopté en décembre 2013, il n'est fait mention, à aucun moment, de la pêche à pied professionnelle<sup>89</sup>. L'activité est encadrée à travers les mesures techniques portant sur les tailles de capture minimales des espèces qu'elle exploite et la réglementation nationale administrative et professionnelle, mais au niveau européen, la pêche à pied n'est pas considérée en tant que telle. C'est un sentiment souvent ressenti par les professionnels<sup>90</sup>. Cet élément a tendance à être corrigé au travers d'ouvertures indirectes dans l'approche des stratégies plus récentes<sup>91</sup>, comme par exemple la prise en compte de cette activité au sein des GALPA dans les régions concernées<sup>92</sup>.

<sup>89</sup> REGULATION (EU) No 1380/2013 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 11 December 2013 on the Common Fisheries Policy, amending Council Regulations (EC) No 1954/2003 and (EC) No 1224/2009 and repealing Council Regulations (EC) No 2371/2002 and (EC) No 639/2004 and Council Decision 2004/585/EC

<sup>90</sup> Le Marin, 26/08/2013. Asmer : l'association veut donner un avenir à la pêche à pied. Consultable sur : <https://lemarin.ouest-france.fr/articles/detail/items/asmer-lassociation-veut-donner-un-avenir-a-la-peche-a-pied.html>

<sup>91</sup> Le Marin, 07/03/2014. Près de 10 000 pêcheurs à pied professionnels en Europe. Consultable sur : <https://lemarin.ouest-france.fr/articles/detail/items/pres-de-10-000-pecheurs-a-pieds-professionnels-en-europe.html>

<sup>92</sup> Par exemple, les 3 GALPA intervenant sur le département des Côtes d'Armor ont permis la mise en œuvre d'un projet de suivi de plusieurs gisements de pêche à pied professionnelle par le CDP MEM 22. <http://www.pays-stmalo.fr/tableau-de-bord-peche-a-pied-professionnelle-C219.html>

Sur les gisements, l'accès gratuit et techniquement facile à la ressource engendre un engouement certain pour la pêche à pied récréative, que certains territoires utilisent à vocation touristique<sup>93</sup>. Une réglementation commune ou spécifique s'applique à la pêche à pied de loisirs sur la plupart des gisements, mais la méconnaissance de cette réglementation et le grand déséquilibre entre le nombre de pêcheurs à pied de loisirs et celui des pêcheurs à pied professionnels engendre de fortes tensions sur les gisements entre les deux populations, a fortiori lorsque la ressource convoitée n'est pas en bon état. Cette disproportion des effectifs des populations de pêcheurs de loisirs et de professionnels est très visible sur le terrain, et conjuguée au manque de données socio-économiques mobilisables pour caractériser l'activité et ses performances économiques, il est très difficile pour les pêcheurs professionnels de représenter leurs intérêts face à ceux du loisir et du tourisme. Dans ce domaine, les actions de sensibilisation et de contrôle des gardes-jurés présents sur les gisements de certaines régions concourent utilement au respect de la réglementation et à la diffusion d'informations relatives à la pêche à pied professionnelle.

La réglementation qui encadre l'activité de pêche à pied professionnelle est peu connue du grand public, et les produits issus de son exercice ne bénéficient pas d'une distinction efficace sur les étals, bien que soumis comme ceux de la pêche embarquée à la mention obligatoire de la catégorie de l'engin de pêche, telle que définie dans l'annexe III du règlement RE 1379/2013<sup>94</sup>.

La pêche à pied professionnelle est donc une activité mal connue, à la fois du grand public, du consommateur mais également des décideurs publics, et souffre d'être peu considérée.

Pourtant, c'est une activité qui présente des caractéristiques valorisables pour son image, en termes d'origine et d'encadrement des produits (productions locales soumises à des mesures de gestion), de participation à l'économie locale (les pêcheurs à pied vivent souvent sur le même territoire que les gisements qu'ils exploitent), et des impacts très réduits sur l'environnement (outils autorisés peu impactants, pas d'engins utilisés à partir des navires, bilan carbone faible).



Afin d'augmenter la reconnaissance de la pêche à pied et de susciter des vocations, l'image de ce métier et de ses produits doit être valorisée et renforcée. Pour cela, il est nécessaire de :

- ✓ encourager les projets de communication ayant comme objectifs de faire connaître le métier ou les produits de la pêche à pied à différents publics (élus territoriaux, grand public, consommateurs, etc.), à travers des actions ciblées, y compris les projets valorisant les données socio-économiques acquises sur cette activité et les études prospectives ou de création de marques collectives ou de labels ;
- ✓ accompagner l'acquisition d'outils de travail, de stockage et de conditionnement des coquillages, qu'ils soient individuels ou collectifs, permettant d'améliorer la qualité des coquillages (bassins de purification, ateliers de valorisation, etc.). Favoriser l'achat de matériel collectif mais également accompagner les structures de gestion de ces outils, pour favoriser leur création et les aider dans leur fonctionnement quotidien ;
- ✓ accompagner les études et les initiatives sur les nouvelles espèces, les nouveaux débouchés locaux, les nouvelles techniques de traitement des produits (coquillages et végétaux marins) pour conquérir les marchés locaux et réduire la dépendance aux exportations ;
- ✓ aider au recrutement de gardes jurés permettant un meilleur contrôle des prélèvements sur les gisements.

<sup>93</sup> C'est par exemple le cas sur les destinations touristiques Vendée Grand Littoral (<https://www.destination-vendeegrandlittoral.com/quoi-faire/peche/peche-a-pied/>) ou Finistère (<http://www.finisteretourisme.com/les-5-meilleurs-spots-de-peche-pied>)

<sup>94</sup> RÈGLEMENT (UE) No 1379/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 11 décembre 2013 portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture, modifiant les règlements (CE) no 1184/2006 et (CE) no 1224/2009 du Conseil et abrogeant le règlement (CE) no 104/2000 du Conseil



### 4.3.3 Accompagner la formation et l'équipement des professionnels pour leur garantir des conditions d'exploitation pérennes

Les navires de transports, utilisés par les pêcheurs à pied professionnels pour atteindre leur zone de travail et pour transporter le produit de leur pêche, ne sont pas éligibles aux aides européennes car ils ne sont pas considérés comme des navires de pêche<sup>95</sup>. Pourtant, l'achat d'un navire de transport peut s'avérer être un investissement conséquent à l'échelle d'une entreprise de pêche à pied. De plus, les pêcheurs à pied professionnels ne sont pas tous issus de la pêche embarquée et à ce titre, ne dispose pas initialement des brevets nécessaires à la conduite de ces navires.

Les entreprises de pêche à pied ne sont pas très diversifiées, et l'un des freins à cette diversification identifiés est le nombre restreint de gisements accessibles pour chaque entreprise. Cette restriction d'accès peut être l'éloignement du gisement par rapport à un accès depuis la côte, ou encore la nature du sédiment qui le rendrait difficile à pratiquer à pied. Dans ces cas, l'acquisition de véhicules terrestres de transport peut être un investissement conséquent mais nécessaire pour les entreprises.

Une autre voie de diversification et de stabilisation du chiffre d'affaires des entreprises de pêche à pied est la recherche de nouveaux marchés. Dans le cas du développement de la vente directe ou de la vente de gré à gré, le transport doit pouvoir être assuré par le pêcheur lui-même, ce qui peut nécessiter l'acquisition d'un véhicule adapté ou l'équipement d'un véhicule existant. Cet investissement peut également être lourd pour une entreprise de pêche à pied.

L'analyse de l'exercice du métier de pêcheur à pied et des risques spécifiques qu'il présente a mené l'Institut Maritime de Prévention à éditer un guide de bonnes pratiques à destination de cette profession<sup>96</sup>. Cette analyse identifie les particularités de ce métier en termes de sécurité et d'ergonomie, liées à sa pratique : pêcheur isolé sur l'estran, postures et manipulation des outils et des sacs de conditionnement exposant le pêcheur à des troubles musculo-squelettiques, risques de noyade en cas d'utilisation de navires de transport, blessures et coupures aux mains dues aux contacts avec les coquillages et les rochers.

La professionnalisation de l'activité de pêcheur à pied, entamée depuis la reconnaissance du statut en 2001, passe aussi par le renforcement des connaissances théoriques et pratiques des pêcheurs, et par l'équipement en outils de production leur permettant de mener leur activité dans des conditions de sécurité, d'ergonomie et de confort satisfaisantes. L'amélioration des conditions d'exercice de cette activité peut également concourir à donner une bonne image de la profession et à son attractivité.



Afin de garantir des conditions d'exploitations pérennes aux pêcheurs à pied et améliorer l'image de cette profession, il est important de renforcer leurs compétences, permettre les investissements productifs nécessaires et améliorer les conditions de travail. Pour cela, il est nécessaire de :

- ✓ accompagner les investissements matériels de nature à permettre la diversification de l'activité, l'amélioration des conditions de travail et la sécurité des pêcheurs (navires, véhicules frigorifiques) ;
- ✓ accompagner la formation pratique et théorique des pêcheurs à pied, en termes de diversification des pratiques, de compétences professionnelles et de sécurité.

<sup>95</sup>CRPMEM de Bretagne, 2018. Note d'information du 27/08/2018 à l'attention des professionnels exerçant une activité de pêche à pied, de récolte d'algues de rives ou d'élevage marin.

<sup>96</sup>Institut Maritime de Prévention, 2017. Guide de bonnes pratiques pêcheurs à pied – prévenir les risques professionnels.

## 5 SYNTHÈSE DES ENJEUX CARACTÉRISÉS POUR LA POPULATION PROCHE À LA PETITE PÊCHE CÔTIÈRE, PAR RÉGION

### 5.1 Région Hauts de France

Thématiques	Hauts-de-France	
	Caractéristiques régionales	Enjeux principaux caractérisés
<b>Navires répondant à la définition du périmètre proche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 navires</li> <li>- Fileyeurs &gt;15m ciblant la sole et la plie</li> <li>- Stock exploité de sole en mauvais état</li> <li>- Petits chalutiers ciblant la crevette grise</li> <li>- Senne : problème de cohabitation dans les 12 milles</li> <li>- Pêche estuarienne : civelle et crevette grise</li> <li>- Espace côtier très contraint, limitrophe, partagés avec de nombreuses autres activités et navires d'autres nationalités</li> <li>- Complémentarité des activités de pêche et de transformation</li> <li>- Grand port de Calais tire les investissements portuaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'équipement des ports de débarquement pour y encourager et maintenir la complémentarité</li> <li>- Renforcer la qualité des produits débarqués, améliorer leur image et développer de nouveaux marchés pour accroître la valorisation des produits et s'adapter à l'évolution de la demande</li> <li>- Améliorer la connaissance des activités et des interactions en bande côtière pour objectiver les démarches de planification maritime</li> <li>- Renforcer les capacités de communication de la flotte périphérique</li> <li>- Enjeu spécifique de l'anguille</li> </ul>
<b>Navires de conchyliculture-petite pêche</b>	Non concernée	
<b>Pêche à pied</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 310 permis délivrés en 2019</li> <li>- 1039 licences gérées régionalement (campagne 2018/2019)</li> <li>- Coques – vers marins – moules – végétaux marins</li> <li>- Baie de Somme principalement</li> <li>- Tensions fortes sur les gisements avec la présence de pêche de loisir</li> <li>- 2 gardes-jurés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances et le suivi de l'activité, des ressources et du milieu pour garantir une visibilité et une pérennité nécessaires aux entreprises</li> <li>- Valoriser l'image du métier et des produits pour en augmenter la reconnaissance et susciter les vocations</li> <li>- Accompagner la formation et l'équipement des professionnels pour leur garantir des conditions d'exploitation pérennes</li> </ul>

## 5.2 Région Normandie

Thématiques	Normandie	
	Caractéristiques régionales	Enjeux principaux caractérisés
<b>Navires répondant à la définition du périmètre proche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 90 navires</li> <li>- Bonne dynamique d'installation et renouvellement récent d'une partie de la flottille (navires de +20m)</li> <li>- Dragueurs à coquilles Saint-Jacques</li> <li>- Chalutiers de fond ciblant les poissons plats</li> <li>- Chalutiers pélagiques ciblant le maquereau</li> <li>- Pas de problème sur le stock de sole</li> <li>- Chiffre d'affaires des navires repose sur très peu d'espèces dont au moins une espèce de coquillage</li> <li>- Démarches de labellisation et d'identification des produits nombreuses</li> <li>- Beaucoup de ports disséminés sur un long littoral</li> <li>- Particularité de la baie de Granville et des accords de pêche entre la Normandie, la Bretagne et les Etats de Jersey</li> <li>- Activité d'extraction de granulats marins et projets d'énergies marines renouvelables dans la bande des 12 milles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'équipement des ports de débarquement pour y encourager et maintenir la complémentarité</li> <li>- Renforcer la qualité des produits débarqués, améliorer leur image et développer de nouveaux marchés pour accroître la valorisation des produits et s'adapter à l'évolution de la demande</li> <li>- Accompagner les pêcheries dans leur adaptation aux modifications de l'environnement marin</li> <li>- Améliorer la connaissance des activités et des interactions en bande côtière pour objectiver les démarches de planification maritime</li> <li>- Améliorer la connaissance et la communication sur la dégradation de la qualité des eaux côtières et son impact sur les activités de pêche</li> <li>- Renforcer les capacités de communication de la flotte périphérique</li> </ul>
<b>Navires de conchyliculture-petite pêche</b>	Non concernée	
<b>Pêche à pied</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 117 permis délivrés en 2019</li> <li>- 665 licences gérées régionalement (campagne 2019/2020)</li> <li>- Coques – palourdes</li> <li>- Baie des Veys et baie du Mont-Saint-Michel principalement</li> <li>- Tensions fortes sur les gisements avec la présence de pêche de loisir</li> <li>- 2 gardes-jurés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances et le suivi de l'activité, des ressources et du milieu pour garantir une visibilité et une pérennité nécessaires aux entreprises</li> <li>- Valoriser l'image du métier et des produits pour en augmenter la reconnaissance et susciter les vocations</li> <li>- Accompagner la formation et l'équipement des professionnels pour leur garantir des conditions d'exploitation pérennes</li> </ul>

### 5.3 Région Bretagne

Thématiques	Bretagne	
	Caractéristiques régionales	Enjeux principaux caractérisés
<b>Navires répondant à la définition du périmètre proche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 268 navires</li> <li>- Dragueurs à coquille Saint-Jacques</li> <li>- Chalutiers côtiers, régimes de dérogations pour exercer dans la bande des 3 milles</li> <li>- Chalutiers à langoustine particulièrement préoccupés par le renouvellement des navires</li> <li>- Zones de pêche très proches de la côte et marées très courtes : peu de dépendance au carburant</li> <li>- Espace côtier très convoité pour de multiples usages : cohabitation entre métiers de la pêche, extractions de granulats marins, EMR, pêche plaisance sur certaines espèces</li> <li>- Problème d'incompatibilité des usages particulièrement avec les arts traînants</li> <li>- Grand linéaire de côte, grande diversité des métiers, des produits et des pratiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'équipement des ports de débarquement pour y encourager et maintenir la complémentarité</li> <li>- Renforcer la qualité des produits débarqués, améliorer leur image et développer de nouveaux marchés pour accroître la valorisation des produits et s'adapter à l'évolution de la demande</li> <li>- Accompagner la formation, la recherche d'emploi et le recrutement pour pallier le manque de main d'œuvre</li> <li>- Accompagner les pêcheries dans leur adaptation au changement climatique et aux modifications de l'environnement marin</li> <li>- Améliorer la connaissance des activités et des interactions en bande côtière pour objectiver les démarches de planification maritime</li> <li>- Améliorer la connaissance et la communication sur la dégradation de la qualité des eaux côtières et son impact sur les activités de pêche</li> <li>- Renforcer les capacités de communication de la flotte périphérique</li> </ul>
<b>Navires de conchyliculture-petite pêche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 16 navires immatriculés en 2019, dont 15 dans un quartier maritime du Morbihan</li> <li>- 46 marins recensés en 2017</li> <li>- Pluriactivité qui permet aux entreprises conchylicoles du Golfe du Morbihan une diversité des revenus (élevage, vente en direct, dégustation, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun enjeu caractérisé pour cette région</li> </ul>
<b>Pêche à pied</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 256 permis délivrés en 2019</li> <li>- Coques – palourdes – tellines</li> <li>- Baie du Mont-Saint-Michel, estuaire de la Rance, Locquirec, petite mer de Gâvre principalement</li> <li>- 4 gardes-jurés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances et le suivi de l'activité, des ressources et du milieu pour garantir une visibilité et une pérennité nécessaires aux entreprises</li> <li>- Valoriser l'image du métier et des produits pour en augmenter la reconnaissance et susciter les vocations</li> <li>- Accompagner la formation et l'équipement des professionnels pour leur garantir des conditions d'exploitation pérennes</li> </ul>

#### 5.4 Région Pays de la Loire

Thématiques	Pays de la Loire	
	Caractéristiques régionales	Enjeux principaux caractérisés
<b>Navires répondant à la définition du périmètre proche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 134 navires</li> <li>- Tamis à civelle</li> <li>- Nombreux métiers pratiqués donc forte diversité des apports</li> <li>- Forte proportion des débarquements sont vendus sous criée</li> <li>- Nombreux points de débarquements mais linéaire côtier moins important que pour certaines régions</li> <li>- Espace côtier très convoité pour de multiples usages : cohabitation entre métiers de la pêche, extractions de granulats marins, EMR, pêche plaisance sur certaines espèces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'équipement des ports de débarquement pour y encourager et maintenir la complémentarité</li> <li>- Encourager l'innovation et l'anticipation pour lutter contre le parasitisme</li> <li>- Encourager les études participatives visant à objectiver et à limiter les captures accidentelles</li> <li>- Améliorer la connaissance et la communication sur la dégradation de la qualité des eaux côtières et son impact sur les activités de pêche</li> <li>- Améliorer la connaissance des activités et des interactions en bande côtière pour objectiver les démarches de planification maritime</li> <li>- Renforcer les capacités de communication de la flotte périphérique</li> <li>- Enjeu spécifique de l'anguille</li> </ul>
<b>Navires de conchyliculture-petite pêche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 47 navires en 2019</li> <li>- Tous immatriculés au quartier maritime de Noirmoutier</li> <li>- 66 marins recensés en 2017</li> <li>- Pluriactivité qui permet aux entreprises conchylicoles une diversité des revenus (élevage, vente en direct, dégustation, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun enjeu caractérisé pour cette région</li> </ul>
<b>Pêche à pied</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 232 permis délivrés en 2019</li> <li>- 1048 licences gérées régionalement (campagne 2019/2020)</li> <li>- Coques – palourdes – moules – huîtres creuses</li> <li>- Baie de Bourgneuf et La Baule principalement</li> <li>- Tensions fortes sur les gisements avec la présence de pêche de loisir</li> <li>- 4 gardes-jurés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances et le suivi de l'activité, des ressources et du milieu pour garantir une visibilité et une pérennité nécessaires aux entreprises</li> <li>- Valoriser l'image du métier et des produits pour en augmenter la reconnaissance et susciter les vocations</li> <li>- Accompagner la formation et l'équipement des professionnels pour leur garantir des conditions d'exploitation pérennes</li> </ul>

### 5.5 Région Nouvelle Aquitaine

Thématiques	Nouvelle Aquitaine	
	Caractéristiques régionales	Enjeux principaux caractérisés
<b>Navires répondant à la définition du périmètre proche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 123 navires</li> <li>- Tamis à civelle</li> <li>- Chalut de fond à céteau</li> <li>- Chaluts de fond à céphalopodes</li> <li>- Drague aux algues rouges (gelidium)</li> <li>- Drague à coquille Saint-Jacques</li> <li>- Grande dépendance à la bande côtière, aux bassins et aux estuaires : interactions fortes avec les autres usages sans possibilité de report</li> <li>- Problématique captures accidentelles et image du métier forte</li> <li>- Grand linéaire de côte, offrant des caractéristiques topographiques et des possibilités de captures très diversifiées (proximité du plateau continental, bassins, estuaires, etc.)</li> <li>- Espace côtier très contraint, limitrophe, partagés avec de nombreuses autres activités et navires d'autres nationalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'équipement des ports de débarquement pour y encourager et maintenir la complémentarité</li> <li>- Renforcer la qualité des produits débarqués, améliorer leur image et développer de nouveaux marchés pour accroître la valorisation des produits et s'adapter à l'évolution de la demande</li> <li>- Accompagner la formation, la recherche d'emploi et le recrutement pour pallier le manque de main d'œuvre</li> <li>- Encourager l'innovation et l'anticipation pour lutter contre le parasitisme</li> <li>- Encourager les études participatives visant à objectiver et à limiter les captures accidentelles</li> <li>- Améliorer la connaissance et la communication sur la dégradation de la qualité des eaux côtières et son impact sur les activités de pêche</li> <li>- Améliorer la connaissance des activités et des interactions en bande côtière pour objectiver les démarches de planification maritime</li> <li>- Enjeu spécifique de l'anguille</li> </ul>
<b>Navires de conchyliculture-petite pêche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 115 navires en 2019</li> <li>- dont 109 dans le bassin d'Arcachon</li> <li>- dont 24 ont une licence de pêche</li> <li>- 213 marins recensés en 2017</li> <li>- Pluriactivité qui permet aux entreprises conchylicoles du bassin d'Arcachon une diversité des revenus (élevage, vente en direct, dégustation, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun enjeu caractérisé pour cette région</li> </ul>
<b>Pêche à pied</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 153 permis délivrés en 2019</li> <li>- 241 licences gérées régionalement (campagne 2019/2020)</li> <li>- 38 navires de transport utilisés dans le cadre de l'activité de pêche à pied</li> <li>- Coques, palourdes et vers pour appâts principalement</li> <li>- Charente-Maritime et Bassin d'Arcachon principalement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances et le suivi de l'activité, des ressources et du milieu pour garantir une visibilité et une pérennité nécessaires aux entreprises</li> <li>- Valoriser l'image du métier et des produits pour en augmenter la reconnaissance et susciter les vocations</li> <li>- Accompagner la formation et l'équipement des professionnels pour leur garantir des conditions d'exploitation pérennes</li> </ul>

## 5.6 Région Occitanie

Thématiques	Occitanie	
	Caractéristiques régionales	Enjeux principaux caractérisés
<b>Navires répondant à la définition du périmètre proche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 19 navires</li> <li>- Dragues à escargot</li> <li>- Sennes coulissantes à petits pélagiques</li> <li>- Pêche en étang, en estuaire et à la côte</li> <li>- Grande diversité des espèces débarquées</li> <li>- Espace côtier très contraint, limitrophe, partagés avec de nombreuses autres activités et navires d'autres nationalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la qualité des produits débarqués, améliorer leur image et développer de nouveaux marchés pour accroître la valorisation des produits et s'adapter à l'évolution de la demande</li> <li>- Accompagner les pêcheries dans leur adaptation au changement climatique et aux modifications de l'environnement marin</li> <li>- Améliorer la connaissance et la communication sur la dégradation de la qualité des eaux côtières et son impact sur les activités de pêche</li> <li>- Améliorer la connaissance des activités et des interactions en bande côtière pour objectiver les démarches de planification maritime</li> <li>- Enjeu spécifique de l'anguille</li> </ul>
<b>Navires de conchyliculture-petite pêche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 83 navires immatriculés en 2019</li> <li>- Tous immatriculés au quartier maritime de Sète</li> <li>- 152 marins recensés en 2017</li> <li>- Pluriactivité qui permet aux entreprises conchylicoles de l'étang de Thau une diversité des revenus (élevage, vente en direct, dégustation, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun enjeu caractérisé pour cette région</li> </ul>
<b>Pêche à pied</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 103 permis délivrés en 2019</li> <li>- 79 licences gérées régionalement (campagne 2019/2020)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances et le suivi de l'activité, des ressources et du milieu pour garantir une visibilité et une pérennité nécessaires aux entreprises</li> <li>- Valoriser l'image du métier et des produits pour en augmenter la reconnaissance et susciter les vocations</li> <li>- Accompagner la formation et l'équipement des professionnels pour leur garantir des conditions d'exploitation pérennes</li> </ul>

## 5.7 Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur

Thématiques	Provence-Alpes-Côte d'Azur	
	Caractéristiques régionales	Enjeux principaux caractérisés
<b>Navires répondant à la définition du périmètre proche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 navires</li> <li>- Navires plus âgés et plus petits que la moyenne métropolitaine</li> <li>- Guanguis à poissons</li> <li>- Dragues à escargot</li> <li>- Sennes coulissantes à petits pélagiques</li> <li>- Sites de débarquements mais plus de criées depuis - Verveux à anguille</li> <li>- Deux ports principaux, Marseille et Port-de-Bouc</li> <li>- Espace côtier très contraint, limitrophe, partagés avec de nombreuses autres activités (zones militaires et zones industrielles notamment), trafic maritime très important</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'équipement des ports de débarquement pour y encourager et maintenir la complémentarité</li> <li>- Renforcer la qualité des produits débarqués, améliorer leur image et développer de nouveaux marchés pour accroître la valorisation des produits et s'adapter à l'évolution de la demande</li> <li>- Innover sur les matériaux des engins et sur les filières de traitement des déchets</li> <li>- Accompagner les pêcheries dans leur adaptation au changement climatique et aux modifications de l'environnement marin</li> <li>- Améliorer la connaissance et la communication sur la dégradation de la qualité des eaux côtières et son impact sur les activités de pêche</li> <li>- Améliorer la connaissance des activités et des interactions en bande côtière pour objectiver les démarches de planification maritime</li> <li>- Enjeu spécifique de l'anguille</li> </ul>
<b>Navires de conchyliculture-petite pêche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 18 navires immatriculés en 2019</li> <li>- 32 marins recensés en 2017</li> <li>- Pluriactivité qui permet aux entreprises conchylicoles de l'étang de Berre une diversité des revenus (élevage, vente en direct, dégustation, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun enjeu caractérisé pour cette région</li> </ul>
<b>Pêche à pied</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 112 permis délivrés en 2019</li> <li>- 164 licences gérées régionalement (campagne 2018/2019)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances et le suivi de l'activité, des ressources et du milieu pour garantir une visibilité et une pérennité nécessaires aux entreprises</li> <li>- Valoriser l'image du métier et des produits pour en augmenter la reconnaissance et susciter les vocations</li> <li>- Accompagner la formation et l'équipement des professionnels pour leur garantir des conditions d'exploitation pérennes</li> </ul>



### 5.8 Région Corse

Thématiques	Corse	
	Caractéristiques régionales	Enjeux principaux caractérisés
Navires répondant à la définition du périmètre proche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 navires</li> <li>- Navires plus puissants et plus jeunes que les navires des autres régions méditerranéennes</li> <li>- Sennes à petits pélagiques principalement</li> <li>- Exportations faibles, circuits de commercialisation courts</li> </ul>	Pas d'enjeux spécifiquement dégagés pour la flotte de pêche périphérique de cette région (effectif de la flotte périphérique corse : 2 navires).
Navires de conchyliculture-petite pêche	Non concernée	
Pêche à pied	Non concernée	

### 5.9 Synthèse des régions pour la flotte périphérique

Enjeux caractérisés pour le périmètre proche à la PPC / Flotte périphérique (hors CPP)		Hauts-de-France	Normandie	Bretagne	Pays-de-la-Loire	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Corse
Aspects socio-économique	Améliorer l'équipement des ports de débarquement pour y encourager et maintenir la complémentarité	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Pas d'enjeux spécifiquement dégagés pour la flotte de pêche périphérique de cette région (effectif de la flotte périphérique corse : 2 navires).
	Renforcer la qualité des produits débarqués, améliorer leur image et développer de nouveaux marchés pour accroître la valorisation des produits et s'adapter à l'évolution de la demande	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	
	Accompagner la formation, la recherche d'emploi et le recrutement pour pallier le manque de main d'œuvre	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	
	Encourager l'innovation et l'anticipation pour lutter contre le parasitisme	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	
Environnementaux	Encourager les études participatives visant à objectiver et à limiter les captures accidentelles	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	
	Innover sur les matériaux des engins et sur les filières de traitement des déchets	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	
	Accompagner les pêcheries dans leur adaptation au changement climatique et aux modifications de l'environnement marin	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	
	Améliorer la connaissance et la communication sur la dégradation de la qualité des eaux côtières et son impact sur les activités de pêche	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Gouvernance	Améliorer la connaissance des activités et des interactions en bande côtière pour objectiver les démarches de planification maritime	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
	Renforcer les capacités de communication de la flotte périphérique	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	
Enjeu spécifique de l'anguille		Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	
Sécurité et ergonomie à bord		Les enjeux liés à la sécurité et à l'ergonomie à bord des navires de la flotte périphérique ne sont pas spécifiques à une région en particulier.							

### 5.10 Synthèse des régions pour la pêche à pied

Enjeux caractérisés pour le périmètre proche à la PPC / Pêche à pied	Hauts-de-France	Normandie	Bretagne	Pays-de-la-Loire	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Corse
Améliorer les connaissances et le suivi de l'activité, des ressources et du milieu pour garantir une visibilité et une pérennité nécessaires aux entreprises	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Région non concernée par la pêche à pied
Valoriser l'image du métier et des produits pour en augmenter la reconnaissance et susciter les vocations	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Accompagner la formation et l'équipement des professionnels pour leur garantir des conditions d'exploitation pérennes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	

## 6 ANALYSE ATOUTS-OPPORTUNITES-FAIBLESSE-MENACES (AFOM)

ATOUT	FAIBLESSES
<p>La grande diversité des espèces débarquées et vendues par les navires de la flotte périphérique, à l'échelle métropolitaine mais aussi à l'échelle régionale, la rend <b>très complémentaire</b> des autres flottilles.</p>	<p>Navires polyvalents techniquement sur l'ensemble de la flottille mais les chiffres d'affaires individuels sont souvent <b>dépendants d'une ou deux espèces seulement</b>, dont une espèce de coquillage (sur les façades Manche-Mer-du-Nord et Atlantique particulièrement, sur la coquille Saint-Jacques). Du fait des fortes mortalités constatées sur les gisements de bivalves et des épisodes de contamination par les phycotoxines rendant impossible leur commercialisation, la santé des entreprises dont la stratégie est basée sur ce modèle est fragile.</p>
<p>Les navires de la flotte périphérique exploitent des zones proches de la côte et effectuent des marées d'une durée souvent inférieure à 24h, ce qui leur confère des <b>apports très réguliers, des produits très frais et une consommation de carburant modérée</b>, malgré l'utilisation d'arts trainants.</p>	<p>Flotte périphérique <b>agée</b> (âge moyen de 33 ans, jusqu'à 47 ans en région PACA), rendant le métier peu attractif, limitant les innovations et l'équipement à bord, ayant un impact sur l'ergonomie et la sécurité des marins.</p>
<p>Les navires de la flotte périphérique sont présents et débarquent sur une multitude de ports disséminés tout au long des côtes des 8 régions de France métropolitaine. Ils y entretiennent <b>un lien fort avec leur territoire</b> et participent activement à son économie et à son dynamisme.</p>	<p>Grande diversité des voies de commercialisation et de la valorisation des produits issus de l'activité de la flotte périphérique, rendant parfois difficile le respect de la réglementation (sanitaire, déclarative, traçabilité).</p>
<p>Les navires de la flotte périphérique sont <b>représentés</b> au sein des structures professionnelles, y compris au sein des OP de par le statut des espèces qu'ils exploitent.</p>	<p>La <b>dissémination</b> des navires de la flotte périphérique sur de nombreux petits ports ne favorise pas l'organisation de la mise en vente des produits, ni l'investissement matériel souvent concentré sur les grands ports.</p>
	<p>Du fait des espèces ciblées par les engins mis en œuvre par les navires de la flotte périphérique, les produits vendus par ces navires bénéficient de <b>prix moyens inférieurs</b> à ceux des navires de la flotte de PPC, dans la quasi-totalité des criées.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Les pratiques et les produits de la flotte périphérique sont en <b>adéquation avec l'évolution globale</b> des modes de consommation, qui tendent à privilégier les produits locaux et de qualité.</p>	<p>Les produits de la flotte périphérique peuvent être sujets au <b>parasitisme</b>. En plus de la perte de valeur et les coûts supplémentaires que ce phénomène engendre, il existe un risque que les consommateurs se détournent de certains produits de la pêche.</p>
<p>Les projets déjà initiés dans le domaine de la collecte et du recyclage des engins de pêche usés <b>intègrent les professionnels</b>, valorisent leur image et peuvent déboucher sur une activité complémentaire.</p>	<p>L'augmentation du nombre d'observations d'échouages de mammifères marins, notamment sur les côtes atlantiques, la médiatisation des <b>captures accidentelles</b> par les engins de pêche et la sensibilité pour ce sujet dont témoigne le grand public mettent à mal l'image de la pêche. De part les engins utilisés, les navires de la flotte périphérique peuvent être concernés.</p>

## 7 PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE UTILISEE POUR LA CONDUITE DE L'ACTION 3

### 7.1 Contexte général

Depuis 1983, l'Union européenne (UE) s'est dotée d'une politique commune de la pêche (PCP) visant à renforcer l'approche écosystémique et la durabilité de la filière pêche et aquaculture dans les pays de l'Union. Dans le cadre de sa mise en œuvre, chaque Etat Membre (EM) dispose d'une enveloppe financière, issue du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), visant à :

- Favoriser la **durabilité des activités halieutiques et aquacoles**, tout en assurant la conservation des ressources biologiques aquatiques et la viabilité socio-économique des entreprises ;
- Soutenir une **croissance bleue pour aider au développement socio-économique des populations côtières et intérieures** (diversification de l'économie, création d'emploi, amélioration de la qualité de vie, etc.) ;
- Renforcer la **gouvernance** internationale des océans.

Pour pouvoir bénéficier de cette enveloppe, chaque EM doit élaborer un programme opérationnel (PO), dont le contenu est défini par le règlement européen relatif au FEAMP. L'actuelle programmation parvenant à échéance en 2020, les EM doivent constituer un nouveau PO pour la période 2021-2027. Celui-ci devra notamment contenir un **plan d'action dédié à la petite pêche côtière (PPC)** – ou **a minima**, selon la préconisation du 14 juin 2019 du Conseil des Ministres, **une analyse Avantages – Faiblesses – Opportunités – Menaces**<sup>97</sup>. L'actuel FEAMP, programmé sur la période 2014-2020, fait suite au Fonds Européen pour la Pêche (FEP), principal instrument européen de soutien au développement durable du secteur halieutique et aquacole pour la période 2007-2013. Lors de la conférence organisée en octobre 2017 à Tallinn, dressant le bilan de l'utilisation du FEP, il est apparu :

- Une insuffisance de la prise en compte des spécificités de la petite pêche des zones côtières ;
- Un besoin des EM de disposer d'une plus grande latitude pour s'adapter aux besoins spécifiques des PPC en termes de stratégie et de financement ;
- Un besoin de simplification pour améliorer l'efficacité du programme.

Pour répondre aux besoins identifiés par les acteurs, le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et de la Pêche (FEAMP), programmé sur la période 2021-2027, sera doté de 6,14 milliards d'euros. **Celui-ci poursuivra les objectifs fixés par le précédent FEAMP, tout en privilégiant la croissance des zones côtières via le développement socio-économique d'une aquaculture durable et de la petite pêche côtière.** Ainsi, cette nouvelle programmation prévoit un taux d'intervention concernant la petite pêche côtière supérieur au taux exercé lors de la période 2014-2020<sup>98</sup>. Contrairement aux précédentes programmations, **la proposition de règlement pour le FEAMP 2021-2027 présente certaines spécificités, notamment en simplifiant les procédures et en permettant aux EM de cibler l'aide en fonction de leurs propres priorités stratégiques.** Ces stratégies seront toutefois encadrées par une liste d'actions inéligibles afin d'éviter toute dérive (augmentation de la capacité de pêche, construction de navire, pêche exploratoire, construction de nouveaux ports/halles à marée etc.)

**La souplesse engendrée par cette simplification permettra donc d'élaborer une stratégie adaptée aux problématiques et aux spécificités de la petite pêche côtière.** Ces dernières sont un véritable atout pour l'aménagement des territoires côtiers et un facteur du maintien de l'emploi local.

### 7.2 Objectifs et périmètre du présent rapport

Ce document présente la troisième et dernière partie sur les populations proches de la PPC de l'étude « Eléments d'analyse et enjeux pour la petite pêche côtière et ses populations proches en France

<sup>97</sup> Conseil de l'Union Européenne (2019). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil - Orientation générale partielle, 14 juin 2019, Bruxelles.

<sup>98</sup> Commission européenne, Questions and answers on the new European Maritime and Fisheries Fund (EMFF) 2021-2027, [https://ec.europa.eu/fisheries/questions-and-answers-new-european-maritime-and-fisheries-fund-emff-2021-2027\\_en](https://ec.europa.eu/fisheries/questions-and-answers-new-european-maritime-and-fisheries-fund-emff-2021-2027_en)

métropolitaine » portée par FranceAgriMer et réalisée par Oceanic Développement, Eurêka Mer et Vertigo Lab.

Les principaux objectifs de l'étude sont de :

- réaliser un état des lieux de la petite pêche côtière et ses populations proches en France métropolitaine (Corse incluse) ;
- identifier les enjeux auxquels elle est confrontée ;
- proposer une stratégie pour répondre aux enjeux identifiés.

L'ensemble des résultats permettra d'assister les autorités en charge de la gestion des fonds européens dans la prise en compte des spécificités de la PPC et de ses populations proches dans la rédaction du programme opérationnel du FEAMP 2021-2027. Mieux comprendre les défis auxquels sont confrontées les populations de la PPC et les populations proches de la PPC a été l'objectif des deux premières actions de l'étude. Ce document complète le livrable 1&2B de l'étude « Proposition d'un plan d'actions pour les petites pêches côtières, proposé début juin 2020 ». Ce livrable développait :

- Un état des lieux et d'identification des enjeux concernant une population proche à la petite pêche côtière.
- Une caractérisation des enjeux concernant une population proche à la petite pêche côtière.

La troisième action a permis de réfléchir aux axes de soutien essentiels pour répondre aux problématiques identifiées dans le cadre du FEAMP.

**Il s'agit :**

- d'établir des **recommandations, des objectifs et des typologies d'actions** à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux identifiés ;
- de **hiérarchiser** ces recommandations et de définir leur niveau de mise en œuvre ;
- de proposer une **évaluation des besoins financiers** incluant des questions de taux de financement public, de plafonnement et des conditions d'éligibilité ;
- de définir des **indicateurs de suivi** pour vérifier l'atteinte des objectifs fixés.

L'étude porte sur l'analyse d'une population de petite pêche côtière dite « A » telle que validée en comité de pilotage. L'analyse de l'étude a été élargie à une population proche de la PPC dite population « B ». En complément à ce présent livrable, un document similaire portant sur la population A est proposé conjointement.

### ***7.3 Méthodologie utilisée pour proposer une stratégie pour la population proche aux petites pêches côtière pour la programmation 2021-2027 (action 3)***

La méthodologie utilisée pour l'action 3 est la même que celle pour la population PPC. La méthodologie générale déployée pour la réalisation de la proposition d'une stratégie est présentée dans la Figure 119 :

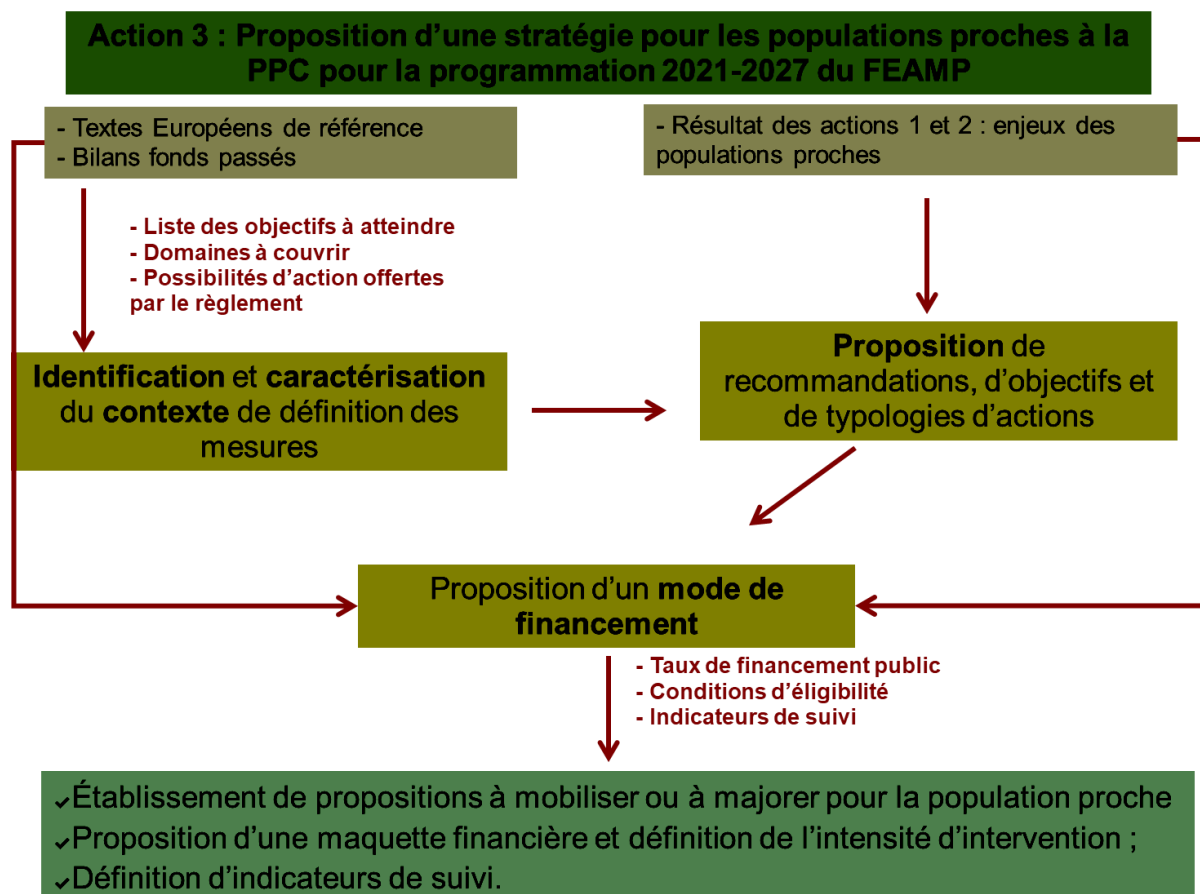


Figure 119 : Présentation de la méthodologie de l'action 3 : Proposition d'une stratégie pour les populations proches des petites pêches côtières pour la programmation 2021-2027 du FEAMP

### 7.3.1 Identification et caractérisation du contexte de définition des mesures

#### 7.3.1.1 Présentation des textes de référence

Afin de proposer des mesures s'inscrivant dans le cadre et les objectifs européens, le contexte a été identifié par l'analyse de différents textes de référence :

- Conseil de l'Union européenne (2019). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil - Orientation générale partielle, 14 juin 2019, Bruxelles.
- Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté. FAO 2015.
- Le Règlement (UE) no 1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche.

Ces textes de référence indiquent les priorités et les objectifs fixés aux échelles européenne et internationale. Ils permettent de délimiter les périmètres d'action et les domaines à couvrir par le FEAMP. La proposition de règlement établit également les critères de non-éligibilité pour les propositions de mesures.

#### 7.3.1.2 Présentation des bilans des fonds passés

Différentes études et documents relatifs à l'analyse des précédents programmes opérationnels FEAMP ont été croisés afin de bénéficier des retours d'expérience passés. Les documents qui ont servi l'analyse sont :

- Les rapports annuels de mise en œuvre pour le FEAMP de 2018 et 2019 ;

- Les évaluations du programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) 2014-2020 réalisées par EDATER et AND International en mai 2019 ;
- Les taux de consommation des enveloppes du FEAMP 2014-2020 actualisés.

Cette analyse a permis d'établir des recommandations à apporter pour l'élaboration et la mise en œuvre de la programmation opérationnelle du FEAMP 2021-2027. Une attention particulière a été portée sur les leviers à mettre en place pour favoriser l'accès aux mesures (effets seuils, freins à l'engagement).

Les mesures des précédents fonds n'étant pas ciblées pour des segments de pêches spécifiques, les approches des documents utilisés ne permettent pas de distinguer les populations étudiées des autres segments de la pêche.

### 7.3.1.3 Proposition d'axes d'amélioration

Au regard des bilans sur l'actuel FEAMP et des retours des acteurs consultés au cours des précédentes actions de l'étude, différents axes de réflexions sur l'amélioration du cadre sont proposés). Les éléments proposés sont présentés à titre indicatif.

## 7.3.2 Proposition d'axes de soutien et d'objectifs pour les populations proches de la PPC

### 7.3.2.1 Définition d'objectifs stratégiques pour les populations proches de la PPC

L'action 2 de l'étude a décrit les problématiques et les enjeux relatifs à la PPC et à la population proche de la PPC, selon des axes économiques, environnementaux, de gouvernance et de santé-sécurité. Plusieurs sessions de travail réalisées au sein du groupement (Oceanic Développement, Eurêka Mer et Vertigo Lab) ont abouti à l'élaboration de différents axes stratégiques et d'objectifs à proposer pour répondre aux enjeux identifiés. Un travail de traduction de ces objectifs en exemples d'actions « types » et volets d'actions a ensuite été élaboré.

Les populations proches de la PPC, telles qu'identifiées pour l'étude, ne font pas l'objet d'un traitement spécifique comme la PPC selon la proposition du règlement FEAMP. Ces populations pourront toutefois bénéficier du FEAMP comme le reste de la flotte nationale pour différents axes. Afin d'apporter de la cohérence pour les objectifs identifiés pour la PPC, les propositions d'objectifs sont toutefois présentées pour apporter une cohérence d'ensemble des objectifs à atteindre pour l'ensemble des facteurs agissant sur la PPC dont sa population proche. Les pouvoirs publics en charge de la gestion des fonds pourront alors s'en saisir indépendamment du plan d'action pour la petite pêche côtière.

### 7.3.2.2 Priorisation

La priorisation des objectifs a été réalisée grâce au travail de l'action 2 de l'étude. Les niveaux de priorisation n'ont pas pu être faits au niveau régional, par manque de données précises mais les enjeux forts pour chaque population par thématique ont été indiqués. Ainsi, les niveaux d'importance des **enjeux identifiés** ont été mis en adéquation avec les **objectifs dans la proposition de stratégie pour la PPC** du livrable 3A de l'étude. Cette première étape de priorisation était uniquement relative aux besoins des acteurs régionaux exprimés lors des entretiens et traduit en une note nationale lors de l'action 2 de l'étude. Les niveaux ont été définis nationalement et régionalement. Les niveaux de priorité ont ensuite été revus à la hausse ou à la baisse en fonction :

- des objectifs et du périmètre d'action du FEAMP ;
- de l'estimation des coûts nécessaires à engager pour la réalisation de ces objectifs ;
- des taux de consommation de l'enveloppe de la programmation actuelle ;
- de l'investissement que représente la mesure en termes d'innovation pour les territoires (types d'actions déjà existants et à poursuivre ou nouveauté).

### 7.3.2.3 Mise en œuvre et critères d'éligibilité

Pour chaque objectif et volet d'actions proposés, les actions et les bénéficiaires éligibles ont été définis au regard de la proposition du cadre réglementaire ainsi que de l'analyse des fonds passés. Des recommandations pour la mise en œuvre opérationnelle ont été proposées, l'objectif étant de favoriser l'engagement des opérateurs à la consommation des fonds. Des recommandations ont également été faites pour des actions-types pouvant être réalisées dans le cadre du règlement connu à ce jour, ainsi



que pour des actions non éligibles. S'agissant de la population périphérique à la PPC, des critères de non-éligibilité sont définis dans la proposition de règlement FEAMP.

#### 7.3.2.4 Consultation

Les différents axes d'actions et les propositions de soutien ont été soumis à consultation des membres du COPIL le 29 avril 2020 par courrier électronique **pour la population PPC**. La consultation a permis de proposer une réflexion autour des mesures proposées et de recueillir l'avis des membres du COPIL sur :

- La pertinence des mesures proposées face aux enjeux identifiés au cours de l'action 2 de l'étude (voir rapport 1-2A), dans le but d'enrichir et de s'assurer de la pertinence des éléments proposés ;
- Les potentiels effets non désirés des mesures envisagées afin d'améliorer les cadres de mise en œuvre visant à prévenir ces effets.

Les différents retours ont permis d'enrichir et d'apporter de la cohérence dans les propositions d'objectifs stratégiques pour les petites pêches côtières. De ce fait, les retours ont également permis d'enrichir les propositions faites pour la population proche.

#### 7.3.3 Éléments pour l'évaluation des besoins financiers

La répartition des enveloppes financières du FEAMP n'étant pas encore connue, il n'est à ce stade pas réalisable de définir une maquette financière pour les différents axes définis. Il est donc proposé d'apporter des éléments pour permettre la prise en compte des spécificités de la PPC et de ses populations proches dans la réalisation de la maquette financière du programme opérationnel du FEAMP 2021-2027.

La proposition de règlement<sup>99</sup> définit les taux de financement des différents types de mesures qui pourront être mises en place dans le cadre du programme opérationnel 2021-2027. Ainsi, les objectifs proposés correspondant aux articles de la proposition de règlement permettent de définir les taux de financement pour les volets définis. Les populations proches ne font pas l'objet d'une stratégie particulière dans le cadre du FEAMP. Les éléments financiers sont présentés à titre informatif pour les autorités publiques en charge de la gestion des fonds.

Pour finir, différents indicateurs et critères pouvant être utilisés pour l'appréciation et la sélection des dossiers sont proposés. Ces critères et indicateurs sont issus des précédentes programmations avec l'ajout de points spécifiques prenant en compte des retours pour une amélioration du suivi et de l'atteinte des objectifs. Ainsi, certains critères et indicateurs définis pour la population PPC peuvent également être utilisés pour le suivi des populations proches de la PPC.

---

<sup>99</sup> Conseil de l'Union Européenne (2019). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil - Orientation générale partielle, 14 juin 2019, Bruxelles.

## 8 CARACTERISATION ET ANALYSE DU CONTEXTE

### 8.1 Définition des populations proches

#### Rappel :

D'après la proposition de règlement COM/2018/390, la petite pêche côtière est définie comme « la pêche pratiquée par des navires de pêche dont la longueur hors tout est inférieure à douze mètres et qui n'utilisent aucun des engins remorqués énumérés à l'article 2, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1967/2006 du Conseil », c'est-à-dire aucun des « engins de pêche, à l'exception des lignes traînantes, remorqués grâce à la puissance de propulsion du navire de pêche ou tirés à l'aide de treuils alors que le navire est à l'ancre ou se déplace à faible allure, y compris en particulier les filets et dragues remorqués ».

La définition de la PPC telle que définie par l'Union européenne reste ambiguë et la notion « d'aucun engin remorqué » ne permet pas de tenir compte de la réalité de la pêche française, où plusieurs engins sont utilisés sur un même navire. Il a ainsi été validé, en comité de pilotage, d'utiliser les engins principaux déclarés au cours de l'année, en se basant sur le nombre de marées réalisées, contenues dans la base de données SACROIS. L'approche méthodologique utilisée pour définir les caractéristiques de la définition utilisée est détaillée dans le livrable 1&2 A.

**La définition de la Petite Pêche Côtière utilisée pour l'étude est la suivante : « La pêche pratiquée par des navires de pêche dont la longueur hors tout est inférieure à douze mètres et qui utilisent comme engin principal, un engin dormant. »**

Attention, cette méthode permet d'identifier des navires utilisant des engins dormants en tant qu'engins principaux, toutefois, certains navires PPC peuvent mettre en œuvre des arts traînants en engins secondaires.

Le périmètre de la population proche à la PPC a dû être défini, pour prendre en compte la volonté des acteurs de disposer d'un éclairage sur les sujets périphériques en lien avec la PPC.

Des propositions ont été discutées en comité de pilotage, sur la base du cahier des charges relatif à la présente étude et des populations dont l'activité est liée au territoire et au littoral.



#### Hypothèses retenues :

Ainsi, la **population proche à la PPC**, faisant l'objet du présent rapport, est constituée :

- des **navires répondant aux 3 critères suivants (flotte périphérique à la PPC) :**
  - Durée des marées inférieure à 96 heures<sup>100</sup> ;
  - Zones de pêche comprises dans la bande des 12 milles ;
  - Longueur hors tout inférieure à 12 mètres.
- des navires de **conchyliculture-petite-pêche (CPP)**
- des **pêcheurs à pied professionnels (PAP)**.

Le rapport traitera de ces 3 populations de manière thématique et différenciée : navires de la flotte périphérique, navires de conchyliculture-petite pêche, pêche à pied.

Les actions 1 et 2 de la présente étude avaient pour objectif de dresser l'état des lieux de la population proche de la PPC en France métropolitaine et de caractériser les problématiques qui se posent à elle pour définir les enjeux auxquels le plan d'action pour la PPC devrait répondre. Un résumé des principaux résultats est présenté ci-dessous pour permettre une recontextualisation des enjeux identifiés qui ont servi à l'élaboration de l'ensemble des propositions.

Le traitement et l'analyse des différentes sources de données disponibles ont permis d'établir un état des lieux national de la population périphérique à la PPC. La définition et la hiérarchisation des enjeux auxquels la population périphérique est confrontée ont été menées à partir de la consultation des acteurs régionaux et nationaux. Le bilan des consultations est résumé dans l'*Annexe 1*.

<sup>100</sup> Cette limite a notamment été fixée pour correspondre à la définition réglementaire des catégories de navires de « petite pêche » et de « pêche côtière ».

L'ensemble des données collectées auprès des acteurs, à travers les entretiens individuels ou lors des ateliers régionaux, a été traité par région. Les problématiques listées ont été synthétisées et organisées en fonction des thématiques à aborder, en utilisant les arguments apportés par les acteurs eux-mêmes. Puis les enjeux énoncés par les acteurs ont été reformulés. Le lien entre les problématiques listées à l'étape précédente et ces enjeux a été recherché et mis en évidence. Une fois ces enjeux listés, un travail de sélection des enjeux a été opéré, pour ne retenir que les enjeux spécifiques à la région et ne concernant que les navires répondant à la définition des populations proches de la PPC.

Afin de bien appréhender les propositions d'axes de soutien et d'objectifs tels que présentés dans le document, un éclairage sur le contexte dans lequel les actions 1 et 2 se sont déroulées peut être décrit comme suit :

- La production d'indicateurs quantitatifs caractérisant l'état des lieux de la flottille de PPC et de la population périphérique au niveau national et régional est basée sur un croisement de différentes sources de données dont la complétude et la représentativité sont variables pour certains paramètres ou certaines régions.
- Les critères retenus pour définir la population à étudier permettent d'identifier des navires utilisant des engins trainants comme engins principaux, mais certains peuvent mettre en œuvre des arts dormants comme engins secondaires.
- La première phase de consultation des acteurs n'a pas révélé de volonté d'appuyer la distinction d'une flottille de PPC au niveau national. Très souvent, la nécessité de conserver une complémentarité des flottilles présentes dans les ports du littoral français a été mis en avant comme garante du maintien de leur équilibre économique, de la diversité des apports, du niveau des services qui y sont proposés et de leur attractivité économique et touristique.
- Les résultats de l'action 1 constituent donc une image correspondant à la définition réglementaire mais pas à celle que donnent les acteurs de la PPC. C'est pourquoi le travail réalisé autour de la population proche peut être plus représentatif des besoins exprimés par les acteurs en région. **Le lien au territoire est le critère énoncé par les acteurs comme le plus juste pour définir la PPC.**
- Enfin, la phase de terrain a été menée quelques mois avant que la crise sanitaire, provoquée par l'épidémie de COVID-19, ne survienne et ne perturbe les activités de l'ensemble de la filière pêche. Le travail mené en phase 3 de l'étude, faisant l'objet du présent rapport, est basé sur les résultats des actions 1 et 2 ne prenant pas en compte la période de crise sanitaire. Cependant, des pistes de réflexions sont proposées dans le paragraphe 2.5 du document sur les conséquences de la période « COVID-19 » sur les activités de la filière pêche.

La production de différents indicateurs a permis de livrer un état des lieux de la population périphérique en 2018 au niveau national mais également pour chaque région. L'ensemble des indicateurs et de leur analyse fait l'objet du livrable B. Certains points sont rappelés ici pour éclairer la suite du propos et les tableaux de données par région sont rappelés dans l'*Annexe 2*.

## 8.2 Éléments d'analyse pour la flotte périphérique à la PPC

### 8.2.1 Synthèse de l'état des lieux de la flotte périphérique à la PPC

Chiffres clés pour la flottille périphérique :

- La moyenne des navires de la flotte périphérique s'établit à 9 m, pour un âge de 33 ans et des unités de jauge et de puissance moyennes à faibles (8 UMS pour 98 kW). Ce sont donc, en moyenne, des navires un peu plus forts et un peu plus âgés que ceux de la flotte de PPC. Les navires les plus forts sont immatriculés en Normandie, en Bretagne et en Corse, tandis que les unités les plus petites se retrouvent dans les régions Nouvelle-Aquitaine et PACA. Les navires de la flotte périphérique affichent un âge moyen supérieur à 30 ans dans toutes les régions à l'exception de la Corse. La région PACA se caractérise par des navires dont l'âge moyen est de 47 ans. Ces navires embarquent au total 1 154 marins, en grande partie en Bretagne (488), Normandie (203), Nouvelle-Aquitaine (180) et Pays-de-la-Loire (174). Les effectifs de marins de la flotte périphérique des autres régions sont inférieurs à 50.
- Les navires de la flotte périphérique qui utilisent deux engins au plus au cours de l'année sont majoritaires (68 %). Ils utilisent principalement le chalut et la drague. Pour rappel, les navires

de la flotte de PPC présentent le même taux de polyvalence, mais les engins les plus pratiqués sont les différents filets et les casiers.

- En termes de production, les navires de la flotte périphérique bretonne débarquent plus de 40 000 t de produits représentant 32 480 k€ de vente, soit 77 % des volumes et 45 % de la valeur débarqués par la flotte périphérique métropolitaine (pour un total de 52 127 t). Ils devancent ainsi les navires des régions de Normandie (7 197 t pour 18 699 k€), des Pays-de-la-Loire (2 337 t pour 10 117 k€) et de Nouvelle-Aquitaine (1 527 t pour 6 750 k€). Dans l'ensemble des régions de France métropolitaine, la catégorie « Autres espèce » représente une part importante (20 %) des débarquements et des ventes, illustrant la grande diversité des apports de ces navires. Les espèces débarquées sont principalement des espèces non soumises à TAC et quotas. Cependant, certaines espèces qui y sont soumises comme le maquereau, la sole ou le bar, peuvent représenter de forts intérêts dans certaines régions et mettre les flottilles sous tension lorsque l'état de la ressource est dégradé. Ces situations sont différentes d'une région à l'autre selon les stocks et impactent différemment les flottilles concernées.
- Enfin, la valorisation des produits débarqués par les navires de la flotte périphérique est variable en fonction des régions, voire au sein des régions. À Dunkerque, Cherbourg, en Bretagne-Nord, en Vendée et dans le sud de la Nouvelle-Aquitaine, les prix moyens de vente des produits de ces navires sont inférieurs aux prix de vente de l'ensemble des produits de la criée concernée. Les prix moyens de vente sont équivalents entre les deux flottes pour les criées de Boulogne-sur-Mer, dans les criées normandes de la baie de Seine, à Noirmoutier et dans les criées de Loire-Atlantique. Enfin, les produits débarqués par les navires de la flotte périphérique sont mieux valorisés que ceux de l'ensemble des débarquements en criée de Grandcamp, en Bretagne Sud et dans les criées de Charente-Maritime (à l'exception de Royan). Les voies de commercialisation des produits des navires de la flotte périphérique sont multiples : vente sous halle-à-marée (représentant 15 % des ventes totales réalisées sous halle-à-marée tous segments confondus), vente en gré-à-gré, vente par contrat et vente directe. Ce dernier mode de vente, bien que très difficile à évaluer est, d'une manière générale, fréquemment pratiqué sur l'ensemble des régions, et plus particulièrement dans les régions méditerranéennes (les régions PACA et Corse ne possédant pas de criée).

Les navires répondant à la définition du périmètre proche de la PPC utilisent pour la majorité les dragues et les chaluts, et sont ainsi concernés par les problématiques d'économie d'énergie. De plus, les engins traînants utilisés par ces flottilles, chaluts notamment, sont concernés par le règlement fixant les modalités techniques des engins de pêche au niveau européen, révisé et publié en 2019<sup>101</sup>.

Les flottilles de pêche côtière, tous métiers confondus, sont en concurrence pour l'espace avec d'autres utilisations de l'espace maritime à l'intérieur des 12 milles, à vocation économique (énergies marines renouvelables<sup>102</sup> et extraction de granulats marins<sup>103</sup>) ou environnementale (aires marines protégées). Ces usages peuvent être différents d'un site à l'autre (dimensionnement, taille de la concession, restriction des usages, perturbations sur le milieu et les espèces d'intérêt halieutique) mais concernent très souvent les arts traînants : interdiction de traîner sur les zones de câble, incertitudes sur les autorisations à l'intérieur des parcs, etc. La construction d'arguments pour objectiver l'importance de ces zones pour les flottilles côtières nécessite une connaissance fine des activités et de leurs évolutions sur plusieurs années.

La phase d'état des lieux a permis la réalisation d'une analyse AFOM (Atout, Faiblesse, Opportunité, Menace) pour la flottille périphérique, les résultats sont présentés dans le tableau 157.

<sup>101</sup> RÈGLEMENT (UE) 2019/1241 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la conservation des ressources halieutiques et à la protection des écosystèmes marins par des mesures techniques, modifiant les règlements (CE) n°2019/2006 et (CE) n°1224/2009 du Conseil et les règlements (UE) n°1380/2013, (UE) 2016/1139, (UE) 2018/973, (UE) 2019/472 et (UE) 2019/1022 du Parlement européen et du Conseil, et abrogeant les règlements (CE) n°894/97, (CE) n°850/98, (CE) n°2549/2000, (CE) n°254/2002, (CE) n°812/2004 et (CE) n°2187/2005 du Conseil.

<sup>102</sup> L'Observatoire des Énergies de la Mer. <https://merenergies.fr/>

<sup>103</sup> Observatoire National de la Mer et du Littoral. <https://www.onml.fr>

Tableau 157 : Analyse Atouts-Opportunités-Faiblesse-Menaces (AFOM) de la flottille périphérique à la PPC.

ATOUT	FAIBLESSES
La grande diversité des espèces débarquées et vendues par les navires de la flotte périphérique, à l'échelle métropolitaine mais aussi à l'échelle régionale, la rend <b>très complémentaire</b> des autres flottilles.	Navires polyvalents techniquement sur l'ensemble de la flottille mais les chiffres d'affaires individuels sont souvent <b>dépendants d'une ou deux espèces seulement</b> , dont une espèce de coquillage (sur les façades Manche-Mer-du-Nord et Atlantique particulièrement, sur la coquille Saint-Jacques). Du fait des fortes mortalités constatées sur les gisements de bivalves et des épisodes de contamination par les phycotoxines rendant impossible leur commercialisation, la santé des entreprises dont la stratégie est basée sur ce modèle est fragile.
Les navires de la flotte périphérique exploitent des zones proches de la côte et effectuent des marées d'une durée souvent inférieure à 24h, ce qui leur confère des <b>apports très réguliers, des produits très frais et une consommation de carburant modérée</b> , malgré l'utilisation d'arts trainants.	Flotte périphérique <b>âgée</b> (âge moyen de 33 ans, jusqu'à 47 ans en région PACA), rendant le métier peu attractif, limitant les innovations et l'équipement à bord, ayant un impact sur l'ergonomie et la sécurité des marins.
Les navires de la flotte périphérique sont présents et débarquent sur une multitude de ports disséminés tout au long des côtes des 8 régions de France métropolitaine. Ils y entretiennent <b>un lien fort avec leur territoire</b> et participent activement à son économie et à son dynamisme.	Grande diversité des voies de commercialisation et de la valorisation des produits issus de l'activité de la flotte périphérique, rendant parfois difficile le respect de la réglementation (sanitaire, déclarative, traçabilité).
Les navires de la flotte périphérique sont <b>représentés</b> au sein des structures professionnelles, y compris au sein des OP de par le statut des espèces qu'ils exploitent.	La <b>dissémination</b> des navires de la flotte périphérique sur de nombreux petits ports ne favorise pas l'organisation de la mise en vente des produits, ni l'investissement matériel souvent concentré sur les grands ports.
	Du fait des espèces ciblées par les engins mis en œuvre par les navires de la flotte périphérique, les produits vendus par ces navires bénéficient de <b>prix moyens inférieurs</b> à ceux des navires de la flotte de PPC, dans la quasi-totalité des criées.
OPPORTUNITES	MENACES
Les pratiques et les produits de la flotte périphérique sont <b>en adéquation avec l'évolution globale</b> des modes de consommation, qui tendent à privilégier les produits locaux et de qualité.	Les produits de la flotte périphérique peuvent être sujets au <b>parasitisme</b> . En plus de la perte de valeur et les coûts supplémentaires que ce phénomène engendre, il existe un risque que les consommateurs se détournent de certains produits de la pêche.
Les projets déjà initiés dans le domaine de la collecte et du recyclage des engins de pêche usés <b>intègrent les professionnels</b> , valorisent leur image et peuvent déboucher sur une activité complémentaire.	L'augmentation du nombre d'observations d'échouages de mammifères marins, notamment sur les côtes atlantiques, la médiatisation des <b>captures accidentelles</b> par les engins de pêche et la sensibilité pour ce sujet dont témoigne le grand public mettent à mal l'image de la pêche. De part les engins utilisés, les navires de la flotte périphérique peuvent être concernés.

### 8.2.2 Synthèse des enjeux de la flotte périphérique à la PPC

Pour la flotte périphérique les principaux enjeux régionaux sont :

- Améliorer la connaissance et la communication sur la dégradation de la qualité des eaux côtières et son impact sur les activités de pêche ;
- Améliorer la connaissance des activités et des interactions en bande côtière pour objectiver les démarches de planification maritime ;
- Améliorer les équipements des ports de débarquement pour encourager et maintenir la complémentarité des activités ;
- Renforcer la qualité des produits des ports de débarquement pour y encourager et maintenir la complémentarité ;
- Renforcer les capacités de communication de la flotte périphérique.

La présence de l'ensemble des problématiques dans chacune des régions est représentée dans le tableau 158. Lors de la consultation des acteurs en région, certaines problématiques ont été énoncées sans qu'elles ne soient spécifiques à une région en particulier. De plus, les entretiens menés avec les

acteurs nationaux ont également permis de dégager des thématiques à portée nationale, qui concernent l'ensemble des segments de la pêche mais pour lesquelles les spécificités de la PPC et de la flotte périphérique doivent être prises en compte. Ces éléments sont repris dans le tableau 159.

Tableau 158 : Synthèse des enjeux en région pour la flotte périphérique à la PPC

Enjeux caractérisés pour le périmètre proche à la PPC / Flotte périphérique (hors CPP)		Hauts-de-France	Normandie	Bretagne	Pays-de-la-Loire	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Corse
Aspects socio-économique	Améliorer l'équipement des ports de débarquement pour y encourager et maintenir la complémentarité	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Pas d'enjeux spécifiquement dégagés pour la flotte de pêche périphérique de cette région (effectif de la flotte périphérique corse : 2 navires).
	Renforcer la qualité des produits débarqués, améliorer leur image et développer de nouveaux marchés pour accroître la valorisation des produits et s'adapter à l'évolution de la demande	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	
	Accompagner la formation, la recherche d'emploi et le recrutement pour pallier le manque de main d'œuvre	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	
	Encourager l'innovation et l'anticipation pour lutter contre le parasitisme	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	
Environnementaux	Encourager les études participatives visant à objectiver et à limiter les captures accidentelles	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	
	Innover sur les matériaux des engins et sur les filières de traitement des déchets	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	
	Accompagner les pêcheries dans leur adaptation au changement climatique et aux modifications de l'environnement marin	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	
	Améliorer la connaissance et la communication sur la dégradation de la qualité des eaux côtières et son impact sur les activités de pêche	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Gouvernance	Améliorer la connaissance des activités et des interactions en bande côtière pour objectiver les démarches de planification maritime	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
	Renforcer les capacités de communication de la flotte périphérique	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	
Enjeu spécifique de l'anguille		Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	
Sécurité et ergonomie à bord		Les enjeux liés à la sécurité et à l'ergonomie à bord des navires de la flotte périphérique ne sont pas spécifiques à une région en particulier.							

Tableau 159 : Synthèse des enjeux à portée nationale et des recommandations proposées pour prendre en compte les spécificités de la PPC et de la flottille périphérique

Enjeux à portée nationale		Recommandations
Économique	Renouveler la flottille périphérique pour endiguer son vieillissement, permettre l'innovation en termes de sélectivité, de sécurité, d'ergonomie et accroître l'attractivité du métier	<i>Il y a donc une réflexion à mener sur la possibilité de construire des navires plus performants en termes de sélectivité, tout en prenant en compte les conditions de travail à bord des navires, sans en augmenter l'effort sur les stocks. Les spécificités des navires de la flottille proche de la PPC et les besoins de cette flottille doivent être pris en compte lors de cette réflexion.</i>
	Améliorer la transmission des entreprises de pêche et accroître l'attractivité du métier pour résoudre les difficultés d'installation et de recrutement	<p><i>Si les questions de recrutement et de transmission des entreprises de pêche ne sont pas spécifiques aux populations proches de la PPC, celles-ci présentent des spécificités à prendre en compte. Il est alors nécessaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>d'accompagner les réflexions et de favoriser la mise en place d'outils de transmission des entreprises de pêche, de type compagnonnage ou guides, tenant compte de la taille des entreprises et des navires et des spécificités de leurs activités en termes de saisonnalité, d'accès à la ressource et aux zones de pêche, de contraintes réglementaires, etc. ;</i></li> <li><i>d'encourager la mise en relation de l'ensemble des parties intervenant dans les processus de transmission d'entreprise : associations, banques, établissements de formation, organismes de financement, etc.</i></li> <li><i>d'accompagner la communication, sous différentes formes, auprès du grand public et des acteurs ciblés de la filière pêche, sur le métier de pêcheur et plus particulièrement sur les conditions de travail à bord des navires des populations proches de la PPC afin de pouvoir répondre aux attentes des pêcheurs.</i></li> </ul>
	Lever les freins techniques, administratifs et réglementaires à la diversification pour encourager la diversification des activités des navires de PPC	<p><i>La diversification des activités des navires de la PPC, dépendantes des conditions météorologiques, de la disponibilité de la ressource, des zones de pêche et de la qualité du milieu marin, est une voie à encourager.</i></p> <p><i>Cependant, des freins techniques, administratifs et réglementaires à la diversification, au pescatourisme notamment, ont été relevés. Les caractéristiques techniques des navires de la PPC contraignent fortement les possibilités d'aménagement nécessaires à l'accueil et à la sécurité des passagers et la mise en conformité avec la réglementation peut être difficile ou demander un investissement trop important. De plus, les démarches pour obtenir les autorisations administratives peuvent être lourdes et chronophages pour l'armement, souvent uniquement composé du propriétaire du navire (croquis d'aménagement, mise à jour du DUP, mise en conformité du permis de navigation, etc.).</i></p> <p><i>Pour encourager la diversification des activités de pêche dans le domaine de l'économie bleue, il est ainsi nécessaire de lever ces freins, en :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>encourageant la réflexion sur les simplifications et harmonisations réglementaires à apporter pour que les navires puissent plus facilement mettre en place des démarches de diversification de leurs activités;</i></li> </ul>



		<ul style="list-style-type: none"> <li>• accompagner les entreprises de PPC dans leur démarche de diversification à travers la réalisation d'outils d'aide à la diversification comme des guides actualisés ou traitant aussi de la vente directe et des services halio-environnementaux ;</li> <li>• favorisant les partenariats scientifiques-pêcheurs, répondant à la fois aux préoccupations de la profession et aux questionnements scientifiques et intégrant les professionnels à chaque étape du projet, particulièrement dans la construction des objectifs et de la méthode ainsi que dans la définition des mesures à mettre en place in fine, le cas échéant ;</li> <li>• encourageant la formation technique, sanitaire ou scientifique des marins pour leur permettre de monter en compétences sur les différentes voies de diversification.</li> </ul>
	Des formations à repenser dans leur format et leur financement pour faciliter leur mobilisation par les entreprises des populations proches de la PPC	<i>Il est indispensable de mener des réflexions sur les formats à donner à ces formations, et à la souplesse nécessaire à atteindre pour correspondre aux contraintes de ces petites entreprises. Les nouvelles technologies de formation et d'information, comme l'e-learning, doivent être considérées dans ces réflexions.</i>
<b>Gouvernance</b>	Améliorer le suivi des pêcheries et des espèces exploitées pour donner du poids et de la visibilité à la PPC et la flotte périphérique	<p><i>Afin d'accentuer le positionnement de la PPC et de la flotte périphérique dans les réflexions de partage de l'espace maritime et des ressources et d'objectiver ses activités, il est nécessaire d'améliorer les connaissances et le suivi des flottes de pêche côtières et des espèces qu'elles exploitent. Pour cela, plusieurs voies d'action sont envisageables :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer les structures existantes et leur donner les moyens de mettre en place et de mener des missions de veille et d'acquisition de données sur les ressources et sur les activités des navires ;</li> <li>• permettre la projection des activités à moyen terme, en favorisant les programmes d'acquisition de données sur les espèces exploitées, mais aussi sur la compréhension de leurs relations avec leur milieu et de leur évolution dans le contexte du changement climatique ;</li> <li>• accompagner l'équipement des navires en matériel de géolocalisation et d'acquisition de données et la formation des équipages au recueil de données ;</li> <li>• favoriser l'intégration de la connaissance empirique des pêcheurs sur les espèces exploitées, le milieu marin et les activités dans les études sur l'évolution des espèces et du milieu.</li> </ul>
<b>Sécurité et ergonomie à bord</b>	Prendre en compte les spécificités de la PPC et de la flotte périphérique dans les projets d'amélioration de la sécurité à bord et de l'ergonomie	<p><i>Pour continuer d'améliorer la sécurité des marins et l'ergonomie à bord des navires de PPC, il est nécessaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de prendre en compte la spécificité des navires côtiers et de leurs pratiques, pour la définition des investissements éligibles ;</li> <li>• de favoriser les projets visant à sécuriser le travail des marins seuls à bord ;</li> <li>• d'accompagner les études visant à améliorer l'innovation des équipements et des aménagements à bord des navires de la PPC ;</li> <li>• d'encourager les actions de formation et de sensibilisation des marins et des futurs marins, en prenant en compte les spécificités de la PPC et de ses pratiques.</li> </ul>

### 8.3 Éléments d'analyse pour la Conchyliculture / Petite pêche (CPP)

#### 8.3.1 Synthèse de l'état des lieux de la Conchyliculture / Petite pêche (CPP)

Les navires appartenant au genre de navigation « conchyliculture – petite pêche » sont des navires armés par les conchyliculteurs, qui exercent une activité de pêche en plus de la conchyliculture. Ils ne sont pas rattachés actuellement au fichier flotte et ne possèdent pas de Permis de Mise en Exploitation (PME). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, cette catégorie est remplacée progressivement par deux autres genres de navigation, afin de différencier les navires de « cultures marines » (CM) qui exercent uniquement une activité conchylicole des navires de « cultures marines - pêche » (CMP) qui pratiquent réellement les deux activités. Ces derniers sont maintenant inscrits au fichier flotte.

De plus, la phase de consultation des acteurs menée lors de l'action 2 a mis en évidence que ce genre de navigation n'était pas représenté de la même manière dans toutes les régions et, par la suite, ne suscitait pas le même intérêt partout.

Enfin, il est à noter que les structures professionnelles représentant les activités de conchyliculture ont été identifiées comme acteurs à mobiliser pour la phase de concertation et à ce titre, ont été invitées à prendre part aux ateliers de travail régionaux. Cependant, elles n'ont pas répondu à cette sollicitation, dans aucune des régions visitées. Ainsi, les enjeux pour les navires de CPP, s'ils existent, n'ont pas pu être remontés par les autres acteurs présents qui ne représentaient pas les activités de conchyliculture.

En France métropolitaine, 289 navires étaient inscrits au genre de navigation « conchyliculture-petite pêche » (CPP) au titre de l'année 2019. Les régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et dans une moindre mesure Pays-de-la-Loire sont les régions comptant le plus de ces navires, avec des effectifs respectifs de 105, 83 et 47 navires. Ceci s'explique par la forte activité conchylicole de ces régions, exercée sur le bassin d'Arcachon, l'étang de Thau et en baie de Bourgneuf. En effet, l'inscription du navire dans ce genre de navigation témoigne d'une multi-activité, permettant aux conchyliculteurs concernés une plus grande diversité de production. En lien avec ces chiffres, le nombre total de marins recensés en 2017 comme embarqués sur des navires de CPP était de 559, dont 213 en Nouvelle-Aquitaine, 152 en Occitanie et 66 en Pays-de-la-Loire.

#### 8.3.2 Synthèse des enjeux de la Conchyliculture / Petite pêche (CPP)

● En l'absence de données complètes sur la flottille de CPP et étant donné l'évolution administrative qu'elle connaît actuellement, cette catégorie de navigation n'a pas été traitée de manière aussi fine que les autres navires de la population proche de la PPC dans les précédentes parties de l'étude. **De ce fait, le reste de l'action 3 n'a pas pu aboutir à la précision d'axes stratégiques à mettre en place pour la CPP.**

### 8.4 Éléments d'analyse pour la pêche à pied

#### 8.4.1 Synthèse de l'état des lieux de la pêche à pied

La profession de pêcheur à pied est reconnue depuis 2001<sup>104</sup>, année de création du statut posant un cadre légal à cette activité. Le décret fondateur de cette définition distingue bien la pêche à pied de la pêche exercée à partir d'un navire et de la pêche en plongée, mais exclut cependant les activités de récolte à pied des végétaux marins<sup>105</sup>. Le statut encadrant cette activité est en cours de création. L'objectif de la présente étude étant de traiter du périmètre proche de la petite pêche côtière, il a été convenu de prendre en compte les activités de récolte à pied professionnelle de végétaux marins, comprenant la récolte des algues ainsi que des plantes marines littorales.

<sup>104</sup> Décret n°2001-426 du 11 mai 2001, article 1 : « La pêche maritime à pied professionnelle, au sens du présent décret, s'entend de celle dont l'action, en vue de la vente des animaux marins pêchés, s'exerce sur le domaine public maritime ainsi que dans la partie des fleuves, rivières, étangs ou canaux où les eaux sont salées telle que délimitée par la réglementation en vigueur. L'action de pêche proprement dite s'exerce : sans que le pêcheur cesse d'avoir un appui au sol ; sans équipement respiratoire permettant de rester immergé ».

<sup>105</sup> LOARER Méline – La pêche à pied professionnelle – Mémento – EAAM 2013.

L'intégration de la pêche à pied professionnelle au sein des comités des pêches, prévue dès 2002, a été effective en 2003 à l'occasion de la réforme des comités<sup>106</sup>.

Pour exercer le métier de pêcheur à pied en France, il est donc obligatoire depuis 2001 de détenir un permis délivré par l'État. Depuis 2011, l'obtention de ce permis est soumise au suivi d'une formation de 195 h dans les 2 ans après obtention du premier permis. L'accès à la ressource peut ensuite être conditionné à la détention de licences de pêche régionales, qui peuvent être déclinées par gisements et/ou espèces, attribuées par les CRPMEM. En 2019, 1 283 permis ont été délivrés

À elles-seules, les régions Hauts-de-France, Bretagne et Pays-de-La-Loire concentrent plus de 60 % des permis délivrés pour la pêche à pied. Sur les façades Atlantique et de la Manche, ce sont principalement les coques et les palourdes qui sont exploitées avec les tellines, les moules et les huîtres, et plus rarement les pouces-pieds ou les vers marins. Les gisements principaux sont ainsi ceux de la baie de Somme et de la Baule pour la coque et ceux du golfe du Morbihan, de la baie de Bourgneuf et du bassin d'Arcachon pour la palourde. En Méditerranée, l'exploitation de la telline domine, avec une activité en régression sur la palourde. Dans la plupart des régions, la pêche à pied repose sur quelques gisements principaux et quelques espèces exploitées. La récolte des algues de rive est une activité exercée principalement dans les régions Hauts-de-France, Bretagne et Pays-de-la-Loire.

Les zones de production exploitées par les pêcheurs à pieds sont soumises à des contrôles de qualité sanitaire du milieu<sup>107</sup> et les populations ciblées à des suivis d'état de la ressource<sup>108</sup>. Des restrictions d'exploitation peuvent découler des conclusions de ces évaluations. Ainsi, l'activité des pêcheurs à pied est fortement dépendante des conséquences pouvant être occasionnées par les aléas climatiques et écologiques.

En effet, cela peut par exemple conduire à la fermeture de certains gisements en période de contamination ou encore engendrer de nouvelles contraintes réglementaires d'épuration de coquillages (lors d'un déclassement d'une zone en qualité)<sup>109</sup>.

Le classement d'une zone de pêche à pied détermine les conséquences pour la mise en marché des coquillages à destination de la consommation humaine<sup>110</sup>. Cette mise en marché se fait principalement via le mareyage et les destinations des coquillages sont différentes selon l'espèce : les coques se vendent majoritairement en Espagne alors que les palourdes et les tellines partent en Italie. La vente directe est également une bonne voie de valorisation pour une partie des palourdes et des tellines, qui bénéficient alors de prix moyens plutôt élevés<sup>111</sup>.

Les pêcheurs à pied professionnels utilisent parfois des navires pour rejoindre les gisements de pêche ou pour transporter leurs captures. Il s'agit bien de navires de transport et non de navires de pêche (ils ne possèdent pas de PME et ne sont pas autorisés pour la pratique de la pêche embarquée à titre professionnel).

Les pêcheurs à pied professionnels sont affiliés pour moitié à la MSA et pour moitié à l'ENIM, pour ceux justifiant par ailleurs d'une activité de marin embarqué ou ayant été affiliés à l'ENIM précédemment. Enfin, concernant les algues de rive, un projet de décret créant un statut pour les récoltants est examiné en ce moment par les services compétents du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

La phase d'état des lieux a permis la réalisation d'une analyse AFOM (Atout, Faiblesse, Opportunité, Menace) pour la flotte périphérique, les résultats sont présentés dans le tableau 160.

Tableau 160 : Analyse Atouts-Opportunités-Faiblesse-Menaces (AFOM) de la pêche à pied

ATOUT	FAIBLESSES
-------	------------

<sup>106</sup> Décret n° 2002-1160 du 12 septembre 2002 modifiant le décret n° 92-335 du 30 mars 1992 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que des comités régionaux et locaux des pêches maritimes et des élevages marins et le décret n° 92-376 du 1er avril 1992 fixant les modalités d'organisation et de tenue des consultations électorales prévues à l'article 4 de la loi n° 91-411 du 2 mai 1991.

<sup>107</sup> Règlement (CE) n° 854/2004, Règlement (CE) n° 1881/2006, Arrêté du 6 novembre 2013 relatif au classement, à la surveillance et à la gestion sanitaire des zones de production et des zones de reparcage des coquillages vivants

<sup>108</sup> Il s'agit de centres techniques régionaux ou de gestionnaires locaux, parfois directement des comités départementaux des pêches et plus rarement de l'Ifremer pour certains gisements (comme par exemple le suivi de la palourde à Arcachon)

<sup>109</sup> Atlas des zones de production et de reparcage de coquillages <http://www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/classements-sanitaires/informations>

<sup>110</sup> RÈGLEMENT (CE) N° 854/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine. Chapitre ii: contrôles officiels relatifs aux mollusques bivalves vivants provenant des zones de production classées.

<sup>111</sup> SINAY, 2014. Étude du marché de la coque et des autres coquillages de la pêche à pied professionnelle, rapport final. Rapport pour FranceAgriMer. 42p.

Caractéristiques intrinsèques de l'activité de nature à s'inscrire dans les <b>attentes actuelles du grand public et des consommateurs</b> : production locale par des acteurs économiques locaux, impacts sur le milieu réduits et gérés (outils peu impactant, pas d'engins utilisés à partir d'un navire, bilan carbone faible voire très faible), prélèvements encadrés.	<b>Navires de transport</b> utilisés pour l'activité de pêche à pied pour atteindre des gisements éloignés ou ramener les captures ne sont pas considérés comme navires de pêche, donc leur achat n'est pas éligible aux fonds sectoriels.
Activité <b>facile d'accès</b> : pas de formation initiale longue exigée, peu d'investissement initial, gisements physiquement accessibles la plupart du temps.	Investissements en matériel plutôt modestes en majorité, il est donc <b>difficile</b> pour un pêcheur individuellement <b>d'atteindre les montants seuils</b> de projet exigés pour l'instruction des dossiers de demande d'aide.
Pêcheurs à pied <b>représentés</b> dans les conseils des comités des pêches dans lesquels une commission thématique est souvent consacrée à cette activité.	Récoltants d'algues de rive <b>non représentés</b> au sein des comités des pêches.
Activités de pêche à pied et de récolte d'algues de rive <b>bien encadrées</b> par des mesures de gestion administratives et professionnelles.	<b>Pas de données socio-économiques agrégées</b> et facilement mobilisables pour éclairer les décisions de gestion ou objectiver la situation de l'activité en cas de besoin.
	Entreprises individuelles dans la majorité des cas, bénéficiant de <b>peu de visibilité</b> du fait de la dépendance aux exportations, à la qualité sanitaire des gisements, à l'obtention des droits de pêche. Difficulté d'être en mesure d'apporter des garanties pour contracter des prêts bancaires en cas d'investissements par exemple.
	Activité très dépendante de la présence et de la disponibilité de quelques espèces différentes, exploitées sur peu de gisements différents, donc <b>très peu diversifiée</b> et avec peu de possibilités de reports.
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
Les gisements exploités sont par définition limités géographiquement, facilement accessibles et <b>les méthodes d'évaluation sont connus et répliquables</b> d'un gisement à l'autre. Leur suivi nécessite des coûts raisonnables.	Activité <b>très dépendante de la qualité de l'eau</b> , donc des activités externes à la pêche à pied maritimes ou terrestres, et des politiques publiques en la matière.
Activité de pêche à pied qui commence à être <b>reconnue</b> et prise en compte dans certaines démarches prospectives : profils de vulnérabilité, études statistiques sur les accidents au travail, etc.	Activité <b>peu connue</b> auprès du grand public et des consommateurs, <b>produits</b> issus de la pêche à pied ou de la récolte des algues de rive <b>peu différenciés</b> ou valorisés pour la commercialisation.
	Activités de pêche à pied ou de récolte des algues de rive <b>très dépendantes de la présence et de la disponibilité de quelques espèces</b> différentes, exploitées sur peu de gisements différents, encadrées par des réglementations nationales ou professionnelles mais qui ne prennent pas en compte les prélèvements de la pêche de loisir, très difficile à quantifier.
	<b>Mortalités massives</b> de coquillages (palourdes, moules, coques) observées depuis plusieurs années, dont l'origine peut être bien identifiée dans certains cas (malaïgue) et pas dans d'autres (moules).

### 8.4.2 Synthèse des enjeux de la pêche à pied

Lors de la consultation des acteurs en région, l'ensemble des problématiques énoncées pour la PAP l'ont été pour toutes les régions (excepté la Corse). Les enjeux retenus sont présentés dans le tableau 161.

**Tableau 161 : Synthèse des enjeux à portée nationale et des recommandations proposées pour prendre en compte les spécificités des populations de pêche à pied.**

Enjeux caractérisés pour le périmètre proche à la PPC / Pêche à pied	Hauts-de-France	Normandie	Bretagne	Pays-de-la-Loire	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Corse
Améliorer les connaissances et le suivi de l'activité, des ressources et du milieu pour garantir une visibilité et une pérennité nécessaires aux entreprises	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Région non concernée par la pêche à pied
Valoriser l'image du métier et des produits pour en augmenter la reconnaissance et susciter les vocations	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Accompagner la formation et l'équipement des professionnels pour leur garantir des conditions d'exploitation pérennes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	

## 8.5 Objectifs européens et périmètre réglementaire

La proposition de règlement du parlement européen et du conseil relatif au FEAMP du 12 juin 2018<sup>112</sup> indique une volonté de développer un soutien spécifique aux activités de la petite pêche côtière. Toutefois, il n'est pas fait mention d'une aide préférentielle aux segments de pêche appartenant à la définition périphérique comme définie pour l'étude. La forte proximité de la flottille périphérique à la PPC définie et les spécificités de la PAP, ont amené à la volonté de traiter ces populations dans le cadre de la réflexion sur la PPC.

### 8.5.1 Le FEAMP un fonds européen pour quels objectifs ?

Le FEAMP s'inscrit dans le cadre d'objectifs européens et internationaux définis dans les différents textes et politiques suivants :

- Les Fonds Européens d'Investissements Structurels ;
- La Politique Commune de Pêche ;
- Les Objectifs de Développement Durable : Le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies a défini la conservation et l'exploitation durable des océans comme l'un des 17 objectifs de développement durable (ODD 14) ;
- Les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.

L'Union Européenne s'est engagée à promouvoir une économie bleue durable<sup>113</sup> qui soit compatible avec la planification de l'espace maritime, la conservation des ressources biologiques et la réalisation d'un bon état écologique. Pour cela l'UE cherche à supprimer les subventions contribuant au développement de la capacité de pêcher et à la surpêche et à s'abstenir d'introduire de nouvelles subventions. Ainsi, l'atténuation du changement climatique, la réduction des incidences environnementales et la maximisation de l'intérêt socio-économique apparaissent comme des objectifs européens majeurs. Le tableau 162 présente les différents objectifs et sous objectifs encadrant la mise en place du FEAMP, ainsi que les axes de financements proposés pouvant permettre d'engager et d'améliorer l'atteinte de ces objectifs.

---

<sup>112</sup> Conseil de l'Union Européenne (2019). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil - Orientation générale partielle, 14 juin 2019, Bruxelles.

<sup>113</sup> Toutes les activités économiques sectorielles et trans-sectorielles, dans l'ensemble du marché unique, liées aux océans, aux mers, aux côtes et aux eaux intérieures, couvrant les régions ultrapériphériques et les pays sans littoral de l'Union, y compris les secteurs émergents et les biens et services non marchands et étant compatibles avec la législation de l'Union en matière d'environnement.

Tableau 162 : Bilan des objectifs liés au FEAMP 2021-2027

Objectifs	Sous-objectifs	Axes d'actions et de financement
Participation de la pêche à l'atténuation du changement climatique	Diminuer les émissions de CO2 liées aux activités de pêche	Innovation – Investissement – Modernisation des moteurs Diversification des activités de pêche Augmentation de la rentabilité-Valorisation de la filière
Participation de la pêche à la réduction des incidences environnementales	Exploiter durablement des ressources Minimiser des incidences négatives des activités de pêche sur les écosystèmes marins qui permettent d'éviter la dégradation du milieu marin Éliminer les rejets liés à la pêche Conserver les espaces marins	Innovation – Investissement Amélioration de la sélectivité des engins de pêche Diversification des activités de pêche Augmentation de la rentabilité Valorisation de la filière Amélioration des connaissances – Collecte de données – recherche dédiée – partenariat entre scientifiques et pêcheur
Participation de la pêche à la maximisation durable des intérêts socio-économiques	Créer des conditions favorables pour que le secteur de la pêche et de la transformation et les activités à terre liées à la pêche soient économiquement viables et compétitifs Garantir un niveau de vie équitable aux personnes qui sont tributaires des activités de pêche Tenir compte des intérêts à la fois des consommateurs et des producteurs Favoriser les retombées économiques, sociales et en termes d'emplois positives Favoriser la sécurité de l'approvisionnement alimentaire Favoriser les potentiels d'adaptation de la filière face aux perturbations Égalité homme / femme	Amélioration des conditions de santé, de sécurité et de confort des pêcheurs Augmentation de la rentabilité Valorisation de la contribution au patrimoine culturel des territoires Amélioration de la gouvernance, développement territorial par les acteurs locaux Diversification des activités de pêche Meilleure valorisation de la filière sur l'ensemble de la chaîne de valeur

### 8.5.2 Les populations proches de la PPC dans la proposition de règlement

Comme précisé ci-dessus, les populations proches ne sont pas spécifiquement distinguées dans la proposition de règlement. Si ces populations répondent à certains critères d'attributions, elles pourraient toutefois élargir sur l'accès au fonds dans le cadre de la stratégie pour la PPC.

La liste des actions inéligibles s'appliquerait alors également aux populations proches. Celles-ci sont définies dans l'article 13 de la proposition de règlement<sup>114</sup> :

#### *Article 13 : Opérations non éligibles*

*Les opérations suivantes ne sont pas éligibles au titre du FEAMP :*

- (a) les opérations qui augmentent la capacité de pêche d'un navire de pêche ou soutiennent l'acquisition d'équipements qui augmentent la capacité d'un navire à trouver du poisson ;*
- (b) la construction et l'acquisition de navires de pêche ou l'importation de navires de pêche, sauf disposition contraire du présent règlement ;*
- (c) le transfert des navires de pêche vers des pays tiers ou leur changement de pavillon pour celui d'un pays tiers, notamment par la création de coentreprises avec des partenaires de ces pays ;*
- (d) l'arrêt temporaire ou définitif des activités de pêche, sauf disposition contraire du présent règlement ;*
- (e) la pêche exploratoire ;*
- (f) le transfert de propriété d'une entreprise ;*
- (g) le repeuplement direct, sauf si un acte juridique de l'Union le prévoit explicitement en tant que mesure de conservation ou en cas de repeuplement à titre expérimental ;*
- (h) la construction de nouveaux ports, de nouveaux sites de débarquement ou de nouvelles halles de criée ;*
- (i) les mécanismes d'intervention sur le marché visant à retirer temporairement ou définitivement du marché les produits de la pêche ou de l'aquaculture en vue de réduire l'offre afin d'éviter une baisse ou une hausse des prix ; par extension, les opérations de stockage dans une chaîne logistique qui produiraient les mêmes effets, intentionnellement ou non ;*
- (j) les investissements à bord des navires de pêche nécessaires pour satisfaire les exigences du droit de l'Union ou du droit national, notamment les exigences découlant des obligations de l'Union dans le cadre des organisations régionales de gestion des pêches ;*
- (k) les investissements à bord des navires de pêche qui ont effectué des activités en mer durant moins de 60 jours au cours de chacune des deux années civiles précédant la date de présentation de la demande d'aide.*

### 8.5.3 Lien entre les populations proches de la PPC et les objectifs européens

La petite pêche côtière a été identifiée comme maillon essentiel de la filière pour l'atteinte des objectifs européens. La proposition de règlement précise que les opérateurs de la PPC ont des revenus directement dépendants de la bonne santé des stocks de poissons ainsi que de la qualité des écosystèmes. Ils sont ainsi garants de l'effort de minimisation des incidences environnementales. Le lien que la petite pêche côtière entretient avec le territoire est également reconnu comme moteur de lien social et de développement territorial. Les critères de dépendance à la santé des écosystèmes côtiers, et de lien avec le territoire sont également applicables aux populations proches telles que définies pour l'étude. Ainsi accompagner les populations proches peut également être pertinent et participer à l'atteinte des objectifs européens et à la bonne réalisation des objectifs identifiés pour la PPC.

#### 8.5.3.1 Objectif d'atténuation du changement climatique

Généralement, la flottille périphérique pratique des sorties courtes sur de faibles distances, peu consommatrices de gasoil et ramène de faibles volumes. Si les petits métiers côtiers pratiquant des arts

<sup>114</sup> Conseil de l'Union Européenne (2019). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil - Orientation générale partielle, 14 juin 2019, Bruxelles.



dormants sont caractérisés par une consommation inférieure à 150 litres par jour en mer<sup>115</sup>, la flottille périphérique correspond à une catégorie consommant moins de 450 litres par jour. Les consommations sont plus élevées pour les arts trainants de plus de 12 mètres. Les travaux sur de l'optimisation des moteurs voire le renouvellement des moteurs des navires de pêche les plus consommateurs permettront de réduire la consommation énergétique des bateaux côtiers.

### **8.5.3.2 Objectif de réduction des incidences environnementales**

L'objectif d'exploitation des ressources au RMD fixé à 2020 est à poursuivre post-2020. L'importance des stocks en bon état écologique a fortement augmenté depuis le début des années 2010<sup>116</sup>. L'amélioration des débarquements issus de stocks en bon état écologique est importante (43 % en 2018 contre 9 % en 2000). Toutefois, près de 28 % des débarquements sont issus de stocks en surpêche, 6 % pour des stocks non classifiés et 17 % pour des stocks non évalués. Les efforts engagés depuis le début des années 2000 sont à poursuivre pour continuer l'amélioration du suivi des stocks et la gestion durable de la pêche. Mieux connaître le niveau d'exploitation des stocks des populations proches est un enjeu important en France. En effet, sur l'ensemble des stocks exploités par la flottille périphérique métropolitaine, seul 7 stocks sur les 20 principaux exploités sont soumis à quotas et évalués<sup>117</sup>.

L'élimination progressive des rejets et la réduction des captures accidentelles est également un objectif européen majeur. La flottille périphérique est très concernée par ce sujet. Le travail sur la sélectivité des engins de pêche doit également tenir compte de la petite pêche côtière.

Le FEAMP doit également permettre la cohérence avec la législation environnementale de l'UE vis-à-vis de l'atteinte du « bon état écologique » des milieux marins. Les directives telles que la Directive Cadre Stratégique pour le Milieu Marin (DCSMM), la Directive Oiseau, et la Directive Habitat Faune Flore sont directement liées à la gestion des espaces côtiers. Renforcer l'intégration des opérateurs de la pêche côtière dans cette gestion doit permettre de favoriser l'atteinte des objectifs.

### **8.5.3.3 Objectif de maximisation durable des intérêts socio-économiques des territoires**

La pêche côtière s'accorde avec les attentes des consommateurs quant à la vision d'une pêche durable. Le lien de proximité et de dépendance qu'entretiennent les métiers côtiers avec leur territoire est mis en avant pour favoriser la création de lien social et le développement des territoires côtiers. La proximité doit également permettre le sentiment d'appartenance à un système exploitant un bien commun qu'il est nécessaire et utile de préserver pour la pérennité de toutes les activités. Cette communauté de gestion des zones côtières s'étend à l'ensemble des parties prenantes et des usagers des espaces côtiers et doit permettre des synergies entre les activités. Il semble fondamental de ne pas créer de rupture dans le dialogue entre l'ensemble des usagers des zones côtières dans le but de mieux les préserver.

## **8.6 Retour sur la programmation 2014-2020 du FEAMP pour la flottille périphérique**

Les éléments présentés à propos du retour sur la précédente programmation pour la population PPC dans le livrable 3A relèvent essentiellement de critères liés à la taille, à l'organisation des entreprises de pêche et à l'aspect côtiers de la pêche. Les spécificités des engins ne semblent pas avoir été un facteur discriminant pour l'accès aux fonds, sauf pour certains projets d'investissements où les seuils sont un peu plus élevés pour la flotte périphérique que pour la PPC.

Les fonds FEAMP précédents n'avaient pas pour objectif de cibler la PPC et la flotte périphérique, il est donc parfois difficile de distinguer s'ils ont bénéficié directement ou indirectement à ces segments de pêche. Des leviers permettent toutefois de favoriser ou non la consommation des fonds par la population étudiée, en relevant les compatibilités avec les spécificités énoncées. Dans un premier temps, il s'agit de présenter les aspects administratifs et structurels puis, dans un second temps, les aspects techniques liés à la consommation des fonds. La phase de consultation des acteurs menée lors des actions 1 et 2 a également permis de dégager des obstacles d'ordre technique et pratique à la bonne mise en œuvre du fonds actuel et à l'atteinte de ses objectifs, notamment pour les petites entreprises côtières. Les éléments recueillis sont présentés ci-dessous.

<sup>115</sup> Ifremer, 2008. Le secteur français des pêches maritime face à l'augmentation du prix du gasoil.

<sup>116</sup> Ifremer, 2020. Diagnostic 2019 sur les ressources halieutiques débarquées par la pêche française (métropolitaine).

<sup>117</sup> Proposition d'un plan d'actions pour les petites pêches côtières – Livrable B : Etat des lieux et identification des enjeux concernant les populations proches des petites pêches côtières ; Caractérisation des enjeux concernant les populations proches des petites pêches côtières. Juin 2020.

### **8.6.1 Éléments structurels de la mise en œuvre du FEAMP**

#### **8.6.1.1 Un déploiement tardif et des modalités de mise en œuvre complexes**

Il ne semble pas nécessaire de revenir sur les différents points liés à la non-consommation des fonds suite à un déploiement tardif du cadre d'intervention, le retard de programmation résultant des délais importants de validation du PO et de lancement des appels à manifestation. Ceci a créé une source d'instabilité et de méfiance de la part des potentiels bénéficiaires du fonds. Les premiers délais de paiement et l'expérience passée du FEP ont également pu freiner la consommation initiale.

#### **8.6.1.2 Un manque d'assistance technique dédié**

La mobilisation de la mesure d'assistance technique, qui représente 6 % de la maquette financière du FEAMP 2014-2020, présente une nouveauté vis-à-vis du FEP (uniquement 0,7 % engagés). L'assistance technique a été identifiée comme un levier important pour favoriser la consommation et la gestion des fonds. Malgré l'augmentation de l'enveloppe financière attribuée à la mesure et les moyens humains affectés au pilotage, à l'animation et à l'accompagnement du PO FEAMP, la complexité administrative liée au FEAMP reste un frein majeur pour l'accès aux fonds. Ceci est notamment vrai pour les petites entreprises de la PPC ayant peu de compétences dédiées uniquement aux aspects de gestion. De manière générale, les acteurs ont rapporté le fort ressenti des porteurs de projet d'une complexité administrative des dossiers et des procédures, qui n'encourageaient pas au dépôt de dossiers. Ce sentiment paraît encore plus prégnant pour les petites entreprises, peu structurées administrativement et ressentant déjà une pression administrative importante. Le sentiment de complexité et d'insécurité financière est renforcé lorsqu'un projet, perçu comme une unité d'investissement par le porteur, est éligible à plusieurs mesures en fonction des étapes du projet. De plus, la dématérialisation de la démarche du dépôt de dossier est peu adaptée aux professionnels et d'autant plus aux petites entreprises, peu habituées aux outils bureautiques informatiques. Ceci a eu pour effet de décourager certains professionnels non accompagnés qui ont préféré soit mener leurs investissements sans subvention, soit abandonner leur projet.

Les acteurs ont souvent évoqué le manque de communication positive sur le dispositif, accentué par les retours des premiers porteurs de projet qui ont déposé des dossiers de demande d'aides en tout début de programmation et se sont heurtés aux difficultés de mise en œuvre du fonds. Des actions de communication ont été menées par de nombreuses institutions mais n'ont pas réussi à atteindre leur cible. Ce constat rejoint celui du manque d'animation relevé sur la programmation par les autorités de gestion, qui n'a pas favorisé la transmission d'informations ni la mobilisation de certaines mesures, bien qu'intéressantes.

Les services instructeurs ont rapporté avoir ressenti des difficultés du point de vue du cumul des différentes règles à appliquer : règles d'instruction propres à chaque mesure, règles globales du fonds et principes généraux de la PCP (comme l'interdiction d'augmenter la capacité de capture par exemple). Les délais d'instruction importants ont parfois mené à une non-éligibilité du projet, notamment parce que le navire faisant l'objet de la demande d'aides avait changé de segment de flotte (fileyeurs à sole par exemple), ou parce que les cadres méthodologiques d'instruction ont évolué en cours d'instruction.

#### **8.6.1.3 Des délais de paiement non adaptés aux petites structures comme les entreprises côtières**

Les délais de paiement liés à l'instruction des dossiers FEAMP et la réalisation du paiement effectif aux demandeurs ont été un frein important pour les petites structures n'ayant pas la trésorerie nécessaire. Ces délais ne favorisent alors pas l'engagement des petits segments de pêche dans les bénéficiaires. Sur certaines mesures d'investissements en matériel, des délais trop importants de paiement peuvent alors amener à l'abandon des projets engagés. Les longs délais d'instruction des dossiers de demande d'aides ne sont pas toujours compatibles avec l'état des trésoreries des porteurs de projet. Ceci constitue donc un frein à l'investissement, qui peut pourtant être nécessaire à la relance de l'activité pour une entreprise ou au lancement d'une étude ou d'un projet pour les structures collectives. Pour une nouvelle entreprise qui lance son activité, il est difficile de ne pas considérer l'aide demandée dans son plan d'affaires tout en recherchant l'effet levier du fonds.

#### **8.6.1.4 Des seuils élevés pour les coûts des opérateurs de la flotte périphérique**

Les montants planchers de dépenses, qui s'entendent d'un point de vue du coût de l'instruction, sont peu adaptés aux investissements sollicités par les petites entreprises, souvent de faible ampleur. Cette règle d'instruction a pu rendre inaccessibles certaines mesures à ces entreprises (par exemple, les mesures portant sur la remotorisation ou l'installation des jeunes pêcheurs). Pour certains projets dont

les montants nécessaires étaient inférieurs à 10 000 euros, le FEAMP n'est pas l'outil financier privilégié. En effet, les dossiers de moins de 10 000 euros constituent un facteur d'alourdissement de la charge administrative au regard des montants perçus, comme les coûts de gestion peuvent dépasser 2 000 euros par dossier. Pour les mesures d'investissements notamment pour les questions d'économie d'énergie, d'amélioration de la qualité des captures, d'ergonomie et de sélectivité des engins : les aides de France Filière Pêche ont été mobilisées plus facilement que le FEAMP<sup>118</sup>. En effet, ces aides fonctionnaient sur des montants forfaitaires par types de navires et types d'investissements. Ces forfaits étaient plus clairs, plus accessibles et plus rapides à mobiliser que le FEAMP qui nécessite de nombreuses procédures avant paiement. Les forfaits n'avaient pas de seuils minimums d'exclusion, ce qui n'est pas le cas du FEAMP. Ces seuils minimums présentaient une barrière excluant les petits métiers.

#### **8.6.1.5 Une accumulation de petites mesures**

De même que pour les montants seuils, il semble que l'accumulation de demandes de financement par un même porteur de projet soit un frein à la démarche d'engagement de demande. Il serait plus simple pour un porteur de projet de pouvoir remplir un seul dossier qui lui permette de piocher dans plusieurs mesures ou axes. Les proportions pourraient alors être déterminées par l'organisme instructeur en fonction de la part d'atteinte des objectifs fixés par les mesures. Ceci permettrait de ne pas bloquer les synergies d'intervention, comme par exemple l'acquisition d'un navire et les investissements pour le faire bénéficier d'équipements innovants en parallèle.

### **8.6.2 Éléments techniques des mesures du FEAMP 2014-2020**

#### **8.6.2.1 Des mesures fortement consommées et cohérentes avec les enjeux de la PPC et de la flotte périphérique**

##### **Mesure 62 : DLAL**

La programmation 2014-2020 permettait la mise en place d'un dispositif territorialisé, le DLAL (Développement Local par les Acteurs Locaux). Selon les régions, cette mise en place s'est faite différemment mais la couverture nationale est très complète. Seule la région des Pays de la Loire n'a pas développé cet outil, à la fois en raison du faible linéaire de côte (la création de plusieurs territoires DLAL aurait dispersé l'effort financier) et de la non-existence préalable de GALPA (Groupes d'Acteurs Locaux de la Pêche et de l'Aquaculture) constitué pour la mise en œuvre de l'axe 4 du FEP<sup>119</sup>. La phase de consultation menée auprès des acteurs a mis en évidence l'importance et la pertinence de ces GALPA pour la prise en compte des acteurs de la pêche dans les stratégies de développement des territoires. Le lien entre les activités économiques, les acteurs et le territoire est central dans les stratégies élaborées par les GALPA pour mener le DLAL. Les comités de sélection mis en place pour étudier les projets et émettre un avis d'opportunité sont des instances d'échange et d'information. Composées de représentants des secteurs privés et publics et de la société civile, ces commissions offrent l'opportunité aux professionnels de la pêche de faire connaître leurs activités et leur participation au dynamisme du territoire. De plus, la proximité entre les porteurs de projets et les structures porteuses du dispositif permet une meilleure préparation technique des dossiers, très appréciée des acteurs. Ce dispositif est donc perçu comme l'outil privilégié pour le développement et l'appui à la pêche côtière, dont la pérennité semble indispensable dans la prochaine programmation pour les acteurs de la filière.

Pour autant, les objectifs et les priorités définies à l'échelle de chaque GALPA pouvaient être très différentes d'un territoire à l'autre, menant à certaines incohérences à l'échelle d'un département ou d'une région dans les choix des projets à accompagner. À l'échelle d'un GALPA, les navires appartenant à une même flottille mais relevant de territoires différents pouvaient alors ne pas avoir accès aux mêmes possibilités de financement. Ceci est également vrai lorsque tous les territoires d'une même région ou d'un même département n'ont pas fait l'objet d'une stratégie DLAL. Sur certains territoires, la composition du GALPA et les orientations retenues ont encouragé le financement de projets qui ne bénéficiaient pas directement aux entreprises ou aux activités de pêche et d'aquaculture, mais à d'autres secteurs du maritime (sensibilisation du grand public aux problématiques environnementales ou au patrimoine maritime par exemple). Enfin, la complexité et les délais d'instruction des dossiers de demande de subvention (6 passages requis devant des commissions de sélection) constituent une

<sup>118</sup> Évaluation du programme opérationnel du FEAMP 2014-2020 et du Cadre de performance – Fiches mesures faiblement mobilisées. EDATER, AND International, Mai 2019.

<sup>119</sup> Souvent, les territoires ayant mis en place un GALPA pour animer des actions relevant de l'axe 4 du FEP se sont appuyés sur cette expérience pour relancer une stratégie de territoire via la mesure DLAL (articles 60 à 64) du FEAMP 2014-2020.

incertitude forte sur le caractère acquis et définitif de la subvention pour les porteurs et peuvent se révéler être un frein au dépôt de dossier. Cette mesure est très pertinente vis-à-vis de l'ensemble de synergie recherchée par les objectifs européens entre le territoire et les petites pêches côtières. L'appropriation du dispositif et sa territorialisation sont un levier important pour la consommation du fonds et l'émergence d'initiatives sur les territoires.

### **Mesure 31 : Aide à la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs**

La mesure 31 a été fortement mobilisée par tous les segments de pêche. En effet, les coûts d'entrée élevés dans ce métier et la nécessité d'assurer le renouvellement des générations sont des éléments essentiels pour la pertinence de la mesure. Le soutien financier des jeunes souhaitant s'installer en créant une entreprise de pêche semble être un enjeu majeur de la durabilité de la filière. En effet, la population de pêcheurs est vieillissante et les métiers de la pêche sont peu attractifs. Cette mesure peut alors être une porte d'entrée pour l'introduction de pratiques plus durables dans le secteur de la pêche, à condition de mettre en place des critères d'entrée favorisant, dès la création de l'entreprise, une dynamique en lien avec les objectifs européens, ainsi qu'un renforcement par un accompagnement pour le développement d'une entreprise et une exploitation de pêche durable et diversifiée.

#### **8.6.2.2 Des mesures à forts potentiels non adaptées à la PPC et à la flotte périphérique dans leurs critères d'éligibilité**

Si la mesure 26 liée à l'innovation semble pertinente et répondre à un réel besoin de la filière, elle a été peu consommée. Les freins à la consommation sont : l'obligation de partenariat avec un organisme scientifique et l'obligation de devoir démontrer le caractère innovant du projet<sup>120</sup>. En effet, la volonté de diffusion de l'innovation est contraire à l'objectif concurrentiel des porteurs de projet. Le caractère flou du terme innovation peut porter à confusion et à interprétation. En effet, l'effectivité d'une innovation peut concerner l'amélioration de l'existant ou l'adaptation d'un outil d'un territoire à un autre. Dans le but de favoriser les expérimentations qui amèneront à l'innovation, il peut être nécessaire de repenser les modalités de mise en œuvre de mesures d'expérimentation afin de ne surtout pas les freiner. Par exemple, identifier les structures professionnelles comme bénéficiaires du fonds et les pêcheurs comme partenaires associés pourrait être un levier pour favoriser la valorisation et la diffusion des innovations.

Il a été regretté, de la part de différents acteurs, la non-ouverture du paragraphe b) de la mesure 37 « participation des parties prenantes à la conception et à la mise en œuvre des mesures de conservation... ». En effet, seuls les comités régionaux (CRPMEM) et le comité national (CNPMEM) pouvaient être bénéficiaires de la mesure 37. L'élargissement de cette mesure à d'autres opérateurs que les comités des pêches, pourrait permettre plus de synergie entre acteurs. De plus, la diversification des pêcheurs dans des activités liées à la collecte de donnée, l'observation du milieu pourrait permettre de diversifier leur forme de revenu. De plus, l'élargissement aux parties prenantes d'une telle mesure favoriserait l'investissement local et la cohérence territoriale vis-à-vis des enjeux de conservation et de préservation de l'environnement.

#### **8.6.2.3 Des mesures non ouvertes sur la programmation 2014-2020**

Certaines mesures proposées dans le PO FEAMP 2014-2020 n'ont pas été ouvertes, ou utilisées. Toutefois, au regard des enjeux identifiés, ces mesures semblent aujourd'hui répondre à un besoin fort de la filière. Ces mesures sont la mesure 29 : « Attractivité de la filière » et la mesure 30 : « Diversification et nouvelles formes de revenus ».

### **8.7 Retour sur la programmation 2014-2020 du FEAMP pour la pêche à pied**

Certaines mesures du fonds, sur la programmation 2014-2020, avaient été identifiées comme intéressantes pour la pêche à pied professionnelle et dont les cadres méthodologiques prévoyaient bien la prise en compte de la pêche à pied, soit par élargement des pêcheurs en eux-mêmes, soit au travers d'actions portées par les structures professionnelles ou collectives. Ces mesures sont les suivantes :

- mesure 28 : partenariats entre scientifiques-pêcheurs
- mesure 35 : Fonds de mutualisation en cas de phénomènes climatiques défavorables et d'incidents environnementaux

<sup>120</sup> Evaluation du programme opérationnel du FEAMP 2014-2020 et du Cadre de performance – Fiches mesures faiblement mobilisées. EDATER, AND International, Mai 2019.

- mesure 42 : Valeur ajoutée, qualité des produits et utilisation des captures non désirées (investissements individuels)
- mesure 43 : Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris (investissements portuaires)
- mesure 76 : Contrôle et exécution

Dans les faits, la mesure 28 n'a pas concerné de stocks exploités par la pêche à pied<sup>121</sup>.

Le fonds de mutualisation, très attendu par les pêcheurs à pied soumis à des épisodes de mortalités massifs de coquillages ou à des fermetures de secteurs en raison d'une dégradation de leur qualité sanitaire, n'a pas pu être mis en œuvre. L'expertise conduite avec la profession a conclu à son caractère mal adapté par rapport aux réalités du secteur (critères d'éligibilité)<sup>122</sup>, en termes notamment de capacité des professionnels à abonder le fonds.

La mesure 42, mise en œuvre au niveau régional, permettait le financement d'outils collectifs à terre et les pêcheurs à pied étaient bien identifiés comme bénéficiaires. Pour autant, une fois l'investissement réalisé, il semblerait nécessaire, dans le cadre d'outils collectifs, de gérer et d'animer cet outil. Ceci nécessiterait de créer un poste dédié, or le fonds ne permet pas d'accompagner financièrement ce type de poste.

Enfin, la mesure 76 relative au contrôle ne permettait pas le financement des gardes-jurés pour leurs missions de contrôle de la réglementation, comme attendu par les professionnels.

Les besoins de la pêche à pied n'ont donc trouvé que très peu de réponses dans la programmation 2014-2020, essentiellement parce que les spécificités de cette activité n'étaient pas prises en compte : taille et structure des entreprises, taille et structure de la population concernée, montant des investissements nécessaires, lien étroit avec les activités littorales.

Dans certaines régions, des projets financés à travers la mesure 62 DLAL ont permis d'intégrer la pêche à pied et de traiter de problématiques spécifiques au travers d'études thématiques, comme par exemple :

- l'étude « Influence du labour sur la germination de la salicorne et de la soude en baie de Somme », portée par le GEMEL et soutenu par le GALPA des trois estuaires picards « Canche, Authie, Somme » ;
- le programme « Tableau de bord de la pêche à pied professionnelle » porté par le CDPMEM des Côtes d'Armor et soutenu par les GALPA Côte d'Emeraude – Rance et Baie du Mont-Saint-Michel, Pays de Saint-Brieuc et Lannion-Trégor Communauté-Pays de Guingamp

D'autres difficultés peuvent être citées :

- difficulté pour les pêcheurs à pied professionnels d'apporter le financement complémentaire (autofinancement) selon le montant total de l'investissement. En lien avec la difficulté d'accéder aux prêts bancaires, par manque de visibilité sur leur activité dû au lien étroit avec la qualité de l'eau et des gisements, les variations naturelles ou non de la disponibilité des ressources, la fréquence annuelle de délivrance des droits de pêche.
- difficulté d'accéder au fonds, notamment à cause des planchers minimum d'investissement requis. Ces montants planchers sont trop élevés par rapport aux besoins des pêcheurs à pied, a fortiori pour les investissements d'ordre individuel. Les achats de navires de transport ou de véhicules terrestres représentent les plus gros investissements pour ces entreprises, mais ils n'étaient pas éligibles dans la programmation 2014-2020.
- difficulté d'accéder au fonds par complexité administrative.

<sup>121</sup> EDATER – AND International, 2019. Evaluation du programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires maritimes 2014-2020 et du cadre de performance.

<sup>122</sup> RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE POUR LE FEAMP portant sur les actions menées en 2018.

## **8.8 Proposition de pistes d'amélioration du cadre de mise en œuvre de la programmation 2021-2027 du FEAMP**

### **8.8.1 Pistes de réflexions sur le cadre général**

Différentes propositions et conseils sur le cadre ont été proposés dans les analyses de mi-parcours du fonds. Les éléments pertinents pour la PPC et les populations périphériques sont ici présentés et complétés par l'analyse des entretiens et l'étude elle-même.

La complexité du fonds a été identifiée comme le principal frein à sa consommation. Ainsi, plusieurs leviers de simplification et d'accompagnement dans la mise en œuvre devraient permettre un meilleur accès aux fonds.

#### **8.8.1.1 Assistance technique et montée en compétence de l'ensemble des acteurs de la filière sur la compréhension des sources de financements**

La programmation du FEAMP 2014-2020 aura permis aux organismes intermédiaires régionaux de monter en compétence sur la gestion des fonds. Ainsi, le PO du FEAMP 2021-2027 devrait ne pas connaître le même retard lié à l'appropriation des outils et la compréhension de leur fonctionnement (notamment l'installation du logiciel OSIRIS). Cependant, la méfiance envers les expériences passées avec le FEAMP risque d'être un frein à la consommation auprès des petites structures.

L'assistance technique apportée par les autorités de gestion est essentielle. Elle pourrait être renforcée par un élargissement des opérateurs techniques. En effet, les structures professionnelles, les organismes de gestion de la pêche, les centres techniques ou tout autre opérateur en capacité d'assurer cette mission (entreprise de conseil, association, etc.) peuvent également être des maillons forts pour renforcer la promotion du FEAMP auprès des bénéficiaires adéquats. Pour les petites structures, l'aide à la réalisation de dossiers de demande de subvention peut être un levier essentiel pour la consommation des fonds et l'atteinte des objectifs. Les organismes gestionnaires du fonds pourraient alors choisir de déléguer une partie de l'assistance technique ou non, en fonction de la pertinence sur leur territoire. Ce procédé a par exemple été mis en œuvre par la région des Pays de la Loire : le SMIDAP (Syndicat mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche) est venu en aide aux porteurs de projets privés pour la réalisation des dossiers de demandes de subventions du FEAMP. Favoriser la montée en compétence d'organismes d'assistance technique tiers peut contribuer à pallier les manques de temps et de compétences administratives des pêcheurs pour compléter les dossiers. Pour autant, la montée en compétence des pêcheurs eux-mêmes reste nécessaire pour permettre une autonomie vis-à-vis de la compréhension du fonds et de l'ensemble des règles, juridictions et évolutions réglementaires.

#### **8.8.1.2 Ingénierie financière**

Au même titre que l'assistante technique, le développement d'une ingénierie financière dédiée aux petites entreprises de pêche devrait permettre de répondre aux difficultés liées aux délais de paiement.

Des modèles de préfinancement existent déjà et semblent favoriser l'accès au fonds. C'est le cas de l'organisme ARIPA à La Réunion qui verse une avance aux pêcheurs sollicitant une aide dans le cadre des plans de compensation des surcoûts (PCS). D'autres exemples ont été recensés sous forme de micro-crédit dans le cadre du DLAL, comme en Sardaigne<sup>123</sup>. Toutefois, dans les modèles de préfinancement existants, un risque de non-recouvrement et d'obligation de remboursement existe suite au non-respect de certains critères d'éligibilité. Les outils de préfinancement pourraient alors être pensés de manière à intervenir entre la validation du dossier et le paiement effectif des aides pour éviter tout litige et permettre de gagner plusieurs mois sur le paiement des bénéficiaires. D'autres modèles d'ingénierie financière pourraient être recherchés, mobilisant des systèmes assurantiels, de garantie, de crédit, etc.

#### **8.8.1.3 Modalités d'instruction des dossiers**

L'expérience de la programmation actuelle du FEAMP indique la nécessité de permettre aux porteurs de projet de bénéficier de plusieurs mesures en même temps pour un même projet. Il peut alors devenir intéressant de décloisonner les mesures et de laisser les opérateurs bénéficier de plusieurs lignes distinctes dans le même dossier de demande de subventions. Par exemple, des financements pour

<sup>123</sup> [https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/cms/farnet2/on-the-ground/good-practice/projects/microcredit-small-scale-fishermen\\_en](https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/cms/farnet2/on-the-ground/good-practice/projects/microcredit-small-scale-fishermen_en) (consulté pour la dernière fois le 10 juin 2020)

l'accompagnement au montage des dossiers, pour des études de faisabilité, ou encore l'amélioration de connaissances pourraient être directement intégrés dans le montage d'un dossier. De manière générale, un porteur de projet pourrait présenter l'ensemble de ses dépenses éligibles dans un même dossier de demande de subvention.

Pour différents types de mesures, il est demandé trois devis pour assurer le caractère raisonnable du coût de l'opération. Un moyen de simplification serait d'utiliser un référentiel forfaitaire de prix lors de l'instruction des dossiers comme pour les aides de France Filières Pêche. La proposition de règlement propose en effet d'envisager le « *recours aux montants forfaitaires et taux forfaitaires* »<sup>124</sup>

L'instruction des dossiers selon le niveau de pertinence vis-à-vis de l'ensemble des objectifs attendus pourrait être renforcée. Ainsi, les projets répondant à plusieurs objectifs seraient favorisés. Par exemple, l'intégration de critère d'efficacité et transition énergétique à tous les niveaux des filières pourrait être généralisé à l'ensemble des mesures d'investissement matériel ou organisationnel. Les mesures FEAMP devraient pouvoir s'insérer dans des projets à vocation indépendante du fonds mais qui servent les mêmes enjeux (ex : plans de gestion d'espaces marins).

#### **8.8.1.4 Gestion de montants faibles (inférieurs à 10 000 euros)**

Si le FEAMP veut pouvoir intervenir en faveur de la PPC, il est essentiel de reconsidérer les seuils minimaux. Toutefois dans l'objectif de ne pas surcharger les services instructeurs et augmenter les coûts liés à chaque demande de subvention, il est proposé les pistes de réflexions suivantes :

- Comme présenté pour les modalités d'instructions, le regroupement de différentes demandes de subventions sur un projet peut permettre de dépasser le seuil de besoin financier ;
- Le portage collectif de plusieurs investissements individuels pourrait également être envisagé. Par exemple, l'acquisition d'un même type de matériel pour plusieurs bateaux d'un même segment sur un même territoire ou encore un processus de labellisation, sont des exemples de projets pouvant alors faire l'objet d'un seul dossier de demande de subvention. L'assistance technique d'un organisme tiers devient dans ce cas également pertinente, si l'organisme en question est une structure collective. Ce procédé a été utilisé par le CDPMEM 56 pour l'acquisition de balises individuelles pour différents navires dans le cadre du projet MOBIDIC.
- Des coûts simplifiés obligatoires sur les montants faibles (forfait sur un projet de budget validé avec l'instructeur) ou encore les dépenses de personnel (barème journalier) ;
- Un report généralisé sur les aides « *de minimis* » pour les projets inférieurs à 10 000 euros.

#### **8.8.1.5 Une valorisation du suivi des fonds et adaptabilité**

L'évaluation de mi-parcours fait état d'une difficulté à trouver un équilibre entre l'objectif de piloter par les résultats et celui de réduire la charge administrative. L'importance du rôle clé du suivi des résultats par des indicateurs est toutefois reconnu tout comme celui du suivi des résultats. Il convient alors d'orienter les charges administratives vers des indicateurs de suivi pertinents. Lors de l'étude, il est apparu qu'une typologie plus précise du bénéficiaire devrait compléter les données à entrer lors de l'instruction pour permettre une meilleure analyse de consommation des fonds.

L'adaptabilité semble être un atout essentiel de la mise en œuvre du fonds. Ainsi la modification de certaines lignes d'éligibilité, de seuils et de bénéficiaires (ouverture à de nouveaux types de bénéficiaires, modifications des seuils etc.) au cours de la programmation 2014-2020 a permis de favoriser la consommation du fonds. La crise sanitaire du COVID-19 est l'exemple de l'importance de l'adaptabilité du fonds au regard de perturbations de la filière non anticipées, ou de certaines incertitudes (conséquences du Brexit, changement global). L'intervention rapide de la mesure 33 « arrêt temporaire » aura permis d'apporter une aide conséquente aux opérateurs de la filière.

Si les enveloppes globales initiales paraissent cohérentes avec les besoins des territoires (à l'échelle régionale comme à l'échelle des GALPA), les difficultés d'accès ont freiné leur consommation et des remaquettages parfois importants ont été réalisés. Un suivi, pertinent et effectif, de l'avancée de la consommation des fonds peut alors permettre de connaître les réallocations les plus intéressantes, à la fois pour favoriser la consommation et également pour atteindre les objectifs fixés. Les remaquettages apportent une flexibilité intéressante pour faire évoluer les enveloppes au cours de la programmation et

<sup>124</sup> Conseil de l'Union Européenne (2019). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil - Orientation générale partielle, 14 juin 2019, Bruxelles

mieux refléter la réalité, mais il paraît important de garder une cohérence et une stratégie claire dans les engagements financiers. La déstabilisation des équilibres financiers validés lors de l'élaboration des stratégies initiales, peut induire un décalage avec les objectifs fixés en début de programmation.

La souplesse engendrée par cette simplification permettra donc d'élaborer une stratégie adaptée aux problématiques et aux spécificités de la petite pêche côtière, véritable atout pour l'aménagement des territoires côtiers et facteur du maintien de l'emploi local.

Il est nécessaire qu'il y ait une réelle appropriation du PO par les acteurs de la PPC et des populations proches et que le fonds soit perçu comme un outil de soutien aux activités et non comme un cadre contraignant. Le cadre d'intervention actuel du FEAMP est compris et maîtrisé par de nombreux acteurs. Une attention particulière devrait être portée sur l'animation de la transition d'une programmation à une autre. La continuité avec l'ancienne programmation est fondamentale pour ne pas créer de rupture dans la dynamique de consommation des fonds.

#### **8.8.1.6 Pistes de réflexion**

À la lumière de ces éléments, quelques pistes de réflexion sont proposées pour améliorer l'accès et la mobilisation du fonds par les acteurs de la PPC et des populations proches lors de la prochaine programmation :

- Favoriser l'atteinte de l'objectif du projet plutôt que le contrôle des moyens mis en œuvre pour l'atteindre (pièces justificatives).
- Faciliter l'accès aux pièces administratives indispensables à l'instruction pour les différents services concernés.
- Assurer la complétude du dossier le plus vite possible, pour faciliter et réduire le temps d'instruction.
- Accompagner les porteurs de projets, à chaque étape du montage, de l'instruction et de la liquidation du projet.
- Favoriser et encourager le lien entre le porteur de projet et les services instructeurs et entre les différents services intervenant (instruction, sélection et liquidation).
- Faciliter l'accès aux aides pour les petites entreprises en abaissant les montants d'investissement plancher, en proposant des aides forfaitaires et en encourageant l'accompagnement des porteurs de projet par des structures relais, connaissant les spécificités de leur activité, œuvrant pour le secteur de la pêche.
- Permettre une avance sur les projets dès la première validation donnée pour ne pas mettre en péril des trésoreries et encourager les acteurs à déposer des dossiers de demande d'aides.

#### **8.8.2 Prise en compte de la crise sanitaire liée à la COVID-19**

Bien que les actions 1 et 2 de la présente étude se soient déroulées avant la crise sanitaire et le confinement liés au COVID-19, il paraît intéressant de reprendre les éléments apportés ci-dessus à la lumière de ce contexte récent et des conséquences qu'il a eu sur les activités des petites entreprises côtières. Ce livrable ne peut offrir de recul sur cette situation exceptionnelle car l'ensemble des effets de la pandémie, du confinement, du retour progressif à une situation normale de la filière pêche, de la production à la commercialisation, ne sont pas encore connus ni même terminés. Toutefois, il est ici suggéré quelques pistes de réflexion sur les effets de cette crise sanitaire et sur leur prise en compte dans l'appréhension des propositions faites dans ce document.

##### **8.8.2.1 Effets de la crise sanitaire liée au COVID-19 sur le secteur de la pêche, et plus particulièrement de la PPC et des populations proches**

Les décisions gouvernementales et le confinement de la population française imposé entre le 17 mars et le 11 mai 2020 ont eu différents effets sur les activités de pêche et sur les ventes de leurs produits, au fur et à mesure que le temps passait.

En tout premier lieu, le confinement a eu pour conséquence l'arrêt et le maintien des navires de pêche (principalement des plus gros navires) et de leurs équipages, faute de possibilités de vente des captures. En effet, la fermeture des marchés locaux, l'impossibilité de se restaurer hors-domicile et le



report des achats alimentaires des ménages sur des produits non périssables et de première nécessité ont fait chuter drastiquement la demande et, par suite, les prix des produits de la pêche de manière générale<sup>125</sup>.

Les navires sont repartis en mer relativement rapidement, aux environs du week-end de Pâques<sup>126</sup>, mais l'incertitude sur les ventes et l'impossibilité d'exporter vers les autres pays ont continué de limiter fortement les ventes de gros volumes réalisées en halle à marée et via le mareyage<sup>127</sup>. Les volumes mis en vente ont diminué d'environ 50 % par rapport à la moyenne des années précédentes et les prix observés étaient très fluctuants, à la baisse malgré les faibles apports<sup>128</sup>. Dans le même temps, des importations de produits étrangers en concurrence avec les produits issus de la pêche française ont provoqué l'incompréhension des pêcheurs<sup>129</sup>.

Afin de continuer à commercialiser leurs produits malgré l'absence des circuits de vente habituels, certaines entreprises de pêche se sont adaptées à la situation et ont développé différentes stratégies, en se tournant vers la vente directe aux consommateurs ou en adaptant leurs efforts à la demande des mareyeurs ou des poissonniers. Les petites entreprises côtières, de par leur caractéristiques spécifiques (équipages réduits, petits volumes débarqués, marées de courte durée) ont présenté une capacité d'adaptation à la situation supérieure à celle des plus gros armements. De plus, leur réponse s'est inscrite dans le mouvement des consommateurs en demande de produits frais, sains, produits localement et vendus en circuit-court, déjà engagé depuis quelques années mais accéléré par le confinement. Pour certains consommateurs, l'acte d'achat de produits alimentaires est devenu un acte engagé traduisant leur volonté de soutenir l'économie locale et la vie de leur territoire.

D'un point de vue social, les aides aux entreprises ont dû être adaptées aux spécificités des entreprises de pêche<sup>130</sup>. Les outils financiers sectoriels n'étaient pas directement adéquats à la situation, dus aux facteurs extrinsèques au secteur. Les mesures d'arrêts temporaires, finalement mobilisées, ont dû être adaptées<sup>131</sup>. En complément, de nombreux conseils régionaux<sup>132</sup> ont mis en place des réponses ponctuelles pour soutenir les activités de la pêche et de l'aquaculture (report des charges sociales, plans de solidarité, plateforme des circuits-courts régionaux, etc.)

### 8.8.2.2 Pistes de réflexion proposées

À la lumière de ces éléments de contexte, quelques pistes de réflexion sur la crise sanitaire liée au COVID-19 et sa prise en compte dans l'élaboration du prochain programme opérationnel ont été identifiées. Elles peuvent s'appliquer aux populations périphériques.

- Prendre en compte les changements des comportements d'achat de certains consommateurs, permettant de mieux valoriser les produits débarqués par la PPC et les populations proches mais aussi de mieux mettre en adéquation les prélèvements et la demande, en favorisant la qualité à la quantité.

<sup>125</sup> Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - COVID-19 : FAQ pêche et produits de la mer. <https://agriculture.gouv.fr/covid-19-faq-peche-et-produits-de-la-mer>

Le Point 06/04/2020 - Le coronavirus, une arête pour la consommation de poisson. [https://www.lepoint.fr/economie/le-coronavirus-une-arete-pour-la-consommation-de-poissons-06-04-2020-2370271\\_28.php](https://www.lepoint.fr/economie/le-coronavirus-une-arete-pour-la-consommation-de-poissons-06-04-2020-2370271_28.php)

TendanceOuest 18/03/2020 - Cherbourg-en-Cotentin. Coronavirus : le prix du poisson s'effondre. <https://www.tendanceouest.com/actualite-356279-cherbourg-en-cotentin-coronavirus-le-prix-du-poisson-s-effondre.html>

France Bleu Pas-de-Calais 19/03/2020. Coronavirus : la filière pêche boulonnaise reste à quai, faute de débouchés. <https://www.francebleu.fr/infos/agriculture-peche/coronavirus-la-filiere-peche-boulonnaise-reste-a-quai-faute-de-debouches-1584537739>

<sup>126</sup> Franceinfo 11/04/2020. Coronavirus : pendant le confinement achetez du poisson normand et aides les pêcheurs ! <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/coronavirus-confinement-achetez-du-poisson-normand-aidez-pecheurs-1815196.html>

<sup>127</sup> FranceAgriMer. Note de conjoncture hebdomadaire « Impact du Covid-19 » sur la filière pêche. Semaine 22 – 2020. Disponible sur : [https://www.franceagrimer.fr/content/download/64552/document/Microsoft%20Word%20-%20NCO-NOT-MER-Covid-2020-S22\\_finale.pdf](https://www.franceagrimer.fr/content/download/64552/document/Microsoft%20Word%20-%20NCO-NOT-MER-Covid-2020-S22_finale.pdf)

<sup>128</sup> Franceinfo 19/03/2020. Coronavirus : les cours des produits de la mer « en chute libre » dans les ports. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/coronavirus-cours-produits-mer-chute-libre-ports-1802780.html>

<sup>129</sup> Franceinfo 28/04/2020. La colère des pêcheurs bretons contre des « importations massives » qui « plombent les cours ». <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/colere-pecheurs-bretons-contre-importations-massives-qui-plombent-cours-1821878.html>

<sup>130</sup> Les dispositifs de soutien à la filière pêche dans le contexte de la crise sanitaire du coronavirus Covid-19. Disponible sur <https://agriculture.gouv.fr/peche-mise-en-oeuvre-des-arrets-temporaires-dans-le-contexte-de-la-crise-sanitaire-du-covid-19>

<sup>131</sup> Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – Pêche : mise en oeuvre des arrêts temporaires dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19. <https://agriculture.gouv.fr/peche-mise-en-oeuvre-des-arrets-temporaires-dans-le-contexte-de-la-crise-sanitaire-du-covid-19>

<sup>132</sup> Le Journal Toulousain 7/04/2020. La Région Occitanie au soutien du secteur de la pêche. <https://www.lejournaltoulousain.fr/les-breves-du-jt/region-occitanie-soutien-secteur-peche-78465/>

- Accompagner la diversification de l'entreprise vers des modes de commercialisation multiples et innovants (établissement de vente directe, plateforme de regroupement de commandes, etc.).
- Rendre pérennes ces nouveaux modes d'achat des produits de la mer en faisant évoluer les pratiques et la communication sur ces aspects. Accompagner les entreprises qui s'engagent dans cette évolution également sur les aspects réglementaires, sur les achats d'équipements pour la vente directe, la dégustation et sur la formation technique.
- Favoriser les organisations, les liens entre la production et l'aval pour augmenter la réactivité des marchés et les marchés locaux/régionaux pour réduire les situations de dépendance de certains marchés aux exportations vers un autre pays d'Europe.
- Soutenir le lien au territoire et la part des activités de la PPC et des populations proches dans leur dynamisme économique mais aussi social.

## 9 ORIENTATIONS ET STRATEGIES POUR LES POPULATIONS PERIPHERIQUES

### 9.1 Proposition d'axes de soutien et niveaux de priorité

La phase 3 de l'étude, correspondant à la proposition d'axes stratégiques pour la population petite pêche côtière a permis de définir six axes stratégiques et quinze objectifs pertinents pour la PPC, ils ont été présentés dans le livrable 3A et sont rappelés dans le tableau 7. Le détail des propositions de leur mise en œuvre pour la PPC est réprécisé dans l'Annexe 3. Les enjeux identifiés pour les populations proches sont analogues à ceux de la PPC. Les besoins spécifiques des populations proches peuvent alors s'intégrer dans les axes précédemment définis. Les principaux enjeux relevés selon de 1&2 B sont mis en adéquation avec l'ensemble des propositions d'objectifs pour la population PPC. Les paragraphes suivants permettent de proposer l'adéquation entre les enjeux des populations périphériques et les propositions d'objectifs pour faites la PPC.

#### **Axe 1 : Qualité des produits de la PPC, de leur mise en vente et de leur valorisation**

Cet axe doit permettre d'accompagner l'augmentation des revenus issus de la vente des produits de la PPC en amélioration de la qualité des produits et leur mode de mise en vente. Les financements pourront alors être orientés vers l'acquisition d'équipements embarqués ou à quai pour l'amélioration de la qualité, des déclarations et de la mise en vente des produits ; des études et des formations pour que les acteurs de la filière montent en compétence sur la qualité des produits, et enfin des actions de communication et de différenciation des produits de la PPC. La dimension d'organisation collective s'appuyant sur les principes d'économie circulaire et de proximité entre producteur et consommateur est recherchée. Les formes de différenciation des produits permettront la valorisation des produits auprès des consommateurs et l'amélioration de l'image des filières de pêche.

#### **Axe 2 : Gestion et assistance des entreprises de pêche**

Cet axe doit permettre de renforcer les compétences de gestion de l'ensemble des acteurs de la filière de pêche. Ce point a été identifié comme point d'entrée pour favoriser la compréhension des enjeux et l'utilisation des outils mis en place pour aider la filière. Les financements pourront être orientés vers des formations pour les pêcheurs, du renforcement en ressource humaine des structures d'accompagnement de la filière, d'aides pour la transmission d'entreprise et le développement d'outils de gestion.

#### **Axe 3 : Dynamiques collectives, cohésion de la filière et représentativité**

Cet axe doit permettre de renforcer la cohésion au sein de la filière pêche pour l'optimisation des efforts engagés. L'objectif est de favoriser la mobilisation des pêcheurs dans des projets, des stratégies et des dynamiques collectives, ainsi que de favoriser la représentativité des acteurs de la PPC au sein des instances de concertation territoriales et à plus grande échelle. Cela permettrait de faire connaître la place de la PPC dans le développement des territoires littoraux et l'anticipation de conflits d'usage. Les financements pourront alors se traduire par des investissements dans le renforcement des structures collectives, l'acquisition d'outils et des études pour l'amélioration des connaissances socio-économiques de la filière.

#### **Axe 4 : Amélioration des connaissances, gestion de la pêche et des écosystèmes côtiers**

Cet axe doit permettre de contribuer à la recherche d'une meilleure connaissance des activités de la PPC et de ses impacts est essentielle, pour d'une part limiter ces impacts, d'autre part pour promouvoir le rôle clé de la PPC dans la gestion durable des écosystèmes marins et valoriser les bonnes pratiques de la filière. Les financements pourront se traduire par de l'investissement dans des programmes de recherche, de suivi, de traitement et de valorisation de données, ainsi que dans la mise en place de plan de gestion et d'organisation des activités dans les zones côtières.

#### **Axe 5 : Condition de pêche, qualité des engins vis-à-vis de leur impact sur l'environnement, santé et sécurité des pêcheurs**

Améliorer les conditions de travail des pêcheurs permet de favoriser un métier où la santé et la sécurité des pêcheurs est préservée. Le recours à l'innovation et l'expérimentation permet l'émergence d'amélioration des outils de production, pour la sécurité d'une part et pour la limitation de l'incidence

environnementale d'autre part. Ces innovations participent à l'amélioration de l'image de la filière et à l'attractivité des métiers.

#### **Axe 6 : Diversité des activités de la PPC et économie bleue**

Cet axe doit permettre de favoriser la diversification des sources de revenus des pêcheurs par des activités complémentaires. L'objectif est de rendre les entreprises de pêche plus résiliente aux potentiels perturbations (environnementales, climatiques, réglementaires etc.). Les financements pourront alors se traduire par des appuis techniques pour le développement d'activités, ainsi que pour l'acquisition financière de matériel ou d'outils pour le développement des activités. Les projets, en s'intégrant dans les dynamiques locales existantes, permettront le renforcement de lien social entre les filières de l'économie bleue<sup>133</sup> et leur territoire. Le développement de complémentarités et de synergie entre les activités de la PPC et les autres activités du littoral ou de l'arrière-pays sont recherchés.

Dans cet axe 6, il n'est traité que la diversification des activités de pêche vers des activités dont les revenus ne sont pas liés à l'exploitation par la pêche du milieu marin. Ainsi, la diversification vers des modes de pêche différents serait traitée dans les axes 2 (réflexion sur les modèles d'exploitation), 4 (plan d'organisation de la pêche) et 5 (outils de travail). La diversification dans les modes de vente serait traitée dans l'axe 1.

---

<sup>133</sup> Toutes les activités économiques sectorielles et trans-sectorielles, dans l'ensemble du marché unique, liées aux océans, aux mers, aux côtes et aux eaux intérieures, couvrant les régions ultrapériphériques et les pays sans littoral de l'Union, y compris les secteurs émergents et les biens et services non marchands et étant compatibles avec la législation de l'Union en matière d'environnement.

**Tableau 163 : Synthèse des axes stratégiques de soutien proposé pour la petite pêche côtière – FEAMP 2021-2027 et niveau de priorité national**

Axes stratégiques	Objectifs	Volets d'action	Niveau de priorité pour la flottille périphérique	Niveau de priorité pour la PAP
Axe 1 : Qualité des produits de la PPC, de leur mise en vente et de leur valorisation	Objectif 1.1 Augmenter la qualité des produits de la PPC	Volet 1 : Amélioration de la qualité, des perspectives de conservation et de valorisation des captures à bord des navires Volet 2 : Amélioration de la prise en charge des débarquements à terre Volet 3 : Amélioration de la valorisation par la transformation des produits de la PPC Volet 4 : Etudes et formation	Majeur	Mineur
	Objectif 1.2 Améliorer l'organisation de la mise en vente des produits de la PPC	Volet 1 : Offre de services des points de débarquements Volet 2 : Diversification des modes de vente et développement de nouveaux marchés Volet 3 : Collecte des produits de la PPC Volet 4 : Système de collecte et de partage de données	Majeur	Mineur
	Objectif 1.3 Promouvoir les métiers et les productions de la PPC	Volet 1 : Communication sur les produits de la PPC Volet 2 : Communication et attractivité du métier de marin pêcheur et des techniques de pêche Volet 3 : Label, marques collectives, signes de différenciation et de qualité pour les produits de la PPC Volet 4 : Valorisation des espèces méconnues des consommateurs ou peu valorisées	Majeur	Majeur
Axe 2 : Gestion et assistance des entreprises de pêche	Objectif 2.1 Soutenir la montée en compétence en gestion d'entreprise des opérateurs de la PPC	Volet 1 : Outils de gestion et de stratégie d'entreprise Volet 2 : Gestion des ressources humaines dans les entreprises de la PPC Volet 3 : Amélioration des connaissances sur la réglementation et ses évolutions	Secondaire	Secondaire

	Objectif 2.2 Accompagner les opérateurs de la PPC dans les démarches de gestion	Volet 1 : Renforcement des moyens et des compétences des structures professionnelles Volet 2 : Appui à la gestion des entreprises de pêche pour la réalisation de démarches administratives et de demandes d'aides financières	Secondaire	Secondaire
	Objectif 2.3 Accompagner l'installation des jeunes pêcheurs	Volet 1 : Soutien financier à l'installation Volet 2 : Développement de services d'appui à l'installation Volet 3 : Dispositifs et initiatives collectives pour l'installation et la transmission d'entreprise	Majeur	Secondaire
	Objectif 2.4 : Renforcement de l'ingénierie financière	Volet 1 : Outils de préfinancement Volet 2 : Outils de compensation financière en cas d'arrêt impératif et temporaire des activités de pêche Volet 3 : Gestion des outils	Secondaire	Secondaire
Axe 3 : Dynamiques collectives, cohésion de la filière et représentativité	Objectif 3.1 Favoriser la gestion de structures collectives	Volet 1 : Développement et renforcement des structures collectives de gestion d'infrastructures ou d'équipements, à terre ou en mer Volet 2 : Développement et renforcement des structures collectives de commercialisation et de promotion des produits et des métiers de la PPC Volet 3 : Gestion et animation des outils collectifs	Secondaire	Majeur
	Objectif 3.2 Connaitre, faire connaître les activités de la PPC et renforcer la gouvernance au service de la PPC	Volet 1 : Collecte de données socio-économiques sur la PPC Volet 2 : Valorisation et communication des données socio-économiques sur la PPC Volet 3 : Représentation des acteurs de la PPC aux différentes échelles géographiques	Majeur	Majeur
	Objectif 3.3 Mise en réseau et échange des bonnes pratiques	Volet 1 : Mise en réseau des acteurs Volet 2 : Echange de bonnes pratiques dans la PPC	Secondaire	Secondaire


Axe 4 : Amélioration des connaissances et gestion de la pêche et des écosystèmes côtiers	Objectif 4.1 Acquisition et traitement de données pour la connaissance et la gestion des stocks halieutiques	<p>Volet 1 : Connaissance des espèces halieutiques en zone côtière dont les zones fonctionnelles halieutiques</p> <p>Volet 2 : Suivi régulier de l'état des stocks en zone côtière</p> <p>Volet 3 : Amélioration des connaissances de l'impact des activités de pêche sur les stocks</p> <p>Volet 4 : Amélioration des connaissances de l'impact des activités (autres que pêche) en zone côtière sur les stocks</p> <p>Volet 5 : Traitement des données et diffusion des résultats</p> <p>Volet 6 : Elaboration et animation de plans de gestion de pêche en zone côtière (adaptation des volumes, des modalités de captures, arrêt temporaire)</p> <p>Volet 7 : Formation des opérateurs de la PPC à la mise en œuvre de protocoles pour l'acquisition de connaissances et des suivis halieutiques</p>	Majeur	Majeur
	Objectif 4.2 Gestion des écosystèmes côtiers	<p>Volet 1 : Connaissance des écosystèmes côtiers</p> <p>Volet 2 : Suivi des écosystèmes côtiers (indicateurs)</p> <p>Volet 3 : Amélioration des connaissances des impacts des activités côtières sur les écosystèmes côtiers (et impacts cumulés)</p> <p>Volet 4 : Traitement des données et diffusion des résultats</p> <p>Volet 5 : Elaboration de plans de gestion de l'espace marin</p> <p>Volet 6 : Animation des plans de gestion</p> <p>Volet 7 : Formation des opérateurs de la PPC à la mise en œuvre de protocoles pour l'acquisition de connaissances et des suivis</p> <p>Volet 8 : Certification des données et des résultats par des tiers indépendant (audits)</p>	Majeur	Majeur

Axe 5 : Condition de pêche, qualité des engins vis-à-vis de leur impact sur l'environnement, santé et sécurité des pêcheurs	Objectif 5.1 Amélioration des outils de production – Innovation	Volet 1 : Développement de l'expérimentation et de l'innovation Volet 2 : Mise sur le marché des innovations	Secondaire	Mineur
	Objectif 5.2 Amélioration des outils de production – acquisition et mise en service	Volet 1 : Amélioration des conditions à bord relatives à la sécurité, aux conditions de travail, à la santé et l'hygiène à bord des navires Volet 2 : Efficacité énergétique et remotorisation Volet 3 : Amélioration de la sélectivité des engins de pêche pour limiter l'incidence de la pêche sur le milieu marin Volet 4 : Accès au numérique Volet 5 : Formation et accompagnement pour l'utilisation des nouveaux équipements	Secondaire	Secondaire
Axe 6 : Diversité des activités de la PPC et économie bleue	Objectif 6.1 Accompagnement à la diversification des activités de pêche dans l'économie bleue	Volet 1 : Développement du pescatourisme et de l'ittitourisme Volet 2 : Diversification des métiers de pêche pour des activités de l'économie bleue Volet 3 : Appui et financement de l'économie bleue en lien avec la PPC	Mineur	Secondaire



## 9.2 Flotte périphérique à la PPC (hors CPP)

Pour rappel, la définition de la flotte périphérique à la PPC s'est faite à partir des critères suivants (retenus et validés en COFIL) :

-  La flotte périphérique à la PPC est composée de navires répondant aux 3 critères :
- Durée des marées inférieure à 96 heures<sup>134</sup> (selon les données issues de SACROIS 2018) ;
  - Zones de pêche comprises dans la bande des 12 milles (selon les « Indicateurs annuels d'activité » de l'Ifremer, 2018) ;
  - Longueur hors tout inférieure à 12 mètres, donnée provenant du fichier « Flotte active ».

### 9.2.1 Aspects socio-économiques

#### 9.2.1.1 Améliorer l'équipement des ports de débarquement pour y encourager et maintenir la complémentarité

Les navires de la flotte périphérique stationnent et débarquent dans de nombreux ports et points de débarquements dispersés tout au long du littoral français. L'offre de service des lieux de débarque varie en fonction de la valeur dégagée par les activités qui s'y exercent et des besoins des navires.

D'une manière générale, les plus gros navires contribueront de manière plus évidente aux taxes portuaires qui permettent les investissements dans l'équipement et la maintenance des ports et les petits navires côtiers apportent un rythme journalier important ainsi qu'une diversité d'apports. La complémentarité des différentes flottilles profite alors à tous les segments.

Afin de maintenir les activités de pêche dans l'ensemble des ports du littoral métropolitain, leur attractivité pour l'ensemble des flottilles et leur participation au dynamisme du territoire, il est important d'améliorer les conditions de débarquement et de stockage des produits de la flotte périphérique et de favoriser la complémentarité des ports de pêche. Pour cela, différentes actions semblent pertinentes :

- accompagner l'acquisition d'équipements destinés à améliorer les conditions de travail, de stockage et de conditionnement des produits débarqués par les navires de la flotte périphérique, en favorisant les équipements collectifs ;
- encourager la complémentarité des ports de pêche, en favorisant la diversification des services offerts par les halles-à-marée notamment en termes de valorisation des produits débarqués par les navires de la flotte périphérique.

Ces actions peuvent alors s'insérer dans les objectifs proposés pour la PPC selon les axes suivants :

#### **Axe 1 : Qualité des produits de la PPC, de leur mise en vente et de leur valorisation**

Objectif 1.1 Augmenter la qualité des produits de la PPC - Volet 2 : Amélioration de la prise en charge des débarquements à terre

Objectif 1.2 Améliorer l'organisation de la mise en vente des produits de la PPC - Volet 1 : offres de services des points de débarquement

#### Mise en œuvre et points de vigilance :

Prendre en compte l'ensemble des flottilles participant au dynamisme portuaire sera également bénéfique pour les petites pêches côtières. Cela permettrait d'atteindre des seuils de financement suffisant pour améliorer les offres portuaires. Toutefois, une attention particulière sur les besoins spécifiques des flottilles de la PPC pourrait-être un critère de sélection pour les investissements des points de débarquement.

<sup>134</sup> Cette limite a notamment été fixée pour correspondre à la définition réglementaire des catégories de navires de « petite pêche » et de « pêche côtière ».

### 9.2.1.2 Renforcer la qualité des produits débarqués, améliorer leur image et développer de nouveaux marchés pour accroître la valorisation des produits et s'adapter à l'évolution de la demande

Les navires de la flotte périphérique réalisent des marées de courte durée, en quasi-totalité de moins de 24h. Ainsi, la fraîcheur des produits qu'ils proposent à la vente est optimale. Les prix moyens des produits de la pêche des navires de la flotte périphérique sont inférieurs, dans la quasi-totalité des criées, aux prix moyens des produits vendus par les navires de la flotte de PPC. Cet écart s'explique par les espèces vendues d'une part, et par la différence de valorisation des engins de pêche traînants d'autre part.

Pour augmenter la valorisation des produits débarqués par la flotte périphérique et s'adapter à l'évolution de la consommation des produits de la mer, il est important d'améliorer leur qualité mais également de travailler sur l'image et la valorisation des espèces et des métiers en eux-mêmes. Pour cela, il serait pertinent de :

- Financer des équipements à bord pour améliorer le stockage et le conditionnement des produits, dans le but d'en améliorer la qualité à la débarque et par suite le prix de vente ;
- Structurer la production, pour fiabiliser les apports et générer des investissements dédiés ;
- Travailler à l'échelle de la filière, engager des démarches de qualité, de formation et d'information auprès des différents types d'acheteurs ;
- Proposer de nouveaux produits, de nouvelles présentations, de nouveaux modes de vente et travailler sur l'image des espèces et des métiers en adéquation avec les nouvelles attentes des consommateurs ;
- Faire connaître les espèces locales, les espèces peu connues du consommateur, les nouvelles espèces ;
- Apporter de l'information au consommateur, soit par la définition de labels soit par la création de marques collectives.

Ces actions peuvent alors s'insérer dans les objectifs proposés pour la PPC selon les axes suivants :

#### **Axe 1 : Qualité des produits de la PPC, de leur mise en vente et de leur valorisation**

Objectif 1.1 Augmenter la qualité des produits de la PPC – Volet 1 : Amélioration de la qualité, des perspectives de conservation et de valorisation des captures à bord des navires - Volet 3 : Amélioration de la valorisation par la transformation des produits de la PPC - Volet 4 : Etudes et formations

Objectif 1.2 Améliorer l'organisation de la mise en vente des produits de la PPC - Volet 2 : Diversification des modes de vente et développement de nouveaux marchés – Volet 4 : Système de collecte et de partage de données

Objectif 1.3 Promouvoir les métiers et les productions de la PPC - Volet 1 : Communication sur les produits de la PPC - Volet 3 : Labels, marques collectives, signes de différenciation et de qualité pour les produits de la PPC - Volet 4 : Valorisation des espèces méconnues des consommateurs ou peu valorisées

#### Mise en œuvre et points de vigilance :

Au regard des incidences environnementales plus élevées pour les engins traînants tel que le chalut ou la drague sur certains habitats, il est nécessaire d'accompagner ces mesures par l'incitation à une réduction d'impact et des critères d'éco-conditionnalités pour ne pas favoriser l'augmentation des incidences environnementales. Ainsi, l'accès aux financements pourraient alors s'accompagner d'un travail sur la réduction d'incidence des navires de pêche, d'une diminution des apports ou être mis en place dans le cadre d'un plan d'organisation ou de gestion de pêche encadré.

### 9.2.1.3 Accompagner la formation, la recherche d'emploi et le recrutement pour pallier le manque de main d'œuvre

La population nationale des marins-pêcheurs présente un vieillissement important, et le manque de marins-pêcheurs, est une difficulté fréquemment énoncée pour la flotte périphérique. Ceci a des conséquences directes sur l'activité des navires et sur leur rentabilité.

Pour pallier le manque de marins qualifiés entraînant des difficultés à compléter les équipages des navires de la flotte périphérique et ne favorisant pas un contexte serein à l'exercice de leur activité, il est nécessaire de :

- Accompagner les armateurs en recherche de personnel, suivre les entreprises employeuses dans le temps pour qu'elles soient appuyées dans leurs démarches de recrutement ;
- Accompagner les personnes en formation ou en reconversion dans le temps, renforcer le lien entre le stagiaire, l'entreprise de pêche et le formateur pour éviter les abandons ;
- Rendre attractifs les métiers de la pêche, en communiquant sur les avantages et les perspectives d'évolution, mais aussi les outils de production, en permettant leur renouvellement et leur modernisation.

Ces actions peuvent alors s'insérer dans les objectifs proposés pour la PPC selon les axes suivants :

#### **Axe 1 : Qualité des produits de la PPC, de leur mise en vente et de leur valorisation**

Objectif 1.3 Promouvoir les métiers et les productions de la PPC - Volet 2 : Communication et attractivité du métier de marin pêcheur et des techniques de pêche

#### **Axe 2 : Gestion et assistance des entreprises de pêche**

Objectif 2.1 Soutenir la montée en compétence en gestion d'entreprise des opérateurs de la PPC - Volet 2 : Gestion des ressources humaines dans les entreprises de la PPC

Objectif 2.3 Accompagner l'installation des jeunes pêcheurs - Volet 3 : Dispositifs et initiatives collectives pour l'installation et la transmission d'entreprise

#### Mise en œuvre et point de vigilance :

Les formations (initiales et continues) et les installations sont des moments clés pour inciter les opérateurs de la pêche à considérer l'ensemble des problématiques environnementales et sociales dans leurs modèles d'exploitation. Ainsi, il pourrait être demandé une réflexion sur l'intégration de ces problématiques dans leur modèle économique et leurs pratiques pour l'accès aux financements.

#### **9.2.1.4 Encourager l'innovation et l'anticipation pour lutter contre le parasitisme**

Le parasitisme des poissons sauvages est observé depuis plusieurs décennies et les connaissances actuelles ne permettent pas de qualifier avec certitudes l'évolution de ce phénomène. Plusieurs initiatives ont été prises à l'échelle de la filière et des territoires, pour répondre à cette problématique. Le problème du parasitisme des poissons issus de la pêche sauvage touche par définition l'ensemble des segments de la flotte nationale mais de par les espèces ciblées et les engins pratiqués par les navires de la flotte périphérique, cet enjeu peut être considéré comme important pour cette flottille.

Afin de poursuivre les efforts déjà engagés dans la lutte contre le parasitisme en termes d'amélioration des connaissances et de recherche de solution, il serait pertinent de :

- Encourager la prise en compte de ce phénomène par l'ensemble des acteurs de la filière et de doter celle-ci de moyens de communication dédiés de nature à anticiper et à éviter une perte de marché par réaction des consommateurs.
- Accompagner les structures professionnelles dans la définition de méthode de lutte contre le parasitisme (études) et dans la mise en œuvre de cette lutte ;
- Former l'ensemble des opérateurs amenés à traiter les produits, à bord comme à terre ;
- Favoriser l'innovation dans le traitement des captures (nettoyage, filetage), accompagner l'équipement des navires en outils spécifiques pour lutter contre les parasites ;
- Anticiper la réaction des consommateurs, se préparer à communiquer.

Ces actions peuvent alors s'insérer dans les objectifs proposés pour la PPC selon les axes suivants :

### **Axe 1 : Qualité des produits de la PPC, de leur mise en vente et de leur valorisation**

Objectif 1.1 Augmenter la qualité des produits de la PPC - Volet 1 : Amélioration de la qualité, des perspectives de conservation et de valorisation des captures à bord des navires - Volet 2 : Amélioration de la prise en charge des débarquements à terre - Volet 4 : Etudes et formations

### **Axe 3 : Dynamiques collectives, cohésion de la filière et représentativité**

Objectif 3.1 Favoriser la gestion de structures collectives - Volet 2 : Développement et renforcement des structures collectives de commercialisation et de promotion des produits et des métiers de la PPC

Objectif 3.3 Mise en réseau et échange des bonnes pratiques - Volet 2 : Echange de bonnes pratiques dans la PPC

#### Mise en œuvre et points de vigilance :

L'ensemble des initiatives de recherche, d'innovation et d'expérimentation autour de l'amélioration de la qualité des produits de la mer peut également être bénéfique pour la PPC. La mise en réseau et l'échange des bonnes pratiques est un axe pertinent à accompagner, pour que ces initiatives puissent être expérimentées par l'ensemble des flottilles et sur différentes espèces. Chaque segment de pêche est tributaire de l'image des produits de la mer que perçoivent les consommateurs. Une amélioration de la qualité sur différentes populations proches profiterait à l'amélioration de la valorisation des produits de la mer en général et indirectement à ceux de la PPC.

#### **9.2.2 Aspects environnementaux**

##### **9.2.2.1 Encourager les études participatives visant à objectiver et à limiter les captures accidentelles**

Les captures accessoires et notamment celles des oiseaux, des tortues de mer et des mammifères marins sont des sujets très sensibles et très médiatisés. Différentes initiatives de recherche, et d'expérimentations ont été mise en place ces dernières années pour comprendre et limiter ces captures. En dépit de ces mesures, les niveaux d'échouages actuellement constatés sur les côtes françaises demeurent élevés. Il est ainsi prioritaire de renforcer les travaux d'expertise avec les partenaires scientifiques associés afin d'identifier les différentes flottilles françaises ou étrangères impliquées, et de poursuivre la mise en place de mesures de prévention<sup>135</sup>.

Afin de poursuivre les efforts déjà engagés dans la limitation des captures accidentelles en termes d'amélioration des connaissances et de recherche de solution, et de prendre en compte les problèmes d'image du métier et des retentissements sur l'ensemble de la filière, il est nécessaire :

- Encourager les études collectives et participatives visant à objectiver la situation, en veillant à ce que les professionnels engagés bénéficient de retours en termes d'opérationnalité des mesures prises à la lumière des résultats, dans le but d'éviter les risques de lassitude et de découragement de ces professionnels ;
- Encourager les démarches collectives de sélectivité et de mise en œuvre de méthodes de limitation ou d'évitement (étude d'efficacité et de faisabilité technique et financière, accompagnement du déploiement à l'échelle d'une flottille ou d'une zone pertinente ; etc.) ;
- Accompagner l'équipement des navires concernés par des outils ayant démontré leur efficacité et leur opérabilité ;
- Doter la filière de moyens de communication dédiés et mobilisables en réaction à des événements médiatiques.

Ces actions peuvent alors s'insérer dans les objectifs proposés pour la PPC selon les axes suivants :

<sup>135</sup> Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Ministère de la Transition écologique et solidaire – Communiqué de presse du 6 mars 2019 : limiter les captures accidentelles de petits cétacés en Atlantique : des premières mesures mises en place cet hiver et un travail qui doit se poursuivre. Consultable sur : <https://agriculture.gouv.fr/mobilisation-du-gouvernement-pour-limiter-les-captures-accidentelles-de-petits-cetaces>.

### **Axe 3 : Dynamiques collectives, cohésion de la filière et représentativité**

Objectif 3.2 Connaître, faire connaître les activités de la PPC et renforcer la gouvernance au service de la PPC - Volet 3 : Représentation des acteurs de la PPC aux différentes échelles géographiques

Objectif 3.3 Mise en réseau et échange des bonnes pratiques - Volet 2 : Echange de bonnes pratiques dans la PPC

### **Axe 4 : Amélioration des connaissances et gestion de la pêche et des écosystèmes côtiers**

Objectif 4.1 Acquisition et traitement de données pour la connaissance et la gestion des stocks halieutiques - Volet 3 : Amélioration des connaissances de l'impact des activités de pêche sur les stocks - Volet 6 : Elaboration et animation de plans d'organisation et de gestion de pêche en zone côtière (adaptation des volumes, des modalités de captures, arrêt temporaire)

Objectif 4.2 Gestion des écosystèmes côtiers - Volet 3 : Amélioration des connaissances des impacts des activités côtières sur les écosystèmes côtiers (et impacts cumulés)

### **Axe 5 : Condition de pêche, qualité des engins vis-à-vis de leur impact sur l'environnement, santé et sécurité des pêcheurs**

Objectif 5.1 Amélioration des outils de production – Innovation Volet 1 : Développement de l'expérimentation et de l'innovation - Volet 2 : Mise sur le marché des innovations

#### Mise en œuvre et points de vigilance :

La diminution des captures accidentelles est un objectif identifié comme majeur pour l'Europe. Ainsi accompagner les études associant scientifiques, professionnels et associations pour renforcer les initiatives peut permettre l'émergence de solution. La mise en réseau et l'échange des bonnes pratiques est un axe pertinent à accompagner, pour que ces initiatives puissent être expérimentées par l'ensemble des flottilles (PPC incluse). Chaque segment de pêche est tributaire de l'image perçue par les consommateurs des produits de la mer. Une amélioration de la qualité sur différentes populations proches profiterait à l'amélioration de la valorisation des produits de la mer en général et indirectement à ceux de la PPC.

#### **9.2.2.2 Accompagner les pêcheries dans leur adaptation au changement climatique et aux modifications de l'environnement marin**

De manière générale, l'ensemble des activités doivent aujourd'hui s'adapter aux potentiels effets du changement climatique et aux modifications environnementales. Les perturbations induites sur les milieux marins peuvent avoir un impact très important sur la filière. Cet enjeu est donc très similaire à celui rencontré par les navires de la PPC, et les pistes de réflexions proposées peuvent être adaptées à la flotte périphérique :

- Encourager l'amélioration de la connaissance des activités de la flotte périphérique, à travers notamment la mise en œuvre d'outils de suivi spécifiques ;
- Permettre la projection des activités à moyen terme, en favorisant les programmes d'acquisition de données sur les espèces exploitées, mais aussi sur la compréhension de leurs relations avec leur milieu et de leur évolution dans le contexte du changement climatique ;
- Favoriser l'intégration de la connaissance empirique des pêcheurs sur les espèces exploitées, le milieu marin et les activités dans les études sur l'évolution des espèces et du milieu ;
- Diversifier les activités de pêche.

Ces actions peuvent alors s'insérer dans les objectifs proposés pour la PPC selon les axes suivants :

### **Axe 4 : Amélioration des connaissances et gestion de la pêche et des écosystèmes côtiers**

Objectif 4.1 Acquisition et traitement de données pour la connaissance et la gestion des stocks halieutiques - Volet 1 : Connaissance des espèces halieutiques en zone côtière dont les zones fonctionnelles halieutiques -Volet 2 : Suivi régulier de l'état des stocks en zone côtière - Volet 3 : Amélioration des connaissances de l'impact des activités de pêche sur les stocks- Volet 4 : Amélioration des connaissances de l'impact des activités (autres que pêche) en zone côtière sur les stocks - Volet 5 : Traitement des données et diffusion des résultats - Volet 6 : Elaboration et animation de plans de gestion de pêche en zone côtière (adaptation des volumes, des modalités de captures,

arrêt temporaire) - Volet 7 : Formation des opérateurs de la PPC à la mise en œuvre de protocoles pour l'acquisition de connaissances et des suivis halieutiques

Objectif 4.2 Gestion des écosystèmes côtiers - Volet 1 : Connaissance des écosystèmes côtiers - Volet 2 : Suivi des écosystèmes côtiers (indicateurs) - Volet 3 : Amélioration des connaissances des impacts des activités côtières sur les écosystèmes côtiers (et impacts cumulés) - Volet 4 : Traitement des données et diffusion des résultats - Volet 5 : Elaboration de plans de gestion de l'espace marin - Volet 6 : Animation des plans de gestion - Volet 7 : Formation des opérateurs de la PPC à la mise en œuvre de protocoles pour l'acquisition de connaissances et des suivis - Volet 8 : Certification des données et des résultats par des tiers indépendant (audits)

### **Axe 6 : Diversité des activités de la PPC et économie bleue**

Objectif 6.1 Accompagnement à la diversification des activités de pêche dans l'économie bleue - Volet 1 : Développement du pécaturisme et de l'ittourisme - Volet 2 : Diversification des métiers de pêche pour des activités de l'économie bleue - Volet 3 : Appui et financement de l'économie bleue en lien avec la PPC

#### Mise en œuvre et points de vigilance :

Tous les efforts et initiatives favorisant l'amélioration de la connaissance sur les milieux côtiers peuvent permettre une meilleure gestion et adaptation de l'ensemble de la filière aux enjeux climatiques environnementaux et conflictuels liés à l'apparition de nouveaux usages. Ainsi, intégrer les navires de l'ensemble des flottilles côtières dans ces démarches sera également bénéfique à la PPC.

#### **9.2.2.3 Innover sur les matériaux des engins et sur les filières de traitement des déchets**

La pollution des océans par les plastiques est un sujet qui préoccupe particulièrement la communauté scientifique depuis une dizaine d'année<sup>136</sup> mais qui s'accompagne récemment d'une prise de conscience du grand public. Différents projets et initiatives ont été mis en place au sein de la filière pêche pour diminuer les déchets de la profession.

Pour réduire l'impact des activités de pêche sur le milieu marin et notamment la pollution par les plastiques et les effets des engins fantômes, il est nécessaire de :

- Poursuivre les efforts de recherche et de développement déjà engagés sur les composants des matériaux utilisés pour la fabrication initiale des engins de pêche, sur les processus de recyclage, sur les outils pratiques de réduction des pertes d'engins ;
- Favoriser les projets d'étude et de mise en place des filières de collecte et de recyclage des engins de pêche usés, en portant une attention particulière à la dimension spatiale de ces filières pour ne pas engendrer d'effets négatifs collatéraux en termes de transport notamment ;
- Encourager les réflexions collectives, les partages de retour d'expérience et de bonnes pratiques qui réunissent l'ensemble des acteurs concernés.

Ces actions peuvent alors s'insérer dans les objectifs proposés pour la PPC selon les axes suivants :

### **Axe 3 : Dynamiques collectives, cohésion de la filière et représentativité**

Objectif 3.1 Favoriser la gestion de structures collectives - Volet 1 : Développement et renforcement des structures collectives de gestion d'infrastructures ou d'équipements, à terre ou en mer

Objectif 3.3 Mise en réseau et échange des bonnes pratiques - Volet 1 : Mise en réseau des acteurs - Volet 2 : Echange de bonnes pratiques dans la PPC

### **Axe 5 : Condition de pêche, qualité des engins vis-à-vis de leur impact sur l'environnement, santé et sécurité des pêcheurs**

Objectif 5.1 Amélioration des outils de production – Innovation Volet 1 : Développement de l'expérimentation et de l'innovation - Volet 2 : Mise sur le marché des innovations

#### Mise en œuvre et points de vigilance :

<sup>136</sup> BARNES D.K.A., GALGANI F., THOMPSON R.C., AND BARLAZ M., 2009. Accumulation and fragmentation of plastic debris in global environments. *Phil. Trans. R. Soc. B* 364:1985–1998 <http://doi.org/10.1098/rstb.2008.0205>

Dans les enjeux relatifs à la PPC, le point sur les déchets est peu ressorti, il semble plus présent dans pour la flottille périphérique. Il semble alors pertinent d'ajouter dans les objectifs de cette population des volets liés spécifiquement aux déchets marins.

Au regard des incidences environnementales plus élevées pour les engins trainants tel que le chalut ou la drague sur certains habitats, il est nécessaire d'accompagner ces mesures par l'incitation à une réduction d'impact et des critères d'éco-conditionnalités pour ne pas favoriser l'augmentation des incidences environnementales. Ainsi, l'accès aux financements pourraient alors s'accompagner d'un travail sur la réduction d'incidence des navires de pêche, d'une diminution des apports ou être mis en place dans le cadre d'un plan d'organisation ou de gestion de pêche encadré.

### 9.2.3 Aspects gouvernance

#### 9.2.3.1 Améliorer la connaissance des activités et des interactions en bande côtière pour objectiver les démarches de planification maritime, de gestion de la bande côtière

La flottille périphérique partage cet enjeu avec la population de la PPC, et les pistes de réflexions proposées peuvent lui être adaptées :

- Encourager l'amélioration de la connaissance des activités de la flotte périphérique, à travers notamment la mise en œuvre d'outils de suivi spécifiques ;
- Améliorant la connaissance des stocks régionaux exploités par la flotte périphérique, pour remettre en perspective les activités de la flotte périphérique et leurs possibilités de capture ;
- Caractériser et porter à connaissance les spécificités et les besoins de la flotte périphérique ;
- Renforcer les structures existantes et leur donner les moyens de mettre en place et de mener des missions de veille et d'acquisition de données sur les ressources et sur les activités des navires ;
- Accompagner l'équipement des navires en matériel de géolocalisation et d'acquisition de données, la formation des équipages au recueil de données.

Ces actions peuvent alors s'insérer dans les objectifs proposés pour la PPC selon les axes suivants :

#### **Axe 3 : Dynamiques collectives, cohésion de la filière et représentativité**

Objectif 3.1 Favoriser la gestion de structures collectives - Volet 1 : Développement et renforcement des structures collectives de gestion d'infrastructures ou d'équipements, à terre ou en mer

Objectif 3.2 Connaître, faire connaître les activités de la PPC et renforcer la gouvernance au service de la PPC - Volet 1 : Collecte de données socio-économiques sur la PPC - Volet 2 : Valorisation et communication des données socio-économiques sur la PPC - Volet 3 : Représentation des acteurs de la PPC aux différentes échelles géographiques

#### **Axe 4 : Amélioration des connaissances et gestion de la pêche et des écosystèmes côtiers**

Objectif 4.1 Acquisition et traitement de données pour la connaissance et la gestion des stocks halieutiques Volet 1 : Connaissance des espèces halieutiques en zone côtière dont les zones fonctionnelles halieutiques -Volet 2 : Suivi régulier de l'état des stocks en zone côtière - Volet 3 : Amélioration des connaissances de l'impact des activités de pêche sur les stocks- Volet 4 : Amélioration des connaissances de l'impact des activités (autres que pêche) en zone côtière sur les stocks - Volet 5 : Traitement des données et diffusion des résultats - Volet 6 : Elaboration et animation de plans de gestion de pêche en zone côtière (adaptation des volumes, des modalités de captures, arrêt temporaire) - Volet 7 : Formation des opérateurs de la PPC à la mise en œuvre de protocoles pour l'acquisition de connaissances et des suivis halieutiques

Objectif 4.2 Gestion des écosystèmes côtiers - Volet 1 : Connaissance des écosystèmes côtiers – Volet 2 : Suivi des écosystèmes côtiers (indicateurs) - Volet 3 : Amélioration des connaissances des impacts des activités côtières sur les écosystèmes côtiers (et impacts cumulés) - Volet 4 : Traitement des données et diffusion des résultats - Volet 5 : Elaboration de plans de gestion de l'espace marin – Volet 6 : Animation des plans de gestion - Volet 7 : Formation des opérateurs de la PPC à la mise en œuvre de protocoles pour l'acquisition de connaissances et des suivis - Volet 8 : Certification des données et des résultats par des tiers indépendants (audits)

**Axe 5 : Condition de pêche, qualité des engins vis-à-vis de leur impact sur l'environnement, santé et sécurité des pêcheurs**

Objectif 5.1 Amélioration des outils de production – Innovation Volet 1 : Développement de l'expérimentation et de l'innovation - Volet 2 : Mise sur le marché des innovations

Objectif 5.2 Amélioration des outils de production – acquisition et mise en service - Volet 4 : Accès au numérique - Volet 5 : Formation et accompagnement pour l'utilisation des nouveaux équipements

Mise en œuvre et point de vigilance :

La définition de la PPC européenne n'étant pas partagée sur l'ensemble des territoires, il est important de ne pas rompre les cohésions existantes sur les territoires ne tenant pas compte de la distinction PPC / non PPC. Il peut également s'agir d'utiliser les synergies et les complémentarités entre les différents segments de la pêche pour renforcer la structuration collective de l'ensemble de la filière.

**9.2.4 Aspects sécurité à bord et ergonomie**

Les navires de moins de 12 mètres semblent être des segments de pêche particulièrement concernés par les accidents du travail, sans distinction entre la flottille périphérique et celle de la PPC. Outre la petite taille des navires, qui peut être vue comme « une contrainte forte en termes d'équipement des navires » (par manque de place), l'encombrement des ponts par d'autres engins (sur les navires polyvalents), des hauteurs de lisse faibles et des outils de production vétustes peuvent être envisagés comme des facteurs impliqués dans la survenue d'un accident.

Pour continuer d'améliorer la sécurité des marins et l'ergonomie à bord des navires de la flotte périphérique, il est nécessaire :

- De prendre en compte la spécificité de la flotte périphérique et de ses pratiques, pour la définition des investissements éligibles ;
- De favoriser les projets visant à sécuriser le travail des marins seuls à bord, en termes d'étude ou d'aménagement du navire ;
- D'accompagner les études visant à améliorer l'innovation dans les équipements et aménagements à bord des navires de la flotte périphérique ;
- D'encourager les actions de formation et sensibilisation des marins et des futurs marins, en prenant en compte les spécificités de la flotte périphérique et de ses pratiques.

Ces actions peuvent alors s'insérer dans les objectifs proposés pour la PPC selon les axes suivants :

**Axe 3 : Dynamiques collectives, cohésion de la filière et représentativité**

Objectif 3.3 Mise en réseau et échange des bonnes pratiques - Volet 1 : Mise en réseau des acteurs - Volet 2 : Echange de bonnes pratiques dans la PPC

**Axe 5 : Condition de pêche, qualité des engins vis-à-vis de leur impact sur l'environnement, santé et sécurité des pêcheurs**

Objectif 5.1 Amélioration des outils de production – Innovation Volet 1 : Développement de l'expérimentation et de l'innovation - Volet 2 : Mise sur le marché des innovations

Objectif 5.2 Amélioration des outils de production – acquisition et mise en service - Volet 1 : Amélioration des conditions à bord relatives à la sécurité, aux conditions de travail, à la santé et l'hygiène à bord des navires - Volet 4 : Accès au numérique - Volet 5 : Formation et accompagnement pour l'utilisation des nouveaux équipements

Mise en œuvre et point de vigilance :

La mise en réseau et l'échange des bonnes pratiques est un axe pertinent à accompagner, pour que ces initiatives puissent être expérimentées par l'ensemble des flottilles (PPC incluse).



### 9.2.5 Enjeux spécifiques de l'anguille

L'action 2 de l'étude a permis d'identifier des enjeux spécifiques autour de l'anguille.

Pour maintenir l'activité des navires ciblant l'anguille, en tenant compte de la situation de la population, et leur donner de la visibilité, il est pertinent de :

- Améliorer l'image de l'anguille (adulte ou civelle) en travaillant à sa promotion auprès des consommateurs locaux ou régionaux, pour regagner les marchés intérieurs et revaloriser les captures ;
- Encourager les études de faisabilité de transformation de l'anguille (fumaison notamment) ;
- Faire porter à connaissance, dans les structures adéquates, les impacts de la dégradation des habitats et de la qualité de l'eau sur les activités de pêche professionnelle de la civelle ou de l'anguille adulte.

Ces actions peuvent alors s'insérer dans les objectifs proposés pour la PPC selon les axes suivants :

#### **Axe 1 : Qualité des produits de la PPC, de leur mise en vente et de leur valorisation**

Objectif 1.1 Augmenter la qualité des produits de la PPC - Volet 3 : Amélioration de la valorisation par la transformation des produits de la PPC

Objectif 1.3 Promouvoir les métiers et les productions de la PPC - Volet 4 : Valorisation des espèces méconnues des consommateurs ou peu valorisées

#### **Axe 4 : Amélioration des connaissances et gestion de la pêche et des écosystèmes côtiers**

Objectif 4.1 Acquisition et traitement de données pour la connaissance et la gestion des stocks halieutiques - Volet 5 : Traitement des données et diffusion des résultats

### 9.3 Conchyliculture petite pêche (CPP)

La phase de consultation des acteurs n'a pas permis de mettre en évidence de problématique particulière pour les navires de conchyliculture-petite pêche, notamment en raison de l'absence aux ateliers des représentants de la conchyliculture, l'activité des navires de conchyliculture-petite pêche étant déjà prises en compte dans l'élaboration de la stratégie concernant l'aquaculture. Cette population ne fait donc pas l'objet de proposition d'objectifs spécifiques.

### 9.4 Pêche à pied

L'activité de pêche à pied professionnelle présente des caractéristiques particulières qui la distinguent de la pêche embarquée. Les besoins et enjeux auxquels elle est confrontée sont ainsi spécifiques, et l'accompagnement financier et technique doit être défini en tenant compte de ses particularités pour lui garantir une reconnaissance et une durabilité nécessaire à sa pérennité.

#### 9.4.1 Améliorer les connaissances et le suivi de l'activité, des ressources et du milieu pour garantir une visibilité et une pérennité nécessaires aux entreprises

L'activité de la pêche à pied est très dépendante de la qualité de l'eau, des activités de pêche de loisir et de la mortalité des espèces ciblées.

Afin de garantir une pérennité et une visibilité nécessaires au maintien de l'activité de pêche à pied, la qualité du milieu côtier doit être significativement améliorée, les connaissances sur cette activité et sur les gisements qu'elle exploite doivent être renforcées et portées à connaissance, et les dynamiques des espèces et leurs interactions avec leur milieu doivent être mieux comprises. Pour cela, il est pertinent de :

- Encourager les projets terre-mer éclairant les relations entre les pratiques à terre et les conséquences en mer et sur le littoral, sur le milieu mais également sur les activités économiques qui s'y exercent ;
- Soutenir l'acquisition de données sur la qualité des coquillages via le soutien des réseaux de surveillance ;

- Favoriser la diversification des entreprises en soutenant les études de zones pour classer sanitairement de nouveaux gisements et éclairer la prise de mesures de gestion ;
- Améliorer la collecte, le traitement et la diffusion des données d'activité et de production, en favorisant les actions collectives menées à des échelles pertinentes ;
- Favoriser la connaissance et la reconnaissance de cette activité au sein des différentes instances politiques et structurantes des territoires concernés, notamment en permettant la mobilisation des données d'activité et de production ;
- Encourager la prise en compte de l'activité de pêche à pied professionnelle comme une activité économique à part entière, en considérant ses particularités intrinsèques, l'économie qu'elle génère et les facteurs dont elle dépend ;
- Soutenir les études scientifiques visant à expertiser la situation des gisements ou des ressources, pour comprendre les dynamiques des espèces et comprendre le déclin de certaines ressources ; encourager les études interdisciplinaires et interrégionales pour prendre en compte l'évolution globale des espèces et mettre en évidence les relations inter-stocks.

L'ensemble de ces actions peuvent alors s'insérer dans les objectifs proposés pour la PPC selon les axes suivants :

#### **Axe 1 : Qualité des produits de la PPC, de leur mise en vente et de leur valorisation**

Objectif 1.2 Améliorer l'organisation de la mise en vente des produits de la PPC - Volet 4 : Système de collecte et de partage de données

#### **Axe 3 : Dynamiques collectives, cohésion de la filière et représentativité**

Objectif 3.2 Connaitre, faire connaître les activités de la PPC et renforcer la gouvernance au service de la PPC - Volet 1 : Collecte de données socio-économiques sur la PPC - Volet 2 : Valorisation et communication des données socio-économiques sur la PPC Volet 3 : Représentation des acteurs de la PPC aux différentes échelles géographiques

#### **Axe 4 : Amélioration des connaissances et gestion de la pêche et des écosystèmes côtiers**

Objectif 4.1 Acquisition et traitement de données pour la connaissance et la gestion des stocks halieutiques Volet 1 : Connaissance des espèces halieutiques en zone côtière dont les zones fonctionnelles halieutiques -Volet 2 : Suivi régulier de l'état des stocks en zone côtière - Volet 3 : Amélioration des connaissances de l'impact des activités de pêche sur les stocks- Volet 4 : Amélioration des connaissances de l'impact des activités (autres que pêche) en zone côtière sur les stocks - Volet 5 : Traitement des données et diffusion des résultats - Volet 6 : Elaboration et animation de plans de gestion de pêche en zone côtière (adaptation des volumes, des modalités de captures, arrêt temporaire) - Volet 7 : Formation des opérateurs de la PPC à la mise en œuvre de protocoles pour l'acquisition de connaissances et des suivis halieutiques

Objectif 4.2 Gestion des écosystèmes côtiers - Volet 1 : Connaissance des écosystèmes côtiers – Volet 2 : Suivi des écosystèmes côtiers (indicateurs) - Volet 3 : Amélioration des connaissances des impacts des activités côtières sur les écosystèmes côtiers (et impacts cumulés) - Volet 4 : Traitement des données et diffusion des résultats - Volet 5 : Elaboration de plans de gestion de l'espace marin - Volet 6 : Animation des plans de gestion - Volet 7 : Formation des opérateurs de la PPC à la mise en œuvre de protocoles pour l'acquisition de connaissances et des suivis - Volet 8 : Certification des données et des résultats par des tiers indépendants (audits)

#### **Axe 6 : Diversité des activités de la PPC et économie bleue**

Objectif 6.1 Accompagnement à la diversification des activités de pêche dans l'économie bleue – Volet 1 : Développement du pescatourisme et de l'ittitourisme - Volet 2 : Diversification des métiers de pêche pour des activités de l'économie bleue - Volet 3 : Appui et financement de l'économie bleue en lien avec la PPC

#### 9.4.2 Valoriser l'image du métier et des produits pour en augmenter la reconnaissance et susciter les vocations

La pêche à pied professionnelle est donc une activité mal connue, à la fois du grand public, du consommateur mais également des décideurs publics, et souffre d'être peu considérée.

Pourtant, c'est une activité qui présente des caractéristiques valorisables pour son image, en termes d'origine et d'encadrement des produits (productions locales soumises à des mesures de gestion), de participation à l'économie locale (les pêcheurs à pied vivent souvent sur le même territoire que les gisements qu'ils exploitent), et des impacts très réduits sur l'environnement (outils autorisés peu impactant, pas d'engins utilisés à partir des navires, bilan carbone faible).

Afin d'augmenter la reconnaissance de la pêche à pied et de susciter des vocations, l'image de ce métier et de ses produits doit être valorisée et renforcée. Pour cela, il est nécessaire de :

- Encourager les projets de communication ayant comme objectifs de faire connaître le métier ou les produits de la pêche à pied à différents publics (élus territoriaux, grand public, consommateurs, etc.), à travers des actions ciblées, y compris les projets valorisant les données socio-économiques acquises sur cette activité et les études prospectives ou de création de marques collectives ou de labels;
- Accompagner l'acquisition d'outils de travail, de stockage et de conditionnement des coquillages, qu'ils soient individuels ou collectifs, permettant d'améliorer la qualité des coquillages (bassins de purification, ateliers de valorisation, etc.). Favoriser l'achat de matériel collectif mais également accompagner les structures de gestion de ces outils, pour favoriser leur création et les aider dans leur fonctionnement quotidien ;
- Accompagner les études et les initiatives sur les nouvelles espèces, les nouveaux débouchés locaux, les nouvelles techniques de traitement des produits (coquillages et végétaux marins) pour conquérir les marchés locaux et réduire la dépendance aux exportations.

L'ensemble de ces actions peuvent alors s'insérer dans les objectifs proposés pour la PPC selon les axes suivants :

##### **Axe 1 : Qualité des produits de la PPC, de leur mise en vente et de leur valorisation**

Objectif 1.2 Améliorer l'organisation de la mise en vente des produits de la PPC - Volet 2 : Diversification des modes de vente et développement de nouveaux marchés - Volet 1 : Communication sur les produits de la PPC

Volet 2 : Communication et attractivité du métier de marin pêcheur et des techniques de pêche - Volet 3 : Label, marques collectives, signes de différenciation et de qualité pour les produits de la PPC - Volet 4 : Valorisation des espèces méconnues des consommateurs ou peu valorisées

##### **Axe 3 : Dynamiques collectives, cohésion de la filière et représentativité**

Objectif 3.1 Favoriser la gestion de structures collectives - Volet 1 : Développement et renforcement des structures collectives de gestion d'infrastructures ou d'équipements, à terre ou en mer

Volet 2 : Développement et renforcement des structures collectives de commercialisation et de promotion des produits et des métiers de la PPC

##### **Axe 4 : Amélioration des connaissances et gestion de la pêche et des écosystèmes côtiers**

Objectif 4.1 Acquisition et traitement de données pour la connaissance et la gestion des stocks halieutiques Volet 1 : Connaissance des espèces halieutiques en zone côtière dont les zones fonctionnelles halieutiques - Volet 2 : Suivi régulier de l'état des stocks en zone côtière - Volet 3 : Amélioration des connaissances de l'impact des activités de pêche sur les stocks - Volet 4 : Amélioration des connaissances de l'impact des activités (autres que pêche) en zone côtière sur les stocks - Volet 5 : Traitement des données et diffusion des résultats - Volet 6 : Elaboration et animation de plans de gestion de pêche en zone côtière (adaptation des volumes, des modalités de captures, arrêt temporaire) - Volet 7 : Formation des opérateurs de la PPC à la mise en œuvre de protocoles pour l'acquisition de connaissances et des suivis halieutiques

Objectif 4.2 Gestion des écosystèmes côtiers - Volet 1 : Connaissance des écosystèmes côtiers - Volet 2 : Suivi des écosystèmes côtiers (indicateurs) - Volet 3 : Amélioration des connaissances des impacts

des activités côtières sur les écosystèmes côtiers (et impacts cumulés) - Volet 4 : Traitement des données et diffusion des résultats - Volet 5 : Elaboration de plans de gestion de l'espace marin - Volet 6 : Animation des plans de gestion - Volet 7 : Formation des opérateurs de la PPC à la mise en œuvre de protocoles pour l'acquisition de connaissances et des suivis - Volet 8 : Certification des données et des résultats par des tiers indépendants (audits)

#### **Axe 6 : Diversité des activités de la PPC et économie bleue**

Objectif 6.1 Accompagnement à la diversification des activités de pêche dans l'économie bleue - Volet 1 : Développement du pescatourisme et de l'ittitourisme - Volet 2 : Diversification des métiers de pêche pour des activités de l'économie bleue - Volet 3 : Appui et financement de l'économie bleue en lien avec la PPC

#### **9.4.3 Accompagner la formation et l'équipement des professionnels pour leur garantir des conditions d'exploitation pérennes**

La professionnalisation de l'activité de pêcheur à pied, entamée depuis la reconnaissance du statut en 2001, passe aussi par le renforcement des connaissances théoriques et pratiques des pêcheurs, et par l'équipement en outils de production leur permettant de mener leur activité dans des conditions de sécurité, d'ergonomie et de confort satisfaisantes. L'amélioration des conditions d'exercice de cette activité peut également concourir à donner une bonne image de la profession et à son attractivité.

Afin de garantir des conditions d'exploitations pérennes aux pêcheurs à pied et améliorer l'image de cette profession, il est important de renforcer leurs compétences, permettre les investissements productifs nécessaires et améliorer les conditions de travail. Pour cela, il est nécessaire de :

- Accompagner les investissements matériels de nature à permettre la diversification de l'activité, l'amélioration des conditions de travail et la sécurité des pêcheurs
- Accompagner la formation pratique et théorique des pêcheurs à pied, en termes de diversification des pratiques, de compétences professionnelles et de sécurité.

L'ensemble de ces actions peuvent alors s'insérer dans les objectifs proposés pour la PPC selon les axes suivants :

#### **Axe 2 : Gestion et assistance des entreprises de pêche**

Objectif 2.1 Soutenir la montée en compétence en gestion d'entreprise des opérateurs de la PPC - Volet 1 : Outils de gestion et de stratégie d'entreprise - Volet 2 : Gestion des ressources humaines dans les entreprises de la PPC - Volet 3 : Amélioration des connaissances sur la réglementation et ses évolutions

#### **Axe 5 : Condition de pêche, qualité des engins vis-à-vis de leur impact sur l'environnement, santé et sécurité des pêcheurs**

Objectif 5.2 Amélioration des outils de production – acquisition et mise en service - Volet 1 : Amélioration des conditions relatives à la sécurité, aux conditions de travail, à la santé et l'hygiène à bord des navires - Volet 4 : Accès au numérique Volet 5 : Formation et accompagnement pour l'utilisation des nouveaux équipements

### **9.5 Éléments de mise en œuvre de la stratégie de financement**

Vis-à-vis des objectifs de durabilité énoncés dans la proposition de règlement, une attention particulière devra être portée à la réduction des incidences environnementales et au lien avec les territoires de pêche. Ces attentions pourraient alors se traduire par des taux de financement préférentiels pour les segments PPC et les populations répondant aux mêmes critères. Ainsi un soutien maximum pourrait être alloué aux opérations ayant pour vocation le développement de la PPC et de ces populations tel que proposé dans les axes stratégiques.

Pour la flottille périphérique, de nombreux objectifs proposés sont directement liés à ceux de la PPC, et comprennent des formes d'organisation collectives. De ce fait un certain nombre d'actions pourraient être mis en place en comprenant l'ensemble de ces populations. Ainsi, certains coûts identifiés pour la

PPC ne seraient pas significativement augmentés (ex : actions d'organisation collectives, de connaissance sur le milieu marin et de représentations de la filière,

Les coûts liés aux investissements sur les navires devraient bénéficier de taux de financement plus bas (notamment concernant la valorisation ou le travail sur les engins de pêche). En effet les recommandations et les objectifs énoncés dans la proposition de règlement d'incidences environnementales sont plus élevés pour les engins trainants que pour les métiers de la PPC. Considérer l'incidence environnementale comme moyen de pondérer les activités en mer et les taux de financement peut alors être une solution pertinente pour accompagner la filière vers une activité plus en écologie. Toutefois, ces incidences sont peu connues, il est encore aujourd'hui peu réalisable d'instaurer un taux de financement calculé sur ce critère.

Un ensemble important de volets relève plus de besoins en ressources humaines dans les structures de gestion que d'investissements matériels. Ainsi les plus grandes parts de l'enveloppe financière pourraient être dédiées aux investissements matériels nécessaires pour les objectifs 1.1 (augmentation de la qualité) ; 1.2 (mise en vente) ; 2.3 (installation des jeunes pêcheurs) ; 4.1 (connaissance et gestion des stocks) 5.1 (innovation) et 5.2 (outils de production). Si les autres mesures relèvent de coûts financiers moins conséquents les besoins organisationnels et humains ne sont pas à négliger en termes de priorité.

### 9.5.1 Estimation des besoins financiers

Le financement des axes proposés porte le risque de subventionner des comportements et des tendances contraires aux objectifs de durabilité. Des effets d'aubaine non spécifiques pourraient apparaître et créer de nouvelles opportunités de pêche ainsi que l'augmentation des capacités de pêche en zone côtière et augmenter la pression exercée sur ces milieux.

Les objectifs européens s'intégrant dans une logique favorisant la transition écologique et énergétique de la filière pourraient alors être financés, s'ils respectent certains critères en termes d'éco-conditionnalités. Les critères identifiés dans la précédente programmation<sup>137</sup> sont les suivants :

- prise en compte de l'obligation de débarquement ;
- diminution des consommations d'énergie ;
- sélectivité des engins de pêche ;
- diminution des incidences de la pêche sur l'environnement ;
- meilleure utilisation des ressources ;
- gestion des déchets des activités liées à la pêche ;
- prise en compte du bien-être animal.

Selon les objectifs de la proposition de règlement, les critères suivants sont proposés pour ajout aux critères d'éco-conditionnalité :

- intégration dans des circuits d'économie circulaire sur le territoire ou de dynamique territoriale,
- activités de pêche diversifiées.

Pour les projets relevant d'un soutien indépendant de la durabilité des pêches, il est proposé de s'appuyer sur l'annexe 3 de la proposition de règlement qui indique les taux maximums de co-financement possible pour les différents types de soutien. Il conviendra alors d'appliquer ces taux pour les objectifs liés à la PPC. Les taux de co-financement maximum d'aides publiques sont de 75 % pour la majorité des mesures et de 85 % pour celles liées à la collecte de données, à la connaissance sur le milieu marin et à la protection de la biodiversité.

Ainsi, des taux de cofinancement maximum du FEAMP sont proposés pour mieux refléter des objectifs de durabilité dans le tableau 164.

#### **Tableau 164 : Taux de cofinancement pour les projets des populations proches à la PPC respectant des critères d'éco-conditionnalités**

<sup>137</sup> European Maritime and Fisheries Fund - Operational Programme for France for 2014-2020. C(2019)8525

Axes	Objectifs	Taux de cofinancement public pour les projets des populations proche sur critère d'éco-conditionnalité <sup>138</sup>
Axe 1	Objectif 1.1	75 %
	Objectif 1.2	75 % Commercialisation des produits de la pêche
	Objectif 1.3	75 % Commercialisation des produits de la pêche
Axe 2	Objectif 2.1	75 %
	Objectif 2.2	75 % Assistance technique
	Objectif 2.3	75 % investissement dans des navires de petite pêche côtière
	Objectif 2.4	75 %
Axe 3	Objectif 3.1	75 % DLAL
	Objectif 3.2	75 % DLAL
	Objectif 3.3	75 %
Axe 4	Objectif 4.1	85 % pour les actions de collecte et de traitement de données pour la gestion de la pêche et à des fins scientifiques 75 % sinon
	Objectif 4.2	75 % Pour les projets de connaissance sur le milieu marin 85 % Pour les projets sur la connaissance du milieu marin et de protection de la biodiversité
Axe 5	Objectif 5.1	75 %
	Objectif 5.2	75 % investissement dans des navires de petite pêche côtière
Axe 6	Objectif 6.1	75 % DLAL

<sup>138</sup> Conseil de l'Union Européenne (2019). Annexe III de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil - Orientation générale partielle, 14 juin 2019, Bruxelles:

### 9.5.2 Indicateurs et critères de sélection

Les indicateurs suivants sont proposés comme piste pour favoriser le suivi et l'atteinte des objectifs liés aux petites pêches côtières. Ces critères et indicateurs présentés dans le tableau 165, sont issus des précédentes programmations avec l'ajout de points spécifiques prenant en compte le retour des précédentes programmations pour une amélioration du suivi et de l'atteinte des objectifs.

**Tableau 165 : Critères de sélection des projets et indicateurs proposés pour le suivi des objectifs PPC**

Thématique	Critères de sélection des projets	Indicateurs de réalisation à suivre pour la programmation en nombre de projets	Indicateur de résultats
Impacts sur la réduction des émissions de GES	Diminution des consommations énergétiques	Nombre de projets permettant la diminution des réductions des GES sur la filière PPC	Variation de la consommation de carburant pour la PPC
Impacts sur la qualité environnementale	Prise en compte de l'obligation de débarquement Sélectivité des engins de pêche Diminution des incidences de la pêche sur l'environnement Amélioration de la gestion des déchets des activités Prise en compte du bien-être animal Augmentation de la connaissance sur les écosystèmes marins	Nombre de projets de conservation Nombre de projet permettant la réduction de l'incidence environnementale de la pêche sur les écosystèmes Nombre d'études sur l'impact de la pêche et des engins sur les écosystèmes (ex : analyse risque pêche Natura 2000)	Variation des volumes de capture non désirées Variation du nombre de dispositifs de pêche limitant l'impact sur les espèces non désirées, sur la qualité du milieu et sur les écosystèmes Variation du nombre de zones côtières bénéficiant d'un plan de gestion de pêche ou d'un mode d'organisation de la pêche et des activités partageant l'espace côtier Variation du nombre de stocks dont l'état d'exploitation est connu Variation du nombre de stocks dont l'état d'exploitation est « non surexploité »
Impacts économiques et sociales sur la filière et le territoire	Meilleure utilisation des ressources Synergie et complémentarité avec des dynamiques territoriales et des activités existantes Intégration dans des circuits d'économie circulaire	Nombre de projets de valeur ajoutée, qualité d'utilisation des captures non désirées Nombre de projets d'amélioration de la prise en charge des captures lors du débarquement Nombre de projets de promotion du capital humain	Augmentation de la valeur des produits de la PPC Modes de valorisation des produits de la PPC Représentation et participation aux instances territoriales

	<p>Activités de pêche diversifiées permettant une adaptabilité face à une perturbation d'ordre économique (chute des prix), climatique, politique (réglementation, Brexit), écologique (état du stocks surexploité)</p> <p>Maintien ou création d'emploi dans la filière ou sur le territoire</p>		
--	---	--	--



## **9.6 Proposition d'axes à prendre en compte dans la stratégie pour les petites pêches côtières pour la programmation opérationnelle FEAMP 2021-2027**

La proposition de règlement européen traduit une volonté d'accompagner les techniques de pêche les moins incidentes sur les écosystèmes marins et qui favorisent le lien avec les territoires côtiers. Pour distinguer quels navires répondent à ces critères, l'Union Européenne a établi la définition de la petite pêche côtière. L'ensemble de l'étude a été réalisé autour de cette définition et s'est également intéressé aux populations proches de la PPC.

Il peut alors être intéressant de s'interroger sur les limites des définitions proposées. Ces deux définitions ne prennent pas en compte certaines réalités des territoires, des distinctions d'enjeux et de cohérence entre flottilles. Par exemple, le critère de taille des navires ne permet pas d'inclure les navires de plus de 12 mètres utilisant des engins dormants. Ainsi un fileyeur côtier de 13 mètres n'est considéré dans aucune population, alors que selon certains critères, son activité et les enjeux auxquels il est confronté sont proches de ceux des navires de PPC. Les limites des définitions se sont ressenties dans la réalisation même de l'étude. En effet, l'exercice de caractérisation de la PPC, des populations définies comme proches et des autres segments, a été complexe, autant pour la production des indicateurs, pour l'appropriation par les acteurs consultés et pour l'analyse de la consommation du fonds précédent par type de flottille. Considérer les populations étudiées sans les synergies qui existent entre elles ou bien avec les autres flottilles ne permet pas de rendre compte de la réalité de ces activités en France métropolitaine. Proposer des objectifs sans en tenir compte peut alors être contreproductif, quand leur atteinte dépend également de l'évolution des autres populations. Par exemple, l'atteinte de masse critique suffisante pour créer une dynamique bénéfique à la PPC sur un site portuaire dépend de l'activité des autres flottilles.

Il est alors intéressant d'avoir en tête que des modes de différenciations plus pertinents pourraient être mis en place pour distinguer quelles sont les pêcheries répondant le mieux aux objectifs européens. Des classifications prenant en compte le degré de consommation énergétique des navires, les filières de valorisation et de commercialisation et l'incidence environnementale permettraient d'intégrer réellement l'ensemble des critères. Toutefois, aujourd'hui, aucune méthode généralisable et validée par l'ensemble des acteurs de la filière ne permet de calculer de tels indicateurs sur les différents navires.

La pêche à pied est une activité singulière, peu connue et peu valorisée. Le fait qu'elle ne soit aujourd'hui pas incluse dans la définition de petite pêche côtière est en soit un élément qui souligne la non-consideration de cette activité au niveau européen. Toutefois, cette forme d'exploitation semble répondre à la fois aux objectifs environnementaux et socioéconomiques de l'Union Européenne et des consommateurs. Faire bénéficier la pêche à pied d'un taux d'accompagnement financier préférentiel, comme pour la PPC, semble alors pertinent au regard des investissements demandés, en tenant compte bien-sûr des capacités d'accueil des milieux.

Concernant les opérations en lien avec la valorisation des produits de la mer (qualité des produits, organisation de la prise en charge et de la commercialisation, communication et labellisation), la différenciation des populations est également peu constatée. En effet, il est identifié que la perception du consommateur est encore aujourd'hui liée à l'ensemble de la filière halieutique avec peu de distinction spécifique sur les modes de production. Toute forme d'amélioration de l'image et de la qualité de produits de la mer bénéficie à l'ensemble des productions, y compris celles issues de la PPC. Réciproquement, une mauvaise image des pratiques de pêche peut également impacter la valorisation des produits de la PPC.

Ainsi, les opérateurs de la flottille périphérique et de la pêche à pied peuvent également renvoyer une image qui correspond aux attentes des consommateurs.

Face à l'augmentation et la multiplication des usages en zone côtières, les populations de la PPC et la flottille périphérique font l'objet de différents enjeux communs. Regrouper certaines démarches peut alors permettre de réunir un plus grand nombre d'acteurs économiques, pour représenter la profession et organiser la participation aux formes de gouvernances locales de manière plus cohérente.

Pour ne pas décourager les dynamiques territoriales, les complémentarités et les synergies entre les segments de PPC, des populations proches et celles des autres flottilles sont à prendre en compte dans la stratégie nationale pour la PPC. La mesure DLAL semble alors être très appropriée pour un bon nombre d'objectifs identifiés.

## 10 BIBLIOGRAPHIE

### Études, rapports et notes

ALLAIN G. & BERNARD I., 2016. Les mortalités de moules en 2014 et 2015 vues par les professionnels - Compte-rendu de la phase 1 : synthèse sur l'émergence, la propagation et l'installation des mortalités Armeria, Eurêka Modélisation et CRCBN, 23p.

AFSSA, 2006. Étude des Consommations ALimentaires de produits de la mer et Imprégnation aux éléments traces, PolluantS et Oméga 3 (CALIPSO). Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Institut National de la Recherche Agronomique. Rapport, 162p.

Anonyme. 2020. Évaluation et gestion de la biomasse exploitable en algues de rives, Rapport technique final du projet Biomasse Algues, CRPMEM, 88 p.

ANSES, 2010. Consommation des poissons, mollusques et crustacés : aspects nutritionnels et sanitaires pour l'Homme. Rapport, édition scientifique. 191p.

AUBY N., NEAUD-MASSON N., 2011. Identification des composants d'une substance dénommée localement "liga" se déposant sur certains engins de pêche au large de Saint-Jean-de-Luz. Rapport technique Ifremer.

BARNES D.K.A., GALGANI F., THOMPSON R.C, AND BARLAZ M., 2009. Accumulation and fragmentation of plastic debris in global environments phil. Trans. R. Soc. B3641985–1998 <http://doi.org/10.1098/rstb.2008.0205>

COCHARD M-I., PAUL, C., 2016. Les gisements de moules de l'Est Cotentin. Compte rendu de la prospection 2016 Ifremer - CRPMEM Normandie, 2016.

CRPMEM de Bretagne, 2018. Note d'information du 27/08/2018 à l'attention des professionnels exerçant une activité de pêche à pied, de récolte d'algues de rives ou d'élevage marin.

CRPMEM Nouvelle-Aquitaine, 2019. Note de conjoncture régionale du secteur des pêches maritimes 2018.

CRPMEM PACA, 2012. Filière pêche dans les Bouches-du-Rhône. Présentation du 14 septembre 2012 au Conseil Départemental de Concertation, commission des affaires économiques.

DARS C., DABIN W., DEMARET F., DOREMUS G., MEHEUST E., MENDEZ-FERNANDEZ P., PELTIER H., SPITZ J. & VAN CANNEYT O., 2019. Les échouages de mammifères marins sur le littoral français en 2018. Rapport scientifique de l'Observatoire PELAGIS, La Rochelle Université et CNRS. 39pages.

FRANCEAGRIMER, 2018. Évaluation de l'activité de pêche de loisirs en France métropolitaine (dont la Corse). Enquête de cadrage – novembre / décembre 2017.

FRANCEAGRIMER, 2018. Consommation des produits de la pêche et de l'aquaculture 2017. Données et bilans de FranceAgriMer, septembre 2018.

GUEGEN M., LEMOINE B., VINUESA E., MAIGNAN K., 2018. PECHPROPRE - Préfiguration pour la mise en place d'une filière volontaire de gestion des engins de pêche usagés. Rapport. 128 pages.

HEGRON- MACÉ, MOAL S, THOMAS B., LEFÈVRE T., RAINGUÉ A., BÉLARD I., 2017. Sous-produits et déchets plastiques des filières pêche, conchyliculture et algues en Normandie : potentiels de valorisation en plasturgie. Rapport technique SMEL. 238 pages.

IFREMER, 2015. Qualité du Milieu Marin Littoral Synthèse Nationale de la Surveillance 2013. Edition 2015. IFREMER/ODE/DYNECO/VIGIES/15-07, mars 2015, 75p.

IFREMER, 2018. Bulletin de la Surveillance de la Qualité du Milieu Marin Littoral 2018. Résultats acquis jusqu'en 2018. Ifremer/ODE/LITTORAL/LER/ Laboratoire Environnement Ressources Provence Azur Corse, 104p.

Institut Maritime de Prévention, 2017. Guide de bonnes pratiques pêcheurs à pied – prévenir les risques professionnels.

LOARER Méline, 2013. La pêche à pied professionnelle – Mémento – EAAM 2013

OCAPIAT, 2018. L'emploi à la pêche en 2017. Observatoire prospectif des métiers et des qualifications de la Pêche, note n° 2018/01.

RIMAUD T., AUTHIER M., MEHAUT S., PELTIER H., VAN CANNEYT O., 2019. Rapport final du projet PIC (Analyse de l'utilisation des Pingers à Cétacés pour les activités de pêche des chalutiers pélagiques et des fileyeurs). 42p.

SINAY, 2014. Étude du marché de la coque et des autres coquillages de la pêche à pied professionnelle, rapport final. Rapport pour FranceAgriMer. 42p.

SINAY, 2014. Étude du marché de la coque et des autres coquillages de la pêche à pied professionnelle, boîte à outil – les fiches thématiques. Rapport pour FranceAgriMer. 182p.

VIA AQUA, 2014. Etude d'initiatives potentielles pour les acteurs français de la filière européenne de l'anguille. Rapport pour FranceAgriMer.

#### Sites internet consultés

Atlas des zones de production et de reparcage de coquillages – carte interactive . Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – Office International de l'eau. Consultable sur : <http://www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/classements-sanitaires>

CNPMEM – Communiqué de presse de janvier 2019 : « Les pêcheurs français mobilisés pour éviter les captures accidentelles de mammifères marins ». Consultable sur : <https://www.comite-peches.fr/wp-content/uploads/2019/03/CP-Les-pe%CC%82cheurs-franc%CC%A7ais-et-la-pre%CC%81vention-contre-les-captures-accidentelles.pdf>

CNPMEM – La pêche à pied se dote d'un nouvel outil de télédéclaration. 02/05/2018. Consultable sur : <https://www.comite-peches.fr/peche-a-pied-se-dote-dun-nouvel-outil-de-teledeclaration/>

CNPMEM - Projet LICADO : premiers tests des nouveaux pingers prévus cet hiver. 03/02/2020. Consultable sur : <https://www.comite-peches.fr/premiers-tests-projet-licado/>

France 3 Hauts-de-France - Baie de Somme : 80 % des coques sont mortes, une bactérie suspectée. 05/07/2018. Consultable sur : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/somme/baie-somme-80-coques-sont-mortes-bacterie-suspectee-1507103.html>

GEMEL – Nos activités – Couteaux. <http://www.gemel.org/nos-activites/couteaux>

Gest'eau - Le SAGE, un outil de planification locale de l'eau. 12/02/2020. Consultable sur : <https://www.gesteau.fr/presentation/sage>

Ifremer. Y-a-t-il des parasites dans les poissons que nous consommons ? 04/09/2012. Consultable sur : <https://wwwz.ifremer.fr/peche/FAQ/FAQ/Y-a-t-il-des-parasites-dans-les-poissons-que-nous-consommons>

Le Marin, 26/08/2013. Asmer : l'association veut donner un avenir à la pêche à pied. Consultable sur : <https://lemarin.ouest-france.fr/articles/detail/items/asmer-lassociation-veut-donner-un-avenir-a-la-peche-a-pied.html>

Le Marin, 07/03/2014. Près de 10 000 pêcheurs à pied professionnels en Europe. Consultable sur : <https://lemarin.ouest-france.fr/articles/detail/items/pres-de-10-000-pecheurs-a-pieds-professionnels-en-europe.html>

Le Marin, 27 septembre 2019. Reportage en Occitanie – le plan de gestion du chalutage bouscule toute le secteur de la pêche. Consultable sur : [http://lesplusdumarin.lemarin.fr/reportage-en-occitanie-2/#Le\\_plan\\_europeen\\_de\\_gestion\\_du\\_chalutage\\_bouscule\\_tout\\_le\\_secteur\\_de\\_la\\_peche](http://lesplusdumarin.lemarin.fr/reportage-en-occitanie-2/#Le_plan_europeen_de_gestion_du_chalutage_bouscule_tout_le_secteur_de_la_peche)

Le Marin, 11 juin 2020. Des filets de pêche connectés déployés en Méditerranée et outre-mer. 08/06/2020. Consultable sur : <https://lemarin.ouest-france.fr/secteurs-activites/environnement/36745-des-filets-de-peche-connectes-deployes-en-mediterranee-et>

Le Monde, 4 mars 2019. Hécatombe de dauphins sur le littoral atlantique. Consultable sur : [https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/03/04/hecatombe-de-dauphins-sur-le-littoral-atlantique\\_5430982\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/03/04/hecatombe-de-dauphins-sur-le-littoral-atlantique_5430982_3244.html)

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Le parasitisme des produits de la pêche, qu'est-ce que c'est ? 13/08/2018. Consultable sur : <https://agriculture.gouv.fr/le-parasitisme-des-produits-de-la-peche-quest-ce-que-cest>

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Ministère de la Transition écologique et solidaire – Communiqué de presse du 06 mars 2019 : Limiter les captures accidentelles de petits cétacés en Atlantique : des premières mesures mises en place cet hiver et un travail qui doit se poursuivre. Consultable sur : <https://agriculture.gouv.fr/mobilisation-du-gouvernement-pour-limiter-les-captures-accidentelles-de-petits-cetaces>

L'Observatoire des Énergies de la Mer. <https://merenergies.fr/>

Observatoire National de la Mer et du Littoral. <https://www.onml.fr>

Produits de la mer. Maîtriser le parasitisme dans la filière. 09/11/2018. Consultable sur <https://pdm-seafoodmag.com/lactualite/detail/items/maitriser-le-parasitisme-dans-la-filiere.html>

Université de Bordeaux – Des filets de pêche nouvelle génération. 29/03/2019. Consultable sur : <https://www.u-bordeaux.fr/Actualites/De-la-recherche/Des-filets-de-peche-nouvelle-generation>

## Textes réglementaires

Arrêté du 15 janvier 2018 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2012 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins (pour une espèce donnée ou pour une zone géographique donnée) effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir.

Arrêté du 29 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2012 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins (pour une espèce donnée ou pour une zone géographique donnée) effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir.

Arrêté du 6 septembre 2018 portant modification de l'arrêté du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection.

Arrêté préfectoral modificatif 2014-9311 du 16 juin 2014 modifiant l'arrêté préfectoral 2013-7456 du 21 octobre 2013 réglementant la pêche maritime de loisir pratiquée à pied en Bretagne.

Arrêté préfectoral R93-2020-04-06-001 du 6 avril 2020 portant encadrement des activités de pêche maritime professionnelle et de loisir des bivalves fouisseurs sur le littoral de l'étang de Berre et hors des limites administratives du Grand Port Maritime de Marseille.

Décret n°2001-426 du 11 mai 2001 réglementant l'exercice de la pêche maritime à pied à titre professionnel.

Décret n° 2002-1160 du 12 septembre 2002 modifiant le décret n° 92-335 du 30 mars 1992 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que des comités régionaux et locaux des pêches maritimes et des élevages marins et le décret n° 92-376 du 1er avril 1992 fixant les modalités d'organisation et de tenue des consultations électorales prévues à l'article 4 de la loi n° 91-411 du 2 mai 1991

Décret n°2011-776 du 28 juin 2011 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que des comités régionaux, départementaux et interdépartementaux des pêches maritimes et des élevages marins.

Instruction technique DGAL/SDSSA/2019-220 du 20/03/2019 relative à la maîtrise du risque parasitaire dans les produits de la mer et d'eau douce.

Note de la DIRM Méditerranée : Contenu du Plan de gestion pluriannuel pour les pêcheries démersales en Méditerranée occidentale WEST MED (situation au 28 novembre 2019).

Plan de gestion anguille de la France, volet national. Ministère de l'Ecologie, de l'Energie du Développement Durable et de la Mer, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, ONEMA. 3 février 2010.

RÈGLEMENT (CE) N° 854/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine.

RÈGLEMENT (UE) No 1379/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 11 décembre 2013 portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture, modifiant les règlements (CE) no 1184/2006 et (CE) no 1224/2009 du Conseil et abrogeant le règlement (CE) no 104/2000 du Conseil

RÈGLEMENT (UE) No1380/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche, modifiant les règlements (CE) no1954/2003 et (CE) no1224/2009 du Conseil et abrogeant les règlements (CE) no2371/2002 et (CE) no639/2004 du Conseil et la décision 2004/585/CE du Conseil

RÈGLEMENT (UE) 2019/1241 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la conservation des ressources halieutiques et à la protection des écosystèmes marins par des mesures techniques, modifiant les règlements (CE) n°2019/2006 et (CE) n°1224/2009 du Conseil et les règlements (UE) n°1380/2013, (UE) 2016/1139, (UE) 2018/973, (UE) 2019/472 et (UE) 2019/1022 du Parlement européen et du Conseil, et abrogeant les règlements (CE) n°894/97, (CE) n°850/98, (CE) n°2549/2000, (CE) n°254/2002, (CE) n°812/2004 et (CE) n°2187/2005 du Conseil.

## 11 ANNEXES

### Annexe 1 : Liste des engins couverts par la définition « FEAMP 2021 - 2027 » de la flotte périphérique

Code engin	Libellé de l'engin	Catégorie d'engin principal	Inclus dans la définition FEAMP
BTF	Engins a appâts vivants	Arts dormants	oui
CTB	Chalut de fond pour crustacés	Chaluts	non
DHB	Dragues à main manœuvrées à partir du bateau	Dragues	non
DHS	Dragues à main manœuvrées à partir du rivage	Dragues	non
DR	Dragues (non spécifiés)	Dragues	non
DRB	Dragues remorquées par bateau	Dragues	non
DRH	Dragues à main	Dragues	non
DRH	Dragues à main	Dragues	non
FAG	Balais, Fagots	Pièges	oui
FAR	Pièges aériens	Pièges	oui
FCN	Eperriers	PAP	élargie
FDV	Apnée	Plongée	oui
FG	Autres engins retombants (non spécifiés)	Arts dormants	oui
FID	Pelle, fourche et assimile (dont cuillère, fourchette, binette)	PAP	élargie
FIE	Couteau et assimile (dont faux, faucillon a panier, ciseaux, serpette, triangle, détroqueur)	PAP	élargie
FIT	Autres outils a main (dont pompe, baleine, piolet, marteau, burin, coupe gazon, pointe et carrelet)	PAP	élargie
FIX	Pièges (non spécifiés)	Pièges	oui
FOO	Pêche à pied	PAP	élargie
FPN	Filets pièges fixes non couverts	Filets	oui

Code engin	Libellé de l'engin	Catégorie d'engin principal	Inclus dans la définition FEAMP
FPO	Nasses (casiers non spécifiques)	Pièges	oui
FSN	Filets à l'étagage (diabes)	Filets	oui
FWR	Barrages, parcs, bordigues etc...	Pièges	oui
FYK	Verveux	Pièges	oui
GEN	Filets maillants et filets emmêlant (non spécifiés)	Filets	oui
GES	Tamis	Chaluts	non
GN	Filets maillants (non spécifiés)	Filets	oui
GNC	Filets maillants encerclant	Filets	oui
GND	Filets maillants dérivants (filets dérivants)	Filets	oui
GNE	Filets flottants (maillants cales)	Filets	oui
GNF	Filets maillants fixes (sur perches)	Filets	oui
GNS	Filets maillants cales (ancres, filets maillants de fond à une nappe)	Filets	oui
GTN	Trémails et filets maillants combines	Trémails	oui
GTR	Trémails	Trémails	oui
HAR	Harpons	Arts dormants	oui
HES	Haveneaux, épuisettes, salabardes	PAP	élargie
HMD	Dragues mécanisées	Dragues	non
HMP	Pompes	PAP	élargie
HMS	Scoubidou	Dragues	non
HMX	Engins de récolte (non spécifiés)	Inconnus	oui
HRK	Râteau et assimilés (dont gaffe, raballe, frelotte, main de fer et râteau à coiffe)	PAP	élargie
LA	Filets tournants sans coulisse (filet lamparo)	Filets	oui
LH	Lignes à main	Lignes	oui

Code engin	Libellé de l'engin	Catégorie d'engin principal	Inclus dans la définition FEAMP
LHJ	Jigs (ligne à main ou avec canne)	Lignes	oui
LHM	Lignes à main et lignes avec cannes (mécanisées)	Lignes	oui
LHP	Lignes à main et lignes avec cannes (manœuvrées à la main)	Lignes	oui
LL	Palangres (non spécifiées)	Palangres	oui
LLD	Palangres dérivantes	Palangres	oui
LLF	Palangres calées flottantes	Palangres	oui
LLS	Palangres calées (fixes)	Palangres	oui
LN	Filets soulevés (non spécifiés)	Filets	oui
LNB	Filets soulevés manœuvres du bateau	Filets	oui
LNP	Filets soulevés portatifs	Filets	oui
LNS	Filets soulevés fixes manœuvres du rivage	Filets	oui
LSP	Lignes calées (avec ou sans canne)	Lignes	oui
LTF	Lignes trainantes de fond	Lignes	oui
LTL	Lignes de traine	Lignes	oui
LTP	Lignes de traine profondes	Lignes	oui
LTS	Lignes de traine de surface	Lignes	oui
LVD	Palangres verticales dérivantes	Palangres	oui
LVS	Palangres verticales de fond	Palangres	oui
LX	Hameçons et lignes (non spécifiés)	Lignes	oui
MIS	Divers engins de pêche	Inconnus	oui
NK	Engins de pêche inconnus ou non spécifiés	Inconnus	oui
NO	Pas d'engin	Arts dormants	oui
OFG	Autres engins fixes et autres (autres arts dormants)	Arts dormants	oui



Code engin	Libellé de l'engin	Catégorie d'engin principal	Inclus dans la définition FEAMP
OT	Chaluts à panneaux (non spécifiés)	Chaluts	non
OTB	Chaluts de fond à panneaux	Chaluts	non
OTG	Autres engins remorques (autres arts trainants)	Arts trainants	non
OTM	Chaluts pélagiques a panneaux	Chaluts	non
OTT	Chaluts jumeaux à panneaux	Chaluts	non
PRE	Charter de pêche récréative (lignes et palangres)	Loisir	non
PS	Filets tournants avec coulisse (sennes coulissantes)	Sennes	non
PS1	Sennes (à poche) manœuvrées par un bateau	Sennes	non
PS2	Sennes (à poche) manœuvrées par deux bateaux	Sennes	non
PT	Chaluts bœufs (non spécifiés)	Chaluts	non
PTB	Chaluts bœufs de fond	Chaluts	non
PTM	Chaluts bœufs pélagiques	Chaluts	non
PTT	Chaluts jumeaux bœufs de fond	Chaluts	non
RG	Engins de pêche récréative	Loisir	non
SB	Sennes de plage	Sennes	non
SDN	Sennes danoises (mouillées)	Sennes	non
SDV	Plongée sous-marine	Plongée	oui
SPR	Sennes manœuvrées par deux bateaux	Sennes	non
SSC	Sennes écossaises (volantes)	Sennes	non
SV	Sennes halées a bord	Sennes	non
SX	Sennes (non spécifiées)	Sennes	non
TB	Chaluts de fond (non spécifiée)	Chaluts	non
TBB	Chaluts à perche	Chaluts	non

Code engin	Libellé de l'engin	Catégorie d'engin principal	Inclus dans la définition FEAMP
TBN	Chaluts à langoustines	Chaluts	non
TBS	Chaluts à crevettes (fond)	Chaluts	non
TM	Chaluts pélagiques (non spécifiés)	Chaluts	non
TMB	Gangui	Chaluts	non
TMS	Chaluts à crevettes (mi- profondeur)	Chaluts	non
TX	Autres chaluts (non spécifiés)	Chaluts	non

## Annexe 2: Présentation des éléments de résultats de l'étape 1 de l'étude

Cette phase de terrain est synthétisée par les tableaux suivants. Au total, la consultation des acteurs des régions littorales et des institutions nationales s'est réalisée au travers de 43 entretiens individuels et 8 ateliers de travail collectifs.

Tableau 166 : Bilan des consultations par entretiens individuels

Région	Nombre total acteurs identifiés	Nombre acteurs clés identifiés	Entretiens réalisés en présentiel	Entretiens réalisés par téléphone	Consultation via le formulaire en ligne	Total entretiens réalisés
Aquitaine	26	7	2	4		6
Bretagne	41	8	1	5		6
Corse	8	2		1		1
Hauts-de-France	12	4	7	2	2	11
Île-de-France	19	3		2		2
Occitanie	10	4	6			6
Normandie	18	5	3			3
PACA	5	3	5			5
Pays-de-la-Loire	15	5	3			3
<b>Total</b>	<b>154</b>	<b>41</b>	<b>27</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>43</b>

Tableau 167 : Bilan des consultations par ateliers de travail régionaux

Région	Date	Lieux	Nombre de participants
Aquitaine	02/12/19	Bordeaux- délégation régionale FranceAgriMer	7
Bretagne	09/12/19	Rennes- CRPMEM de Bretagne	14
Corse	23/01/20	Visioconférence	5
Hauts-de-France	29/11/19	Boulogne – CRPMEM des Hauts-de-France	8
Occitanie	27/11/19	Sète – CRPMEM d'Occitanie	10
Normandie	10/12/19	Caen – délégation régionale FranceAgriMer	3
PACA	02/12/19	Marseille – CRPMEM PACA	3
Pays-de-la-Loire	06/12/19	Saint-Herblain – Bureau Véritas	12

Tableau 168 : Effectifs des navires composant la population périphérique d'après le croisement des données SACROIS (2018) et « Flotte active » (2019), sur la base de la définition FEAMP

Régions	Nombre de navires	Comparaison à la flotte périphérique métropolitaine	Comparaison à la flotte nationale, tous segments confondus	Comparaison à la flotte métropolitaine, tous segments confondus
flotte périphérique (métropole)	676	100 %	11 %	16 %
Bretagne	268	39,6 %	4,4 %	6,5 %
Pays de la Loire	134	19,8 %	2,2 %	3,2 %
Nouvelle-Aquitaine	123	18,2 %	2,0 %	3,0 %
Normandie	90	13,3 %	1,5 %	2,2 %
PACA	25	3,7 %	0,4 %	0,6 %
Occitanie	19	2,8 %	0,3 %	0,5 %
Hauts-de-France	15	2,2 %	0,2 %	0,4 %
Corse	2	0,3 %	0,0 %	0,0 %

**Annexe 3 : Synthèse des enjeux caractérisés pour la population proche à la petite pêche côtière, par région**

**Tableau 169 : Synthèse des enjeux caractérisés pour les populations proches à la petite pêche côtière en Région Hauts de France**

Thématiques	Hauts-de-France	
	Caractéristiques régionales	Enjeux principaux caractérisés
<b>Navires répondant à la définition du périmètre proche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 navires</li> <li>- Fileyeurs &gt;15m ciblant la sole et la plie</li> <li>- Stock exploité de sole en mauvais état</li> <li>- Petits chalutiers ciblant la crevette grise</li> <li>- Senne : problème de cohabitation dans les 12 milles</li> <li>- Pêche estuarienne : civelle et crevette grise</li> <li>- Espace côtier très contraint, limitrophe, partagés avec de nombreuses autres activités et navires d'autres nationalités</li> <li>- Complémentarité des activités de pêche et de transformation</li> <li>- Grand port de Calais tire les investissements portuaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'équipement des ports de débarquement pour y encourager et maintenir la complémentarité</li> <li>- Renforcer la qualité des produits débarqués, améliorer leur image et développer de nouveaux marchés pour accroître la valorisation des produits et s'adapter à l'évolution de la demande</li> <li>- Améliorer la connaissance des activités et des interactions en bande côtière pour objectiver les démarches de planification maritime</li> <li>- Renforcer les capacités de communication de la flotte périphérique</li> <li>- Enjeu spécifique de l'anguille</li> </ul>
<b>Navires de conchyliculture-petite pêche</b>	Non concernée	
<b>Pêche à pied</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 310 permis délivrés en 2019</li> <li>- 1039 licences gérées régionalement (campagne 2018/2019)</li> <li>- Coques – vers marins – moules – végétaux marins</li> <li>- Baie de Somme principalement</li> <li>- Tensions fortes sur les gisements avec la présence de pêche de loisir</li> <li>- 2 gardes-jurés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances et le suivi de l'activité, des ressources et du milieu pour garantir une visibilité et une pérennité nécessaires aux entreprises</li> <li>- Valoriser l'image du métier et des produits pour en augmenter la reconnaissance et susciter les vocations</li> <li>- Accompagner la formation et l'équipement des professionnels pour leur garantir des conditions d'exploitation pérennes</li> </ul>

**Tableau 170 : Synthèse des enjeux caractérisés pour les populations proches à la petite pêche côtière en Normandie**

Thématiques	Normandie	
	Caractéristiques régionales	Enjeux principaux caractérisés
<b>Navires répondant à la définition du périmètre proche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 90 navires</li> <li>- Bonne dynamique d'installation et renouvellement récent d'une partie de la flottille (navires de +20m)</li> <li>- Dragueurs à coquilles Saint-Jacques</li> <li>- Chalutiers de fond ciblant les poissons plats</li> <li>- Chalutiers pélagiques ciblant le maquereau</li> <li>- Pas de problème sur le stock de sole</li> <li>- Chiffre d'affaires des navires repose sur très peu d'espèces dont au moins une espèce de coquillage</li> <li>- Démarches de labellisation et d'identification des produits nombreuses</li> <li>- Beaucoup de ports disséminés sur un long littoral</li> <li>- Particularité de la baie de Granville et des accords de pêche entre la Normandie, la Bretagne et les Etats de Jersey</li> <li>- Activité d'extraction de granulats marins et projets d'énergies marines renouvelables dans la bande des 12 milles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'équipement des ports de débarquement pour y encourager et maintenir la complémentarité</li> <li>- Renforcer la qualité des produits débarqués, améliorer leur image et développer de nouveaux marchés pour accroître la valorisation des produits et s'adapter à l'évolution de la demande</li> <li>- Accompagner les pêcheries dans leur adaptation aux modifications de l'environnement marin</li> <li>- Améliorer la connaissance des activités et des interactions en bande côtière pour objectiver les démarches de planification maritime</li> <li>- Améliorer la connaissance et la communication sur la dégradation de la qualité des eaux côtières et son impact sur les activités de pêche</li> <li>- Renforcer les capacités de communication de la flotte périphérique</li> </ul>
<b>Navires de conchyliculture-petite pêche</b>	Non concernée	
<b>Pêche à pied</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 117 permis délivrés en 2019</li> <li>- 665 licences gérées régionalement (campagne 2019/2020)</li> <li>- Coques – palourdes</li> <li>- Baie des Veys et baie du Mont-Saint-Michel principalement</li> <li>- Tensions fortes sur les gisements avec la présence de pêche de loisir</li> <li>- 2 gardes-jurés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances et le suivi de l'activité, des ressources et du milieu pour garantir une visibilité et une pérennité nécessaires aux entreprises</li> <li>- Valoriser l'image du métier et des produits pour en augmenter la reconnaissance et susciter les vocations</li> <li>- Accompagner la formation et l'équipement des professionnels pour leur garantir des conditions d'exploitation pérennes</li> </ul>

**Tableau 171 : Synthèse des enjeux caractérisés pour les populations proches à la petite pêche côtière en Bretagne**

Thématiques	Bretagne	
	Caractéristiques régionales	Enjeux principaux caractérisés
<b>Navires répondant à la définition du périmètre proche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 268 navires</li> <li>- Dragueurs à coquille Saint-Jacques</li> <li>- Chalutiers côtiers, régimes de dérogations pour exercer dans la bande des 3 milles</li> <li>- Chalutiers à langoustine particulièrement préoccupés par le renouvellement des navires</li> <li>- Zones de pêche très proches de la côte et marées très courtes : peu de dépendance au carburant</li> <li>- Espace côtier très convoité pour de multiples usages : cohabitation entre métiers de la pêche, extractions de granulats marins, EMR, pêche plaisance sur certaines espèces</li> <li>- Problème d'incompatibilité des usages particulièrement avec les arts traînants</li> <li>- Grand linéaire de côte, grande diversité des métiers, des produits et des pratiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'équipement des ports de débarquement pour y encourager et maintenir la complémentarité</li> <li>- Renforcer la qualité des produits débarqués, améliorer leur image et développer de nouveaux marchés pour accroître la valorisation des produits et s'adapter à l'évolution de la demande</li> <li>- Accompagner la formation, la recherche d'emploi et le recrutement pour pallier le manque de main d'œuvre</li> <li>- Accompagner les pêcheries dans leur adaptation au changement climatique et aux modifications de l'environnement marin</li> <li>- Améliorer la connaissance des activités et des interactions en bande côtière pour objectiver les démarches de planification maritime</li> <li>- Améliorer la connaissance et la communication sur la dégradation de la qualité des eaux côtières et son impact sur les activités de pêche</li> <li>- Renforcer les capacités de communication de la flotte périphérique</li> </ul>
<b>Navires de conchyliculture-petite pêche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 16 navires immatriculés en 2019, dont 15 dans un quartier maritime du Morbihan</li> <li>- 46 marins recensés en 2017</li> <li>- Pluriactivité qui permet aux entreprises conchylicoles du Golfe du Morbihan une diversité des revenus (élevage, vente en direct, dégustation, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun enjeu caractérisé pour cette région</li> </ul>
<b>Pêche à pied</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 256 permis délivrés en 2019</li> <li>- Coques – palourdes – tellines</li> <li>- Baie du Mont-Saint-Michel, estuaire de la Rance, Locquirec, petite mer de Gâvre principalement</li> <li>- 4 gardes-jurés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances et le suivi de l'activité, des ressources et du milieu pour garantir une visibilité et une pérennité nécessaires aux entreprises</li> <li>- Valoriser l'image du métier et des produits pour en augmenter la reconnaissance et susciter les vocations</li> <li>- Accompagner la formation et l'équipement des professionnels pour leur garantir des conditions d'exploitation pérennes</li> </ul>

**Tableau 172 : Synthèse des enjeux caractérisés pour les populations proches à la petite pêche côtière en Pays de La Loire**

Thématiques	Pays de la Loire	
	Caractéristiques régionales	Enjeux principaux caractérisés
<b>Navires répondant à la définition du périmètre proche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 134 navires</li> <li>- Tamis à civelle</li> <li>- Nombreux métiers pratiqués donc forte diversité des apports</li> <li>- Forte proportion des débarquements sont vendus sous criée</li> <li>- Nombreux points de débarquements mais linéaire côtier moins important que pour certaines régions</li> <li>- Espace côtier très convoité pour de multiples usages : cohabitation entre métiers de la pêche, extractions de granulats marins, EMR, pêche plaisance sur certaines espèces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'équipement des ports de débarquement pour y encourager et maintenir la complémentarité</li> <li>- Encourager l'innovation et l'anticipation pour lutter contre le parasitisme</li> <li>- Encourager les études participatives visant à objectiver et à limiter les captures accidentelles</li> <li>- Améliorer la connaissance et la communication sur la dégradation de la qualité des eaux côtières et son impact sur les activités de pêche</li> <li>- Améliorer la connaissance des activités et des interactions en bande côtière pour objectiver les démarches de planification maritime</li> <li>- Renforcer les capacités de communication de la flotte périphérique</li> <li>- Enjeu spécifique de l'anguille</li> </ul>
<b>Navires de conchyliculture-petite pêche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 47 navires en 2019</li> <li>- Tous immatriculés au quartier maritime de Noirmoutier</li> <li>- 66 marins recensés en 2017</li> <li>- Pluriactivité qui permet aux entreprises conchylicoles une diversité des revenus (élevage, vente en direct, dégustation, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun enjeu caractérisé pour cette région</li> </ul>
<b>Pêche à pied</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 232 permis délivrés en 2019</li> <li>- 1048 licences gérées régionalement (campagne 2019/2020)</li> <li>- Coques – palourdes – moules – huîtres creuses</li> <li>- Baie de Bourgneuf et La Baule principalement</li> <li>- Tensions fortes sur les gisements avec la présence de pêche de loisir</li> <li>- 4 gardes-jurés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances et le suivi de l'activité, des ressources et du milieu pour garantir une visibilité et une pérennité nécessaires aux entreprises</li> <li>- Valoriser l'image du métier et des produits pour en augmenter la reconnaissance et susciter les vocations</li> <li>- Accompagner la formation et l'équipement des professionnels pour leur garantir des conditions d'exploitation pérennes</li> </ul>



**Tableau 173 : Synthèse des enjeux caractérisés pour les populations proches à la petite pêche côtière en Nouvelle Aquitaine**

Thématiques	Nouvelle Aquitaine	
	Caractéristiques régionales	Enjeux principaux caractérisés
<b>Navires répondant à la définition du périmètre proche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 123 navires</li> <li>- Tamis à civelle</li> <li>- Chalut de fond à céteau</li> <li>- Chaluts de fond à céphalopodes</li> <li>- Drague aux algues rouges (gelidium)</li> <li>- Drague à coquille Saint-Jacques</li> <li>- Grande dépendance à la bande côtière, aux bassins et aux estuaires : interactions fortes avec les autres usages sans possibilité de report</li> <li>- Problématique captures accidentelles et image du métier forte</li> <li>- Grand linéaire de côte, offrant des caractéristiques topographiques et des possibilités de captures très diversifiées (proximité du plateau continental, bassins, estuaires, etc.)</li> <li>- Espace côtier très contraint, limitrophe, partagés avec de nombreuses autres activités et navires d'autres nationalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'équipement des ports de débarquement pour y encourager et maintenir la complémentarité</li> <li>- Renforcer la qualité des produits débarqués, améliorer leur image et développer de nouveaux marchés pour accroître la valorisation des produits et s'adapter à l'évolution de la demande</li> <li>- Accompagner la formation, la recherche d'emploi et le recrutement pour pallier le manque de main d'œuvre</li> <li>- Encourager l'innovation et l'anticipation pour lutter contre le parasitisme</li> <li>- Encourager les études participatives visant à objectiver et à limiter les captures accidentelles</li> <li>- Améliorer la connaissance et la communication sur la dégradation de la qualité des eaux côtières et son impact sur les activités de pêche</li> <li>- Améliorer la connaissance des activités et des interactions en bande côtière pour objectiver les démarches de planification maritime</li> <li>- Enjeu spécifique de l'anguille</li> </ul>
<b>Navires de conchyliculture-petite pêche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 115 navires en 2019</li> <li>- dont 109 dans le bassin d'Arcachon</li> <li>- dont 24 ont une licence de pêche</li> <li>- 213 marins recensés en 2017</li> <li>- Pluriactivité qui permet aux entreprises conchylicoles du bassin d'Arcachon une diversité des revenus (élevage, vente en direct, dégustation, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun enjeu caractérisé pour cette région</li> </ul>
<b>Pêche à pied</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 153 permis délivrés en 2019</li> <li>- 241 licences gérées régionalement (campagne 2019/2020)</li> <li>- 38 navires de transport utilisés dans le cadre de l'activité de pêche à pied</li> <li>- Coques, palourdes et vers pour appâts principalement</li> <li>- Charente-Maritime et Bassin d'Arcachon principalement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances et le suivi de l'activité, des ressources et du milieu pour garantir une visibilité et une pérennité nécessaires aux entreprises</li> <li>- Valoriser l'image du métier et des produits pour en augmenter la reconnaissance et susciter les vocations</li> <li>- Accompagner la formation et l'équipement des professionnels pour leur garantir des conditions d'exploitation pérennes</li> </ul>

**Tableau 174 : Synthèse des enjeux caractérisés pour les populations proches à la petite pêche côtière en Occitanie**

Thématiques	Occitanie	
	Caractéristiques régionales	Enjeux principaux caractérisés
<b>Navires répondant à la définition du périmètre proche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 19 navires</li> <li>- Dragues à escargot</li> <li>- Sennes coulissantes à petits pélagiques</li> <li>- Pêche en étang, en estuaire et à la côte</li> <li>- Grande diversité des espèces débarquées</li> <li>- Espace côtier très contraint, limitrophe, partagés avec de nombreuses autres activités et navires d'autres nationalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la qualité des produits débarqués, améliorer leur image et développer de nouveaux marchés pour accroître la valorisation des produits et s'adapter à l'évolution de la demande</li> <li>- Accompagner les pêcheries dans leur adaptation au changement climatique et aux modifications de l'environnement marin</li> <li>- Améliorer la connaissance et la communication sur la dégradation de la qualité des eaux côtières et son impact sur les activités de pêche</li> <li>- Améliorer la connaissance des activités et des interactions en bande côtière pour objectiver les démarches de planification maritime</li> <li>- Enjeu spécifique de l'anguille</li> </ul>
<b>Navires de conchyliculture-petite pêche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 83 navires immatriculés en 2019</li> <li>- Tous immatriculés au quartier maritime de Sète</li> <li>- 152 marins recensés en 2017</li> <li>- Pluriactivité qui permet aux entreprises conchylicoles de l'étang de Thau une diversité des revenus (élevage, vente en direct, dégustation, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun enjeu caractérisé pour cette région</li> </ul>
<b>Pêche à pied</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 103 permis délivrés en 2019</li> <li>- 79 licences gérées régionalement (campagne 2019/2020)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances et le suivi de l'activité, des ressources et du milieu pour garantir une visibilité et une pérennité nécessaires aux entreprises</li> <li>- Valoriser l'image du métier et des produits pour en augmenter la reconnaissance et susciter les vocations</li> <li>- Accompagner la formation et l'équipement des professionnels pour leur garantir des conditions d'exploitation pérennes</li> </ul>

**Tableau 175 : Synthèse des enjeux caractérisés pour les populations proches à la petite pêche côtière en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Thématiques	Provence-Alpes-Côte d'Azur	
	Caractéristiques régionales	Enjeux principaux caractérisés
<b>Navires répondant à la définition du périmètre proche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 navires</li> <li>- Navires plus âgés et plus petits que la moyenne métropolitaine</li> <li>- Guanguis à poissons</li> <li>- Dragues à escargot</li> <li>- Sennes coulissantes à petits pélagiques</li> <li>- Sites de débarquements mais plus de criées depuis - Verveux à anguille</li> <li>- Deux ports principaux, Marseille et Port-de-Bouc</li> <li>- Espace côtier très contraint, limitrophe, partagés avec de nombreuses autres activités (zones militaires et zones industrielles notamment), trafic maritime très important</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'équipement des ports de débarquement pour y encourager et maintenir la complémentarité</li> <li>- Renforcer la qualité des produits débarqués, améliorer leur image et développer de nouveaux marchés pour accroître la valorisation des produits et s'adapter à l'évolution de la demande</li> <li>- Innover sur les matériaux des engins et sur les filières de traitement des déchets</li> <li>- Accompagner les pêcheries dans leur adaptation au changement climatique et aux modifications de l'environnement marin</li> <li>- Améliorer la connaissance et la communication sur la dégradation de la qualité des eaux côtières et son impact sur les activités de pêche</li> <li>- Améliorer la connaissance des activités et des interactions en bande côtière pour objectiver les démarches de planification maritime</li> <li>- Enjeu spécifique de l'anguille</li> </ul>
<b>Navires de conchyliculture-petite pêche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 18 navires immatriculés en 2019</li> <li>- 32 marins recensés en 2017</li> <li>- Pluriactivité qui permet aux entreprises conchylicoles de l'étang de Berre une diversité des revenus (élevage, vente en direct, dégustation, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun enjeu caractérisé pour cette région</li> </ul>
<b>Pêche à pied</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 112 permis délivrés en 2019</li> <li>- 164 licences gérées régionalement (campagne 2018/2019)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances et le suivi de l'activité, des ressources et du milieu pour garantir une visibilité et une pérennité nécessaires aux entreprises</li> <li>- Valoriser l'image du métier et des produits pour en augmenter la reconnaissance et susciter les vocations</li> <li>- Accompagner la formation et l'équipement des professionnels pour leur garantir des conditions d'exploitation pérennes</li> </ul>

**Tableau 176 : Synthèse des enjeux caractérisés pour les populations proches à la petite pêche côtière en Corse**

Thématiques	Corse	
	Caractéristiques régionales	Enjeux principaux caractérisés
<b>Navires répondant à la définition du périmètre proche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 navires</li> <li>- Navires plus puissants et plus jeunes que les navires des autres régions méditerranéennes</li> <li>- Sennes à petits pélagiques principalement</li> <li>- Exportations faibles, circuits de commercialisation courts</li> </ul>	Pas d'enjeux spécifiquement dégagés pour la flotte de pêche périphérique de cette région (effectif de la flotte périphérique corse : 2 navires).
<b>Navires de conchyliculture-petite pêche</b>	Non concernée	
<b>Pêche à pied</b>	Non concernée	

### Annexe 3 : Présentation des axes stratégiques et des objectifs proposés pour les petites pêches côtières

#### Axe 1 : Qualité des produits de la PPC, de leur mise en vente et de leur valorisation

#### **Axe 1 : Qualité des produits de la PPC, de leur mise en vente et de leur valorisation**

**Enjeux :** La polyvalence des métiers pratiqués par les activités de la petite pêche côtière engendre une grande diversité dans les apports. Toutefois, certaines de ces productions sont encore aujourd'hui trop peu valorisées, ou méconnues des consommateurs. L'amélioration de leur qualité et des modes de mises en vente sont à encourager afin de garantir des revenus plus importants pour les pêcheurs liés à la valorisation de leurs productions. La nature des activités de la PPC et son lien avec le territoire lui garantissent une image cohérente avec les attentes sociétales des consommateurs ; ainsi, la communication sur les modes de production et la différenciation sur les espèces peut également permettre d'améliorer la valorisation des produits.

Enjeux identifiés par l'action 2 :

- Renforcer les compétences techniques et théoriques des acteurs de la production et de la commercialisation pour améliorer la qualité des produits de la PPC mis en vente.
- Améliorer et structurer la mise en vente des produits de la PPC pour augmenter leur valorisation.
- Pallier la dissémination des activités de PPC sur le territoire tout en conservant le maillage territorial, en équipant les ports de structures collectives.
- Encadrer et accompagner la vente directe des produits de la PPC pour en améliorer la traçabilité et la sécurité sanitaire.
- Doter la PPC d'un pouvoir de communication sur les métiers, les emplois, les problématiques qui lui sont spécifiques.
- Améliorer le suivi des pêcheries et des espèces exploitées pour donner du poids et de la visibilité à la PPC.

#### **Objectif 1.1 : Améliorer la qualité des produits de la PPC**

Cet objectif cherche à renforcer les compétences techniques et théoriques (savoir-faire) des acteurs de la production et de la commercialisation pour améliorer la qualité des produits de la PPC mis en vente. Le but étant d'améliorer le revenu des pêcheurs en augmentant la valeur ajoutée et la qualité des produits de la PPC.

**Niveau de priorisation national retenu : Très important**

Eléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux majeurs de la filière sur l'ensemble des régions (sauf la Corse)
- Cadre réglementaire européen : enjeu identifié
- Coût financier : types d'investissements moyens mais nombreux à prévoir

**Articulation proposition de la commission européenne COM (2018)390 :** Article 15(c) : renforcement de la chaîne de valeur du secteur et promotion des stratégies de commercialisation

**Eléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 :** Mesure 42 : Valeur ajoutée, qualité des produits et utilisation des captures non désirées - Mesure 43 : Port de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris

**Actions soutenues :**

Volet 1 : Amélioration de la qualité, des perspectives de conservation et de valorisation des captures à bord des navires

Volet 2 : Amélioration de la prise en charge des débarquements à terre

Volet 3 : Amélioration de la valorisation par la transformation des produits de la PPC

Volet 4 : Etudes et formation

**Exemples d'opérations éligibles :**

- Investissements et entretien du matériel à bord dédié à l'amélioration de la qualité, de la conservation et de la valorisation des captures (ex : outils pour l'ikéjime, matériel de tri, d'identification, de stockage etc.) ;
- Investissements et entretien du matériel sur les sites de débarquement dédiés à l'amélioration de la prise en charge des produits de la pêche dans le but de valoriser la qualité assurée par le producteur, de santé publique et d'hygiène (ex : aménagement de locaux, matériel de stockage, de tri, de manutention etc.) ;
- Investissements dans des aménagements de locaux, de matériel pour la valorisation, le conditionnement, la présentation, le maintien de la qualité des produits ;
- Investissements immatériels pour des études préalables à l'investissement, des formations et des projets d'accompagnement à l'utilisation des équipements, la mise en place, la mise en œuvre et le partage des bonnes pratiques.

**Exemples d'opérations non éligibles :**

Investissements dans des équipements visant à valoriser des espèces non désirées, à augmenter les volumes de capture, à améliorer les conditions de pêche sans lien avec l'amélioration de la qualité des produits.

**Exemples de structures éligibles :**

- Organisations professionnelles de la pêche ;
- Professionnels de la pêche ;
- Concessionnaires de ports de pêche, gestionnaires de halles à marée, concédants portuaires, autorités portuaires ;
- Autres bénéficiaires de projets collectifs, collectivités territoriales, groupements, qui portent et financent un projet pour un usage collectif, sur le domaine public portuaire.

**Mise en œuvre :**

Les planchers d'accessibilité devront être suffisamment bas pour permettre aux pêcheurs de la PPC d'accéder au dispositif. Il sera important d'accompagner, sensibiliser et informer les professionnels sur ces enjeux. Ce type d'investissement pourrait alors être mis en place sous forme de montant forfaitaire lié à une typologie d'investissement définie par l'organisme instructeur.

**Objectif 1.2 Améliorer l'organisation de la mise en vente des produits de la PPC**

Cet objectif vise, d'une part, à améliorer et structurer la mise en vente des produits de la PPC aux vues d'une meilleure valorisation de ces derniers et d'autre part, à encadrer la vente directe des produits de la PPC pour une meilleure traçabilité et sécurité sanitaire (limitations dans le cas d'obligations relevant de règlement communautaire, non susceptibles de financements). L'intérêt est également de développer une information fiable et exhaustive pour le consommateur. Ces projets doivent permettre de garantir aux pêcheurs côtiers des débouchés à forte valeur ajoutée tout en limitant les épisodes de surproduction moins bien valorisés voire non valorisables.

**Niveau de priorisation national : Très important**

Éléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux importants de la filière
- Cadre réglementaire européen : enjeu identifié
- Coût financier : types d'investissements important

- Niveau de priorité élevé identifié comme important voire très important suite à la consultation des membres du COPIL de l'étude : en lien avec l'objectif 1.1, les deux objectifs vont de pairs et sont complémentaires. L'objectif 1.2 est alors présenté comme aussi important que le 1.1.

**Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390** : Article 15(c) : renforcement de la chaîne de valeur du secteur et promotion des stratégies de commercialisation

**Éléments en lien avec le PO FEAMP 14-20** : Mesure 43 : Port de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris - 68 b Commercialisation recherche de nouveaux marchés et amélioration des conditions de mise sur le marché des produits e et a - 68 e traçabilité des produits de la pêche et de l'aquaculture - 76 contrôle et exécution.

**Actions soutenues :**

Volet 1 : Offres de services des points de débarquements

Volet 2 : Diversification des modes de commercialisation et développement de nouveaux marchés

Volet 3 : Collecte des produits de la PPC

Volet 4 : Plans de production et de commercialisation

Volet 5 : Système de collecte et de partage de données

**Exemples d'opérations éligibles :**

- Actions et équipements matériels pour la collecte et la distribution des produits de la PPC qui visent l'optimisation des coûts et de la traçabilité des produits (plateforme logistique, mutualisation des transports, etc.) ;
- Actions de promotion des zones de chalandise dépourvues de structures fixes ;
- Actions et équipements matériels pour l'efficacité énergétique et l'intégration des enjeux environnementaux des sites de débarquement (ex : sensibilisation à la notion d'économie circulaire, optimisation du transport, gestion des déchets des zones portuaires) ;
- Actions de collecte des produits de la pêche pour répondre aux problématiques d'enclavement, d'hétérogénéité des apports sur le territoire et optimiser le lien entre débarquements et zones de stockage (bassins, viviers) ;
- Appui aux initiatives de diversification des modes de commercialisation (mise en place de drive de vente directe, amélioration des conditions de vente en direct, vente à distance, camions de point de vente) ;
- Équipements et matériel (dont informatique) pour la diversification des modes de vente (logiciels et réseaux d'interconnexion des informations ou des systèmes de vente, pour la collecte de données) ;
- Actions de soutien des opérations logistiques de prise en charge et de valorisation non lucratives des débarquements non désirés ;
- Actions de soutien au développement d'outils / de plateformes informatiques pour le partage des données entre les maillons de la filière dans le but d'améliorer la mise en vente des produits et leur traçabilité (prévision des apports, catalogue de ventes en ligne y compris circuits courts, etc.).

**Exemples d'opérations non éligibles :**

- Aide à la création de nouveaux sites de débarquement ;
- Valorisation commerciale des débarquements non désirés, sauf dans les cas de défaut de marché ou d'espèces offrant des perspectives commerciales mais encore non exploitées.

**Exemples de structures éligibles :**

- Concessionnaires de ports de pêche, gestionnaires de halles à marée, concédants portuaires, autorités portuaires ;
- Entreprises privées, organisations et associations de pêcheurs ;
- Porteurs ou financeurs de projets collectifs (collectivités territoriales, associations, groupements).

**Mise en œuvre :**

- Les projets portant des caractères de valorisation territoriale et répondant à des enjeux territoriaux seront favorisés ;
- Des critères d'éco-conditionnalité (minimisant l'impact carbone) et de prise en compte de l'économie circulaire (en particulier des infrastructures pour le recyclage des engins de pêche) pourront être exigés ;
- Les actions de valorisation nationale seront soutenues en priorité ;
- Les actions de valorisation commerciale par l'export (hors France) ne seront pas prioritaires ;
- Les actions portées doivent permettre l'amélioration de la mise en adéquation de l'offre et de la demande au niveau de la première vente et des répartitions des possibilités de pêche dans le temps.

**Points de vigilance :**

La vente directe est une forme de valorisation appropriée aux produits de la PPC. L'encadrement des modes de commercialisation est toutefois nécessaire pour assurer la collecte de données la concernant et assurer la traçabilité des produits (contrôle, sanitaire). Cette collecte doit se dérouler sans restreindre les initiatives.

**Objectif 1.3 Promouvoir les métiers et les productions de la PPC**

Cet objectif a pour vocation de faire connaître la PPC, ses produits, ses métiers et sa participation au développement économique, social et culturel des territoires. L'ambition est de créer du lien entre les producteurs et les consommateurs ainsi que de promouvoir les techniques de pêche considérées comme moins impactantes sur le milieu de la PPC. Revaloriser le métier de marin pêcheur a comme double objectif de renforcer les liens entre pêcheurs et consommateurs ainsi que l'attractivité du secteur. L'objectif de cette mesure est également de favoriser la différenciation des produits de la PPC sur le marché et ainsi de promouvoir des espèces peu connues des consommateurs.

**Niveau de priorisation national : Important**

Éléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux importants de la filière au niveau national
- Cadre réglementaire européen : enjeu identifié

**Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 :** Article 15(c) : renforcement de la chaîne de valeur du secteur et promotion des stratégies de commercialisation

**Éléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 :** 68 (c) : Promotion de la qualité et de la valeur ajoutée

**Actions soutenues :**

Volet 1 : Communication sur les produits de la PPC

Volet 2 : Communication et attractivité du métier de marin pêcheur et des techniques de pêche

Volet 3 : Label, marques collectives, signes de différenciation et de qualité pour les produits de la PPC

Volet 4 : Valorisation des espèces méconnues des consommateurs ou peu valorisées

**Exemples d'opérations éligibles :**

- Actions et campagnes de promotion des produits de la PPC ;
- Actions de communication sur les métiers et les techniques de production de la PPC (expositions, musée, reportages, plateforme de communication, etc.), et de promotion des techniques à faible impact environnemental ;
- Mise en place et renforcement de la lisibilité des labels et des signes de qualité pour les consommateurs ainsi que l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement ;
- Investissements immatériels pour la labellisation (étude de marché, audit, etc.) ;
- Soutien des actions permettant de favoriser l'attractivité des métiers.

**Exemples de structures éligibles :**

- Entreprises de la filière pêche dont mareyage et transformation ;
- Organisations et associations de producteurs ;



- Concessionnaires de ports de pêche, gestionnaires de halles à marée ;
- Organisations professionnelles et groupements représentant la filière pêche ;
- ODG (Organismes de Défense et de Gestion) des signes officiels de qualité et d'origine ;
- Collectivités territoriales et groupements.

**Mise en œuvre :**

La transparence sur les modes de production et sur leurs impacts connus pourra être demandée. Ainsi, les démarches portant des critères de durabilité forts pourront être privilégiées.

**Points de vigilance :**

La définition de la PPC européenne n'étant pas partagée sur l'ensemble des territoires, il est important de ne pas fracturer les unités de catégories de pêcheurs existantes par des démarches de différenciation trop importantes. Il peut alors être propice de s'accorder sur les liens et les complémentarités existants entre les différents segments plutôt que de les mettre en opposition. Lors de la consultation, le risque de dispersion du financement dû à la diversité des démarches privées de certification ou d'action de communication sur les métiers de pêche a été identifié. Une recherche de cohérence avec les initiatives déjà existantes pourra alors être exigée dans les critères de mise en œuvre.

## Axe 2 : Gestion et assistance des entreprises de pêche

### Axe 2 : Gestion et assistance des entreprises de pêche

**Enjeux :** La petite pêche côtière est essentiellement constituée d'entreprises de petite taille dont les ressources (humaines et organisationnelles) ne permettent pas toujours de faire face aux complexités réglementaires et administratives. Travailler sur le renforcement de l'accompagnement et la professionnalisation des entreprises de pêche sont des voies pour permettre l'adaptation de ces structures. De nombreux organismes encadrent et participent à la gestion des activités de pêche et sont ainsi propices à accompagner et assister les entreprises de la petite pêche côtière à monter en compétence dans toutes ses composantes.

Enjeux identifiés par l'action 2 :

- Aider les entreprises de la PPC à faire face à la complexité administrative et réglementaire en renforçant leur accompagnement et leur culture de l'entreprise ;
- Accompagner les entreprises de la PPC dans la conduite et le développement de leur activité, dans toutes ses composantes : réglementaire, sociale, économique, développement des compétences etc. ;
- Une attractivité des métiers indispensable, une transmission des entreprises à réinventer ;
- Renforcer les moyens et les compétences des structures professionnelles pour améliorer la mobilisation et la représentation de la PPC.

### Objectif 2.1 : Soutenir la montée en compétence en gestion d'entreprise des opérateurs de la PPC

**Objectif :** L'objectif est de professionnaliser les entreprises et de doter les opérateurs de compétences en gestion. Cette mesure doit permettre de mieux faire face à la complexité administrative et réglementaire ainsi que de favoriser les capacités d'adaptation et de gestion des entreprises de pêche.

**Niveau de priorisation national : Faible**

Éléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux non identifiés sur l'ensemble des régions
- Cadre réglementaire européen : enjeu non identifié
- Coût financier : types d'investissements relativement peu élevés

**Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 :** Article 15(d) promotion des compétences, des connaissances et renforcement des capacités

**Éléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 :**

**Actions soutenues :**

Volet 1 : Outils de gestion et de stratégie d'entreprises

Volet 2 : Gestion des ressources humaines dans les entreprises de la PPC

Volet 3 : Amélioration des connaissances sur la réglementation et ses évolutions

**Exemples d'opérations éligibles :**

- Formations, développement d'outils de sensibilisation et d'information des pêcheurs aux réglementations et aux procédures administratives, incluant leur évolution ;
- Formations professionnalisantes pour les chefs d'entreprises de pêche et les opérateurs associés (salariés, membres de la famille impliqués dans l'activité commerciale) pour la gestion administrative, réglementaire, économique, comptable et budgétaire que doit respecter l'entreprise ;
- Acquisition d'outils de gestion et d'organisation (logiciels).

**Exemples de structures éligibles :**

- Organismes de formations agréés ;

- Etablissements publics ayant des missions d'encadrement des activités de pêche ;
- Organisations professionnelles de la pêche ;
- Professionnels de la pêche ;
- Associations de pêcheurs professionnels.

**Mise en œuvre :**

Une synergie de mise en œuvre avec les plans de production et de commercialisation qui peuvent également financer l'information des pêcheurs aux réglementations et aux procédures administratives, incluant leur évolution est nécessaire.

**Objectif 2.2 : Accompagner les opérateurs de la PPC dans les démarches de gestion**

L'objectif est de doter les structures d'appui et de gestion de pêche, des moyens et des compétences pour accompagner la conduite et le développement des entreprises dans toutes leurs composantes.

**Niveau de priorisation national : Moyen**

Eléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux identifiés comme secondaire ou majeur sur l'ensemble des régions
- Cadre réglementaire européen : enjeu non identifié pour les PPC
- Cout financier : types d'investissements relativement peu élevés

**Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 :** Article 15(d) promotion des compétences, des connaissances et renforcement des capacités

**Eléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 :** Mesure 78 Assistance technique

**Actions soutenues :**

Volet 1 : Renforcement des moyens et des compétences des structures professionnelles

Volet 2 : Appui à la gestion des entreprises de pêche pour la réalisation de démarches administratives et de demandes d'aides financières

**Exemples d'opérations éligibles :**

- Moyens humains dans les structures d'appui ;
- Opérations visant à l'amélioration et à la facilitation de l'accès aux procédures administratives, à la réalisation des dossiers de demandes de subvention (orientation vers les fonds adéquats, aide à la constitution et au suivi de dossiers, etc.), de déclarations, etc.

**Exemples de structures éligibles :**

- Etablissements publics ayant des missions d'encadrement des activités de pêche ;
- Organisations professionnelles de la pêche ;
- Associations de pêcheurs professionnels ;
- Opérateurs d'assistance technique tiers (ex : centres de gestion de la pêche artisanale).

**Objectif 2.3 : Accompagner l'installation des jeunes pêcheurs**

Cet objectif vise à assurer la poursuite des activités de la PPC en facilitant l'accès et l'installation dans le métier de jeunes pêcheurs, dans le respect des limites capacitaires des zones de pêche.

**Niveau de priorisation national : Important**

Eléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux identifiés majeur au niveau national
- Cadre réglementaire européen : enjeu identifié
- Cout financier : types d'investissements relativement élevés

<b>Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390</b> : Article 16. Investissements dans des navires de petite pêche côtière : 1(a) première acquisition d'un navire de pêche
<b>Éléments en lien avec le PO FEAMP 14-20</b> : Mesure 31 aide à la création d'entreprises pour les pêcheurs
<b>Actions soutenues :</b> Volet 1 : Soutien financier à l'installation Volet 2 : Développement de services d'appui à l'installation Volet 3 : Dispositifs et initiatives collectives pour l'installation et la transmission d'entreprise Volet 4 : Etudes prospectives
<b>Exemples d'opérations éligibles :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Actions et campagnes de promotion des produits de la PPC ;</li><li>- Acquisition d'outils de production (navire de pêche et engins) ;</li><li>- Accompagnement pour la modernisation, la mise aux normes ou l'amélioration des outils de production (si amélioration de la sécurité et diminution de l'impact environnemental) ;</li><li>- Renforcement des moyens et des compétences des structures proposant un accompagnement à l'installation (guichet unique d'installation, suivi de parcours) ;</li><li>- Développement d'initiatives d'aide à l'installation et de transmission d'entreprises et de compétences (incubateur d'entreprises de pêche, de navires tests, de compagnonnages) ;</li><li>- Investissements immatériels : études préalables à l'opération qui peuvent être de nature technique, scientifique, juridique, environnementale ou économique, expertises maritimes et frais de conseil ;</li><li>- Opérations pour la réalisation de diagnostics prospectifs pour accompagner la planification des activités de pêche ;</li><li>- Accompagnement pour une pluriactivité dans un secteur de l'économie bleue selon les mêmes critères que l'objectif 6.1.</li></ul>
<b>Exemples d'opérations non éligibles :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Installation dans le cadre d'une capacité de pêche de la flottille inférieure aux capacités du milieu.</li></ul>
<b>Exemples de structures éligibles :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pêcheurs avec les brevets de commandement ;</li><li>- Structures de gestion collective ;</li><li>- Etablissements publics ayant des missions d'encadrement des activités de pêche ;</li><li>- Organisations professionnelles de la pêche ;</li><li>- Associations de pêcheurs professionnels.</li></ul>
<b>Mise en œuvre</b> : L'installation d'un pêcheur est un moment opportun pour l'orienter vers un modèle économique de production diversifié, durable et à moindre impact écologique. L'orientation des investissements nécessaires pour la construction d'un tel modèle pourrait alors se faire lors de l'installation.
<b>Objectif 2.4 : Renforcer l'ingénierie financière</b>
L'objectif est de favoriser la mise en place d'outils de préfinancement et de compensation financière. Cette mesure doit permettre de pallier les délais d'accès aux financements et d'assurer la compensation financière pour des pertes économiques découlant d'obligation d'arrêt de pêche liée à une situation de danger pour les pêcheurs (climatiques, sanitaires, incidents environnementaux).
<b>Niveau de priorisation national : Important</b>

<p><b>Éléments de justification du niveau de priorité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux identifiés majeur au niveau national</li><li>- Cadre réglementaire européen : enjeu identifié</li><li>- Levier majeur pour la consommation des fonds pour la PPC</li></ul>
<p><b>Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 :</b> Article 15(d) promotion des compétences, des connaissances et renforcement des capacités</p>
<p><b>Éléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 :</b> Mesure 35 Fonds de mutualisation en cas de phénomènes climatiques défavorables et d'incidents environnementaux (mesure non ouverte)</p>
<p><b>Points de vigilance :</b> La force des outils de compensation réside dans la réactivité et les capacités d'adaptation. Ainsi il convient de penser à des outils facilement mobilisables et non contraints par de longues démarches administratives.</p>
<p><b>Actions soutenues :</b></p> <p>Volet 1 : Outils de préfinancement</p> <p>Volet 2 : Outils de compensation financière en cas d'arrêt impératif et temporaire des activités de pêche</p> <p>Volet 3 : Gestion des outils</p>
<p><b>Exemples d'opérations éligibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcement des moyens et des compétences des structures de gestion de pêche afin de mettre en place et de gérer des outils de préfinancement ou de compensation financière ;</li><li>- Investissements immatériels pour des études sur la faisabilité préalable à la création d'outils qui peuvent être de nature technique, juridique, économique, des expertises et frais de conseil ;</li><li>- Opérations visant à l'amélioration et la facilitation de l'accès aux outils financiers des professionnels et de leurs structures.</li></ul> <p><b>Exemples de structures éligibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Structures de gestion collective ;</li><li>- Etablissements publics ayant des missions d'encadrement des activités de pêche ;</li><li>- Organisations professionnelles de pêche ;</li><li>- Association de pêcheurs professionnels.</li></ul>

### Axe 3 : Dynamiques collectives, cohésion de la filière et représentativité

## Axe 3 : Dynamiques collectives, cohésion de la filière et représentativité

**Enjeux :** Les activités de la PPC sont diluées sur le territoire. Elles sont a priori sous-représentées économiquement et ne bénéficient pas d'un effet de masse justifiant des investissements ou de la mise en œuvre de projets collectifs. Il apparaît alors des limites dans certaines capacités de la filière, notamment en termes d'organisation, de représentation et de cohésion. Des dynamiques collectives permettant la cohésion de la filière et sa représentativité peuvent alors permettre de répondre à ces manques.

### Enjeux identifiés par l'action 2 :

- Mobiliser les pêcheurs de la PPC au sein des structures existantes, autour de projets collectifs. Instaurer une dynamique collective et fédératrice, réunissant les pêcheurs de PPC et leur faire acquérir des stratégies collectives, pour être plus résilients face aux perturbations fortes de leurs activités.
- Atteindre des effets seuils pour permettre l'innovation, l'investissement et la représentation dans le domaine de la PPC.
- Instaurer une dynamique collective et fédératrice, réunissant les pêcheurs de PPC et leur faire acquérir des stratégies collectives, pour être plus résilients face aux perturbations fortes de leurs activités.
- Connaître et faire connaître la participation de la PPC au développement économique, social et culturel de la PPC de leurs territoires pour rendre audible et visible leurs activités.
- Doter la PPC d'un pouvoir de communication sur les métiers, les emplois, les problématiques qui lui sont spécifiques.

## Objectif 3.1 : Favoriser la gestion de structures collectives

L'objectif est de créer et renforcer les dynamiques collectives entre acteurs de la PPC en permettant l'émergence de projets regroupant les opérateurs de la PPC pour la structuration et la valorisation de la filière.

### Niveau de priorisation national : Moyen

### Eléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux identifiés secondaire sur certains territoires
- Cadre réglementaire européen : enjeu identifié

**Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 :** Article 15(i) organisation collective et participation au processus de décision et de conseil

**Eléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 :** Mesure 62 DLAL

**Points de vigilance :** La définition de la PPC de l'étude n'étant pas partagée sur l'ensemble des territoires, il est important de ne pas rompre les dynamiques existantes sur les territoires ne tenant pas compte de la distinction PPC / non PPC. Il peut également s'agir d'utiliser les synergies et les complémentarités entre les différents segments de la pêche pour renforcer la structuration collective de l'ensemble de la filière.

### Actions soutenues :

Volet 1 : Développement et renforcement des structures collectives de gestion d'infrastructures ou d'équipements, à terre ou en mer

Volet 2 : Développement et renforcement des structures collectives de commercialisation et de promotion des produits et des métiers de la PPC

Volet 3 : Gestion et animation des outils collectifs

**Exemples d'opérations éligibles :**

- Acquisition, gestion et entretien d'équipements collectifs visant à améliorer la gestion collective des activités et des productions de la PPC (comme les équipements cités pour les mesures 1.1 et 1.2) ;
- Elaboration, reconduction et animation de plans de promotion et de commercialisation ;
- Renforcement des moyens et des compétences des structures de gestion d'outils collectifs (coopératives, associations, etc.).

**Exemples de structures éligibles :**

- Structures de gestion collective ;
- Etablissement publics ayant des missions d'encadrement des activités de pêche ;
- Organisations professionnelles de la pêche ;
- Association de pêcheurs professionnels ;
- Concessionnaires portuaires.

**Mise en œuvre :**

L'accès aux outils de gestion collectifs doit bénéficier en majorité aux opérateurs de la PPC. Toutefois, les opérateurs de pêche non PPC pourront être considérés comme des bénéficiaires secondaires de ces outils.

Les actions pourront être mises en œuvre également dans le cadre du DLAL.

**Objectif 3.2 : Connaître et faire connaître les activités de la PPC et renforcer la gouvernance au service de la PPC**

L'objectif a vocation à instaurer une dynamique collective et fédératrice, réunissant les pêcheurs de PPC et leur faire acquérir des stratégies collectives. Cette mesure doit permettre de connaître la participation de la PPC au développement économique, social et culturel des territoires et de doter la PPC d'un pouvoir de communication sur les métiers, les emplois, les problématiques qui lui sont spécifiques et ainsi, rendre audibles et visibles leurs activités. Cette mesure doit permettre de mobiliser les pêcheurs de la PPC au sein des structures de gouvernance existantes et autour de projets collectifs, ainsi que de renforcer les moyens et les compétences des structures professionnelles pour améliorer la mobilisation et la représentation de la PPC.

**Niveau de priorisation national : Important**

Éléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux identifiés majeur sur l'ensemble des territoires (sauf Pays de la Loire).
- Cadre réglementaire européen : enjeu peu identifié

**Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 :**

Article 15 (i) organisation collective et participation au processus de décision et de conseil

**Éléments en lien avec le FEAMP 14-20 : -**

**Actions soutenues :**

Volet 1 : Collecte de données socio-économiques sur la PPC

Volet 2 : Valorisation et communication des données socio-économiques sur la PPC

Volet 3 : Représentation des acteurs de la PPC aux différentes échelles géographiques

**Exemples d'opérations éligibles :**

- Opérations visant le traitement et la mobilisation des données sur les activités de pêche pour permettre à la PPC d'avoir des données exhaustives et représentatives ;
- Opérations de communication sur les données socio-professionnelles et économiques dans des objectifs de valorisation et d'objectivation ;
- Renforcement des moyens et des compétences des structures de représentation des acteurs de la PPC pour la participation à des dynamiques de gouvernance de la PPC et des espaces côtiers ;

- Opérations de prise en charge de la participation des pêcheurs aux instances de gouvernance des espaces côtiers.

**Exemples de structures éligibles :**

- Structures de gestion collective ;
- Etablissements publics ayant des missions de représentation des activités de pêche ;
- Organisations professionnelles de la pêche ;
- Associations de pêcheurs professionnels ;
- Collectivités territoriales ;
- Structures de gestion d'AMP.

**Mise en œuvre :**

Les projets favorisant l'intégration de la participation des pêcheurs professionnels pourront être privilégiés.

**Points de vigilance :**

La définition de la PPC de l'étude n'étant pas partagée sur l'ensemble des territoires, il est important de ne pas rompre les cohésions existantes sur les territoires ne tenant pas compte de la distinction PPC / non PPC. Il peut également s'agir d'utiliser les synergies et les complémentarités entre les différents segments de la pêche pour renforcer la structuration collective de l'ensemble de la filière.

**Objectif 3.3 : Mise en réseau et échange des bonnes pratiques dans la PPC**

L'objectif est d'améliorer la mise en réseau et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les opérateurs de la PPC (y compris organismes scientifiques et techniques, et organisations professionnelles).

**Niveau de priorisation national : Faible**

Éléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux peu identifiés sur les territoires
- Cadre réglementaire européen : enjeu peu identifié
- Levier identifié fort pour la diffusion des bonnes pratiques et d'une cohésion territoriale
- Coûts financiers peu élevé

**Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 :** Article 15 (b) promotion de pratiques de pêche ayant une faible incidence, résilientes face au changement climatique et à faible émissions de carbone qui réduisent au minimum les dommages causés au milieu marin ; (e) amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail à bord des navires de pêche;

**Éléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 : -**

**Actions soutenues :**

Volet 1 : Mise en réseau

Volet 2 : Echange de bonnes pratiques dans la PPC

**Exemples d'opérations éligibles :**

- Dialogue interprofessionnel, circulation des informations au sein de la filière ;
- Outils de partage de compétences techniques entre opérateurs.

**Exemples de structures éligibles :**

- Entreprises et organismes professionnels dont l'activité est liée à la PPC ;
- Organismes scientifiques ou techniques ayant des missions de recherche ou d'expertise sur le milieu marin ;
- Organisations non gouvernementales dont les actions sont liées au milieu marin ou à la pêche ;
- Etablissements publics ayant des missions d'appui aux politiques publiques pour la protection et la gestion durable du milieu marin.



Les objectifs proposés liés aux dynamiques collectives, à la cohésion de la filière et la représentativité des PPC, sont présentés dans le document comme des objectifs indépendants de l'ensemble de la filière pêche. En effet, les organismes professionnels ayant un rôle de représentation des acteurs de la petite pêche côtière, représentent l'ensemble de la filière et non exclusivement la PPC.

Un arbitrage politique devra alors être fait sur la volonté ou non d'établir une distinction forte entre les PPC et le reste des flottilles.

Il est aujourd'hui difficile de distinguer les dynamiques propres à la PPC, telle que définie par l'UE, des autres segments de pêche. Si la volonté politique est de créer une distinction forte entre les segments, il convient de prendre en considération la dépendance de la PPC à certains types d'organisations et d'infrastructures liée à l'ensemble de la filière pêche (halle à marée, OP, comité de pêche etc.).

Si la distinction n'est pas souhaitée par les autorités en charge de la gestion du fonds, l'utilisation de la mesure DLAL peut être propice à la création (ou le renforcement) de dynamiques entre la filière halieutique et les territoires côtiers.

#### Axe 4 : Amélioration des connaissances et gestion de la pêche et des écosystèmes côtiers

### Axe 4 : Amélioration des connaissances, gestion de la pêche et des écosystèmes côtiers

**Enjeux :** La petite pêche côtière est souvent inféodée à une zone de pêche limitée, de laquelle son activité est fortement dépendante. Ainsi, la connaissance et la gestion de l'exploitation des stocks côtiers est un axe majeur pour garantir la pérennité des activités. Maintenir un bon état écologique des zones côtières permet également d'assurer un état fonctionnel des zones halieutiques côtières. Pour cela, l'amélioration et la prise en compte des connaissances des impacts des autres activités à la fois sur les stocks et sur les écosystèmes peuvent permettre une gestion durable de ces espaces.

#### Enjeux identifiés par l'action 2 :

- Améliorer les connaissances sur les stocks et leur exploitation pour permettre une vision prospective de l'activité de PPC.
- Renforcer les connaissances sur le milieu côtier et les espèces d'intérêt halieutique qui y vivent.
- Lutter contre la pêche illégale, en renforçant la communication et la sensibilisation des acteurs à la réglementation.
- Améliorer la qualité des eaux côtières dont les activités de PPC dépendent fortement.
- Prendre en compte les évolutions, naturelles ou non, du milieu côtier dans les études prospectives liées aux activités de PPC, quelle qu'en soit l'échelle.
- Mettre en évidence les évolutions du milieu côtier, les causes et les impacts pour les activités de PPC.
- Faire reconnaître ces impacts et y apporter une réponse.
- Améliorer le suivi des pêcheries et des espèces exploitées pour donner du poids et de la visibilité à la PPC

### Objectif 4.1 : Acquisition traitement et valorisation de données pour la connaissance et la gestion des stocks halieutiques

Cet objectif permettra de continuer l'amélioration des connaissances sur les stocks des espaces côtiers afin de mieux connaître l'impact de leur exploitation par la pêche, ainsi que l'impact des autres activités pour permettre une vision intégrée et prospective de l'activité de PPC. Cette mesure vise à encourager l'acquisition de connaissances et doit permettre une meilleure gestion d'exploitation des espèces côtières. Cette mesure concerne la collecte et le traitement de données sur les flottes et leurs activités de pêche, notamment des données biologiques sur les stocks régionaux ne faisant pas l'objet d'une évaluation nationale ou européenne.

#### Niveau de priorisation national : Important

#### Éléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux importants au niveau national
- Cadre réglementaire européen : enjeu important

#### Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 : Article 20

Collecte et traitement des données pour la gestion de la pêche et à des fins scientifiques - Article 15 (a) adaptation et gestion de la capacité de pêche.

**Éléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 :** 77 collectes de données - 28 partenariats entre scientifiques et pêcheurs.

#### Points de vigilance :

Si l'on veut établir des plans de gestion sur les ressources halieutique en zone côtière, il est important de considérer les impacts de la PPC, mais également des autres activités de pêche et des autres activités en zone côtière.

**Actions soutenues :**

Volet 1 : Connaissance des espèces halieutiques en zone côtière dont les zones fonctionnelles halieutiques

Volet 2 : Suivi régulier de l'état des stocks en zone côtière

Volet 3 : Amélioration des connaissances de l'impact des activités de pêche sur les stocks

Volet 4 : Amélioration des connaissances de l'impact des activités en zone côtières sur les stocks

Volet 5 : Traitement des données et diffusion des résultats

Volet 6 : Elaboration et animation de plan de gestion de pêche en zone côtière (Adaptation des volumes, des modalités de captures, arrêt temporaire)

Volet 7 : Formation des opérateurs de la PPC à réaliser des protocoles pour l'acquisition de connaissance et des suivis halieutiques

Volet 8 : Appui à la définition, à la réalisation des protocoles d'acquisition de données et certification par un tiers indépendant

**Exemples d'opérations éligibles :**

- Actions d'acquisition de matériel pour la collecte de données et la réalisation de suivis ;
- Rémunération pour la collecte et le traitement des données (pêcheurs inclus) ;
- Opérations de collecte et traitement de données biologiques concernant les stocks exploités par la PPC et obtenues par campagnes océanographiques ou lors de programmes d'échantillonnage des captures en mer et dans les points de débarquements ;
- Opérations de collecte et traitement de données concernant l'impact des activités en zone côtière hors PPC sur les écosystèmes côtiers ;
- Dépenses de frais d'études par des organismes privés habilités.

**Exemples d'opérations non éligibles :**

- Collecte de données faisant l'objet d'une obligation réglementaire ;
- Les stocks ne bénéficiant pas d'un suivi régulier et d'un degré de connaissance important ne seront pas prioritaires.

**Exemples de structures éligibles :**

- Etablissements publics ayant des missions de recherche sur le milieu marin ;
- Etablissements publics ayant des missions d'appui aux politiques publiques pour la protection et la gestion durable du milieu marin ;
- Organismes techniques ayant des missions d'expertise du milieu marin ;
- Organisations professionnelles de la pêche ;
- Organisations non gouvernementales dont les actions sont liées au milieu marin ou à la pêche ;
- Entreprises de pêche ;
- Autres structures et entreprises d'usagers de l'espace côtier.

**Mise en œuvre :**

Cet objectif recoupe différents points non spécifiques à la PPC. La collecte de données se réalise en cohérence avec le programme pluriannuel de l'Union européenne pour la collecte, la gestion et l'utilisation des données « Data collection Framework ».

Pour les opérations concernant la PPC, la priorité pourra être donnée aux travaux faisant l'objet d'un partenariat entre différentes structures afin de renforcer les échanges et les collaborations entre pêcheurs et scientifiques.

Pour les opérations concernant l'amélioration de la connaissance et des suivis, il sera nécessaire de mettre en avant les notions de transparence et de mise à disposition des données concernant les protocoles d'étude et les résultats.

Les plans de gestion de pêche dans les espaces côtiers devraient également inclure les activités de pêche non PPC.

Les domaines d'activités concernés en zones côtières sont : l'activité halieutique commerciale (PPC, pêche non PPC, PAP, conchyliculture, aquaculture en zone côtière), la pêche récréative ; la qualité de l'eau ; les énergies marines renouvelables ; le transport maritime ; les activités touristiques ; les activités portuaires (extraction, immersion de sédiments, transports).

#### **Objectif 4.2 : Acquisition traitement et valorisation de données pour la connaissance et la gestion des écosystèmes marins côtiers**

Cet objectif soutient l'amélioration des connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes côtiers, l'état du milieu marin et de l'impact des activités sur les milieux afin de prendre en compte les évolutions (naturelles ou non) des milieux et leurs impacts sur les activités de la PPC. Cet objectif vise à soutenir les actions de recherche et de suivi, ainsi que les évaluations d'incidences environnementales. Elle doit également permettre l'élaboration et l'animation de plans de gestion, soutenir la mise en œuvre de mesures de protection du milieu marin et l'organisation des activités en mer visant à réduire les impacts (propres et cumulés) sur les écosystèmes côtiers.

#### **Niveau de priorisation national : Moyen**

##### Éléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : enjeux importants au niveau national
- Cadre réglementaire européen : enjeu très important
- Enjeux non propre à la PPC qui sera repris dans d'autres parties du PO FEAMP

#### **Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 : Article 27**

Connaissances du milieu marin - Article 15 (g) association à la gestion participation de l'espace maritime, y compris les zones marines protégées et les zones Natura 2000

**Éléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 :** 80 b et c Protection et amélioration de la connaissance du milieu marin

#### **Actions soutenues :**

Volet 1 : Connaissance des écosystèmes côtiers

Volet 2 : Suivi des écosystèmes côtiers (indicateurs)

Volet 3 : Amélioration des connaissances des impacts des activités côtières sur les écosystèmes côtiers (et impacts cumulés)

Volet 4 : Traitement des données et diffusion des résultats

Volet 5 : Elaboration de plans de gestion de l'espace marin

Volet 6 : Animation des plans de gestion

Volet 7 : Formation des opérateurs de la PPC à la mise en œuvre de protocoles pour l'acquisition de connaissance et des suivis

Volet 8 : Certification des données et des résultats par des tiers indépendant (audits)

#### **Exemples d'opérations éligibles :**

- Dépenses d'acquisition de matériel pour la collecte et la gestion des données relatives au fonctionnement des écosystèmes marins ;
- Développement et réalisation de protocoles d'échantillonnage, de suivi et de traitement (analyse risque pêche ; évaluation d'impacts cumulés, etc.) ;
- Surveillance du fonctionnement des écosystèmes, de l'état écologique du milieu marin et de l'état de conservation des espèces et des habitats (suivi d'indicateurs) ;
- Rémunération / dédommagement pour la collecte et le traitement de données ;
- Collecte et traitement de données biologiques en zone côtière, par campagnes océanographiques ou programmes d'échantillonnages ;
- Collecte et traitement de données concernant l'impact des activités hors pêche commerciale sur les écosystèmes côtiers ;
- Elaboration et mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 majoritairement marins et des plans de gestion des aires marines protégées concernant la qualité des zones côtières et des zones de pêche ;

- Actions de protection et de restauration de l'état écologique et de la qualité de l'eau du milieu marin ;
- Participation à la réalisation des plans d'organisation spatiale en mer et à la PMI.

**Exemples de structures éligibles :**

- Services de l'État ;
- Etablissements publics ayant des missions de recherche sur le milieu marin ou des missions d'appui aux politiques publiques pour la protection et la gestion durable du milieu marin ;
- Organismes techniques ayant des missions d'expertise du milieu marin ;
- Organisations professionnelles de la pêche ;
- Organisations non gouvernementales dont les actions sont liées au milieu marin ou à la pêche ;
- Collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale.

**Mise en œuvre :**

Cet objectif n'est pas spécifique à la PPC. Toutefois, il semble essentiel de l'intégrer dans la stratégie pour la PPC étant donné la diversification et la multiplication des usages marins et la forte dépendance de la PPC à la qualité des espaces côtiers. Néanmoins, il est important de souligner le rôle que peut jouer la PPC dans cet objectif par la mise en place de partenariats et la valorisation des connaissances des opérateurs de la PPC.

**Axe 5 : Condition de pêche, qualité des engins vis-à-vis de leur impact sur l'environnement, santé et sécurité des pêcheurs**

**Axe 5 : Conditions de pêche, impact des engins de pêche sur l'environnement, santé et sécurité des pêcheurs**

**Enjeux :** La PPC est généralement caractérisée par une flotte vieillissante. Elle présente par ailleurs des conditions de travail difficiles liées à l'importante exposition des marins aux aléas climatiques et aux conditions en mer. La modernisation des outils de production peut alors permettre de diminuer les risques de l'activité de pêche. Cette modernisation des conditions de pêche peut également s'accompagner d'équipement des navires permettant de limiter les impacts de la pêche sur le milieu marin. Les potentiels d'innovation sont à renforcer afin de favoriser l'émergence de modes de production permettant de prendre en compte la sécurité des marins, la durabilité et les aspects environnementaux.

Enjeux identifiés par l'action 2 :

- Favoriser l'innovation dans les équipements de sécurité individuels ou embarqués.
- Renouveler et améliorer les outils de production (navires) et renforcer la cohérence entre les besoins et la réglementation.
- Doter les navires d'équipements permettant d'améliorer la sélectivité des captures et de limiter les interactions avec le milieu. Inciter l'équipement des navires et des équipages avant que les dispositions ne deviennent réglementaires.
- Renouveler la flottille de PPC pour endiguer son vieillissement, permettre l'innovation en termes de sélectivité, de sécurité, d'ergonomie et accroître l'attractivité du métier

**Objectif 5.1 : Amélioration des outils de production – Innovation**

Cet objectif favorisera l'innovation dans le domaine de la PPC et doit permettre d'encourager la réflexion autour de dispositifs innovants permettant de répondre aux besoins de la filière vis à vis des conditions de travail et des interactions avec le milieu marin.

**Niveau de priorisation national : Moyen**

Éléments de justification du niveau de priorité :

<ul style="list-style-type: none"><li>- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : Enjeux secondaires ou majeurs sur plusieurs territoires</li><li>- Cadre réglementaire européen : enjeu identifié</li><li>- Mesures relatives faiblement consommées dans la programmation 2014-2020</li></ul>
<b>Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390</b> : Article 15 (b) promotion de pratiques de pêche ayant une faible incidence, résilientes face au changement climatique et à faible émissions de carbone qui réduisent au minimum les dommages causés au milieu marin ; (e) amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail à bord des navires de pêche;
<b>Eléments en lien avec le PO FEAMP 14-20</b> : M 26 Innovation - M 39 Innovation et conservation
<b>Points de vigilance</b> : Point pour favoriser l'innovation surtout favoriser l'expérimentation. Mesure délicate avec peu de consommation passée.
<b>Actions soutenues :</b> Volet 1 : Développement de l'innovation Volet 2 : Expérimentation des innovations Volet 3 : Mise sur le marché des innovations
<b>Exemples d'opérations éligibles :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Dépenses d'acquisition et d'adaptation (modernisation) du navire si nécessaire ;</li><li>- Investissements immatériels : études de faisabilité, de mise sur le marché, recherche et développement, amélioration des techniques, expertises techniques, scientifiques, environnementales et économiques ;</li><li>- Rémunération pour le test des innovations et compensation des pertes de revenus liées à l'arrêt d'activité pour installation d'innovation ou de performance moindre de l'innovation.</li></ul>
<b>Exemples d'opérations non éligibles :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Innovation conduisant directement ou indirectement à augmenter la capacité de pêche du navire.</li></ul>
<b>Exemples de structures éligibles :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Opérateurs de la PPC ;</li><li>- Entreprises et organismes professionnels dont l'activité est liée à la PPC ;</li><li>- Organismes scientifiques ou techniques ayant des missions de recherche ou d'expertise sur le milieu marin ;</li><li>- Organisations non gouvernementales dont les actions sont liées au milieu marin ou à la pêche ;</li><li>- Etablissements publics ayant des missions d'appui aux politiques publiques pour la protection et la gestion durable du milieu marin.</li></ul>
<b>Mise en œuvre :</b> Les innovations devront à minima offrir des conditions de travail conformes à la réglementation actuelle et essayer d'intégrer les évolutions réglementaires à venir.
<b>Objectif 5.2 : Amélioration des outils de production – acquisition et mise en service</b>
Cet objectif vise à améliorer les outils de production en cohérence avec les besoins et la réglementation. Il s'agit de doter les navires d'équipements existants permettant de répondre aux besoins de la filière (sécurité, impact environnemental). Cette mesure doit permettre, d'une part, d'alléger la pression de pêche sur la bande côtière (sélectivité des captures, efficacité énergétique) et, d'autre part, de garantir aux professionnels de pouvoir travailler dans des conditions optimales, notamment en matière de sécurité.

<p><b>Niveau de priorisation national : Important</b></p> <p><u>Éléments de justification du niveau de priorité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : Enjeux majeurs sur l'ensemble du territoire</li><li>- Cadre réglementaire européen : enjeu identifié pour les PPC</li><li>- Coûts associés élevés</li></ul>
<p><b>Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 :</b> Article 15 (b) promotion de pratiques de pêche ayant une faible incidence, résilientes face au changement climatique et à faible émissions de carbone qui réduisent au minimum les dommages causés au milieu marin – 15 (e) amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail à bord des navires de pêche</p>
<p><b>Éléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 :</b> M32 Santé et sécurité - Mesure 38 Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu et adaptation de la pêche à la protection des espèces - M41 Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique</p>
<p><b>Actions soutenues :</b></p> <p>Volet 1 : Amélioration de conditions à bord relatives à la sécurité, aux conditions de travail, à la santé et l'hygiène à bord</p> <p>Volet 2 : Efficacité énergétique et remotorisation</p> <p>Volet 3 : Amélioration de la sélectivité des navires pour limiter l'incidence de la pêche sur le milieu marin</p> <p>Volet 4 : Accès au numérique</p> <p>Volet 5 : Formation et accompagnement pour l'utilisation des nouveaux équipements</p>
<p><b>Exemples d'opérations éligibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Investissements immatériels sur les différents volets : études préalables à l'acquisition (technique, scientifique, environnementale, économique, expertise et formations ;</li><li>- Dépenses d'acquisition, de transport, d'installation, d'adaptation du navire si nécessaire ;</li><li>- Investissements matériels permettant l'amélioration de la sélectivité des engins de pêche (dispositifs de maillage supérieur à la législation en vigueur ; équipement de grilles d'échappement ; équipement de nappes séparatrices avec une sélectivité multiple ; installation d'équipements acoustiques pour estimer l'espèce et la taille des individus en amont de la capture) ; la réduction de l'incidence de la pêche sur les écosystèmes marins (ex : réduction des captures accidentelles d'espèces protégées, réduction de l'incidence de la pêche sur les habitats benthiques hameçons circulaires ; dispositifs de dissuasion acoustiques sur les filets; dispositifs curatifs; dispositif d'exclusion des tortues etc.) ;</li><li>- Coûts relatifs aux entretiens planifiés ou préventifs de toute partie d'équipement permettant de maintenir un dispositif en état de marche ;</li><li>- Investissements pour une remotorisation et une amélioration des performances énergétiques des navires ;</li><li>- Investissements matériels visant à doter les navires de systèmes informatiques embarqués pour l'amélioration de la sécurité des marins pêcheurs.</li></ul> <p><b>Exemples d'opérations non éligibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Investissements conduisant directement ou indirectement à augmenter la capacité de pêche du navire ;</li><li>- Investissements relevant d'une mise en conformité avec une réglementation ou une norme de l'Union ou du droit national déjà applicable.</li></ul> <p><b>Exemples de structures éligibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Opérateurs de la PPC ;</li><li>- Entreprises et organismes professionnels dont l'activité est liée à la PPC ;</li><li>- Organismes scientifiques ou techniques ayant des missions de recherche ou d'expertise sur le milieu marin ;</li></ul>

- Organisations non gouvernementales dont les actions sont liées au milieu marin ou à la pêche ;
- Etablissements publics ayant des missions d'appui aux politiques publiques pour la protection et la gestion durable du milieu marin.

**Condition d'accès :**

Selon la réglementation européenne en vigueur, la remotorisation suit le principe suivant « *pour les navires d'une longueur hors tout de moins de 12 mètres, le nouveau moteur doit avoir une puissance inférieure ou égale à celle de l'ancien moteur* ».

**Mise en œuvre :**

Les actions ne doivent pas relever de la mise en conformité avec une réglementation ou une norme de l'Union déjà applicable. En cas du devancement d'une nouvelle réglementation ou norme, les investissements sont éligibles (et les aides peuvent être accordées) uniquement si la date de la convention attributive de l'aide est antérieure à la date de mise en application de ladite réglementation ou norme.

Les questions liées aux renouvellements des outils de production et à la remotorisation sont complexes. Il s'agit en effet de permettre aux pêcheurs d'exercer leur activité en toute sécurité, et de minimiser les impacts actuels en optimisant les outils de production. Toutefois, ces investissements ne devraient pas avoir pour objectif l'augmentation des volumes pêchés. La capacité de capture (exprimée en KW et GT) ne doit pas être confondue avec l'effort de pêche. Ainsi des investissements dans les outils de production pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité (ex : réaménagement des cales de navires) et les remotorisations doivent pouvoir être accompagnés. La vigilance des services instructeurs est fondamentale sur les potentiels effets rebonds dans l'augmentation de l'effort de pêche.



## Axe 6 : Diversité des activités de la PPC et économie bleue

### Axe 6 : Diversité des activités de la PPC et économie bleue

**Enjeux :** Les activités des petites pêches côtières sont souvent inféodées à une zone de pêche limitée, desquelles son activité est fortement dépendante. Cet élément fragilise les opérateurs de la PPC. L'ensemble des problématiques et des incertitudes liées à des contextes environnementaux, économiques et politiques changeant, incite à considérer des formes de diversification de revenu.

Enjeux identifiés par l'action 2 :

Accompagner et favoriser la diversification des entreprises de la PPC, dans leurs activités de pêche ou en-dehors du secteur.

### Objectif 6.1 : Accompagner la diversification des activités de pêche dans l'économie bleue

L'objectif vise à accompagner et favoriser la diversification des sources de revenus des entreprises de la PPC, dans leurs activités de pêche ou dans d'autres secteurs connexes. Cette mesure doit permettre d'encourager la diversification des activités économiques et d'améliorer la rentabilité des entreprises de pêche et des activités complémentaires.

**Niveau de priorisation national : Moyen**

Éléments de justification du niveau de priorité :

- Entretien des actions 1 et 2 de l'étude : Enjeux secondaires ou peu identifiés
- Cadre réglementaire européen : enjeu identifié pour les PPC
- Coûts associés faible mais structure réglementaire à modifier

**Articulation proposition de la commission européenne COM(2018)390 :** Article 15 (h) diversification des activités de l'économie bleue au sens large.  
Mettre en relation avec le DLAL pour intégrer les spécificités territoriales, certaines activités de diversification sont propres

**Éléments en lien avec le PO FEAMP 14-20 :** Mesure 30 Diversification de nouvelles formes de revenus

**Points de vigilance :** Pour permettre la diversification des activités de la pêche, certaines modifications administratives et réglementaires doivent être apportées.

**Actions soutenues :**

- Volet 1 : Développement du pescatourisme et du l'ittitourisme
- Volet 2 : Diversification des métiers de pêche pour des activités de l'économie bleue
- Volet 3 : Appui et financement de l'économie bleue en lien avec la PPC
- Volet 4 : Actions de diffusion et d'éco-sensibilisation (associant les pêcheurs)

**Activités concernées :**

- Tourisme de la pêche ou pescatourisme ;
- Activités éducatives portant sur la pêche ;
- Activités de découverte et de dégustation des produits de la pêche ;
- Services environnementaux liés à la pêche ;
- Services de collecte de données et de suivis ;
- Mareyage, transformation et commercialisation des produits de la pêche ;
- Confection et réparation des engins de pêche ;
- Gestion des déchets plastiques ;
- Economie circulaire en lien avec la pêche.

**Exemples d'opérations éligibles :**

- Aménagement interne du navire pour une ou des activités ;
- Achat d'équipement de sécurité (pour accueillir du public) ;
- Acquisition de matériel pour la diversification de la PPC ;

- Formation pour acquérir les compétences adéquates à l'activité de diversification (par exemple pour la collecte des données ou l'accueil de touristes) ;
- Achat d'équipement de traitement et de stockage des produits ;
- Réalisation d'études de marché et d'impact environnemental et socio-économique ;
- Actions de communication et d'éco-sensibilisation associant les pêcheurs.

**Exemples d'opérations non éligibles :**

- Les activités sans lien avec l'économie bleue.

**Exemples de structures éligibles :**

- Opérateurs de la petite pêche côtière.

**Mise en œuvre :**

Les revenus prévisionnels de l'ensemble des activités connexes doivent rester inférieurs aux revenus liés à l'activité de pêche.

Les activités développées doivent permettre de diminuer l'incidence environnementale de l'entreprise sur le milieu et/ou sur les stocks exploités.

Les activités développées doivent favoriser le maintien ou la création d'emplois.

La diversification doit être prioritaire pour les pêcheurs dont les zones de pêche font l'objet d'un plan de gestion leur restreignant l'accès (diminution des opportunités de pêche) ou soumises à des événements externes à la pêche (Brexit, projets d'énergies marines, etc.).

**Annexe 4 : liste des acteurs effectivement consultés (entretiens individuels, ateliers régionaux)**

Organisme	Type d'organisme / Type d'ouvrage	Région
Région Nouvelle Aquitaine – service de l'Agriculture, des IAA et de la pêche	Administration	Aquitaine
Société Interprofessionnelle Artisanale Charentaise (SIAC)	Association	Aquitaine
Plateforme Petite Pêche Artisanale Française	Association de marins-pêcheurs	Aquitaine
GALPA Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre	Groupe d'action locale pêche et aquaculture	Aquitaine
FROM Sud-Ouest	Organisation de producteurs	Aquitaine
OP de La Cotinière	Organisation de producteurs	Aquitaine
OP Pêcheurs d'Aquitaine	Organisation de producteurs	Aquitaine
CRPMEM Nouvelle Aquitaine	Organisation professionnelle	Aquitaine
Port de Arcachon (33) - Ville d'Arcachon	Port de pêche / Halle à marée	Aquitaine
DIRM NAMO – unité des affaires économiques	Administration	Bretagne
Région Bretagne – service pêche et aquaculture	Administration	Bretagne
Association des directeurs et responsables des halles à marée	Association professionnelle	Bretagne
Institut maritime de prévention	Association professionnelle	Bretagne
Groupement des pêcheurs artisans lorientais (GPAL)	Coopérative maritime	Bretagne
GALPA Lannion Trégor Communauté - Pays de Guingamp	Groupe d'action locale pêche et aquaculture	Bretagne
GALPA Pays d'Auray - Pays de Vannes	Groupe d'action locale pêche et aquaculture	Bretagne
Cobrenord	Organisation de producteurs	Bretagne
Pêcheurs de Bretagne	Organisation de producteurs	Bretagne
CRPMEM Bretagne	Organisation professionnelle	Bretagne

Organisme	Type d'organisme / Type d'ouvrage	Région
Port de Brest (29) - CCI Métropolitaine Bretagne Ouest	Port de pêche / Halle à marée	Bretagne
Région Hauts-de-France	Administration	Hauts de France
DIRM MEMN – mission territoriale Boulogne	Administration	Hauts de France
DDTM-DML du Nord	Administration	Hauts de France
DDTM-DML du Pas-de-Calais	Administration	Hauts de France
GALPA Côte d'Opale	Groupe d'action locale pêche et aquaculture	Hauts de France
GALPA des 3 estuaires - Association pour le Développement Durable des Activités Maritimes (ADDAM) (ADDAM)	Groupe d'action locale pêche et aquaculture	Hauts de France
Coopératives Maritimes Etaploises	Organisation de producteurs	Hauts de France
FROM Nord	Organisation de producteurs	Hauts de France
CRPMEM Hauts-de-France	Organisation professionnelle	Hauts de France
Pôle Aquimer	Pole de compétitivité	Hauts de France
Port de Dunkerque (59) - CCI LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE	Port de pêche / Halle à marée	Hauts de France
Port de Le Tréport (62) - CCI LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE	Port de pêche / Halle à marée	Hauts de France
FEDOPA	Fédération d'OP	Ile de France
CNPMEM	Organisation professionnelle	Ile de France
DIRM MED – affaires économiques	Administration	Méditerranée
Région Occitanie	Administration	Méditerranée
Conseil Départemental Hérault	Administration	Méditerranée

Organisme	Type d'organisme / Type d'ouvrage	Région
Région Sud PACA – direction de la biodiversité et de la mer	Administration	Méditerranée
Centre d'études et de promotion des activités lagunaires et maritimes (Cépralmar)	Centre technique	Méditerranée
Association pour la Pêche et les Activités Maritimes (AMAP)	Association	Méditerranée
GALPA des Iles aux Calanques	Groupe d'action locale pêche et aquaculture	Méditerranée
GALPA THAU	Groupe d'action locale pêche et aquaculture	Méditerranée
OP du Sud	Organisation de producteurs	Méditerranée
OP SATHOAN	Organisation de producteurs	Méditerranée
CRPMEM Occitanie	Organisation professionnelle	Méditerranée
CRPMEM PACA	Organisation professionnelle	Méditerranée
Parc naturel marin du golfe du Lion	Organisme public - Protection de l'environnement	Méditerranée
Port de Sète (34) - Établissement public régional Port de Sète Sud de France	Port de pêche / Halle à marée	Méditerranée
Prud'homie de Leucate	Prud'homie	Méditerranée
Normandie Fraîcheur Mer	Association à caractère interprofessionnel	Normandie
GALPA Ouest Normandie	Groupe d'action locale pêche et aquaculture	Normandie
Organisation des Pêcheurs Normands (OPN)	Organisation de producteurs	Normandie
CRPMEM Normandie	Organisation professionnelle	Normandie
Région Pays-de-la-Loire – service Agriculture, pêche et agroalimentaire	Administration	Pays de Loire
DIRM NAMO	Administration	Pays de Loire
DDTM-DML Loire-Atlantique	Administration	Pays de Loire
Union du Mareyage Vendéen	Association professionnelle	Pays de Loire

Organisme	Type d'organisme / Type d'ouvrage	Région
Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays de la Loire (Smidap)	Centre technique	Pays de Loire
OP Vendée	Organisation de producteurs	Pays de Loire
CRPMEM Pays de Loire	Organisation professionnelle	Pays de Loire



## LES ÉTUDES

  
**FranceAgriMer**  
ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER



Les populations proches de la petite pêche côtière en France métropolitaine - Rapport d'étude  
**Édition août 2020**

Directrice de la publication : Christine Avelin / Rédaction : direction Marchés, études et prospective  
Conception et réalisation : service Communication / Impression : Service Arborial

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex  
Tél. : +33 1 73 30 30 00 — [www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

 FranceAgriMer  
 @FranceAgriMerFR